

+

HISTOIRE

DE

LA PAPAUTÉ

PENDANT LE XIV^e SIÈCLE

AVEC DES NOTES ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR
Jean Baptiste
L'ABBÉ J.-B. CHRISTOPHE

Curé du diocèse de Lyon et membre du Cercle littéraire de Lyon.

OUVRAGE DÉDIÉ A SON ÉMINENCE LE CARDINAL DE DONALD ET APPROUVÉ PAR ELLE.

Ἐν γὰρ ἔργον ἱστορίας καὶ τέλος, τὸ χρήσιμον,
ὅπερ ἐκ τῶ ἀληθοῦς μόνου σνάγεται.

Unum enim historiae opus, unusque finis est utilitas,
quæ ex veritate colligitur.

LUCIAN. QUOM. CONSCRIB. SIT INST.

TOME DEUXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE L. MAISON

Éditeur des ÉTUDES SUR LA RÉFORME, par M. AUDIN.

3, — RUE CHRISTINE, — 3

1853

OCT 1 1862

BX1270
C5
V.2

HISTOIRE DE LA PAPAUTÉ

PENDANT LE XIV^e SIÈCLE.

LIVRE SIXIÈME.

SOMMAIRE.

Caractère de Jean XXII. — Son administration. — Son zèle pour la foi. — Ses réformes. — Chancellerie romaine. — Tribunal de la *Rota*. — Finances de la Papauté sous Jean XXII. — Annates, réserves, commendes, grâces expectatives, décimes. — Trésor laissé par Jean XXII. — Ce qui a empêché le succès d'une partie des desseins de ce pontife. — Dernières relations de Jean XXII avec Louis de Bavière. — Projet de croisade. — Vision béatifique; opinion du pape sur cette question. — Profit que Louis de Bavière et les Franciscains rebelles essayent d'en tirer. — Mort de Jean XXII. — Premier conclave d'Avignon. — Élection de Benoît XII. — Histoire de ce pontife. — Son caractère, son zèle pour la bonne discipline. — Sa sévérité dans l'administration de l'Église. — Il forme le dessein de retourner en Italie. — Commencement de Pétrarque. — Sa passion pour Laure de Noves. — Il complimente le pape sur son dessein. — Ce dessein échoue. — Benoît XII fait bâtir le palais pontifical. — Il termine les controverses sur la vision béatifique. — Ses rapports avec Louis de Bavière. — Il cherche à gagner ce prince par la modération. — Ses efforts n'aboutissent point. — Trêve entre la France et l'Angleterre. — Perfidie et immoralité de Louis de Bavière. — Nouveaux projets de croisade. — Grande victoire d'Alphonse XI, en Espagne, sur les Maures. — Légation du cardinal Bertrand de Deux en Italie. — Tentative pour la réunion des Égises grecque et latine. — Le moine Barlaam. — Couronnement de Pétrarque au Capitole. — Finances de Benoît XII. — Mort de ce pontife.

On ne connaîtrait qu'imparfaitement l'histoire si, après en avoir étudié les événements, on n'étudiait encore la

T. II

4

State University of Iowa
LIBRARIES

personnalité des hommes qui y ont été mêlés. Leur caractère, leur génie, leurs vertus et leurs vices, n'exercèrent-ils pas aussi une grande influence sur le siècle où ils vécurent ?

Jean XXII avait des mœurs simples, aimait la retraite et fuyait la représentation. Quoiqu'il n'eût jamais été moine, ses habitudes ne différaient pas de celles d'un moine. Sa vie était frugale ; on ne servait sur sa table que des mets peu délicats, et il ne faisait qu'y passer. Sa dépense journalière mérite à peine d'être citée. Voici quelle était sa manière de vivre. Chaque nuit il se levait pour réciter l'office, selon l'usage des religieux, puis il se livrait à l'étude. De grand matin il célébrait la messe. Le temps qui suivait était consacré à donner des audiences, pour lesquelles il se montrait d'une extrême facilité. Il mettait une rare exactitude dans l'expédition des affaires (1). Quoiqu'il eût un teint pâle, une voix grêle, une taille exiguë, tous les caractères d'une complexion faible et délicate (2), sa santé était forte et ne se démentit jamais (3). A un âge très-avancé, il travaillait des journées entières sans se fatiguer. D'un tempérament bilieux, il en éprouvait quelquefois les fâcheuses influences (4) ; mais, le plus souvent, par l'empire que la vertu lui avait fait prendre sur lui-même et par la vigueur de son caractère, il savait maîtriser ces mouvements de vivacité. Du reste, il y avait dans lui une sévérité inflexible, une volonté absolue et qui brisait tous les obstacles.

L'histoire n'offre pas, si ce n'est peut-être dans un roi

(1) Modesto fu e sobrio in suo vivere, e più aneava vivande grosse che delicate, in se proprio pocco spendea. Quasi ogni notte si levava a dire l'officio e studiare e le più mattine dicea messa e assai era latino di dare audienzae assai tosto spediva. (Giov. Vill., l. II, c. xx.)

(2) Fuit pallidus, statura et voce pusillus. (Alb. Argent., p. 125.)

(3) Fu prosperoso. (Giov. Vill., loc. cit.)

(4) Fu collerico, e tosto se movea ad ira. (Giov. Vill., loc. cit.)

d'Espagne, Philippe II, d'exemple d'une vie aussi retirée que celle de Jean XXII. Pendant un pontificat de plus de dix-huit ans, on ne dit pas qu'il se soit permis le plus petit voyage, qu'il ait même fait une seule promenade dans les environs si attrayants de sa belle résidence. Toute son existence semblait concentrée dans son cabinet. C'était là qu'on le retrouvait toujours quand les devoirs de la Papauté ne l'appelaient point ailleurs. Si l'absence d'activité extérieure alanguit le corps, en revanche elle favorise le développement de l'activité intérieure de l'âme. On se ferait à peine une idée de celle de Jean XXII. La masse d'affaires qu'il expédiait était immense; tout se décidait par lui; sa main seule faisait mouvoir les ressorts qui agitaient le monde chrétien. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en même temps qu'il soutenait sa gigantesque lutte contre Louis de Bavière, combattait les erreurs et le schisme des fraticelles, et écrasait les Gibelins d'Italie, il descendait aux détails les plus minutieux de l'administration, perfectionnait les anciens rouages, en créait de nouveaux, suivait des débats sur les questions les plus métaphysiques et les plus épineuses de la théologie et de la jurisprudence ecclésiastique; et, au milieu de ces soins si nombreux et si divers, trouvait encore des loisirs pour lire. Vers la fin de sa vie, lorsque l'affaiblissement des sens, joint à la multitude des occupations, ne lui permit plus de satisfaire avec la même facilité son ardeur pour la lecture, il se faisait dresser des tables analytiques des matières contenues dans les livres, afin de trouver plus facilement ce dont il avait besoin (1). Aussi les connaissances de ce pape étaient-elles immenses: théologie, ju-

(1) Joannes XXII, homo perstudiosus et vehementioris animi... cum a legendo et senium et curarum varietas retardaret, gratissimus erat illi,

risprudence, histoire, il possédait tout. Les sciences naturelles lui étaient également familières, et l'on a de lui un traité en latin sur la transformation des métaux (1).

Persuadé que les vrais savants sont la force et la gloire de l'Église, un de ses soins les plus assidus fut de faire fleurir les bonnes études qui forment les savants. Il nous reste de lui un grand nombre de lettres sur ce sujet intéressant. Celle qu'il écrivait, en 1317, à l'Université de Paris, est remarquable. Elle roule sur la manière dont les sciences y sont enseignées. Il s'y plaint de ce qu'on passe légèrement d'un livre à un autre par inconstance, sans en approfondir aucun; condamne l'attachement qu'on affecte pour les opinions de la philosophie. Car, dit-il, cet attachement empêche l'intelligence de la sagesse divine, et la manie des subtilités nuit au respect de la foi. Il reproche aux maîtres de conférer avec trop de facilité le titre de docteur, de souffrir que des professeurs négligent leur affaire principale, que des théologiens abandonnent les études solides pour se livrer à des investigations plus curieuses qu'utiles (2). Sa sollicitude ne s'exerçait pas seulement sur l'Université de Paris: elle s'étendait encore à toutes les autres. Il confirma et augmenta les privilèges de celles de Toulouse, d'Orléans, d'Oxford, de Bologne, de Pérouse (3) et de Rome. Il accorda à cette dernière une faculté que son illustre fondateur Boniface VIII ne lui avait point donnée: celle de conférer des grades (4). Les universités de Cahors et de

quisquis defloratos... libros sub breviliquio perstringeret, redigeretque in eas quas tabulas vocant, in quibus omne quod ex libris quæreretur facillimum esset inventu. (Petrarca, l. II Rerum memorand, édit. Basil., p. 429.)

(1) Note d'Oldoin, dans Ciacc., t. II, p. 404.

(2) Raynald, ann. 1317, n° 45.

(3) Id., ann. 1317, loc. cit., et ann. 1318, n° 26.

(4) Renazzi, Storia della univ. di studi di Roma, t. I, p. 92, et aux Pièces justificatives.

Cambridge doivent leur origine à ce savant pontife (1).

Son zèle à maintenir la pureté de la foi n'a pu trouver de détracteurs que dans Louis de Bavière et les Franciscains apostats de leur ordre. Mais les accusations de ces schismatiques sont déjà jugées. Les soins de Jean XXII pour extirper du champ de l'Église l'ivraie de l'erreur remplirent le cours de son pontificat. Il ne condamnait pas seulement les novateurs, il se chargeait de les réfuter ; ses bulles contre eux renferment de véritables traités où les points attaqués sont défendus avec la plus grande supériorité. Disons encore qu'aucun des pontifes qui l'avaient précédé ne travailla avec plus d'ardeur que lui à la propagation du christianisme. Du fond de son modeste palais d'Avignon, son action puissante, comme une main invisible, se faisait sentir aux contrées les plus reculées du monde. Ayant appris qu'Usbeck, grand khan des Tartares, traitait favorablement les chrétiens de ses États, il lui écrivait, en 1318, pour l'en remercier et l'engager à embrasser la religion de Jésus-Christ (2). La même année, il créait un siège archiépiscopal à Sultanieh, nommait à ce nouveau siège François de Pérouse, missionnaire de l'ordre de Saint-Dominique, et étendait la juridiction de ce métropolitain sur six évêques suffragants. Il faisait plus : il fondait en Arménie un collège romain où la jeunesse du pays viendrait apprendre la langue latine, soutenait de ses deniers le monarque de cette contrée dans ses guerres contre les Sarrasins, travaillait, de concert avec lui, à ramener son peuple au giron de l'Église romaine (3), et créait encore un siège épiscopal à Tiflis (4). Nous avons des lettres de

(1) *Giacconius*, t. II, p. 396. — *Raynald*, ann. 1318, n° 26.

(2) *Raynald*, ann. 1318, n° 2 et 3.

(3) *Id.*, ann. 1318, n° 4, 16 et 17; ann. 1323, n° 5.

(4) *Id.*, ann. 1329, n° 94.

Jean XXII adressées à un Abuscan, roi des Tartares; à un Mussaydan, empereur de la même nation; à un Elchigadan, souverain du Khorasan, du Turquestan, de l'Indoustan, et à d'autres khans moins considérables; toutes ayant pour but l'extension du royaume de Jésus-Christ (1). Une lettre encyclique du même pape nous apprend qu'il avait envoyé des ouvriers évangéliques chez les Sarrasins, les Grecs, les Bulgares, les Goths, les Comans, les Ibères, les Alains, les Gazariens, les Ruthéniens, les Jacobites, les Nestoriens, les Nubiens, les Géorgiens, les Arméniens, les Mongols (2). En 1329, il ouvrit une mission dans l'Éthiopie (3) ou l'Inde orientale.

Ces expéditions saintes n'étaient pas accomplies sans succès. Nous pouvons attester que la foi chrétienne croissait de jour en jour en Tartarie, et en général dans tout l'Orient. Oderic de Frioul, qui en parcourait alors les régions, affirme que Jean de Montecorvino, ce célèbre missionnaire envoyé par Nicolas IV, créé archevêque de Khan-Balikh par Clément V, et qui avait prolongé sa carrière fort avant sous le règne de notre pontife, convertit à lui seul trente mille infidèles (4). D'où l'on peut conclure quels progrès faisait l'Église catholique parmi les nations asiatiques.

La pensée vint encore à Jean XXII de terminer le schisme des Grecs, qui continuait toujours malgré la réunion opérée en 1275 dans le concile général de Lyon. L'empereur Andronic l'Ancien avait fait, en 1326, au roi de France, Charles le Bel, des ouvertures à cet égard. Par suite de ces ouvertures favorables, le monarque fran-

(1) Raynald, ann. 1321, n° 4, 2 et 3; ann. 1329, n° 97.

(2) Id., ann. 1318, n° 7.

(3) Id., ann. 1329, n° 98, nom commun à l'Inde et à l'Abyssinie.

(4) Id., ann. 1333, n° 31 et 32.

çais envoya à Constantinople un frère prêcheur, nommé Benoît de Cunis, pour s'assurer des bonnes intentions de l'empereur. Ce même Benoît de Cunis avait aussi une mission du pape (1). Ce n'étaient là que des préliminaires. En 1334, Jean XXII crut les projets d'Andronic assez sérieux pour lui écrire d'en hâter l'exécution, et faire suivre sa lettre de deux nonces chargés de concourir, avec les ambassadeurs du roi de France, à faire aboutir la chose. Mais les intentions d'Andronic manquaient de sincérité. La politique seule l'avait engagé à proposer une pacification, la politique la lui fit abandonner. Des controverses entre les nonces et les théologiens grecs furent l'unique résultat de l'ambassade pontificale (2).

Jean XXII porta ses vues sur la discipline. Une des plaies de l'époque était la pluralité des bénéfices. Grand nombre d'ecclésiastiques mettaient leur ambition à cumuler des dignités, des prébendes, des prieurés, attentifs à en percevoir les revenus sans se soucier d'en remplir les charges. Le pape, dès les premiers jours de son pontificat, lança contre ce détestable abus la décrétale *Execrabilis* (3). Tout porte à croire que la conspiration qui menaça sa vie dans ces entrefaites fut provoquée par les rigueurs qu'il déployait contre le relâchement. Jean punit les conspirateurs, et n'en continua pas moins son œuvre.

Il essaya d'une autre réforme : ce fut de multiplier les diocèses en divisant ceux qui étaient trop considérables. Son premier but en cela était d'amoindrir la puissance de certains prélats en diminuant leurs richesses, de rendre plus faciles et plus fréquentes les relations du troupeau avec le pasteur et du pasteur avec son troupeau, et la surveillance

(1) Raynald, ann. 1326, nos 26 et 27.

(2) Id., ann. 1334, nos 2, 3 et 5.

(3) Extrav., de Præbendis, tit. III. — Baluze, Vitæ, t. I, p. 157.

de celui-ci plus efficace en offrant à son activité une sphère moins étendue. Son second but était de favoriser le développement du culte divin, de rétablir les bonnes œuvres, de procurer aux peuples plus de secours et au roi plus de prières (1). Il fit, avec le consentement de Philippe le Long, le premier essai de ce système sur le diocèse de Toulouse, qu'il partagea en six diocèses, après avoir érigé en métropole l'église mère. Les provinces de Narbonne et d'Albi subirent ensuite un démembrement semblable, et donnèrent chacune deux nouveaux évêchés. Les diocèses d'Agen et de Périgieux furent également divisés. Poursuivant toujours son plan, il trouva trois évêchés dans celui de Poitiers. Ceux de Limoges et de Clermont en fournirent chacun deux. Il fit en d'autres lieux des changements plus ou moins notables, et son pontificat est remarquable par l'institution d'un grand nombre de nouveaux archevêques et évêques (2).

Jean XXII n'avait pas seulement ce génie vaste qui conçoit les choses grandes et utiles, il possédait encore cet esprit pratique qui sait les appliquer aux moindres détails du système administratif. La chancellerie romaine lui doit sa première organisation. La chancellerie est le lieu où les clercs pontificaux expédient les lettres apostoliques, sous la direction d'un chef suprême, nommé vice-chancelier. Sans doute avant Jean XXII il y avait une chancellerie dans la cour papale. Nous en trouvons des vestiges très-distincts dès 1181, sous le pontificat de Lucius II. Mais les éléments de cette institution étaient épars, flottants, incertains. Aucun des papes précédents ne s'était mis en peine de les réunir, d'en faire un système har-

(1) Voir les deux lettres du pape au roi Philippe le Long, dans P. de Marca, *De Concordia sacerdot. et imp.*, p. 424.

(2) Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 154. — *Histoire du Languedoc*, t. IV, p. 168 et 169.

monieux et précis. Jean XXII tira, pour ainsi dire, ces éléments du chaos, leur donna une forme, fixa les attributions du vice-chancelier, dont la dignité devint dès lors la plus haute de la cour romaine, institua les abrégiateurs, dressa enfin les premiers règlements de la chancellerie (1). Pour ne rien laisser à l'arbitraire et prévenir les exactions, il détermina le taux auquel devait s'élever l'expédition des lettres apostoliques. Les commentateurs des règles de la chancellerie parlent en effet de deux registres de tarifs très-anciens, dont le premier taxe la rétribution des officiaux chargés d'expédier les lettres apostoliques, et dont le second établit la valeur respective des bénéfices consistoriaux. Personne ne doute que le premier de ces deux registres ne soit du pape Jean XXII, car il désigne dans les taxes un genre de monnaie étranger à Rome avant la translation du Saint-Siège au delà des monts. Quant au second, on conjecture, avec assez de probabilité, que notre pontife seul a pu en être l'auteur; car, dans ce registre, la valeur des bénéfices est estimée par florins, et l'on sait que Jean XXII est le premier pape qui ait fait frapper une semblable monnaie (2).

C'est encore sous le règne de Jean que commença à se montrer avec éclat le tribunal célèbre connu sous le nom de *Rota*, ainsi nommé parce que chaque membre de ce tribunal exerce son office à tour de rôle. Cette dernière institution, née du besoin que les papes ressentirent de bonne heure de se décharger sur des auxiliaires du soin fatigant d'expédier les affaires courantes de la justice,

(1) Jacobi Cohelii Notitia cardinalatus, in-fol., c. xx et xxii. — Thomasin, Ancienne et nouvelle Discipline de l'Église, t. II, p. 271.

(2) Ludovici Gomez Comment. in regulas Cancell., Lugd., 1575, in-8°, p. 454. — Papa Giovanni fece baccare a moneta a simiglianza di fiorini d'oro. (Chron. ap. Baluze, Miscell., t. IV, p. 110 de l'appendice, édit. Mansi.)

cette institution, dis-je, fut tellement modifiée par Jean XXII, que plus d'un écrivain l'en a cru le premier auteur (1). En effet, il faut les recherches les plus laborieuses de l'érudition pour en découvrir les traces dans les siècles antérieurs, tant elle est obscure ! Elle existait néanmoins d'une manière confuse, comme tout le reste ; mais elle ne se dessine avec précision qu'au moment où parut la décrétale *Ratio juris exigit*, qui renferme sa première organisation. Les paroles du préambule sont remarquables : « Le droit et la religion, dit le pape, exigent de tous ceux qui président à la justice et aux jugements une vigilance studieuse, une modestie exemplaire, un cœur pur, des mains nettes, des conseils puisés aux sources de la sagesse, et de ceux qui sont appelés à écrire les actes judiciaires, une capacité suffisante, une vie irréprochable, du désintéressement, une bienveillance compatissante envers les pauvres. » Suivent les règles, au nombre de quarante. Elles ne sont que le développement des belles maximes énoncées dans le préambule. On devait les lire toutes les années, et chaque auditeur et chaque notaire devaient en avoir une copie (2).

Cette décrétale ne fixe point le nombre des auditeurs. Il varia beaucoup dans la suite. On trouve quelquefois jusqu'à vingt auditeurs et plus. Ce fut Sixte IV, vers la fin du siècle suivant, qui les réduisit à douze (3). Dans le fait, la constitution que Jean XXII donna à la chancellerie était encore bien imparfaite. Cette dernière n'atteignit sa pleine organisation et sa forme définitive que longtemps après. Chaque pontife devait y ajouter selon les circonstances et les besoins. Un bon système d'administration ne saurait être l'ouvrage d'un seul homme.

(1) *Cohelii Notitia card.*, c. xix.

(2) *Bullar. Magn.*, ed. Lucemburg, 1727, t. I, p. 205.

(3) *Cohelii Notitia card.*, loc. cit.

Les finances sont un des points les plus remarquables du pontificat de Jean XXII, et aussi un de ceux qui ont été le moins compris. En examinant les monuments anciens, on trouve que la Papauté, pour soutenir les charges du gouvernement ecclésiastique, avait plusieurs sources de revenus qu'on peut réduire à quatre principales : les offrandes des fidèles, les tributs des royaumes qui s'étaient mis sous la protection de saint Pierre, les droits féodaux, les biens domaniaux.

1° Les offrandes des fidèles. Il s'en faisait une grande quantité à Rome sur l'autel, à la confession de Saint-Pierre, au palais et à la personne du pape, en monnaies, cire, calices, croix, encensoirs, bassins d'or ou d'argent, linges ; pendant les messes, les offices divins, aux jours de fêtes solennelles (1). Il y a un don fait par le pape Victor II au cardinal Humbert des offrandes du Jeudi et du Samedi saints, dans lequel toutes ces richesses sont énumérées. Quelle ne devait pas être la somme de telles offrandes réunies quand celles de deux jours seulement suffisaient à monter une église particulière (2) !

2° Les tributs des royaumes qui s'étaient mis sous la protection de saint Pierre. Ces royaumes étaient au nombre de sept, savoir : la Suède, la Norwége, le Danemark, la Pologne, le Portugal, l'Aragon, l'Angleterre. L'Aragon payait annuellement 250 massemutins ou oboles d'or (3) ; le Portugal, 2 marcs d'or (4) ; la Pologne, 100 marcs d'argent (5) ; l'Angleterre payait 1,000 marcs d'argent pour elle et pour l'Irlande ; outre cela, le denier de saint Pierre qu'on y

(1) Murat., *Antiquitates italicæ mædii ævi*, t. V, diss. ix, p. 805.

(2) Thomassin, *Ancienne et nouvelle Discipline*, t. III, p. 105.

(3) Raynald, ann. 1204, n° 73.

(4) Thomassin, t. III, p. 254.

(5) *Id.*, p. 257.

percevait produisait 299 marcs (1). On conjecture que le denier du Danemark, de la Suède et de la Norwége pouvait être évalué à cette dernière somme.

3° Les droits féodaux. Il n'y avait d'États proprement dits fiefs du Saint-Siège que Naples, la Sicile, les îles de Sardaigne et de Corse. Or, Naples payait par année 8,000 onces d'or, qui, évaluées à 5 florins par once, donnaient une somme de 40,000 florins (2). La Sicile était taxée à 3,000 onces d'or (3). Les rois d'Aragon, à qui avaient été inféodées la Sardaigne et la Corse, devaient pour ces deux îles 2,000 marcs. Il faut ajouter aux revenus des droits féodaux ceux que les papes retiraient en accordant la seigneurie de certaines villes pour un nombre déterminé d'années, et qui n'étaient pas la moindre ressource de la chambre apostolique.

4° Les biens domaniaux. Le Saint-Siège possédait de nombreux domaines dans les États de l'Église. Pourtant les seuls dont les revenus soient positivement connus sont le duché de Spolète, le comté de Narni et d'Amelia, et la Sabine. Le duché de Spolète rendait annuellement 4,080 livres, 1,058 solidi, 10 besants, et quelques autres valeurs en nature ; le comté de Narni et d'Amelia, 49 livres et 548 solidi nets, la portion qui revenait aux collecteurs défalquée ; la Sabine, 154 livres et 10 solidi (4). Le Comtat-Venaissin, depuis son acquisition définitive, pouvait rapporter 10,000 florins, d'après l'évaluation approximative que nous fait supposer une pièce officielle, qui nous apprend que les habitants de Malemont payaient 60 sous tournois, ceux de Saint-Didier 50, et autant ceux

(1) *Liber censuum*. (Murat., *Antiquit.*, t. V, p. 891 et 892.)

(2) Raynald, ann. 1343, n° 81.

(3) *Id.*, ann. 1318, n° 34.

(4) Murat., *Antiquit. ital.*, t. V, p. 800 et seq.

de Beausset (1). Mais il y avait une multitude d'autres propriétés domaniales, disséminées dans tous les pays, et dont la location rapportait à la chambre apostolique des rentes plus ou moins fortes, soit en argent, soit en nature. Toutes ces propriétés, avec leurs redevances, sont énumérées dans un registre célèbre, conservé aux archives du Vatican, appelé le *Livre des cens* (2), dressé en 1192, sous le pontificat de Célestin III, par le cardinal Cencius, alors trésorier apostolique (3).

Comme ces diverses redevances devaient être acquittées, les unes en objets de consommation, les autres en monnaies dont la valeur nous est aujourd'hui inconnue, il serait difficile, impossible même, de calculer, d'une manière approximative, quelle somme pouvaient former ces redevances réunies. Mais on ne peut douter qu'elle ne fût de beaucoup plus considérable que toute autre somme perçue alors. Au milieu de tels éléments de richesses, qui croirait que la Papauté était pauvre? Rien de plus vrai pourtant. Les traitements des collecteurs, leur infidélité peut-être, les difficultés de la perception, l'irrégularité des paiements, les remises qu'elle finissait paramener, diminuaient singulièrement les revenus. Il n'en arrivait qu'une faible partie à Rome. Il y avait des royaumes qui étaient en arrière de cinq ans et plus du cens qu'ils devaient. A l'avènement du roi Robert, la dette de Naples envers le Saint-Siège était de 300,000 onces d'or et de 50,000 marcs d'argent, qui lui furent remis par la libéralité de Clément V (4). En général, on cherchait autant

(1) Recueil de titres, bulles, concernant le Comtat-Venaissin, in-4°, cité par l'abbé André, *Monarchie pontificale au quatorzième siècle*.

(2) *Liber censuum*.

(3) Ce registre a été édité par Muratori, au t. V de ses *Antiquitates italicæ*, p. 851, et par Cenni, *Monum. dom. pontif.* t. 2.

(4) Raynald, ann. 1309, nos 21 et 23.

que possible à se dispenser de payer. De là, pour les papes, de fréquents embarras financiers. Un acte de l'année 1193 nous apprend que les villes d'Orvieto, de Gubbio et de Casale avaient été engagées, par Innocent II, pour une somme de 200 livres de deniers de Pavie (1). Un autre, de l'année 1195, nous apprend encore que Citta di Castello avait été également engagée, par Adrien IV, pour 120 marcs d'argent (2). En 1265, époque de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, l'Église romaine fut alors réduite à un tel état de détresse, que Clément IV écrivait à l'un de ses cardinaux : « Nous avons mis en gage les richesses de toutes les églises de Rome, à l'exception de Saint-Pierre et de Saint-Jean-de-Latran; nous nous sommes obligé pour une valeur de 100,000 livres de revenus, si toutefois nous pouvons trouver cette somme (3). » Ce pontife, dans une autre lettre, en signalant les dispositions des puissances chrétiennes, indiquait très-bien quelle était la cause de cette pénurie : « L'Angleterre, dit-il, nous est contraire, l'Allemagne obéit à peine, la France gémit et se plaint, l'Espagne ne se suffit pas à elle-même; l'Italie, loin de nous venir en aide, nous frappe (4). » Or, cet état de choses, au lieu de changer, allait s'aggravant davantage.

Alors commencèrent à s'introduire dans la cour romaine les taxes sur les dispenses, les exemptions, et d'autres profits inconnus dans les siècles antérieurs. On a blâmé In-

(1) Murat., *Antiquit. ital.*, t. V, p. 843.

(2) Id., p. 847.

(3) *Possessiones ecclesiarum urbis, exceptis S. Petri et S. Joannis Laterani... obligavimus usque ad centum millia librarum proventuum, si ea poterimus invenire.* (Raynald, ann. 1265, n° 22.)

(4) *Anglia adversatur, Alemannia vix obedit, Francia gemit et queritur, Hispania non sibi sufficit; Italia non subvenit, sed emungit* (ce dernier mot est intraduisible). (Id., loc. cit.)

nocent IV d'avoir le premier cherché dans ces moyens une source de revenus (1), comme si un pontife aussi grand par l'esprit et par le cœur qu'Innocent IV avait pu abuser de sa haute position pour satisfaire une misérable cupidité. N'aurait-il pas été plus juste de supposer que déjà, à l'époque d'Innocent IV, l'emploi de ces moyens était devenu nécessaire à la Papauté pour ne pas succomber à ses charges ?

Cette gêne pécuniaire, déjà grande pendant le treizième siècle, s'accrut bien plus encore au quatorzième, après la translation du Saint-Siège au delà des monts. Car, d'un côté, les domaines de l'Italie lui échappaient, et, de l'autre, les puissances censitaires devenaient bien plus difficiles à acquitter leurs obligations, par la crainte où elles étaient que leurs deniers ne fussent partagés par la France. Les papes se virent donc forcés, pour soutenir la splendeur de leur dignité, de recourir à des expédients. Clément V se réserva pour trois ans tous les bénéfices de l'Angleterre (2), et, de plus, il donna en commende tant d'églises patriarcales, métropolitaines, épiscopales et abbatiales, qu'il révoqua lui-même ces grâces comme un abus (3). Par ces moyens et d'autres moins éclatants, il enrichit la chambre apostolique, et laissa à sa mort une somme de 1,074,800 florins (4). Jamais le Saint-Siège n'avait possédé un pareil trésor.

Les mêmes circonstances forcèrent Jean XXII de marcher sur les traces de son prédécesseur. Plus d'un canoniste a regardé ce pape comme l'auteur des annates. Cela n'est point exact. L'annate est la réserve des revenus de la

(1) Hurter, *Tableau des institutions et des mœurs de l'Église au moyen âge*, t. I, p. 175. L'auteur était encore protestant.

(2) Walsingham, *Hypodigma Neustriæ*, ann. 1305.

(3) Raynald, ann. 1307, n° 28.

(4) Baluze, *Vitæ*, t. II, p. 373.

première année d'un bénéfice vacant. Or, nous venons de voir que Clément V s'était déjà permis cette réserve. Mais Clément V lui-même ne l'a point inventée. Elle existait longtemps avant lui. Des savants en font remonter l'origine au quatrième siècle, et disent que les évêques la comptaient généralement parmi leurs droits. Toutefois les papes, avant le quatorzième siècle, n'en avaient jamais fait usage pour eux-mêmes (1). Clément V fut le premier qui donna l'exemple, et tout porte à croire qu'il étendit à d'autres églises ce qui n'avait d'abord touché que l'Angleterre, car il y eut sur ce point une délibération assez animée dans le concile de Vienne. On y agita la question d'accorder à la cour romaine le vingtième des revenus sur les bénéfices de toute la chrétienté, afin de la mettre en état de supporter les charges de l'Église, à la condition qu'elle s'abstiendrait de percevoir les annates et les décimes. Mais on finit par laisser les choses dans l'état où elles étaient, de peur qu'on ne se vît obligé par la suite de payer les annates, les décimes et le vingtième (2).

Ainsi, Jean XXII ne fonda point un droit nouveau : il ne fit que réclamer, en faveur du chef de l'Église, ce dont les autres évêques jouissaient sans conteste. Seulement il en usa plus largement. En 1317 il établit les annates sur tous les bénéfices de l'Angleterre et de l'Irlande (3). Plus tard, en 1319, il étendit ces réserves à tous les pays de la chrétienté, invoquant, pour motiver cette mesure, les nécessités de l'Église romaine (4). Il excepta toutefois

(1) Voir la savante dissertation du P. Berthier, au commencement du t. XV de l'Histoire de l'Église gallicane. — Thomassin, Ancienne et nouvelle Discipline de l'Église, t. III, p. 4020 et suiv.

(2) Polidore Virgile, De rerum Inventoribus, l. VIII, c. xi. — Cohelii Notitia cardinal., c. xx.

(3) Raynald, ann. 1317, n° 49.

(4) Pro Ecclesiæ romanæ necessitatibus.

de cette réserve les grands bénéfices, c'est-à-dire les archevêchés, les évêchés et les abbayes, et la borna à trois années (1). Mais, comme il arrive toujours dans l'établissement des redevances, les exigences s'élargissent en proportion de la facilité avec laquelle on y satisfait. Ce qui n'avait d'abord été établi que pour trois années devint permanent, et ce qui ne devait concerner qu'un certain ordre de bénéfices s'étendit à tous. Si nous en croyons Villani, Jean XXII ne confirmait l'élection d'aucun prélat; mais, quand un archevêché venait à vaquer, il y élevait un évêque et donnait le siège de celui-ci à un autre qui en avait un de moindre considération; ce qui occasionnait, pour une seule vacance, la translation de trois ou quatre prélats, qui tous payaient l'annate. La même chose avait lieu pour les autres bénéfices (2). Nous ne doutons pas que ces nominations, ainsi réservées au pape, ne contribuassent puissamment à détruire la simonie, les brigues, les divisions qui s'étaient glissées, avec le temps, dans l'ancien mode des élections. Nous avons toutefois de la peine à croire que ce roulement continu de prélats, qui passaient d'un siège à un autre, fût aussi favorable à la religion des fidèles, et que la piété y trouvât son avantage. Dans tous les cas, c'était un moyen ingénieux de subvenir aux nécessités de l'administration.

Jean XXII en avait un autre dans les grâces expectatives. L'expectative était une assurance que le pape donnait à un clerc d'obtenir un bénéfice dans une cathédrale désignée quand il viendrait à vaquer. Dans le principe, cette grâce se bornait à de simples recommandations, consignées dans des lettres qu'on appelait *monitoires*, et aux-

(1) Extrav. Comm., t. II, l. III, c. XI.

(2) Giov. Villani, l. II, c. XIX.

quelles les évêques déféraient d'ordinaire. Mais ces recommandations, en raison de leur fréquence, ayant été négligées dans la suite, les papes substituèrent aux lettres monitoires des lettres *préceptoires*, auxquelles ils en ajoutèrent de plus positives encore qu'on nomma *exécutives* (1). On conçoit aisément combien de semblables lettres devaient être recherchées. Comme on se montra beaucoup plus facile à les délivrer à Avignon qu'à Rome, on vint aussi les y solliciter avec plus d'ardeur. Jean XXII en fit un grand usage. Alvarez Pélage, qui exerçait alors la charge de pénitencier du pape, témoigne que, pour obtenir ces lettres, les ecclésiastiques accouraient en foule à la cour romaine, d'où ils remportaient des bulles qui leur coûtaient 50 florins (2). Les grâces expectatives devinrent en peu de temps une source abondante de revenus pour la Chambre apostolique. Aussi, le même témoin assure que, chaque fois qu'il lui arrivait d'entrer dans l'appartement du trésorier pontifical, il voyait des banquiers et des ecclésiastiques occupés à compter des florins et à les peser (3).

Quand on pense que les sommes recueillies de cette manière étaient réservées aux plus saintes destinations, au soutien d'une infinité de bonnes œuvres, on ne peut être scandalisé de ces richesses. Elles étaient un impôt prélevé sur les bénéfices, et il paraît juste que ceux qui vivaient de l'Église contribuassent aux frais qu'exigeait le gouvernement de

(1) Du Boulay, Histoire du droit public ecclésiastique français, in-4°, p. 413.

(2) Omnes veniunt ad romanam curiam. Nam et frequenter pro ipsa bulla plumbea 50 floreni solvuntur. (Alvarez Pelag., de Planctu Eccles., II^a parte, c. vii.) L'auteur montre dans ce passage un peu d'humeur.

(3) Quum sæpe intraverim in cameram camerarii D. papæ, semper vidi ibi nummularios et clericos computantes et trutinantes florenos. (Id., c. viii.)

l'Église. Disons seulement que la source d'où émanaient ces richesses n'était pas sans danger pour la discipline. Alvarez Pélage met au nombre des plaies de l'Église l'emploi d'un moyen qui enflammait la cupidité des clercs. Et il faut bien qu'il eût de graves inconvénients, puisque la sagesse du concile de Trente a jugé à propos de l'abolir.

Avec les annates et les grâces expectatives, il y avait encore les décimes. Comme administrateur suprême des biens de l'Église, le pape avait un droit intontestable d'appliquer une portion de leurs revenus au maintien de l'ordre général. Cependant, parmi les nombreuses décimes levées jusqu'à Jean XXII, nous n'en voyons aucune qui l'ait été directement au profit de la Chambre apostolique (1). Ce pontife est le premier qui ait employé cette contribution aux besoins temporels de la Papauté. En 1336 il ordonna, pour soutenir la guerre contre les Gibelins de la Lombardie, une imposition sur tout le clergé de France. Personne ne chercha à en troubler la perception, si ce n'est le roi; mais il faut qu'il n'y ait rien eu de sérieux dans l'opposition du monarque, puisque la levée de l'impôt ne fut point interrompue. L'abbé de Sorèze seul paya, dans cette occasion, une somme de 250 florins (2).

Par tous ces moyens réunis et une économie sévère, Jean XXII put laisser, à sa mort, dans le trésor pontifical, toutes ses dépenses prélevées, tant en numéraire qu'en bijoux, une réserve qui a été diversement évaluée par les contemporains. Villani la porte à 25,000,000 de florins (3). Un autre chroniqueur renchérit encore sur le

(1) Voir Thomassin, *Ancienne et nouvelle Discipline de l'Église*, t. III, p. 336 et suiv.

(2) *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 202, et aux *Pièces justificatives*, p. 174.

(3) Un florin de l'époque nous a donné la valeur de 10 francs de notre

chiffre de Villani, et note 22,000,000 de florins, sans y comprendre les bijoux (1). Évidemment, ces évaluations ne peuvent être prises au sérieux. Elles sont invraisemblables. La plus grande partie du numéraire européen se serait de la sorte trouvée entre les mains du chef de l'Église. Je me défie à bon droit de Villani, et, quoique cet annaliste invoque l'autorité des trésoriers qu'on avait employés à faire l'inventaire des richesses de Jean XXII, je persiste à croire, avec un savant grave (2), que les 23,000,000 de florins n'ont jamais existé que dans les dit-on populaires. La valeur historique d'Albert de Strasbourg ne suffirait pas même pour nous faire admettre le chiffre de 17,000,000 (3). Mais, quand nous le réduirions à celui de 13,000,000, cité par Buonconte Monaldeschi (4), ou à une somme moindre encore, le pape aurait été de beaucoup le souverain le plus riche de l'Europe.

Et dans quel but Jean XXII, si simple, si peu magnifique, accumulait-il une réserve aussi considérable? Villani nous apprend, tout en ayant l'air d'en douter, que c'était pour subvenir aux frais d'une expédition sainte (5). Quand on voit dans les nombreuses lettres de ce pontife avec quelle ardeur il soupirait après l'affranchissement des saints lieux, il paraît peu possible de révoquer en doute

monnaie actuelle. Selon Leblanc, la valeur du florin équivaut à 7 livres 9 sous et 6 deniers. — *Giov. Vill.*, l. II, c. XIX et XX.

(1) *Dimisit in Ecclesia duo et viginti millia florenorum, exceptis aliis thesauris indicibilibus.* (*Gualv. de Flamma*, ap. *Murat.*, t. XII, p. 4009.)

(2) *Francesco Ant. Vitale*, *Memorie istoriche dei tesorieri generali pontefici*, Napoli, 1782, in-4°.

(3) *Albert. Argent. Chron.*, p. 125.

(4) *Buonconte Monaldeschi*, ap. *Murat.*, t. XII, p. 537.

(5) *Il detto tesoro diceva papa Giovanni ragunava per fornire il santo passaggio d'oltre mare.* (*Loc. cit.*)

la sincérité de ses intentions à cet égard. Mais il y avait autre chose. Jean XXII voulait écraser le parti gibelin et rendre à l'Italie la Papauté triomphante et souveraine. Or, l'expérience lui avait appris que les services des princes n'étaient ni sûrs ni désintéressés, et il comprenait que, pour qu'un tel dessein fût dignement et utilement accompli, il devait l'être par les forces mêmes de la Papauté ; que l'Église romaine ne serait vraiment puissante que lorsqu'elle aurait personnellement le moyen de faire respecter son autorité, et que ce moyen était dans un trésor abondant et toujours à sa disposition. Peut-être voulait-il encore, ce généreux pontife, en concentrant d'immenses ressources pécuniaires entre les mains de la Papauté, lui assurer le monopole des grandes choses, des nobles entreprises, la rendre de plus en plus la bienfaitrice des peuples, et élargir par là la sphère de son influence.

Maintenant, on s'étonne qu'avec la ressource d'un pareil trésor, celle de ses talents et de son caractère, Jean XXII n'ait mené à bout qu'une faible partie de ses vastes desseins. Mais, comme il se rencontre parfois des circonstances heureuses qui donnent le succès à la témérité imprévoyante, de même il se trouve des difficultés inopinées contre lesquelles viennent échouer les combinaisons les plus sages de la prudence. Nous le voyons dans le projet que Jean XXII poursuivait contre les Gibelins d'Italie. L'on ne peut se dissimuler que les mesures n'aient été habilement concertées. Soldats, capitaines, alliances, légat, tout paraissait proportionné au but. Mais, au moment où tout semblait devoir réussir, une défection venait tout arrêter. La querelle avec Louis de Bavière ne fut pas le moindre obstacle aux succès. Et, pour ce qui concerne cette querelle, on doit dire que Jean XXII la soutint avec une invincible énergie. Il aurait peut-être

triomphé, si la conscience de son droit lui eût permis de faire une concession. Jusqu'en 1330, l'obstination de Louis, sa mauvaise foi, les moyens immoraux qu'il mettait en œuvre pour soutenir son titre usurpé, ont pleinement justifié la rigueur des procédures de Jean XXII, et l'on ne peut dire que ce pontife eût dû se conduire autrement qu'il ne fit. Voyons s'il eut tort plus tard.

Il est des situations impérieuses qui forcent les hommes les plus injustes à fléchir devant l'autorité du droit. Louis de Bavière se trouva dans une de ces situations, à son retour d'Italie, après les humiliations qu'il y avait essuyées, la défection des Gibelins, la honte d'un schisme qui s'était terminé par le ridicule. Alors il commença à sentir que la couronne impériale chancelait sur sa tête, et parut vouloir sérieusement se rapprocher du pape. Le roi de Bohême et l'archevêque de Trèves reçurent la mission de présenter à Jean une cédula où Louis sollicitait une réconciliation, à la condition de déposer son antipape, de révoquer tout ce qu'il avait fait contre la personne du pontife légitime, de reconnaître qu'il avait péché et encouru la sentence de l'excommunication; enfin, de s'en remettre à la miséricorde du Saint-Siège, pourvu qu'on le maintînt dans son état et dans sa dignité (1).

Jusque-là, aucunes propositions aussi graves n'avaient été faites, et il semble que Jean XXII eût pu, sinon les adopter, du moins en faire la base de nouvelles négociations; il les rejeta avec indignation. Le premier article de la cédula, concernant Pierre de Corbière, lui paraissait ridicule, vu que cet antipape avait déjà fait sa soumission de lui-même. Puis il se plaignait qu'elle ne renfermât aucune mention de Michel de Césène, de Guillaume Occam et des

(1) Raynald, ann. 1330, n° 35.

autres franciscains schismatiques. Au surplus, selon le pape, la condition première et indispensable de toute réconciliation était, pour Louis, la déposition de la dignité impériale. « Louis de Bavière, écrivait-il à Jean de Luxembourg, ne sait point ce qu'il demande quand il stipule le maintien de sa dignité, car c'est une chose impossible. Il est impossible qu'il soit maintenu dans la dignité impériale sans l'acquisition d'un nouveau droit, attendu qu'il ne possède réellement aucune dignité (1). »

Dans le fond, le pape avait raison ; la rigueur des principes qui servaient de base à la constitution de l'Empire n'était qu'incomplètement satisfaite par cette soumission conditionnelle de Louis. Ce dernier ne perdit point courage. Voyant la médiation des princes repoussée, il eut recours à une ambassade composée d'Arnold de Mumbach et de maître Udalric d'Augsbourg, ses familiers et secrétaires intimes (2). Mais cette tentative échoua comme la précédente, parce que les instructions des députés ne renfermaient que des excuses, des suppliques et la demande de la consécration impériale. De nouvelles ouvertures, que le roi de Bohême essaya, dans un voyage qu'il fit à Avignon, ne furent pas plus heureuses (3). Une seconde ambassade, envoyée en 1333, revint encore sans avoir rien fait (4). Le pape était inflexible, et ne voulait ni plus ni moins, de la part de Louis, que la déposition de son titre.

Enfin, soit de bonne foi, soit dans le but d'en imposer, Louis, au commencement de 1334, laissa transpirer autour de lui qu'il voulait résigner la dignité impériale. Les

(1) Epist. Joannis XXII, ap. Raynald, ann. 1330, n° 33.

(2) J. Georg. Herwart, p. 594 et seq.

(3) Raynald, ann. 1332, n° 14.

(4) Henrici Rebdorff Annales, ann. 1333.

ambassadeurs des rois de France et de Bohême apportèrent en toute hâte cette nouvelle à Avignon; elle y répandit la joie. Jean XXII écrivit au prince pour le féliciter d'une si heureuse disposition, et expédia en Allemagne deux nonces chargés de s'en assurer, et, au cas qu'elle fût sérieuse, de faire les préparatifs d'une nouvelle élection. Le pape voulait la faire tomber sur Henri, duc de Bavière, parent de Louis. Mais, dans l'intervalle, les rois de Hongrie et de Naples envoyèrent des ambassadeurs à Avignon pour s'opposer à ce que rien ne fût innové dans l'Empire, et les nonces, qui rencontrèrent, de leur côté, mille difficultés, en Allemagne, de la part des princes, durent renoncer à poursuivre leur mission (1). C'est ainsi que Jean XXII échoua, mais avec gloire, dans sa querelle avec l'Empire.

Ce furent des causes indépendantes de l'homme qui firent manquer une autre affaire : celle de délivrer les Saints Lieux. Comme, de tous les pontifes qui l'avaient précédé, une expédition transmarine était le grand projet de Jean XXII, nous avons dit qu'une bonne partie de son immense trésor devait y être consacrée. Excités par ses chaleureuses exhortations, les princes chrétiens parurent un instant vouloir s'ébranler. Au mois de mars 1332, Philippe de Valois écrivait au pape qu'il s'engagerait par serment à partir pour les Saints Lieux aussitôt que le passage général aurait été annoncé (2); et, sans plus attendre, le 30 septembre de la même année, au milieu d'une grande assemblée tenue à Saint-Germain-des-Prés, il reçut la croix des mains de l'archevêque de Rouen, Pierre Roger, avec les rois de Bohême et de Navarre et un grand nombre de

(1) Baluze, *Vitæ*, t. 1, p. 176. — Raynald, ann. 1334, n° 20 et seq. — *Henrici Rebdorff Annales*, p. 423.

(2) *Epist. Philippi regis*, ap. Raynald, ann. 1332, n° 2.

princes et de seigneurs de la cour (1). La croisade fut prêchée par tout le royaume. Philippe de Valois devait fournir à lui seul vingt mille chevaux et cinquante mille fantassins. Gênes, Venise et Pise prêtaient leurs navires pour le transport de cette immense expédition (2). Enfin, l'année suivante, Jean XXII crut les choses assez avancées pour fixer le passage général à l'année 1336. Il le fit solennellement au milieu d'un grand consistoire tenu le 26 juillet, et où prêcha l'archevêque de Rouen; nomma le roi de France chef de l'entreprise, et lui accorda, pour subvenir aux frais, les décimes de six années sur les biens du clergé. Les ambassadeurs du monarque, qui assistaient au consistoire, jurèrent, en son nom, sur les Évangiles, qu'il effectuerait le voyage en personne, ou se ferait remplacer par son fils Jean, si quelque raison légitime devait le retenir dans ses États (3). Encore une fois, ces brillants préliminaires n'eurent aucun résultat. Philippe de Valois voulait peut-être sérieusement l'entreprise; mais moins que jamais la situation politique de la France pouvait permettre de songer à une expédition lointaine. Ses rapports avec l'Angleterre se compliquaient d'une manière fâcheuse; elle avait besoin de la présence de son roi et de ses chevaliers pour faire face à l'orage qui se formait de l'autre côté de la Manche. Peut-être des débats théologiques, qui prirent alors un caractère passionné, contribuèrent-ils à faire tomber dans l'oubli la délivrance des Saints Lieux.

Depuis un certain nombre d'années on s'inquiétait, dans le monde savant de l'époque, de ce que devenaient

(1) Preuves de l'histoire des cardinaux français, p. 330. — Michaud, Histoire des croisades, t. V, p. 173, édit. de 1844.

(2) Raynald, ann. 1333, n° 11.

(3) Baluze, Vitæ, t. I, p. 175.

les âmes des justes immédiatement après la mort. Or, ici, comme il arrive toujours dans les questions où la raison humaine est livrée à ses seules lumières, on se jetait dans le champ des conjectures. L'attention générale des esprits, sur une matière aussi intéressante qu'obscur, éveilla la curiosité du pape, qui, au milieu des soins les plus absorbants de l'administration universelle, accordait une large part aux recherches théologiques. Ses études sur ce sujet lui inspirèrent cette singulière opinion : que les âmes des justes, avant la résurrection des corps et le jugement général, ne jouissent point de la vision intuitive, qu'elles demeurent jusque-là sous l'autel, c'est-à-dire sous la protection et la consolation de l'humanité sainte de Jésus-Christ; mais qu'après le jugement général, elles seront sur l'autel, c'est-à-dire que, par la vertu de cette humanité, elles contempleront la divine essence. Jean XXII indiqua d'abord ce sentiment dans deux sermons prêchés, le premier, pendant l'avent 1329; le second, le jour de Tous les Saints 1331; enfin il le développa dans un troisième, prononcé la veille de l'Épiphanie 1332 (1), mais par forme d'assertion, sans vouloir en faire un point de dogme, le discutant en théologien, et cherchant à l'appuyer sur l'autorité des Pères.

Il y avait dans ces propositions un côté spécieux fait pour séduire un esprit théologique. N'était-il pas, en effet, naturel de penser que la personnalité humaine ne devra être admise à la vision de Dieu qu'après avoir complété de nouveau sa nature par la résurrection? Pourquoi l'âme jouirait-elle avant le corps du plus grand des biens que la révélation nous promet? Le corps n'a-t-il pas été pendant cette vie mortelle le compagnon inséparable de l'âme? n'a-t-il pas

(1) Baluze, *Vitæ*, t. I, ad Notas, p. 788.

suivi la même carrière, lutté contre les mêmes obstacles, participé aux mêmes mérites? Pourquoi ces deux substances seraient-elles un instant séparées dans la récompense, quand elles ne l'ont pas été dans les travaux?

A ces inductions de la raison venaient s'ajouter des arguments puisés à la source de l'autorité. L'enseignement des anciens docteurs relativement à la rémunération des âmes justes n'était ni uniforme ni clair; on trouvait dans leurs écrits un égal nombre de témoignages qui déposaient pour et contre la jouissance immédiate de la vision béatifique. S'ils disaient que l'âme juste, au sortir de sa prison terrestre, transportée dans le ciel, y est mise en possession d'une félicité glorieuse, qu'elle voit l'Être éternel et se repose dans la sublimité du Seigneur, ils disaient aussi que l'âme, séparée du corps, n'est point couronnée, qu'elle est privée de la rémunération, que la vue de Dieu face à face est réservée pour l'état où la résurrection devra placer les saints (1). On a cherché à concilier ces contradictions en supposant que les anciens docteurs entendaient, par la glorification des saints ressuscités, une augmentation, non un commencement de gloire; une intuition plus parfaite de la nature incréée, non une simple initiation à ses mystérieux attributs; une consommation définitive en Dieu, et non une première immersion dans les profondeurs de son essence infinie. Mais cette explication, si plausible qu'elle soit, ne suffit point à dissiper tous les nuages, et nul ne peut se flatter d'avoir saisi la pensée précise des Pères. Du reste, l'Église n'avait encore aucunement fait pressentir sa manière de voir à cet égard. Il est donc permis d'affirmer,

(1) Voir, entre autres, S. Chrysostome, hom. XXVIII, in Epist. ad Hebr.; hom. XXXIX, in Epist. I^a ad Corinth; — S. Hilaire, in psalm. CXX; — S. Ambroise, lib. de Bono mortis, passim; — S. Augustin, in psalm. XLIII; de Civit. Dei, l. XX, c. xiii.

sans crainte de se tromper, que, à l'époque où le sentiment de Jean XXII fut débattu, la foi catholique n'était ni développée ni fixée sur l'état des âmes justes immédiatement après la mort (1).

Ici l'on ne doit pas se méprendre sur le sentiment de Jean XXII, et croire que le pontife soutenait que les âmes des justes sont exclues du ciel. Bien avant de mettre au jour l'opinion que nous venons d'exposer, Jean XXII avait nettement enseigné, soit dans la bulle de canonisation de saint Louis, évêque de Toulouse, soit dans la formule de foi pour le roi d'Arménie, la présence dans le ciel des âmes des justes après leur mort. « Ainsi, lors même, dit le père « Berthier, que le pape semblait incliner vers l'opinion du « délai de la vision intuitive jusqu'au jugement, il tenait « néanmoins sans aucun doute, et sans avoir jamais eu « besoin de justification sur cela, que les âmes des justes « étaient reçues dans le ciel, et qu'elles jouissaient d'une « sorte de béatitude; bien plus était-il éloigné de penser, « comme Calvin l'en a accusé dans ces derniers siècles, « que les âmes n'étaient pas immortelles (2). »

Jusqu'à-là, sinon la croyance, du moins l'opinion des fidèles avait généralement été pour le sentiment que les âmes justes, admises dans le ciel après la mort, y jouis-

(1) Mosheim (*Institutionum historiae ecclesiasticae antiquae et recentioris*, l. IV, in-4°, Helmstadt, p. 572) blesse donc la vérité et la bonne foi quand il dit : *At sub vitæ finem (Joannes XXII) in publicam prope universæ Ecclesiæ reprehensionem et animadversionem incurrebat*. Le savant réformé ne pouvait ignorer qu'aucune définition doctrinale n'avait déterminé la croyance des chrétiens sur le point de la vision béatifique dont il est ici question; que ce qui est aujourd'hui un article de notre foi était alors du domaine de l'opinion, et qu'ainsi un théologien pouvait, sans encourir le blâme de l'Église, défendre le sentiment énoncé par Jean XXII, surtout s'il était disposé, comme ce pontife, à se soumettre aux décisions de l'Église.

(2) Hist. de l'Église gallicane, t. XIII, p. 192.

sent sur-le-champ de la vision intuitive. Les discours du pape produisirent un fâcheux effet. Des murmures éclatèrent; on cria au scandale, à l'hérésie (1). Jean trouva ses adversaires surtout parmi les Frères Prêcheurs, et l'un des religieux de cet ordre, nommé Thomas Vallée, osa publiquement réfuter le pape. Ce n'était point à un simple moine qu'il appartenait de se poser en contradicteur du chef de l'Église. Aussi le téméraire dominicain fut-il arrêté, jeté en prison, et défense faite à tous les religieux de l'ordre de prêcher dans la ville d'Avignon (2). Ces faits se passaient en 1331. Or, soit que la sévérité du pape eût paralysé l'essor des esprits, soit qu'il n'insistât plus lui-même sur ce qu'il avait avancé, la question de la vision béatifique tomba pendant deux années dans un oubli complet. Mais à cette époque un incident la réveilla tout à coup comme un feu caché sous la cendre. Gérard Eudes, général des Frères Mineurs, et Arnaud de Saint-Michel, dominicain et pénitencier du pape (3), arrivèrent à Paris. Ils étaient chargés par Sa Sainteté de passer en Angleterre pour y négocier la paix entre ce royaume et l'Écosse. Pendant le séjour que ces nonces firent à Paris, en attendant l'occasion de remplir leur mission, le général des Frères Mineurs eut l'imprudence de soulever dans les Écoles le sentiment du pape sur la vision béatifique. L'Université de Paris était la plus savante, mais aussi la plus turbulente du monde. L'opinion du franciscain excita parmi ses écoliers une véritable émeute scolastique; on s'écria que le religieux n'avait été envoyé en France que pour y corrom-

(1) *Multos scandalizaverat.* (Contin. Gulliel. Nang., ad ann. 1333.)

(2) Gobelini, *Personæ cosmodromium*, ætate VI^a, c. LXXI. — Contin. Gulliel. de Nang., loc. cit. — Gualv. de la Flamma *Opusculum*, ap. Murat., t. XII, p. 1006.

(3) Wading., *Annales Minorum*, ann. 1333, n° 10.

pre la foi, que l'erreur de Gérard Eudes ne pouvait passer sans châtement. En vain Arnaud de Saint-Michel chercha à calmer ces passions émues : il n'y réussit point. Les réclamations étaient arrivées jusqu'aux oreilles du roi. Gérard Eudes se rendit auprès du monarque pour se justifier. Philippe, craignant d'être séduit par les discours d'un homme rompu aux subtilités de l'école, ne voulut l'entendre qu'en présence de dix maîtres en théologie, dont quatre appartenaient à l'ordre des Frères Mineurs. Le roi demanda à ces théologiens, en présence du général, ce qu'ils pensaient de la nouvelle doctrine. Tous s'écrièrent à l'instant qu'elle était fausse, hérétique, et la flétrirent de leur réprobation. Gérard Eudes, sans se déconcerter, s'efforça d'en soutenir l'orthodoxie (1); mais le roi, entrant en colère, lui adressa de vives réprimandes, et le menaça, s'il ne se rétractait, de le faire brûler comme un patarin; ajoutant que, si le pape soutenait un pareil sentiment, il le regarderait comme hérétique (2). C'est peut-être là tout le fondement de l'assertion de ceux qui veulent que le roi ait mandé au pape qu'il le ferait brûler sauf rétractation. Il n'est pas probable qu'une pareille menace ait pu échapper au roi, même dans un moment de vivacité; à plus forte raison ne l'est-il pas qu'il l'ait écrite. Elle n'était conforme ni aux mœurs du temps, ni au respect que le roi avait pour le pape. Au reste, elle ne se trouve dans aucune lettre de ce prince, et son existence repose uniquement sur le témoignage de Pierre d'Ailly, qui, soixante-treize ans après la mort de Jean XXII, la cita dans un discours prononcé en présence du clergé français, réuni à l'occasion du schisme (3).

(1) Contin. Gulliel. de Nang., loc. cit.

(2) Giov. Vill., l. X, c. ccxxx.

(3) Le roi manda lors Jean XXII qu'il se révoçât, ou qu'il le feroit ardre.

A la nouvelle de ce qui s'était passé à Paris, Jean XXII se hâta d'écrire à Philippe de Valois une lettre pleine de modération, dans laquelle il justifiait l'opinion qui lui était attribuée, disant qu'il n'avait rien avancé de lui-même ; qu'il s'était borné à citer sur ce point, dans ses sermons, les textes de l'Écriture et des saints Pères ; qu'au reste, ses sermons étaient entre les mains de l'archevêque de Rouen, auquel il les avait remis pour les communiquer à Sa Majesté. Puis il l'exhortait à n'user ni de châtement ni de menace contre les partisans du délai de la vision béatifique ; ajoutant qu'il fallait laisser les théologiens débattre librement leurs opinions sur cette matière jusqu'à ce qu'il plût au Saint-Siège apostolique de prononcer (1). Le pape témoignait assez par là qu'il n'avait aucun parti arrêté sur la question en litige, et que, pour se décider, il désirait joindre aux siennes les lumières des autres. En effet, autour de lui, il ordonnait aux prélats et aux docteurs de rechercher avec soin tout ce que la tradition renfermait de témoignages divers sur la vision béatifique (2).

Cependant, malgré ces précautions, quelques-uns ne croyaient pas à une impartialité complète du souverain pontife sur ce point, et sa conduite était l'objet de commentaires malins qu'il s'efforçait de repousser. Philippe de Valois répondit à Jean. Sa lettre était respectueuse, mais il y suppliait le pontife d'abandonner de pareilles questions, parce que le chef de l'Église devait se contenter de terminer les disputes sur la foi, non les provoquer. Le roi de Naples lui écrivit dans le même sens (3). Sur ces

(Bourgeois du Chastenot, Preuves de la nouvelle histoire du concile de Constance, in-4°, p. 153.)

(1) Raynald, ann. 1335, n° 46.

(2) Id., ann. 1334, n° 27.

(3) Giov. Vill., l. X, c. ccxviii. Non si conveniva a papa di muovere le

entrefaites, l'université de Paris porta sa décision dans une célèbre conférence tenue au château de Vincennes. Tous les maîtres en théologie, tous les évêques et abbés qui se trouvaient à Paris y assistèrent. Deux questions furent soumises aux délibérations de l'assemblée, savoir : 1° les âmes des saints voient-elles actuellement la face de Dieu ? 2° la vision qu'elles ont de l'essence divine finira-t-elle au jugement général pour être remplacée par une autre ? L'assemblée tout entière répondit affirmativement sur la première question, et, sur la seconde, quelques théologiens seulement dirent qu'après le jugement général la vision serait plus parfaite. Sur la requête du roi, on rédigea un acte authentique de cette décision : trente docteurs y apposèrent leur sceau, et elle fut envoyée à Avignon (1).

Cependant cette querelle théologique, qui n'excitait en France que des mécontentements, menaçait en Allemagne de se tourner en révolution. Michel de Césène, Guillaume Occam, Bonagratia de Bergame et les autres factieux réfugiés à la cour de Louis de Bavière, avaient vu avec une maligne joie le souverain pontife engagé dans une discussion dont s'alarmait la foi simple des fidèles. Cet incident réveilla toutes leurs espérances. A leurs yeux Jean XXII était un hérétique qu'il fallait dépouiller une bonne fois de la dignité papale. Louis, mécontent de l'issue de ses dernières tentatives de réconciliation près de la cour romaine, appuyait ces mouvements schismatiques. Il fut décidé qu'un concile serait convoqué sous le patronage de l'autorité impériale, et que, dans cette assemblée, Jacques de Cahors serait déposé. On devait inviter à ce

questioni sospetta contra la fede catholica, ma che le movesse, decidere et estirpare.

(1) Contin. Gulliel. de Nang., loc. cit.

concile les princes de l'Empire. D'irrécusables témoignages nous apprennent que le cardinal Napoleon des Orsini, cédant ou aux promesses de Louis ou aux inspirations d'une haine secrète contre Jean XXII, était entré dans cette odieuse conjuration; qu'il devait faire ses efforts pour entraîner les autres cardinaux, et, sans quitter la cour, y favoriser toutes les manœuvres de la cabale. De son côté, Louis de Bavière devait envoyer à tous les rois et princes et faire afficher aux portes du palais apostolique d'Avignon un appel de tous les actes de *Jacques de Cahors*, tandis qu'on rédigerait, au nom de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Wurzburg, une citation solennelle. Tout paraissait s'organiser pour un nouveau schisme (1).

Mais, au moment même où s'ourdissait cette trame criminelle, elle n'avait plus de but. Jean XXII, succombant, non aux infirmités, mais à l'âge et aux travaux, abandonnait le pontificat avec la terre. Les derniers jours de ce pontife célèbre furent dignes de tout le reste de sa vie. Il ressentit les premières atteintes de la maladie dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1334, et, le lendemain, il se trouva assez mal pour être obligé de renvoyer un consistoire qui devait se tenir ce jour-là. Le 3, sentant que l'heure de sa mort approchait, il manda près de lui les cardinaux. Tous s'y rendirent, à l'exception du cardinal Gaetani, absent pour cause de légation, et du cardinal Napoleon des Orsini, qui, depuis ses rapports avec les schismatiques d'Allemagne, ne voyait plus le pontife, et refusa nettement de venir. Alors, pour ne laisser aucun doute à personne sur son orthodoxie touchant la vision béatifique, le pape fit lire en présence de ces témoins une déclaration

(1) Raynald, ann. 1334, n° 34 et seq., d'après un manuscrit du Vatican.

par laquelle « il confessait et croyait que les âmes, sépa-
« rées du corps et purifiées, sont dans le ciel avec Jésus-
« Christ, en la compagnie des anges, et qu'elles voient
« Dieu et l'essence divine face à face, autant que le com-
« porte leur condition ; affirmait que tout ce qu'il avait
« dit ou écrit sur cette matière, il ne l'avait dit et écrit
« que par forme de conférence et non de décision, et sou-
« mettait au jugement de l'Église et de ses successeurs
« toutes ses paroles et tous ses écrits, tant sur la question
« des âmes saintes que sur les autres questions (1) ».

Après cette déclaration, qui prouvait autant la force de son esprit que sa foi et sa piété, Jean XXII recommanda aux cardinaux les intérêts de l'Église, ceux de sa famille ; abolit les réserves qu'il s'était faites sur les bénéfices, et, le lendemain, 4 décembre, après avoir entendu la messe et reçu la communion, il rendit à Dieu sa grande âme (2), laissant à l'Église de justes regrets, aux cardinaux un vide immense à remplir, à la postérité un nom à jamais illustre. (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 4.) Son pontificat avait duré dix-huit ans quatre mois et deux jours. On a de lui un mot remarquable sur l'opinion du vulgaire ; le voici : « Tout
« ce qu'elle loue est digne de blâme ; tout ce qu'elle pense
« est vain ; tout ce qu'elle dit est faux ; tout ce qu'elle im-
« prouve est bon ; tout ce qu'elle glorifie est infâme (3) ! »

Ce fut Jean XXII qui, le premier, conçut l'idée de construire à Avignon un palais digne de la majesté du Saint-Siège. Nous avons une bulle datée du 13 septembre 1318, par laquelle ce pape transfère à la chapelle de la Made-

(1) Raynald, ann. 1334, n° 37.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 178. — Giov. Vill., l. II, c. XIX.

(3) Quicquid laudat vituperio dignum est ; quicquid cogitat, vanum ; quicquid loquitur, falsum ; quicquid improbat, bonum ; quicquid extollit infame est. (Ap. Bzovium, ann. 1334, n° 2.)

leine le titre d'église paroissiale, parce que l'église de Saint-Étienne, qui possédait auparavant ce titre, avait été occupée et mise dans l'enclos du palais apostolique (1). Ainsi la première pierre de ce gigantesque édifice, qui étonne encore les regards, a été posée par Jean XXII.

Le corps de ce pontife fut inhumé dans la cathédrale, où on lui construisit, dans la chapelle de Tous les Saints, un magnifique mausolée qui subsiste encore (2).

On raconte qu'un évêque voisin de Rome, se rendant à Avignon à l'époque de la mort de Jean XXII, eut en chemin cette vision. Un personnage inconnu lui apparut, et lui dit : « Vous cherchez le pape ? il n'est plus. » Puis un instant après, le même personnage reprit : « Voulez-vous voir le pape ? le voici : » et il indiquait à l'évêque un homme d'une haute stature, dont les traits étaient nouveaux pour lui. La vision s'évanouit, et le prélat, continuant sa route, arriva bientôt à Avignon. Il y trouva, en effet, Jean XXII mort, et le Sacré-Collège se préparant à lui donner un successeur. Étonné de voir la première partie de sa vision vérifiée par le fait, il se rendit dans la salle du consistoire, et se mit à observer les cardinaux qui entraient. Aucun d'eux ne lui offrit les traits du personnage que lui avait désigné le mystérieux inconnu. « Tous les

(1) Nougner, Hist. de l'Église et des évêques d'Avignon, p. 104.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 170 et 786. — Nougner, p. 107. — On changea le mausolée de Jean XXII de place le 9 mars 1759; mais ce changement se fit avec toutes les précautions et toute la décence qu'on pouvait désirer. Le corps fut trouvé tout entier. Il n'avait de longueur que cinq pieds. Ses bras et ses mains étaient croisés sur sa poitrine; il avait des gants de soie blanche, et au doigt une grosse bague d'or avec une pierre bleue. Il était vêtu d'une tunique de soie violette, et avait par-dessus une grande chape enrichie d'une infinité de petites perles, et au-dessus de la chape le pallium. Sa tête était couverte d'une petite mitre de soie blanche, dont les bouts des pendants étaient de soie rouge. (Teissier, Histoire des papes d'Avignon, p. 443.)

« cardinaux sont-ils présents? » demanda-t-il. « Il n'en man-
 « que qu'un seul, » lui répondit-on. Ce cardinal absent était
 Jacques Fournier, de l'ordre de Cîteaux, qu'on appelait
 le Cardinal Blanc, parce qu'il avait toujours gardé l'habit
 de son ordre. L'évêque se fit aussitôt conduire au palais
 de Jacques Fournier, et il ne l'eut pas plutôt aperçu, que,
 reconnaissant en lui tous les caractères de l'homme qu'il
 avait vu en songe : « Père, s'écria-t-il, vous êtes le pape
 « futur ! » Le cardinal se prit à rire; nulle prophétie ne
 lui semblait plus vaine. En effet, dépourvu de tout crédit
 dans la cour romaine, sans créatures, parce qu'il était
 pauvre, n'ayant ni cet éclat du talent qui supplée à
 une haute origine, ni cette valeur personnelle qui ral-
 lie autour d'elle les éléments d'un parti, il était bien de
 tous les membres du Sacré-Collège celui qui réunissait le
 moins de chances dans la lutte électorale qui se préparait.
 Mais l'évêque lui raconta sa vision; puis il ajouta : « Père,
 « le personnage qui m'a montré votre image m'a intro-
 « duit dans une étable pleine d'immondices, dans la-
 « quelle mes yeux ont vu une arche de marbre éclatante
 « de blancheur. Cette arche était vide. Eh bien! père,
 « vous êtes cette arche mystérieuse; remplissez-la de vos
 « vertus (1). »

Cette anecdote paraît n'être qu'un trait critique déco-
 ché par une main ennemie contre le dernier pontife; elle
 peint, du reste, assez bien l'opinion qu'on se forma dans le
 public sur l'élection du Cardinal Blanc; elle fut en effet
 singulière. Au début du conclave, la faction française, di-
 rigée par le cardinal Talleyrand de Périgord, et sans con-
 tredit la plus puissante, porta le cardinal de Comminges.
 Ce prélat allait infailliblement devenir pape. Rien ne sem-

(1) Albert. Argent. Chron., p. 125.

blait devoir s'opposer à son élection, quand ceux-là mêmes qui en étaient les maîtres, soit qu'ils eussent remarqué dans le candidat des tendances ultramontaines, soit qu'ils fussent dupes d'une manœuvre secrète, déclarèrent qu'ils ne voteraient pour lui que dans le cas où il promettrait de maintenir le Saint-Siège en France. Cette condition révolta le cardinal de Comminges ; il répondit à ceux qui la lui imposaient que, bien loin d'acheter la Papauté à ce prix, il renoncerait plutôt au cardinalat, parce qu'il était convaincu que la Papauté, ainsi transplantée de son siège naturel, courait les plus grands dangers (1). La faction française s'obstina, et rien ne put fléchir l'héroïque résolution du cardinal de Comminges, qui se donna lui-même l'exclusion.

Cet incident, auquel personne ne s'était attendu, jeta le conclave dans l'incertitude et la fluctuation. Aucun autre candidat ne réunissait les qualités de celui qui se retirait. Quelques voix prononcèrent alors le nom du Cardinal Blanc. Mais tant d'obstacles paraissaient s'opposer à son élection, que ceux mêmes qui le proposaient ne regardaient point sa candidature comme sérieuse, et ne voulaient qu'essayer des suffrages perdus pour découvrir les vues des adversaires (2). Ce fut précisément cette manœuvre qui fit pape le Cardinal Blanc. Par un hasard singulier, la plupart des cardinaux ne crurent pas mieux perdre leurs voix qu'en les donnant à ce prélat, et, au dépouillement du scrutin, il se trouva avoir réuni les deux tiers des votes (3). L'étonnement du conclave fut

(1) Giov. Vill., l. II, c. XXI.

(2) Quasi per gara non credendo che venisse a fatto missono al squittino, quello di loro collegio, che era tenuto il più minimo de' cardinali ; cio, fu il Cardinale Bianco. (Giov. Vill., ubi supra.)

(3) Albert. Argent. Chron., p. 425.

grand à la vue d'une nomination si imprévue (1); mais aucun ne manifesta une plus grande surprise que le Cardinal Blanc lui-même : « Qu'avez-vous fait, mes frères? » s'écria-t-il, vous avez élu un âne (2)! » Quoi qu'en ait dit Pétrarque, l'homme qui témoignait une si basse idée de lui-même était loin d'être incapable (3).

Jacques Fournier, et non pas Dufour, comme quelques historiens postérieurs l'appellent, était né à Saverdun, petite ville du comté de Foix, alors du diocèse de Toulouse, et qui, plus tard, fit partie de celui de Rieux. Son père se nommait Guillaume, et exerçait, dit-on, l'état de boulanger. Toutefois, rien ne témoigne que l'attribution de cet état ait d'autre fondement que la signification de son nom, qui, dans le langage du pays, veut dire *boulangier* ou un homme qui a l'administration d'un four public. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jacques Fournier était de basse extraction. Plus tard, il joignit à son nom celui de Novelli, en considération du cardinal Arnaud Novelli, son oncle maternel. Comme lui, il embrassa, dans sa jeunesse, la profession monastique, dans l'abbaye de Bolbonne, au diocèse de Mirepoix. Il ne s'occupa d'abord que de devenir un saint religieux; c'était là que se bornait son ambition, la plus noble de toutes les ambitions sans contredit. Une exacte observance de la règle, les effusions de la piété, faisaient son bonheur en même temps que l'édification de ses frères. Mais la Providence le poussait, sans qu'il s'en doutât, à devenir quelque chose de

(1) *Fragmenta hist. romanæ*, ap. Murat., *Antiquitates medii ævi*, t. III, p. 276.

(2) *Avete eletto uno asino.* (Giov. Vill., loc. cit.)

(3) *Epist. r^a, sine titulo.* L'abbé de Sade croit que cette lettre est adressée à l'évêque de Cavillon, et qu'il y est question de Benoît XII. Platina appelle ce pontife très-savant, *pontifex doctissimus, ad calcem.*

plus qu'un saint religieux. Arnaud Novelli, alors abbé de Fontfroide, au diocèse de Narbonne, l'attira d'abord dans ce monastère, puis l'envoya étudier dans l'Université de Paris. La théologie captiva les goûts de Jacques Fournier plus qu'aucune autre science de l'époque; il y fit de merveilleux progrès, devint bachelier, succéda, en 1311, à son oncle dans l'abbaye de Fontfroide, et revint à Paris prendre le grade de docteur (1). Dès ce moment sa fortune fut rapide. Le pape Jean XXII le nomma, en 1317, à l'évêché de Pamiers, d'où il le transféra, en 1326, à celui de Mirepoix. L'année suivante il le fit cardinal du titre de Saint-Prisque (2). Son élection à la Papauté eut lieu le 20 décembre 1334, seize jours après la mort de Jean XXII; il prit le nom de Benoît XII. Le 8 janvier suivant, la couronne lui fut donnée, par le cardinal Napoleon des Orsini, avec la pompe accoutumée. Cette cérémonie eut lieu dans l'église des Frères Prêcheurs. A cette occasion, les cardinaux reçurent un présent de 100,000 florins (3). 50,000 florins furent expédiés à Rome pour la restauration de l'église de Saint-Pierre (4). Ce début semblait présager un règne libéral et magnifique. Nul pourtant ne devait l'être moins.

Entre le nouveau pontife et celui qui l'avait précédé, il y avait un contraste frappant. Jean XXII était petit, d'un

(1) Albert de Strasbourg dit que Jacques Fournier était grand théologien, mais nul en droit (*theologorum summus, sed nullus in jure*). Je ferai pourtant observer que ces mots : *nullus in jure*, ne se trouvent que dans l'édition d'Urtizius, Francofurti, 1685. On ne les lit point dans l'édition de Bâle, 1569. Ptolémée de Lucques lui accorde la science du droit aussi bien que celle de la théologie : *Magnus magister in legibus et in divinitate*. (Baluze, t. I, p. 236.) — Gonzalo de Illescas (p. 19) l'appelle : *Persona santa y de gran reputacion, doctissima en letras divinas*.

(2) Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 198, 214 et 229. — Hist. du Languedoc, t. IV, p. 215.

(3) Papyre Masson, in *Benedictum XII*. — Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 220.

(4) Albert. Argent. Chron., p. 125. — Baluze, *ubi supra*.

tempérament sec, bilieux, et ne s'exprimait qu'avec un organe faible. Benoît XII, au contraire, avait une haute stature, un tempérament sanguin, replet, un teint fortement coloré, une voix sonore et puissante. Le premier mangeait à peine; il fallait au second une table abondamment servie. Jean XXII, en homme qui avait pratiqué la cour, étalait des manières polies, une grande souplesse de caractère, se montrait prévenant envers les grands et facile à accorder des grâces; Benoît XII, élevé dans les habitudes austères du cloître, en avait conservé je ne sais quelle roideur qui se trahissait dans ses relations; son abord était sévère; il ne cherchait à plaire à personne, bien moins encore à se faire des créatures en dispensant les faveurs du pouvoir (1).

Cette rigidité éclata bientôt dans le gouvernement de l'Église. Le lendemain de son couronnement, il refusa les pétitions qu'on lui présentait, disant qu'il voulait connaître les personnes qui lui demandaient des grâces. Dès les premiers consistoires, il révoqua toutes les commendes des églises cathédrales et abbatiales faites par ses prédécesseurs; il n'excepta de cette révocation que les commendes faites en faveur des cardinaux et des patriarches. Un de ses premiers soins encore fut de renvoyer à leurs églises tous les prélats et les curés qui étaient en cour de Rome; ce qui força une multitude d'évêques, d'abbés et d'ecclésiastiques à quitter la cité papale (2). Benoît XII aimait mieux voir les pasteurs au sein de leurs troupeaux que de jouir du spectacle d'une cour brillante, mais inutile. Il attaqua impitoyablement tous les abus. C'était l'usage que les suppliques adressées au souverain pontife fussent signées et

(1) Albert. Argent., loc. cit. — Gualv. de Flamma, Opusculum, Murat. Script., t. XII, p. 4009. — Hist. rom. Fragmenta, ubi supra.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 198, 214, 221 et 231.

présentées par les camériers ou autres officiers du palais, ce qui était devenu la source d'une foule de gains illicites. Benoît mit fin à cet usage, signa lui-même toutes les demandes, et voulut qu'à l'avenir elles fussent enregistrées par un secrétaire d'office et portées ainsi, par son clerc-juré, à la chancellerie, dans un sachet fermé et muni du sceau pontifical (1). Il défendit encore de conférer des canonicats, dans les églises cathédrales, à des jeunes gens âgés de moins de quatorze ans (2). Une telle défense montre bien quels désordres s'étaient introduits dans la collation des bénéfices. La sévérité du pape à l'égard des bénéficiers était extrême. Avant tout, il exigeait d'eux la piété et la science. A ses yeux, tous les autres titres étaient insuffisants. Il nomma un examinateur, chargé spécialement de reconnaître la capacité de ceux qui sollicitaient des bénéfices, ce qui n'avait pas encore été pratiqué. Quelquefois, Benoît examinait lui-même les postulants, et leur donnait de terribles leçons. En voici un trait :

« Un religieux de Saint-Paul de Rome, nommé Monozella, s'était acquis une certaine réputation d'habileté dans la musique, et usait de son talent d'une manière complètement mondaine. Ayant été élu abbé de son monastère, il se rendit auprès du pape et lui annonça sa promotion. « Fort bien, lui dit Benoît, à qui les goûts futiles du nouveau prélat avaient été rapportés ; mais savez-vous chanter ? — Cet art m'est connu, répondit l'abbé. — Dans ce cas, répliqua le pape, je serais curieux d'entendre une chanson. — Je sais des chansons, » reprit aussitôt l'abbé. Et le pape ajouta : « Jouez-vous aussi de quelque instrument ? « Savez-vous pincer de la guitare ? — Je sais pincer de la

(1) Baluze, p. 232.

(2) Id., p. 231.

« guitare, » continua l'élu, de plus en plus enchanté de l'intérêt que le souverain pontife semblait prendre à son talent musical. Mais ici Benoît, changeant tout à coup d'air et de ton : « Quoi donc, dit-il, c'est un vil baladin qui prétend devenir le vénérable abbé du monastère de Saint-Paul ! » Et il chassa Monozella de sa présence (1).

Benoît XII ne fléchit jamais sur ce principe de ne donner les bénéfices qu'aux hommes capables de les posséder dignement. Il poussa même la sévérité à cet égard jusqu'à l'exagération, tant il redoutait les méprises sur un point si essentiel. Un chroniqueur italien (2) dit qu'il retint jusqu'à trois cent trente bénéfices mitrés. Mais peut-être ne faut-il pas prendre trop au sérieux le chiffre de ce chroniqueur, non plus que certains autres de ses témoignages. Muratori l'appelle simplement calomniateur, et l'on pourrait appliquer la même épithète à d'autres écrivains qui ont parlé de notre pontife. Quoi qu'il en soit pourtant, il n'y a pas lieu de douter que Benoît XII n'ait laissé vaquer un assez grand nombre de bénéfices, faute de trouver, pour les occuper, des sujets qui répondissent à l'idée qu'il se faisait de la capacité d'un bénéficiaire. « Mieux vaut, disait-il, pour les dignités, de vaquer que d'être confiées à des mains inhabiles (3). » Il avait raison.

Benoît XII aimait la justice par-dessus tout, et il ne négligea rien pour qu'elle fût rendue. En raison des mille difficultés qu'il faut surmonter pour aborder les grands, il arrivait qu'une foule de pauvres étaient dans l'impossi-

(1) *Hist. romanæ Fragmenta*, p. 278.

(2) *Gualv. de Flamma, Murat.*, t. XII, p. 1009.

(3) *Suo tempore multa beneficia, dignitates et prælaturæ quamplures diutius in vacatione permanserunt. Dicebat enim quod melius et securius erat quod vacarent quam si haberent malos vel minus idoneos præidentes.* (Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 210.)

bilité de faire parvenir leurs réclamations aux oreilles du pouvoir, et restaient victimes de l'iniquité. Pour remédier à cet abus, notre pontife statua qu'à l'avenir un des officiers du palais serait occupé à recueillir les demandes en justice, et les examinerait toutes avec soin; puis il se réserva à lui-même d'y faire droit (1). Tous les historiens ont loué la piété de Benoît XII, son amour pour l'Église, sa charité. C'est bien lui que l'on n'accusera pas d'avoir exalté sa famille aux dépens de l'Église. La chair et le sang ne lui avaient point communiqué leur faiblesse (2). « Un pape, disait-il, doit ressembler à Melchisédech, qui était sans père, sans mère, sans généalogie (3). » Aucun de ses parents ne grossit le Sacré Collège. Il nomma, il est vrai, à l'archevêché d'Arles, Jean de Bauzian, un de ses neveux; mais, dans cette promotion, il céda uniquement aux instances réitérées des cardinaux, qui lui représentaient le mérite supérieur du sujet (4). Quant à ceux qui vécurent dans le siècle, il les laissa à la médiocrité de leur condition. Plusieurs grands seigneurs demandèrent en mariage la seule nièce qu'il eût; il répondit toujours aux postulants: « qu'il n'était point convenable qu'un coursier si vulgaire portât une si riche selle (5), » et la refusa constamment. Il finit ensuite par la donner à un simple marchand de Toulouse, avec une dot proportionnée à la fortune du marchand (6).

Il y avait chez Benoît XII un sentiment extraordinaire

(1) Baluze, p. 232.

(2) *Huic autem sanguis et caro non revelavit amorem.* (Baluze, p. 219.)

(3) *Ægidius Viterbiensis*, ap. Pagi *Brevarium pontif.*, t. IV, p. 117.

(4) Baluze, p. 210 et 824.

(5) *Negavit, dicens in vulgari suo quod non decebat talem equum hanc habere sellam.* (Baluze, p. 210.)

(6) *Id.*, loc. cit.

du devoir, et ce sentiment, dans certaines occasions, prêtait à son caractère personnel une énergie dont on retrouve peu d'exemples. Lorsqu'il s'agissait du droit et de la justice, il n'avait égard à personne. Jamais les sollicitations importunes des grands ne le décidèrent à agir contre sa conscience (1). Il méprisait souverainement une telle faiblesse, et ne concevait pas que des considérations humaines pussent l'emporter sur l'intérêt de Dieu. « Si j'avais deux
« âmes, disait-il un jour au roi de France, je pourrais vous
« en sacrifier une; mais je n'en ai qu'une, et je tiens à
« la conserver (2). »

Si Benoît avait montré pour les affaires autant d'habileté qu'il déployait de zèle pour le maintien de la bonne discipline, il aurait été, sans contredit, l'un des plus grands papes qui se soient assis sur la chaire de saint Pierre. Mais, en lui, la science des affaires n'égalait pas la vertu. Dans les relations politiques du gouvernement, la connaissance des hommes et des choses semblait lui manquer. En général, chaque pape, en prenant en main l'administration temporelle de l'Église, apporte un système particulier de vues auquel se rattache l'ensemble de ses actes. La conduite de Benoît XII n'annonce aucun système de ce genre : elle fut constamment flottante. Il n'eut aucun goût pour ces combinaisons profondes par lesquelles la politique dirige ou maîtrise les événements. Peut-être jugeait-il que l'on s'était beaucoup trop préoccupé jusque-là de ces combinaisons ; peut-être, dans son esprit, fortement empreint de l'austérité cistercienne, jugeait-il que cette perpétuelle réaction de l'autorité spirituelle sur le domaine de la politique faisait contracter à la Papauté des

(1) *Preces etiam importunas principum sæcularium et personarum ecclesiasticarum totaliter sprexit.* (Baluze, p. 230.)

(2) *Id.*, p. 244.

allures mondaines qui nuisaient à la chose ecclésiastique, et voulait-il la ramener à une sphère exclusivement spirituelle. Mais cette manière de voir, si tant est qu'elle dirigeât la conduite de Benoît XII, était fautive : les intérêts humains de la Papauté devaient la repousser. Il y avait pour elle un danger imminent à abdiquer cette suprématie politique dont elle tenait le sceptre surtout en Italie. C'était rétrograder vers cette funeste impuissance à laquelle des prodiges de génie l'avaient arrachée. Il est des nécessités qu'il faut, bon gré, mal gré, subir. Une résolution infiniment louable de notre pontife, et qu'il déclara dès le début de son règne, était de se soustraire à l'influence française (1). Nous verrons cependant qu'il ne fut pas toujours assez heureux pour y échapper.

Parmi les derniers projets de Jean XXII, celui de transporter la cour romaine avait été un des plus importants; Benoît XII songea à reprendre ce projet. Il y fut déterminé par l'arrivée à Avignon d'une ambassade envoyée par la ville de Rome (2). L'histoire ne nous a point fait connaître les noms des personnages qui composaient cette ambassade; mais Benoît XII nous apprend lui-même, dans une lettre au roi de France (3), qu'il les reçut avec honneur en consistoire, et que leurs instances l'impressionnèrent si vivement, qu'il leur donna sur-le-champ l'assurance formelle de rendre le Saint-Siège à leur cité. Quant à l'époque précise de son départ, les députés devaient, au mois d'octobre 1335, recevoir sur ce point une réponse positive.

Tant qu'il ne s'était agi que d'une promesse vague de voyage, les cardinaux n'avaient nullement songé à traverser les intentions du pape. Mais quand, au terme con-

(1) Alb. Argent. Chron., p. 425.

(2) Ptol. Lucens., Hist. eccl., l. XXIV, c. XLIII.

(3) Ap. Raynald, ann. 1335, n° 3.

venu, il fallut s'expliquer sans détour, une forte opposition s'éleva dans le conseil. Élie de Talleyrand et deux autres cardinaux, tous trois, dit-on, agents secrets de Philippe de Valois, développèrent une thèse tendant à prouver que le Saint-Siège devait rester en France. Benoît XII céda, et rendit aux députés romains une réponse négative (1).

Cependant, quelque temps après, le pontife, étant tombé dangereusement malade, crut découvrir dans cet événement la main de Dieu qui le châtiât de son refus de restituer à la Papauté son siège naturel. Pénétré de repentir, il ordonna que, s'il venait à succomber, sa dépouille mortelle fût transportée à Rome (2), et, dès qu'il eut recouvré la santé, il résolut d'aller se fixer à Bologne (3). Cette détermination, qu'il manifesta en plein consistoire, et à laquelle il voulut que la plus grande publicité fût donnée, excita le patriotisme d'un jeune Italien dont le talent commençait à se déployer avec éclat. Ce jeune homme était Pétrarque. Sa vie appartient à notre histoire.

Il avait vu le jour, en 1302, dans la patrie de Mécène, à Arezzo, où son père, compromis dans la lutte des Noirs et des Blancs qui se disputaient alors le pouvoir à Florence, était venu chercher un asile. On l'appela Francesco à son baptême. Son vrai nom, le nom de son père, était Petracco; la postérité lui a donné celui de Pétrarque. Il séjourna peu à Arezzo. Sa mère vint d'abord s'établir avec lui à Ancisa, dans le val d'Arno (4), et Petracco, après avoir erré quelques années par la Toscane, dans un état voisin de la pauvreté, prit enfin le parti, en 1313, de se rendre à Avignon avec sa famille. Tous les Italiens mécontents

(1) Apud Raynald, ann. 1335, n° 5.

(2) Petrar. Carm., l. I, cp. II.

(3) Baluze, Vitæ, t. I, p. 199.

(4) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. I, p. 17.

de leur état ou qui désiraient faire fortune accouraient dans cette ville, dont l'accroissement devenait prodigieux. Le petit nombre des constructions ne pouvant d'abord fournir des logements à cette foule d'étrangers qui affluaient dans son sein, beaucoup d'entre eux se répandirent dans les villes voisines, et Petracco se réfugia à Carpentras (1). Là, le jeune Francesco retrouva le maître sous lequel, avant son départ d'Italie, il avait étudié la grammaire. Ce maître s'appelait Convennole. Le goût du jeune élève ne tarda pas à se prononcer, et ce fut vers l'antiquité qu'il se dirigea. Pétrarque, quoique enfant, lisait Cicéron avec une ardeur incroyable. L'harmonie de ce style, qui contrastait si fort avec l'étrange barbarie où la latinité était tombée, charmait son oreille comme une ravissante musique.

Toutefois, des études simplement agréables ne pouvaient convenir à un jeune homme sans fortune, qui touchait à l'âge où l'on embrasse une carrière. Il fallut songer à de plus sérieuses, et Petracco envoya son fils apprendre le droit à Montpellier (2). Mais ce fut en vain que, pendant quatre ans, Francesco feuilleta le Digeste et les Pandectes de Justinien, qu'il suivit les leçons de Barthélemy d'Ossa de Bergame, un des professeurs les plus renommés de l'époque; il ne fit aucun progrès dans la science, et ne retira de ses labeurs qu'une horreur invincible pour le droit. A une imagination aussi vive, à une âme aussi éprise de l'amour du beau, ce n'étaient point, en effet, d'arides gloses sur le Code qu'il fallait. D'ailleurs, Pétrarque ressentait déjà en lui le goût qui, de tous, rend le moins apte aux sciences positives : le goût de la poésie.

(1) De Sade, t. I, p. 20 et 20.

(2) Id., p. 36.

Petracco ne voyait qu'avec la plus vive peine le peu de succès de son fils dans une science qui seule menait à la fortune. Dans la persuasion qu'il ferait mieux sur un plus grand théâtre, il l'envoya à Bologne. L'école de cette ville était alors la plus célèbre de l'Europe pour l'étude du droit, et Jean André, Jean Calderino, Cino de Pistoie, qui y professaient, passaient à juste titre pour les hommes du temps les plus versés dans la science des lois (1). Mais en vain Pétrarque alla à Bologne, en vain il entendit les savants commentaires de Jean André, il ne réussit pas mieux qu'à Montpellier. Force fut donc de renoncer à la jurisprudence. Bientôt, Francesco perdit presque à la fois son père et sa mère. Réduit à un faible patrimoine dont les revenus ne pouvaient suffire à son entretien, il entra dans l'état ecclésiastique, et reçut la tonsure. C'était à cette époque tout ce qu'il fallait pour arriver aux plus hautes dignités de l'Église (2).

Qu'on se figure un beau jeune homme, à vingt-deux ans, avec des talents agréables, et sans parents, conséquemment sans témoins de ses actions, au milieu d'une ville de plaisirs, où le luxe déployait toutes ses séductions, et l'on saura ce que Pétrarque faisait à Avignon. Il consacrait une grande partie du jour à sa toilette, puis il faisait la cour aux dames, fréquentait les assemblées et les lieux où elles venaient étaler leurs vanités, cultivait quelques amitiés; le reste du temps se passait à composer des vers et à étudier les grands écrivains de l'antiquité. Une vie où les éléments sérieux avaient si peu de place ouvrait la porte aux passions : Pétrarque ne tarda pas à en ressentir les atteintes.

Le 6 avril 1327, étant entré dans une église pour y faire

(1) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. I, p. 38, 41 et suiv.

(2) Id., p. 36.

sa prière, il aperçut une jeune dame vêtue d'une robe verte parsemée de violettes. Tout ce qui peut rendre une femme séduisante était réuni dans celle-ci. Le portrait que Pétrarque en a tracé dans ses vers nous la représente semblable à une belle statue antique de Phidias ou de Praxitèle. Cette beauté presque céleste était Laure de Noves, épouse de Hugues de Sade. Dès que Pétrarque la vit, elle fit sur lui une impression que rien ne put jamais effacer (1) : il lui consacra sa vie, il lui a, pour ainsi dire, dédié son talent. Chose étrange ! ce qui causa le tourment de Pétrarque, et ternit justement aujourd'hui sa gloire, a fait sa célébrité. Sans son amour pour Laure, nous aurions en lui un savant remarquable pour l'époque, nous n'aurions pas un grand poète. C'est à cet amour que nous devons ce recueil immortel de *canzoni*, que l'on n'a point encore égalées, et que l'on ne surpassera probablement jamais. Cet amour, du reste, était chez Pétrarque beaucoup plus romanesque que coupable. On le voit aux peintures évidemment exagérées qu'il a tracées de la dame de ses pensées. C'est au point que l'on doute de l'existence de Laure. Heureux s'il s'en fût tenu là, et si l'on n'avait pas à déplorer dans cet homme célèbre des amours beaucoup moins innocentes ! Il faut le dire pourtant, Pétrarque se reprochait vivement ses galanteries : elles le faisaient rougir, et il cherchait quelquefois à s'y arracher. L'amitié qu'il avait contractée à Bologne avec l'héroïque Jacopo Colonna, et qui se renoua à Avignon, lui procura d'abord une utile diversion. Jacopo l'emmena avec lui dans son évêché de Lombez, et l'y captura quelque temps par le charme d'une amabilité qui n'avait chez lui d'égale que la piété (2). Plus tard, Pétrarque

(1) De Sade, t. I, p. 122 et suiv.

(2) Ginguené, Histoire littéraire d'Italie, t. II, p. 344.

acquit à Vaucluse, près de la belle fontaine de ce nom, une petite campagne où il se retira avec ses livres, menant une vie solitaire, et visitant rarement la ville (1). Mais, à l'époque où Benoît XII annonça son projet de transporter la cour romaine à Bologne, Pétrarque séjournait à Avignon, occupé à fonder sa réputation littéraire parmi les beaux esprits qu'attirait la présence du chef de l'Église. Désolé que le pape choisît en Italie une autre ville que Rome pour y fixer sa résidence, il lui adressa une épître en vers latins, dans le but de l'engager à réformer son choix. La forme de cette pièce était originale. Rome y paraissait sous l'emblème d'une femme vieille et désolée qui appelait le souverain pontife son époux, embrassait ses genoux, et le priait de jeter quelques regards sur son infortune. Elle ne pouvait lui offrir à la vérité qu'un sein meurtri, un visage défiguré par l'âge et la misère; mais elle était grande encore par le souvenir de sa gloire et de ses triomphes, et son amour pouvait remplacer la beauté qu'elle n'avait plus (2).

Cette fiction était neuve, hardie, insinuante, pleine de majesté, admirablement conduite pour produire de l'effet. La poésie y répondait. C'était la première fois, depuis bien des siècles, qu'on entendait parler la langue de Virgile avec ce nombre, cette élégance, cette pompe, cette harmonie. Benoît XII en récompensa l'auteur par l'investiture d'un canonicat à Lombcz, près de son ami Jacopo Colonna, et l'expectative de la première prébende qui viendrait à vaquer dans le même évêché (3). Mais son éloquence ne fit point changer de résolution à Benoît XII, qui réglait sa conduite sur d'autres considérations. Bien-

(1) De Sade, p. 340.

(2) Carm., l. I, ep. II.

(3) Regestum Benedicti XII.

tôt même ce pontife se vit obligé de renoncer à son projet d'aller à Bologne; car, soit que les habitants de cette ville ne fussent point encore revenus de la colère qui leur avait fait expulser le légat Bertrand du Poyet, soit que des meneurs perfides ou abusés leur eussent présenté le dessein du pape sous un jour peu favorable à leurs intérêts politiques, lorsque les envoyés d'Avignon annoncèrent les intentions du Saint-Père, demandant qu'on préparât un palais pour lui et des livrées pour les cardinaux, ils trouvèrent les Bolonais dans des dispositions si peu bienveillantes, qu'ils revinrent aussitôt prier le pape d'abandonner son projet de voyage (1).

Dans le fait, il y aurait eu peu d'avantages pour la Papauté à retourner alors en Italie. La péninsule était loin d'être pacifiée; la rivalité des factions y continuait toujours vive, passionnée, sanglante. La protection de Louis de Bavière donnait beaucoup d'espérance aux Gibelins, et les Guelfes ne jouissaient que d'une prépondérance précaire. D'ailleurs, ces derniers n'étaient guère plus soumis que leurs adversaires; l'autorité pontificale était aussi bien contredite par ceux qui combattaient sous ses enseignes que par ceux qui s'intitulaient ses ennemis, et Rome était de plus en plus livrée à l'anarchie.

Forcé de rester en France, Benoît XII reprit le plan de Jean XXII d'élever à la Papauté une demeure indépendante qui lui servît à la fois de palais et de forteresse; et, trouvant que les constructions de son prédécesseur ne répondaient ni par la force ni par la majesté au but qu'il s'était proposé, il démolit à peu près ce qui existait de ces constructions, et bâtit de l'édifice présent toute la partie septentrionale, qui confine à l'église de Notre-Dame avec

(1) Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 499.

la haute tour dite de *Trouillas* (1). Benoît XII appela près de lui les meilleurs ouvriers de l'Italie pour exécuter cette œuvre et la rendre digne de sa destination. Pierre Obreri en fut l'architecte et dirigea les travaux. Malheureusement nous ne savons rien de Pierre Obreri. Quelques mots de sa vie jetteraient sans doute une grande lumière sur l'histoire de son gigantesque édifice ; mais son nom seul est arrivé jusqu'à nous. Simon Memmi de Sienne est plus connu. Il avait été formé à l'école du célèbre Giotto, et tenait un rang distingué parmi les sculpteurs et les peintres de l'époque. Son biographe dit qu'on lui fit instances sur instances pour l'engager à venir à Avignon (2). Ce fut lui qui exécuta, dans le nouveau palais, les fresques où était représentée l'histoire des martyrs (3).

A l'exemple du pape, les cardinaux élevèrent à leur tour pour eux-mêmes ces beaux palais contre lesquels s'indigne Pétrarque (4), tandis que la cité des apôtres tombait, disait-il, en ruines. Plusieurs d'entre eux choisirent la rive opposée du Rhône pour y passer les mois de la belle saison, et la décorèrent de magnifiques maisons de plaisance. Le neveu de Jean XXII, Arnaud de Vié, y fonda l'église de Notre-Dame (5), et Napoleon des Orsini y bâtit une forteresse qui subsiste encore et rivalisait avec celle des *Dons*. Plus tard, les souverains pontifes en firent l'acquisition, et y établirent leur résidence pendant une partie de l'année (6). Grâce au goût de la cour romaine pour la rive française du Rhône,

(1) Baluze, *Vitæ*, loc. cit. — Fantoni, *Storia della città d'Avignone*, etc., t. I, p. 202.

(2) Vasari sur Simon de Sienne.

(3) Ciacconius, in *Benedictum*.

(4) Senil., l. IX, ep. 1.

(5) Baluze, *Notæ*, p. 805. — *Hujus tempore cœperunt cardinales ædificia ultra pontem facere, in quibus æstivo tempore morabantur.* (P. 226.)

(6) *Id.*, t. I, p. 289.

Villeneuve, dont l'origine ne remontait pas au delà de 1292 (1), et qui alors était à peine un village, devint rapidement une cité brillante où les grands seigneurs et le roi de France lui-même eurent des hôtels (2).

Jean XXII, en mourant, avait laissé à son successeur trois grandes affaires à terminer, la question de la vision béatifique, la querelle de Louis de Bavière avec l'Église, et la croisade. La controverse sur la vision béatifique avait eu trop de retentissement, et l'intérêt qu'y prenaient les princes, les docteurs, les théologiens de l'époque, était trop ardent pour qu'il fût possible d'en décliner la décision. D'ailleurs, cette question tenait au cœur de Benoît XII; il avait écrit beaucoup sur elle, et il désirait vivement que la croyance des fidèles ne demeurât pas plus longtemps en suspens sur sa valeur dogmatique. Aussi, le jour même de la Purification de 1335, moins de deux mois après son élévation au souverain pontificat, il prononça un sermon dans lequel il embrassait ouvertement l'opinion contraire à celle que Jean XXII avait d'abord soutenue; puis il convoqua près de lui les théologiens qui affirmaient que les âmes des justes demeuraient privées de la vue de Dieu jusqu'au jugement dernier, afin d'apprendre d'eux sur quoi ils fondaient leur opinion. Les conférences sur ce sujet durèrent jusqu'au mois de juillet à Avignon, et elles continuèrent au Pont-de-Sorgue, où Benoît XII se rendit pour échapper aux ardeurs de l'été. Enfin, après un mûr examen, le IV des calendes de février 1336, au milieu d'un consistoire solennel (3), il publia la décrétale *Benedictus Deus*, dans laquelle il définit, en vertu de l'autorité apostolique, que les âmes justes à qui il ne reste aucune

(1) Histoire du Languedoc, t. IV, p. 76.

(2) Joudou, Avignon, son histoire, ses papes, etc., in-12, p. 476.

(3) Raynald, ann. 1335, n° 8, et 1336, nos 2 et 3.

faute à expier jouissent immédiatement après la mort de la vision intuitive, c'est-à-dire du bonheur de contempler Dieu face à face et dans son essence (1). Ainsi toute opinion aujourd'hui qui tendrait à reproduire, de quelque manière que ce soit, l'opinion proscrite par cette décrétale, serait une erreur contre la foi.

Bien que moins sérieuse au fond qu'une controverse sur un point dogmatique, la querelle du Saint-Siège avec Louis de Bavière n'était pas susceptible d'une solution aussi facile. Benoît XII entreprit de la terminer par les moyens de douceur, car la mansuétude de son caractère ne se prêtait pas aisément aux mesures rigoureuses. Aussitôt qu'il le put, il écrivit aux princes allemands qui pouvaient exercer quelque influence sur Louis, et notamment à Albert d'Autriche, pour l'exhorter à reconnaître sincèrement l'autorité de l'Église. Il écrivit également à Louis, lui proposa les conditions auxquelles il attachait sa réconciliation, et envoya en Allemagne des nonces spéciaux chargés de s'entendre avec le monarque sur ces conditions (2).

Ces avances généreuses touchèrent Louis de Bavière, et il y répondit par une ambassade solennelle, composée du comte d'Oëtingen, de Henri Séphingen, commandeur de l'ordre Teutonique, d'Eberhard Tumouen, archidiacre d'Augsbourg, de Marquard de Randeke, chanoine de la même ville, et de maître Udalrich, protonotaire impérial. Ces députés étaient munis de pleins pouvoirs pour annuler les procédures accomplies, soit contre Jean XXII, soit contre ceux qui s'étaient montrés les adversaires du défunt

(1) *Hac in perpetuum valitura constitutione auctoritate apostolica definimus quod... animæ sanctorum omnium... ante iudicium generalis... vident divinam essentiam visione intuitiva et etiam faciali.* (Bulla : *Benedictus Deus.*)

(2) Raynald, ann. 1335, nos 1 et 2. — Alb. Argent., p. 126.

empereur Henri VII; révoquer les donations des terres de l'Église qui avaient été faites au nom de l'Empire; promettre qu'elles seraient à l'avenir respectées, et que les sujets du Saint-Siège ne subiraient plus de vexations. Ils devaient en outre accepter pour leur maître toutes les peines qu'il plairait au pape de lui infliger; jurer en son nom que, lors du couronnement, il n'entrerait à Rome qu'au jour assigné, et en sortirait immédiatement après la cérémonie; désavouer tous les actes de juridiction qu'il s'était permis en Italie, et satisfaire la cour romaine sur une foule d'autres points moins importants (1). Louis laissait du reste ses envoyés arbitres de tout.

Une soumission aussi entière devait, ce semble, lever tout obstacle possible à la réconciliation. Marquard de Randeke, dans un discours dont l'éloquence excita l'admiration des assistants, demanda, en effet, que l'absolution de son maître ne fût plus différée. Le pape, en lui répondant, témoigna qu'il était satisfait, ajouta que toute la cour romaine éprouvait la plus vive joie de pouvoir enfin rattacher au tronc de l'Église un si noble rameau, s'étendit longuement sur l'éloge de Louis, et fit espérer son absolution pour le lendemain (2).

Mais, dans ces entrefaites, arrivèrent de la part du roi de France deux archevêques, deux évêques et deux seigneurs, et autant de la part du roi de Naples. Ils demandèrent audience, et firent observer au pape que c'était une étrange erreur de préférer un hérétique comme Louis de Bavière à des monarques tels que ceux de France et de Naples, de tout temps dévoués de cœur et d'âme à l'Église romaine; que le pape devait craindre de passer pour fau-

(1) J. Georg. Herwart, p. 637 et seq.

(2) Alb. Argent., p. 126.

teur d'hérétiques. Cette opposition inattendue déplut à Benoît XII, et il s'ensuivit une altercation assez vive entre lui et les députés. « Que veulent donc vos maîtres? s'écria-t-il, qu'il n'y ait plus d'Empire? — Non, Saint-Père, répliquèrent les députés, ne supposez point à nos maîtres ainsi qu'à vos serviteurs des intentions qu'ils n'expriment nullement. Nous n'attaquons pas l'Empire, mais la personne réprouvée de Louis; » et ils firent une longue histoire de ses torts envers l'Église. Ici Benoît répondit « que c'était bien plutôt à Louis de Bavière à se plaindre de l'Église, qu'il serait venu le bâton à la main se jeter aux pieds de son prédécesseur si celui-ci avait voulu le recevoir, qu'on l'avait forcé à la rébellion. Quant à vos maîtres, ajouta-t-il, ils ont plus à espérer des bonnes dispositions de Louis que s'ils le tenaient renfermé dans une tour. » C'était là désavouer la conduite de Jean XXII.

Cependant, ces belles paroles n'aboutirent à rien. Le roi de France ordonna la saisie des revenus que les cardinaux retiraient du royaume, et ces derniers, qui avaient d'abord montré un grand zèle pour la réconciliation, ne la poursuivirent plus que faiblement. Un autre incident la leur fit abandonner tout à fait. Le roi de Bohême, le roi de Hongrie et le duc de Bavière, mécontents de Louis, donnèrent l'espérance qu'en réunissant leurs efforts ils viendraient à bout de créer un autre roi des Romains. Les cardinaux profitèrent de cette circonstance, et remontrèrent au pape que Louis étant devenu odieux à tout le monde, il serait impolitique de s'exposer à une improbation générale pour le soutenir. Benoît XII craignit d'être téméraire, et la réconciliation fut ajournée (1).

(1) Alb. Argent., p. 126. — Germ. Chron., l. XXIV, p. 837. — Raynald, ann. 1355, nos 6 et 7.

Cependant Louis trouva le moyen, par l'entremise de l'Autriche, de détacher du nombre de ses adversaires la Bohême et la Hongrie; mais la France et Naples se montrèrent intraitables. Chaque fois que les députés allemands se présentèrent à la cour, ils trouvèrent que les représentants de ces deux puissances les avaient prévenus, et ils quittèrent Avignon sans avoir rien fait (1).

On se demande d'où pouvait naître l'opposition que faisait ici à Louis de Bavière Philippe de Valois, lui qui avait agi tout récemment auprès du pape en faveur de ce prince. A cet égard, on est réduit aux conjectures. Philippe entrevoyait peut-être que la réconciliation du Saint-Siège avec l'Empire lèverait les obstacles qui empêchaient le retour de la Papauté à Rome, et ce retour n'allait point à ses vues. D'ailleurs, il convoitait pour son propre compte le vicariat de l'Italie, et retenait en garde quelques villes de l'Empire ennemies de Louis de Bavière, dont il craignait que la paix ne le forçât de se dessaisir (2). Il n'en faut pas davantage à la politique humaine pour lui inspirer les plus injustes démarches. Naples suivait la France.

Louis de Bavière ne perdit point courage : à la suite d'une diète convoquée à Spire, il envoya à Avignon l'évêque de Hoff (3) et Gerlac de Nassaw pour réitérer ses supplications; mais ces nouveaux envoyés vinrent se briser, comme les premiers, contre l'influence de la France, et il leur fut impossible de rien obtenir (4).

Ces difficultés produisirent les plus fâcheux effets : elles

(1) Alb. Argent., p. 427.

(2) Id., loc. cit. — Daniel, Histoire de France, t. V, p. 308.

(3) Curia Rechiniana. (Cluvier, Introductio ad Geographiam, p. 220.)

(4) Alb. Argent., p. 427. Cet historien rapporte que Benoît XII répondit en pleurant à ces envoyés que le roi de France lui avait écrit que, s'il absolvait Louis de Bavière, il le traiterait plus mal que Philippe le Bel

irritèrent Louis d'abord, puis elles amenèrent une complication politique qui entrava encore l'œuvre de la réconciliation. Les rois de France et d'Angleterre étaient sur le point de commencer cette lutte acharnée qui devait conduire notre patrie sur le penchant de sa ruine. Le roi d'Angleterre voulait être roi de France, parce qu'il était fils d'Isabelle, sœur de Philippe le Bel, et qu'à la mort de Charles le Bel il ne s'était plus trouvé d'héritier direct du royaume de France. Or, dans un conflit comme celui qui se préparait, l'amitié ou l'inimitié de Louis de Bavière était de la plus haute importance pour chacune des parties belligérantes. Malgré ses torts envers Louis, comme ce dernier avait tout à gagner à une alliance avec la France, il n'aurait pas été difficile à Philippe de l'attacher à sa cause; mais, par une inconcevable erreur, il laissa à son rival le champ libre pour attirer à son parti le monarque allemand. Louis de Bavière prêta volontiers l'oreille aux propositions d'Edward: elles lui offraient le moyen de se venger de Philippe de Valois.

En vain Benoît XII s'efforça de traverser cette négociation en représentant à Edward qu'il ne lui convenait point de s'unir à un prince déclaré hérétique, schismatique, excommunié (1); il ne fit qu'en retarder l'issue, il ne put l'empêcher: l'intérêt chez Edward parla plus haut que la voix du père commun des fidèles. Les deux monarques s'abouchèrent à Renss en personne, et signèrent un traité par lequel Edward, revêtu du titre de vicaire impérial pour les provinces de l'Empire situées sur les bords du Rhin, s'engageait à payer à Louis un subside de

n'avait traité Boniface VIII; mais cet aveu humiliant ne se trouve que dans Albert de Strasbourg, et cet historien affiche envers la France une odieuse partialité qui infirme l'autorité de son témoignage.

(1) Raynald, ann. 1337, n° 7.

400,000 florins (1), à la charge pour ce dernier d'équiper une armée avec ce subside et de faire la guerre à Philippe.

Cependant, avant que ces négociations eussent abouti, Benoît XII était parvenu à décider le roi de France à se rapprocher de Louis de Bavière. En effet, des envoyés français, que l'histoire ne nomme point, se rendirent à Avignon pour agir conjointement avec Robert, comte palatin du Rhin, et Guillaume, comte de Juliers, nouveaux ambassadeurs de Louis. Ces derniers firent leur entrée à Avignon le dernier jour de janvier 1337, et le pape leur donna audience le même jour. Les choses parurent un instant prendre une marche favorable. Mais tout fut arrêté par le traité de Renss, et les deux comtes reçurent l'ordre de revenir en Allemagne (2).

La conduite de Louis ne se ressemblait plus. Depuis son dernier échec, il prenait à tâche de justifier les refus qu'il avait éprouvés en cour de Rome. Les moines schismatiques avaient retrouvé leur influence auprès de lui, et il s'abandonnait de nouveau à leurs perfides conseils. Comme tous les hommes que l'orgueil a fait dévier, Michel de Césène, Guillaume Occam, Ubertin de Casal, Jean Jandun, persévéraient dans leur criminelle opposition à l'Église. Ni la vanité de leurs protestations, ni leur schisme tué par le ridicule, ni l'isolement dans lequel ils végétaient, ni le temps, n'avaient pu les éclairer sur leur funeste égarement. Ils ne persistaient pas moins à en appeler au concile général des sentences qui les condamnaient. La cour de Louis étant leur unique asile, ils sentaient fort bien qu'ils seraient perdus si ce prince rentrait dans la

(1) Ce chiffre est de Rebdorff, p. 426. — Albert de Strasbourg dit 80,000 écus d'or, p. 228. — Germ. Chron., l. XXIV, p. 876.

(2) Rebdorff, p. 426. — Baluze, Vitæ, t. I, p. 125. — Raynald, ann. 1337, n^{os} 2, 3 et 4, et ann. 1338, n^o 4.

communion de l'Église romaine; c'est pourquoi ils s'efforçaient de l'entretenir dans sa révolte. Ce fut à l'instigation de ces conseillers pervers que Louis convoqua, au mois de juillet 1538, à Renss, une diète des électeurs et des princes de l'Empire, où il fit rédiger, contrairement à ses récentes déclarations, un décret dans lequel il soutenait que la dignité impériale venait immédiatement de Dieu, que l'acte seul de l'élection faisait l'empereur, que la confirmation du pape ne servait qu'à rabaisser la majesté de l'Empire, et que quiconque pensait autrement était coupable de lèse-majesté (1). Ce fut encore à l'instigation de ces mêmes conseillers que Louis publia et fit afficher aux portes du palais impérial, à Francfort, un second décret dans lequel, après avoir fait l'apologie de sa conduite, il cassait les procédures de Jean XXII contre lui, et affirmait n'avoir plus à s'inquiéter de l'absolution (2). Enfin, c'était à l'instigation des mêmes conseillers que Louis dépouillait les couvents de leurs biens, et persécutait les religieux qui, dociles aux sentences du Saint-Siège, ne voulaient point reconnaître son titre usurpé d'empereur (3).

L'historien Albert de Strasbourg fut chargé de porter à Avignon les décrets du prince et de la diète de Renss (4). Il ne paraît pas que cet envoyé fût muni d'aucun pouvoir, et que sa mission eût d'autre but que celui de montrer au

(1) Cet acte est rapporté textuellement par Aventin, *Annal. Boiorum*, l. VII, p. 740. L'auteur ajoute que Guillaume Occam assistait à la diète.

(2) *Decretum quoddam, de consilio quorundam Fratrum Minorum confectum, sub sigillo magno edidit.* (*Alb. Argent.*, p. 129.) — Ce décret est encore dans Aventin, p. 742. — Raynald, ann. 1538, n° 15. — Rebdorff, p. 426.

(3) *Dominicani, ad imperatorem desciscere, nisi urbe excedere maluissent, coacti sunt.* (*Avent.*, p. 745.) — Joannes Latomus, ap. Raynald, ann. 1538, n° 15.

(4) Le texte du message de la diète se trouve dans Rebdorff, p. 427.

souverain pontife qu'on pouvait désormais se passer de lui. Dans l'audience qu'il donna à Albert, Benoît parla sévèrement du prince bavarois, et lorsque l'envoyé, pour le calmer, rappela que Sa Sainteté avait naguère tenu un langage plus doux sur son maître, le pape se prit à sourire et reparti qu'apparemment ce prince voulait rendre le mal pour le bien (1). Benoît ne fit pas d'autre réponse à l'insolent message de la diète. Mais il envoya en Allemagne Arnaud de Verdala, en qualité d'internonce, pour rechercher les causes de l'inconstance de Louis, lui montrer qu'il céda à de pernicious conseils, et attirait sur sa personne la rigueur des jugements divins. Verdala s'acquitta de sa mission avec zèle, mais ses efforts n'aboutirent à tirer de Louis que ces deux propositions banales : 1° qu'il laissait le Saint-Siège arbitre de tous les différends qui existaient ou pourraient s'élever entre le roi de France et lui ; 2° que dans le démêlé qui divisait la France et l'Angleterre, si Philippe de Valois choisissait le pape pour arbitre, Edward consentirait volontiers à prendre Louis, pourvu qu'on le rendit à la communion des fidèles. Ces deux propositions, ayant été discutées dans le conseil des cardinaux, furent jugées inadmissibles : la première parce qu'elle était sans but, la seconde parce qu'elle était peu honorable au Saint-Siège (2). Ainsi tout échouait.

Cependant on avait compris à Avignon que le plus grand obstacle à la pacification de l'Allemagne, comme au succès de bien d'autres affaires importantes, était l'inimitié de la France et de l'Angleterre, et l'on y poursuivait activement la réconciliation de ces deux puissances. Quelque animés que leurs chefs fussent l'un contre l'autre, il n'é-

(1) *O vult ergo pro beneficio malum reddere.* (Alb. Argent., p. 129.)

(2) Raynald, ann. 1338, n° 17, et ann. 1339, n° 6.

tait pas impossible de faire comprendre à Edward que ses prétentions à la couronne de France n'étaient point raisonnables; qu'une collision sanglante et inutile en serait l'unique résultat; que la fierté française ne souffrirait jamais de se voir soumise à un prince étranger. D'un autre côté, on pouvait amener Philippe de Valois à faire des concessions sur quelques points. Pierre Gomez, cardinal de Sainte-Praxède, et Bertrand de Montfavet, cardinal de Sainte-Marie in Aquiro, envoyés dès l'année 1337 pour faire valoir ces considérations auprès des deux monarques, avaient toute l'habileté et toute la modération qu'on pouvait désirer pour l'accomplissement d'une telle mission. Mais, de l'autre côté de la Manche, on soupçonnait Benoît XII de partialité envers la France. Ce préjugé exerça une influence fâcheuse, et neutralisa l'action pontificale. Après beaucoup de négociations, les légats n'avançaient point. Philippe se montrait bien disposé à la paix, mais Edward, fort de l'alliance qu'il avait contractée avec Louis de Bavière, et appuyé, dans son agression, par la révolte de la Flandre contre son ennemi, ne voulait entendre à rien. Il défendit même aux légats l'entrée de son royaume, et ne voulut communiquer avec eux que sur le continent (1). A la fin, pourtant, il consentit à admettre l'arbitrage du pape, et les négociations furent transportées à Avignon, mais elles s'y poursuivirent sans succès, et un événement déplorable ne tarda pas à les rompre tout à fait. Dans la nuit du jeudi au vendredi saint 1340, le plénipotentiaire anglais Nicolino Fieschi se vit assailli dans son hôtel, enlevé et transporté de l'autre côté du Rhône par des hommes armés, qui voulaient faire leur cour au roi de France. En vain Philippe de Valois désavoua-t-il cette

(1) Baluze, *Vitæ*, t. 1, p. 202.

indigne violation du droit des gens ; en vain Benoît XII en punit-il les auteurs avec une extrême sévérité ; en vain Nicolino Fieschi fut-il reconduit dans Avignon avec honneur, rien ne put ramener la confiance dans le cœur d'Edward (1).

Dans cette circonstance, Benoît XII déploya beaucoup d'activité ; il mit tous les chrétiens en prière pour obtenir du ciel la fin d'une lutte dont gémissait l'Église, dont se réjouissaient les ennemis de la foi. Il s'adressa aux hommes sages qui formaient les conseils des deux monarques, et, les plaçant en vue du Dieu à qui tous les cœurs sont ouverts et toutes les volontés soumises, il les exhorta à prendre pitié des maux des peuples, en persuadant à leurs maîtres la nécessité de la concorde (2). Et toutefois, malgré ces efforts du père des fidèles, malgré ceux des nonces, Guillaume de Norwich et Guillaume Amici, l'animosité réciproque des deux rois semblait redoubler de vivacité. Edward en vint jusqu'à provoquer son rival à vider leur querelle en champ clos. Philippe rejeta avec hauteur cette provocation comme indigne d'un suzerain, et la haine d'Edward s'accrut encore de ce mépris jeté à sa fierté.

Les deux armées ennemies étaient en présence sous les murs de Tournai, et une grande bataille paraissait inévitable, quand tout à coup ce que le pape et ses légats avaient tenté vainement fut accompli par une simple femme. Jeanne de Valois, sœur de Philippe, belle-mère d'Edward et veuve du comte de Hainaut, sortit du monastère de Fontanelle, où elle vivait dans les pratiques de la plus admirable perfection, et eut assez de crédit sur l'esprit des deux monarques pour les amener à conclure

(1) Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 208 et 217. — Raynald, ann. 1340, n^{os} 16, 17 et 18.

(2) Raynald, ann. 1340, n^o 26.

une trêve qui devait durer depuis le mois de novembre 1340 jusqu'au mois de juin 1341. Le succès de Jeanne de Valois fut tel, que les deux partis, d'un commun accord, fixèrent au mois de février suivant la reprise des négociations pour une paix définitive (1).

Tous les obstacles semblèrent s'aplanir. Ce premier rapprochement en amena un second. Soit que Louis de Bavière se trouvât mécontent qu'Edward eût conclu la trêve de Tournai sans le consulter, soit qu'il eût honte, lui, chef de l'Empire, d'être le stipendié d'un roi, soit qu'il ne reçût point le subside convenu, il brisa tout à coup avec l'Anglais, lui retira le vicariat impérial, et ouvrit avec le roi de France des négociations qui aboutirent rapidement à une alliance réelle. La première condition de cette alliance fut que Philippe de Valois serait médiateur entre Louis et l'Église romaine (2). Mais, au moment où les ambassadeurs français interposaient à Avignon leurs bons offices pour amener enfin une réconciliation, Louis les rendait inutiles par un attentat digne d'un païen.

Marguerite Maultasch, duchesse de Carinthie et comtesse du Tyrol, mariée à Jean Henri, un des fils du roi de Bohême, souffrait, dit-on, depuis longtemps de l'antipathie que son mari avait conçue pour elle. Poussée à bout, et n'écoutant plus que les conseils d'une raison dérangée par l'excès des sévices, elle imagina, en accusant son époux d'impuissance, d'arriver à un divorce, et fit offrir à Louis de Bavière ses États, s'il consentait à l'unir à son fils, le marquis de Brandebourg. Une pareille proposition était aussi insensée qu'immorale ; car, quand Marguerite aurait été invalidement unie au prince Jean Henri, com-

(1) Raynald, ann. 1340, n° 32. — Du Tillet, Recueil des traités, etc., p. 210. — Froissart, l. I, c. cxliii.

(2) Alb. Argent., p. 128. — Raynald, ann. 1341, n° 12.

ment pouvait-elle parler de contracter un second mariage avant que la nullité du premier eût été légalement prononcée? D'ailleurs, il y avait entre Marguerite et le marquis de Brandebourg un empêchement de consanguinité au troisième degré.

Instruit d'un projet si criminel, Benoît XII se hâta d'écrire au patriarche d'Aquilée, pour qu'il interposât l'autorité apostolique, afin d'en empêcher l'accomplissement (1). Mais que ne peut la cupidité! Ce qui ajoutait deux belles provinces à ses domaines héréditaires parut à Louis, malgré les représentations du pape, suffisamment légitime. Il prit son fils à part, lui montra dans l'union proposée un notable accroissement de puissance pour leur maison, et le pressa de l'accepter; et, comme le jeune prince, effrayé d'un attentat si grave aux principes de la religion et de la morale, refusait son consentement, Louis le lui arracha de force, fulmina lui-même, de sa propre autorité, le divorce de Marguerite avec le prince Jean-Henri, ainsi que la dispense de l'empêchement de consanguinité qui existait entre la princesse et son fils, et célébra leur mariage avec une pompe royale (2).

Comment, après un tel acte, Benoît XII aurait-il pu se décider à absoudre Louis de Bavière?

Notre pontife échoua de même dans l'affaire de la croisade. On ne peut douter cependant que Philippe de Valois n'ait secondé de prime abord sérieusement ses vues. Le voyage que ce monarque fit dans le midi de la France, au commencement de l'année 1336, sembla donner les plus

(1) Raynald, ann. 1341, n° 14.

(2) Dubraw., Hist. Bohem., l. XXI. — Henrici Rebdorff Annales, p. 429. Freher y a inséré les deux diplômes de Louis concernant le divorce et l'empêchement de consanguinité. — Alb. Argent., p. 129 et seq. — Processus Clementis VI adv. Bavarum. (Raynald, ann. 1343, n° 56.)

brillantes espérances. Philippe voyageait avec les rois de Bohême, de Navarre, une multitude de ducs, de comtes et de seigneurs. « Si chevaucha le roi ainsi parmi Bour-
 « gogne; et fit tant par ses fournies qu'il vint en Avignon,
 « où il fut moult solennellement reçu du Saint-Père et de
 « tout le Collège; et l'honorèrent le plus qu'ils purent; et
 « fut depuis grand terme là environ avec le pape et les
 « cardinaux; et se logeoit à Ville-Neufve près d'Avignon.
 « Si vint le roi d'Arragon en ce temps aussi en cour de
 « Rome, pour le voir et fêter, et y eut grands fêtes, et so-
 « lennités; et furent là tout le carême ensuivant.» Avignon
 n'avait jamais vu tant de grandeurs à la fois. Benoît XII prêcha le jour du Vendredi Saint devant les quatre monarques et leurs suites « la digne souffrance de Notre-Sei-
 « gneur, et enosta et remontra grandement la croix à
 « prendre, pour aller contre les ennemis de Dieu; et si
 « humblement et si doucement forma la prédication, que
 « le roi de France, mû de grand' pitié, prit la croix, et
 « requit au Saint-Père qu'il lui voulût accorder.» Les rois de Bohême, de Navarre et d'Aragon, tous les seigneurs présents, les cardinaux Annibal de Ceccano, Talleyrand de Périgord, Gaucelin d'Eusa et Bertrand du Poyet, imitèrent l'exemple du roi de France.

Celui-ci « fit, comme chef de cette entreprise, le plus
 « grand et le plus bel appareil qui oncques eût été fait pour
 « aller outre mer, ni du temps de Godefroy de Bouillon, ni
 « d'autre (1).» Il envoya des ordres à Marseille, à Aigues-Mortes, à Lattes, à Narbonne, à Montpellier, pour armer des vaisseaux, des nefes, des carakes, des hus, des cagnes, des buissars, des galées, des barges, en quantité suffisante pour recevoir soixante mille hommes, avec des provisions pour

(2) Froissard, *ubi infra*.

trois ans. Lui-même se rendit à Marseille en personne, afin de hâter les travaux de ce formidable armement (1). Et « le dit roi de France » ne s'en tint pas là, il envoya encore « grands messages par devers le roi de Honguerie, « qui étoit moult vaillant homme, en lui priant qu'il fût « appareillé et ses pays ouverts pour recevoir les pèlerins « de Dieu. Ce roi de Honguerie y entendit volontiers et « dit qu'il étoit tout pourvu, et ses pays aussi, pour recevoir son cousin le roi de France et tous ceux qui avec « lui iroient. Tout en telle manière le signifia le roi de « France au roi de Chypre, monseigneur Hugues de Lusignan, et au roi de Sicile, qui volontiers y entendirent. » Si nous devons en croire notre chroniqueur, les républiques de Venise et de Gènes promirent également de secourir les nobles desseins du roi. Plus de trois cent mille personnes se croisèrent (2). Et, toutefois, ces brillantes espérances s'évanouirent. Ces gigantesques préparatifs n'aboutirent à rien. Philippe, de retour à Paris, ne songea plus qu'à combattre les Anglais, et le pape ne s'occupait qu'à empêcher l'emploi des décimes à des usages profanes.

Les généreux efforts de Benoît XII obtinrent en Espagne des résultats plus heureux. Là, son autorité triompha des obstacles soulevés par l'astucieuse politique. Il obtint d'Alfonse XI, roi de Castille, la cessation du commerce criminel qu'il entretenait avec dona Éléonore de Gusman (3). Il rétablit ensuite la bonne harmonie entre ce monarque et celui de Portugal (4), imposa silence à toutes les discordes qui ensanglantaient la Péninsule, affai-

(1) Histoire du Languedoc, t. IV, p. 220.

(2) Froissart, l. I, c. LX et LXI.

(3) Raynald, ann. 1338, n° 54.

(4) Ferreras, Histoire générale d'Espagne, trad. de M. d'Hermilly, t. V, p. 145 et suiv. — Mariana, de Rebus Hispaniæ, l. XVI, c. v.

blissaient les forces chrétiennes et stimulaient l'audace des musulmans. En effet, ces ennemis du Christ, dans l'espoir de profiter de ces discordes pour étendre la puissance de Mahomet, avaient appelé à leur aide les Maures d'Afrique, et Alboacen, roi de Maroc, préparait de l'autre côté du détroit une formidable expédition. Cette nouvelle, qu'un ambassadeur castillan, Jean Martinez de Leyba, apporta à Avignon, y produisit une grande sensation. Le danger où se trouvait l'Espagne impressionna vivement l'esprit de Benoît XII. Quels malheurs n'allaient pas menacer la chrétienté tout entière si l'Espagne succombait dans la lutte désespérée qu'elle soutenait depuis si longtemps ! Quand l'empire grec, battu de tous côtés, n'offrait plus aux Turcs qu'une faible barrière; quand l'Allemagne, la France, l'Angleterre, étaient désunies; quand l'Italie ne présentait qu'un vaste champ de bataille, où Guelfes et Gibelins se disputaient une vaine prépondérance, que deviendrait la chrétienté, pour laquelle les Pyrénées ne seraient plus un boulevard ? Et Benoît sentait toute la nécessité de renforcer la résistance en Espagne, en appelant sur ce théâtre la valeur des princes et des chevaliers de l'Europe. Non-seulement il accorda aux prières de l'ambassadeur Martinez de Leyba les indulgences des guerres saintes et les décimes, pendant trois ans, sur les biens ecclésiastiques de l'Espagne, il exhorta encore la république de Gênes, les rois de France et d'Angleterre, à venir au secours des chrétiens de la Péninsule, et lui-même s'engagea à fournir sept cents chevaux. La France et l'Angleterre gardèrent le silence; Gênes seule envoya quinze galères, encore la Castille devait-elle en payer la solde (1).

Cependant le péril pressait, les galères d'Alboacen jetaient

(1) Ferreras, t. V, p. 144. — Mariana, liv. XVI, c. vii.

déjà sur la rive européenne d'innombrables soldats ; car, par ordre de ce monarque, on avait publié une guerre sainte depuis Maroc jusqu'à Tunis, et peu de mahométans avaient cru pouvoir se dispenser de répondre à la voix du prince musulman. Mais quand à l'approche d'une grave circonstance une nation tout entière en appelle à son courage, et que tous se lèvent exaltés par le danger pour y faire tête, cette nation est invincible. Grâce à la bonne harmonie que Benoît XII avait rétablie entre les trois souverains, l'Espagne put alors disposer de toutes ses forces pour les opposer à l'invasion. Les chevaliers des deux ordres religieux de Saint-Jean de Calatrava et de Saint-Jacques, leurs grands maîtres, les barons, suivis de leurs plus vaillants hommes d'armes, accoururent se ranger autour des bannières de l'Église, qui flottèrent bientôt au milieu de quarante mille soldats. Cette armée, toutefois, n'était pas la huitième partie de celle des musulmans, que le calcul des historiens fait monter à quatre cent mille hommes de pied et soixante-dix mille chevaux. Mais elle se composait de l'élite des guerriers espagnols, marchait sous les ordres de deux héros, don Alfonse XI, roi de Castille, et don Alfonse IV, roi de Portugal, et ses opérations allaient être dirigées par les conseils d'Egidius Albornoz, archevêque de Tolède, légat du Saint-Siège, qui, dans cette mémorable campagne, jeta les fondements de cette réputation de sagesse et de courage qui l'éleva si haut dans l'estime de ses contemporains.

Les musulmans, avec toutes leurs forces, mirent le siège devant Tariffa. L'armée chrétienne accourut au secours de la place pour la dégager. Ce fut sous les remparts de Tariffa et sur les bords du Salado, le 30 octobre 1340, qu'eut lieu un des chocs les plus sanglants dont l'histoire fasse mention. La victoire, longtemps disputée

par les musulmans, en raison de leur nombre, resta enfin aux chrétiens, qui passèrent par le tranchant du glaive deux cent mille de leurs ennemis. Les débris de cette formidable expédition, qui avait menacé l'Espagne d'une ruine entière, repassèrent précipitamment le détroit à la faveur des ombres de la nuit. Le lendemain, les chrétiens cherchèrent en vain leurs adversaires. Le roi de Castille envoya au pape, avec la nouvelle de cette prodigieuse victoire, cent chevaux, conduits par un nombre égal de Maures prisonniers, cent épées, autant de boucliers, et vingt-quatre étendards, avec le coursier qu'il montait pendant la bataille, et la bannière qu'on portait devant lui. Une partie de ces glorieux trophées servit à orner les voûtes de la chapelle pontificale (1). Le pape, dont les soins paternels avaient si à propos rétabli la bonne harmonie dans la Péninsule, pouvait, à juste titre, revendiquer une part à l'honneur de ce brillant fait d'armes.

Du reste, aucun pontife n'eut moins que Benoît XII l'humeur belliqueuse. S'il faut en croire un chroniqueur, il avait déclaré dans le premier consistoire qu'il présida qu'il n'entendait point que, dans le cours de son pontificat, aucune Église, à commencer par l'Église romaine, soutînt ses droits par les armes (2). Aussi la pensée ne lui vint-elle pas d'intervenir militairement, pour le bien du Saint-Siège, au milieu des ambitions rivales qui se choquaient en Italie. Le triomphe des Guelfes et l'abaissement

(1) Ferreras, t. V, p. 453 et suiv. — Mariana, l. XVI, c. vii et viii. — *Historiæ romanæ Fragmenta*, ap. Muratori, *Antiq. italicæ mædii ævi*, t. III, p. 320 et seq. — Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 204. — Garibay, *Compendio historial delas chronicas de todos los regnos de España*, fol. 4628, t. II, p. 16.

(2) *Consistorium tenuit in quo decrevit et statuit quod toto tempore suo Ecclesia romana vel alia quævis gladium martialem non exerceat vel faciat guerras contra quemcumque hominem.* (Chron. Cornelii Zantfliet, ap. Martens et Durand, *Veterum script. ampl. Collect.*, t. V, p. 208.)

des Gibelins, ce grand projet qui avait coûté à Jean XXII tant de sacrifices, n'était nullement dans les goûts du rigide cistercien. Sa modération naturelle lui persuadait que l'autorité pontificale gagnerait davantage à se montrer pacifique, qu'elle imposerait plus efficacement silence aux querelles. Bertrand de Deux, archevêque d'Embrun, et depuis cardinal de Saint-Marc, qu'il envoya dans ce but, déploya un rare talent pour les négociations. Par une trêve conclue à Bénévent, il suspendit pendant quelque temps la guerre ruineuse que se faisaient Robert et Frédéric pour la succession de la Sicile (1). A Rome, il décida les Colonna et les Orsini à faire une trêve de plusieurs années, et ramena la tranquillité dans la ville, en partageant le pouvoir entre ces deux familles. Les soins du même nonce rétablirent également la concorde dans le Patrimoine, le duché de Spolète, la Romagne et la Marche d'Ancône (2). Mais la renommée de Bertrand de Deux seule gagna à ce succès des vues politiques de Benoît XII. L'adoption d'un système pacifique n'est salutaire qu'autant qu'on a préalablement assis son autorité sur de fortes bases. Celle de l'Église en Italie était minée de toutes parts. La paix ne servit qu'à favoriser son entière destruction. L'on peut dire que ce fut à l'ombre de cette paix inopportune que les Malatesta à Rimini, les Ordélaffi à Forli, les Manfredi à Faenza, achevèrent de consolider une tyrannie qu'il fallut quinze années et des prodiges de talent et de courage pour renverser.

(1) La seconde et la cinquième Vie de Benoît XII, dans Baluze, p. 245 et 254, parlent d'une paix; mais ce mot ne peut signifier qu'une simple trêve, attendu que les actes authentiques ne disent point qu'un arrangement définitif ait jamais été conclu entre Naples et la Sicile du vivant de Benoît XII.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 234.

Il y eut, sous le règne de notre pontife, de la part des Grecs, une tentative de réunion qui est devenue célèbre par le mérite personnel du négociateur qu'on y employa. Ce négociateur était Bernard Barlaam, né à Séminara, dans la Calabre ultérieure, mais Grec d'origine. Il avait embrassé la profession religieuse dans l'ordre de Saint-Basile, et, à l'époque où l'empereur Andronic le Jeune l'envoya à Avignon, il était abbé du monastère de Saint-Sauveur à Constantinople. Barlaam possédait de rares talents; il avait un esprit subtil, perçant, orné des connaissances les plus étendues et les plus variées. Il ne s'énonçait pas avec facilité, mais en revanche il avait la conception prompte, vive, et rendait avec une merveilleuse clarté ce qu'il avait conçu (1). Boccace, qui eut plus tard l'occasion de connaître à Naples ce moine fameux, dit qu'il était petit de corps, mais grand par son esprit. Il ajoute que non-seulement la Grèce n'avait pas alors un homme plus savant que lui, mais que, depuis bien des siècles, elle n'en avait pas fourni un semblable (2).

Barlaam produisit une grande sensation à Avignon; il y fut bientôt lié de rapports et d'amitié avec Pétrarque, qui saisit avidement l'occasion d'apprendre la langue grecque sous un maître si distingué (3). Quant à sa mission, elle ne réussit point et ne devait point réussir. La réunion des Églises n'en était que le prétexte; son but réel était de hâter un secours que le pape avait fait espérer, et dont les

(1) Ἄλλως δὲ νοησαὶ τὴ ὄψιν καὶ τὰ νοηθέντα ἐξηγήσασθαι ἐκινώτατος. (Cantacuzeni Hist., l. II, c. xxxix.) — Ingenio agilis, enuntiandis affectibus laborabat. (Petrarca, var. xx.)

(2) Nedum his temporibus apud Græcos, sed nec a multis sæculis citra, fuisse virum tam insigni tamque grandi scientia præditum. (De Genealog. decorum, l. XV, c. vi.)

(3) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. I, p. 408.

Grecs avaient le plus grand besoin contre les Turcs. D'ailleurs, Barlaam n'avait aucun pouvoir, ni de l'empereur, ni des patriarches, pour traiter. Il demandait qu'on assemblât un concile auquel les quatre patriarches seraient convoqués, et où la question de la procession du Saint-Esprit serait de nouveau débattue. Dans la conférence qu'il eut à ce sujet avec le pape et les cardinaux, on lui répondit qu'on ne voyait pas la nécessité d'assembler un concile, vu que, la question en litige ayant été déjà irrévocablement définie par celui de Lyon, il était inutile de la soumettre à une discussion nouvelle (1).

Barlaam reprit le chemin de l'Orient avec cette réponse. Au fond, ce savant religieux ne partageait pas l'obstination de ses compatriotes sur les points controversés avec les Latins. Cantacuzène, qui voyait dans l'Église romaine un ennemi bien plus dangereux pour l'Orient que les légions ottomanes, reproche à Barlaam d'avoir contribué à la ruine de l'Empire en y apportant l'esprit de cette Église si abhorrée des Grecs (2).

De retour en Orient, l'illustre basilien exerça son talent contre les Palamites, sorte de contemplatifs quiétistes, les attaqua par écrit et de vive voix ; démasqua leur hypocrisie en montrant qu'ils ressuscitaient les pratiques obscènes des Massaliens, enthousiastes anciens qui, en fixant leur nombril et retenant leur haleine, s'imaginaient voir une lumière surnaturelle. Les disputes qu'il soutint avec leur chef, Grégoire Palamas, archevêque de Thessalonique, sur la vision de la lumière incréée, produisirent un grand éclat. Palamas avançait que la lumière incréée était, non la substance divine, mais cette gloire, cette splendeur éma-

(1) Raynald, ann. 1339, n^{os} 19 et seq.

(2) Cantacuz. Hist., loc. cit.

nant de la substance divine, que les saints appellent *déité*, et, de plus, que les anges, les saints étaient capables de contempler cette lumière, quoiqu'ils ne le fussent pas de contempler l'essence divine. Barlaam soutenait au contraire que la lumière incréée n'était ni l'essence divine, ni un effet de la substance divine, et qu'aucune puissance divine ne pouvait rendre les regards humains capables de contempler la déité. Si l'opinion de Palamas supposait une dualité de substance éternelle, le sentiment de Barlaam détruisait la vision béatifique après la résurrection des saints. Ce dernier fut condamné par un synode tenu en 1341 dans l'église de Sainte-Sophie, en présence de l'empereur et sous la présidence du patriarche de Constantinople. Cet échec acheva de lui dessiller les yeux : il abandonna la Grèce et le schisme, écrivit en faveur de la procession du Saint-Esprit et de la primauté du pape, et vint chercher un asile en Italie, où il obtint l'évêché de Gêraci (1). Les talents et la réputation de ce savant religieux exercèrent la plus grande influence sur la restauration des lettres en Occident.

Un des événements les plus célèbres du pontificat de Benoît XII est le couronnement de Pétrarque. Notre poète avait toujours vivement désiré cet honneur ; son désir fut satisfait. Le 23 août 1340, comme il était dans sa chère solitude de Vaucluse, occupé à composer son grand poème de *l'Afrique*, il reçut deux lettres, l'une du sénat romain, l'autre de l'Université de Paris, qui l'invitaient à venir recevoir la couronne poétique. A Rome et à Paris ses amis littéraires avaient tout fait pour ressusciter en sa faveur ce triomphe, qu'on ne discernait plus depuis des siè-

(1) Cantacuz. Hist., l. II, c. xxxix et xl. — Natalis Alexandri Hist. eccles., t. VII, p. 403 et seq.

cles, et ils étaient parvenus à lever tous les obstacles.

Il serait difficile de peindre la joie de Pétrarque à cette double invitation. Elle le jeta toutefois dans une grande perplexité, car il ne savait à quelle ville donner la préférence. « A Paris, écrivait-il au cardinal Giovanni Colonna, « il n'y a jamais eu de poète couronné; je serai le premier; cette nouveauté me pique et je me porte de ce « côté-là. Mais la vénération que j'ai pour Rome, où les « plus grands poètes ont été couronnés, fait pencher la « balance de l'autre côté. Je regarde cette grande ville « comme ma patrie, et, à ce titre, je crois devoir la préférer (1). » Il se décida en effet pour Rome.

Cependant, il ne voulut pas triompher avant d'avoir, dans un examen solennel, fourni les preuves de son talent, et pour juge de ce tournoi littéraire il choisit le roi de Naples. Robert d'Anjou n'était pas seulement le monarque le plus sage et le plus magnifique de son siècle, il en était encore un des hommes les plus lettrés. La beauté de son esprit, la variété de ses connaissances, la faveur dont il honorait les savants, avaient porté haut sa renommée par toute l'Europe. « Je ne connais, disait Pétrarque, « personne plus capable que le roi Robert de porter un « jugement sain sur mon esprit (2). » Quelle vanité ne trahissent pas de telles paroles !

Notre poète partit d'Avignon vers le milieu de février 1341, et arriva à Naples vers le milieu de mars. Le monarque l'accueillit avec des honneurs proportionnés à la profonde estime qu'il avait conçue de lui, voulut voir le poème de *l'Afrique*, quoique cette œuvre ne fût qu'ébauchée, et en désira la dédicace. L'examen de Pétrarque

(1) Petrarc. oper. ed., Basil., t. III, p. 3.

(2) *Ubi supra.*

dura trois jours, il roula sur la littérature, l'histoire et la philosophie. Le poète y soutint merveilleusement sa réputation, et fut déclaré digne du laurier poétique. Le roi lui donna la robe qu'il portait ce jour-là, afin qu'il la revêtît le jour du couronnement.

Le 8 avril 1341, le son des trompettes annonça à Rome cette cérémonie. Elle fut magnifique. Un témoin oculaire en a écrit la relation (1). Pétrarque monta au Capitole précédé par douze jeunes gens pris dans les maisons de *Fumo*, de *Frincia*, de *Crescenzio*, de *Caffarelli*, de *Capizucchi*, de *Cancellieri*, de *Uccino*, de *Rosci*, de *Papazurri*, de *Paparese*, d'*Altieri*, de *Lucii*. Ces jeunes gens étaient vêtus d'écarlate, et récitaient des vers à la louange du peuple. Venaient ensuite six des principaux citoyens de Rome habillés de vert et portant des couronnes. Il y avait un *Savelli*, un *Conti*, un *Orsini*, un *Annibaldeschi*, un *Papareschi*, un *Montanaro*. Pétrarque marchait au milieu d'eux. Le comte Orso d'*Anguillara*, sénateur de cette année, fermait le cortège, accompagné du conseil de la ville. Quand le sénateur eut pris place sur son siège, un héraut appela Pétrarque. Celui-ci se présenta, cria par trois fois : « Vive le peuple romain ! vive le sénateur ! que Dieu les maintienne en liberté ! » Puis, le poète s'étant mis genoux, le sénateur posa sur sa tête la couronne de laurier, en disant : « La couronne est le prix du mérite. » Après quoi le lauréat débita un magnifique sonnet à la louange des anciens Romains, et le peuple cria d'une voix unanime : « Vive le Capitole ! vive le poète ! »

Pétrarque avoua alors qu'il n'avait point eu dans sa vie un jour comme celui-là, où tout un peuple, dans l'élan

(1) Monaldeschi, ap. Vitale, *Storia de' senatori di Roma*, t. I, p. 264. — Voir aussi le diplôme qui se trouve à la page 259.

spontané de son admiration, le proclama le premier poète du siècle. Mais telle est la vanité de la gloire humaine, que la plus brillante de toutes peut-être parut bientôt fade au cœur de notre poète. Plus tard, dans sa vieillesse, il regrettait ce jour. Ses lauriers lui semblaient prématurés, et leurs guirlandes flétries ne lui laissaient plus voir que les traits hideux de l'envie qu'elles avaient déchaînée contre sa renommée (1).

Les actes les plus considérables de Benoît XII furent des réformes. Par de sages constitutions, il abolit plusieurs exactions arbitraires dont quelques évêques, sous prétexte de redevance, grevaient les ecclésiastiques dans leurs visites pastorales (2). Il s'efforça de ramener dans les cathédrales l'exactitude du service divin, qui est l'âme de la piété. L'ambition, l'oubli des vertus monastiques, avaient graduellement diminué l'esprit religieux chez les chanoines réguliers, les moines noirs de Saint-Benoît et les Cisterciens ; Benoît fit de salutaires règlements pour raviver dans ces trois ordres la régularité, l'amour de l'étude, la ferveur, en un mot (3). Il défendit aussi, à moins d'une permission spéciale du Saint-Siège, le passage des moines mendiants aux ordres contemplatifs, passage devenu trop fréquent, et qui était le plus souvent provoqué plutôt par l'inconstance personnelle que par le désir de vivre avec plus de perfection (4).

Les finances, sous Benoît XII, continuèrent à être florissantes. Le trésor apostolique s'accrut même d'une manière assez notable. Il est vrai que notre pontife détruisit les réserves et les expectatives. Mais, comme il ne soutint

(1) Senil., l. I, ep. 1.

(2) Baluze, Vitæ, t. I, p. 207.

(3) Id., p. 205 et 206.

(4) Id., p. 207.

aucune guerre, que l'économie la plus sévère présidait aux moindres détails de l'administration, les dépenses du gouvernement ne devaient point excéder le revenu de ses capitaux. D'ailleurs, Benoît trouva le moyen de combler en partie le déficit causé par la suppression des réserves et des expectatives en vendant les vicariats impériaux de l'Italie. A ce titre, il recevait de Lucchino Visconti et de son frère, l'archevêque Giovanni, un tribut de 10,000 florins; de Mastino della Scala, de Vérone, 5,000 florins; d'Alberto Scaligeri, de Vicence, une égale somme; de Guillaume de Gonzaga, de Mantoue et de Reggio, d'Alberto de Carrara, de Padoue, 10,000 florins; d'Obizzo d'Este, pour Modène et Ferrare, 10,000 florins. Quand Bologne, coupable de l'expulsion du légat apostolique Bertrand du Poyet, eut fait sa paix avec le Saint-Siège, elle s'engagea à payer 8,000 florins. C'était donc près de 50,000 florins qui tombaient annuellement dans les caisses pontificales. Cette somme, jointe à celles des autres contributions, suffisait à entretenir la prospérité des finances ecclésiastiques.

Benoît XII était incommodé d'un embonpoint extraordinaire. Cette obésité engendra chez lui une surabondance d'humeur qui se déclara, dès l'année 1340, par des plaies aux jambes. D'abord cette infirmité n'empêcha point le pape de vaquer aux travaux du gouvernement, et de tenir régulièrement les consistoires, qu'on assemblait dans sa chambre. Mais le mal fit insensiblement des progrès que l'impéritie des médecins ne sut ni prévenir, ni arrêter, et Benoît mourut le 25 avril 1342, après un règne de sept ans quatre mois et six jours. Il fut enseveli dans l'église cathédrale d'Avignon, dans une chapelle qu'on bâtit exprès (4),

(4) Baluze, p. 212.

et où on lui éleva un mausolée que le temps a détruit (1). Il lui en a été dressé dans la muraille un autre, modeste comme sa vie. Son trépas fut justement pleuré des peuples, car sa charité s'était fait sentir à eux, et on le regarda comme un saint. Benoît XII a laissé peu de trace dans l'histoire ; le génie lui manqua, mais il eut la vertu, qui vaut mieux que le génie.

C'est à ce pontife si simple, si modeste pourtant, que la Papauté doit le complément de la tiare ou sa troisième couronne. La coiffure des papes avait été de prime abord un bonnet pointu, sans ornements, semblable aux mitres phrygiennes. Vers la fin du cinquième siècle, le pape Symmaque y posa la première couronne. Boniface VIII y ajouta la seconde, comme un symbole de la double autorité du pape sur le spirituel et sur le temporel. Benoît XII enfin y plaça la troisième, pour exprimer par là, à l'égard du vicaire de Jésus-Christ, les trois puissances royale, impériale et sacerdotale (2).

(1) Teyssier, Hist. des pontifes, p. 444.

(2) Nous suivons ici l'opinion de Macri sur la signification de la tiare, quoique cet auteur se trompe sur l'origine de cette triple couronne : *Antiquitus hoc regnum (couronne pontificale) unica corona cingebatur; sed Bonifacius VIII addidit reliquas duas ut denotaret triplice pontificis dominium, regium nempe, imperiale et sacerdotale... Quando primus diaconus cardinalis ponit prima vice novo pontifici camaurum (la tiare), dicit hæc verba : Accipe thiarram tribus coronis ornatam, et scias te esse patrem principum et regem, et scias te esse pastorem orbis in terra, vicarium salvatoris nostri J. C., cui est honor in sæcula sæculorum. (Jero lexicon, au mot *Mitra*.)*

LIVRE SEPTIÈME.

SOMMAIRE.

Commencements de Pierre Roger. — Il est élu pape dans le second conclave d'Avignon, et prend le nom de Clément VI. — Portrait du nouveau pontife. — Magnificence de sa cour. — Les Romains lui envoient une ambassade. — Il continue la construction du palais d'Avignon. — État de l'Europe. — Clément VI travaille à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. — Humbert II, dauphin de Vienne. — Clément VI envoie divers légats en Italie. — Tyrannie de Louis de Bavière. — Manifeste du pape contre ce monarque. — Soumission apparente de Louis. — Diète de Francfort. — Politique fallacieuse de Louis. — Clément VI songe à une nouvelle élection impériale. — Opposition qu'il rencontre. — Fermeté de Clément VI. — Charles de Luxembourg élu à Renss. — Situation critique du nouvel empereur. — Mort de Louis de Bavière. — Succès des légats apostoliques dans leurs négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre. — Affaire de Naples. — Intrigues qui signalent le début du règne de Jeanne. — Caractère du prince André, son époux. — Opposition formée contre lui. — Philippia, dite la Catanaise. — Le moine Robert. — Philippe de Cabassole. — Légation du cardinal Aymeric de Chatelus, à Naples. — Philippe de Cabassole lui succède. — Voyage à Naples de la reine Élisabeth, mère d'André. — Assassinat de ce prince. — Indignation de Clément VI. — Légation du cardinal de Saint-Marc. — Procédures contre les meurtriers. — Menaces du roi de Hongrie. — Jeanne épouse Louis, prince de Tarente. — Le roi de Hongrie en Italie. — Conquête du royaume de Naples. — Fuite de Jeanne. — Mort tragique de Charles de Duris. — Entrée du roi de Hongrie à Naples. — Arrivée de Jeanne à Avignon. — Elle plaide sa cause devant le Saint-Siège. — Revers des Hongrois dans le royaume de Naples. — Rappel de Jeanne. — Elle vend Avignon à Clément VI. — Son arrivée à Naples. — Deuxième invasion du royaume par le roi de Hongrie. — Paix entre les deux souverains, par la médiation du Saint-Siège.

Dans une des provinces les plus pauvres, les plus obscures de France, la Providence préparait l'élévation d'une famille qui eut l'unique et prodigieuse destinée de don-

ner à l'Église, dans l'espace de trente années, deux papes et huit cardinaux (1). L'an 1291, au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, naquit à Pierre Roger, seigneur de Rosières, et à sa femme, Marie de Chambon, un enfant qui fut baptisé dans l'église de Rosières, et auquel on donna le prénom de son père, présage, dit un biographe contemporain, de la grandeur future de l'enfant (2). Le goût de la vie religieuse se manifesta dans Pierre Roger dès l'âge de dix ans, et il ne tarda pas d'entrer au monastère de la Chaise-Dieu, où il fit profession de la règle des moines noirs de l'ordre de Saint-Benoît (3). Sa piété ne se fit remarquer par rien d'extraordinaire, elle était celle d'un bon religieux ; mais il annonça pour les sciences des dispositions qui l'élevèrent bientôt au-dessus de ses émules. Pierre Roger avait, en effet, de ces rares talents qui permettent à un même homme de s'exercer avec succès dans plusieurs genres différents. Une mémoire prodigieuse et qui ne perdait rien de ce qu'elle avait une fois reçu (4) ; une perspicacité et un jugement à l'égal de la mémoire ; enfin une facilité surprenante pour rendre ses idées avec suite, intérêt et clarté. L'abbé de la Chaise-Dieu et l'évêque du Puy, également charmés des talents du jeune moine, résolurent de les produire sur un théâtre plus éclatant, et l'envoyèrent à Paris continuer ses études. Il y fit, dans les sciences ecclésiastiques, de si rapides progrès, qu'il fut jugé, à trente ans, digne d'être proclamé docteur en théologie, distinction inusitée, remarquent ses biogra-

(1) Voir Baluze, ad notas, t. I, p. 831.

(2) Nec sine felici forsitan eventus præagio ab ipso fonte baptismatis vocatus est Petrus. (Baluze, III^e Vita Clem., p. 279.)

(3) Id., p. 835.

(4) Tam potentis et invictæ memoriæ traditus, ut quicquid vel semel legerit oblivisci non possit. (Petrarcha, Rerum memorand., l. I.)

phes, qu'il dut tout entière à son mérite. Sa renommée en fut singulièrement agrandie (1), et on le nomma proviseur de Sorbonne (2). Pendant son séjour à Paris, il s'adonna à l'éloquence de la chaire, et y déploya une telle supériorité, qu'il passait pour le premier orateur de son siècle, et qu'un concours de toute la capitale se faisait pour l'entendre, chaque fois qu'il devait prêcher ou disputer (3).

Son premier pas dans les dignités ecclésiastiques fut le prieuré de Saint-Pantaléon, au diocèse de Limoges. Le cardinal de Mortemart, son compatriote, qui l'aimait comme un fils, l'attira à Avignon. Pierre Roger parut à la cour pontificale; il n'y démentit point la renommée qui l'avait précédé. A la demande de son protecteur, Jean XXII le transféra du prieuré de Saint-Pantaléon à celui de Saint-Baudil, près de Nîmes, bénéfice plus honorable et plus rapproché de la cour. Bientôt, sur de nouvelles sollicitations du cardinal de Mortemart, auxquelles plusieurs autres cardinaux joignirent les leurs, il fut fait successivement abbé de Fécamp, de la Chaise-Dieu, et évêque d'Arras. Il échangea presque aussitôt cet évêché contre l'archevêché de Sens, d'où il passa avec la même rapidité à celui de Rouen (4). Il aurait été dès lors promu au cardinalat, si Philippe de Valois, qui l'avait admis dans son conseil et fort avant dans son intimité, n'eût craint par là d'être privé d'un favori sage, éclairé, et dans le commerce duquel il trouvait un charme infini. Mais Benoît XII, succes-

(1) Baluze, II^e Vita, p. 280.

(2) Papyre Masson, p. 290.

(3) *Gratissimus fuit sermoinator. Cum cathedram concionaturus aut disputaturus ascendebat, tota Parisiorum civitas ut eum audiret accurrebat.* (Hist. rom. Fragmenta, l. I, c. XII.) Tous les historiens du temps parlent avec admiration du talent de ce pontife pour la chaire.

(4) Baluze, II^e et III^e Vita

seur de Jean XXII, qui avait à cœur de s'entourer d'hommes supérieurs, lui donna la pourpre avec le titre de SS. Nérée et Achillée, dans sa promotion du 13 décembre 1358, sans consulter le roi (1). Une dignité plus éminente encore l'attendait, car ce fut sur le cardinal Pierre Roger que se réunirent les suffrages du conclave assemblé pour donner un successeur à Benoît XII. Il prit le nom de Clément VI. Le Saint-Siège ne vaqua que treize jours.

La rapidité de cette élection, l'absence de brigues qu'on y remarqua, sa spontanéité, le personnage sur lequel elle tombait, donneraient à penser qu'elle avait été comme instinctivement arrêtée d'avance. Les cardinaux n'avaient supporté qu'avec peine le gouvernement austère du feu pape, ils aimaient tous le caractère aimable de Pierre Roger. Sa douceur leur faisait espérer une administration moins sévère (2). D'ailleurs, la Papauté, comme puissance temporelle, avait considérablement fléchi sous le dernier règne, et ils sentaient le besoin de la confier à une main capable de la relever. S'il est vrai que les cardinaux se soient laissé guider par ces vues, leur choix y répondit merveilleusement. Pierre Roger, par ses talents et son caractère, était bien l'homme qu'il fallait à la Papauté et au Sacré-Collège, dans les circonstances où l'on se trouvait.

S'il faut en croire une chronique du temps, la haute fortune à laquelle parvint notre brillant bénédictin lui avait été prédite d'une manière assez singulière. N'étant encore que simple moine, comme il se rendait à son monastère de la Chaise-Dieu, il fut attaqué au milieu de la forêt de Randan par des bandits, qui le laissèrent en chemise. Dans ce triste état, Roger alla frapper à la porte du

(1) Baluze, III^e Vita, p. 284.

(2) Papyre Masson, I. VI, p. 288.

presbytère du village de Turet. Celui qui l'habitait avait nom Étienne Aldebrand ; il eut pitié du pauvre moine, le recueillit et pourvut généreusement à ses besoins. « Quand pourrai-je vous récompenser ? » dit Roger à son hôte charitable, en prenant congé de lui. « Quand vous serez pape ! » répartit ce dernier (1). Une autre fois, il était alors cardinal de SS. Nérée et Achillée, le marquis de Moravie, qui fut depuis l'empereur Charles IV, et lui, s'entretenaient ensemble avec le laisser-aller de la familiarité : « Croyez-moi, dit gaiement le cardinal au prince, vous serez un jour roi des Romains. — A la bonne heure, répondit Charles sur le même ton, mais vous serez pape avant cela (2). » Ce n'est pas la première fois que l'histoire signale de semblables anecdotes comme un prélude aux grandes destinées. Il y a plus de sérieux qu'on ne pense dans ces sortes de prédictions ; c'est par elles souvent que l'opinion publique commence à se former sur les hommes, et c'est l'opinion publique qui fraye la route aux suprêmes dignités.

Le couronnement de Clément VI eut lieu le 19 mai, jour de la Pentecôte, dans l'église des Frères Prêcheurs d'Avignon, avec une pompe que l'on n'avait point encore vue. La *cavalcata* surtout fut magnifique. Le pape y éblouit les yeux par la richesse et l'éclat de sa tiare, que terminait un diamant semblable à une flamme. Jean, fils aîné du roi de France, les ducs de Bourbon, de Bourgogne, Humbert, dauphin de Vienne, lui servirent d'écuyers ; une suite prodigieuse de barons, accourus de toutes parts, ornèrent cette marche triomphale, que termina un somp-

(1) Papyre Masson, l. VI, p. 291.—Clément VI, devenu pape, fit Étienne Aldebrand archevêque de Toulouse. (Guill. Cattel, Mémoires de l'histoire de Languedoc, p. 921.)

(2) Vita Caroli Lucemburgi, ap. Freher, Rer. bohemicarum scriptores.

tueux festin. Le pontificat tout entier du noble bénédictin s'annonçait dans ce début splendide (1).

Entre Benoît XII et Clément VI, il y avait tout un siècle de distance. Le premier, né pauvre, et accoutumé dès ses premiers ans aux observances rigoureuses du plus austère des ordres monastiques, avait porté sur le trône pontifical la simplicité de son origine et la sévérité de son éducation. Le second, né grand seigneur, habitué dans son enfance au luxe de la richesse, gâté plus tard par les applaudissements que lui valaient ses triomphes oratoires, porté en quelques années, comme par enchantement, de dignité en dignité, fréquentant les palais des rois, où il avait ces rois mêmes pour amis et pour flatteurs; le second, dis-je, aimait l'éclat, la magnificence, et en déploya toutes les pompes sur le siège pontifical. La cour romaine prit aussitôt sous ce royal pontife une face nouvelle. Le luxe des ameublements, des équipages, un ton de grandeur et de politesse remplacèrent la simplicité et la gravité anciennes (2).

Cette splendeur qui, dans notre siècle, soulèverait la critique, n'avait pas le même inconvénient au quatorzième, où dominaient les idées et les goûts aristocratiques. On trouvait naturel qu'un grand seigneur dans le monde le fût aussi dans l'Église, et l'on n'exigeait point qu'il fit à la sévérité de sa profession le sacrifice de ses habitudes. D'ailleurs, le grand cœur de Clément VI, sa générosité, sa douceur, sa libéralité et ses autres qualités aimables, effaçaient encore la pompe extérieure dont il s'entourait. Il répétait souvent cette maxime d'un célèbre empereur : « que personne ne doit se retirer mécontent de la présence

(1) Baluze, III^e Vita, p. 283.

(2) Matte. Vill., l. III, c. XLIII. — Alb. Arg., ap. Urtiz., p. 433.

« du prince ; » et cette autre : « qu'il n'était pontife que pour faire le bonheur de ses sujets (1). » Il fut constamment fidèle à ces deux maximes. Personne n'implora en vain son appui ; rarement les sollicitateurs s'en allaient sans avoir obtenu ce qu'ils avaient demandé ; et, quand la nécessité l'obligeait à leur refuser, il savait les consoler, par la douceur de son refus, du refus lui-même. La première année de son pontificat, il publia une bulle par laquelle il invitait tous les clercs sans bénéfices à se rendre en cour de Rome pour en recevoir. L'espace de temps fixé dans la bulle pour les sollicitations était de deux mois. Les sollicitateurs affluèrent à Avignon, et aucun ne se retira sans avoir obtenu quelques grâces (2).

Jean XXII par son savoir-faire, et Benoît XII par son économie, avaient enrichi le trésor pontifical ; quelques mois suffirent à Clément VI pour l'épuiser. Ses largesses atteignaient tout le monde. Il ne voyait autour de son trône que des sujets qu'il devait associer à sa félicité. Pour fournir à sa libéralité, il se réserva les nominations aux abbayes et aux prélatures, déclarant nulles les élections conventuelles et capitulaires. Comme on lui objectait que ces sortes de nominations étaient abusives et que ses prédécesseurs se les étaient toujours interdites : « Ah ! répondait-il en parlant de ses largesses, mes prédécesseurs ne savent pas être papes (3) ! » Comment n'aurait-on point pardonné quelques réserves inusitées à un pape qui ne

(1) *Cæsarianum illud memorabile verbum coram semper habebat, quempiam non decere videlicet de præsentia principis non contentum abire. Habebat insuper doctrinam illam... quod videlicet dum tempus habemus, ad omnes et maxime ad domesticos fidei bonum operari tenemur.* (Baluze, III^e Vita, p. 282.)

(2) Baluze, III^e Vita, p. 284, et V^e Vita, p. 311.

(3) *Prædecessores nostri nesciverunt esse papa.* (Baluze, V^e Vita, p. 311.)

songeait qu'à faire des heureux? Du reste, Clément VI remplissait exactement tous les devoirs d'un chef de l'Église. Il tenait les consistoires aux époques réglées, disait la messe, célébrait les saints offices avec gravité, et prêchait lui-même son peuple (1). Il est vrai qu'on trouve dans sa vie publique des espaces remplis par des délassements et des fêtes, mais son étonnante facilité à expédier les affaires lui ménageait des loisirs que les autres ignorent.

La cour romaine partageait admirablement l'esprit et les goûts de Clément VI. Jamais elle n'avait été plus noble et plus magnifique. On y voyait Giovanni Colonna, le protecteur des lettres, dont la maison était une académie. On y voyait Jean Raymond, de l'illustre maison de Comminges; Guillaume d'Aure, dont la généalogie comptait des rois; Bernard de la Tour, fils de Bernard VIII, comte d'Auvergne; on y voyait surtout Élie de Talleyrand et Guy de Boulogne: entre tant de hauts personnages, c'étaient les plus grands (2). Élie de Talleyrand appartenait à la maison de Périgord; il était fils de la célèbre Brunissen de Foix. On disait de lui qu'il trouvait plus beau de donner le souverain pontificat que de l'obtenir (3). Guy de Boulogne tenait par son père à la maison d'Auvergne, et par sa mère à celle de Flandre (4). Ces deux prélats étaient unis par le sang ou l'amitié avec toutes les têtes couronnées de l'Europe.

Les Romains n'eurent pas plutôt appris l'élévation de Clément VI, qu'ils crurent l'occasion favorable pour solli-

(1) Baluze, *Vita*, p. 265.

(2) Froissart, l. I, c. CCXVI.

(3) *Aliquanto enim altius videtur papas facere quam papam esse.* (Petrarch., *Famil.*, l. XIV, ep. n.) — Baluze, *Vitæ pap.*, t. I, ad notas, p. 770 et seq.

(4) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 420.

citer de nouveau la restauration du Saint-Siège à Rome. Le caractère élevé du pape, son amour pour tout ce qui était grand, leur faisaient espérer que Clément VI, plus que ses prédécesseurs, aurait à cœur de résider dans la ville éternelle, et ils lui envoyèrent une ambassade plus solennelle que toutes celles qu'on avait encore vues. Elle était composée de dix-huit membres, pris dans les trois ordres de la république. A leur tête on voyait figurer le vieux Stefano Colonna, l'un des sénateurs de l'année, Francesco Vico, que les chroniques appellent un personnage vénérable (1), et Lelio, fils de Pietro Stefano de' Cosecchi, syndic de la ville. Pétrarque, qui, depuis son couronnement au Capitole, était devenu citoyen romain, faisait partie de la députation.

Outre la restauration du Saint-Siège à Rome, ces envoyés étaient chargés de faire à Clément VI deux autres propositions : la première, d'accepter les titres de sénateur, de capitaine de la ville, non comme pape, mais comme seigneur Roger ; la seconde, de vouloir bien réduire de cent ans à cinquante le temps du jubilé institué par Boniface VIII. Ce furent Stefano Colonna, Francesco Vico, Lelio et Pétrarque qui exprimèrent au pape ces trois souhaits du peuple romain. Nous avons la harangue que Pétrarque prononça. C'est un discours en vers latins, où le poète fait de nouveau un usage brillant de sa figure favorite d'une femme abimée de douleur qui vient se jeter aux pieds de son époux (2). Clément VI reçut et entendit les ambassadeurs avec cette politesse et cette grâce qu'il déployait avec tant de supériorité dans les occasions d'éclat. Mais leurs demandes exigeaient de sérieuses réflexions, et il

(1) *Venerabilem virum.* (Baluze, *III^e Vita*, p. 287.)

(2) *Carm.*, l. II, ep. v.

leur fit attendre sa réponse pendant deux mois. Elle fut telle qu'on pouvait le prévoir. Le pape accepta au nom du seigneur Roger, sans préjudice de ses droits comme souverain pontife, la charge de sénateur, qu'il fit exercer par Matteo de' Figli d'Orso et Paolo de' Conti; il accorda la réduction de cinquante ans pour le jubilé séculaire, réduction qu'il consigna solennellement dans sa bulle *Unigenitus Dei Filius* du 23 janvier 1343; mais quant à la question de son retour à Rome, il l'élada, assurant les ambassadeurs que personne plus que lui ne désirait le rétablissement de la Papauté dans son siège naturel; qu'il saisirait avec ardeur le moment favorable de le réaliser, mais que ce moment ne lui paraissait pas venu (1). Pétrarque mit tout en œuvre, dans ses conversations particulières avec Clément VI, pour le séduire et détourner ses regards du côté de l'Italie; il n'en obtint jamais que des paroles évasives (2). L'aimable pontife n'était point disposé à quitter le beau pays de France, les vertes campagnes du Comtat-Venaissin, avec leur ciel riant, la cité tranquille et festoyante d'Avignon, pour aller habiter des campagnes mornes, des ruines illustres, à la vérité, mais des ruines, au milieu d'une population turbulente et indocile.

Décidé à imiter ses prédécesseurs, Clément VI poursuivit la construction du palais que Benoît XII avait laissé inachevé. Il fit bâtir la façade actuelle, la grande chapelle, la salle des audiences et les terrasses supérieures. C'est aussi à lui que l'on doit les belles peintures dont on voit encore des restes dans la salle du consistoire (3). Il acheva le pont qui unissait autrefois les deux rives du

(1) *Accessum ejus ad urbem non posse tunc, licet velle, se asserens, ad tempus possibile reservavit.* (Baluze, III^e Vita, p. 287.)

(2) De Sade, t. II, p. 51.

(3) Baluze, I^{re} Vita, p. 261.

Rhône (1). Plus tard, et lorsque Avignon eut été acquis à l'Église, il commença cette élégante ceinture de remparts dans laquelle la ville est renfermée (2).

Sous le point de vue des faits politiques et des rapports de la Papauté avec ces faits, la position de Clément VI était difficile. Benoît XII en mourant avait laissé les choses dans la confusion ; car, nous l'avons dit, ce pape, bien qu'animé d'intentions pures, manquait de la science des affaires. De nouvelles difficultés étaient venues s'ajouter aux anciennes : l'Europe offrait sur tous les points des situations critiques. En Espagne, les excès de Pierre le Cruel, roi de Castille, l'ambition de Pierre le Cérémonieux, roi d'Aragon, les entreprises de tous les deux préparaient à la Péninsule des scènes désastreuses. La France et l'Angleterre, réunies un instant par la sagesse des négociateurs, mais toujours ennemies par la rivalité de leurs chefs, recommençaient les hostilités l'une contre l'autre. En Allemagne, Jean de Bohême était en armes contre Louis de Bavière ; tandis que celui-ci, toujours obstiné dans sa révolte contre l'Église romaine et protecteur d'une poignée de schismatiques, menaçait une seconde fois l'Italie. Naples, à la vérité, était encore en paix sous l'administration de son roi Robert ; mais ce monarque, vieilli avant l'âge, était sur le bord de la tombe, et déjà, parmi les siens, s'agitaient les éléments funestes d'une révolution.

Au milieu d'une telle complication, il fallait un pontife

(1) Baluze, II^e Vita, p. 278.

(2) Le pape fit tracer ces fortifications par Jean-Ferdinand d'Hérédia, châtelain d'Emposte, chevalier de Saint-Jean, qu'il fit général tant pour Avignon que pour le Comtat-Venaissin. Ces provisions sont du 28 décembre 1347. Le pape voulut que l'enceinte de la ville fût vaste, et qu'on y renfermât les faubourgs avec le grand hôpital fondé par Bernard d'Assas et par Marie Grossis, son épouse. (Manusc. Fornéry, l. V, p. 434, bibliothèque de Carpentras.)

actif, énergique. Heureusement Clément VI se trouva à la hauteur de sa position ; son coup d'œil lui fit juger de l'état des choses, et sa politique se mit sur-le-champ à l'œuvre. D'abord, il importait de maintenir, entre la France et l'Angleterre, les traités dont l'une et l'autre se reprochaient la violation. Outre le dévouement du pape à la première de ces puissances et à son monarque, un autre motif le poussait à prévenir le retour d'une guerre où Philippe n'avait éprouvé que des revers : il comptait sur la France et son roi pour réaliser enfin le projet tant de fois conçu d'une expédition sainte. Ce motif semblait même le préoccuper uniquement, car il écrivait au cardinal de Palestrine, Pierre Desprez, et à celui de Ceccano, envoyés pour traiter avec les deux puissances : « Enhardis
« par nos funestes dissensions, le soudan d'Égypte attaque
« l'Arménie, et les musulmans d'Afrique réunissent leurs
« efforts pour soumettre l'Espagne au joug de Mahomet.
« Mettez tout en œuvre pour amener les rois à la paix ; dé-
« clarez nuls toutes les alliances et tous les traités conclus
« pour fomentier la guerre ; et, si les rois ou leurs con-
« seils s'opposent à la suspension des hostilités, munis de
« notre pouvoir apostolique, ordonnez-la, promulguez-la
« vous-mêmes, et, s'il faut des anathèmes pour arrêter
« les préparatifs de la guerre, employez les anathèmes (1). »

L'armée française et l'armée anglaise étaient campées devant la ville de Vannes. Les deux négociateurs « souvent
« chevauchèrent de l'un ost à l'autre pour accorder les
« partis ; mais ils les trouvèrent si durs et si mal des-
« cendants à accord, qu'ils ne les pouvoient approcher de
« nulle paix. » Mais l'intempérie de la saison ayant considérablement affaibli les forces des deux partis, et ralenti

(1) Raynald, ann. 1342, n° 44.

dans les seigneurs l'ardeur de la guerre, « si commen-
« cèrent les cardinaux à traiter pour avoir trêves à durer
« trois ans. Ce traité passa » et fut signé à Malestroit, le
19 janvier 1343, en présence des légats (1). Ce n'étaient
là que des préliminaires ayant pour but de mener à un ré-
sultat plus positif; car il était décidé que, pendant l'inter-
valle de la trêve, les deux monarques enverraient à Avignon
leurs plénipotentiaires pour traiter d'une paix définitive.
Le pape devrait assister aux conférences, non comme ar-
bitre, mais comme médiateur; les princes l'avaient ainsi
voulu (2). Mais, quelque mouvement que se donnât le pon-
tife, quelque puissant que fût chez lui l'art de séduire et
de plaire, il ne put amener les partis jusqu'à la paix; les
Anglais l'accusèrent même de partialité envers la France,
et l'on dut se contenter de cette trêve de trois ans, qui
ne fut pas même observée (3).

Clément VI réussit mieux à servir les intérêts de sa
patrie en préparant le traité qui devait réunir le Dauphiné
au domaine royal. Cette province avait alors pour souve-
rain Humbert II, individualité médiocre et pourtant origi-
nale, réunissant dans son caractère les éléments les plus
divers; renfermant à la fois dans son esprit les connais-
sances les plus étendues (4) et les idées les plus faibles et
les plus étroites: pieux jusqu'à l'extase, et se faisant ex-
communier par le pape pour ses résistances à l'Église;
dépourvu d'énergie dans ses mœurs comme dans sa fi-

(1) Froissart, l. I, c. ccxi. — Baluze, III^e Vita, p. 284. — Du Tillet, Re-
cueil de traités entre les rois de France et d'Angleterre, p. 223, édit.
de 1617.

(2) Non ut iudice sed ut privata persona et amico communi, non in
forma, nec in figura iudicii. (Walsingh., in Edward.)

(3) Raynald, ann. 1344, n^o 61. — Baluze, III^e Vita, p. 284.

(4) Bene litteratus. (Alb. Argent., p. 130.)

gure (1), et sachant au besoin trouver des vertus guerrières. Nature complexe, à la fois ascétique et chevaleresque, mais inconstante par-dessus tout ; soupirant vers le cloître, et cherchant des aventures ; parcourant successivement tous les degrés les plus divers de la condition sociale sans s'arrêter à aucun ; personnage enfin le plus bizarre de l'histoire, après avoir été le prince le plus singulier de son siècle.

Depuis que l'unique héritier d'Humbert était mort au berceau, et que tout espoir de le remplacer s'était évanoui, ce prince, embarrassé de ses États, cherchait autour de lui à qui il pourrait les remettre. Il jeta d'abord les yeux sur le roi de Naples, Robert d'Anjou, et envoya en Italie Tête-Grosse, l'un des officiers de son conseil, pour communiquer au monarque les conditions auxquelles il prétendait céder sa couronne. Mais, soit que les demandes d'Humbert fussent excessives, soit que Robert se défiât du caractère inconstant du dauphin, les négociations n'eurent aucun résultat (2). On l'apprit à la cour de France, et l'on chercha aussitôt à tourner les intentions d'Humbert au profit du domaine royal. Philippe de Valois réussit à l'attirer à Paris ; le dauphin y vint sans défiance. Mais, lorsqu'il se rendait chez le roi, un affidé lui dit à l'oreille : « Faites tout ce qu'on vous demandera (3). » Introduit dans le cabinet du monarque : « Mon oncle, lui dit ce dernier, je vous donnerai de l'argent, et vous ne vous opposerez point à ce que je veux (4). » Humbert comprit aisément

(1) *Faciam quasi muliebrem habens.* (Albert Argent., loc. cit.)

(2) Valbonnays, *Histoire du Dauphiné*, t. I, p. 344.

(3) *Quidam eum salutans in transitu dixit ei : Facite quicquid petetur a vobis.* (Alb. Argent., p. 430.)

(4) *Avuncule, cupio quod recipias pecuniam, et sis servitor meus, annuens omnibus factis meis.* (Id., loc. cit.) — C'est là une flatterie. Humbert

où l'on en voulait venir; il fit des réponses évasives, et s'échappa de Paris le plus vite qu'il put. Il croyait s'être mis à l'abri des serres du vautour : il se trompait. Avignon allait devenir pour lui plus dangereux que Paris. Soigneux de gagner les bonnes grâces des papes, le dauphin s'était fait une habitude d'aller grossir le nombre de leurs courtisans. Avignon ne tarda pas à le revoir; c'était le moment où Pierre Roger devenait Clément VI. Il trouva là et les caresses séduisantes du nouveau pontife, dont le cœur ne faisait qu'un avec celui du roi (1), et le duc de Normandie, qu'avait attiré la cérémonie du couronnement, et les sollicitations recommencèrent. Humbert, si puissamment attaqué, ne fut plus maître de lui-même. D'ailleurs, accablé de dettes et ne pouvant subvenir à ses dépenses, il avait un besoin impérieux d'argent. On lui proposa des avances considérables sur sa succession, et il finit par accepter. Le roi, informé de l'état des choses, envoya promptement des commissaires pour terminer l'affaire. Ces commissaires étaient l'évêque de Clermont, Guillaume Flotte, chancelier de France; Pierre de Cugnières, avocat du roi, et Béranger de Monthaut, archidiaque de Lodève. Humbert en nomma de son côté. Ces commissaires réunis tinrent plusieurs conférences en présence du pape, et la cession du Dauphiné fut résolue en faveur de Philippe, duc d'Orléans, second fils de France, ou de tel autre des enfants

n'était point oncle de Philippe de Valois : il n'était que son cousin, étant fils de Béatrix de Hongrie, fille de Charles Martel, oncle du roi de France.

(1) *Cujus et regis Franciæ unum cor erat.* (Alb. Argent., p. 151.) — Je lis dans le Manuscrit de Fornery, l. V, p. 407, que Clément VI avait d'abord voulu traiter avec Humbert pour acquérir le Dauphiné au Saint-Siège, mais que, examinant qu'il allait s'attirer bien des affaires, et que ses trésors ne lui fourniraient pas la somme suffisante pour payer le vendeur, il travailla pour la France. Je n'ai pu découvrir sur quoi était fondée cette assertion.

du duc de Normandie, à son défaut (1). Cet acte important fut accompli au bois de Vincennes, le 25 avril 1343 (2).

Toutefois, le traité définitif de cession ne fut pleinement ratifié que six ans après, au mois de mars 1349, à Romans, où se rendirent de nouveau les commissaires du roi. On changea une partie des dispositions du traité de 1343, notamment celle qui concernait le successeur du dauphin, qui ne dut plus être Philippe, duc d'Orléans, mais bien Charles, fils aîné du duc de Normandie (3). Ainsi, grâce aux bons offices de Clément VI, le monarque français, au milieu des pertes que l'Angleterre faisait essuyer à ses domaines, acquit, d'un trait de plume, une des plus belles provinces de France. Humbert, qui n'avait eu d'abord en vue que d'assurer à la maison de Valois une succession, ne tarda pas à donner son abdication pure et simple, dans une assemblée tenue à Lyon, le 16 juillet 1349 (4); puis, le lendemain, il entra dans le couvent des Frères Prêcheurs. Quelques jours après, le souverain du Dauphiné n'était plus qu'un simple moine (5). Plus tard, Clément VI l'ordonna évêque et le fit patriarche d'Alexandrie, avec l'administration de l'archevêché de Reims, qu'il garda jusqu'à sa mort (6).

Pendant que le pape servait ainsi les intérêts de la France, il ne perdait point de vue les autres parties de la monarchie chrétienne. Il adressait à Magnus, roi de Suède, pour sa conduite personnelle et la bonne administration de ses États, des avis sages, dont l'oubli attira sur ce mo-

(1) Valbonnays, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 326, et t. II, preuve CLXXVI.

(2) Voir la preuve CLXXVI.

(3) *Id.*, t. II, preuve CCLXXIV.

(4) *Id.*, t. II, preuve CCLXXV.

(5) *Id.*, preuve CCLXXXIX.

(6) *Id.*, t. I, preuve CCCLII.

narque la colère de son peuple et le précipita du trône (1). D'un autre côté, le cardinal de Rhodéz, Bernard d'Albi, se rendait en Espagne pour réconcilier les rois de Castille et d'Aragon (2). Le cardinal Aymeric de Châtelus était déjà dans la Toscane pour y calmer les dissensions (3). Enfin le cardinal Curtil descendait en Lombardie, pour relever, dans cette portion de la Péninsule, l'influence pontificale (4). De toutes les missions, celle du cardinal Curtil était la plus difficile et la plus importante : la plus difficile, car la Lombardie ne renfermait pas seulement les partisans les plus nombreux, les plus puissants, les plus actifs du parti gibelin ; comme elle était la porte de l'Italie du côté de l'Allemagne, Louis de Bavière la travaillait encore par ses intrigues, afin de s'en faire un point d'appui pour une seconde expédition. Il s'agissait donc d'y neutraliser l'action de ce prince, d'y éteindre, s'il était possible, toutes les discordes, d'en réunir enfin les souverains et les peuples par les liens d'une même amitié, d'un même intérêt, et d'opposer ainsi une puissante confédération aux entreprises probables du Bavarois. Cette mission était encore la plus importante parce que de son succès dépendait le succès des procédures que Clément VI préparait contre Louis ; il voulait une bonne fois en finir avec ce prince schismatique ; trouvant intolérable que, depuis trente ans, Louis eût résisté à deux papes et s'apprêtât à en braver un troisième.

En effet, plus que jamais Louis de Bavière donnait au Saint-Siège de sérieux motifs de se plaindre de lui. Pour se venger, sans doute, des échecs répétés qu'il avait éprou-

(1) Raynald, ann. 1343, n° 41.

(2) Id., ann. 1343, n° 28.

(3) Id., ann. 1342, n° 22.

(4) Id., ann. 1342, n° 19.

vés en cour de Rome dans ses essais de réconciliation, il ne cessait de mortifier cette cour en mille manières. Vers la fin de son pontificat, Benoît XII ayant envoyé en Allemagne, comme il l'avait fait en France et en Angleterre, des collecteurs chargés de recueillir des subsides pour une croisade, Louis avait expulsé ces collecteurs de ses domaines et confisqué le produit de leurs quêtes (1). Il ne s'en était pas tenu là, et chaque jour la renommée apportait à Avignon quelques nouveaux traits de sa tyrannie à l'égard de l'Église. On lui reprochait de publier des lois contraires à la liberté et à l'honneur du Saint-Siège apostolique, de se moquer des interdits, de vexer ceux qui les respectaient. Un évêque ou un abbé avait-il été canoniquement promu à quelque évêché ou à quelque abbaye, les officiers de l'empereur étaient là pour l'empêcher d'en prendre possession, et amenaient à sa place un intrus, toujours choisi parmi des sujets excommuniés ou interdits, ou apostats de quelque ordre religieux (2). C'était le monarque lui-même qui, usurpant les droits pontificaux, nommait aux bénéfices, aux prélatures, aux abbayes et aux autres dignités ecclésiastiques (3).

Clément VI, poussé à bout, n'attendait, pour agir contre l'ennemi de l'Église, qu'un résultat satisfaisant de la mission du cardinal Curtil. Il ne tarda pas à apprendre qu'elle avait eu tout le succès qu'il aurait pu désirer. Grâce à l'habileté du légat, les princes lombards avaient compris leur intérêt, ils avaient mieux aimé accepter des vicariats pontificaux que d'être les représentants d'un monarque

(1) Ludovicus eos expulit, et quam in quibusdam locis coegerant pecuniam, eripuit illis. (Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 884.)

(2) Processus Clementis VI, ap. Raynald, ann. 1343, nos 55 et 56.

(3) Ludovicus confert sacerdotia, episcopatus omnesque ecclesiasticas dignitates ex suo arbitrio. (Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 882.)

condamné par l'Église, et s'étaient réunis dans une ligue contre Louis (1). Celui-ci s'avancait déjà du côté de l'Italie; mais, voyant la situation des affaires changée, il se hâta de retourner sur ses pas, ajournant ses projets. Les foudres du pape le suivirent. Le Jeudi-Saint 1343, Clément VI fit lire en consistoire et afficher aux portes des églises d'Avignon un long manifeste où, après avoir énuméré les torts de Louis envers le Saint-Siège, les censures qu'il s'était attirées, la profession publique qu'il faisait de l'hérésie, le schisme qu'il avait autrefois allumé, et la protection qu'il accordait encore aux schismatiques, la tyrannie qu'il exerçait à l'égard de l'Église, enfin le scandale récent qu'il venait d'ajouter aux griefs anciens, il lui donnait trois mois pour déposer les titres et les marques de la dignité impériale et en résigner les fonctions, sous peine de rappeler sur sa tête tous les anathèmes dont l'avait frappé Jean XXII (2).

Lorsque ce manifeste fut connu en Allemagne, les partisans de Louis en furent épouvantés, car il renfermait des censures terribles contre ceux qui continueraient d'adhérer à ce prince (3). Quant à lui, accoutumé qu'il était à de semblables sommations, il ne perdit point courage, et son premier soin fut de protester contre la légitimité du pontife; mais l'opinion des peuples dans les querelles du Sacerdoce et de l'Empire était encore fortement prononcée pour le Sacerdoce. D'ailleurs, Louis, par ses vexations, s'était aliéné généralement les esprits. On commençait à être las d'obéir à un empereur constamment en inimitié avec Rome. Louis s'aperçut que de sérieux obstacles allaient

(1) Raynald, ann. 1342, n^{os} 48, et 49.

(2) Raynald, ann. 1343, n^o 43 et seq.

(3) *Papa fulminibus terret mentes eorum qui adhærent Ludovico.* (Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 882.)

entraver son administration. Déjà la Bohême et la Moravie étaient soulevées contre lui pour venger le mariage adultère de son fils avec Marguerite et revendiquer le Tyrol et la Carinthie; beaucoup de mécontents s'y rendaient. Une seconde lutte avec le Saint-Siège pouvait faire éclater un incendie qu'il ne serait peut-être plus en son pouvoir d'éteindre (1). Ces considérations lui firent comprendre qu'il ne s'agissait point de braver, mais de fléchir le souverain pontife. Plus que jamais, Philippe de Valois était puissant à la cour d'Avignon; Louis se retourna de son côté, et envoya à Paris, où un nonce du pape, Guido de Calma, se trouvait déjà (2), quatre députés, savoir: le dauphin Humbert, les évêques de Bamberg et d'Augsbourg, et Ulric, son chancelier, avec des lettres pour demander sa médiation. Philippe répondit à ces ambassadeurs qu'il n'y avait pour leur maître qu'une seule manière de se présenter convenablement devant Sa Sainteté, celle d'un sujet repentant; qu'à ce prix il promettait une médiation efficace (3). « Nous avons plein pouvoir de traiter, repartirent
« les ambassadeurs; l'empereur veut, à tout prix, obtenir
« l'absolution du pape; tracez vous-même les conditions
« auxquelles Sa Sainteté attache l'absolution du prince. »
Alors Philippe remit aux députés un acte de soumission dans lequel Louis de Bavière reconnaissait toutes ses fautes, résignait l'Empire, s'obligeant à ne le reprendre que sur le bon vouloir du pape, et plaçait sa personne, celles de

(1) Sed cum tandem vidit Ludovicus; pontificis amicitia et favore esse sibi opus ad Imperium administrandum et retinendum, accilissentque res difficiliore, multo humilior redditus, etc. (Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 882.)

(2) Raynald, ann. 1244, n° 9.

(3) Respondit Gallus legatis, si Ludovicus petat gratiam et absolutionem, ut subditum et penitentem decet, se aliquid impetraturum ab apostolico. (Mutius, Germ. Chron., loc. cit.)

ses enfants et ses biens entre les mains du chef de l'Église. Les ambassadeurs, sans se permettre aucune observation, signèrent cet acte ainsi conçu, et en jurèrent l'exécution au nom de leur maître.

Quand on apprit à Avignon ce qui s'était passé à Paris entre le roi et les envoyés impériaux, l'étonnement y fut grand (1). On avait peine à concevoir qu'un prince si longtemps rebelle à l'Église, si longtemps opposé à toute réconciliation, se fût décidé tout à coup à faire, pour l'obtenir, d'aussi larges concessions, et plusieurs y soupçonnaient de l'artifice (2). Clément VI se plut à y voir de bonnes espérances, et témoigna assez ostensiblement sa satisfaction. Louis en fut informé, et l'en remercia par une lettre datée de Landshut, le 20 septembre 1344. Le monarque s'y exprimait ainsi : « Saint Père, nos entrailles
« se sont émues de joie lorsque des témoins dignes de
« foi nous ont rapporté ce que vous avez montré de bien-
« veillance et d'affection pour nous dans l'affaire de no-
« tre réconciliation. Comme un enfant soupire après le
« sein de sa mère, de même notre âme soupire après notre
« retour à la faveur de Votre Sainteté et de l'Église ro-
« maine. Excité par la grâce divine et les paroles rassu-
« rantes de celui qui nous a transmis les heureuses dis-
« positions de Votre Sainteté, nous avons conçu une si
« grande confiance en elle, que nous nous en remettons
« pleinement à sa décision. Il nous plaît de vous en in-
« struire. » Ces témoignages si explicites de soumission, Louis les répétait encore dans les lettres qu'il adressait aux cardinaux pour leur recommander ses intérêts (3).

(1) De quo papa ipse et collegium mirabantur. (Alb. Argent., p. 133.)

(2) Dicentes intra se : Iste homo diffidentia est perplexus. (Alb. Argent., loc. cit.)

(3) Raynald, ann. 1344. nos 40 et 41.

Mais, dans le temps même que Clément VI et le Sacré Collège recevaient ces protestations du bon vouloir de Louis, il se passait en Allemagne des événements qui en démentaient bien la sincérité. Les ambassadeurs, à leur retour de Paris, avaient remis au monarque l'acte par eux soussigné. Mais celui-ci, au lieu de le ratifier, comme il s'y était engagé par le serment de ses députés, en envoya un exemplaire aux princes, aux électeurs de l'Empire, ainsi qu'à toutes les villes, les convoquant en même temps à une diète générale, dont il fixait l'époque au mois de septembre 1344. Les princes, les électeurs et les villes qui tenaient pour Louis s'empressèrent d'obéir à ses ordres. On se réunit à Francfort, où devait s'assembler la diète. Louis en fit l'ouverture le 17 septembre par ce discours :

« Chers amis et compagnons, tous nos travaux, toutes nos
« souffrances, ont assez prouvé le désir que nous avons
« toujours eu de la paix et de la tranquillité de l'Église.
« Nous n'avons presque point fait de guerre qui n'eût pour
« but la conciliation de cette paix, de cette tranquillité,
« avec la dignité de l'Empire. Eh bien ! vous avez vu ce
« qu'exige le souverain pontife, et vous connaissez main-
« tenant la mesure de ses dispositions relativement à l'Em-
« pire. Quelque injustes pourtant que soient les condi-
« tions auxquelles il attache notre pardon, comme nous
« désirons avant tout donner la paix à l'Église et éviter les
« scandales, nous nous en remettons à ce que votre pru-
« dence conseillera. Si elle juge à propos que nous dépo-
« sions la couronne impériale, nous sommes prêt à la
« déposer, car nous ne voulons point qu'on puisse nous
« reprocher que notre intérêt personnel nous est plus cher
« que le bien public ; si au contraire votre prudence dé-
« cide que nous devons résister à la colère du pape, nous
« sommes prêt encore à persévérer dans notre conduite

« passée et à braver, pour la dignité de l'Empire, tous les
« dangers et toutes les souffrances qui nous attendent. »

L'intention du prince n'était point déguisée dans ce discours; il voulait mettre sur le compte de la diète son refus d'accepter les conditions souscrites par ses ambassadeurs. Il espérait que, parmi les membres de cette assemblée, il n'y aurait personne assez puissant ou assez libre pour lui conseiller de résigner l'Empire. Au reste, Louis avait pris ses précautions pour que la réponse de l'assemblée fût telle qu'il la désirait. Wicker, protonotaire de l'archevêque de Trèves, recueillit les opinions des membres assistants; puis, résumant ces opinions : « Gracieux seigneur, dit-il, « nos princes, les électeurs et les autres fidèles sujets de « l'Empire qui composent cette assemblée, après avoir at- « tentivement médité les articles dont le pape réclame « l'exécution, et dans lesquels est exprimée la volonté du « Saint-Siège apostolique, ont décrété, à l'unanimité des « suffrages, que ces articles ne tendant qu'à la ruine de « l'Empire, ils ne pouvaient être ratifiés ni par eux ni par « vous, malgré votre serment. Leur intention est qu'une « nouvelle ambassade, avec de nouvelles lettres, soit en- « voyée au souverain pontife et au Sacré Collège pour « les supplier de ne point exiger l'accomplissement de « tels articles; et, dans le cas d'un refus de leur part, ils « sont d'avis de s'assembler de nouveau à Renss, pour exa- « miner quelle conduite il conviendra à Votre Majesté de « tenir. — Est-ce bien là le sentiment de tous? » demanda Louis. « De tous! » répondirent les députés. Là-dessus, le prince remercia l'assemblée et la congédia (1).

Une ambassade composée des personnages les plus dis-

(1) Alb. Argent., p. 154. — Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 882 et 883.

tingués de l'Empire, par leur caractère, leur noblesse, leur éloquence, fut chargée de porter à Avignon les conclusions de la diète impériale de Francfort. Ces conclusions étonnèrent d'autant plus Clément VI, que les lettres de l'empereur, de la même date, ne les lui avaient point fait pressentir. Il vit là un jeu de cette politique fallacieuse qui distinguait le prince, et demanda aux ambassadeurs s'ils avaient des pouvoirs pour traiter. Sur leur réponse négative, il les renvoya, jugeant que ce n'était plus désormais avec des bulles qu'il fallait agir, mais avec la force des armes (1). Dès ce jour, en effet, il n'y eut plus de négociations, et la déposition de Louis de Bavière fut résolue.

Cependant, à côté des démonstrations sympathiques dont la diète de Francfort avait entouré la cause de Louis, se formait une opposition puissante, qui montrait que l'Allemagne entière était loin d'y répondre. Le roi de Bohême avait d'abord été l'unique chef de cette opposition; mais elle s'était bientôt recrutée de l'archevêque de Trèves, du comte palatin du Rhin et du duc de Bavière lui-même (2). La position du vieil empereur devenait critique. Clément VI sut en profiter avec talent et activité. Il envoya des légats aux électeurs de l'Empire pour leur représenter que Louis de Bavière était un hérétique, un schismatique, un ennemi de l'Église; qu'il fallait l'abandonner, et élire à sa place un autre prince. L'archevêque de Cologne et Rodolphe, duc de Saxe, se laissèrent gagner par des offres d'argent (3). L'archevêque de Mayence,

(1) Pontifex cum cardinalibus, jam non amplius bullis cum Germanis agendum, sed armis inclementer judicaverunt. (Mutius, loc. cit.) — Alb. Argent., loc. cit.

(2) Henrici Rebdorff Annales, p. 434. — Alb. Argent., p. 433.

(3) Pro quo facto prædicti Coloniensis et dux Saxonie magna pecunia

Henri de Wirnberg, opposant une insurmontable résistance, Clément VI le déposa de son siège, et lui substitua Gerlac, fils du comte de Nassaw, son chapelain et doyen de l'Église de Mayence. Cet exemple de sévérité entraîna presque tout le haut clergé de l'Allemagne (1).

Il ne restait plus qu'à savoir quel concurrent on donnerait à Louis de Bavière. Le pape avait d'abord jeté ses vues sur Jean, roi de Bohême, et lui en avait fait la proposition. Sans doute, dans la force de l'âge, ce monarque aurait été capable de tenir vigoureusement les rênes de l'Empire; mais alors, vieux et aveugle, il n'était plus qu'un grand nom inutile. Lui-même le sentit, et offrit à sa place son fils, Charles de Luxembourg, âgé de trente-six ans, et l'un des chevaliers sinon les plus vaillants, du moins les plus aimables et les plus lettrés du siècle. Le pape accepta cet échange d'autant plus volontiers que Charles avait les recommandations de la France. Ce prince se rendit aussitôt, avec son père, à Avignon pour s'entendre avec le souverain pontife et régler les conditions auxquelles il devait être élevé à l'Empire. Il y arriva au mois d'août de l'année 1345. Le pape le reçut avec sa magnificence ordinaire, et la ville d'Avignon lui donna de brillantes fêtes (2). C'était au milieu du fracas des réjouissances que se préparait une révolution qui pouvait devenir pour l'Allemagne une source de guerres interminables.

Cependant, autour de Clément VI, tous ne voyaient pas

sunt corrupti. (Alb. Argent., p. 135.) — L'archevêque de Cologne reçut, dit-on, 8,000 marcs d'argent, le duc de Saxe 2,000. (Cuspinianus, Carolo IV, p. 382.) Cet argent fut donné par la France. (Mut. ubi infra.)

(1) Quare quidam desciverunt a Ludovico ad pontificios, inter quos fuerunt multi episcopi. (Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 885.) — Alb. Argent., p. 135.

(2) Giov. Vill., l. XII, c. LIX. — De Sade, t. II, p. 268.

du même œil ses projets sur l'Empire ; et, soit que Louis de Bavière eût réussi à se gagner des partisans dans le Sacré Collège, soit que Charles de Luxembourg y eût des ennemis secrets, les cardinaux gascons, à la tête desquels figurait le cardinal de Comminges, étaient opposés à ce qu'un concurrent fût donné au vieux monarque. Dans le consistoire où la question d'élire un nouvel empereur fut agitée, il s'éleva sur ce point une discussion orageuse et passionnée. Les cardinaux de Comminges et de Périgord allèrent jusqu'aux personnalités les plus offensantes. Ces deux prélats, si éminents dans le Sacré Collège, oubliant tout à coup leur dignité personnelle et le respect qu'ils devaient au chef de l'Église, luttèrent d'injures, se renvoyèrent le nom de traître ; et, dans l'exaltation de la colère, ils se seraient peut-être frappés si les autres cardinaux, si le pape lui-même ne se fussent interposés (1).

Malgré l'opposition qu'il trouvait dans son conseil, malgré les décisions des théologiens de Paris et de Bologne, Clément VI n'en poursuivit pas moins ses projets contre Louis de Bavière. Le 13 avril 1346, il publia une seconde bulle, dans laquelle il renouvelait et confirmait toutes les anciennes sentences dont Jean XXII avait frappé ce monarque, le privait de la dignité impériale, déliait ses sujets du serment de fidélité, et ordonnait aux électeurs de l'Empire de procéder sans délai à l'élection d'un nouvel empereur, menaçant de faire lui-même cette élection, en vertu de la puissance apostolique, si ceux-ci s'y refusaient (2).

(1) Si dissono onta e villania insieme... chiamando l'uno l'altro traditore di santa Chiesa; levandosi ciascuno da sedere per offendersi insieme, e fatto l'havrebbono... se non fossero quelli che entrarono in mezzo (Giov. Vill., l. XII, c. lxx.) Petrarch. egl., vii.

(2) Raynald, ann. 1346, n^o 3 et seq.

Quoique le caractère de Charles de Luxembourg inspirât la plus grande confiance, toutefois, avant que son nom sortît de l'urne électorale, le pape voulut s'assurer d'une manière positive que ce prince ne trahirait point la cause de l'Église romaine. En conséquence, le 22 avril, il eut avec lui, dans le secret de son cabinet, en présence de douze cardinaux, une conférence à la suite de laquelle Charles signa la promesse que, s'il était élu empereur, il abrogerait toutes les procédures faites par son aïeul Henri de Luxembourg contre le roi de Naples, Florence et Rome ; qu'il confirmerait toutes les concessions octroyées par son prédécesseur à l'Église romaine et au Saint-Siège apostolique ; qu'il leur prêterait aide et secours contre les entreprises de Louis de Bavière ; qu'il casserait les actes de ce prince ; qu'il respecterait les domaines de l'Église en Italie, maintiendrait de tout son pouvoir la liberté ecclésiastique, n'entrerait point à Rome avant le jour fixé pour son couronnement, et en sortirait aussitôt. Le roi de Bohême approuva et confirma cet acte, qui rassura pleinement le souverain pontife (1).

Cinq électeurs s'assemblèrent à Renss, savoir : Baudoin de Lützelbourg, archevêque de Trèves ; Waldemar de Juliers, archevêque de Cologne ; Gerlac de Nassaw, archevêque de Mayence ; Rodolphe, duc de Saxe, Jean, roi de Bohême, et le 20 juillet 1346, sur l'ordre qu'il en avaient reçu du pape, ils élurent empereur Charles de Luxembourg (2). Le 10 novembre suivant, Clément VI confirma solennellement, et en consistoire public, cette élection (3).

Autant qu'on peut l'être par la possession d'un titre

(1) Raynald, ann. 1346, n^o 19 et seq.

(2) Henrici Rehdorff Annales, p. 456.— Alb. Argent., p. 138.— Mutius, Germ. Chron., p. 885.

(3) Giov. Vill., l. XII, c. LXXVII.— Alb. Argent., p. 138.

légal, Charles était empereur ; mais il lui restait à conquérir la réalité du pouvoir qui résidait aux mains de son adversaire. Son premier pas fut une déconvenue. Il était d'usage que le prince élu empereur allât recevoir sa première couronne à Aix-la-Chapelle. Charles, en effet, se mit en devoir de se rendre dans cette ville pour cette cérémonie. Mais Louis de Bavière, dont les événements venaient de réveiller l'activité, l'avait prévenu. Suivi d'une armée entière, il parcourait les villes situées sur le Rhin, s'assurant partout de la fidélité des peuples (1), et Charles dut renoncer à faire son entrée dans Aix-la-Chapelle. Il ne fut pas plus heureux à Cologne, quoiqu'il eût dans l'archevêque de cette ville un de ses plus dévoués partisans, et il lui fallut se contenter de recevoir la couronne à Bonn, en présence d'un petit nombre de barons, parce que le plus grand nombre suivait encore le parti de son adversaire (2).

Ce mécompte ne fut pas le seul. Son élection, loin d'être approuvée partout, fut mal accueillie dans la plupart des États de la haute Allemagne ; on blâmait là ouvertement les procédures du pape contre Louis, et Charles y était appelé, par dérision, *l'empereur des prêtres* (3). Dans une diète assemblée à Spire, Louis trouva même les esprits disposés à faire en sa faveur les plus grands sacrifices (4). Charles avait d'abord compté sur la France, dont l'influence avait été puissante dans son élection ; mais la France, engagée de nouveau dans une guerre désastreuse avec l'Angleterre, venait, après des échecs répétés, de

(1) Henrici Rebdorff Annales, p. 436.

(2) Id., p. 437. — Giov. Vill., l. XII, c. LXXVII. — Alb. Argent., p. 438. — Mutius, Germ. Chron., l. XXIV, p. 885.

(3) Giov. Vill., l. XII, c. cv. — Empereur des prêtres (*der Pfaffenkayser*)

(4) Convocatis civitatibus Spiræ, ipsas concorditer reperit in sua devotione ferventes. (Alb. Argent., p. 439.)

voir, le 29 août, ses forces anéanties à la meurtrière bataille de Crécy ; il avait perdu son père à cette bataille, et lui-même, qui y assistait en chevalier, n'avait dû son salut qu'à une fuite précipitée (1).

Réduit à ses seules ressources, Charles courut en Bohême, y rassembla une armée à laquelle il joignit le contingent du duc de Saxe, et, au commencement de l'année 1347, il essaya de tenter la fortune des armes en se portant sur le Tyrol, qu'il revendiquait justement comme un héritage de famille. Clément VI avait préparé cette expédition en lui assurant, par d'habiles négociations, l'appui de Luchino Visconti, seigneur de Milan ; de Mastino della Scala, seigneur de Vérone ; du patriarche d'Aquilée et du seigneur de Mantoue, qui envoyèrent au camp de Charles un renfort considérable d'infanterie et de cavalerie. Avec ce puissant secours il mit le siège devant Marano. Mais le marquis de Brandebourg, accourant aussitôt avec des forces supérieures, le battit et l'obligea à se replier sur Trente (2). Tout semblait crouler sous les pas de Charles, et Louis de Bavière, profitant de ses premiers succès, se disposait à porter la guerre en Bohême, lorsque tout à coup, le 11 octobre 1347, au milieu d'une partie de chasse, ce prince tomba frappé d'une attaque d'apoplexie et mourut (3).

Le trépas de Louis fut la vie de Charles, dont la fortune se releva aussitôt. Malgré l'opposition de quelques électeurs qui tentèrent d'élire d'abord Edward d'Angleterre, qui était trop habile pour accepter, puis Frédéric, marquis de Misnie, dont le refus fut acheté à prix d'argent,

(1) Froissart, l. I, c. cclxxxviii.

(2) Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1347.

(3) Henrici Rebdorff *Annales*, p. 437. — Alb. Argent., p. 141. — Giov. Vill., l. XII, c. cv.

et enfin Gonter, comte de Schwarzenbourg, qui mourut au bout d'un an (1), tous les suffrages se réunirent sur le roi de Bohême. Ainsi, grâce au bonheur de Clément VI et de Charles IV, se termina la longue querelle de l'Empire avec le Saint-Siège.

Les affaires de France étaient bien loin de recevoir une pareille solution. Aussitôt après la funeste bataille de Crécy, et pendant que le roi d'Angleterre assiégeait Calais, le pape s'était hâté d'envoyer aux deux monarques des légats pour les exhorter à terminer par la paix une guerre qui ruinait également les deux royaumes. Ces légats étaient Annibal de Ceccano, cardinal-évêque de Tusculum, et Étienne Aubert, cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul. Arrivés sur le théâtre des événements, ces deux prélats « se mirent en grand'peine tantôt d'aller de l'un « ost à l'autre, et volontiers eussent vu que le roi d'An- « gleterre eût brisé son siège, » ce qu'ils ne purent jamais obtenir. A force de prières pourtant, ils réussirent à amener entre les deux partis des conférences où figurèrent, du côté de la France, les ducs de Bourbon et d'Athènes, le chancelier de France, le sire d'Offemont et Geoffroy de Charny ; du côté de l'Angleterre, les comtes de Derby et de Northampton, messire Regnault de Cobehen, messire Gauthier de Mauny et Barthélemy Burghersh, chambellan du roi. Mais les prétentions émises par le victorieux Edward étaient trop exorbitantes pour être acceptées de Philippe de Valois, tout vaincu qu'il était. Après trois jours de débats, les plénipotentiaires furent forcés de se séparer; les hostilités recommencèrent, et les cardinaux découragés s'en retournèrent à Saint-Omer, n'ayant

(1) Fabricius, *Origines saxonicae*, l. VI, p. 654. — Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1347. — Struvius, *Corpus Hist. germanicae*, t. I, p. 720 et 721.

réussi, par tous leurs bons offices, à procurer « qu'un « répit fût pris entre les deux rois et leurs gens, là étant « au siège et sur les champs seulement (1); » car Edward voulait avoir Calais. Après que cette place eut été rendue, les deux légats revinrent, et, trouvant le monarque anglais plus traitable, ils parvinrent à moyenner entre les deux rois une trêve qui fut signée, le 28 septembre 1347, sous les murs de Calais, pour durer jusqu'au 24 juin de l'année 1348 (2).

Tandis que les efforts réitérés de Clément VI n'obtenaient en France qu'un si faible résultat, une grande révolution s'accomplissait à Naples et bouleversait de fond en comble cet antique fief du Saint-Siège. Les événements qui amenaient cette subversion remontent jusqu'à l'année 1342. A cette époque, le 19 janvier, le roi Robert était mort après un règne de trente-trois ans, emportant dans la tombe, avec les regrets de son peuple, la réputation du monarque le plus sage et le plus éclairé de son siècle (3). Mais il n'avait laissé, pour tenir les rênes de l'État, que deux filles, dont l'aînée était à peine âgée de dix-huit ans. Il est vrai que la prudence du défunt monarque semblait avoir remédié à cet inconvénient; car, quelques années avant de mourir, inquiet des faibles mains auxquelles il allait confier les destinées de son royaume, il s'était occupé de leur donner un appui. Cet appui, il l'avait cherché dans cette portion de la dynastie angevine que la fortune avait placée sur le trône de Hongrie. Muni des dispenses du pape Jean XXII et accompagné du roi Charles, André, second fils de ce monarque, avait été marié à Jeanne, fille aînée du duc de Calabre,

(1) Froissart, l. I, c. cccxix.

(2) Du Tillet, Recueil des traités, p. 227.

(3) Bouche, Histoire de Provence, t. I, p. 357 et suiv.

aux applaudissements réciproques des deux royaumes, dont cette union cimentait l'amitié (1).

Robert ne s'en était pas tenu là. Comme André n'était guère plus âgé que son épouse, il avait désigné, dans son testament, cinq administrateurs avec le secours desquels Jeanne devait gouverner jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, sous peine de voir ses actes frappés de nullité. Ces cinq administrateurs étaient la reine mère Sancia, Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon; Philippe de Sanguineto, comte d'Altofiume; Goffridi de Marsan, comte de Squillace, et Charles Artus, comte de Sainte-Agathe. Et, comme si ces précautions n'eussent pas suffi, il avait encore placé les jeunes époux sous la protection du pape et des cardinaux (2). La sagesse humaine ne pouvait, ce semble, rien faire de plus pour assurer la prospérité du gouvernement futur. Cependant, aux approches du moment suprême, les inquiétudes avaient ressaisi le vieux roi. Un contemporain dit qu'alors il fit appeler auprès de son lit la reine mère Sancia, le prince André, Jeanne sa femme et Marie leur sœur; Philippe, prince de Tarante, et ses frères, avec Catherine de Valois leur mère; Charles, duc de Duras, ses frères et Agnès leur mère, avec quelques autres grands seigneurs du royaume, et que là, sur le point de rendre le dernier soupir, il déclara solennellement qu'au prince André et à la princesse Jeanne sa femme appartenaient les titres augustes de roi et de reine; que tous les autres eussent à les reconnaître pour leurs seigneurs, leur rendissent l'hommage lige, et, satisfaits de leurs droits et titres respectifs, ne songeassent point à les traverser dans

(1) Dominici de Gravina, *Chron. de Rebus in Apulia gestis*, ap. Murat., t. XII, p. 550. — Thwroc, *Chron. Hungarorum*, ap. *Script. rerum hungaricarum Schwandtneri*, Vindobonæ, 1766, in-4°, t. I, p. 205.

(2) Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 356. Voir cette pièce, Pfeffel, p. 81.

l'exercice du gouvernement. Le même témoin ajoute que tous promirent qu'il en serait ainsi. Mais ce grand homme avait à peine fermé les yeux, que ces promesses étaient oubliées et que la cour des jeunes souverains se remplissait d'intrigues (1). Nous allons voir que, si André fut le prétexte de ces intrigues, Jeanne en fut la cause.

A l'époque dont nous parlons, la cour de Naples était, après celle d'Avignon, la cour la plus cultivée et la plus polie de l'Europe. Ajoutons qu'ouverte, sous le dernier règne, à tous ceux qui savaient flatter les goûts brillants du monarque, l'art de jouir y avait fait des progrès étonnants. On y voyait déjà tout le faste, toute la mollesse, toute la galanterie de notre grand monde. La présence du prince hongrois au milieu de cette cour si avancée produisit tout d'abord un contraste désagréable. Ce n'est pas qu'André ne fût doué de précieuses qualités. « C'était, dit Pétrarque, « le plus doux, le plus candide des hommes, un prince d'une « nature rare, un roi d'une grande espérance (2). » Mais, né sous les sombres cieux de la Germanie, son esprit avait quelque chose de tardif et de lourd, ses manières manquaient d'élégance, ses goûts étaient excentriques, son humeur indolente, son caractère froid et concentré. Fuyant la société, où il brillait peu, il faisait ses délices de la table et du repos (3).

De pareilles mœurs étaient surtout opposées à celles de Jeanne, princesse vive, sémillante, légère, enjouée, et qui, élevée au milieu des pompes et des galanteries d'une so-

(1) Quod statim fecerunt, quod in fine minime servaverunt. (Dominici de Gravina, Chron., p. 553.)

(2) Mitissimus, innocentissimus hominum, raræ indolis puer, magnæ spei rex. (Fam., l. VI, ep. v.)

(3) Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 367. — Gaufridi, Hist. de Provence, t. I, l. VI, p. 247. — De Sade, t. II, note 47.

ciété gâtée par tous les vices de la civilisation, fuyait la solitude, haïssait le travail, rêvait de plaisirs, et n'aimait que les soirées, les promenades et les réunions brillantes, où une femme jeune, belle et aimable, peut déployer ses séductions (1). L'effet de cette opposition de caractère et de goûts fut d'inspirer à Jeanne une précoce antipathie pour son époux. Néanmoins, tant qu'elle vécut sous l'inquiète surveillance du vieux roi, la dissimulation, cette première science des cours, ne lui permit pas de laisser éclater cette antipathie. Mais, le roi mort, Jeanne, devenue maîtresse de ses actions, ne se mit plus en peine de la déguiser. Cette antipathie devint bientôt une haine déclarée. De là tous les malheurs de Jeanne et de son royaume.

Quand le souverain manifeste quelque goût ou quelque répugnance, tous ceux qui l'entourent et l'observent se précipitent aussitôt dans le sens de ce goût ou de cette répugnance. La cour de Jeanne était pleine de seigneurs et de dames sans moralité, corrompus par tous les vices qu'entraîne l'habitude des plaisirs. La reine n'eut pas plutôt trahi l'éloignement qu'elle ressentait pour le prince André, que tous ces seigneurs et toutes ces dames, ceux-ci par complaisance, ceux-là par ambition, d'autres par des vues plus coupables encore, s'empressèrent à l'envi d'entretenir cet éloignement. On lui persuadait de ne donner à son époux aucune part dans les affaires, d'empêcher surtout qu'il reçût la couronne de peur qu'il ne devint par là le chef de l'État, et que la concession des grâces lui étant attribuée, l'autorité de la reine fût annulée (2). Parmi ces flatteurs intéressés, trois se distinguaient des autres par leurs adulations : c'étaient Louis de Tarente, dont tout le mérite con-

(1) Bouche, lieu cité. — Gaufredi, lieu cité.

(2) Bouche, p. 368.

sistait dans une beauté efféminée; sa mère, Catherine de Valois, dite l'impératrice de Constantinople, princesse d'une réputation équivoque (1), et Charles de Duras, qui trouva plus tard le moyen d'enlever Marie, sœur de Jeanne, et, après avoir surpris au Saint-Siège, par le crédit du cardinal de Périgord, son oncle, une dispense de l'épouser, dans l'espoir d'arriver par là un jour au trône (2). Entourée de ces courtisans assidus, Jeanne passait les jours dans des amusements et des fêtes dont le prince André était soigneusement écarté, et sur lesquels la légèreté, l'indiscrétion, les mœurs faciles de Jeanne faisaient planer les soupçons les plus désavantageux (3).

Le mouvement de toutes ces intrigues politiques et galantes était habilement dirigé par une femme de la cour, à laquelle elles ont fait une odieuse célébrité. Cette femme était Philippia, dite la *Catanaise*, du nom de la ville où elle avait pris naissance. Le roi Robert l'avait autrefois tirée du métier de laveuse pour en faire la nourrice de son fils Louis. Attachée par cet emploi à la maison royale, elle n'en était plus sortie et avait vu naître tous les enfants et petits-enfants du roi. Belle, souple, insinuante, consommée dans l'art de la parure et possédant au suprême degré le secret de plaire, elle avait successivement joui de toute la confiance des princesses Yolande et Sancia, femmes de Robert, et de la duchesse de Calabre, mère de Jeanne, qui lui confia l'éducation de sa fille. Son habileté avait fondé

(1) Di corpo suo non havea bona fama. (Giov. Vill., l. XII, c. 1.)

(2) Dominici de Gravina, p. 556. — Dissersi ch'l duca di Durazzo... avea per moglie la sirocchia della moglie accioche se la prima morisse senza redo, a lui succedesse il reame. (Giov. Vill., l. XII, c. 1.)

(3) Consorti reali... guastano ogni bene colla scelerato vizio della disordinata lussuria della moglie, che palasamente si disse, che stava in avolterio con messer Luigi di Tarento suo cugino. (Giov. Vill., loc. cit.) — Dominici de Gravina, p. 534 et seq.

son crédit, et son crédit avait fait la fortune de sa famille. A l'époque dont il s'agit, les plus belles charges du royaume étaient entre les mains de son mari et de ses fils. Puissante par ses alliances, par l'influence qu'exerçaient les siens, elle l'était surtout par l'ascendant qu'elle avait pris sur la reine (1). Jeanne écoutait son astucieuse gouvernante comme elle aurait écouté une mère, et Philippia, qui flattait les caprices de son élève pour servir les passions des courtisans, lui faisait adopter contre son époux les conseils les plus pervers, conseils dans lesquels trempait le Florentin Nicolas Acciajoli, gouverneur du prince de Tarente, ministre qui racheta plus tard par une sage administration le funeste emploi qu'il faisait alors de ses grands talents (2).

Le malheureux André, en butte à une cabale aussi puissante, essayait d'y faire tête avec l'appui d'un Frère Mineur, nommé Robert, que son père lui avait donné, à son départ de Hongrie, pour gouverneur (3); homme d'un caractère inflexible, austère, et toutefois d'un esprit fin, délié, souple, et plus propre à suivre une intrigue de cour qu'on n'aurait pu l'attendre d'un religieux élevé dans l'isolement du cloître. Pétrarque a tracé un portrait hideux de ce moine; il le peint « replet, rubicond, « nu-pieds, tête rase, à moitié couvert d'un manteau sale, « courbé par l'hypocrisie plus que par l'âge, perdu de « débauches, fier de sa pauvreté et plus encore de l'or « qu'il a amassé, l'emportant par sa cruauté et ses débau- « ches sur Denis, Agathocle et Phalaris. C est un monstre,

(1) Bouche, t. II, p. 368. — Gaufridi, t. I, p. 213. — De Sade, t. II, l. III, p. 145 et suiv. — Summonte, Hist. della città e regno di Napoli, in-4°, 1675, t. II, l. III, p. 425.

(2) De Sade, lieu cité, p. 148.

(3) Costanzo, Hist. del regno di Napoli, Aquila, 1582, in-fol., l. VI, p. 152.

« ajoute-t-il, qu'on ne peut voir sans horreur (1). » Il y a beaucoup trop de poésie dans cette peinture pour qu'elle soit vraie, et Pétrarque lui-même, quelques lignes après, indique assez le jugement qu'on en doit porter. « Je me suis présenté, dit-il, à cet homme ; il m'a écouté du haut de sa grandeur ; il m'a traité avec une impudence qui ne ressemble à rien (2). » Ainsi, le moine Robert s'était rendu coupable d'avoir méconnu le mérite et la renommée du poète, et le poète s'en est vengé par une caricature. Malheureusement, la foule des historiens a pris le portrait de Pétrarque au sérieux. Mais, quand on étudie les faits avec attention, on trouve dans le conseiller d'André ou un homme libertin et cruel, ou un ministre despotique, mais un serviteur dévoué à son maître, qui voulait le sauver et qui n'eut pas le bonheur d'y réussir. Il y avait bien encore à Naples un autre personnage qui faisait ses efforts pour arrêter l'injustice ; ce personnage était l'évêque de Cavaillon, Philippe de Cabassole, un des amis les plus tendrement chéris de Pétrarque, et que le poète aimait à recevoir dans sa riante et solitaire villa de Vaucluse. L'histoire rend hommage aux talents ainsi qu'au caractère de l'évêque de Cavaillon ; il avait été chancelier sous le dernier règne, et il exerçait encore les fonctions de cette charge. Son nom figurait en tête des conseillers de Jeanne, et Robert lui avait spécialement recommandé son royaume (3). Mais les efforts de Philippe de Cabassole se perdaient inutiles ; il ne possédait pas la confiance des Hongrois, qui avaient des raisons pour le croire dévoué à la reine, et, d'un autre côté, ses remontrances produisaient peu d'ef-

(1) Petrarch., Fam., l. V, ep. III.

(2) Id., loc. cit.

(3) Fam., l. V, ep. III.

fet sur des esprits aussi corrompus que ceux des princes de la cour.

Grâce à l'impuissance des uns et à la licence des autres, le désordre le plus complet régnait à Naples. La nouvelle ne tarda pas d'en être portée à Avignon. Justement irrité qu'on abusât de la jeunesse des souverains pour troubler le royaume, et invoquant les privilèges de suzeraineté qui donnaient au pape l'administration de l'État dans le cas de minorité, Clément VI cassa le testament du roi Robert, frappa de nullité les actes faits par Jeanne depuis la mort de son aïeul, et envoya l'ordre au cardinal Aymeric de Châtelus, légat en Toscane, de passer à Naples et d'y saisir, au nom du Saint-Siège apostolique, les rênes du gouvernement (1). Forcée de subir la volonté pontificale, la reine ne réclama point; elle accueillit le cardinal avec les honneurs dus à son rang, reçut de lui l'investiture du royaume, lui rendit l'hommage lige et prêta entre ses mains serment de fidélité à l'Église romaine (2). Mais, lorsque ce prélat voulut prendre le maniement des affaires, il éprouva tant de tracasseries, on opposa une telle résistance à ses volontés, qu'il sollicita son rappel, quitta Naples avant la fin de l'année 1344, et revint à Avignon porter son mécontentement (3).

Clément VI vit avec raison dans les procédés de Jeanne et de son conseil un mépris formel de l'autorité du Saint-Siège, et il allait ordonner une enquête sévère sur leur conduite envers son légat, lorsque le cardinal de Périgord s'interposa. Ce prélat avait reçu de Naples de secrètes instructions. Il représenta au souverain pontife que, si la

(1) Raynald, ann. 1343, nos 73 et seq.

(2) Id., ann. 1344, nos 17 et 18.

(3) Baluze, *1^a Vita Clementis VI*, p. 246, et ad notas, p. 842.

reine et son conseil avaient fait essayer quelques mortifications au cardinal Aymeric, il ne fallait point l'attribuer à aucun mépris de l'autorité apostolique, mais bien au peu de sympathie qu'avait inspirée la personne de ce légat, et, pour le prouver, il ajouta que la reine reverrait avec plaisir l'évêque de Cavillon, Philippe de Cabassole (1).

Cette explication suffit pour adoucir le pape, qui, laissant là tout projet d'information juridique et cédant au désir réel ou prétendu de la reine, chargea l'évêque de Cavillon, au commencement de l'année 1545, d'aller remplacer à Naples le cardinal Aymeric. Pour effacer dans l'esprit du pape ce qu'il pouvait y rester d'impression fâcheuse, Jeanne reçut le nouveau légat avec des honneurs extraordinaires. Elle lui envoya, à Senes, le duc de Duras et le comte d'Avellino. Elle-même vint à sa rencontre à son entrée dans Naples, et le conduisit jusqu'au Château-Neuf, qui lui fut donné pour logement (2). Cabassole prit, sans aucune opposition, le maniement des affaires. Mais, malgré son habileté et la pureté de ses intentions, soit que la cabale sût dérober à ses regards les intrigues dont le prince André était l'objet, soit qu'il n'y vît que la noble ambition d'une jeune reine qui voulait être quelque chose dans ses États, on ne découvre nulle part que le légat ait travaillé à y mettre un terme ni qu'il ait employé son crédit à la cour d'Avignon pour accélérer le couronnement du jeune prince hongrois. L'administration de Cabassole ne changea donc rien à la position d'André. Elle devenait de plus en plus critique, et le malheureux prince en était à ce point de servitude et d'impuissance qu'il ne pouvait se

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, t. 1, p. 369.

(2) Nostradamus, *Hist. de Provence*, in-fol., p. 386.

procurer un habit sans la permission de la reine (1).

Cependant la cour de Hongrie avait été renseignée sur ce qui se passait dans l'intérieur du palais de Naples. On s'y était surtout étonné que le couronnement du prince André éprouvât une si vive opposition, et, comme ce point, dans la situation des affaires, était de la plus haute importance, un voyage de la reine Élisabeth, mère d'André, fut jugé nécessaire pour en accélérer l'accomplissement. La veuve de Charles-Robert était une princesse de la plus haute considération, et l'on ne doutait pas que sa présence à Naples n'y changeât la face des choses. Élisabeth partit donc de Wisgrad au mois de juin de l'année 1543, et fit son entrée à Naples le 24 juillet. Jeanne, avertie de son arrivée, sembla s'étudier, par la magnificence qu'elle mit dans sa réception, à faire oublier à sa belle-mère ses torts envers son fils. Élisabeth ne se plaignit point; mais son premier soin, après avoir pris ses conseils, fut d'envoyer à Avignon une ambassade honorable, composée de six personnages de la plus haute distinction : c'étaient Nicolas Palatin, Paul, intendant de la maison royale; Thomas Ruff, Thomas Petrowitz, l'évêque de Nitrie et l'archevêque de Bénévent. Leur mission était d'obtenir de Clément VI le couronnement du prince André. Le séjour d'Élisabeth à Naples fut de deux mois. Deux mois de contrainte pour Jeanne, c'était un siècle! Sa dissimulation ne put aller jusqu'à ce terme. Un instant comprimés, ses vices ne tardèrent pas à se faire jour : sa légèreté, son indiscrétion, son peu de foi, le dédain pour son époux (que trahissaient ses manières), son faste, son insolence, éclatèrent bientôt aux yeux de la grave Élisabeth. Celle-ci se permit d'a-

(1) *Vix posset sine licentia reginæ unam facere robam.* (Dominici de Gravina, p. 555.)

bord des observations douces et amicales, ensuite des réprimandes sévères (1). Mais, voyant que la douceur et la sévérité trouvaient également le cœur de Jeanne insensible, elle prévit des malheurs pour son fils, et ne déguisa pas son dessein de l'emmener avec elle en Hongrie (2), sans attendre l'effet de ses négociations à la cour pontificale. Mais, pour prévenir ce coup, qui aurait eu un fâcheux retentissement, l'impératrice, la duchesse de Duras et plusieurs grands seigneurs de la cour unirent leurs efforts. Jeanne elle-même sut trouver, dans cette occasion, des caresses touchantes : la reine céda aux promesses ; on répondait de son fils, et elle prit congé de lui. Infortunée, qui ne savait pas que ceux qui lui promettaient le salut du prince étaient précisément les loups qui voulaient le dévorer ! Elle n'avait pas quitté la Péninsule que Jeanne, à qui la politique avait imposé jusqu'alors quelque modération envers son époux, donna un libre cours à ses mauvais procédés envers lui, et distribua tous les emplois du gouvernement entre ses conseillers pervers (3).

Il y eut toutefois un moment où ces humiliantes persécutions semblèrent toucher à leur terme. On apprit tout à coup à Naples, vers la fin d'août 1345, que le couronnement d'André avait été ordonné par le pape. Après de longues discussions sur la question de savoir si cette cérémonie devait être accordée au prince hongrois comme une faveur ou bien comme une justice (4), les ambassadeurs d'Élisabeth avaient fini par l'obtenir à titre de faveur et au

(1) Thwroc, *Chron. Hungarorum*, III^e pars, c. iv. — Bonfini, *Rerum Hungar. Decad.*, l. X, dec. II^a.

(2) *Cognoscens nequitiam suæ nurus, cogitavit utilius pro vita filii secum filium suum reportare.* (Dominici de Gravina, p. 555.)

(3) *Id.*, loc. cit.

(4) Lettre de Clément VI, ap. Raynald, ann. 1346, n^o 55.

prix d'une rétribution de 44,400 marcs d'argent (1), et un internonce spécial, l'évêque de Chartres, Guillaume Amici, se rendait à Naples pour accomplir cette cérémonie (2). Cette nouvelle rendit le courage à André; l'on dit qu'il fit faire une bannière sur laquelle, à côté de ses armes, étaient peints des signes emblématiques de vengeance (3), et l'on ajoute que sa bouche laissa échapper contre ses adversaires d'imprudentes menaces (4).

Ceux-ci résolurent d'en prévenir l'effet. Le couronnement était fixé au 20 septembre, et l'internonce arrivait à Naples lorsque, le 18, éclata le plus horrible des complots. La veille, les conjurés se présentèrent au prince, et lui dirent : « Seigneur roi, si Votre Majesté y consent, nous « irons demain du côté d'Urticelli avec nos chevaux, nos « meutes et nos faucons, jouir des plaisirs de la chasse. « Nous nous rendrons ensuite à Capoue, puis à Aversa, « visitant ainsi, l'une après l'autre, les résidences royales « de la Terre de Labour. » Simple et sans mauvais soupçons, le jeune prince répondit qu'il y consentait. Le lendemain, de bonne heure, André, Jeanne, sa femme, suivis des seigneurs de la cour, étaient à cheval, et partaient pour la chasse. Le soir, on arriva à Aversa. Après un joyeux festin, qui se prolongea assez avant dans la nuit,

(1) Thwroc, cap. cit. — Bonfini, Decad. cit.

(2) Ep. Clementis papæ, ap. Raynald, ann. 1346, nos 44 et 45.

(3) In quodam vexillo suo regali facto de novo, præter arma sua regalia, depingi fecit quamdam manaram et cippum quod omnibus publice demonstravit. (Dom. de Grav., p. 559.)

(4) Ipse, tanquam virtuosus et audax, verbo et facto monstrabat se velle punire aliquos quos videbat criminosos et male se habentes. (Baluze, l' Vita Clementis VI, p. 246.) — Cum quidam e regni proceribus jam præcognitam severitatem regii juvenis et forte meritam indignationem timerent, conjurantes in eum. (Boccacio, de Cas. vir. illust.)

les convives se séparèrent pour se livrer au repos. Déjà le silence se faisait dans le palais, et il n'y restait plus que les gardes destinés à veiller sur le sommeil des deux souverains. Le prince André et la reine, retirés dans leur appartement, venaient de se mettre au lit quand une voix, partie du vestibule, appelle le prince, ajoutant que des nouvelles importantes, venues de Naples, réclament incontinent sa présence. Surpris, le jeune André se donne à peine le temps de passer une robe de chambre, de chausser des pantoufles, et se rend dans le vestibule. Là, il trouve Gayasse de Dyonisiaco, comte de Terlice; Charles Gambatezza, comte de Murcrone, gendre de la Catanaise; Robert de Cabanes, comte d'Évoli, son fils, grand sénéchal du royaume; Charles Artus, grand chambellan, et Bertrand, son fils; Jacques de Cabanes, grand maréchal; le comte de Leonessa; Thomas Pace et le notaire Nicolas Miliczano, chambriers du prince. Mais ceux-ci, au lieu de parler d'affaires, se précipitent sur lui avec fureur. Le prince, agile et vigoureux, résiste d'abord à cette attaque imprévue, se défendant avec les mains, faute d'armes. Seul contre tous, la partie n'était point égale : il cherche à se réfugier dans l'appartement de la reine; mais Nicolas Miliczano lui en ferme la porte; il se retourne vers les autres issues, et les trouve interceptées. Alors il appelle du secours, mais sa voix retentit en vain. Il recommence une lutte que l'épuisement de ses forces rend de plus en plus inégal. Bertrand le saisit par le milieu du corps, tandis que les autres lui passent une corde autour du cou; puis, tous ensemble, ils le traînent vers une galerie, l'étranglent, et précipitent dans le jardin son cadavre palpitant et défiguré par d'affreuses blessures. Les clameurs d'une femme hongroise, nommée Isolda, nourrice du prince André, que le tumulte de cette horrible scène avait

tirée du sommeil, empêchèrent les meurtriers de faire disparaître les traces de leur forfait (1).

Pendant que cette catastrophe s'accomplissait presque sous les yeux de Jeanne, que faisait cette reine? Aucun historien ne dit qu'elle ait interposé ses efforts pour sauver son malheureux époux. (Voir *Pièces justificatives*, n° 2.) Le bruit public l'accusa d'avoir été le complice du meurtre, et un chroniqueur affirme même qu'elle en avait tissé l'instrument (2). Elle reprit, le lendemain, la route de Naples, où le corps d'André, non par ses ordres, mais par ceux du duc de Duras, du prince de Tarente et de Bertrand des Baux, comte de Montecaglioso, fut bientôt rapporté. On lui fit, sans pompe, dans l'église de Saint-Janvier, des obsèques auxquelles le peuple de Naples et les amis particuliers du prince mêlèrent seuls quelques larmes; après quoi ces derniers, ne trouvant aucune sécurité pour eux dans le royaume, s'enfuirent en Hongrie. L'internonce Guillaume Amici et Philippe de Cabassole avaient, pour ainsi dire, été les témoins de cet attentat. Effrayés, ils se hâtèrent de quitter, le plus tôt qu'ils purent, une terre souillée d'un si grand crime. Le premier retourna tout d'un trait à Avignon, où il en porta la nouvelle. Le second, rappelé à Naples par la reine, y revint d'Hercu-

(1) Dom. de Grav., p. 559. — Giov. Vill., l. XII, c. L. — Chron. Estense, t. XV, p. 424. — Baluze, I^a et II^a Vita Clementis VI.

(2) Si disse che con ordine della moglie... se vero fu, come corse la fama piuvicamente, ordinarono di fare morire... re Andreasso. (Giov. Vill., l. XII, c. L.) — Fertur etiamnum publice Napoli Andreassum aliquando cum reginam cerneret bene crassam cordam aureis filis texere et adornare, quævisisse ex illa... in quos usus tam crassam cordam pararet, et respondisse illam subridendo, ut ipsum suspenderet; atque ille homo simplex, non multum curavit: secutus est tamen eventus. (Colla-muccii, Hist. Neapol., Basil., in-4°, 1622, l. V.) — Nauclerus dit: conscia uxore, t. II, p. 589. — Bonfini: consentiente uxore Joanna, l. X, dec. II.

lanum pour tenir sur les fonts du baptême un enfant dont elle venait d'accoucher, et qu'on nomma Charles Martel. Mais, la cérémonie achevée, l'évêque se remit en mer (1).

La nouvelle de la catastrophe d'Aversa se répandit bientôt dans toute l'Europe, où elle souleva la plus vive indignation. Pétrarque nous a laissé un monument de la sienne, dans une lettre à Barbate de Sulmone : « J'avais prédit
« des calamités au royaume de Naples, dit-il, mais je n'a-
« vais pas prévu qu'un jeune roi innocent serait la pre-
« mière victime qu'on immolerait. Une barbarie de cette
« espèce ne s'était pas présentée à mon esprit. Je n'ai rien
« lu dans les tragédies anciennes qui ait pu m'en faire
« naître l'idée. Notre siècle, si fécond en crimes, a pro-
« duit des scènes d'horreur inconnues aux siècles passés
« et qui pourront servir de consolation à la postérité.

« O malheureuse Aversa ! qu'à juste titre tu portes ce
« nom odieux ! c'est dans ton sein qu'on a violé les droits
« les plus sacrés de la fidélité que les sujets doivent à leur
« roi et à l'humanité même... Un jeune prince a été
« étranglé comme un voleur, des bêtes féroces l'ont dé-
« chiré (2). » La ville de Marseille envoya au souverain pontife une adresse spéciale pour demander un châtement exemplaire des auteurs d'un si affreux attentat (3). En effet, Clément VI, qui n'avait pu le prévenir, s'apprêta à le venger. Après en avoir fait, devant le consistoire, le sujet d'une véhémence allocution, il lança tous les anathèmes de l'Église sur les meurtriers du prince (4), et nomma,

(1) De Sade, t. II, p. 230. — Baluze, II^e Vita Clementis VI, p. 270.

(2) Fam., l. VI, ep. v.

(3) Raynald, ann. 1345, n^o 30.

(4) Raynald, ann. 1346, n^o 44, a rapporté en entier cette bulle. Comme sa forme a quelques rapports avec la lettre de Pétrarque, de Sade pense que le poète pourrait bien en être l'auteur. (T. II, p. 253.)

pour informer contre eux et remplacer l'évêque de Ca-vaillon dans l'administration des affaires, le cardinal de Saint-Marc, Bertrand de Deux (1). On a dit que ce prélat avait l'ordre de pousser l'enquête jusqu'à la reine et aux princes du sang. Toutefois, les lettres pontificales qui lui furent adressées recommandaient de ne point ébruiter les informations, au cas que la reine et les princes du sang fussent chargés par quelques dépositions. On devait, en effet, d'autant plus craindre de trouver les véritables auteurs de l'attentat, que l'opinion publique n'avait qu'une voix pour en accuser la reine et les princes du sang, et que la politique aurait suscité de grands embarras à la justice (2).

Quoique la commission donnée au cardinal de Saint-Marc fût datée du mois de février 1346, ce légat, à cause de sa santé, ne put se mettre en route pour l'Italie qu'au mois d'août (3). Il fut mal reçu à Naples par la reine et les princes. On ne lui permit point d'exécuter son mandat, et il se vit obligé de se retirer à Bénévent (4). Clément VI donna alors la commission des informations à Bertrand des Baux, comte de Montecaglioso et grand justicier du royaume. Ce magistrat fut plus heureux que le légat. L'impunité des coupables commençait à faire murmurer le peuple. Jeanne fut donc obligée de permettre au justicier d'instruire un procès (5). Le duc de Duras, qui

(1) Raynald, ann. 1346, n° 49.

(2) Pontificem enim Bertrando imperia dedisse vidimus, ut si regina regiive principes criminis participes reperirentur, rem silentio premeret... sedique apostolicæ referret, ne regnum in majores tumultus conjiceret, sibi que reginæ judicium reservaret. (Raynald, ann. 1346, n° 51.) — Costanzo, l. VI, p. 161.

(3) Raynald, ann. 1346, n° 44.

(4) Id., ann. 1346, n° 58.

(5) Histoire de Jeanne I^{re}, c. vi, p. 404.

voulait sans doute par là montrer son innocence, rendit un vrai service à la justice en lui prêtant l'appui de son autorité (1). Thomas Face et le notaire Nicolas Miliczano, convaincus d'avoir tué le prince de leurs propres mains, furent condamnés à être traînés à la queue de chevaux indomptés (2). Le comte de Terlice et Sancia, femme de Charles Gambatezza, furent ensuite arrêtés et appliqués à la question. Jeanne voulait sauver, on ne sait pourquoi, les deux accusés; elle envoya Raymond de Catane et quelques-uns de ses conseillers pour réclamer leur mise en liberté; mais le duc de Duras, sur l'ordre duquel les prévenus avaient été saisi, leur fit répondre que, sauf l'honneur de la reine, la justice devait avoir son cours. A cette réponse, les envoyés proférèrent des paroles menaçantes. Ces paroles furent rapportées au duc; on s'empara de Raymond de Catane, on l'appliqua lui-même à la question, et il chargea la Catanaise, Sancia, Robert de Cabanes, Charles Artus, Bertrand son fils, les comtes d'Evoli et de Murcrone, Jacques de Leonessa, et plusieurs autres. Aussitôt on court au château de l'OEuf, et l'on en arrache tous ceux de ces personnages qui n'étaient point déjà en prison. Charles Artus et Bertrand son fils furent les seuls qui échappèrent aux investigations de la justice : ils s'étaient réfugiés sur les terres de l'impératrice, qui refusa constamment leur extradition. Tous ces accusés, convaincus de complicité dans le meurtre d'André, furent condamnés à mort. On leur fit souffrir les plus cruelles tortures; les bourreaux les promenaient par les rues en leur arrachant la chair avec des tenailles brûlantes. La populace, toujours sans pitié quand elle est irritée, leur crachait au visage,

(1) Dom. de Grav.; p. 364.

(2) *Id.*, loc. cit.

les frappait à coups de fouet, leur lançait des pierres. Robert de Cabanes expira avant d'arriver au lieu du supplice; les autres terminèrent leur vie dans les flammes. La Catanaise, vieille et cassée, mourut des douleurs de la question; on lui arracha le cœur et les entrailles; sa tête fut exposée sur une des portes de la ville; on brûla les restes de son cadavre (1). D'autres complices, moins coupables peut-être, furent punis avec moins de rigueur.

Cependant les seigneurs fugitifs avaient porté à Bude la nouvelle de la catastrophe d'Aversa. Le roi Louis, frère d'André, en écouta le récit avec une sombre douleur. Son premier soin fut d'envoyer au pape des lettres où il accusait le cardinal de Talleyrand de complicité dans la mort de son frère, se plaignait des lenteurs que la cour romaine avait apportées dans l'affaire du couronnement d'André, lenteurs qui, selon lui, n'avaient pas peu contribué à préparer cet affreux événement; il demandait, en outre, que justice fût faite; que le royaume de Naples fût enlevé à Jeanne, et l'administration de l'État confiée à Étienne, wai-vode de Transylvanie, jusqu'à la majorité de Charles, dont l'éducation devrait être donnée à la reine mère Élisabeth. Clément VI répondit aux plaintes amères et à la demande violente de Louis avec cette raison calme qui est le caractère traditionnel des chefs de l'Église. (*Pièces justificatives*, n° 5.) Il trouva de nobles paroles pour justifier aux yeux du monarque hongrois le cardinal de Périgord, qui pouvait bien s'être laissé égarer un instant par ses sympathies pour ses neveux, mais qui avait le cœur trop haut et trop pur pour se lier avec des assassins. Il prouva que des considérations de droit national, et non des motifs intéressés,

(1) Dom. de Grav., p. 567. — Istor. Pistol., p. 197. — Bonfini, *Rerum Hungaricarum*, l. X, dec. II. — Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 371. — *Hist. de Jeanne I^{re}*, c. VI. — Costanzo, l. VI, p. 160.

avaient seuls retardé le couronnement d'André. Pour ce qui était d'ôter à Jeanne le royaume dont le Saint-Siège lui avait donné l'investiture, le pape demandait du temps, faisait observer à Louis que Jeanne, accusée il est vrai, n'avait point encore été reconnue coupable, et qu'il y aurait une odieuse violation des règles sacrées de la justice à lui infliger, par prévention, un châtement qui ne devait être que la conséquence de la vérité juridiquement constatée. Quant à l'enfant d'André et de Jeanne, le jeune Charles, le pape ajoutait que l'évêque de Padoue, Ildebrand, avait déjà été envoyé à Naples pour veiller sur ses jours et le remettre entre les bras de la reine Élisabeth (1). (Voir les *Pièces justificatives*, n° 3.)

Une réponse aussi modérée ne contenta point l'impétueux roi de Hongrie; il convoqua auprès de sa personne les barons de son royaume, parut devant eux en habit de deuil, et, déployant à leurs yeux une bannière sur laquelle était peint un glaive couleur de sang, il appela leur vengeance à l'appui de la sienne. Dans cette circonstance, les physionomies mâles et sauvages de ces seigneurs exprimèrent l'indignation la plus vive, et, d'une commune voix, ils jurèrent de venger l'humanité et l'honneur de la Hongrie outragés (2).

Au milieu de cette émotion guerrière de la noblesse hongroise et de son chef, tout à coup arrive un message du duc de Duras. Ce prince s'était présenté à la reine Jeanne, en qualité de son beau-frère; il lui avait demandé en fief le duché de Calabre, apanage de son époux défunt, et cette grâce lui avait été refusée. Irrité de ce refus, il venait prier le roi Louis de se rendre, avec une armée, dans le royaume de Naples, lui promettant de remettre entre ses

(1) Raynald, ann. 1346, n° 53 et seq.

(2) Chron. Estense, t. XV, p. 424.

mains les meurtriers de son frère. Il se flattait d'obtenir par ce moyen, pour prix de son dévouement, le royaume même dont on lui avait refusé une province (1). Louis, excité par de si puissants motifs, armait sans relâche et combinait, avec Louis de Bavière, une formidable expédition en Italie.

Jeanne, avertie de ces préparatifs, en instruisit son conseil, et lui demanda ce qu'il convenait de faire. L'avis unanime fut qu'elle devait repousser l'invasion par la force; et, afin qu'elle ne fût pas livrée seule à elle-même dans des circonstances aussi difficiles, tous, luttant à l'envi d'adulation, opinèrent pour qu'elle se choisît un époux parmi les princes du sang royal (2). Le choix de Jeanne était fait depuis longtemps : personne ne l'ignorait. Louis, prince de Tarente, avait toujours été le plus aimé de ses courtisans. Compagnon assidu de ses plaisirs du vivant d'André, il était devenu, depuis la mort de ce prince, celui de sa vie habituelle, et il ne sortait plus du château de l'OEuf (3). Jeanne épousa donc Louis de Tarente le 20 août 1546, onze mois après la mort d'André; et, comme si l'on eût pris à tâche de rassembler dans cette union précipitée tous les scandales, elle fut célébrée sans attendre la dispense de consanguinité que Jeanne avait vainement demandée jusqu'alors à la cour d'Avignon (4). Jeanne envoya ensuite l'évêque de Tropea porter au roi de Hongrie

(1) Dom. de Grav., p. 564.

(2) Summonte, t. II, l. III, p. 427.

(3) Dom. de Grav., p. 564.

(4) Hist. de Jeanne, c. VI, p. 412. — Rescribimus, quod licet pro obtinenda dispensatione multoties, et a multis magnæ auctoritatis viris nobis fuerit supplicatum; attamen supplicationem hujusmodi nolimus exaudire, nec ad concedendam dispensationem hujusmodi intendimus properare, nec ad ipsam faciendam procedere, nisi justæ et rationabiles causæ suaserint. (Ep. Clementis VI ad regem Hung., ap. Raynald, ann. 1546, n° 54.)

la tardive expression de sa douleur sur la mort d'André, protester de son innocence à cet égard, et solliciter la protection du monarque pour le faible enfant qui lui restait.

L'évêque de Tropea fut mal reçu à la cour de Hongrie, et, pour toute réponse, il ne rapporta à la reine que cette lettre, fameuse par son laconisme : « Jeanne, les dérègle-
« ments de ta vie passée, ton obstination à retenir l'auto-
« rité, la vengeance négligée, ton mariage précipité, tes
« excuses, prouvent assez que tu es coupable de la mort de
« ton époux (1). »

Le trépas imprévu de Louis de Bavière ne fit point reculer le monarque hongrois dans son projet de vengeance. L'improbation du Saint-Siège, qui ne voyait pas sans inquiétude un roi puissant, belliqueux, irrité, se précipiter en conquérant sur l'un de ses fiefs, ne l'arrêta pas davantage. Il envoya devant lui l'évêque des cinq églises, Nicolas Toth, avec deux cents nobles hongrois, bien armés, et un trésor suffisant pour gagner les barons de la Péninsule, enrôler des soldats dans la Romagne et la Marche d'Ancône, et se mit lui-même en mouvement au commencement de novembre 1347, suivi de mille cavaliers et de dix-huit légions d'infanterie. Il prit sa route le long de l'Adriatique, doubla la pointe de ce golfe, en passant par Udine, Padoue, Vicence, Vérone, Modène, Bologne. Excepté à Imola et à Faenza, où le comte de Romagne, Hector de Durfort, qui y commandait pour le pape, ne lui permit pas d'entrer, il fut reçu partout avec honneur et politesse. Comme il annonçait sur son passage que son intention n'était nullement de troubler la paix de qui que ce

(1) Summonte, t. II, l. III, p. 427. — *Inordinata vita præcedens, retentio potestatis in regno, neglecta vindicta, vir alter susceptus et excusatio subsequens, necis viri tui te probant esse participem et consortem.* (Collenuccio, *Hist. Neapol.*, l. V, p. 417.) — Costanzo, l. VI, p. 161.

fût, mais seulement d'aller à Naples venger le plus odieux des attentats, les seigneurs des villes ne concevaient aucune crainte. Jacopo da Carrara à Padoue, Mastino della Scala à Vérone, Obizzo d'Este à Modène, les Pepoli à Bologne, les Ordellaffi à Forli, les Malatesta à Rimini, les Trinci à Foligno, semblèrent lutter de courtoisie. Ceux qui ne se trouvaient point sur sa route, comme Lucchino Visconti, les Gonzaga de Mantoue, les Polenta de Ravenne, lui envoyèrent des ambassades pour le complimenter ; il put même recruter dans leurs États des corps de volontaires dont il grossit son armée, déjà formidable (1).

Au milieu de cette marche, quasi triomphale, le cardinal de Saint-Marc se présenta tout à coup au roi à Foligno, lui ordonna, de la part du Saint-Siège, sous peine d'excommunication, de borner là ses projets de vengeance, donnant pour raison que le pape avait déjà fait bonne justice des meurtriers de son frère ; que, d'ailleurs, le royaume de Naples étant un fief du Saint-Siège, une entreprise comme la sienne devait être considérée comme un attentat aux droits de l'Église. Cette brusque intimation ne déconcerta pas Louis ; il repartit au légat que la justice n'était pas satisfaite lorsque plus de deux cents coupables restaient encore à punir ; que le royaume de Naples lui appartenait par droit de succession, et qu'il saurait, après en avoir fait la conquête, respecter les droits du Saint-Siège ; quant à l'excommunication, elle l'inquiétait peu, car la justice de sa cause était évidente (2). Le légat ne jugea pas à propos d'insister davantage ; peut-être manquait-il à cet égard d'instructions suffisantes. Il se retira donc et laissa le monarque hongrois continuer sa marche vers les fron-

(1) Giov. Vill., l. XII, c. cvi. — Bonfini, Rerum Hungar., l. X, dec. II.

(2) Giov. Vill., l. XII, c. cvi.

tières du royaume de Naples. De Foligno, Louis fit une pointe vers Ascoli, où il passa le Tronto (1), et se dirigea vers l'Abruzze ultérieure. Il arriva à Aquila la veille de Noël, y célébra cette fête et y séjourna quelque temps, pour annoncer son arrivée au duc de Duras, recevoir les soumissions des comtes de Celano, de Sonto, de Valentino, de plusieurs autres barons des Abruzzes et y attendre la réunion des différents corps de troupes qui composaient son armée (2).

Cette réunion opérée, il détacha une partie de ses forces, en donna le commandement au comte de Fondi, avec l'ordre de pousser une reconnaissance jusque sous les murs de la capitale, afin d'y porter la nouvelle et l'effroi de son arrivée. D'Aquila, Louis vint à Castel-Vecchio, accompagné du comte de Celano. Le 27 décembre, il fit son entrée à Sermona, qui lui ouvrit ses portes et le reçut en qualité de seigneur ; de là il se dirigea sur Bruzzano par Sanguineto et Sarno. Nicolas de Carracciolo et Agnolo di Napoli essayèrent de résister dans deux forteresses ; ils furent attaqués, vaincus, et leurs forteresses rasées (3).

Dès les premières nouvelles de la marche du roi de Hongrie, Jeanne et son nouvel époux, guidés par les conseils de Nicolas Acciajoli, avaient songé à se mettre en défense, et le prince de Tarente, prenant lui-même le commandement des milices du royaume, était venu se poster à Capoue, pour défendre le seul pont qu'il y eût sur le Vulturne, et couvrir la capitale. Parvenu à Bruzzano, le roi apprit, en effet, que le prince de Tarente occupait ce pont, et, jugeant qu'il lui serait difficile de passer le Vulturne sur ce point, il se contenta d'envoyer le comte de Fondi

(1) Bonfini, *Rerum Hungar.*, loc. cit.

(2) Dom. de Grav., p. 527. — *Giov. Vill.*, l. XII, c. cx.

(3) *Giov. Vill.*, loc. cit.

en observation devant Capoue. Pour lui, tournant à gauche par les comtés d'Alife et de Murcone, il se rendit à Bénévent. Il se trouva dans cette ville à la tête de six mille cavaliers, sans compter une nombreuse infanterie de Hongrois, de Lombards et de Romagnols (1); mais il n'eut pas besoin d'en faire usage. Pendant qu'il était occupé à Bénévent à faire le dénombrement de ces forces et à recevoir l'hommage des barons du pays, tout était déjà décidé.

Arrivé en face de Capoue, le comte de Fondi ayant trouvé le pont du Vulturne fortement gardé, réussit à dérober un mouvement au prince de Tarente et à passer le fleuve à gué sur un autre point, après quoi il se dirigea promptement vers Capoue par Urticelli. Au lieu d'attendre son ennemi dans sa position, le prince de Tarente se porta au-devant du comte et osa lui offrir le combat. Il fut battu; ses Napolitains effeminés luttèrent à peine contre les soldats hongrois : la majeure partie succomba (2). Aussitôt tous les seigneurs qui accompagnaient le prince l'abandonnèrent lâchement et accoururent à Bénévent faire leur soumission au roi de Hongrie et lui rendre hommage (3). Quant au prince de Tarente, il se sauva à Capoue (4).

Jeanne, réduite aux seuls remparts de la citadelle de Naples pour se défendre contre une invasion si rapide, songea à la fuite avant que l'ennemi arrivât sous les murs de la capitale. Trois galères se trouvaient dans le port, elle y fit transporter sa famille et le peu qui lui restait du trésor de son grand-père, quitta secrètement Naples dans la nuit du 15 janvier 1348, et fit voile vers la Provence, où

(1) Giov. Vill., loc. cit.

(2) Dom. de Grav., p. 577.

(3) Giov. Vill., loc. cit.

(4) Dom. de Grav., loc. cit.

le prince de Tarente ne devait pas tarder à la suivre (1).

Devenu maître, comme par enchantement, de la moitié de l'Italie, le roi Louis s'occupa d'y affermir sa puissance en s'assurant des personnages qui pouvaient troubler sa conquête. Dans ce dessein, il quitta Bénévent le 16 janvier; et, au lieu de marcher directement à Naples, il vint d'abord à Mattalona, puis à Aversa. De là, il envoya à tous les princes du sang royal l'ordre de se rendre auprès de lui. Tous obéirent, aucun ne s'en dispensa, pas même le duc de Duras, quoiqu'il eût reçu plusieurs avis secrets de ne point se confier au monarque hongrois (2). Celui-ci les invita à souper, et, tant que dura le repas, fut aimable pour tous. Mais, au moment où les convives allaient se séparer, le roi changea tout à coup de visage, et, prenant un air sévère et irrité : « Scélérat ! » s'écria-t-il, en se tournant du côté du duc de Duras, « je suis maître de toi, « et ta mort est résolue ; mais, avant de subir un supplice « mérité, avoue que tu as conspiré contre notre royale « maison ; avoue que ce sont tes intrigues avec le cardi- « nal de Talleyrand qui ont retardé le couronnement de « mon frère et causé sa mort (3). » A cette foudroyante apostrophe, le duc, d'une voix tremblante, murmura quelques excuses et demanda pardon. « Ah ! tu veux t'excuser ! » reprit le roi, dont le courroux était au comble ; « comment oses-tu l'entreprendre ? » Alors, tirant des lettres : « Eh bien ! reconnais-tu cette écriture, ce nom, ce « sceau ? ne sont-ce pas là tes lettres à Charles-Artus, dans « lesquelles tu traitais avec lui de la mort d'André ? Peux- « tu récuser de pareils témoins (4) ? N'est-ce pas aussi

(1) Giov. Vill., cap. cit.

(2) Dom. de Grav., p. 550.

(3) Dom. de Grav., p. 582.

(4) Come te puo' tu scusare ? Monstrandogli lettere con suo sigello,

« pour nous trahir et te défaire de nous que tu nous as
 « appelé dans ce royaume? » Le duc était atterré ; il reprit
 pourtant : « Seigneur roi, vous me montrez un visage ter-
 « rible, c'est pourquoi je suis glacé de frayeur. Pardon-
 « nez-moi si je vous ai offensé, mais Dieu m'est témoin
 « qu'en vous appelant dans ce royaume je n'ai eu aucune
 « pensée perfide. Ce sont de mauvais conseillers qui vous
 « ont irrité contre moi. Je n'ajouterai rien de plus, Votre
 « Majesté ne m'écouterait pas : j'attendrai que son cour-
 « roux soit passé. » Le roi ne répondit point, mais il or-
 donna que les princes fussent tous renfermés jusqu'à ce
 qu'il eût pris une décision à leur égard. Le lendemain ma-
 tin, des soldats hongrois vinrent dire au duc de Duras que
 le roi les envoyait pour le mener au lieu où le prince An-
 dré avait été assassiné et l'y faire mourir. A cette nouvelle,
 le malheureux duc devint pâle comme la mort ; mais il se
 souvint qu'il avait des péchés à confesser. On appela donc
 un moine du couvent voisin, qui se hâta d'accourir. Les
 exécuteurs attendirent que le duc se fût réconcilié avec
 Dieu, puis ils le conduisirent à la funeste galerie ; là, on le
 fit mettre à genoux, et l'un des soldats, nommé Philippe, le
 saisit par les cheveux et lui trancha la tête. On précipita
 ensuite son cadavre dans le jardin. Le roi voulut qu'il y
 demeurât trois jours sans sépulture. Quant aux autres
 princes du sang, ils furent menés à Ortona, d'où on les
 transporta en Hongrie pour y être gardés dans la citadelle
 de Wisgrad (1). Le duc de Duras était-il coupable de l'as-
 sassinat d'André? Des historiens contemporains et graves

ch' elli havea mandate a Carlo d'Asturgio del trattato della morte d'An-
 dreasso. (Giov. Vill., l. XII, c. cxi.) — Et siquidem negare volueris hæc
 non fuisse per te patrata, ecce quas sigillo tuo litteras tu scripsisti; licet
 clam scripseris, in publico te accusant. (Dom. de Grav., p. 582.)

(1) Dom. de Grav., p. 583. — Giov. Vill., l. XII, c. cxi. — Bonfini, Rerum

disent que non (1). Il est certain, en effet, que sa conduite depuis la mort du prince avait été de nature à repousser tout soupçon de complicité dans cet attentat. Mais nous ne connaissons pas la valeur des preuves que le roi Louis pouvait avoir entre les mains, et les lettres à Charles-Artus, dont Gravina et Villani ne nous ont point donné le contenu, et dont on ne retrouve la copie nulle part, seront longtemps encore un terrible mystère.

L'épouse du duc apprit bientôt à Naples l'aterrante nouvelle du supplice de son époux. Cette princesse infortunée, toute en larmes, demi-nue, et traînant avec elle deux filles en bas âge, s'enfuit d'abord au monastère de Sainte-Croix, pour se soustraire à la colère de Louis; mais bientôt, ne se croyant point en sûreté dans cet asile, elle le quitta déguisée en religieuse, et, sous la conduite de l'évêque de Caserte, suivie de peu de gens, elle se rendit à Montefiascone, auprès du cardinal de Saint-Marc, d'où elle parvint à rejoindre, en Provence, la reine sa sœur (2).

L'exécution du duc de Duras avait eu lieu le 24 janvier; le même jour, à la tête de son armée, couvert de ses armes et revêtu d'un manteau de pourpre semé de perles, le roi de Hongrie marcha vers Naples, et fit solennellement son entrée dans cette capitale. Son air était sombre et irrité. Les habitants avaient préparé un dais pour le recevoir; il refusa cet honneur, ne voulut écouter aucun compliment, se contenta d'accueillir la soumission et le serment de fidélité de tous les ordres de l'État, et alla s'enfermer au château Neuf, d'où il se mit à traiter Naples en

Hungar., loc. cit.—Summonte, t. II, l. III, p. 430.—Thwrocz, Chron. Hungar., l. III, c. XI.

(1) Matt. Villani, l. I, c. x.

(2) Dom. de Grav., p. 584.—Giov. Vill., l. XII, c. cxv.

ville conquise (1). Le roi de Hongrie était naturellement cruel, et alors il avait besoin de vengeance. La mort du duc de Duras ne fut que le signal des châtimens qu'il se proposait d'exercer. Les informations recommencèrent avec activité. Un grand nombre de coupables, qui s'étaient soustraits aux premières enquêtes, furent découverts et subirent le dernier supplice. Parmi ces derniers, on doit compter Goffridi de Marsan, comte de Squillace, et Conrad Catanzane. Plusieurs alors, comme il arrive souvent dans les réactions politiques, profitèrent de la circonstance pour se défaire, par de fausses délations, de leurs ennemis personnels, et il y eut des victimes innocentes. Louis s'en aperçut, et ordonna contre les délateurs des enquêtes sévères qui les réduisirent au silence (2). Peu de complices de la mort d'André restèrent impunis.

Cependant, celui de tous que Louis jugeait le plus coupable, qu'il aurait eu le plus à cœur de punir, lui avait échappé. Jeanne, après cinq jours d'une navigation assez heureuse, aborda au port de Nice. Mais ses épreuves n'étaient pas finies. Elle avait à peine mis le pied sur le rivage, qu'elle se vit arrêtée par ordre des seigneurs provençaux, et menée, avec toute sorte d'égards sans doute, mais menée prisonnière au château d'Aix. Villani donne pour motif à cette arrestation extraordinaire d'une reine par ses propres sujets, la crainte de ceux-ci que Jeanne ne fût venue pour traiter avec le dauphin de France, qui se trouvait à la cour d'Avignon, d'un échange de la Pro-

(1) Giov. Vill., l. XII, c. III. — Gaufridi, Hist. de Provence, t. I, l. VI, p. 219. — Sponde, Annales, ann. 1348, p. 495. — Dom. de Grav., p. 584.

(2) Multi alii Neapolitani et regnicolæ accusantur, quis odiose ficto mendacio æmulatorum... rex autem videns quamplurium accusatorum malitiam, mitigato furore, ordine juridico contra tales accusantes procedi mandavit. (Dom. de Grav., p. 585.)

vence contre d'autres domaines (1). Le prince de Tarente arriva lui-même le 11 février à la vue de Nice; mais, ayant appris sur son bord la manière dont Jeanne avait été reçue, il passa outre, et alla prendre terre à Aigues-Mortes, d'où il se rendit à Avignon par le Rhône (2). Il n'eut aucune peine à obtenir l'élargissement de Jeanne; il s'opéra sur un ordre de Clément VI (3). La captivité de cette princesse avait duré plus d'un mois. Dès qu'elle eut recouvré la liberté, elle se mit en route pour Avignon, où tout était préparé pour la recevoir en reine. Elle fit son entrée dans la cité papale sous un dais, le 15 mars 1348. Tous les cardinaux allèrent au-devant d'elle en *cavalcata*. Clément VI l'accueillit avec cette politesse et cette courtoisie qui le rendaient le plus aimable des hommes, et lui donna audience en plein consistoire (4). Sur la réquisition des ambassadeurs hongrois, il avait été donné commission aux cardinaux Bertrand de Deux, Gaillard de la Motte et Guillaume d'Aure, de faire des procédures relativement à la mort du prince André (5), et d'examiner si Jeanne ne s'en était pas rendue complice. Mais, dans ce célèbre consistoire, cette reine se justifia, dit-on, elle-même si pleinement, que le pape et le Sacré Collège prononcèrent son innocence tout d'une voix (6). La principale raison de la dé-

(1) La reina con cortese guardia menarono al castello Arnaldo... imperò ch'erano entratti in sospetto e gelosia, ch'ella non facesse scambio della contea di Francia con messer Gianni. (Giov. Vill., l. XII, c. cxiv.) — Gaudfridi, Hist. de Provence, l. VI, p. 219.

(2) Giov. Vill., loc. cit.

(3) Raynald, ann. 1348, n° 41.

(4) Giov. Vill., l. XII, c. cxiv. — Summonte, t. II, l. III, p. 432.

(5) Ep. Clementis VI, ap. Raynald, ann. 1348, n° 4.

(6) In publico consistoro, con tanto ingegno e facondia difese la sua cosa, che papa Clemente con il suo collegio... havendo cognosciuto che la regina veramente non era colpeta in cosa alcuna. (Summonte, loc. cit.)

fense de Jeanne se bornait pourtant à dire que l'antipathie pour son mari avait été l'effet d'un maléfice auquel la faiblesse de sa nature ne lui avait pas permis de résister, antipathie qui avait inspiré à des méchants le coupable projet de la servir en faisant mourir le prince André (1). Mais il faut croire que le spectacle d'une reine si jeune, si belle, d'une reine en pleurs, s'humiliant devant la plus haute puissance de la terre, d'une reine malheureuse, réduite à mendier un appui, et les raisons d'État, plaidèrent alors plus efficacement en sa faveur qu'un argument semblable, qui ne l'a point justifiée au tribunal de la postérité. Les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui assistaient à cette plaidoirie, s'efforcèrent vainement d'en empêcher l'effet. Ils échouèrent encore dans une autre tentative : ils demandaient pour leur maître l'investiture du royaume de Naples. Cette demande leur fut constamment refusée, et Clément VI ne cessa de protester contre l'occupation arbitraire de cet État par le roi Louis (2). Le pape savait que la considération personnelle est nécessaire pour régner avec autorité, et il avait à cœur de rétablir celle de Jeanne, si fortement ébranlée. Il finit par confirmer son mariage avec le prince de Tarente, le 27 mars. Il lui offrit la rose d'or, quoique le roi de Majorque se trouvât à Avignon, et, ce jour-là, il fut permis aux deux époux de se donner en spectacle à toute la ville, ornés des insignes de la majesté royale (3). Clément VI leur assigna ensuite pour résidence le palais que le cardinal Napoleon des Orsini avait fait bâtir à Villeneuve, et qui était devenu la propriété des papes (4).

(1) Sponde, *Annales*, ann. 1354, p. 509.

(2) Ep. Clementis VI, ap. Raynald, ann. 1348, nos 8 et 9.

(3) Giov. Vill., loc. cit.

(4) Manuscrit de Teyssier, t. II, p. 15 (bibliothèque d'Avignon).

La fortune se retournait peu à peu du côté de Jeanne. Le roi de Hongrie, maître de Naples, commençait à éprouver qu'il est plus facile de conquérir un royaume que de le conserver; qu'un peuple vaincu n'est pas soumis; que l'honneur national ne compose point avec la tyrannie, et qu'à la lutte avec les armées en succède une autre plus difficile, plus longue, avec l'esprit public. Entouré d'hommages parce qu'il était victorieux et puissant, croyant sa domination suffisamment consolidée parce qu'on tremblait sous elle, il licencia une partie de ses troupes mercenaires, et, comme la peste faisait déjà sentir ses ravages, il quitta Naples après un séjour de quatre mois, se rendit à Barlette vers la fin de mai 1348, s'y embarqua pour éviter le fléau et retourna en Hongrie, laissant, pour défendre et gouverner sa nouvelle conquête, Conrad Wolfart, son frère Ulric Wolfart, auxquels il joignit Étienne, fils de Laczk, wayvode de Transylvanie, avec douze cents hommes d'armes (1).

Entre les Hongrois et les Napolitains il y avait toute la distance qui existe entre des hommes à peine sortis de la barbarie et des hommes parvenus à la mollesse de la civilisation. Ceux-ci se lassèrent bientôt de l'administration dure et sévère, quoique juste et intègre, de leurs conquérants. La noblesse surtout se rappelait avec regret la cour si brillante de Jeanne, dont les divertissements et les fêtes donnaient un air d'allégresse et de splendeur à cette capitale, aujourd'hui morne et silencieuse. On se reprochait d'avoir abandonné cette reine pour se mettre sous le joug de l'étranger, et tous les regards se tournèrent bientôt vers le pays où elle avait été chercher un asile. Jeanne fut bientôt avertie de cette heureuse révolution, et, soigneuse

(1) Dom. de Grav., Chron., p. 586. — Matt. Villani, l. I, c. xiii et xiv. — Thwrocz, Chron. Hungar., pars III, c. xii.

de ne point laisser refroidir les sympathies de ses sujets, elle résolut de retourner promptement au milieu d'eux (1). Mais son trésor était épuisé. Pour en combler le vide, elle sollicita d'abord près la cour d'Avignon un avancement de fonds. Le mauvais état des affaires de Jeanne avait anéanti son crédit; depuis plusieurs années les arrérages du tribut qu'elle devait au Saint-Siège s'étaient accumulés; cette demande fut donc repoussée (2). D'ailleurs le pape, qui travaillait à amener une réconciliation entre la reine et le monarque hongrois, craignait à juste titre qu'un secours fourni directement par le Sacré Collège ne compromît aux yeux de ce dernier son caractère pacifique et médiateur. Mais il ouvrit volontiers l'oreille à la proposition que fit la reine de lui vendre la propriété d'Avignon. Cette ville, bien qu'enclavée dans le domaine ecclésiastique, appartenait encore aux souverains de Naples; les papes n'y étaient point chez eux. Clément VI ne pouvait qu'accepter avec joie une offre qui lui donnait l'occasion d'acquérir une belle capitale; il traita donc avec Jeanne, et Avignon avec ses dépendances fut échangé contre la somme de 80,000 florins, que le camérier de la chambre apostolique paya comptant, comme en fait foi l'acte de vente, relevé par Nouguiér, sur l'original gardé dans les archives de la ville. (Voir aux *Pièces justificatives*, n^{os} 4 et 5.) L'empereur Charles IV, qui conservait des droits de suzeraineté sur Avignon comme fief détaché de l'ancien royaume d'Arles, ratifia le contrat par une lettre patente donnée à Goritz sous la date du mois de novembre 1348 (3).

(1) Summonte, t. II, l. III, p. 452.

(2) Nullum in curia poterant reperire subsidium. (Baluze, t. I, II^e Vita Clementis VI, p. 272.) — Matt. Villani, l. I, c. xviii.

(3) Fantoni, Istoria della città d'Avignone, t. II, l. II, c. v, n^o 24. — Nouguiér, p. 143.

L'on a dit que les 80,000 florins n'avaient jamais été comptés à Jeanne ; que la vente d'Avignon n'était qu'une vente simulée pour compenser les arrérages que le royaume de Naples devait à la Chambre apostolique et pour obtenir une absolution (1). Mais en face de l'acte de vente, de la déclaration qu'y fait la reine, une assertion semblable n'est qu'une chicane. D'ailleurs, outre l'acte de vente, nous avons une charte authentique qui justifie le paiement et l'emploi du prix énoncé par le contrat. (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 5.) Il est vrai que la faible somme de 80,000 florins ne pouvait être le prix d'Avignon ; mais, dans la situation où elle se trouvait, Jeanne n'était pas libre de faire la loi à l'acquéreur. D'ailleurs, elle avait de réelles obligations au pape ; elle le reconnaît quand elle dit que, « comme il vaut mieux donner que recevoir, « elle faisait don au pape et au Saint-Siège de ce qu'Avignon pouvait valoir de plus (2). » Quoi qu'il en soit, l'aliénation d'un aussi beau fief déplut fortement aux Provençaux, qui la nommèrent malheureuse et *maudite* (3). Les habitants d'Avignon refusèrent tout d'abord de rendre hommage à Clément VI, et ils ne consentirent à reconnaître le pape pour leur seigneur qu'après la mort de ce pontife (4).

(1) Nougier, p. 132. — Bouche, t. II, p. 375. — Gaufridi, p. 220. — Pandolfo Collenuccio, *Hist. Neapol.*, l. V, p. 218.

(2) Nougier, p. 134.

(3) Il y avait, du temps de Fornery (Manuscrit, l. V, p. 417), un original ou une copie authentique de cette vente dans le trésor des titres à Aix, qui était endossée : *Maledicta venditio*.

(4) Bouche, t. II, p. 375. — Après la vente d'Avignon, les Avignonnais mirent dans leur écusson, au lieu de la ville carrée qu'ils avaient reprise depuis leurs podestats, trois clefs d'or sur un fond de sable, et ne conservèrent de leurs anciennes armoiries que les gerfauts pour support et la devise : *A bec et griffes*, qui faisait allusion à leur fidélité pour leurs maîtres. (Teyssier, *Manuscrit*, p. 19.)

Le produit de la vente d'Avignon, joint à un subside que votèrent les états de Provence et à un emprunt hypothéqué sur les joyaux de la couronne, mit la reine en état de lever une armée (1). Le Florentin Nicolas Acciajoli, naguère gouverneur du prince de Tarente et devenu grand sénéchal du royaume, prit les devants pour examiner l'état des choses et préparer les voies. Jeanne et son époux ne tardèrent pas à le suivre. Ils partirent de Marseille, à la fin d'août 1548, sur dix galères génoises, et, après une heureuse navigation, ils prirent terre à Castel del Carmine, où les barons du pays accoururent en foule pour rendre hommage à leur souveraine. Son entrée dans la capitale fut triomphante; les Napolitains saluèrent le retour de Jeanne avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils avaient à se reprocher un plus lâche abandon de sa cause (2).

Cependant, au milieu de ces sympathiques démonstrations, Jeanne n'était pas maîtresse paisible de Naples; les forteresses de cette ville se trouvaient entre les mains de ses ennemis. Elle fut même obligée, pour rentrer dans son palais, de le conquérir sur les Hongrois. Heureusement, à son arrivée, elle avait trouvé une armée prête. Acciajoli avait soudoyé un certain nombre de troupes mercenaires avec lesquelles le prince de Tarente put s'opposer sur-le-champ à Conrad Wolfart et au wayvode de Transylvanie. Il serait fastidieux de relater des opérations militaires accomplies sans talent, dans lesquelles d'ailleurs les succès et les revers furent également partagés. La guerre, telle qu'on la faisait alors en Italie, était surtout une guerre de ravages et de déprédations. Le cardinal de Ceccano, légat du pape à Rome, suspendit un instant ces brigandages en

(1) Bouche, t. II, p. 374.

(2) Dom. de Grav., p. 587.

éloignant, au moyen de 120,000 florins, une compagnie de mercenaires allemands, qui remirent entre ses mains tout ce qu'ils avaient occupé dans la Terre de Labour et les Abruzzes (1). Cette heureuse intervention procura au prince de Tarente un avantage : celui d'affaiblir les chefs hongrois, qui, réduits dès lors à leurs seules forces, durent se borner à faire une guerre de partisans. Mais, en 1350, le roi Louis reparut de nouveau en Italie et débarqua à Manfredonia, amenant avec lui dix mille chevaux. Ces forces, jointes à celles qui restaient au wayvode de Transylvanie et à Conrad Wolfart, portèrent l'armée hongroise à quatorze mille chevaux. Le prince de Tarente n'avait rien à opposer à de pareilles forces. Aussi le roi Louis se rendit-il en peu de temps maître de Bari, Bitonto, Baroli, Canosa, Melfi, Mattalona, Trani, Salerne, enfin de toute la Terre de Labour, à l'exception d'Aversa. Une seconde fois Jeanne, réduite aux seuls murs de sa capitale, prit le parti de la fuite et se sauva à Gaète. Heureusement pour elle, le roi de Hongrie perdit beaucoup de monde au siège d'Aversa. Son ardeur conquérante se ralentit ; il commençait à se lasser de ces expéditions lointaines qui épuisaient ses trésors et n'étaient suivies en réalité d'aucun résultat. Deux circonstances dans lesquelles sa vie courut de sérieux dangers achevèrent de le dégoûter, et il prêta aisément l'oreille aux propositions d'accommodement que vint lui adresser, de la part de Clément VI, le cardinal Gui de Bologne (2). On arrêta d'abord une trêve, puis on statua que les choses resteraient dans l'état où elles étaient depuis le mois d'octobre 1350 jusqu'au 24 avril 1351 ; que,

(1) Dom. de Grav., p. 679. — Matt. Villani, l. I, c. L.

(2) Muratori, *Annali d'Italia*, ad ann. 1350. — Thwrocz, *Chron. Hungar.*, pars III, a cap. xiii usque ad c. xxv. — Bonfini, *Rer. Hungar.*, l. X, dec. II

pendant cet espace de temps, le roi et la reine quitteraient également le royaume et attendraient la décision du Saint-Siège dans le procès intenté à Jeanne sur la prévention de complicité dans l'assassinat de son époux. Si Jeanne était jugée coupable, elle devait perdre son royaume, qui serait adjugé au roi de Hongrie; si, au contraire, son innocence était reconnue, le roi de Hongrie devait lui restituer les conquêtes qu'il avait faites, moyennant une indemnité de 300,000 florins pour couvrir les frais de la guerre (1).

Les ambassadeurs des deux partis se rendirent à la cour d'Avignon; on y recommença le procès de Jeanne, déjà jugé en 1348. Il était facile de prévoir l'issue de cette seconde épreuve. Le pape et les cardinaux étaient dévoués à la branche de la maison d'Anjou qui régnait à Naples; mille raisons d'État dominaient les procédures, que ne poussaient plus, du reste, avec vigueur les représentants hongrois, et, une deuxième fois, l'innocence de Jeanne fut proclamée (2). Après cet acquittement, on arrêta les éléments du traité définitif qui devait pacifier le royaume de Naples. On négocia sur les bases de la trêve; le roi renonça à toutes ses conquêtes, consentit à reconnaître Jeanne pour reine et à relâcher les princes napolitains qu'il avait jusque-là tenus captifs dans la forteresse de Wisgrad. Restaient les 300,000 florins que devait payer Jeanne pour les frais de la guerre. Un instant on put craindre que cet article ne fit naître quelques difficultés; mais, quand on en vint là, les plénipotentiaires hongrois déclarèrent, contre l'attente de tous, que leur maître, n'ayant point fait la guerre pour amasser de l'argent, mais seulement pour venger la mort de son frère, remettait vo-

(1) Matt. Vill., l. I, c. xciii. — Chron. Estense, p. 462.

(2) Matt. Vill., l. II, c. xxiv.

lontairement à la reine les 500,000 florins. Des acclamations spontanées s'élevèrent dans le consistoire à cette magnanime déclaration. Le traité fut ensuite signé par les ambassadeurs, et ratifié par le pape le 14 janvier 1352 (1).

(1) *Matt. Vill.*, l. II, c. LXV.—*Raynald*, ann. 1352, n° 4.—*Bonfini*, *Rer. Hungar.*, l. X, dec. II.—*Thwrocz*, *Chron. Hungar.*, pars III, c. XXV.

LIVRE HUITIÈME.

SOMMAIRE.

Triste état de Rome sous la tyrannie de ses barons. — Cola di Rienzi entreprend de la délivrer. — Histoire et caractère de cet aventurier. — Il est envoyé ambassadeur à Avignon. — Sa faveur et sa disgrâce auprès de Clément VI. — Il reçoit la charge de notaire de la chambre apostolique et retourne à Rome. — Son début. — Symbole qu'il emploie pour émouvoir les Romains. — Il réussit à se former un parti. — Révolution qu'il opère. — Fuite de Stefano Colonna. — Rienzi est nommé tribun et notifie son élévation à l'Italie et à la cour d'Avignon. — Ses réformes. — Pétrarque le félicite et le chante dans ses vers. — Enthousiasme général qu'il inspire. — Vanité de Rienzi. — Ses fautes. — Les barons lui font la guerre. — Leur défaite. — Ses extravagances après la victoire. — Le légat Bertrand de Deux. — Il forme un parti contre le tribun. — Le comte de Minorbino. — Émeute. — Chute de Rienzi.

L'attention de Clément VI aux affaires de Naples avait été partagée, en 1347, par une révolution inattendue, singulière, révolution dont Rome fut le théâtre, et dont le but était de changer sa constitution. Après la retraite de Louis de Bavière et l'infâme triomphe que ce monarque avait un instant procuré aux Gibelins et aux Colonna, la ville s'était remise d'elle-même sous l'autorité du roi Robert, qui continua à la gouverner par ses vicaires et à y maintenir l'ordre légal, autant que pouvait le permettre l'esprit de faction qui agitait l'aristocratie romaine. L'autorité de Robert était faible; les partis puissants. Fatigué d'en être le jouet, le peuple s'imagina que la domination immédiate du souverain pontife serait plus salutaire à la ville; qu'elle y im-

poserait mieux silence aux querelles qui la désolaient; et, par une lettre envoyée à Avignon, en 1337, il déclara Benoît XII à la fois sénateur, capitaine, syndic et défenseur de Rome pour toute la durée de sa vie (1). Le pape accepta, et, dans l'espoir qu'il résisterait plus efficacement au désordre en partageant l'autorité souveraine entre les Colonna et les Orsini, il nomma, pour le représenter, Matteo de'Figli d'Orso et Pietro de'Agapito Colonna. Mais une émeute, dont il serait malaisé de deviner la cause, força le Capitole, mit en fuite Agapito Colonna, et jeta Matteo en prison. Le peuple nomma ensuite lui-même, pour les remplacer, Stefano Colonna et Giordano Orsini (2). A la vérité, Benoît XII cassa cette administration usurpée, et ressaisit son autorité; mais, en 1340, le même attentat se reproduisit avec des circonstances non moins déplorables. Les deux sénateurs de cette année, Theobaldo di S. Eustachio et Martino Stefaneschi, ayant essayé de s'opposer aux excès de quelques nobles, Bertoldo Orsini et Jacopo Savelli assaillirent de nouveau le Capitole à la tête de leurs gens, et obligèrent ces magistrats à s'enfuir, après avoir déposé leur dignité (3). On ne voit point que Benoît XII ait protesté contre cette dernière agression; apparemment qu'il jugea inutile de le faire. L'autorité du pape était devenue purement nominale. Il y avait bien le vicaire pontifical, qui était ordinairement l'évêque d'Orvieto; mais le rôle actif de ce ministre se renfermait presque uniquement dans la sphère spirituelle, et, s'il avait quelque mission politique, c'était simplement celle de surveiller ce qui se passait et d'en rendre compte au pape. En réalité, les Romains n'obéissaient à personne.

(1) Vitale, Storia diplom., t. I, p. 248.

(2) Id., p. 254.

(3) Id., p. 257.

Cet état de choses allait toujours s'aggravant davantage, et l'on conçoit aisément quels désordres affreux devaient résulter d'une semblable anarchie. En effet, la force brutale était devenue le droit : plus de respect pour les lois, plus de garantie pour les propriétés, plus de sécurité pour les personnes ; on n'entendait parler que de meurtres et de brigandages ; les pèlerins qui se rendaient aux tombeaux des saints apôtres étaient dévalisés, les paysans spoliés aux portes de la ville ; on violait les femmes et les jeunes filles ; l'iniquité siégeait dans les tribunaux, l'immoralité dans le sanctuaire, la misère au sein des familles (1).

Le spectacle de cette désorganisation sociale réveilla les souvenirs antiques de cette Rome, naguère si glorieuse, et alors si profondément abaissée ; car il est à remarquer que la résurrection de l'esprit de l'antiquité, en Italie, coïncide précisément avec l'excès de barbarie que nous signalons. Il y eut des âmes généreuses qui frémirent de contempler la ville éternelle aux mains d'une poignée de tyrans qui s'en disputaient les ruines. Il faut lire, dans Pétrarque (2), comment les grands esprits de l'époque déplorent les malheurs de la reine du monde et en concevaient la restauration. Les idées de grandeur temporelle s'alliant chez eux aux idées de domination spirituelle, ils voulaient que Rome devînt le centre de l'Empire, comme elle était déjà celui de l'Église, et que l'empereur et le pape, réunis désormais dans un majestueux concert, travaillassent à lui rendre la double suprématie qui entrait dans sa destinée (3). Un homme se crut appelé à remplir cette mission.

(1) *Fragmenta Historiæ romanæ*, ap. Muratori, *Antiquitates italicæ mediæ ævi*, t. III, l. II, c. v.

(2) *Oper.*, édit. Basil., t. III, p. 90.

(3) *Petrarch.*, *Rerum Fam.*, ep. vi. Merveilleuse utopie, belle comme

Cet homme était Nicolas Gabrini, plus connu sous le nom de Cola di Rienzi ou Rienzo, qui n'est qu'un diminutif de Lorenzo. Son père exerçait la profession de cabaretier, et sa mère, Magdelaine, était blanchisseuse et porteuse d'eau (1). Mais l'esprit de Cola se trouvait au-dessus de cette condition vulgaire. De bonne heure, il s'appliqua à l'étude de la grammaire, de la rhétorique, de l'éloquence, et y fit de rapides progrès. Son goût naturel le porta ensuite vers l'histoire, et surtout vers l'histoire de Rome. Tite-Live, Sénèque, Cicéron, Valère Maxime, César, étaient ses auteurs favoris ; il les avait sans cesse dans les mains, et meublait sa mémoire de leurs récits. C'est là qu'il apprenait à connaître, par leurs belles actions, les personnages illustres des temps antiques. Après quoi il allait chercher leurs noms et leurs titres dans les inscriptions des monuments dont les ruines entouraient déjà la cité papale. Dans l'enthousiasme que lui inspiraient ces débris glorieux de leur mémoire, il évoquait leurs ombres. Son imagination s'exaltait à la pensée que les héros avaient jadis foulé ce sol, y avaient empreint la trace de leurs pas ; il conversait

un beau rêve de poète ! mais qui n'avait qu'un défaut : celui d'être impraticable. En effet, réalisée, elle aurait réduit la Papauté à la misérable et servile condition du patriarcat de Constantinople.

(1) L'opinion que Rienzi tirait son origine de l'empereur Henri VII ne repose que sur un bruit populaire du temps, et a été abandonnée par tous les historiens graves. — Voir Rienzi et Rome à son époque, par Félix Pappencordt, trad. française de Léon Boré, Paris, 1848, p. 70. — Voir également la Vita di Coladi Rienzo da Zephirino Re, Cesenate, in-8°, Forli, 1828. Cet auteur a donné à l'histoire de Rienzi, éditée en jargon italien dans les Antiquités italiennes de Muratori, une forme meilleure. Cette édition est précieuse par les notes savantes dont elle est enrichie ; mais elle ne dispense point de recourir au texte plus complet de Muratori, non plus que la chronique publiée par Bzovius, au t. XIV de ses Annales, sous le nom de *Diario ex ms. Vaticano*, et qui n'est qu'une traduction latine abrégée et assez inexacte de la Vita.

avec eux comme s'ils eussent été vivants; il exprimait le regret de n'avoir pas vécu de leurs jours, et s'écriait souvent, au milieu du dégoût que lui causaient l'abaissement de Rome et la triste impuissance de ceux qui la gouvernaient: « Où sont-ils, les anciens Romains? Leurs vertus, « que sont-elles devenues? (1) »

Or, il arriva qu'à force de voir passer ces grands hommes dans ses souvenirs, il crut qu'il était possible de les faire revivre, et que lui, Rienzi, était né pour réaliser ce prodige. Il ignorait que la puissance du génie ne va pas jusqu'à tirer un peuple de son tombeau; il ne voyait pas que les personnages glorifiés par son imagination ne pouvaient plus avoir de vie que dans l'histoire, et que, sur les ruines des monuments de leur civilisation, de leurs mœurs, de leur domination, s'élevaient lentement une autre civilisation, d'autres mœurs, une autre domination. Mais, si Rienzi manquait de puissance pour ressusciter le passé de Rome, il possédait quelque chose de ce qu'il fallait pour y changer le présent, pour devenir un grand révolutionnaire. La nature l'avait doué d'une belle figure, d'un port noble et majestueux. Un sourire magique reposait sur ses lèvres; ses traits mobiles exprimaient les moindres émotions de son âme; sa voix était forte et sonore; et l'on sait l'influence dominatrice qu'exercent sur la multitude ces dons extérieurs (2). A ces avantages physiques, Rienzi joignait le talent, rare alors, de rendre ses idées sur-le-champ avec facilité, d'une manière saisissante et passionnée (3). Il écrivait avec non moins de distinction, et son style bril-

(1) *La Vita*, c. 1. Dove sono questi buoni Romani? Dov'è loro somma giustizia? Poterammi trovare in tempo che questi fioriscano?

(2) *La Vita*, c. 1.

(3) *Vir facundissimus, ad persuadendum efficax et ad oratoria prumptus.* (Petrarch., *Rer. Fam.*, l. VI, ep. xiii.)

lait surtout par l'élégance et la couleur (1). Ajoutons à cela une audace incroyable de desseins, une sagacité peu commune dans le choix des moyens destinés à leur exécution, de l'astuce au besoin, et un art tout particulier de revêtir les vues intéressées de son ambition du manteau du bien public. Mais de grands défauts se mêlaient à ces éminentes qualités, et pouvaient en neutraliser les effets. Son caractère était inconstant, capricieux, son imagination romanesque, sa vanité extrême, son jugement faible. Admirateur passionné d'un monde qui n'était plus, il manquait de ces idées positives que donne la pratique du monde réel, ainsi que de cet esprit systématique qui les lie fortement entre elles et les subordonne à un but.

Malgré ses talents reconnus, l'on ne voit pas que Rienzi eût acquis, parmi ses concitoyens, aucune célébrité politique avant l'année 1344 : à cette époque, il n'avait encore que la réputation d'un savant antiquaire (2). Mais alors il perdit un frère par un assassinat. Le désir de venger ce meurtre, dont il poursuivait en vain le châtement, lui inspira l'idée de sortir de la vie privée et de délivrer sa patrie de l'odieuse tyrannie qui la désolait (3). Une occasion favorable se présenta : les treize notables ou bannerets qui régissaient les treize quartiers de la cité se disposaient à envoyer à Clément VI une seconde ambassade pour l'engager de nouveau à revenir dans la capitale du monde chrétien, Rienzi réussit à se faire nommer ambassadeur, et vint à Avignon. (Voir aux *Pièces justif.*, n° 6.) Ce fut là qu'il vit, pour la première fois, Pétrarque; et l'on conçoit tout ce que durent réciproquement s'inspirer de sympathie ces deux na-

(1) Petrarch., *Rer. Fam.*, l. VI, ép. xiii.

(2) *Diario ex ms. Vatic.*, ap. Bzov., n° 4.

(3) *Pensa lunga mano vindicare 'l sangue di suo frate; pensa lunga mano dirizzare la cittate di Roma male guidata.* (*La Vita*, c. 1.)

tures, également éprises d'amour pour l'antiquité et Rome. Le poète était alors au comble de la gloire. L'amitié dont il honora Rienzi dut être, pour ce dernier, une brillante distinction (1). Il s'en acquit lui-même une autre non moins flatteuse, car, s'il faut en croire son biographe, le discours qu'il adressa à Clément VI, au nom du peuple romain, plut si fort à ce pontife, l'un des hommes les plus lettrés de son siècle, qu'il en mandait chaque jour l'auteur au palais pour goûter les charmes de sa conversation (2).

La faveur dont il jouissait auprès du royal pontife favorisait le but que s'était proposé Rienzi en venant à Avignon; il en profita. Dans une de ces fréquentes audiences que lui accordait si libéralement Clément VI, il fit tomber adroitement la conversation sur l'état moral de Rome; et, avec cette éloquence qui lui était naturelle, il peignit si vivement les injustices, les rapines, les cruautés, les débauches des seigneurs romains et la désorganisation sociale qui en était la suite, que le pontife s'émut d'indignation contre ces nouveaux barbares. Mais ici sa hardiesse lui devint funeste. Rienzi avait parlé en présence du cardinal Giovanni Colonna, et ses plaintes n'avaient pu manquer d'atteindre quelques-uns des membres de la famille de ce prélat. Giovanni Colonna était tout-puissant: c'était le Mécène de la cour de Clément VI. C'en fut assez. Dès ce moment, les portes du palais pontifical furent fermées à Cola; tout son crédit s'évanouit. Délaissé autant qu'il avait été naguère recherché, il tomba dans une misère si profonde, qu'étant devenu malade il fut sur le point de se rendre dans un hôpital (3).

(1) Petrarch., Hortatoria, édit. Basil., p. 596.

(2) La Vita, c. 1. Molto ammira papa Clemente lo bello stile de la lingua di Cola; ciasche die vederelo vole. (Loc. cit.)

(3) Venne in tanta povertade, e in tanta infermitade, che poca differenza

La fortune de Rienzi était modique : il avait brigué la mission d'ambassadeur dans le but unique d'arriver à la réalisation de ses projets de réforme (1), sans exiger de subvention. Cela explique comment, tombé en disgrâce, il fut réduit à cette détresse, qui paraît d'abord incroyable; mais elle dura peu. La même main qui l'avait renversé le rétablit; il recouvra la bienveillance du pontife, qui lui accorda de nombreuses faveurs, et le nomma, au mois d'avril 1344, notaire de la chambre apostolique à Rome, dignité lucrative dont les émoluments montaient à 5 florins par mois, outre la nourriture et d'autres avantages (2).

A quelle époque retourna-t-il à Rome? L'histoire ne le note point. Mais il est à présumer que son séjour à Avignon ne se prolongea pas au delà de l'année 1344. Nul doute qu'ayant déjà formé le plan d'une grande révolution, il n'eût hâte de revenir promptement à Rome en préparer les éléments. La situation de cette ville devenait de plus en plus anarchique; plus que jamais l'ordre social y était menacé d'une dissolution complète. L'autorité avait perdu toute considération; les sénateurs, pris tantôt chez les Colonna, tantôt chez les Orsini, quelquefois chez tous les deux, avaient assez à faire de maintenir l'équilibre des partis qu'ils représentaient; le bien public les intéressait peu.

• era da gire a lo spedale. (La Vita, c. 1.) — Diario ex ms. Vatic., n° 5.

(1) Per suo procaccio. (La Vita, c. 1.)

(2) La Vita, c. 1.— De Sade, citant le regist. Clément VI, dit que les émoluments de cette charge étaient de 5 florins par jour. Nous croyons qu'il y a là une erreur : 5 florins par jour auraient fait une somme énorme. Une instruction du roi Robert de l'année 1334 porte pour les notaires de la chambre : Pro mense florenos auri quinque, libram unam cere per hebdomadam quamlibet, et robbam unam ac victum. (Vitale, Storia diplom., t. I, p. 245.) Un semblable traitement était beau pour l'époque.

Au milieu de cette indifférence des dépositaires du pouvoir pour tout ce qui regardait le bon ordre, Rienzi osa faire entendre la voix du devoir. Pendant que les puissants, les chiens du Capitole, comme les appelle son biographe (1), s'abandonnaient à la cruauté, au vol, à la corruption, lui, ferme, immobile, exerçait sa charge de notaire apostolique avec probité, désintéressement et justice. Cette courageuse protestation d'un seul homme contre la dépravation générale le fit bientôt remarquer de ses concitoyens, et lui acquit une popularité qu'il prenait soin d'accroître en signalant à propos, et avec son éloquence de feu, les rapines, les injustices des grands. Plus ces derniers se rendaient odieux, plus lui-même devenait cher au peuple, qui voyait en lui un ami et un défenseur. Rienzi suivait avec habileté les progrès de l'opinion publique en sa faveur, et, au commencement de l'année 1347, il se crut assez fort pour tenter un coup d'éclat. Au milieu d'une assemblée où se trouvaient tous les conseillers, il se leva tout à coup : « Vous êtes de mauvais citoyens, dit-il, vous qui buvez goutte à goutte le sang du pauvre peuple, au lieu de le soulager ! » Puis, continuant sur le même ton, il exhorta les officiers et les recteurs à pourvoir sans délai au bon état de la cité. Il achevait à peine cette brillante mercuriale, qu'Andreosso des Normanni, parent des Colonna, lui donna un violent soufflet (2). En même temps Thomaso Fortifiocca, scribe du sénat, accompagna d'un geste de mépris cette sanglante insulte (3).

Ce fâcheux début ne découragea point Cola ; il n'avait pu étonner les grands, il chercha à agir sur le peuple. La

(1) *Cani di Campidoglio.* (La Vita, c. n.)

(2) *Dettili una sonante gotata.* (La Vita, c. n.)

(3) *Feceli la coda.* Manière grossière de marquer le dédain, et qui se pratiquait en frappant son bras avec la main. (Zephirino Re, p. 24.)

manière dont il s'y prit était neuve et attrayante. Il imagina des emblèmes qu'il fit peindre, tantôt devant le Capitole, tantôt sur les murs du château Saint-Ange. Le plus remarquable de ces emblèmes représentait un navire démâté, sans voiles, et à demi submergé par les flots d'une mer irritée. Sur ce navire, paraissait éplorée, les cheveux épars, en habits de deuil, à genoux, les mains croisées sur la poitrine dans l'attitude de la prière, une femme au-dessus de laquelle on lisait : *Rome*. C'était l'objet le plus saillant du tableau. Autour de ce vaisseau en paraissaient quatre autres plus maltraités encore par les flots irrités. Chacun de ces vaisseaux portait une femme gisant sans vie. Le premier de ces navires figurait *Babylone*, le second *Carthage*, le troisième *Troie*, le quatrième *Jérusalem*, avec cette inscription : « L'injustice de ces villes a causé leur
« perte. Rome a été la reine des cités, maintenant le mo-
« ment de sa ruine approche. » A gauche, s'élevaient deux îles ; sur l'une, paraissait une femme dont les traits exprimaient la honte : c'était l'*Italie*. Elle semblait dire à *Rome* :
« Tu as dépouillé chaque nation de son empire, et main-
« tenant je suis ton unique sœur. » Sur l'autre île, on voyait les quatre Vertus cardinales, le visage tristement posé sur leurs mains, et les coudes appuyés sur les genoux ; ces mots sortaient de leurs bouches : « Toutes les
« vertus furent tes compagnes, et voilà que tu es seule
« abandonnée au caprice des flots. » A droite, sur une troisième île de moindre grandeur, la Foi chrétienne vêtue de blanc, les mains et les yeux tournés vers le ciel, s'écriait : « Père souverain, mon Chef et mon Seigneur, si
« Rome périt, quel sera mon asile ? » Toujours à droite, et dans la partie supérieure du tableau, se groupaient sur quatre rangs différentes espèces d'animaux ailés, occupés à souffler sur la mer pour y soulever les tempêtes. On

voyait au premier rang des lions, des loups, des ours, avec cette inscription : « Voilà les puissants barons et les rec-
« teurs coupables ! » On voyait au second des chiens, des
pourceaux et des boucs, avec cette autre inscription :
« Voici les mauvais conseillers des nobles. » Le troisième
présentait des moutons, des dragons et des renards, et on
lisait : « Voici les mauvais officiers, les juges, les notai-
« res. » Enfin, au quatrième rang, se tenaient des lièvres,
des chats, des chèvres et des singes, et l'inscription disait :
« Voilà les brigands, les assassins, les corrupteurs, les
« spoliateurs du peuple. » Au-dessus de cette lugubre scène
et pour la terminer, se montrait la grande image du Tout-
Puissant, déployant sa majesté divine comme au dernier
jour ; deux glaives sortaient de sa bouche, et les deux
apôtres, Pierre et Paul, se tenaient à ses côtés, occupés
à fléchir son courroux (1).

La foule se pressait, avide et curieuse, devant ces re-
présentations ; leurs symboles mystérieux et sombres, les
interprétations qu'en donnait Rienzi, produisaient sur elle
une impression profonde. Et ce qu'il y a de surprenant,
c'est que les nobles, contre lesquels ces emblèmes étaient
dirigés, et qui auraient dû y démêler les germes habile-
ment semés d'une révolution, n'y virent d'abord qu'une
bouffonnerie amusante, et s'en divertissaient. Ils invitaient
Rienzi à leur table, Gianni Colonna surtout, et lui faisaient
faire des discours dans lesquels le démagogue usait de la
plus grande liberté : « Je deviendrai grand seigneur ou
« empereur, leur disait-il, et alors je poursuivrai les ba-
« rons, et je ferai pendre les uns et décapiter les autres. »
Ces menaces étaient accueillies avec de grands éclats de
rire (2), tant on était éloigné de croire qu'elles pussent ja-

(1) *La Vita*, c. II.

(2) *Di cio li baroni crepavano da le risa.* (*La Vita*, c. IV.)

mais être réalisées. Pendant ce temps-là, Rienzi continuait d'offrir à la curiosité publique ses peintures symboliques.

Il l'appela un jour à un autre spectacle. Dans l'église de Saint-Jean-de-Latran était encore la table de bronze sur laquelle on voyait gravé le sénatus-consulte par lequel le sénat avait autrefois concédé l'empire à Vespasien. Rienzi fit peindre autour de cette table l'image de la concession du pouvoir suprême faite à cet empereur ; puis il fit élever au milieu de l'église un échafaud richement décoré, et invita les grands, les magistrats et les gens du peuple à s'y rendre, pour y entendre un discours. Grand nombre y vinrent ; on y remarqua surtout Stefano Colonna et Gianni son fils. Tout à coup Rienzi paraît, vêtu comme un roi de théâtre. De ses épaules tombe un manteau de drap blanc ; son chapeau est garni de couronnes d'or ; celle du milieu est divisée par la pointe d'une épée d'argent. Dans cet accoutrement énigmatique, qui excite d'abord la surprise, il commande le silence, et commence un pompeux discours, dans lequel il peint « Rome abattue par terre et ne
« pouvant pas même voir la honte de sa chute, parce que
« l'iniquité de ses citoyens lui a arraché les deux yeux,
« c'est-à-dire l'empereur et le pape. » Puis, ramenant l'attention de ses auditeurs sur le fait de la concession de l'empire à Vespasien : « Voyez, dit-il, quel était la splen-
« deur de cet antique sénat qui donnait naguère l'autorité
« souveraine ! » Et il fit lire l'inscription gravée sur la table de bronze où étaient renfermés les articles du décret qui avait fait Vespasien empereur. « Voilà, dit-il, quelle
« était la majesté du peuple romain, voilà l'autorité qu'il
« conférait à ses princes, et voilà ce que nous avons
« perdu ! » Puis, haussant la voix, et s'avancant sur le bord de l'estrade : « Oui, voilà ce que nous avons perdu par
« nos dissensions ; ce sont elles qui causent tous vos mal-

« heurs et vous font négliger la culture de vos champs.
« Ramenez donc la paix au milieu de vous. Je sais que
« beaucoup de gens se moquent de ce que je dis et de ce
« que je fais ; mais c'est par envie. Grâce à Dieu, trois
« maladies les rongent : la débauche, la passion du jeu et
« la jalousie (1). » Il descendit à ces mots de l'estrade,
longuement applaudi par tout l'auditoire.

Cet appareil, ce discours, ce spectacle en un mot, moitié grave, moitié plaisant, produisirent un effet immense, que de nouveaux emblèmes ne tardèrent pas à compléter. Les vues politiques du démagogue étaient faciles à pénétrer ; chacun les jugeait à sa manière ; mais le plus grand nombre en désirait l'accomplissement. Rienzi ne l'ignorait pas, et, donnant plus d'essor à son audace à mesure que sa popularité augmentait, il ne craignait plus d'annoncer publiquement que l'heure d'une grande révolution n'était pas éloignée. Au bas d'un de ses emblèmes, il osa écrire ces mots : « Je vois le temps de la justice qui approche, attendez un peu (2). » Quelques jours après on lut un placard qui portait : « Avant peu les Romains reviendront à leur bon état ancien. » Ce mot de *bon état* devint bientôt proverbial.

Cependant Rienzi ne se fiait pas tellement à la faveur populaire qu'il abandonnât au caprice de cette faveur le succès de son entreprise. Il travaillait sous main à se composer un parti d'hommes sages, dévoués à son système, et sur lesquels il pût compter au besoin. Il les chercha parmi les marchands et les bourgeois. Quand il en a rallié un nombre suffisant, il les réunit secrètement, s'abouche avec eux, leur communique son plan de gouvernement, et s'as-

(1) La Vita, c. III.

(2) Viene (veo) il tempo della grande giustizia, tu aspetta al tempo.
(C. IV.)

sure de leur approbation. Satisfait de ce début, il les convoque de nouveau, toujours secrètement, sur le mont Aventin. Là, inspiré par l'effet qu'il a déjà produit, il s'empare de cette assemblée, lui peint, avec le pathétique de l'éloquence, la misère, la servitude, les dangers de Rome; il l'électrise, lui arrache des larmes, et conclut en exhortant à maintenir la paix et la justice. Son plan est de nouveau adopté. Comme on aurait pu lui demander où étaient ses ressources pécuniaires pour accomplir un projet aussi salutaire, Rienzi prévient cette demande : « Ne vous mettez point en peine de l'argent, dit-il, la chambre apostolique perçoit 100,000 florins sur les feux, 100,000 sur le péage des ponts et la gabelle, 100,000 sur le sel; on prendra ces revenus; le pape ne s'opposera point à l'emploi que nous en ferons; car, ne croyez pas que ce soit avec l'agrément du pape que grand nombre de citoyens s'attaquent aux biens de l'Église. » Par ce mensonge adroit, Rienzi achève de séduire et d'enflammer l'assemblée. On dresse un acte de cette délibération, et tous jurèrent de coopérer au *bon état* (1).

La révolution était consommée dans les esprits, il s'agissait de la faire passer dans les faits. L'occasion s'en offrit vers la fin d'avril. Presque tous les barons étaient hors de Rome. Stefano Colonna s'était rendu à Corneto, suivi de la milice urbaine, pour chercher du blé, car la disette régnait dans la ville. Rienzi, délivré par là de ses adversaires, en profite. Le premier jour de mai, il fait publier à son de trompe que le lendemain, au signal de la cloche, chacun eût à se rendre, sans armes, au Capitole, pour y travailler au bon état. Chacun s'y rendit en effet; on s'attendait à jouir de quelque nouveau spectacle. Rienzi fit célébrer,

(1) La Vita, c. iv.

dans l'église de San Agnolo in Peschiera, trente messes en l'honneur du Saint-Esprit, auxquelles il assista depuis minuit jusqu'à neuf heures. Il sortit alors de l'église, la tête nue, mais armé de toutes pièces et accompagné d'une foule de jeunes gens qui faisaient retentir l'air de leurs acclamations. Devant lui, trois conjurés portaient chacun un étendard : le premier, de couleur rouge, était le gonfanon de la liberté ; le second, de couleur blanche, était le gonfanon de la justice ; le troisième était le gonfanon de la paix. Il y en avait un quatrième qu'on portait dans une boîte, à cause de sa vétusté : c'était le gonfanon de Saint-Georges. Cent hommes d'armes escortaient ces étendards pour les défendre.

Cette procession singulière défile au milieu d'une foule immense, attirée par la curiosité ou la sympathie. L'attitude inoffensive de cette foule raffermît Rienzi, dont l'appréhension était d'abord peu déguisée. Le vicaire du pape, Raymond d'Orvieto, marchait à côté de lui, et la vue de ce ministre rassurait ceux qui auraient été tentés de ne voir dans cette démonstration qu'un acte séditieux (1).

On se demande ici comment le représentant du pouvoir légitime pouvait ainsi autoriser par sa présence un mouvement qu'il aurait dû réprimer. Sans doute, le premier soin de Cola avait dû être de gagner ce personnage à ses vues, et il y avait réussi. Raymond d'Orvieto manquait d'éducation politique. Il était excellent canoniste, mais il ignorait l'art par lequel on gouverne les hommes (2). Cela explique comment il avait pu céder aux inspirations du démagogue. Rienzi avait exercé sur cette nature spéculative et faible l'ascendant d'un esprit supérieur.

(1) *La Vita*, c. v.

(2) Ughelli, *Italia sacra*.

Arrivé au bas de l'escalier qui monte au Capitole, il se retourna du côté de la foule assemblée au-dessous de lui, et de là, élevant la voix, il parla avec son énergie accoutumée de l'esclavage et de la misère auxquels le peuple romain était abandonné; annonça que le jour de la délivrance était enfin venu; que lui, Rienzi, allait y travailler, et qu'aucun danger, aucun sacrifice n'effrayait celui qui s'était dévoué au salut de Rome et au service du souverain pontife (1). Ce discours achevé, il fit lire les articles de la nouvelle constitution destinée à rétablir le bon ordre dans la république. D'après cette constitution, tout homicide était puni de mort; aucun procès ne devait se prolonger au delà de quinze jours; aucune maison ne pouvait être renversée pour quelque raison que ce fût; mais, quand elle menaçait ruine, elle devenait propriété de la commune. Dans chaque quartier on entretenait, aux frais du trésor public, un corps de cent fantassins et de vingt-cinq cavaliers; l'État se chargeait des veuves et des orphelins; dans toutes les eaux du territoire romain, et sur toutes les côtes de la mer, des vaisseaux devaient stationner pour la sûreté des communes; on affectait aux besoins de la ville les revenus provenant du droit de feu, des douanes, du sel et du péage des ponts; on confiait aux mains des chefs du peuple la garde des forteresses, des ponts et des portes de la ville; aucun baron ne pouvait occuper un fort; les nobles étaient tenus de veiller à la sûreté des routes; dans tous les quartiers de la ville on établissait des greniers toujours remplis de blé pour les besoins de l'État; toutes les places du district de Rome ne devaient plus être occupées que par des soldats pris parmi le peuple romain; la loi du talion était proclamée contre tout ac-

(1) La Vita, c. v.

cusateur qui ne pourrait prouver son accusation (1).

Des acclamations bruyantes et unanimes accueillirent la lecture de ces articles. Tous, élevant les mains, s'écrièrent que l'auteur de lois si sages méritait de partager la seigneurie de Rome avec le vicaire du pape ; que la double puissance législative et exécutive devait lui être dévolue. Ici l'évêque d'Orvieto dut s'apercevoir qu'il n'était que l'ombre de Rienzi ; que l'habile démagogue se couvrait de son nom afin d'exercer lui-même la réalité du pouvoir. Mais l'heure était passée de protester ; la révolution accomplie, force était de la subir ; toute opposition se serait brisée contre l'enthousiasme populaire. Dès ce jour, les deux sénateurs, Sciarra Colonna et Giovanni Orsini, furent congédiés du Capitole, et Rienzi data de ce lieu célèbre les actes de son nouveau gouvernement (2).

Stefano Colonna n'avait jamais pu s'imaginer qu'il eût sérieusement à redouter un rival dans cet orateur de la plèbe, ce bouffon loquace qui servait à l'amusement de ses festins, et, par suite du peu de cas qu'il en faisait, il avait négligé toute précaution. Son étonnement fut grand quand il apprit, à Corneto, cet étrange mouvement du peuple en faveur de Rienzi : il accourut aussitôt pour le réprimer. Mais il avait à peine mis le pied dans son palais, qu'il reçut du nouveau dictateur l'ordre écrit de quitter

(1) La Vita, c. vi.

(2) Id., c. vi. — Du Cerceau (Hist. de la conjuration de Rienzi), de Sade et Papencordt, se trompent ici sur les dates. Ils écrivent que cette révolution eut lieu le 20 mai : cela ne peut s'accorder avec le récit du biographe tel qu'il est édité dans Muratori. Le texte dit formellement que l'appel au peuple eut lieu le premier jour de mai (*la prima die*), et la révolution le jour suivant (*lo sequente die*). Ces écrivains confondent le jour de la révolution avec celui où Rienzi fut déclaré tribun, et qui fut en effet le 20 mai, jour de la Pentecôte, selon Giovanni Villani, l. XII, c. xc. — Hist. Corthus., l. IX, c. xn. — Cronaca. Sanese, Murat., t. XV.

Rome sur-le-champ. Outré de mépris et d'indignation, Stefano prit cet ordre, le déchira en mille pièces, et dit : « Si ce fou me fait mettre en colère, je le ferai jeter par les fenêtres du Capitole (1). » Quinze jours avant peut-être, cette menace du chef de la noblesse romaine aurait foudroyé le démagogue ; mais alors elle n'était plus qu'une ridicule bravade. Elle n'eut pas plutôt été rapportée à Rienzi, que celui-ci fit sonner le beffroi du Capitole. Le peuple se rassembla aussitôt pour défendre son chef en péril, et l'émeute ne laissa à Stefano Colonna que le temps de sauter sur un cheval et de courir en toute hâte, suivi d'un seul domestique, se mettre en sûreté dans Palestrine. L'heureux démagogue, profitant avec habileté de la consternation dont cet acte vigoureux avait frappé la noblesse, envoya sur-le-champ à tous les barons l'ordre de quitter la ville et de se retirer dans leurs châteaux. Ceux-ci obéirent. Maître après cela de Rome, il s'assura de tous les quartiers, plaça des gardes à la tête des ponts, et, sur sa demande, reçut du peuple les titres de *tribun* et de *libérateur* de Rome, titres qu'il partagea avec le vicaire du pape (2).

Cola préféra ces titres à ceux dont l'ancienne république décorait les grands citoyens qui avaient bien mérité d'elle ; ils exprimaient mieux la nature des rapports qui unissaient son nom au nouvel ordre de choses, et puis ils flatèrent davantage sa vanité plébéienne. Il y ajouta lui-même les épithètes de *sévère*, de *clement* et d'*illustre* (3). Dans ces dénominations prétentieuses, on voit poindre déjà les symptômes de cette outrecuidance qui devait plus tard amener la chute de son pouvoir.

(1) La Vita, c. vii. Se questo pazzo mi fa poco d'ira, io lo farò gettare da le fenestre di Campidoglio.

(2) Id., c. vii. — Raynald, ann. 1347, n° 43.

(3) La Vita, c. 2.

Au comble de ses vœux, Rienzi songea à notifier son élévation aux diverses puissances de l'Italie et de l'Europe. La renommée, qui grandit toutes choses, avait devancé ses courriers ; ils furent partout accueillis avec des honneurs particuliers. On regardait le tribun comme un homme extraordinaire. Son nom était dans toutes les bouches, et les poètes composaient sur lui des strophes qui devenaient bientôt populaires (1).

Dans les premiers moments, les nouvelles de Rome avaient inspiré de sérieuses inquiétudes à la cour d'Avignon. L'arrivée du courrier de Cola et de Raymond d'Orvieto les dissipa ; car les deux tribuns venaient réclamer pour leur dignité la confirmation du souverain pontife. Clément VI était trop habile pour ne pas comprendre que, dans la circonstance présente, il n'avait point à balancer ; il se trouvait heureux qu'on voulût bien soumettre à son approbation un ordre de choses établi sans son consentement. Désavouer eût été périlleux : il reconnut donc la nouvelle constitution dans deux lettres, adressées l'une à son vicaire, l'autre au peuple romain, en blâmant toutefois le mode irrégulier et révolutionnaire qui l'avait proclamée, et en se réservant le droit d'en décider autrement plus tard s'il le jugeait à propos. (Voir les *Pièces justificatives*, n^{os} 7 et 8.) Il congédia ensuite le courrier avec courtoisie et lui donna une boîte, garnie d'argent, sur laquelle étaient gravées les armes de Rome, du pape et du tribun Rienzi (2).

Cependant, Rome avait changé de face : la justice y était rendue, le crime poursuivi, les malfaiteurs châtiés sans acception de personne. Les barons, déclarés responsables

(1) La Vita, c. x.

(2) Id., c. x.

des scélérats, n'osaient plus en favoriser l'impunité; la sécurité reparaisait dans la ville, les lois avaient repris l'empire. Le tribun créa un tribunal auquel il donna le nom de *chambre de justice et de paix* (1). On y voyait déployé le gonfanon de Saint-Paul, sur lequel étaient peintes, d'un côté, une épée nue, et, de l'autre, une palme, symbole de la victoire. Les juges de ce tribunal furent choisis parmi les plébéiens les plus irréprochables. Leurs fonctions devaient être de pacifier, selon la loi du talion, les différends des citoyens. On procédait ainsi : les plaignants, en se présentant à la barre du tribunal, commençaient par promettre de se réconcilier. Après cela, l'offensé rendait à l'agresseur injure pour injure, puis tous deux s'embrassaient cordialement, et il n'était plus question d'inimitié. L'enthousiasme pour ce mode d'accommodement fut tel, qu'il alla jusqu'au fanatisme. On en cite un exemple qui paraîtrait fabuleux si un témoin oculaire ne l'attestait : un homme, qui avait arraché l'œil à l'un de ses voisins, accourt de lui-même et le premier sur les marches du Capitole; le blessé paraît, et l'agresseur, à genoux, fondant en larmes, le supplie de lui pardonner et présente le visage; il demande à son tour qu'on le prive d'un œil; l'offensé, ému jusqu'aux larmes, refuse; l'agresseur insiste; il s'établit ainsi pendant quelque temps une lutte de générosité qui se termine par une réconciliation sincère (2).

Cette justice prompte et sévère frappa de terreur les voleurs et les assassins. Ceux qui échappaient au glaive de la loi sortaient de Rome et de son territoire, et allaient chercher un asile bien loin du redoutable tribun. Les

(1) La casa de la giustizia e de la pace. (La Vita, c. ix.)

(2) Id., c. ix.

paysans purent cultiver en paix leurs champs, les pèlerins visiter les tombeaux des saints apôtres sans être inquiétés. La joie renaissait de toutes parts à mesure que l'iniquité disparaissait, et les barons, naguère si indociles et si remuants, se contentaient de frémir en silence. Le seul Giovanni de Vico, seigneur de Viterbe, osa résister à Rienzi; celui-ci lui déclara la guerre, fit assiéger ses villes, ruiner ses campagnes, et l'obligea de venir lui-même à Rome jurer, sur le corps du Sauveur, une soumission entière au peuple romain, et de rester en otage au Capitole jusqu'à la pleine exécution de ses promesses. Joignant alors la générosité à sa victoire, il investit de nouveau Giovanni de la dignité de préfet et de la seigneurie de Viterbe, qu'il dut conserver sous la suzeraineté tribunitienne (1).

Ces faits grandirent démesurément la renommée de Rienzi. Pétrarque était à Avignon quand il les apprit. Il se crut arrivé au comble de ses vœux; l'œuvre du tribun lui apparaissait comme la restauration de cette liberté et de cette puissance romaine qui faisaient l'unique objet de ses désirs, et il prit la plume pour en féliciter son auteur. Il l'élève au-dessus des plus grands héros de l'antiquité: « Homme illustre, s'écrie-t-il, aide ta patrie à se relever, « et fais voir au monde ce que peut encore Rome... Romulus la fonda, Brutus lui donna la liberté, Camille « releva ses ruines; toi, homme illustre, tu fais plus que « Romulus, Brutus et Camille. Romulus environna Rome « naissante de faibles murailles, mais toi tu la protéges « d'un rempart inexpugnable. Brutus ne délivra la liberté « que d'un seul tyran, mais toi tu l'affranchis d'innombra- « bles oppresseurs. Camille releva Rome de ses cendres en-

(1) La Vita, c. xvi. — Chron. Estense, p. 439.

« core fumantes, mais toi tu la relèves de ruines antiques
 « et sous lesquelles l'espérance s'était éteinte. Salut donc,
 « notre Romulus, notre Brutus, notre Camille ! Salut, ô
 « restaurateur de la liberté, de la paix et de la con-
 « corde (1) ! » Pétrarque ne s'en tint pas là ; il voulut cé-
 lébrer le libérateur de Rome d'une manière plus digne de
 lui, et, accordant sa lyre au ton le plus sublime, il chanta
 en son honneur le plus beau de ses *canzoni*. (Voir l'origi-
 nal de cette ode aux *Pièces justificatives*, n° 9.)

I

« Noble esprit, qui gouvernes ce corps où habite, pendant son
 pèlerinage, un maître courageux, plein de force et de sagesse, puis-
 que tu as pris dans ta main cette verge glorieuse qui te sert à châ-
 tier Rome et à la ramener dans sa voie antique, je m'adresse à toi.
 Ailleurs, je n'aperçois nulle part un rayon de la vertu éclipsee dans
 le monde, et je ne vois personne ayant honte de mal faire. Je ne sais
 ce qu'attend ni ce que veut l'Italie, qui ne sent point ses propres
 blessures, la vieille, la lâche et la paresseuse qu'elle est ! Dormira-
 t-elle toujours, et quelqu'un ne viendra-t-il pas enfin qui l'éveille ?
 Mes mains la saisiraient volontiers par les cheveux.

II

« Je n'espère pas que jamais elle soulève sa tête du sein de son
 indigne sommeil, quelques cris que l'on pousse, tant je la vois af-
 faissée, tant elle dort profondément ! Mais ce n'est pas sans un des-
 tin spécial qu'elle a été confiée à ton bras, qui peut fortement la
 secouer et la soulever, cette Rome, notre tête. Pose hardiment ta
 main sur sa vénérable chevelure, sur ses tresses en désordre, et ar-
 rache l'indifférente du milieu de la boue. Moi qui, jour et nuit,
 pleure sa misère, je mets en toi la plus grande part de mon espoir.
 Si jamais le peuple de Mars doit, pour son propre honneur, ouvrir
 les yeux, il me semble que tu seras témoin de cette grâce.

(1) Petrarch., sine titulo, ep. II.

III

« Ces vieux murs que le monde craint et aime encore, et devant lesquels il tremble quand il se rappelle les temps passés et qu'il regarde en arrière ; ces pierres, que foulèrent autrefois ceux qui ne seront point sans gloire tant que subsistera le monde ; tout ce qu'une même ruine enveloppe, tout cela attend de toi la guérison de ses blessures. Grand Scipion, fidèle Brutus, quelle joie pour vous, si déjà le bruit vous est arrivé que votre office est remis à de bonnes mains ! Comme le vieux Fabricius se réjouit en entendant cette nouvelle ! Il dit : « Ma Rome deviendra belle encore ! »

IV

« Si le ciel s'occupe des douleurs de ce monde, les esprits habitants des demeures célestes dont les corps sont abandonnés sur la terre te supplient de mettre fin aux longues discordes civiles qui ôtent toute confiance au peuple, et font fermer à chacun l'escalier de sa propre maison. Ces maisons, où régnait autrefois tant de piété, sont devenues, pendant la guerre, des cavernes de voleurs, dont la porte n'est fermée qu'aux gens de bien, tandis que les mauvais méditent, même contre les statues de marbre, même contre les autels, toutes sortes de violences. Quelle différence et dans les temps et dans les actions des hommes ! Et l'on ne donne plus aucun assaut sans faire retentir les cloches, qui n'ont été élevées si haut dans les airs que pour louer Dieu !

V

« Des femmes éplorées, une foule sans défense d'enfants en bas âge et de vieillards à qui la vie est devenue odieuse, des moines noirs, gris et blancs, toute la multitude des faibles et des malades crie : « Seigneur ! Seigneur ! viens à notre aide ! » et les mendiants effarés te montrent par milliers leurs plaies, dont aurait pitié Annibal lui-même. Si la maison de Dieu t'est chère, maintenant que tu la vois tout embrasée, disperse seulement quelques étincelles, et tu arrêteras tout à coup les flammes des passions perverses, et là-haut on célébrera ton nom.

VI

« Les ours, les loups, les lions, les aigles et les serpents, ébranlent souvent la grande colonne de marbre, et se nuisent entre eux. C'est là de quoi gémit la noble dominatrice qui t'a appelé pour extirper les mauvaises plantes qui ne peuvent pas fleurir. Déjà plus de mille ans sont écoulés depuis qu'elle est veuve des grands esprits qui l'ont élevée à son ancien degré de splendeur. Le nouveau peuple oublie, dans son orgueil, le respect qu'il doit à une telle mère. C'est toi qui es son père et son époux ; elle attend tout de toi. L'autre père, plus haut placé, s'occupe d'autres soins (1).

VII

« Rarement l'injurieux destin ne traverse pas les grandes entreprises ; il s'accorde mal avec les âmes généreuses. Mais, puisqu'il t'a ouvert le sentier dans lequel tu es entré, je lui pardonne beaucoup d'autres offenses, car ici du moins il ne se ressemble pas à lui-même. Aussi loin que peut atteindre la mémoire du monde, on ne voit pas d'homme à qui le chemin ait été ouvert comme à toi pour rendre son nom immortel. Tu peux, si je ne m'abuse, relever la plus noble monarchie. Quelle gloire quand on dira de toi : « Les autres « l'ont protégée dans sa jeunesse et dans sa force : celui-ci l'a préservée de la mort dans ses vieux jours ! »

VIII

« Canzone, tu verras au Capitole un chevalier honoré de l'Italie entière, parce qu'il pense à autrui plus qu'à lui-même. Dis-lui : « Un « homme qui ne t'a pas encore vu de près, et qui t'aime sur ta seule « renommée, te rappelle que Rome à chaque instant, de ses sept « collines, tourne vers toi ses yeux mouillés de pleurs (2). »

(1) Allusion au pape résidant à Avignon.

(2) Nous nous sommes servi ici de la traduction élégante de M. Léon Boré.

Les anciens commentateurs Antonio Minturno, Velutello, Gésuàldo, Giulio Camillo, Castelvetro, Tassoni et Muratori, avaient été d'accord que

Mais ce n'étaient pas seulement les poètes qui exaltaient Rienzi : il recevait de la part des républiques et des princes de l'Italie des témoignages plus flatteurs encore. Les cités de Florence, de Sienne, d'Arezzo, de Todi, de Spolete, de Rieti, d'Amelia, de Tivoli, de Velletri, de Pistoie, de Foligno et d'Assise, lui adressèrent des ambassades solennelles. Le grand Lucchino Visconti lui envoya de Milan une lettre, où il l'exhortait à continuer son œuvre, et lui conseillait de travailler doucement à dompter les barons. Les Pepoli, de Bologne ; Obizzo, de Ferrare ; Mastino della Scala, de Vérone ; Philippino de Gonzaga, de Mantoue ; les seigneurs de Carrare, de Padoue, Francesco des Ordelaffi, de Forli ; les Malatesta, de Rimini, suivirent bientôt ces exemples : c'était un entraînement général. Florence mit à la disposition du tribun cent cavaliers, Pérouse soixante, Sienne cinquante. Les habitants de Gaëte lui envoyèrent 10,000 florins et la seigneurie de leur ville. Venise, dans une lettre scellée en plomb, lui offrit les ressources de la république. Fatigué de ses luttes avec le Saint-Siège, Louis de Bavière sollicita secrètement son amitié et sa médiation pour se rapprocher du pape (1). Le prince Charles de Duras l'appela

le héros de ce beau *canzone* est Cola di Rienzi ; mais l'abbé de Sade crut devoir embrasser un autre sentiment : dans une célèbre dissertation imprimée à la suite de ses Mémoires sur la vie de Pétrarque, il en fit honneur à Stefano Colonna le jeune. L'autorité d'un tel homme, les raisons séduisantes de sa dissertation, changèrent sur ce point l'opinion des littérateurs. Betinelli, Tiraboschi lui-même et Ginguené, ont cru devoir s'en tenir au sentiment énoncé par de Sade. Mais ce n'était là qu'une surprise, et, après la dissertation savante donnée par Zephirino Re dans ses notes à la Vita di Cola di Rienzi, dissertation où les raisons de de Sade sont détruites l'une après l'autre par une discussion lumineuse du texte même du *canzone*, *spirto gentil*, il n'est pas permis de douter que le sujet de cette remarquable pièce ne soit Cola di Rienzi.

(1) La Vita, c. xxii. — Cronaca. Sanese, p. 108. — Giov. Vill., l. XII, c. LXXXIV.

son très-cher ami. Le roi de Hongrie remit solennellement à son arbitrage le différend qu'il avait avec la reine Jeanne au sujet de l'assassinat du roi André son frère (1). Rienzi conduisit les hérauts du monarque hongrois devant le peuple assemblé, un jour où quelques malfaiteurs avaient subi leur supplice ; là, posant sur sa tête la couronne tribunitienne, et prenant en main un sceptre surmonté de la croix : « Je jugerai, dit-il, les villes dans la justice, et les « peuples dans l'équité (2). » Rienzi commença, en effet, des procédures sur l'attentat commis à Aversa ; mais il eut assez de prudence pour ne jamais prononcer de jugement (3). Un seul prince connut assez le tribun pour en faire le cas qu'il méritait : ce fut Philippe de Valois. Il lui écrivit comme à un marchand, et envoya sa lettre par un archer (4).

On ne peut se dissimuler que Rienzi, dans les premiers jours de son gouvernement, n'eût fait de grandes et salutaires choses, et qu'il ne se fût rendu digne de la haute considération que les souverains et les peuples lui accordaient à l'envi ; mais il n'avait point cette modestie qui est l'effet d'une juste appréciation des circonstances et de sa position. Enivré de tant d'honneurs, sa tête se troubla tout à coup au faite du pouvoir ; il se crut grand lorsqu'il n'était qu'heureux, fait pour maîtriser la fortune lorsqu'il n'était que le favori d'un de ses caprices. Sa conduite changea, et, dès lors, les hommes clairvoyants durent prévoir qu'il irait à sa ruine (5).

(1) Hocsem, Gest. pontif. Leodiens., t. II, l. II, c. xxxv.

(2) Psal. xcvi. — La Vita, c. xxii.

(3) Id., c. xxii et xxiv.

(4) Id., c. xxii.

(5) Giov. Vill., l. XII, c. lxxxix, dit que les sages disaient : Che la detta impresa del tribuno era un' opera fantastica e da poco durare.

Le changement qui se manifesta en lui était d'autant plus choquant, qu'il contrastait davantage avec ses antécédents. On le vit, lui plébéien, lui sorti du sein de la pauvreté, lui dont l'éloquence avait si souvent exalté la simplicité des anciens Romains, on le vit affecter un luxe aristocratique, rechercher les festins somptueux, se faire un palais décoré avec une magnificence toute royale (1). Il donna à son épouse une garde, des dames d'honneur; et, lorsqu'elle allait par les rues de Rome, il la faisait précéder par des femmes dont l'occupation était de défendre, avec des éventails, son visage de l'importunité des mouches (2). Les titres de *tribun sévère et clément*, de *libérateur illustre de la ville*, ne suffirent plus, selon son gré, à exprimer la dignité de sa mission; il y ajouta ceux de *candidat*, de *chevalier de l'Esprit-Saint*, de *zélateur de l'Italie*, de *amateur de l'univers*, et de *tribun auguste*. On trouve ces dénominations emphatiques dans sa correspondance avec le souverain pontife (3). (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 10.) Il fit battre monnaie à son effigie (4), ne marcha plus qu'entouré de toutes les pompes de la royauté. Lorsqu'il était assis sur son siège, il exigeait que tous ceux qui se trouvaient près de lui se tinssent debout, et que leur attitude exprimât le respect le plus profond. Il semblait se complaire dans l'humiliation des grands barons, et cherchait à leur rappeler qu'il les tenait sous son joug (5).

En même temps il méditait les plus vastes desseins : l'expulsion de la reine Jeanne, la soumission du comté de

(1) La Vita, c. xiv.

(2) Id., c. xx.

(3) Hocsem, c. xxxv.—Chron. Regiense, p. 65.

(4) Ep. Clementis VI, ap. Raynald, ad ann. 1347, n° 14.

(5) La Vita, c. xx.

Provence et du royaume de Sicile au peuple romain, dessein pour lesquels il s'assurait, par des traités secrets, la coopération de Louis de Bavière et du roi de Hongrie (1).

Ce n'est pas tout : il méditait encore la résurrection de l'unité italienne par la réintégration de la majesté impériale à Rome. Des monuments authentiques témoignent que des mesures pour l'accomplissement d'un tel dessein furent sérieusement tentées ; que Paolo Vaiani, chevalier romain, et Bernardo dei Possoli, de Crémone, furent choisis pour parcourir l'Italie, notifier à toutes les villes que leurs habitants avaient été élevés par lui à la dignité de citoyens romains, et que l'élection de l'empereur appartenait au peuple romain ; leur déclarer que le choix du prince serait fait à Rome par vingt-quatre électeurs, et qu'elles eussent à y envoyer, à l'époque de l'Assomption prochaine, le nombre d'électeurs qui leur avait été accordé par les ordonnances déjà publiées à cet égard (2). L'ambition de Rienzi se démasquait ici : il voulait arriver lui-même à l'empire ; plusieurs le crurent alors, et Clément VI ne craint pas de l'affirmer dans deux de ses lettres (3).

Mais, pour mériter une dignité aussi imposante que celle d'empereur, il aurait fallu à Rienzi une considération toujours croissante, et le démagogue la perdait par des extravagances qui donnaient à penser que la suprême puissance avait dérangé son cerveau. Ses actes n'étaient plus qu'une série de fantaisies capricieuses, et chacune de

(1) Raynald, ann. 1347, n° 15.

(2) *Istoria Pistolesi*, p. 520.— Ep. Clementis VI, ap. Raynald, ad ann. 1347, nos 14 et 15.

(3) *Certas voces in electione romani imperatoris obtulit vel concessit... ut favorem vestrum et aliorum populorum Italiæ per hujusmodi adulationes subdolas et derisoria blandimenta sibi attrahat, et ad fastigium cæsariæ dignitatis... ascendat.* (Ep. Clem. ad populum romanum, ap. Raynald, ubi supra, n° 18.)

ces fantaisies devenait pour le public l'occasion d'un spectacle. Il lui prit envie de se faire armer chevalier. Cette cérémonie eut lieu le 1^{er} août dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, à la suite de festins somptueux. Elle s'accomplit comme les précédentes, au milieu d'une pompe symbolique et d'un concours immense. La veille, Rienzi avait voulu prendre le bain dans la conque même où l'empereur Constantin s'était, disait-on, baigné autrefois après avoir été guéri de la lèpre par le pape saint Sylvestre, et, la nuit suivante, il l'avait passée dans l'église de Saint-Jean (1).

Cette cérémonie était à peine achevée, qu'il en recommença une autre non moins solennelle et non moins ridicule, en se faisant couronner publiquement de six couronnes emblématiques (2). Ces folies furent complétées par une troisième plus misérable encore. Au milieu d'une messe qu'il faisait célébrer dans la chapelle du pape Boniface, il se leva tout à coup, et, s'avancant vers le peuple : « Sachez, dit-il, d'une voix forte, que nous citons devant nous Louis de Bavière et Charles, roi de Bohême, qui se font nommer empereurs, ainsi que les électeurs de l'Empire, afin qu'ils viennent justifier, les premiers, du titre qu'ils revendiquent; les seconds, du droit qu'ils s'arrogent de nommer à l'Empire, attendu qu'un tel droit a appartenu de tout temps au peuple romain. » (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 11.) Ces citations, rédigées par la main d'un notaire, furent expédiées sur-le-champ. Après cela, tirant son épée, il frappa l'air par trois fois du côté des trois parties du monde, en disant : « Ceci est à moi ; ceci est à moi ; ceci est à moi (3). » Le

(1) La Vita, c. xxv.

(2) Hocsem, l. II, c. xxxv. — Cron. Sanese, p. 108. — Chron. Estense, t. XV, p. 440. — Istorìa Pistolesi, t. XI, p. 389.

(3) Questo è mio, questo è mio, questo è mio. (La Vita, c. xxvi.) Le bio-

vicaire du pape, Raymond d'Orviéto, était présent à cette cérémonie. Il demeura d'abord comme pétrifié de l'audace de son collègue ; puis il essaya, par l'organe d'un notaire, de protester ; mais Rienzi fit couvrir sa voix par le bruit des fanfares (1), et, peu après, il lui notifia qu'il voulait être seul maître et n'avait plus besoin de son concours (2).

Les citations du tribun furent reçues comme elles devaient l'être, c'est-à-dire avec mépris (3) ; d'un autre côté, le peuple ne vit point avec son enthousiasme accoutumé cette scène indécente. L'opinion publique se partagea ; les uns taxaient Rienzi de témérité, les autres de folie (4). Une indigne perfidie, qu'il commit bientôt après, augmenta encore cette première brèche faite à sa popularité. Le 14 septembre (5), il envoie une invitation à Stefano Colonna pour diner au Capitole. Sous divers prétextes, il mande près de lui les deux sénateurs, Pietro Agapito Colonna et Bertholdo Orsini, Gianni Colonna, Giordano Orsini del Monte, Rinaldo Orsini di Marino, Cola Orsini,

graphe et le manuscrit du Vatican, publié par Bzovius, disent que Rienzi cita aussi le pape et les cardinaux, et la plupart des historiens l'ont répété après eux ; mais les noms du pape et des cardinaux ont été glissés dans le texte des anonymes après coup, et sur des bruits populaires : car ils ne se trouvent point dans l'acte qui nous est parvenu de cette citation, et jamais cette folie n'a été reprochée par le pape à Rienzi, pas même dans son procès. (Voir la Dissertation de l'abbé de Sade, t. II, aux notes.)

(1) La Vita, c. xxvi.

(2) Id., c. xxi. Le biographe ne suit point, dans son récit, l'ordre des temps. Selon lui, Rienzi se serait défait du vicaire pontifical avant la cérémonie de la citation ; mais Raymond d'Orviéto, dans son acte de protestation envoyé à Clément VI, se nomme encore le collègue de Rienzi. (Voir Papencordt, Pièces justificatives, n° 6.)

(3) *Ilæ litteræ ubi pervenerunt in Germaniam ad principes, contemptæ sunt ab omnibus.* (Germ. Chron., l. XXIV, ad calcem.)

(4) *Fu tale che lo riprese di audacia, e tale disse che era fantastico e pazzo.* (La Vita, c. xxvii.)

(5) *Ep. Nicolai ad archidiaconum Leod., ap. Hoensem, l. II, c. xxxv.*

seigneurs de Santo-Agnolo, Bertholdo, seigneur de Vicovaro, et plusieurs autres. Ces barons ne sont pas plutôt réunis, qu'ils se voient saisis et renfermés dans des prisons séparées. Leur crime, dit-on, est d'avoir conspiré contre la sûreté de l'État. On se figure aisément la stupeur de ces prisonniers et les alarmes dans lesquelles ils durent passer une nuit, qu'ils avaient mille raisons de croire la dernière de leur vie. Ils ne doutèrent plus de leur sort lorsqu'ils virent un religieux Mineur se présenter pour entendre leurs confessions et les disposer à paraître devant Dieu. Tous reçurent les derniers secours de la religion, excepté le vieux Stefano Colonna, qui répondit ne vouloir ni se confesser ni communier, parce qu'il n'y était point préparé. Rienzi était bien résolu de leur faire trancher la tête à tous ; mais, quelques bourgeois influents s'étant interposés, il abandonna ce dessein à leur sollicitation, et se décida à tourner en ostentation de miséricorde la scène qu'il avait apprêtée pour la vengeance. A neuf heures, le peuple se rassemble ; les barons sont amenés ; le lieu est tendu de rouge ; tout annonce une exécution sanglante. Mais, contre l'attente de la multitude, Rienzi paraît à une tribune, prononce un beau discours sur ces paroles de l'Oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses, » excuse la conduite des barons, assure qu'ils étaient disposés à servir le peuple ; puis, les ayant reçus en grâce, il nomme l'un intendant des vivres, l'autre duc de Toscane, celui-ci duc de la campagne de Rome, celui-là consul et patricien, fait des présents à tous, et les congédie, après avoir partagé avec eux un splendide festin (1).

Cette scène étrange déplut beaucoup aux gens sensés,

(1) La Vita, c. xxxix.

et le peuple disait : « Il a allumé un feu et une flamme « qu'il ne pourra pas éteindre (1). » En effet, aucun des barons ne se méprit sur le vrai motif auquel ils devaient la vie, et la prétendue clémence du tribun ne les rassura point. Il avait manqué son coup ; il imaginerait bientôt un autre moyen de se défaire d'eux, et le premier usage qu'ils firent de leur liberté fut de quitter Rome. Les Colonna et les Orsini mirent à la hâte Castel-Marino en état de défense, y rassemblèrent des hommes d'armes ; les autres barons vinrent y joindre les leurs. Bientôt l'étendard de la révolte fut levé ; Rinaldo Orsini passa le Tibre, entra dans la ville de Nepi, mit tout à feu et à sang, tandis que son frère Giordano poussait des courses jusque sous les murs de Rome, d'où l'on voyait les ravages de ses soldats.

Naturellement peu guerrier, Rienzi avait laissé les préparatifs des barons s'accomplir tranquillement, se contentant de lancer contre ses ennemis des citations dont ceux-ci se moquaient. Il fallut que les murmures du peuple le tirassent de son inaction (2). Alors seulement il se mit à la tête des milices urbaines, sortit de la ville, employa huit jours à parader plutôt qu'à combattre autour de Castel-Marino ; puis, après en avoir dévasté le territoire, il rentra dans Rome pour s'y montrer dans le costume des anciens empereurs romains et triompher, comme s'il eût fait de glorieux exploits (3).

Les barons profitèrent de l'indolence du tribun pour organiser leurs forces et tenter un coup de main sur Rome même. Ils avaient des intelligences dans la ville, et les portes devaient leur en être ouvertes. Rienzi le sut ; il en

(1) Questo a acceso 'l fuoco e la flamma, la quale non la potra spegnere.
(La Vita, c. xxix.)

(2) Id., c. xxx.

(3) Id., c. xxxi.

devint malade de frayeur et perdit l'appétit et le sommeil. Cependant il se rassura un peu, et, comme la masse du peuple ne l'avait point abandonné, il essaya de réchauffer son enthousiasme par le récit de visions prophétiques. Un jour il racontait que saint Martin, qui était fils d'un tribun, lui était apparu et l'avait assuré qu'il détruirait les ennemis de Dieu. Un autre jour, il disait avoir vu le pape Boniface VIII et avoir appris de sa bouche que bientôt il serait vengé des Colonna, qui avaient si indignement traité l'Église de Dieu. Ce stratagème lui réussit, et la foule manifesta un moment encore son ancienne confiance en son tribun (1).

Le 20 novembre était le jour fixé, dans le conseil des barons, pour l'attaque. Leur armée, partie à minuit, arriva avant le jour au monastère de San-Lorenzo-Fuori-le-Mura. Le jeune Stefano Colonna, prenant les devants, se présenta à la porte : « Je suis, dit-il à la sentinelle, un citoyen romain, ami du bon État ; veuillez m'ouvrir, je veux rentrer chez moi. » Mais le commandant, Paolo Buffa, répondit que la garde était changée, que, pour lui, il n'ouvrirait point, et en même temps il jeta la clef par dessus la muraille, la porte ne s'ouvrant que du dedans. Pendant ce colloque, le beffroi du Capitole appelait le peuple aux armes. Stefano, jugeant que le coup était manqué, retourna vers les siens, à San-Lorenzo, pour le leur apprendre. Ceux-ci, forcés d'ajourner l'exécution de leur dessein, ne voulurent point se retirer sans honneur, et, partageant leurs soldats en trois corps, ils décidèrent qu'ils défileraient ainsi, musique en tête, devant la porte. Déjà les deux premières colonnes avaient passé quand tout à coup la porte s'ouvre devant la troisième. Gianni

(1) La Vita, c. xxxii.

Colonna, qui la commande, s'imagine que ce sont les amis des barons qui, redevenus maîtres du poste, accomplissent les conventions, et, n'écoulant que son ardeur, il s'y précipite bride abattue et la lance en arrêt. Le peuple fuit devant lui. Tout était gagné si les hommes d'armes de la troisième colonne eussent suivi leur chef; mais ils restèrent immobiles. Le courage revint aux Romains, et Gianni, exposé à leurs coups, périt sur la place (1). Dans ce moment, Stefano Colonna reparait, il appelle son fils à grands cris; il vient pour le secourir ou le venger. Mais seul encore il franchit le seuil de la porte. Atteint d'un coup de pierre à l'instant où, jugeant tout effort inutile, il se retournait pour s'enfuir, il est renversé à son tour et massacré. Sa chute fut le signal de la déroute. Tous les barons se dispersèrent, emportés par la frayeur. Les Romains n'eurent que la peine de tuer ceux qu'ils purent atteindre (2).

Si quelque chose peut égaler la honte d'une semblable défaite, ce fut la stupidité avec laquelle Rienzi jouit d'une victoire qui ne lui avait pas même coûté la peine d'en être spectateur. Au lieu de poursuivre son avantage, de fondre sur les rebelles éperdus, désunis, et de les détruire, il s'amusa à donner au peuple le burlesque spectacle d'une procession triomphale, dans laquelle, le sceptre en main, la couronne en tête, il monta au Capitole et déposa dans l'église d'Ara-Cœli les insignes de sa dignité. Là, tirant son épée du fourreau et l'essayant à un pan de son habit: « J'ai coupé, dit-il, les oreilles de quelques têtes que ni « pape ni empereur n'avaient jamais pu couper (3). » En-

(1) La Vita, c. xxxiii.

(2) Id., c. xxxiv. — Cron. di Bologna, p. 407. — Giov. Vill., l. XII, c. civ.

(3) Hai mozzata 'recchia di tale capo, che non la poteo tagliare papa ne' mperatore. (La Vita, c. xxxiv.)

core s'il s'en fût tenu là ! mais, comme si sa vanité n'eût pas été satisfaite, il revint le lendemain, suivi de ses cavaliers, sur le théâtre de la bataille. Une mare d'eau était là, encore teinte du sang de Stefano Colonna. Il prit de cette eau dans le creux de sa main, et, en aspergeant son fils Lorenzo qu'il avait amené avec lui, il dit : « Sois désormais chevalier de la victoire. » Il obligea ensuite ses officiers à frapper le jeune homme sur le dos du plat de leurs sabres. Cette cérémonie n'était pas seulement ridicule, elle était encore barbare, et la désertion des cavaliers, qui refusèrent de servir davantage, en fut la conséquence immédiate (1).

Si jusque-là le tribun avait gardé quelque mesure, dès ce jour il n'en connut plus et se précipita d'erreur en erreur. Comme s'il eût cru désormais son pouvoir au-dessus des orages, il déploya tous les caprices de la tyrannie. Son orgueil devint insupportable. On aurait dit, au luxe de ses vêtements, un monarque asiatique. Pour subvenir à ses profusions, il frappa le peuple de nouvelles taxes, dépouilla les couvents, inventa des accusations contre les riches afin de s'emparer de leurs biens. On le vit tomber ainsi dans tous les vices, dans toutes les infamies qu'il avait reprochés naguère aux barons, et s'attirer autant de haine qu'il avait d'abord mérité d'amour. Alors le mécontentement populaire se trahit par des murmures, et Rienzi n'osa plus convoquer d'assemblée. Ainsi, cette victoire, qui aurait dû consolider sa puissance, en accéléra la ruine. La politique de Clément VI ne tarda pas à lui porter le dernier coup (2).

Malgré la pompe de ses dépêches sur le bon État, mal-

(1) La Vita, c. xxxvii.

(2) Id., c. xxxvii.

gré ses protestations réitérées d'obéissance au Saint-Siège, l'illusion sur les vues et le caractère du réformateur avait été courte à Avignon. Tant d'extravagances de sa part, son ambition si mal déguisée, avaient désenchanté ses plus zélés partisans. Pétrarque, qui lui avait prodigué de si pompeux éloges, commençait à douter de son héros, et il écrivait, le 22 novembre, à son ami Lælius : « J'ai vu, j'ai
« lu la copie de la lettre du tribun, et j'en suis stupé-
« fait (1). » Bien des gens étaient comme Pétrarque et ne pouvaient croire aux nouvelles qui arrivaient de Rome. Le mépris remplace d'ordinaire une admiration exagérée. Autant on avait exalté Rienzi, autant on le rabaissait. Ses courriers, naguère si respectés, n'étaient plus accueillis qu'avec insulte; l'un d'eux même se vit arrêté près de la Durance, ses dépêches furent mises en pièces, et on lui brisa sur la tête le bâton qu'il portait (2). Quant au pape, tant que les ailes de la faveur populaire avaient porté le tribun, il s'était contenté de faire surveiller ses démarches par son légat, le cardinal Bertrand de Deux (3). Mais, sitôt qu'il vit cette faveur ralentir ses élans, il écrivit au même légat qu'il était temps d'avertir Rienzi de cesser désormais ses entreprises coupables, de rompre la ligue qu'il avait formée avec le roi de Hongrie contre la reine Jeanne, de retirer sa ridicule citation de Charles IV, de Louis de Bavière, des électeurs de l'Empire, et de révoquer certains actes qui blessaient les droits de l'Église romaine, comme de traiter en souverain les domaines du Saint-Siège, de méconnaître le vicaire pontifical et d'opprimer les barons. S'il acquiesçait, le légat devait exiger de lui le serment de fidélité et le laisser dans son emploi, seul

(1) Petrarch., *Fam.*, ep. vii.

(2) Ep. Nicolai, ap. Hocsem, l. II, c. xxxv.

(3) Raynald, ann. 1347, n^{os} 14 et 15.

ou avec un vicaire pontifical ou tout autre collègue, selon que les circonstances le permettraient. S'il ne se soumettait point, le légat avait ordre de le priver de son office de directeur, de le frapper même d'excommunication, si les soupçons d'hérésie que l'on répandait sur son compte prenaient de la consistance ; d'exhorter le peuple romain à se détacher de lui, et de jeter l'interdit sur la ville. Dans ce dernier cas, et pour contraindre par les armes le tribun à la soumission, le pape annonçait à Bertrand de Deux qu'il avait nommé gouverneur des possessions ecclésiastiques Guichard de Cambronne, son neveu. Cette lettre portait la date du 3 novembre (1).

Bertrand de Deux était du village de Blauzac, au diocèse d'Uzès ; il avait d'abord été archevêque d'Embrun, puis le pape Benoît XII l'avait élevé au cardinalat avec le titre de Saint-Marc. En 1333 il fut envoyé au delà des monts, en qualité de nonce, pour pacifier la Lombardie. En 1335 il reçut la mission d'aller à Rome réconcilier les Colonna et les Orsini, persuader aux Romains de n'admettre à l'avenir, pour le gouvernement de la ville, que des magistrats dépendants du pape, et recevoir le serment de fidélité de Robert de Naples. Depuis le meurtre d'André, il était dans ce dernier royaume pour y faire respecter les droits du Saint-Siège et livrer au glaive de la justice les complices de l'assassinat du prince (2). Le cardinal Bertrand avait donc vieilli dans les légations ; c'était le politique le plus expérimenté du Sacré Collège ; il possédait à un degré supérieur l'art de cacher à ses adversaires les fils du réseau dans lequel il voulait les enlacer.

Les ordres apostoliques reçus, le légat se mit en devoir

(1) Raynald, ann. 1347, n° 17.

(2) Zephirino Re, p. 170. — Aubery, Hist. générale des cardinaux, t. I, p. 458.

de les exécuter. Pour être plus à portée de l'état des choses, il quitta Naples et vint s'établir au Vatican. C'était l'époque où Rienzi, à la tête des milices de la ville, guerroyait hors des murs contre les seigneurs coalisés; le premier acte par lequel le légat signala sa présence fut d'envoyer au tribun une sommation de revenir aussitôt pour entendre les ordres du pape. Ces ordres étaient probablement ceux contenus dans la lettre du pape. Peut-être le légat n'avait-il pour but que de mettre fin à des hostilités que n'approuvait pas la cour pontificale. Or, soit que Rienzi pénétrât les vues du cardinal, soit qu'il eût à cœur de montrer qu'il pouvait braver son autorité, il ne revint à Rome que lorsqu'il lui plut. Alors il alla trouver le légat : « Vous nous avez mandé; qu'avez-vous à nous ordonner? — « J'ai à vous communiquer plusieurs instructions de la part de notre seigneur le pape, répartit le cardinal. — « Et quelles sont ces instructions? » reprit insolemment le tribun. Rienzi mit dans ces dernières paroles un tel air de dédain, qu'il ferma la bouche au cardinal. On se sépara sans rien ajouter (1). Bientôt la défaite des barons et la victoire du tribun anéantirent les projets de Bertrand de Deux, qui se vit forcé de fuir à Montefiascone, et là d'attendre les événements (2). De cette ville il entretenait des rapports avec les barons, et s'entendait avec eux sur les moyens de renverser la tyrannie (3).

Cependant Rienzi, abusant de sa victoire, se précipitait dans tous les excès d'une administration arbitraire. Alors les murmures du peuple éclatèrent. C'était là ce qu'attendait le cardinal. S'armant aussitôt des foudres de l'Église, il lança contre le tribun un décret où celui-ci était excom-

(1) *La Vita*, c. xxxi. — *Cron. di Bologna*, p. 407.

(2) *Chron. Estense*, p. 443. — *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 407.

(3) *Zephirino Re*, p. 171.

munié comme hérétique (1). En même temps il publia une adresse du pape lui-même, qui appelait le peuple romain à secouer le joug d'un aventurier extravagant et rebelle (2). L'autorité de Cola, déjà minée par tant de causes de ruine, fut tout à fait ébranlée par ce dernier coup. Le tribun le comprit, et, pour éviter la catastrophe qui le menaçait, il s'efforça de revenir sur les actes qui avaient le plus indisposé contre lui l'autorité pontificale. Il abandonna ses prétentions et celles du peuple romain sur l'élection d'un empereur, retira sa citation des prétendants à l'Empire et des électeurs allemands, renonça à la souveraineté sur les sujets de l'Église romaine (3), déposa les titres ambitieux qu'il avait jusqu'alors affectés (4). Le vicaire du pape était revenu à Rome, il le nomma de nouveau son collègue au milieu d'une assemblée populaire tenue au Capitole (5). Mais un retour forcé à l'ordre ne réhabilite point les pouvoirs que la tyrannie a usés, parce que les gens de bien n'y ont pas foi, et qu'il mécontente les méchants. Rienzi ne trouva donc aucun appui dans ses réformes, et ce qui lui restait de popularité ne suffisait pas à le défendre contre les attaques que préparait le légat.

Il y avait alors à Rome un aventurier célèbre par ses antécédents : c'était Giovanni Pipino, comte de Minorbino et palatin d'Altamura dans le royaume de Naples. Son génie inquiet, factieux, et ses brigandages, avaient obligé autrefois le sage roi Robert à le faire renfermer ; mais depuis il avait été délivré de sa prison par le roi André, à la

(1) *La Vita*, c. xxxvii.

(2) Raynald, ann. 1347, nos 18 et seq.

(3) *Giov. Vill.*, l. XII, c. civ.

(4) Papencordt, p. 204.

(5) *Chron. Estense*, p. 445.

suite des sollicitations de Pétrarque, envoyé par le cardinal Colonna à la cour de Naples (1). Après l'assassinat du malheureux prince, le palatin s'était transporté en Hongrie auprès du roi Louis pour l'exciter à venger la mort de son frère, et il attendait à Rome l'arrivée de ce monarque en Italie. Tout récemment, le tribun s'était fait un ennemi de Minorbino en le citant devant son tribunal, pour qu'il vint y rendre compte de certaines déprédations commises par lui sur le territoire de Terracine, et en le frappant d'un décret de bannissement sur son refus de comparaître. Altéré de vengeance, le comte était sorti de Rome, et avait couru à Montefiascone combiner une contre-révolution avec les Colonna et le légat (2).

Le 15 décembre, parut à la porte du château Saint-Ange une affiche dans laquelle Luca Savelli convoquait ses amis et ses partisans pour chasser le tribun. Ce dernier envoya déchirer cette affiche, et fit poser à la place, contre Luca Savelli, une citation conçue en ces termes : « Nous, Cola di Rienzi, chevalier, lieutenant du pape, notre seigneur, ordonnons à Luca Savelli de comparaître devant nous dans l'espace de trois jours. » On emprisonna en même temps quelques partisans de ce baron (3). La nuit suivante, les cris de : « Vive les Colonna ! mort au tribun et à ses partisans ! » retentirent tout à coup dans la ville. C'était Minorbino, qui, après s'être fortifié avec cent cinquante cavaliers sous l'arc de San Salvatore in Pesoli, excitait le peuple à se soulever. Le tribun fit aussitôt sonner le beffroi du Capitole pour réunir ses défenseurs ; mais les citoyens, naguère si prompts à voler au secours de Rienzi, entendirent le reste de la nuit et le jour sui-

(1) De Sade, t. II, p. 149 et 150.

(2) Zephirino Re, p. 197. — Giov. Vill., l. XII, c. civ.

(3) Chron. Estense, p. 446.

vant la cloche sonner sans répondre à son appel ; chacun se renfermait chez soi et s'y fortifiait (1). La situation du tribun devenait critique. Quelques troupes dévouées l'entouraient encore : il les envoya, sous la conduite d'un officier nommé Scarpetta, attaquer Minorbino ; mais celui-ci les reçut vigoureusement, tua leur chef et les mit en déroute. Alors une frayeur mortelle s'empara de Rienzi, il crut tout perdu ; des larmes coulèrent de ses yeux, et, s'adressant au petit nombre de gens du peuple qui s'étaient rendus près de sa personne : « J'ai gouverné d'une manière irréprochable, dit-il ; c'est par envie qu'on se montre mécontent de moi ; reprenez donc ce pouvoir souverain que vous me confiâtes il y a sept mois. » A ces mots, que des soupirs accompagnèrent, Rienzi monta à cheval, et, suivi de ses hommes d'armes, enseignes déployées, musique en tête, il descendit du Capitole, et alla se renfermer dans le château Saint-Ange, où sa femme vint le rejoindre, déguisée en habits de Frère Mineur (2).

La victoire du comte de Minorbino avait été si imprévue, que les barons n'osèrent d'abord s'y fier, et se tinrent éloignés de la ville pendant trois jours. Les Colonna vinrent les premiers ; ils furent suivis par le légat, qui fulmina de nouveau l'excommunication contre Rienzi. On nomma trois sénateurs. Bertholdo Orsini et Luca Savelli furent les deux premiers ; le cardinal fut le troisième (3). Les choses reprirent leur cours accoutumé. Quelques jours suffirent pour effacer jusqu'aux traces de l'administration tribunitienne.

(1) Giov. Vill., l. XII, c. civ.

(2) La Vita, c. xxxviii. — Giov. Vill., loc. cit.

(3) Chron. Estense, p. 447. — La Vita, c. xxxviii. — Chron. Regiense, t. XVIII, p. 66.

LIVRE NEUVIÈME.

SOMMAIRE.

Peste noire. — Persécutions contre les Juifs. — Flagellants. — Jubilé séculaire. — Mission de Hector de Durfort en Italie. — L'archevêque Giovanni Visconti. — Hector de Durfort s'empare de Jean de Pepoli et le retient prisonnier. — Il le relâche. — Les Pepoli vendent Bologne à l'archevêque. — Diète d'Arezzo. — Ligue de Florence, de Siègne et de Pérouse contre Giovanni Visconti. — Négociations de ce prélat pour la paix à la cour d'Avignon. — L'archevêque obtient sa grâce et l'inféodation de Bologne pour douze ans. — Clément VI s'efforce en vain de réconcilier les Vénitiens et les Génois. — Les Églises grecque et latine. — Mort de Clément VI. — Son caractère. — Troisième conclave d'Avignon. — Le cardinal Talleyrand de Périgord et Jean Bircl. — Élection d'Innocent VI. — Son portrait. — État politique de l'Europe. — La conquête du domaine ecclésiastique est résolue. — Légation du cardinal Ægidius Albornoz. — Commencements de cet homme célèbre. — Albornoz à Milan, à Florence, à Siègne, à Montefiascone. — Les Romains députent au cardinal. — État de Rome après la chute de Rienzi. — Aventures de ce tribun. — Son séjour au Monte-Majella. — Son arrivée à Prague. — Ses rapports avec l'empereur. — Charles IV le remet entre les mains du pape. — Son procès. — Il obtient sa grâce. — Innocent VI l'envoie en Italie. — Ses intrigues pour ressaisir le pouvoir à Rome. — Albornoz le nomme sénateur. — Son entrée triomphale dans la ville. — Sa tyrannie. — Dernière chute de Rienzi, sa mort. — Jugement sur Rienzi.

Pendant que le souverain pontife faisait les plus généreux efforts pour éteindre les feux de la guerre qui désolait la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, l'Orient vomissait sur l'Europe le plus redoutable des fléaux, la peste.

Ce fléau signala sa présence en Italie dans la première moitié de l'année 1348. Quelles en furent les causes ?

Les historiens contemporains nous en ont rapporté plusieurs (1). Mais il serait également inutile et peu philosophique de redire les contes ridicules qu'inventait alors l'imagination frappée des peuples. On a remarqué avec plus de raison, dans ces derniers temps, que des inondations, de mauvaises récoltes, des nuages d'insectes avaient précédé l'apparition du fléau (2). Il sortit des provinces septentrionales de la Chine, alors appelée Cattay. Déjà il avait ravagé l'Inde, la Perse, l'Arménie, la plus grande partie de l'Asie, l'Égypte même, sans qu'aucun indice eût révélé son existence à l'Europe. Tout à coup il se montra à l'embouchure du Tanaïs, et dans les îles de l'Archipel (3). Les vaisseaux italiens qui se trouvaient dans les ports du Levant, effrayés de sa violence, mirent sur-le-champ à la voile pour se dérober à ses atteintes ; mais ils n'avaient pas fait la moitié du trajet que déjà la plus grande partie de leurs équipages avait succombé. Ils relâchèrent en Sicile pour y déposer leurs malades, et la mortalité commença incontinent dans cette île. Lorsque ces vaisseaux arrivèrent dans les ports de Pise et de Gênes, ils n'étaient plus montés que par quelques hommes ; encore ces hommes moururent-ils presque subitement en descendant à terre. La contagion se manifesta aussitôt à Pise et à Gênes. De là, elle s'étendit avec une effrayante rapidité dans la Toscane, la Romagne, le royaume de Naples, les Marches, la Lombardie, la ville de Milan et la ville de Parme exceptées, sans qu'on puisse dire pourquoi. Elle passa ensuite les monts, et s'étendit dans la Savoie,

(1) Giov. Vill., t. XIII, l. XII, p. 967. — Matt. Vill., l. I, c. II. — Chron. Estense, t. XV, p. 449.

(2) Hecker, *der schwarze Tod*, in-8°, Berlin, 1832.

(3) Nicéphore Gregoras, *Hist. byzantine*, l. XVI, c. 1, n° 5. — Matt. Vill., l. I, c. II. — Boccaccio, *Decameron*, prima giornata.

la Provence, le Dauphiné, la Bourgogne. Des vaisseaux partis de Marseille et d'Aigues-Mortes la portèrent en Catalogne, dans les îles Majorque et Minorque. En 1349, elle parcourut tous les pays situés sur l'océan Atlantique, le Portugal, la France, l'Angleterre, à l'exception du Brabant, où elle fut à peine sentie. Enfin, en 1350, elle ravagea l'Allemagne, la Frise, la Hongrie; elle s'avança jusque dans les régions glacées du Nord, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie; l'Islande même en fut presque dépeuplée. Rarement toutefois elle sévissait plus de cinq mois dans le même pays (1).

Presque tous les auteurs contemporains ont parlé de cette épidémie, et les récits qu'ils nous en ont laissés sont profondément empreints de l'effroi dont les peuples étaient saisis. Les pestes qui apparurent aux temps de Pharaon, de David, d'Ézéchias, de Périclès, de saint Grégoire, n'étaient rien auprès de celle-ci. En effet, pour l'étendue des régions infectées, la durée de l'infection, la violence du mal, le nombre des victimes, la promptitude de la mort, aucune des épidémies antécédentes, aucune de celles qui l'ont suivie, ne peuvent lui être comparées (2). En Allemagne et dans les États du Nord on lui donna le nom de mort noire, *schwarzen Tod*; en Italie, de grande mort, *mortalega grande* (3). Selon les climats, selon les époques de

(1) Giov. Vill., l. XII, c. LXXXIII, p. 968. — Matt. Vill., l. I, c. II. — Cron. di Pisa, t. XV, p. 4020. — Hist. di Parma, t. XII, p. 746. — Libro del Polistore, t. XXIV, p. 806 et 807. — Contin. Nangii in Spicilegio d'Achery, t. III, p. 440. — Petri Azarii Chron., t. XVI, c. VIII, p. 316. — Radalphus de Rivo, ap. Chap., Gest. pontif. Leod., t. II, c. III. — Trith. Cron. Hirsaug., p. 225, et Sponehim., p. 324. — Opera.

(2) Gui de Cauliaco, Chirurg., in-4°, Lugduni, 1507, tract. de apostemat., fol. 35 : Nulla fuit talis. — Hist. Cortus., t. XII, l. IX, c. XIV, p. 927. — Petrarch., Ep. Fam., l. VIII, ep. VII, ad Socratem.

(3) Hecker, der schwarze Tod.

la durée, la maladie variait ses symptômes. En Orient, elle se déclarait par des bubons qui se montraient aux jointures des bras et des jambes, et une décomposition subite de la masse du sang (1), quelquefois par une hémorragie nasale; en Italie, en France, en Angleterre, en Allemagne, par un crachement de sang d'abord; ensuite, comme en Orient, par des bubons de la grosseur d'un œuf qui se manifestaient à l'aîne et sous les aisselles, et qu'on appelait en Italie *gavoccioli* (2); plus tard encore, par des taches noires ou livides, des tumeurs gangréneuses qui commençaient à paraître sur les bras et les cuisses, et s'étendaient ensuite sur tout le reste du corps. Chacun de ces symptômes était un signe infallible de mort. Vers la fin de l'épidémie seulement, quelques malades commencèrent à guérir avec des bubons parvenus à leur maturité (3). Dès le principe de son apparition, le mal déjoua l'art des médecins; les plus habiles n'y comprenaient rien. On mourait sans fièvre, sans accidents, comme avec fièvre et accidents, en s'asseyant, en marchant (4). En France beaucoup tombaient comme frappés de la foudre (5). Les effets de la maladie étaient si prompts, que, dès les premiers symptômes, toute espérance de guérison s'évanouissait. Les plus robustes allaient à peine à quatre jours, le plus grand nombre succombaient au bout de deux jours (6).

(1) Nicéphore Gregoras, ubi supra. Ὁγκώδης τε ἔκφυσις τις περὶ τὰς ἀρχὰς τῶν μὲρῶν καὶ τῶν βραχιόνων καὶ αἵμα αἱματώδης φθῶν.

(2) Gui de Caul., ubi supra, fol. 35.

(3) Omnes enim qui infirmabantur moriebantur, exceptis paucis circa finem, qui cum bubonibus maturatis evaserunt. (Id., fol. 35.)

(4) Gui de Caul., ubi supra. — Nicéph. Gregoras, loc. cit.

(5) Contin. Nang., in Spicileg., t. III, p. 110.

(6) Gui de Caul., loc. cit. — Boccaccio, Decam., prima giornata. — Matt. Vill., l. I, c. n. — Anonymi Ital., t. XVI, p. 288. — Chron. Dominici de

D'abord les gens du peuple, ceux surtout dont la constitution se trouvait appauvrie par l'usage d'une mauvaise nourriture, furent seuls atteints; mais le fléau ne tarda pas à envelopper toutes les classes de la société, et, dans sa dévorante activité, il emporta pêle-mêle le riche et le pauvre, le grand et le petit, celui qui logeait sous les lambris dorés et l'humble habitant de la chaumière (1). La consternation où jetait l'impuissance de lutter contre le mal s'accrut encore par la facilité avec laquelle on le contractait. Une simple conversation avec un pestiféré, le contact de ses vêtements ou des objets qu'il avait touchés, sa vue seule quelquefois, suffisaient pour communiquer l'épidémie (2). Alors la société se démoralisa, les liens de parenté et d'amitié se brisèrent, la crainte de mourir étouffant tout autre sentiment. Les citoyens d'une même ville ne se regardaient qu'avec horreur; ils s'évitaient réciproquement comme s'ils eussent été ennemis. Le frère s'éloignait du frère; le père ne visitait pas son fils, et le fils se montrait indifférent à l'égard de son père; la charité elle-même semblait être exilée de tous les cœurs. Bientôt, par l'effet de ce lâche égoïsme, les malades se trouvèrent délaissés, livrés à eux-mêmes, faute de personnes qui voulassent les servir. Cet abandon causa la mort d'un grand nombre que des soins auraient sauvés (3). Les médecins refusaient le secours de leur art, et l'autorité des devoirs les plus sacrés ne fut pas toujours assez puissante pour

Gravina, t. XII, p. 592. — Henrici Rebdorff Annales, t. I, Rerum germ. Freheri, p. 439. — Hecker, der Schwarze Tod.

(1) Gui de Caul., fol. 35. — Nicéph. Gregoras, loc. cit.

(2) Gui de Caul., loc. cit.

(3) Baluze, Vitæ pap., t. I, p. 254. — Gui de Caul., loc. cit. — Matt. Vill., l. I, c. II. — Cron. di Pisa, t. XV, p. 4020. — Petri Azarii Chron., t. XVI, c. 1, p. 298. — Hist. di Parma, t. XII, p. 746. — Istorie Pistolesi, t. II, p. 324. — Alb. Argent., ap. Urtiz., p. 147.

retenir auprès des mourants quelques-uns d'entre les ministres de la religion, et la vérité oblige de dire que de nombreuses victimes succombèrent privées des sacrements de l'Église (1). Tout au reste repoussait des malades : les matières qui sortaient de leur corps exhalaien une odeur insupportable ; leur sueur, leur haleine, saisissaient l'odorat par leur fétidité ; leur aspect était affreux ; beaucoup devenaient insensés, d'autres perdaient l'usage de la parole à cause de la paralysie de la langue ; plusieurs éprouvaient une soif ardente que rien ne pouvait éteindre, et mouraient dans les convulsions du désespoir (2).

Le soin des morts comme celui des malades fut abandonné ; c'était à peine si l'on accordait aux riches quelque ombre de funérailles. Quant aux pauvres, à Florence, par exemple, on les exposait le long des rues. Ceux qui étaient chargés de les inhumer, et qu'on appelait *becchini*, les enlevaient sans distinction et les entassaient dans des fosses, sans aucune cérémonie religieuse (3). Un grand nombre de cadavres restèrent sans sépulture, et, par leur putréfaction, augmentèrent la mortalité. La contagion ayant d'abord éclaté dans la ville, beaucoup pensèrent qu'en se réfugiant dans les campagnes, dans des lieux éloignés de la multitude et baignés d'un air plus pur, ils en éviteraient les atteintes ; mais la contagion les poursuivit dans ces retraites (4). Comme le citadin, le paysan fut frappé à son tour. Les champs restèrent sans culture : ici, parce qu'il

(1) Gui de Caul., loc. cit. — Giov. Vill., t. XIII, l. XII, c. LXXXIII, p. 968. — Hist. di Parma, p. 746. — Contin. Nang., in Spicileg., t. III, p. 440.

(2) Papon, de la Peste, t. I, p. 415. — Hecker, der schwarze Tod.

(3) Gui de Caul. Et sepeliebantur sine sacerdotibus. (Loc. cit.)

(4) Cronaca di Pisa, t. XV, p. 4021. — Nec erat alicubi refugium, quia sicut in planis, sic in montibus et sylvis homines moriebantur. (Benessii de Weitmil Chron., l. IV.)

n'y eut bientôt plus que des morts; là, parce que les vivants, s'attendant à mourir, ne s'occupaient plus de demander à la terre son tribut accoutumé. On s'imagina que la tristesse disposait à la maladie, et plusieurs de ceux qui survivaient ne s'occupèrent plus que de plaisirs. On vit des jeux, des danses, des festins, tous les divertissements de la joie, au milieu de la consternation, du désespoir, du deuil et des funérailles. Singulier spectacle de la gaieté s'ébaudissant sur des tombeaux (1)!

On vit alors se reproduire ce qui arrive dans les malheurs publics dont on ne peut s'expliquer naturellement la cause. L'erreur suggéra des conjectures que la malveillance et la haine exploitèrent. Comme les effets de la peste offraient des analogies avec ceux du poison, on attribua la mortalité à une corruption de l'air et de l'eau, et les Juifs furent accusés de produire cette corruption à l'aide de certains maléfices. Quelques Juifs, vaincus par la douleur, ayant avoué ce crime dans les tortures, et du poison ayant été réellement trouvé dans un puits, il devint un fait généralement établi. Le plus simple raisonnement aurait dû faire sentir l'absurdité de cette accusation, puisque la peste sévissait dans les lieux où il n'y avait pas de Juifs aussi cruellement qu'ailleurs, et qu'elle n'épargnait pas plus ces derniers que les chrétiens dans les lieux qu'ils habitaient. Mais la multitude ne raisonne pas, et son exaspération joignit d'horribles massacres aux ravages de l'épidémie.

La persécution contre les Juifs commença à Chillon, près du lac de Genève. Elle s'étendit bientôt à d'autres localités. A Bâle, le peuple en masse força les consuls à chasser les Juifs de la ville. Intimidés par les tumultueuses

(1) Boccac., Decam., prima giornata. — Hist. Cortus., t. XII, l. IX, c. XIV. p. 926 et 927.

réclamations de la foule, l'évêque de Strasbourg, les seigneurs de l'Alsace et les magistrats des villes lancèrent contre eux un arrêt de proscription, par suite duquel deux mille (1) de ces malheureux furent brûlés à Strasbourg sur un immense bûcher, et un plus grand nombre noyés dans les marais ou égorgés par les habitants des campagnes. Partout les clameurs de la multitude arrachaient aux magistrats de semblables décrets, qui coûtaient la vie à une infinité de victimes innocentes.

A Mayence, trois cents Juifs ayant tenté de résister au peuple qui vociférait contre eux, celui-ci, dans sa fureur, immola près de douze mille hommes (2) de cette nation : En d'autres endroits, les Juifs, réduits au désespoir par la violence de la persécution, exécutèrent pour s'y soustraire les plus affreuses résolutions. Après avoir égorgé leurs enfants et leurs femmes, de peur qu'ils ne tombassent aux mains des chrétiens, ils mirent le feu à leurs maisons et se brûlèrent eux-mêmes. Ces scènes d'horreur eurent lieu à Spire, à Worms, à Oppenheim, à Mayence. La demande du baptême sauva quelques victimes (3).

Clément VI était trop éclairé pour ajouter foi aux accusations dont on chargeait les Juifs, et son cœur paternel souffrait trop vivement des persécutions dont les accablait l'égaré populaire pour les tolérer ; il interposa donc en leur faveur son autorité pontificale (4). Par une bulle,

(1) Il y a peut-être exagération de la part de la chronique.

(2) La chronique veut dire probablement douze cents, ce qui est plus vraisemblable. Voir Rebdorff, p. 144.

(3) Alb. Arg., ap. Urtiz., *Rer. germ.*, p. 148. — Contin. Nang., in *Spicileg.*, t. III, p. 110. — Baluze, *Vitæ pap.*, t. I, p. 254. — Hecker, *der schwarze Tod*, p. 54 et seq. — Radulphus de Rivo, t. II, c. III. — *Trith. Chron. Hirsaug.*, p. 225, et Sponheim, p. 322.

(4) Hecker rend cet hommage à Clément VI : *Der Menschlichkeit und Vernunft Clemens VI ist auch in dieser Angelegenheit mit ehrender Aner-*

datée du 4 juillet 1348, il défendit à tout chrétien de forcer les Juifs au baptême, de les charger de crimes imaginaires, de toucher à leur vie ou à leurs biens avant la sentence du juge légitime. Au milieu de l'irritation générale, cette défense n'ayant produit qu'un médiocre effet, Clément VI en porta une seconde, le 26 septembre, par laquelle, après avoir prouvé l'innocence des Juifs dans le cas présent, il ordonnait à tous les évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication contre ceux qui les inquiéteraient de quelque manière que ce fût. Malheureusement, ces menaces ne furent écoutées qu'aux environs de la résidence papale (1).

En général, Clément VI déploya, pendant toute la durée de l'épidémie, le courage, le zèle et la charité qu'on avait droit d'attendre du père commun des fidèles. Quelque précieuse que fût sa vie à l'Église, quelque effrayants que fussent les ravages de la maladie dans la cité d'Avignon, il ne chercha point à fuir (2). Comme le bon pasteur, il resta à la tête de son troupeau. La seule précaution qu'il prit fut de se tenir enfermé dans son palais, et d'y entretenir de grands feux pour l'épuremeut de l'air (3). Il paya des mé-

kennung zu gedenken; doch war selbst die höchstkirchliche Macht unzureichend, der zügellosen Wuth einhalt zu thun. (P. 59.)

(1) Raynald, t. XVI, ann. 1348, n° 33.

(2) Les auteurs de l'histoire du Languedoc (t. IV, p. 267) disent, d'après les Recherches sur la ville de Beaucaire (p. 45), que Clément VI quitta Avignon et fixa son séjour à Beaucaire durant la peste. Nous avons cherché inutilement la source où a pu être puisé un pareil témoignage, et nous ne l'avons trouvée nulle part. Il n'y a même rien dans les événements politiques et religieux de cette époque qui fasse supposer que le pape ait été absent d'Avignon. Les savants bénédictins n'auraient-ils point confondu Clément VI avec Clément VII? Nous lisons en effet dans Baluze (*Vitæ paparum*, t. I, p. 326) que ce dernier pontife, dans une autre peste qui désola le Comtat-Venaissin et la cité d'Avignon pendant l'année 1390, se retira à Beaucaire, où il passa le temps que dura l'épidémie.

(3) Alb. Argent. Chron., p. 447.

decins pour soigner les pauvres, acheta de ses deniers, hors de la ville, un champ destiné à la sépulture des morts, et y fonda une chapelle sous le titre de Notre-Dame du Champ-Fleury (1), qu'il dota de revenus annuels, afin de perpétuer la mémoire de cette fondation. Il donna encore de grosses sommes pour le transport et l'inhumation des cadavres, et, ce qui ne dut pas être le moindre de ses titres à la reconnaissance publique, il maintint la plus exacte police afin d'empêcher la contagion de se répandre (2). La sphère de la mortalité était trop vaste pour que les bienfaits salutaires du souverain pontife pussent s'étendre au delà des lieux qu'il habitait ; il y suppléa en accordant à tous les métropolitains le pouvoir de donner par eux-mêmes, par leurs suffragants et leurs curés, une absolution générale à tous les fidèles qui mouraient de la peste, en ajoutant les indulgences les plus abondantes pour tous les fidèles et les prêtres qui s'emploieraient au service tant corporel que spirituel des malades (3). Consolés par cette faveur, les malades supportaient leurs maux avec plus de patience, mouraient avec plus de résignation, et ceux que la contagion n'avait pas atteints retrouvaient le généreux courage de la charité.

Le sentiment de la justice divine, si visiblement empreinte dans ce fléau, réveilla, chez quelques natures susceptibles d'une grande exaltation, une dévotion fanatique, dont le siècle précédent avait déjà offert des exemples,

(1) On y a construit depuis plusieurs corps de logis, qui servent, en temps de peste, pour les malheureux qui en sont infectés. Ces bâtiments portent à présent le nom de Saint-Roch. (De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. II, p. 456.)

(2) Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 255 et 294. — Fantoni, *Istoria della città d'Avignone*, t. I, l. II, p. 206. — De Sade, Mémoires, lieu cité.

(3) *Matth. Villani*, l. I, c. XIII. — *Contin. Nang.*, in *Spicileg.*, t. III, p. 110. — Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 294.

mais qui se reproduisit alors avec des circonstances bien plus superstitieuses. En Flandre, en Lorraine, dans le comté de Hainaut, en Hongrie, en Allemagne surtout, parurent tout à coup des bandes d'hommes qui, par esprit de pénitence, se flagellaient publiquement. Ces hommes, connus sous le nom de *Flagellants* (1), suivaient un certain imposteur qui leur débitait une prétendue lettre apportée, disait-il, par un ange dans l'église de Saint-Pierre, à Jérusalem, dans laquelle le Sauveur du monde, offensé par les crimes des peuples, et notamment par la violation du dimanche, les blasphèmes, les usures et les adultères, accordait aux prières de la Vierge Marie le pardon de leurs fautes à tous les pécheurs qui se flagelleraient pendant trente-quatre jours, en se transportant d'un lieu à un autre. Chaque bande de ces pieux insensés reconnaissait trois chefs, auxquels tous obéissaient aveuglément.

La plus considérable de ces bandes sortit de la Souabe, et vint à Spire au mois de juin de l'année 1349. Toute la population se rassembla pour voir ces singuliers pénitents. Arrivés au milieu de la ville, ils se rangèrent d'abord en cercle, quittèrent leurs chaussures, se dépouillèrent de leurs vêtements, ne gardant qu'une espèce de jupon qui leur descendait de la ceinture aux pieds; puis, conservant toujours la forme circulaire, ils marchèrent processionnellement autour de l'un d'entre eux, qui, à tour de rôle, se prosternait en forme de croix au milieu du cercle; après quoi tous se frappèrent rudement, et jusqu'à l'effusion du sang, avec des fouets armés de quatre pointes de fer, chantant pendant ce temps-là des prières et des litanies appropriées à leur action. A un signal convenu, tous

(1) On les appelait en Allemagne *Kreuzbrüder* ou *Kreusträger* (frères ou porteurs de la Croix).

s'arrêtèrent, fléchirent les genoux et se prosternèrent en forme de croix, murmurant des prières qu'ils entrecoupaient de sanglots et de larmes, appelant la miséricorde divine sur leurs bienfaiteurs, leurs ennemis, sur les vivants et sur les morts. Puis, se levant de nouveau, ils répétèrent leur première flagellation et reprirent leurs habits. Il y a lieu de présumer que les autres bandes suivaient les mêmes usages.

Les Flagellants ne recevaient aucune aumône pour eux personnellement, mais en acceptaient au nom de la compagnie pour l'achat des cierges et des bannières de soie qu'ils portaient deux fois le jour dans leurs processions. Ils ne parlaient point aux femmes, prenaient peu de repos, déployaient des croix rouges sur leurs chapeaux et leurs vêtements, à la ceinture desquels ils suspendaient leurs fouets, et ne séjournaient jamais plus d'une nuit dans le même lieu. Partout où ils passaient leurs troupes se grossissaient de nouveaux prosélytes, auxquels ils communiquaient leur fanatisme. Ce fut bientôt comme une contagion qui gagna jusqu'aux enfants. Cent personnes de la ville de Spire, autant de la ville de Bâle, environ mille de celle de Strasbourg, se joignirent à eux et promirent obéissance à leurs chefs pendant les trente-quatre jours que devait durer la pénitence. Nul n'était reçu flagellant sans avoir fait cette promesse, celle de se confesser avec un cœur contrit et repentant, et de pardonner à ses ennemis, sans le libre consentement de l'épouse pour ceux qui étaient mariés, et sans avoir au moins quatre deniers à dépenser par jour (1).

Mais le fanatisme n'en reste pas d'ordinaire au ridicule.

(1) Alb. Argent. Chron., p. 150. — Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 319. — Hecker, p. 44 et seq. — Radulphus de Rivo, c. III. — Trith. Chron. Sponheim, p. 321.

Les Flagellants donnèrent bientôt aux gouvernements civils, par leurs pillages, leurs cruautés, leurs débauches, à l'Église, par plusieurs erreurs contre la foi, de sérieuses inquiétudes. Philippe de Valois leur défendit l'entrée de la France ; Clément VI, qui avait pu les connaître et les juger par quelques-uns d'entre eux qui s'étaient rendus en pèlerinage à Avignon, les condamna dans une bulle datée du 20 octobre 1349, et ordonna à tous les évêques d'Allemagne, de Pologne, de Suède, d'Angleterre et de France, et à tous les princes, d'arrêter les progrès de la superstition en empêchant les sectaires de se rassembler, et en incarcérant leurs chefs. Ces mesures vigoureuses la firent bientôt disparaître.

Nous devons pardonner aux hommes d'alors une telle perturbation d'idées : les grandes calamités affaiblissent l'esprit des peuples comme celui des individus, et les calamités de cette époque sont au-dessus de toute expression. Pétrarque dit que la peste dépeupla le monde et le laissa presque sans habitants (1). Ici la moitié, là les deux tiers, et, en général, les trois cinquièmes des habitants furent emportés. Treize millions d'hommes périrent en Chine ; l'Inde fut dépeuplée ; la Tartarie, la Mésopotamie, la Syrie, l'Arménie, furent couvertes de morts ; les chemins, les champs, les caravansérais, étaient jonchés de cadavres qu'on n'avait pu ensevelir. Cinq cents habitants mouraient par jour à Alep. Dans l'espace de six semaines, la ville de Gaza perdit vingt-deux mille personnes, et presque tous les animaux qu'elle renfermait. L'île de Chypre devint presque déserte. On raconte qu'un rapport présenté au pape Clément VI établissait que la peste avait fait mou-

(1) *Mundum omnem gentibus spoliavit... universus fere orbis sine habitatore remansit.* (Fam., l. VIII, ep. vii, ad Socrat.)

rir vingt-trois millions huit cent quarante mille personnes en Asie, sans comprendre dans cette évaluation les treize millions de l'empire chinois (1). A Pise, il y eut d'abord deux cents, puis trois cents, puis quatre cents, et enfin jusqu'à cinq cents morts par jour. A Paris, pendant un assez long temps, on conduisit au cimetière des Innocents chaque jour plus de cinq cents cadavres, et l'on compta cinquante mille morts (2). A Vienne, en Autriche, il y eut jusqu'à seize cents décès par jour. L'épidémie commença au mois de janvier à Avignon, et dura l'espace de sept mois ; or, dans les trois jours seulement qui suivirent le quatrième dimanche de carême, il mourut quatorze cents personnes ; sept cardinaux succombèrent, et la ville pontificale et le Comtat-Venaissin virent les funérailles de plus de cent vingt mille victimes du fléau (3). On éprouve de la peine à croire au nombre de ceux qui moururent quand on le trouve dans les monuments historiques de l'époque (4), et l'on n'ose presque le citer de crainte de paraître exagéré. Ce nombre dut être immense pourtant, à en juger par l'unanimité des témoignages qui l'affirment. La Sicile perdit cinq cent trente mille âmes. En général, la moitié de la population de l'Italie fut victime du fléau. En Pologne la quatrième, en Angleterre la dixième partie des habitants seule fut épargnée. On évalue à plus de deux cent mille le nombre des villages et des bourgs qui restèrent sans habitants (5). Des villes

(1) Hecker, p. 28 et seq.

(2) Contin. Nang., in Spicileg., t. III, p. 440.

(3) Henrici Rebdorff, p. 439. — Istorie Pistolesi, t. XI, p. 524. — Papon, de la Peste, t. I, p. 419.

(4) Hist. Cortus., t. XII, l. IX, p. 926. — Cron. di Bologna, t. XVII, p. 409. — Istorie Pistolesi, t. XI, p. 524. — Boccac., Decam., prima giornata. — Hist. di Parma, t. XII, p. 746.

(5) Henrici Rebdorff, p. 439.

comme Marseille (1), Trépany (2) demeurèrent désertes (3). En France, on compta beaucoup de localités où de vingt personnes deux seulement survécurent (4). On trouva sur l'Océan des vaisseaux errants çà et là, dont les équipages avaient péri jusqu'au dernier homme. On peut dire que jamais fléau n'a laissé dans la mémoire des hommes d'aussi lugubres souvenirs (5).

Parmi les victimes illustres qu'il moissonna, nous devons citer le cardinal Giovanni Colonna. Ce prince de l'Église faisait un noble usage de sa dignité, de sa fortune et de sa haute influence, en se rendant le protecteur des lettres. Les beaux esprits se réunissaient dans sa maison ; ils trouvaient à la fois près de lui et des ressources que sa libéralité ne refusait jamais, et ces encouragements généreux dont le talent obscur a besoin pour se montrer à la lumière. Nous lui avons donné le nom de Mécène ; c'est, en effet, le titre honorable qu'il mérita parmi les hommes éminents qui entouraient le royal Clément VI. La mort du cardinal Colonna produisit une douloureuse sensation et elle fit un grand vide (6).

Celle de Giovanni Villani, bien que moins remarquée à

(1) Cron. di Bologna, p. 409.

(2) Istorie Pistolesi, p. 524. — Chron. Estense, p. 449.

(3) *Multæ civitates et oppida hac causa per mundum desertæ incolis factæ sunt.* (Chron. Regiense, t. XVII, p. 66.) — *Ut multæ villæ et loca multo tempore deserta manerent.* (Baluze, Vitæ paparum, t. I, p. 318.) — *Exhausta monasteria, vastatæ urbes, pagis denique colonis orbi lupis et feris cessere.* (Antiquitates Goslarensium, ap. Rer. germ. Script. Heineccii et Leukfeldii, p. 346.) — *Tanta vi grassata, ut pagos atque oppida hominibus vacua redderet.* (Cromer, de Rebus Polonorum, l. XII, p. 208.)

(4) Contin. Nang., in Spicileg., t. III, p. 110.

(5) Hecker, depuis la page 28 jusqu'à la page 37. Ce Mémoire contient les plus savantes recherches qui aient été faites sur ce sujet intéressant.

(6) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. III, p. 8.

l'époque, doit exciter aujourd'hui plus vivement les regrets. Nous avons souvent emprunté des témoignages à cet historien, et quelquefois son autorité nous a servi de guide à travers le dédale des faits. Il y a de la simplicité et de l'élégance, de la grâce et de la vigueur, un incontestable talent de narrer dans sa chronique, qui commence à la dispersion des hommes pour finir en 1348, époque de sa mort. L'enfance de la langue italienne prête à son style quelque chose de cette harmonie, de cette naïveté qui nous charment dans le sire de Joinville, et que le chroniqueur florentin, comme le biographe de saint Louis, sait relever par les réflexions d'un bon sens toujours spirituel. La dernière partie de ses annales en est la plus précieuse et la plus intéressante, puisque l'auteur y décrit les événements dont il avait été le témoin. Il existe une différence immense entre sa narration et les récits presque barbares des autres chroniqueurs du temps. Giovanni ne raconte pas seulement les faits, il les juge ; il est en même temps historien et philosophe. C'est le Tite-Live du quatorzième siècle. Malheureusement, il ne faut pas toujours se fier à ses témoignages. Qui le croirait ? cet homme, en apparence débonnaire, est parfois rancuneux et malin comme un artiste offensé ; la passion alors l'inspire bien plus que l'amour de la vérité ; sa plume, comme celle de Dante, son compatriote, distille du fiel ; il ne craint pas de défigurer par la calomnie les personnages qu'il a voués à sa haine, et pour cela les contes populaires même les plus absurdes viennent prendre, dans son récit, la place des véritables faits. Esprit détestable qui déshonore le talent en le faisant servir à l'injustice ! La chronique de Giovanni fut continuée jusqu'en 1364, par Matteo, son frère. Celui-ci hérita des défauts de Giovanni sans en retenir toutes les qualités. Mais, nonobstant son infériorité, il est encore

de beaucoup supérieur aux historiens de son siècle. Nous en ferons un grand usage.

Le jubilé séculaire s'ouvrit comme la peste ralentissait un peu ses fureurs. Cette faveur toute spirituelle, arrivant dans une semblable circonstance, fut, comme autrefois l'arc-en-ciel après le déluge, le signe de la réconciliation du ciel avec la terre et une source de consolations pour ceux qu'avait épargnés la maladie. Partout les fidèles en virent approcher l'époque avec une joie inexprimable, et chacun s'empressa de la mettre à profit pour le salut de son âme. La condition obligée pour gagner l'indulgence était de visiter les églises des saints apôtres Pierre et Paul, à Rome. Or, malgré la difficulté des voyages, soit à cause du mauvais état des routes et des dangers qu'y couraient les voyageurs de la part des bandits qui les infestaient, soit à cause des frais énormes qu'exigeaient les moyens de transport, les services réguliers étant encore inconnus, le nombre des pèlerins que la piété conduisit à Rome fut si prodigieux, que tous les historiens l'ont noté comme un fait extraordinaire. A voir les flots de peuple qui se pressaient dans la ville éternelle, on n'aurait point dit qu'une peste de trois ans avait presque fait de l'univers une vaste solitude. Les rues étaient tellement encombrées, que, soit qu'on fût à pied soit qu'on fût à cheval, on était également entraîné par la foule. Depuis la fête de Noël, époque de l'ouverture du jubilé, jusqu'au 28 mars, jour où tombait cette année la fête de Pâques, il y eut quelquefois jusqu'à un million deux cent mille pèlerins, et jamais moins d'un million. Depuis la fête de Pâques jusqu'à celle de la Pentecôte, le chiffre moyen fut de huit cent mille. Un témoin oculaire rapporte que, le jour où l'on exposa pour la première fois à la vénération des fidèles le saint suaire de la bienheureuse Véronique, l'affluence fut telle, que plusieurs personnes mou-

rurent étouffées (1). Pendant l'été, les chaleurs et les travaux de la campagne diminuèrent un peu le concours. Mais, vers la fin de l'année, et à mesure que le terme de l'indulgence approchait, il redevint aussi considérable que les premiers jours. Les gens du peuple étaient venus les premiers; ce fut alors au tour des grands seigneurs, des grandes dames. Rien n'était plus touchant que de voir, après un si grand désastre, tous les ordres de la société venir les uns à la suite des autres embrasser les autels du protecteur de l'Église, et demander grâce au Dieu qui frappe et qui guérit, qui punit et qui pardonne (2).

Pendant les années 1348 et 1349, l'épidémie occupe si exclusivement la scène du monde, que peu d'autres événements y ont trouvé place. L'activité humaine s'était pour ainsi dire arrêtée en présence de cette gigantesque destruction. Mais, le fléau une fois éloigné, cette activité reprit son cours. Alors les domaines de l'Église, en Italie, attirèrent l'attention de Clément VI. L'autorité pontificale s'y trouvait dans les plus tristes conditions. Déjà faible avant le pontificat de Benoît XII, elle avait été presque entièrement anéantie sous l'administration uniquement spirituelle de ce pape. Les seigneurs auxquels le Saint-Siège avait naguère confié le gouvernement de ses villes s'y étaient rendus indépendants; d'autres avaient eux-mêmes usurpé la suprême puissance, faute d'être réprimés dans leur ambition. Les Pepoli dominaient à Bologne, les Alidosi à Imola, les Manfredi à Faenza, les Pollenta à Ravenne, les Ordellaffi à Forli, les d'Este à Ferrare, les Malatesta à Rimini, le préfet Giovanni di Vico à Viterbe; Rome elle-même, quoique revenue un instant à l'obéissance de l'Église, après la

(1) Henrici Rebdorff Annales, p. 440.

(2) Matt. Vill., l. I, c. LVII et seq. — Jacob. Meyerus, Annales Rerum Flandrensium, in-fol., l. XIII.

chute de Rienzi, était de nouveau retombée dans l'anarchie. L'esprit de révolte régnait de toutes parts (1).

Mais l'épidémie avait considérablement affaibli ces petits tyrans. Clément VI jugea donc qu'il lui serait facile de remettre sur leur tête l'autorité du Saint-Siège; le jubilé avait d'ailleurs laissé entre ses mains de grandes ressources pécuniaires; il ne lui manquait qu'un homme capable de les employer, et il crut l'avoir trouvé dans Hector de Durfort, son parent, qu'il venait de créer comte de Romagne. De prime abord, il lui confia quatre cents gendarmes provençaux, lui donna pour maréchal un gentilhomme nommé Rostaing, hardi et vaillant chevalier, et mit à sa disposition un trésor suffisant pour grossir cette petite armée et l'approvisionner de tout ce qu'exigeaient les besoins de la guerre. Avec ces gendarmes, cet argent et son maréchal, Durfort quitta la Provence et se dirigea vers l'Italie. Il se rendit successivement à Florence et à Pérouse, où il prit à sa solde huit cents cavaliers et mille fantassins de bonnes troupes. Pendant ce temps, les lettres du pape sollicitaient les républiques de la Toscane et les souverains de la Lombardie d'unir leurs efforts à ceux du comte de Romagne (2). En apparence, cette formidable expédition ne semblait menacer que Jean de Manfredi, seigneur de Faenza, dont la cour d'Avignon avait particulièrement à se plaindre (3); mais, dans le secret de sa mission, Durfort avait l'ordre d'attaquer tous les autres tyrans (4). Ceux-ci le devinèrent, et, se réunissant au seigneur de Faenza, se préparèrent tous ensemble à faire tête à l'orage. Depuis quelques années, un Allemand, ap-

(1) Ex ms. Vatic., ap. Raynald, t. XVI, ann. 1350, n° 6.

(2) Matt. Vill., l. I, c. lvm.

(3) Raynald, ann. 1350, n° 6.

(4) Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 415.

pelé par ses compatriotes Warner et par les Italiens Guarnieri, duc de je ne sais quelle contrée, s'était fait chef d'une troupe de bandits qu'animaient le goût des aventures, le besoin de la guerre et surtout la soif du butin. Le but de Warner et de ses soldats n'était point de fonder aucun établissement dans la Péninsule, mais uniquement de s'enrichir aux dépens des peuples. Les historiens ont donné le nom de grande compagnie à cette horde de barbares ; ils nous apprennent aussi que la licence la plus effrénée régnait parmi ce ramas impur d'hommes formés au meurtre et au pillage, et dont le chef, pour inspirer plus d'effroi, prenait le titre d'*ennemi de Dieu et de la miséricorde* (1). Les tyrans ligués prirent à leur solde cette bande sauvage (2).

Quant aux républiques de la Toscane, soit qu'elles se défiassent des entreprises du comte de Romagne, soit qu'elles vissent peu de profit à le seconder, elles ne répondirent point à l'appel du pape et gardèrent la neutralité. Les souverains de la Lombardie se montrèrent plus obséquieux et s'empressèrent d'envoyer leurs contingents à l'armée pontificale. Mastino della Scala et les Pepoli fournirent chacun deux cents hommes, le marquis de Ferrare cent. Mais celui de qui le comte reçut le secours le plus puissant, fut l'archevêque de Milan, Giovanni Visconti. Ce prélat venait tout récemment de succéder à son frère, Lucchino Visconti, dont l'habileté pendant un règne de douze ans avait prodigieusement étendu les domaines de sa famille. Il dominait sur seize des plus grandes villes de la Lombardie (3).

Depuis que la maison d'Anjou ne régnait plus à Naples que sur des provinces désolées par l'invasion hon-

(1) *Istorie Pistolesi*, t. II, p. 489. — Murat. *Annali d'Italia*, t. XII, p. 82.

(2) *Chron. Estense*, t. XX, p. 456.

(3) *Mat. Vill.*, l. III, c. II.

groise et livrées à l'esprit de révolte, la prépondérance, en Italie, avait passé aux mains des Visconti. Or, nul mieux que l'archevêque n'était capable de l'y maintenir. Hardi, entreprenant, habile à saisir, au profit de son ambition, les moindres circonstances, il était surtout armé de cette politique égoïste héréditaire chez les Visconti; politique immorale, qui ne tient compte ni de l'honneur ni de la conscience quand il s'agit de parvenir à un but. Naguère il s'était jeté dans le schisme de Pierre de Corbière, et avait accepté de la main de cet antipape le chapeau de cardinal uniquement pour plaire à Louis de Bavière. Puis, lorsque ce dernier cessa d'être puissant, il s'était hâté d'abandonner le chapeau avec le pontife qui le lui avait envoyé. Bientôt nous le verrons se déclarer l'ennemi du Saint-Siège, parce que sa cupidité y sera intéressée. Mais, à l'époque dont nous parlons, il crut devoir seconder les projets de Clément VI, et envoya au comte de Romagne cinq cents barbutes (1).

Muni de tous ces secours, Durfort partit d'Imola au commencement de mai et marcha sur Faenza. Son début fut heureux; un avantage qu'il remporta le rendit maître du pont de San-Procolo qui lui ouvrait l'État de Faenza, et il forma incontinent le siège de Salaruolo (2). Mais, quand il avait entre les mains les moyens d'arriver au succès par la force, on le vit tout à coup entamer des négociations. Personne ne s'en étonna pourtant; car les Pepoli, qui étaient l'âme de ces négociations, s'étaient acquis par toute l'Italie une telle renommée de sagesse, que l'on trouva tout naturel que le comte de Romagne s'abandonnât à l'inspiration de ses alliés. Mais personne ne prévoyait, à coup sûr, que ce fût là un jeu pour perdre les Pepoli eux-mêmes.

(1) *Matt. Vill.*, l. I, c. LVIII.

(2) *Id.*, l. I, c. LVIII. — *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 416.

C'en était un pourtant. Dans le courant des négociations, le comte de Romagne témoigne le désir de voir Jean de Pepoli dans son camp; il veut, dit-il, conférer secrètement avec lui sur quelques points relatifs à l'affaire qui se traite, et lui communiquer des dépêches importantes récemment arrivées d'Avignon. Malgré les représentations de son frère, qui semble entrevoir des embûches cachées sous cette amicale invitation, Jean de Pepoli se rend sans défiance, le 6 juillet, au camp de Salaruolo. Il y est d'abord accueilli par Durfort avec toutes les marques de la plus vive sympathie. Mais, au moment où les conférences allaient commencer, les soldats, à un signal du comte de Romagne, se précipitent sur Pepoli, s'assurent de sa personne et l'emmènent captif à Imola, où le comte lui fit dire qu'il ne recouvrerait sa liberté qu'en rendant Bologne; et, sans plus de retard, celui-ci, levant son camp, marcha vers cette ville avec toute son armée, tandis que Mastino della Scala, initié au complot, s'y portait de son côté (1).

Cet acte, qui avait l'air d'une perfidie, fit tort au comte de Romagne dans l'opinion publique, et compromit gravement l'honneur du Saint-Siège. Cependant, si nous en croyons des témoignages d'une grande autorité, les Pepoli méritaient leur sort. Le comte de Romagne aurait découvert que ces seigneurs, tout en paraissant servir la cause de l'Église en leur qualité d'alliés, favorisaient réellement ses ennemis par des négociations sans but; que, de plus, ils cherchaient, par leurs émissaires, à débaucher les soldats pontificaux, et que c'était par leurs intrigues secrètes que les troupes du duc de Guarnieri étaient venues renforcer les milices de Manfredi (2). Vraies ou fausses, ces

(1) *Matt. Vill.*, l. I, c. LXI et LXII. — *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 418.

(2) *Raynald*, ann. 1350, n° 6.

félonies furent alors énoncées publiquement, et, ce qui est certain, c'est que les Pepoli, à qui Clément VI reprocha plus tard de graves abus d'administration (1), n'avaient rien dans leurs antécédents qui pût les démentir. Par là serait expliquée et même justifiée la conduite du comte de Romagne. Il est vrai que ce seigneur fut accusé, à son tour, d'avoir déjà, avant l'arrestation de Jean de Pepoli, tenté de s'emparer de Bologne au moyen d'une intelligence, et d'avoir donné 50,000 florins à deux traîtres pour assassiner les frères Pepoli ; double complot qui fut, dit-on, découvert, et que les complices payèrent de leurs têtes (2). Mais ces faits ne sauraient résister au plus simple examen. En effet, qu'après une telle déloyauté les Pepoli, formés par une longue habitude de la politique à jouer tous les rôles, aient pu, sur les dénégations du comte de Romagne, paraître l'en croire innocent, et dissimuler leur juste ressentiment au point de conserver avec lui la bonne harmonie des rapports, cela se conçoit ; mais que les Pepoli, qu'on représente comme les plus avisés des hommes, aient pu, au mépris des règles les plus communes de la prudence humaine, se remettre seuls et sans défiance entre les mains de celui qu'ils savaient être leur ennemi mortel, c'est ce qui est incroyable.

Quoi qu'il en soit, la prise de Jean de Pepoli ne profita point au comte de Romagne. Bientôt une sédition éclata parmi ses soldats mercenaires, qui réclamaient 80,000 florins arriérés de leur solde ; et le comte, qui n'était point alors en mesure de faire face à une telle demande, fut obligé de remettre aux mains des séditionnaires, comme garantie de ses promesses, ce même Pepoli, dont il avait es-

(1) *Monitorium Clementis VI*, ap. Raynald, ann. 1350, n° 7.

(2) *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 417.

péré un instant que la captivité lui ouvrirait l'entrée de Bologne (1). Jean de Pepoli, devenu le prisonnier des soldats pontificaux, s'accommoda avec eux, promit de leur faire la somme qu'ils réclamaient au comte, paya, 20,000 florins comptant, donna ses trois fils en otage pour le reste, et recouvra ainsi la liberté (2). Il ne tarda pas d'en faire un usage funeste au comte de Romagne. Sentant bien qu'il était incapable de résister longtemps aux efforts de ce général, et ne respirant que vengeance, il courut à Milan offrir Bologne à l'archevêque, au prix de 200,000 florins; et Visconti, aux yeux duquel l'ambition légitimait tout, Visconti, qui était l'allié du pape, qui avait des ambassadeurs à Avignon, qui n'ignorait pas que Bologne était une ancienne propriété de l'Église, Visconti accepta l'offre de Jean de Pepoli, et envoya sur-le-champ son neveu Bernabos prendre en son nom possession de Bologne, malgré les réclamations du peuple, qui s'écriait : Nous ne voulons pas être vendus! *Noi non vogliamo esse venduti* (3)!

Quand la nouvelle de ce honteux marché parvint à la cour pontificale, elle y excita l'indignation la plus vive; on se demandait qu'est-ce qui serait désormais sacré pour l'ambition des Visconti, et où s'arrêteraient enfin les envahissements toujours progressifs des seigneurs de Milan. Clément VI crut devoir répondre à cet attentat par une mesure vigoureuse, et, au mois de décembre 1350, il lança contre l'archevêque et les Pepoli un monitoire dans lequel il réclamait, au nom du Saint-Siège, la restitution de Bologne, fixait un terme pour cette restitution, menaçait des censures ecclésiastiques, si droit n'était pas

(1) Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 418.

(2) Id., p. 419.

(3) Id., p. 419 et 420. — Matt. Vill., l. I, c. LXVIII.

fait à cette réclamation, et citait à son tribunal, pour le 20 janvier 1351, Giovanni Visconti, ses trois neveux, et les Pepoli, pour qu'ils vinssent expliquer leur conduite (1).

Une menace de censure pour l'archevêque, qui en avait déjà tant méprisé, n'était pas de nature à produire une grande impression sur son esprit : aussi Clément VI songea-t-il à appuyer son monitoire d'une autorité plus persuasive, en envoyant en Italie un internonce chargé d'organiser contre le seigneur de Milan une ligue de toutes les républiques guelfes. L'évêque de Padoue, Ildebrand, était cet internonce (2). Mais, avant de s'occuper de l'objet de sa mission, il avait l'ordre de tenter encore, près de Visconti, la voie des sommations. Il vint donc à Milan, et, après avoir insisté de nouveau sur la restitution de Bologne, il annonça à l'archevêque que la volonté du souverain pontife était qu'il optât entre le sceptre et la crosse ; que cet amalgame qu'il faisait du sacerdoce et de la souveraineté temporelle ne pouvait plus être toléré. L'archevêque ne fit, sur le moment, aucune réponse, mais il invita le nonce à se trouver le lendemain matin, après la messe, dans sa cathédrale. Là, devant tout son peuple assemblé, il se fit répéter les sommations pontificales ; puis, saisissant d'une main la crosse épiscopale, de l'autre une épée nue, et, se tournant du côté du représentant pontifical : « Allez dire au pape, monseigneur, qu'avec l'une je saurai bien défendre l'autre (3). »

Cette réponse montrait assez qu'il fallait nécessairement faire trembler l'archevêque pour le rendre traitable ; et Clément VI, à bout de ménagements, lança l'interdit sur

(1) Raynald, ann. 1350.

(2) Id., ann. 1350, n° 42. — Matteo Villani dit l'évêque de Ferrare. (L. I, c. LXXVI.)

(3) Corio, Istorie Milanesi. P. III, p. 224.

la ville de Milan, et cita de nouveau le prélat rebelle pour le 8 avril. Pendant ce temps-là, l'évêque de Padoue parcourait les cités de la Lombardie et de la Toscane, se présentait à Mastino della Scala, à Vérone, au marquis de Ferrare, aux seigneuries de Florence, de Sienne et de Pérouse, annonçant partout que l'ambition de Visconti menaçait l'indépendance de l'Italie entière, et qu'il n'y avait qu'un moyen de se soustraire à l'oppression, celui de se liguer contre le tyran. Ces excitations de l'évêque produisirent leur effet : toutes les nationalités s'émurent, et, pour les unir plus étroitement dans une même haine contre l'ennemi commun, le nonce proposa un congrès, dont il fixa l'ouverture au mois de mai 1351, à Arezzo (1). Les représentants de toutes les puissances guelfes se trouvèrent en effet à Arezzo au terme indiqué. Mais, comme il n'arrive que trop souvent, la diversité des intérêts particuliers empêcha de s'entendre. Les choses, traînèrent en longueur ; on perdit beaucoup de temps en de vaines discussions. Giovanni Visconti trouva le moyen de mêler aux délibérations ses puissantes intrigues. Par surcroît de malheur, Mastino della Scala mourut, et les conférences furent rompues sans qu'aucune conclusion eût été prise (2).

Entre toutes les puissances qui composaient la diète, Florence seule eut le courage de seconder le Saint-Siège contre le redoutable Visconti. Celui-ci, voulant profiter de l'isolement de sa rivale, se hâta de commencer la guerre contre elle. Mais heureusement la présence du danger rallia à Florence Sienne et Pérouse. Ces trois républiques, réunissant donc leurs efforts, résolurent de tenir tête au tyran ;

(1) On peut voir combien la puissance des Visconti inspirait de terreur aux républiques italiennes dans les pièces publiées par l'Archivio storico italiano, in-8°; Firenze, n° 24, p. 373 et seq.

(2) Matt. Vill., l. I, c. LXXVI.

et, comme elles apprirent, par les ambassadeurs qu'elles avaient à la cour d'Avignon, que le pape, découragé par le peu de succès du comte de Romagne, était disposé à faire la paix avec l'archevêque, elles députèrent vers l'empereur Charles IV, qui se préparait à aller à Rome recevoir la couronne impériale, pour représenter à ce monarque qu'il était dans ses intérêts de mettre un terme aux envahissements des Visconti, lui promettant de le seconder de toutes leurs forces dès qu'il mettrait le pied sur le sol de l'Italie. Charles IV écouta plus favorablement une pareille proposition qu'on aurait osé l'espérer, et se mit en devoir d'y répondre. Les choses allèrent au point que le chancelier de l'empereur se transporta à Florence, et que les conditions d'un traité d'alliance furent sérieusement arrêtées. Ces conditions étaient connues du public au commencement de mai 1352. Mais, déjà avant cette époque, le bruit de cette négociation avait fait réfléchir l'archevêque. Jusque-là les voyages des empereurs en Italie avaient été, pour les États de cette péninsule, le signal des révolutions. Il était difficile à la prudence humaine de prévoir les commotions qu'allait probablement exciter la présence de Charles IV, surtout quand à l'avance le parti guelfe, naguère si hostile à l'Empire, s'alliait à lui. Sans doute, lui, Visconti, avait dans le parti gibelin, dont il était le chef, dans l'étendue de sa domination, dans son immense trésor, dans les séductions de sa politique, de puissants moyens d'entraîner Charles de son côté et de faire repentir les républiques guelfes de l'avoir appelé; mais aussi, d'un autre côté, à considérer les ressources de ses adversaires, le caractère personnel de Charles IV et son dévouement absolu à l'Église romaine, que de chances contre lui! Or, l'archevêque était trop clairvoyant pour méconnaître ce qu'il y avait de

hasardeux dans un pareil événement, et trop sage pour l'attendre dans la disgrâce du Saint-Siège, il résolut donc de faire sa paix avec l'Église. Il était même si pénétré de la nécessité de cette paix, qu'en envoyant ses ambassadeurs à Avignon, il leur recommanda de n'épargner, pour l'obtenir, ni intrigues, ni dons, ni promesses, ni argent (1).

Ces ambassadeurs rencontrèrent à la cour pontificale les ambassadeurs de Florence, de Sienne et de Pérouse, qui les y avaient précédés. Ces derniers virent bientôt que l'archevêque voulait à tout prix une réconciliation. Ce fut pour eux une raison de travailler de toutes leurs forces à l'empêcher; ils ne cessaient de rappeler les torts de Visconti, ses violences, ses injustices, auxquelles ils joignaient celles de ses prédécesseurs, tandis qu'il faisaient de longues et fréquentes apologies de la fidélité, du dévouement des républiques toscanes au Saint-Siège apostolique. Et la cour, impressionnée par ces discours, semblait peu disposée à un accommodement (2). Les plénipotentiaires de l'archevêque eurent d'abord tout contre eux. Mais, c'étaient les plus intimes confidents de leur maître (3), des négociateurs rompus aux affaires, que les obstacles ne rebutaient point, et qui savaient que la persévérance met toujours un poids décisif dans la balance de la politique. Ils allaient sans cesse chez les cardinaux, chez les parents du pape, demandant grâce pour l'archevêque et répandant avec adresse de riches présents. La comtesse de Turenne, dont le crédit auprès de Clément VI

(1) *Matt. Vill.*, l. II, c. II. *Con pieno mandato a operare e fare con doni, e colloro industria, e con promessa, senza havere riguarda alla pecunia d'havere la reconciliazione di santa Chiesa.*

(2) *Id.*, l. II, c. LXVI.

(3) *Suoi confidenti uomini sperti e di grande autorità.* (*Matt. Vill.*, l. II, c. XI.)

était connu, ne fut pas oubliée. Il n'y eut pas jusqu'au roi de France dont les ambassadeurs milanais ne cherchassent à exploiter l'influence (1). Ils y réussirent. Ceux qui s'étaient d'abord le plus opposés à la réconciliation s'adoucirent peu à peu, les passions se calmèrent, et le pape, dont on attisait naguère les ressentiments contre l'archevêque, se vit bientôt obsédé de sollicitations en sa faveur.

Le pape n'avait pas besoin d'être excité à la clémence ; il désirait vivement lui-même d'en finir avec le prélat ; mais il craignait de s'aliéner les trois républiques toscanes, dont les ambassadeurs opposaient toujours une indomptable résistance à toute pensée de conciliation. L'habileté de Clément VI lui suggéra un heureux moyen de vaincre cette résistance, ce fut de mettre les ambassadeurs des trois républiques dans la nécessité de choisir eux-mêmes la paix, à moins de passer pour vouloir compromettre, à propos de querelles particulières, l'intérêt général de toute l'Italie. En plein consistoire, après avoir pompeusement exalté l'amour et la fidélité que Florence, Sienne et Pérouse avaient toujours professés envers l'Église romaine ; après avoir déploré les tristes divisions qui menaçaient d'anéantir leur liberté, il se tourna du côté des ambassadeurs, et, s'adressant à eux : « Trois partis vous sont offerts, dit-il : le premier est une bonne paix avec l'archevêque ; le second, une ligue avec l'Église ; le troisième, l'invitation à l'empereur de passer en Italie : choisissez l'un de ces trois partis, mais choisissez sans délai. » Les ambassadeurs, sommés ainsi de s'expliquer, virent bien que le pape était résolu de faire la paix, et répondirent qu'ils s'en rapportaient à sa décision (2).

(1) *Matth. Vill.*, l. II, c. LXVI.

(2) *Id.*, l. II, c. III.

Tous les obstacles étant donc levés, le traité de réconciliation fut définitivement conclu le 5 mai 1352, au milieu d'un consistoire solennel. L'archevêque fit officiellement sa soumission, reconnut que la ville de Bologne était une propriété de l'Église romaine; après quoi le pape annula les procédures faites contre lui et ses neveux, et l'investit pour douze ans de la seigneurie de Bologne, moyennant un tribut annuel de 12,000 florins, avec charge, ce temps expiré, de rendre Bologne au Saint-Siège. De plus, 100,000 florins durèrent être comptés par l'archevêque à la Chambre apostolique, comme indemnité des dommages soufferts par l'armée du comte de Romagne (1).

Clément VI aurait ardemment désiré mener à bout trois autres réconciliations importantes. La première était celle de l'Église grecque et de l'Église latine. Il y eut à cet égard, pendant les années 1348, 1349 et 1350, entre le pape et l'empereur Cantacuzène, des échanges de lettres et d'ambassades, à la suite desquelles Cantacuzène consentit à l'union, pourvu que cette grave affaire fût traitée de nouveau dans la solennité d'un concile général qui serait convoqué dans un lieu où les prélats d'Orient et d'Occident pourraient se réunir librement et se livrer à la discussion des points contestés entre les deux Églises. Clément VI promit la convocation de cette assemblée; mais d'insurmontables obstacles s'y opposèrent constamment: d'abord la discorde qui régnait parmi les divers États de la chrétienté; ensuite la mauvaise foi des Grecs, qui ne proposaient un retour à l'unité que pour exciter l'ardeur belliqueuse des chrétiens d'Occident contre les Turcs. De toutes ces négociations il ne résulta rien. D'ailleurs le pontificat de Clé-

(1) Matt. Vill., l. III, c. iv.

ment VI ne dura point assez pour les terminer (1).

La seconde réconciliation était celle des Génois et des Vénitiens. Ces deux peuples, rivaux de gloire et de puissance dans l'empire des mers, étaient devenus ennemis, et, s'attaquant en toute occasion, usaient à se détruire les moyens qu'ils auraient dû employer à repousser les progrès des Ottomans. Déjà le pontife les avait sollicités inutilement, par ses lettres, à déposer, pour l'honneur du nom chrétien et le bien de l'Italie, leurs haines réciproques. Il députa enfin aux doges des deux républiques, avec des pleins pouvoirs, le patriarche de Grado, auquel il adjoignit encore l'archevêque de Gênes et l'évêque de Citta di Castello, pour proposer un rapprochement entre les deux puissances (2). Mais, au moment où les négociations se poursuivaient avec le plus d'activité, la flotte de Gênes, commandée par Paganino Doria, et celle des Vénitiens réunis aux Aragonais, par Pisani, se livrèrent, dans les eaux du Bosphore, une des batailles les plus acharnées dont l'histoire fasse mention, et dans laquelle les Vénitiens furent horriblement battus (3). Toute l'Europe déplorait une lutte où la gloire des Génois ne compensait pas des flots de sang inutilement versés et l'affaiblissement des deux républiques les plus brillantes de l'Italie. Alors Clément VI cita à sa cour les trois parties belligérantes : leurs représentants s'y rendirent. Le roi de France, l'empereur Charles IV, vinrent appuyer de leur influence la médiation du pape. On put croire un instant que les esprits allaient se rapprocher ; mais, quand la voix de la modération aurait dû parler seule, le roi d'Aragon osa demander

(1) Cantacuzène, l. IV, c. ix.

(2) Reynald, ann. 1354.

(3) Cantacuz., l. IV, c. xxx. — Bizarus, *Rer. Persicarum*, in-fol., l. VIII, p. 227.

comme condition première de la paix que les Génois abandonnassent la Corse conquise par leurs armes, ainsi que leurs acquisitions en Sardaigne. On n'en aurait pas demandé plus à des vaincus (1). Les Génois, victorieux, rejetèrent avec hauteur une semblable prétention, et tout fut encore arrêté. Plus tard, les Génois durent se repentir d'avoir rompu les négociations ; battus à leur tour par leurs adversaires dans les parages de la Sardaigne, et manquant, dans les revers, de cette constance héroïque qui les répare, ils implorèrent la protection de l'archevêque Visconti, qui la leur vendit au prix de leur indépendance (2).

La troisième réconciliation était celle de la France et de l'Angleterre. C'était là le vœu suprême de Clément VI, et, plus que jamais, il croyait la circonstance favorable pour le réaliser. Jean de Valois avait succédé à son père, Philippe, mort en l'année 1350, et il était permis d'espérer qu'Edward, qui n'avait jamais eu avec le nouveau monarque de démêlé personnel, se montrerait plus traitable. Pour obtenir cette importante pacification, le pape fit choix du négociateur qui avait terminé le différend du roi de Hongrie et de la reine Jeanne, et le cardinal Gui de Boulogne partit au mois de septembre pour Paris. Mais Clément VI ne devait point voir l'issue de cette grande affaire : la vie abandonnait rapidement ce pontife. Dès les derniers jours de l'année 1351, une humeur, qui s'était répandue dans la masse du sang, lui avait fait enfler le visage. Il s'était trouvé fort mal à cette époque. Depuis, la maladie, sans cesser tout à fait, lui laissa de bons intervalles, qui faisaient espérer une guérison, et dont on profita pour tenir les consistoires où les affaires de Naples et

(1) Raynald, ann. 1352, n^o 14 et 15. — Sponde, ann. 1352, n^o 8.

(2) Matt. Vill., l. III, c. LXXIX et LXXXVI.

de Bologne furent terminées (1). Mais, vers la fin de 1352, le mal fit de nouveaux progrès, la fièvre ne quitta plus le pape; il reçut alors les sacrements de l'Église avec une grande piété, et, le 3 décembre 1352, il expira subitement. Quand on fit l'autopsie du cadavre, on trouva qu'un abcès, qui s'était formé dans le dos, avait, par sa rupture, submergé le cœur (2). Le règne de Clément VI avait duré un peu plus de dix ans. On déposa d'abord son corps dans l'église cathédrale d'Avignon; puis on le transporta plus tard, avec une grande pompe, au monastère de La Chaize-Dieu, qu'il avait choisi dans son testament pour le lieu de sa sépulture (3).

Clément VI est une grande et belle figure dans l'histoire du quatorzième siècle. En effet, quand d'un côté on regarde à sa conduite au milieu des graves événements qui remplirent son pontificat, à l'habileté qu'il déployait dans les affaires les plus épineuses, à son activité, à sa prudence, à sa fermeté, à sa juste appréciation des hommes et des choses, à ce ton de grandeur et de supériorité qu'il mêlait à tout, à cet éclat qui rayonnait de son trône, aux glorieux résultats de son règne, on avouera que peu de pontifes ont porté avec plus de talent que lui le sceptre de l'Église. D'un autre côté, quand on regarde à son caractère personnel, à cette générosité qui n'avait d'autres limites que celles de son pouvoir, à cette bonté de cœur qui lui avait appris l'art précieux de contenter ceux mêmes qu'il ne pouvait satisfaire (4), à cette douceur, à cette affabilité de manières qui lui gagnaient tous les cœurs, on recon-

(1) De Sade, Mémoires, t. III, p. 196.

(2) Baluze, Vitæ paparum, t. I, p. 318.

(3) Id., p. 278 et 299.

(4) *Suum præsidium aut juvamen implorantes nunquam emisit sine consolatione reali aut verbali.* (Id., p. 264.)

naîtra que, s'il y a eu des pontifes plus saints, aucun ne fut meilleur que lui. On lui a reproché d'avoir prodigué les trésors de l'Église ; mais c'était pour soulager les pauvres (1), pour faire exécuter des travaux utiles, pour relever de grandes familles tombées dans l'infortune, pour venir au secours de la France, sa patrie, épuisée par la guerre (2). En pouvait-il faire un plus noble usage ?

Matteo Villani est le seul qui ait soulevé, à propos des relations de Clément VI avec les grandes dames du siècle, des soupçons injurieux à la mémoire de ce brillant pontife (3). J'ai regret d'entendre Muratori, un écrivain aussi grave, renchérir sur les malignes allégations du chroniqueur rancuneux, et y ajouter des particularités dont il ne prend aucune peine de citer les sources, comme si c'était peu de chose d'accuser un pape (4). La plupart des contemporains ont au contraire exalté la vertu de Clément VI, et quelques-uns l'ont fait avec enthousiasme (5). Pétrarque lui-même, si sobre d'éloges envers les papes d'Avignon, rend hommage à sa clémence (6). J'ai parlé de la bonté de

(1) En 1346, Clément VI fit faire des distributions de pain, que la disette la plus affreuse avait rendues nécessaires. Des pluies continuelles et des inondations fréquentes avaient gâté les semences et occasionné la disette. La générosité du pontife remédia aux maux qu'elle causait en pourvoyant à la subsistance des misérables. Le pain qu'on distribuait avait une forme particulière : elle ressemblait à la tiare des papes ou à une pomme de pin, et s'appelait *pagnotta*. Ce mot désigne encore un pain à Rome. (Manusc. de Teyssier, Hist. de la ville d'Avignon, t. II, p. 14.)

(2) Baluze, *Vitæ paparum*, p. 264 et 278. — Matt. Vill., l. II, c. iv.

(3) Id. *Delle femine non si guardo, ma trapasso il modo de' sculari giovani baronni, e nel papato non se ne seppe contenere, ne occultare.* (Loc. cit.)

(4) Muratori, ap. *Ber. ital. Script.*, t. XIV, p. 606, in nota.

(5) *La Vita Clementis VI*, ap. Baluze, t. I.

(6) Nulli major inest clementia: nomen ab ipsis
Dignum rebus habet.

(Carmen cardinali Joanni de Columna, édit. Basil., p. 100.)

son cœur; en voici un trait qui montrera que cette qualité n'était pas seulement chez lui une heureuse disposition de la nature, mais encore une vertu laborieusement acquise par la piété. Un homme, de qui il avait reçu une grave offense, osa lui présenter un placet; le pape l'ouvrit, et son premier mouvement fut de le jeter à terre et de le fouler aux pieds. Mais un remords le saisit aussitôt, et, relevant le placet, il s'écria de manière à être entendu de ses serviteurs: « Va, Satan, tu ne me forceras pas encore aujourd'hui à me venger! » Et il signa la grâce qu'on lui demandait (1).

Lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Clément VI, une pensée de réforme parut un moment s'emparer de ces cardinaux qui avaient partagé les magnificences du pape défunt, et leurs vucs se tournèrent tout d'abord sur le général des Chartreux, Jean Birel, personnage d'une haute réputation de sainteté. Peu s'en fallut que l'on ne vît alors se répéter le fait, peut-être l'erreur, du conclave de 1294, et qu'un autre solitaire comme Pierre Morone ne fût arraché au désert pour occuper le trône pontifical. Ce fut le cardinal de Talleyrand de Périgord qui ramena le conclave à d'autres idées. « Je m'aperçois, dit-il, mes frères, que vous voulez élire le général des Chartreux. Sans doute, nul mieux que lui ne mérite un si grand honneur; mais vous n'avez pas fait une importante réflexion: l'amour du monde et de sa gloire respire en nous, et votre candidat a horreur de la gloire du monde. Une fois élu, son premier soin sera de nous rappeler à la simplicité des mœurs antiques, de proscrire nos somptueux équipages et d'envoyer à la charrue nos superbes chevaux. Ni la noblesse ni la puissance des personnes ne

(1) Baluze, ubi supra, p. 254.

« l'effraye; mais, comme un lion généreux, il est incapable de terreur quand il s'agit du bien de l'Église (1). »

Si les cardinaux avaient voulu complètement la réforme somptuaire de la cour romaine, le discours du cardinal de Talleyrand, bien loin de les dégoûter de Jean Birel, les aurait au contraire confirmés dans leur choix. La promptitude avec laquelle ils renoncèrent au saint religieux donnerait à penser que leurs projets de réforme étaient circonscrits dans certaines limites, et qu'ils craignaient de dépasser leur but. Pour une fin louable sans doute, mais dont il est malaisé de pénétrer les motifs, un certain nombre d'entre eux, aussitôt après avoir rejeté leur premier candidat, rédigèrent une sorte de compromis dont ils signèrent et jurèrent tous l'exécution. D'après ce compromis, le nombre absolu des cardinaux était fixé à vingt; le pape ne pouvait en nommer de nouveaux avant que le nombre des anciens fût réduit à seize; le pape ne pouvait nommer les cardinaux, les déposer, les frapper d'anathème, leur ôter le droit de voter, que du consentement du Sacré Collège. En outre, le même consentement du Sacré Collège était nécessaire au pape pour donner à fief ou à bail, ou de quelque manière que ce fût, les provinces villes, forteresses de l'Église romaine, pour nommer et destituer les grands officiers de la cour romaine. Tout parent ou allié du pape était par là même exclu des charges de maréchal de cour ou de gouverneur des domaines ecclésiastiques. Le pape futur devait, le jour même de son élévation, ratifier ces engagements. Si un tel compromis eût pu devenir la loi suprême du chef de l'Église, le pape aurait bien pu encore être entouré de toutes les magnificences

(1) Petri Dorlandi Chron. Carthusiense, l. IV, c. xxii. — Brevis Historia ordinis Cortaus., ap. Martene et Durand, Veter. script. Collect., t. VI, p. 487.

pontificales, sa dignité aurait pu être encore l'objet de la vénération des peuples ; mais, dans le fait, il n'aurait été qu'un fantôme ; le Sacré Collège eût régné. Les esprits les plus sages du conclave sentirent combien la Papauté allait être éternuée par cet engagement. Mais, comme dans le moment ils ne pouvaient résister aux circonstances, ils se réservèrent le droit de les renier en ajoutant à leur serment la formule suivante : « si l'acte est conforme au droit (1). » Cet engagement survécut à peine au conclave qui l'avait produit.

Jean Birel devenu impossible, les cardinaux se replièrent sur eux-mêmes, et la cabale aurait été capable de retarder indéfiniment l'élection du pape si la nouvelle ne se fût tout à coup répandue que le roi de France se rendait à grandes journées à Avignon pour faire passer une de ses créatures. Les cardinaux, redoutant que la présence du monarque ne gênât la liberté du conclave, se hâtèrent de prévenir son arrivée en réunissant leurs suffrages sur le cardinal d'Ostie, Étienne Aubert, qui prit le nom d'Innocent VI. Comme son prédécesseur, le nouveau pontife était Limousin. Il avait vu le jour dans un petit village appelé Mont, annexé à la paroisse de Beyssac, près du château de Pompadour. Au dix-septième siècle, on montrait encore une ruine que les habitants du pays nommaient la maison du pape Innocent VI. La tradition attribue à ce pontife la construction de l'église de Beyssac. L'architecture de l'édifice est, en effet, dans le style de l'époque, et l'on voit à la voûte les armes d'Innocent (2). Les noms de ses parents sont à peu près inconnus ; il fut la seule illustration de sa famille, qui retomba dans l'obscurité après lui. La première

(1) Raynald, ann. 1352, n° 26. — Alii si jure niterentur, jurejurando adjunxerunt. (N° 27.)

(2) Baluze, Vitæ paparum, t. I, p. 918.

moitié de sa vie a laissé peu de traces ; il ne commença à se faire connaître avec un certain éclat qu'en 1335, à Toulouse, d'abord comme professeur en droit, puis comme juge-mage de la sénéchaussée de la même ville, d'où il fut tiré, en 1357, pour être promu à l'évêché de Noyon, qu'il échangea, en 1340, contre celui de Clermont. L'année suivante, une députation dont le roi de France le chargea près de Benoît XII le fit connaître avantageusement de ce pontife, qui l'aurait dès lors revêtu de la pourpre si la mort ne l'en eût empêché. Mais Étienne Aubert ne tarda pas à la recevoir des mains de Clément VI, avec le titre de Saint-Jean et de Saint-Paul d'abord, puis bientôt après avec l'évêché d'Ostie et de Velletri, et la charge de grand pénitencier de l'Église romaine. Le nouvel élu reçut, le 30 décembre, la couronne pontificale des mains du cardinal Gailard de la Motte, sans aucune pompe remarquable (1).

On dit qu'Innocent VI, parvenu à la dignité suprême, qu'un autre que lui avait été si près d'obtenir, voulut alors dédommager son concurrent, en apparence moins heureux, et fit offrir le cardinalat à Jean Birel. Mais on ajoute que cet humble religieux, dont la paisible existence s'était jusque-là écoulée si loin des pompes humaines, refusa cet honneur à sa vieillesse, et qu'aucune importunité ne put vaincre ses résistances. Cette âme sublime, qui entrevoyait déjà les splendeurs éternelles, dédaignait à bon droit ces grandeurs d'un jour que le temps emporte et que la mort efface (2).

Il est des personnages sur lesquels l'histoire jette à peine un regard en passant, qui restent inconnus parce qu'ils

(1) Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 324, 949 et seq. — François Duchesne, *Hist. des cardinaux français*, t. II, p. 556 et suiv. — Frizon, *Gallia purpurata*, p. 74.

(2) Dorlandi, *Chron. Carthus.*, l. IV, c. xxii, p. 231 et 232.

vivent étrangers à ce mouvement qui emporte la société humaine ; des personnages à la physionomie calme et sereine, et que l'on aime à contempler quand on les rencontre, parce qu'ils reposent les yeux fatigués du tourbillon des événements. Jean Birel est un de ces personnages. Deux circonstances nous l'ont révélé comme par hasard ; sans elles il serait à jamais resté enseveli dans l'obscurité d'une légende. Cependant la sainteté de Birel lui avait acquis une grande renommée de son temps. Une piété expansive, une douceur inexprimable, une charité sans bornes, formaient le caractère de cette sainteté. Elle avait cela de remarquable, dit son pieux biographe, qu'elle était également parfaite dans la contemplation et dans l'action (1). Quelquefois, au milieu de la ferveur de l'oraison, son âme semblait se détacher de son corps, tant il paraissait étranger à tout ce qui l'environnait, et alors on aurait dit un ange plutôt qu'un homme (2). D'autres fois, il interrompait cette céleste contemplation pour se mettre en rapport avec les grands du siècle ; et alors il écrivait aux puissants de la terre, aux seigneurs, aux rois, aux cardinaux, au pape même, des lettres graves, fortes et terribles, dans lesquelles il leur disait des vérités utiles, leur recommandait la réforme d'eux-mêmes et des autres ; et telle était l'autorité du saint homme, que ces lettres étaient reçues comme des oracles du ciel (3). Selon le même biographe, si Innocent VI ne donna point dans les abus du népotisme, s'il se montra plus difficile dans la distribution des grâces, si les bénéfices ecclésiastiques furent accordés sous son règne à des sujets généralement dignes, c'est aux lettres

(1) Dorlandi, Chron. carthus., loc. cit., p. 258.

(2) *Rapiebatur enim plerumque vir seraphicus in tam sublimem mentis excessum, ut non tam homo quam angelus videretur.* (Id. P. 258.)

(3) Id., p. 252.

de l'homme de Dieu que l'Église en fut redevable (1).

Jean Birel ne survécut que peu d'années à la circonstance la plus éclatante de sa carrière. Sa mort fut sublime comme sa vie. Déjà entré en agonie, il trouva encore assez de force pour sortir de son lit et se traîner dans son oratoire. Là, prosterné à terre, il répandit une dernière fois ses larmes avec sa prière. Ramené dans son lit, il entendit la lecture de la Passion du Sauveur, relevant lui-même les fautes du lecteur, et, quand on commença les Litanies des saints, il prit doucement son vol vers les cieux, échangeant ainsi la société de ses frères contre celle des élus (2). Lorsque le pape Innocent VI apprit cette mort précieuse, il s'écria en versant des larmes : « L'ordre des Chartreux vient de perdre « le plus saint de ses religieux, et l'Église le plus excellent « de ses prêtres (3). » Et, lorsque peu après il se trouva à son tour sur le bord de la tombe, sur le point de paraître devant le souverain Juge, il répétait à ceux qui l'entouraient : « Ah ! plaise à Dieu que mon âme apparaisse de- « vant lui aussi pure que celle du père Jean Birel (4) ! »

Le pontife qui rendait si sincèrement justice au concurrent de sa dignité était, à beaucoup d'égards, digne d'être placé à côté de lui. Sans avoir la piété sublime de Jean Birel, Innocent avait celle d'un prélat régulier, édifiant. Sa réputation était intacte ; sa vie avait toujours été simple, sans éclat (5). Il se distinguait par l'austérité de

(1) Dorlandi, Chron. carthus., p. 232.

(2) Id., p. 239.

(3) Heu ! inquit, sanctorum religiosus, et totius mundi præstantior clericus, modo defunctus est. (Id. p. 239.)

(4) Utinam anima mea taliter ante Deum appareat immunis, qualem credo optimi Patris Joannis animam apparuisse! (Id., p. 239.)—Brevis Hist. Carthus. jam citata, ap. Martenne et Durand, t. VI, p. 192.

(5) Fu papa Innocenzio uomo di semplice e onesta vita, e di buona fama. (Matt. Vill., l. II, c. xxvi.)

ses mœurs, et tous les contemporains ont remarqué son amour pour la justice (1). La cour romaine se ressentit bientôt de l'esprit qui animait le nouveau chef de l'Église. Sitôt après son couronnement il révoqua la constitution de Clément VI qui accordait aux dignitaires ecclésiastiques et aux cardinaux des bénéfices sur certaines églises cathédrales et collégiales, suspendit une foule de réserves et de commendes, s'éleva contre la pluralité des bénéfices, et intima à chaque bénéficiaire, sous peine d'excommunication, de garder la résidence, ce qui purgea la cour romaine d'une foule de courtisans inutiles qui ne s'y occupaient qu'à ourdir des intrigues et à satisfaire leur cupidité (2). Naturellement économe de son bien et persuadé qu'il devait l'être surtout de celui de l'Église, il bannit de sa cour la magnificence, diminua les dépenses de sa maison et retrancha de sa famille tous les serviteurs qui n'y figuraient que pour le luxe. Les cardinaux furent forcés d'imiter la conduite du pape et de ramener la simplicité dans leurs maisons (3). Innocent sembla s'être proposé Benoît XII pour modèle. Moins les scrupules excessifs du cistercien, ce fut la même sévérité dans l'administration, le même zèle pour les réformes. Les saints ordres et les bénéfices furent conférés au mérite. « Les dignités ecclésiastiques, disait-il, doivent être le prix de la vertu et non de la naissance (4). » Il ne craignit pas de reprendre ouvertement les vices de quelques jeunes cardinaux qui abusaient de leur rang et de leur puissance pour satisfaire

(1) Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 343 et 357. — *Hic rigidus et justus.* (Rebdorff, p. 444.) — *Hic justus est reputatus.* (Alb. Argent., p. 156.)

(2) *Id.*, p. 357.

(3) *Id.*, p. 357.

(4) Novaez, *Elementi della Storia dei sommi pontifici*, t. IV, p. 151 et 152.

d'indignes passions, et les menaça même de les faire repentir du scandale qu'ils donnaient (1). Les historiens rendent en général hommage à son instruction. Quelques-uns l'exaltent comme un grand canoniste (2). En effet, Étienne Aubert avait professé avec succès le droit canon à Toulouse. Matteo Villani se trompe donc quand il l'appelle un homme de petite science (3). Mais que penser de Pétrarque, qui raconte gravement que ce pontife soutenait que lui, Pétrarque, était magicien parce qu'il lisait Virgile (4)? Quel conte ridicule! Si le poète a voulu nous prouver par là qu'Innocent VI manquait de bon sens, il en a montré assurément bien peu lui-même.

A la mort de Clément VI, l'Europe se trouvait dans la situation politique la plus compliquée, et le nouveau pape allait être appelé à résoudre une foule de questions importantes et difficiles. Au nord, la France et l'Angleterre avaient rompu leur trêve et se préparaient, malgré tous les efforts du cardinal Gui de Boulogne, à une troisième lutte plus désastreuse encore que les précédentes. Au midi, la Castille, désolée par les fureurs de son monarque, Pierre le Cruel, offrait le hideux spectacle de l'Italie sous le règne du plus sanguinaire de ses empereurs. L'Allemagne était tranquille. Là triomphait la politique de Clément VI. Mais son chef, Charles IV, se préparait à aller bientôt prendre la couronne impériale à Rome, et ce voyage pouvait devenir un événement dont il était difficile de calculer les conséquences. A Naples, les deux souverains qui gouvernaient l'héritage du sage roi Robert,

(1) Matt. Vill., l. IV, c. LXXVI.

(2) Rollevinch, Fasc. Temp., ap. Pistor. — Trith. Cron. Hirsaug., p. 237. — Gonzalo de Illescas, p. 33.

(3) Uomo... di non grande scienza. (L. III, c. XLIV.)

(4) Senil., l. I, ep. III.

appauvris par la guerre, faibles et sans considération, avaient peine à se soutenir. Les deux grandes républiques maritimes de l'Italie, Gènes et Venise, toujours ennemies, toujours acharnées l'une contre l'autre, semblaient, pour s'entre-déchirer, puiser une nouvelle fureur dans leurs pertes réciproques, tandis qu'au milieu d'elles Giovanni Visconti, profitant de ces divisions pour accroître sa puissance, menaçait de renverser l'équilibre de la Péninsule. Mais, de toutes les situations, celle qui était la plus alarmante pour la Papauté était la situation où se trouvaient les domaines de l'Église en Italie. Les tyrans les avaient presque totalement envahis. La défaite du comte de Romagne avait achevé d'y anéantir l'autorité temporelle des papes, et les choses en étaient au point qu'il n'y avait plus que la ville de Montefiascone, dans le Patrimoine, et celle de Montefalcone, dans le duché de Spolète, qui la reconnussent encore (1).

Cette dernière situation attira tout d'abord l'attention d'Innocent VI. Il ne s'agissait rien moins que d'entreprendre une conquête. Le pape s'y disposa résolument. Mais, avant toutes choses, pour mener à bout un pareil dessein, il fallait en confier l'exécution à un homme capable, à un homme qui réunit en sa personne le double talent du guerrier et du politique. Heureusement cet homme se trouvait dans les rangs mêmes du Sacré Collège, et Innocent VI eut le talent de le découvrir. Cette découverte décida du succès de l'entreprise.

Ægidius Alvarez Carillo d'Albornoz, l'homme éminent dont il s'agit, avait reçu le jour à Cuença, quand ? l'histoire ne le note point; elle dit en revanche qu'il tirait de son origine un sang royal, car son père, don Garcia d'Albornoz, descendait d'Alphonse V, roi de Léon, et sa mère,

(1) Baluze, *Vitæ paparum*, t. I, p. 323.

Thérèse de Luna, comptait parmi ses ancêtres un roi d'Aragon. De bonne heure, Garcia Albornoz envoya son fils à Toulouse pour y étudier, et le travail assidu du jeune élève, joint à ses heureuses dispositions, lui fit faire de rapides progrès dans les sciences (1). Cependant, à travers les succès littéraires du jeune élève, perçaient déjà des goûts militaires qui se développèrent bientôt avec éclat. Devenu chevalier, il gagna par sa valeur les éperons d'or. Don Alphonse XI, juste appréciateur du mérite, se l'attacha étroitement, et le fit conseiller d'État et son porte-étendard (2), ce qui ne l'empêcha pas toutefois de devenir archidiacre de Calatrava, et, peu de temps après, en 1337, à la mort de don Ximenès de Luna, archevêque de Tolède, d'être choisi par le chapitre de cette église pour remplacer ce prélat (3). Don Alphonse, qui ne pouvait se passer des talents d'Albornoz pour la guerre, l'emmena avec lui, en 1340, dans sa célèbre campagne d'Andalousie contre les Maures d'Afrique. Il assista à la bataille de Salado, dite de Tarifa, où il contribua si puissamment à la victoire en dirigeant par ses sages conseils la valeur impétueuse du monarque castillan, qui voulut être armé chevalier de sa main (4). Il dirigea ensuite le siège d'Algésiras, après l'avoir préparé par d'habiles négociations, et partagea la gloire de la reddition de cette place.

Mais le grand Alphonse étant mort, le crédit d'Albornoz diminua rapidement sous le règne de Pierre le Cruel. C'é-

(1) Sepulveda, *Rerum gestarum Albornotii*, l. I, n° 4. — Lescale, *Vie du grand cardinal Albornoz*, l. I, p. 2 et 4. — Duverdier, *Hist. des cardinaux illustres*, in-4°, Paris, 1653, p. 218.

(2) *Historiæ romanæ Fragmenta*, ap. Muratori, *Antiquitates italicæ mediæ ævi*, t. III, l. III, c. v.

(3) Lescale, l. I, p. 5.

(4) *Id.*, l. I, p. 8 et 10. — Sepulv., l. I, n° 4. — Duverdier, *Hist. des cardinaux illustres*, p. 220.

taient des conseillers libertins, sanguinaires, et non des ministres sages, qu'il fallait à un prince qui fit mourir la femme la plus accomplie de son siècle pour mettre à sa place une misérable concubine, à un prince qui fut le bourreau de ses sujets. De généreuses observations qu'il osa lui adresser sur ses excès lui attirèrent la colère de ce tyran ombrageux. Pour lui éviter un crime de plus, Albornoz quitta l'Espagne et vint chercher à Avignon un asile à l'ombre du trône apostolique. Sa réputation l'y avait précédé, et Clément VI le fit cardinal du titre de Saint-Clément, dans sa promotion du 17 décembre 1350. Il résigna alors son archevêché de Tolède, disant que s'il conservait cette église, où il ne résidait point, il serait tout aussi blâmable que le roi Pierre en retenant Padilla du vivant de son épouse légitime (1).

Jusque-là, Ægidius Albornoz n'avait fait que préluder à sa destinée; la carrière où elle devait s'accomplir allait commencer avec sa légation. Nous le verrons pendant quinze ans déployer sur le théâtre de l'Italie la profondeur des desseins avec la rapidité de l'exécution; les stratagèmes les plus inconnus de l'art militaire avec les combinaisons les plus savantes de la politique, tout ce que le génie a de ressources dans les situations difficiles, tout ce que l'habileté a de moyens pour profiter des occasions que présente la fortune, enfin l'intrépidité du héros unie à la constance inébranlable du sage. La bulle par laquelle le pape investissait le cardinal de sa mission renfermait les pouvoirs les plus étendus. Il devait étouffer l'hérésie, comprimer la licence, restaurer l'honneur du sacerdoce, relever la majesté du culte divin, imposer silence à la discorde, prêter secours aux malheu-

(1) Sepulv., l. I, n° 2. — Lescale, l. I, p. 27, 28 et 29. — Duverdier, p. 223.

reux et procurer le salut des âmes ; annihiler les alliances, confédérations, ligues, formées contre l'Église romaine ; forcer à la restitution les usurpateurs et les injustes détenteurs des biens de cette Église ; restaurer son autorité ; faire la guerre et la paix (1). Une mission si large signalait autant la grandeur du mal auquel Albornoz devait remédier qu'elle prouvait la confiance d'Innocent VI en son légat. Il n'y était fait, il est vrai, qu'une assez vague mention du but principal de la légation d'Albornoz, c'est-à-dire du recouvrement des provinces ecclésiastiques occupées par les tyrans ; mais personne alors ne se méprit sur les vraies intentions du pape (2).

Pour mettre le cardinal en mesure d'exécuter un projet aussi important, Innocent VI lui donna beaucoup de promesses, mais peu de subsides, car le trésor pontifical était épuisé, et parmi toutes les puissances de l'Europe sollicitées de venir au secours de sa détresse pécuniaire, l'Allemagne seule répondait à l'appel du Père commun des fidèles (3). Mais la rare capacité d'Albornoz devait suppléer à tout.

Le légat partit pour l'Italie vers la fin du mois d'août de l'année 1353, suivi de quelques troupes composées d'aventuriers français, bourguignons, allemands et espagnols, et accompagné de Lopez de Luna, archevêque de Saragosse, et d'Alphonse de Tolède, évêque de Badajoz, ses amis. Sous sa bannière marchaient don Gomez Albornoz, son neveu, Fernand Blasco et Garcia Albornoz, ses parents, tous trois vaillants chevaliers, et qui avaient appris l'art de la guerre

(1) Voir cette bulle à la tête du Recueil des constitutions agidiennes, in-fol., Rome, 1543.

(2) Matt. Vill., l. III, c. LXXIV. — Baluze, *Vitæ paparum*, p. 323, 345 et 358. — Raynald, ex ms. Vatic., ad ann. 1353, n° 4.

(3) *Sola Alamannia solvit subsidium.* (Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 345.)

sous le grand Alphonse XI (1). Il arriva à Milan le 14 septembre. Giovanni Visconti avait trop de perspicacité pour ne pas entrevoir ce que la mission du cardinal renfermait de dangereux pour lui, dont le Saint-Siège avait tant à se plaindre ; mais il était en même temps trop habile politique pour se poser en adversaire des projets de la cour romaine sans avoir attendu les événements. Il reçut le cardinal comme s'il eût été le plus fidèle allié du Saint-Siège, avec cette politesse qu'il employait à séduire et cette magnificence par laquelle il savait éblouir (2). Non content de lui envoyer un brillant cortège, qui l'accueillit à son entrée sur les terres de Milan, il se porta lui-même à sa rencontre, avec ses trois neveux, jusqu'à deux milles de la capitale. Pendant trois jours que le légat passa à Milan, toute sa suite fut défrayée aux dépens de l'archevêque (3) ; rien ne lui fut refusé, pas même la promesse de coopérer à ses entreprises. Mais, lorsque le cardinal voulut partir, Giovanni Visconti le détourna adroitement de passer par Bologne, représentant que cette route, courant au milieu de contrées occupées par les ennemis qu'il allait combattre, n'était pas sûre pour lui (4).

Ici Albornoz pénétra les défiances de l'archevêque ; mais il avait besoin, lui aussi, de ne point froisser un tel homme : il respecta donc ses répugnances pour la route de Bologne, et, après lui avoir demandé deux de ses conseillers en garantie de sa bonne volonté, il se dirigea par Pise vers Florence, où il arriva le 9 octobre. Les honneurs qui l'attendaient dans cette capitale de la Toscane furent

(1) Sepulv., l. I, n° 5. — Lescale, l. I, p. 38 et 39.

(2) Matt. Vill., l. III, c. LXXXIV.

(3) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. III, l. V, p. 316.

(4) Sepulv., l. I, n°s 6 et 7. — Lescale, l. I, p. 48. — Matt. Vill., ubi supra. — Duverdier, p. 224.

non moins magnifiques qu'à Milan, mais plus sincères, car la cause du légat était aussi celle de la république. Les habitants de Florence le reçurent au bruit de toutes les cloches, en procession, et sous un dais de soie brodée d'or, porté par quatre nobles citoyens. Des provisions abondantes furent prodiguées à sa petite armée, que la seigneurie augmenta de cent cinquante cavaliers (1). Il ne resta que deux jours à Florence ; de là il se rendit à Sienne, où sa présence rallia les différents partis à la cause de l'Église, et où il grossit encore sa troupe de nouveaux renforts (2). Enfin il atteignit Montefiascone et s'y arrêta pour en réparer les fortifications, voulant faire de cette ville son point d'appui dans l'expédition qu'il allait organiser.

Les députés de Rome vinrent le trouver à Montefiascone ; ils sollicitaient un accommodement avec le Saint-Siège (3). En effet, plus que jamais la capitale du monde chrétien était le théâtre des factions. Depuis l'expulsion du tribun, elle avait successivement passé par toutes les phases de l'inconstance populaire. Le gouvernement institué par le cardinal Bertrand de Deux s'était promptement usé. Plusieurs autres dont on essaya après lui n'eurent pas un meilleur succès, et tous les brigandages que Rienzi avait détruits reparurent dans la ville.

Cependant le peuple, poussé à bout, s'émeut, et, guidé par des hommes sages, il s'assemble, le lendemain de Noël 1350, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Après une courte délibération, on conclut que, pour ramener l'ordre, il faut un chef avec une autorité absolue, et, d'une commune voix, on revêt de cette autorité absolue Jean

(1) Sepulv., l. I, nos 8 et 9. — Lescale, l. I, p. 52. — Matt. Vill., ubi supra.

(2) Sepulv., l. I, n° 40. — Lescale, l. I, p. 54. — Duverdier, p. 224.

(3) Matt. Vill., l. III, c. xci.

Cerroni, simple bourgeois, mais d'une grande réputation d'intégrité. Ce choix fait, on court au Capitole, où dominait Luca Savelli, on le force à céder la place au nouveau maître. En vain les nobles accourent en armes pour arrêter l'élan du peuple; eux-mêmes sont obligés de reconnaître Cerroni, qui prête serment de fidélité au pape entre les mains de son vicaire, Ponzio Perroto (1).

Ce changement, qui s'était opéré en quelques heures et sans effusion de sang, ramena la tranquillité dans la ville. Mais un ordre de choses calme et régulier parut bientôt beaucoup trop uniforme à un peuple habitué au mouvement des partis et aux scènes mobiles des révolutions. Il aurait fallu aux Romains d'alors un chef énergique et ferme pour les façonner à la discipline, et Cerroni était faible; un chef d'une certaine renommée politique pour conserver au pouvoir sa majesté, et Cerroni n'avait que la renommée de la vertu; enfin un chef guerrier pour comprimer les factions, et Cerroni était l'homme de la paix. Sa considération ne tarda pas à décliner. Les nobles, Luca Savelli en tête, le tournèrent en dérision; lui-même sentit qu'il devenait impossible. Il résigna le pouvoir après l'avoir tenu vingt mois, et s'enfuit (2). La retraite de Cerroni rendit aux factions toute leur turbulence; le désordre devint extrême; les partis se divisèrent, se subdivisèrent. Savelli, Orsini, Colonna, confondirent leur haine et leur ambition. On se battit dans Rome, on se battit hors de Rome; tout fut rempli de carnage (3).

Tant de confusion ouvrit enfin la porte à un dernier tyran, nommé Francesco Baroncelli. Le 14 septembre, il y eut un nouveau soulèvement. Presque tous les nobles

(1) *Matt. Vill.*, l. II, c. XLVII.

(2) *Papencordt*, p. 291.

(3) *Matt. Vill.*, l. II, c. LXXVIII.

étaient hors de la ville, occupés à se faire la guerre : Baroncelli n'avait pas eu de peine à organiser une conjuration. A la tête de l'émeute, il s'empare du Capitole, en massacre le gardien, Paolo Francolini, et appelle le peuple à la liberté. Le peuple s'assemble à sa voix dans l'église d'Ara-Cœli ; Baroncelli le captive, le séduit, l'entraîne par une improvisation éloquente, et le peuple, à qui Baroncelli retrace son ancien tribun, l'accepte pour dominateur. C'était un homme du peuple, qui avait été naguère envoyé de Rienzi à Florence ; on le surnommait *lo Schiavo* (1), et il était écrivain du sénat (2). Baroncelli revêt aussitôt les insignes de l'autorité suprême, prend le nom de *second tribun* et de *consul auguste de Rome*, nomme des magistrats, exerce la justice et ramène quelques instants l'ordre légal. Mais, plus inconséquent, plus vain encore que son devancier et son modèle, il passa bien plus vite que lui de la modération du pouvoir aux excès de la tyrannie, et périt dans une émeute populaire (3).

C'était après cette dernière catastrophe que les Romains, las des discordes civiles, se présentaient au cardinal Albornoz. Celui-ci les reçut bien, leur accorda l'accommodement qu'ils demandaient avec sa protection, à la condition qu'ils feraient cause commune avec lui contre les ennemis de l'Église (4). Puis, sur l'ordre du pape, daté du 24 mars 1354, il institua sénateur pour six mois Guido d'Isola (5). Par un hasard singulier, pendant que

(1) C'est-à-dire l'Esclave.

(2) Papencordt, p. 295.

(3) Matt. Vill., l. II, c. LXXVIII. — Raynald, ann. 1353, n° 5. — Zephirino Re, p. 274 et seq. Ce dernier fait un tableau affreux de la tyrannie de Baroncelli.

(4) Matt. Vill., l. III, c. XCI.

(5) Matt. Vill., loc. cit. — Baluze, *Miscellanea*, édit. Mansi, t. III, p. 137.

les Romains imploraient la protection du cardinal contre les abus de la puissance tribunitienne, ce légat avait près de lui Cola di Rienzi, l'homme même qui avait inauguré cette puissance. Comment cet aventurier était-il arrivé jusque dans le camp du légat ? C'est ce qu'il faut raconter.

Après qu'il eut résigné le pouvoir entre les mains du peuple, Rienzi s'était enfui à Civita-Vecchia, dont la forteresse était entre les mains de son neveu ; mais celui-ci s'étant vu dans la nécessité de la rendre, Rienzi revint à Rome et trouva le moyen de rentrer dans le château Saint-Ange. De là, il essaya de tenter le peuple par de nouveaux emblèmes : en faisant peindre sur le mur de l'église de Sainte-Madeleine un ange avec les armes de Rome, tenant d'une main une croix surmontée d'une colombe, et foulant aux pieds un lion, un dragon, un aspic et un basilic. Le tribun par là annonçait à ses ennemis son rétablissement et sa vengeance. Mais Rienzi étant venu voir cette image trouva qu'on l'avait salie avec de la boue. Perdant aussitôt toute espérance, il quitta Rome pendant la nuit, et se rendit, vers la fin de janvier, auprès du roi de Hongrie (1). C'était le moment où ce monarque, vainqueur de Jeanne presque sans combat, devenait maître du royaume de Naples. Il dut être d'autant mieux reçu du prince, que la reine vaincue était plus honorablement accueillie à Avignon par le pape. Mais il jouit peu de temps d'une si puissante protection ; la peste qui éclata bientôt à Naples ayant forcé le monarque hongrois à désertier sa nouvelle conquête, une fois de retour dans ses États héréditaires, il ne songea plus à Rienzi ; et celui-ci, après avoir

(1) *Fragmenta*, l. XXII, c. XII. — Papencordt, p. 209. — *Chron. Regiense*, t. XVIII, p. 66. — *Cron. Sanese*, id., p. 124. — Rehdorff, p. 439. — *Litteræ Clementis VI*, ap. Raynald, ad ann. 1348, n° 10. — *Hist. Cortus.*, l. IX, c. XII.

erré quelque temps en divers lieux, s'ennuyant de cette existence vagabonde, revint à Rome dans la dernière moitié de l'année 1348. Une chronique contemporaine assure qu'il fut alors rétabli dans sa dignité de tribun, et jouit d'une plus grande puissance qu'auparavant (1). Il serait malaisé d'admettre ce double fait, lorsque tous les autres historiens gardent le silence sur cette prétendue restauration de Rienzi ; mais ce qui ne peut être révoqué en doute, ce dont les lettres du pape au cardinal Annibal de Ceccano, successeur de Bertrand de Deux, font foi, c'est que cet aventurier fit jouer tous les ressorts pour recouvrer son ancien titre, et qu'il remplit la ville d'intrigues et de machinations (2).

Le légat ayant fait publier l'ordre qu'il avait reçu de rechercher l'ex-tribun pour en faire bonne justice, celui-ci s'enfuit de nouveau. L'histoire le perd de vue pendant toute l'année 1349 (3). Il était allé chercher un asile au Monte-Majella. Cette portion des Apennins, la plus gigantesque et la plus sauvage de la chaîne, était dans ce temps-là habitée par une foule de religieux franciscains de la stricte observance, reste de cette fraction rebelle qui s'était séparée de l'ordre pour suivre les attrait d'une pauvreté exagérée, et que les anathèmes de Jean XXII avaient frappée avec tant de rigueur. Ces religieux se donnaient le nom de *Spirituels*, mais on les appelait dans le monde *Fratricelles*. A ce fanatisme de perfection qui les avait fait condamner par l'Église, les Fratricelles du Monte-Majella

(1) Et est tribunus qui fugatus fuerat, restitutus et potentior quam unquam fuerat ante fugam. (Hocsem, p. 510.) Ce chroniqueur confond sans doute les époques. Je m'étonne que Baluze (t. I, p. 887) ait adopté le témoignage si confus d'Hocsem.

(2) Raynald, ann. 1348, n° 13.

(3) Tribunus romanus non comparet. (Hocsem, p. 514.)

joignaient les erreurs de Pierre-Jean d'Olive sur le prétendu règne de l'Esprit-Saint par l'amour (1), et soupiraient après l'avènement prochain de cette heureuse domination, qui devait mettre fin à tous les désordres et inaugurer la paix, la concorde et la charité. Rienzi a tracé lui-même un tableau intéressant des mœurs sévères, de la simplicité, des exercices pieux de ces solitaires (2). Les visions des Fratricelles, leur vie exagérée, plurent à son imagination naturellement exaltée, et, passant de l'amour de la gloire au renoncement le plus austère, il se joignit à eux et prit part à tous leurs exercices de pénitence (3).

Mais, après quelques mois de cette vie, un des solitaires, nommé Fra Angelo, personnage en grande vénération de sainteté parmi les Fratricelles, vint le trouver, l'appela par son nom, bien que Rienzi ne se fût fait connaître à personne, lui dit qu'il avait assez vécu dans la solitude, qu'il devait désormais travailler pour le bien général, lui annonça la régénération du monde par l'Esprit-Saint, ajouta que l'heure de cette régénération était arrivée, que le Seigneur avait jeté les yeux sur lui pour y travailler de concert avec l'empereur élu, et lui ordonna d'aller trouver Charles IV. Ces dernières paroles effrayèrent un peu Rienzi; car il avait naguère offensé ce monarque en le citant à son tribunal. Mais Fra Angelo lui montra d'autres prophéties où sa destinée passée et future se trouvait prédite. Rienzi n'hésita plus, et son ambition, subitement re-

(1) Voir Natalis Alexand., Hist. eccles., t. VII, p. 97.

(2) Voir dans Papencordt cette pièce, inédite jusque-là, p. 220.

(3) Gio come Fratricello, giando pe le montagna di Majella con romiti e persone di penitenza. (Fragmenta, l. II, c. XII.) Dans sa lettre à Charles IV, Cola dit qu'il passa trente mois parmi ces solitaires (*per menses triginta*). Il faut qu'il y ait là un mensonge, car il est impossible d'accorder avec cet espace de temps les séjours que Rienzi fit à Rome à plusieurs reprises et la date de son voyage à Prague auprès de Charles IV.

portée par cette révélation inattendue vers ses anciens projets de grandeur, lui persuada de suivre la vocation divine (1). (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 12.)

Toutefois, son cœur n'en était pas si fort préoccupé qu'il ne se sentît attiré vers cette Rome pleine de ses souvenirs, et il y reparut dans la première moitié de l'année 1350. Cette année, comme nous l'avons vu, ramenait le jubilé séculaire, et Rome, encombrée de la multitude des pèlerins qui accouraient visiter les tombeaux des saints apôtres, faisait sans doute espérer au tribun une occasion favorable d'organiser une révolution. Il y eut, en effet, deux hardis coups de main tentés par Rienzi. Le premier fut l'attaque du palais du cardinal Annibal de Ceccano; le second un attentat sur la personne même de ce légat (2). Ces deux coups de main manquèrent. Alors Rienzi, excommunié de nouveau et craignant de tomber entre les mains de ses adversaires, quitta Rome pour la troisième fois, et, déguisé en religieux cordelier, se mit en route pour Prague, où il arriva vers le milieu de juillet 1350 (3). Il parut devant l'empereur et lui dit qu'un ermite du Monte-Majella, nommé Fra Angelo, l'envoyait auprès de sa personne. Charles le pria d'exposer l'objet de sa mission. Rienzi annonça alors pour une époque fort rapprochée une grande persécution contre le clergé, la mort du pape, et à sa place l'élection d'un pauvre qui bâtirait à Rome un temple au Saint-Esprit, plus beau que celui de Salomon; puis, au

(1) Lettre de Cola à Charles IV, dans Papencordt, aux *Pièces justificatives*, p. 368. Pour les prophéties, voir les détails curieux qu'en donne Papencordt, p. 226.

(2) *Fragmenta*, l. II, c. 1 et II. — Raynald, ann. 1350, n° 4.

(3) Anno Domini 1351 (il faut lire 1350), venit Nicolaus Laurentii de mense julii, olim tribunus romanus, Pragam incognitus inibi. (*Alb. Argent., Rerum germ. Script. Urtizii*, p. 157.) — Papencordt, p. 231.

bout de quinze années, la réunion du monde entier dans une même foi et sous un même pasteur; enfin, le pape, l'empereur et Rienzi, offrant l'image de la sainte Trinité sur la terre, Charles devant régner en Occident et Rienzi en Orient. En attendant, il s'offrait à l'empereur pour aller en Italie lui frayer le chemin à cette merveilleuse domination (1). Charles n'entendit pas sans étonnement cette étrange prophétie, et, fixant avec attention le personnage singulier qui la lui débitait : « Serais-tu celui que je pense? dit-il. « Que pensez-vous que je sois? répondit Rienzi : — Je « pense que tu es le tribun de Rome, répliqua l'empereur (2). — Oui, sérénissime prince, dit alors avec assurance le tribun, je suis ce Cola di Rienzi à qui Dieu a « fait la grâce de gouverner dans la paix, la justice et la « liberté Rome et son territoire; qui a eu sous son obéissance la Toscane, la campagne de Rome et les côtes maritimes; qui a humilié l'orgueil des puissants et réformé les abus; mais que Dieu, pour le punir d'avoir « changé la verge de fer en roseau, a livré aux persécutions des puissants (3). » L'empereur promit à Rienzi la sécurité et le pardon, parce qu'il était venu avec confiance. Il le pria ensuite de rédiger par écrit tout ce qu'il avait dit. Mais les doctrines de l'ex-tribun ayant paru étranges aux archevêques, évêques et théologiens de la cour, Charles crut devoir le remettre, comme suspect d'hérésie, entre les mains de l'archevêque de Prague, Arnest de Parbubitz, pour être rigoureusement gardé, et informa Clément VI de

(1) Papencordt, p. 229 et 230, et, aux Pièces justificatives, la lettre de Cola à Charles IV, p. 369.

(2) *Sì tu colui, il quale io penso? — Che' pensate voi ch' io sia? — Io penso che tu sia il tribuno di Roma.* (Polisthore, ap. Murat., *Rerum ital.*, t. XXIV, c. xxxvi, p. 849.)

(3) *Fragmenta*, l. II, c. xii.

cette incarceration (1). Le souverain pontife fut ravi d'apprendre que ce *fiis de Bélial*, cet homme si funeste à l'Église et tant de fois excommunié, était enfin entre les mains de l'empereur, et il pria le monarque d'aider l'archevêque à l'empêcher de recouvrer la liberté jusqu'à ce qu'il pût être envoyé à Avignon (2). On obéit, et Rienzi fut transporté dans la forteresse de Radnitz, où on le renferma dans une étroite caverne fermée avec des serrures et des verrous (3). Au mois de juillet de l'année 1354, Charles l'envoya à Clément VI (4).

Son entrée à Avignon ne répondit guère à la renommée qu'il s'était acquise, lorsque, au temps de sa gloire, il semblait traiter de puissance à puissance avec Clément VI. « Cet homme, écrit Pétrarque, autrefois tribun redouté, maintenant le plus malheureux des hommes, a été conduit ici comme un captif. Cet homme qui faisait trembler au loin les méchants, qui comblait les gens de bien des plus belles espérances, est entré dans la cour romaine humilié et méprisé ; celui que suivait le peuple romain et auquel les plus grands seigneurs d'Italie s'empres- saient de faire cortège, marchait entre deux satellites. La plèbe se pressait sur son passage pour voir celui dont elle avait entendu si souvent parler avec admiration. » (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 13.) Il parut ainsi devant le pape et essaya de se justifier. Clément VI l'écouta froidement, puis, pour toute réponse, il le fit conduire en

(1) Polisthore, p. 819. — Papencordt, p. 234.

(2) Raynald, ann. 1350, n° 5. — Benessli de Weitmil Chron., l. IV.

(3) Specus nervo tricameratus seris vectibusque pergrandibus communitus. (Lettre de Cola à Fra Angelo, dans Papencordt, *Pièces justificatives*, p. 381.)

(4) Fragmenta, l. II, c. XIII. — Polisthore, p. 819. — Je suis ici la date assignée par Papencordt.

prison. Cette prison existe encore. C'est une case assez étroite pratiquée dans la partie supérieure de la tour de Trouillas. On y attachait l'ex-tribun par le pied avec une chaîne qui descendait de la voûte. Les habits dont on le revêtit étaient en rapport avec sa situation. Du reste, il fut traité avec douceur. Sa nourriture était abondante et ne différait pas de celle du souverain pontife. Il avait témoigné l'envie d'avoir des livres, on lui en procura; la Bible et les *Décades* de Tite-Live étaient ceux qu'il préférait à tous les autres; il les lisait sans cesse (1).

D'après la lettre qu'il écrivait du fond de sa prison de Radnitz à Fra Angelo, il n'est guère permis de douter que Rienzi ne fût pénétré de la vérité des prophéties qu'il avait exposées à l'empereur, et que la doctrine des Fratricelles sur la réforme de l'Église et l'avènement de l'Esprit-Saint ne fût entrée fort avant dans sa conviction (2). Toutefois, nous ne voyons point qu'il en ait été question à Avignon. Charles IV, selon toute apparence, ne communiqua rien au pape des plans et des doctrines de son prisonnier (3). Il ne faut pas confondre l'erreur très-réelle dont il s'agit ici avec l'hérésie qui avait été reprochée à Rienzi vers la fin de son tribunat. On ne sait trop en quoi cette dernière consistait. Clément VI, dans son adresse au peuple romain, semblerait avoir voulu la réduire à cette proposition : que la ville de Rome et l'Église catholique n'étaient qu'une même chose (4). Mais un grief de si peu d'importance ne méritait pas d'être pris sérieusement pour une hérésie. En effet, Pétrarque nous apprend que les juges nommés

(1) *Fragmenta*, l. II, c. XIII.

(2) Lettre de Cola à Fra Angelo, déjà citée.

(3) Papencordt, p. 273.

(4) Raynald, ann. 1347, n° 49. *Universalem Ecclesiam blasphemare non metuens, præfatam Ecclesiam civitatemque romanam idem esse asseruit.*

pour instruire le procès de l'ex-tribun n'en firent pas même mention, et n'examinèrent que deux chefs d'accusation : le premier, d'avoir voulu soustraire la ville de Rome à la domination du pape; le second, d'avoir soutenu que l'empire romain, l'élection à cet empire et le gouvernement de cet empire appartenaient au peuple de Rome (1). La première de ces accusations ressortait de l'acte même de Rienzi appelant Rome à la liberté; la seconde était exprimée textuellement dans la citation que le tribun avait faite à son tribunal des princes de l'Empire. Il faut le dire, ces griefs étaient terribles pour Rienzi. On crut un instant qu'il y succomberait; car il lui fut interdit de choisir des défenseurs, et ses amis ne voyaient d'autre moyen de le sauver que de provoquer le peuple romain à le réclamer (2). Mais, si l'on en croit Pétrarque, une circonstance imprévue dissipa tout à coup leurs craintes. On découvrit que Rienzi était un grand poète (3), et ses juges se firent scrupule de condamner à mort un grand poète (4). Cette singulière découverte ne pouvait faire illusion qu'au peuple; personne de sensé n'eût dû y croire, pas même Pétrarque. Rienzi n'avait jamais fait un seul vers (5). Il faut donc supposer que le motif unique de son acquittement fut la clémence du pape. On rendit la liberté au tribun (6), sans lui permettre toutefois de sortir d'Avignon, où ses démarches durent être activement surveillées. Mais

(1) C'est le sens que de Sade donne à la lettre de Pétrarque, t. III, p. 235.

(2) *Sine titulo*, ep. iv.

(3) *Famil.*, l. XIII, ep. vi.

(4) *Ep.* vi, loc. cit.

(5) *Id.*, *ibid.*

(6) *Fragmenta*, l. II, c. xiii. Le texte est formel : *Fu assoluto e fu scapolato.*

la mort de Clément VI, l'élection d'Innocent VI et les dernières révolutions de Rome changèrent tout à coup sa position.

Innocent ayant appris l'usurpation de Baroncelli en même temps qu'il formait le projet d'affranchir l'Italie de ses tyrans, conçut la pensée d'opposer l'ancien tribun au nouveau ; il espérait que, formé à l'école de l'adversité, Rienzi aurait renoncé à ses idées romanesques, et pourrait employer avec succès ses talents supérieurs à combattre les factieux. Ce sont les paroles du pape à son vice-légat Harpajon. Il brisa donc les derniers liens de sa captivité, et, après l'avoir dégagé des censures, il l'envoya au cardinal Albornoz (1). Rienzi, dans le camp du légat, à Montefiascone et à Viterbe, se trouva en présence de ses compatriotes ; car, quand on sut qu'il était de retour, on s'empessa de le visiter. Sa vue, ses paroles, réveillèrent dans cette multitude curieuse le souvenir de son gouvernement ; on se mit à le presser de revenir à Rome, l'assurant qu'il y serait reçu comme un libérateur : « Reviens dans « ta Rome, lui disait-on ; rends-lui sa vigueur première ; « sois encore notre seigneur ; nous t'offrons pour cela « aide et puissance ; ne crains rien, nos cœurs sont à « toi (2). » Il n'en fallait pas tant pour aiguillonner l'ambition de Rienzi ; mais ceux qui lui adressaient ces exhortations ne pouvaient lui procurer les moyens de ressaisir le pouvoir. De son côté, le cardinal Albornoz, qui n'avait plus besoin de Rienzi depuis la chute de Baroncelli, et à qui le tribun n'inspirait qu'une médiocre confiance, se mon-

(1) Lettre d'Innocent VI, ap. Raynald, ad ann. 1355, n° 5. — *Fragmenta*, l. II, c. xiv. — D'après la *Vita*, Rienzi serait parti avec Albornoz lui-même ; mais la lettre du pape, datée du 15 septembre, contredit cette circonstance.

(2) *Fragmenta*, l. II, c. xiv.

trait peu ardent à lui en fournir; il ne voulut même pas qu'il allât à Rome, et il le relégua à Pérouse avec un petit revenu, suffisant pour le faire vivre, incapable d'être une ressource pour son ambition. En vain Rienzi s'adressa à la commune de Pérouse, en vain il déploya les charmes de son éloquence pour en gagner les conseillers, ceux-ci n'osèrent jamais prendre sur eux de favoriser un projet que n'approuvait pas le légat (1). L'ex-tribun aurait peut-être fini par y renoncer lui-même quand une lueur d'espoir s'offrit à ses regards.

Il voyait à Pérouse deux gentilshommes languedociens, de Narbonne (2), nommés l'un Arimbald et l'autre Brettone, tous deux frères d'un certain Fra Moreale, qui jouait alors le rôle de condottiere. Ce Fra Moreale était chevalier de Saint-Jean et menait une vie peu conforme à sa profession. On l'avait vu d'abord sous les drapeaux du roi de Hongrie pendant l'invasion du royaume de Naples et son vicaire à Aversa. Forcé de rendre cette place en 1352, il avait passé au service de l'Église contre le prefetto Giovanni di Vico; enfin, en 1353, il s'était mis à la tête d'une compagnie, avec laquelle il avait pillé une grande partie de l'Italie et ramassé d'énormes capitaux qu'il faisait valoir dans les banques de Pérouse (3). Arimbald et Brettone étaient occupés dans cette ville à surveiller l'emploi de ces capitaux. Rienzi se lie avec eux; il découvre qu'Arimbald est doué d'un esprit vif, qu'il est facile à exalter et sensible au charme des lettres. C'est à Arimbald qu'il s'attache; il lui peint avec les couleurs les plus séduisantes la puissance, la gran-

(1) *Fragmenta*, loc. cit.

(2) On lit Narba dans la *Vita* (ce ne peut être que Narbonne), mais, dans les lettres d'Innocent, on lit Albarno (ce pourrait être Auban, lieu non loin de Narbonne). (Note de Zephir. *Re*, p. 282.) Peut-être aussi Albas.

(3) Zephir. *Re*, p. 282. — *La Vita*, l. II, c. xv.

deur des anciens Romains, et la gloire qui reviendra à lui, Arimbald, et à ses frères, s'ils veulent concourir à relever la majesté de Rome. Et Arimbald, entraîné par ces discours, ne voit plus bientôt que Rome, sa république et sa gloire. Rienzi achève de le gagner en lui promettant de le faire citoyen romain et grand capitaine, dignité qui devait l'élever au-dessus de son frère Brettone. Arimbald lui promet 3,000 florins de sa propre caisse, s'engage à en tirer 4,000 autres du banquier de son frère Moreale, et écrit à ce dernier pour en obtenir la ratification de cet engagement et la permission de s'associer au projet. Moreale, cédant à l'enthousiasme de son jeune frère, consent à tout (1).

Rienzi n'a pas plutôt obtenu ce qu'il souhaitait, qu'il revêt, en tribun, des habits brodés d'hermine et brochés d'or, chausse des éperons de chevalier, et, dans ce costume théâtral, va fièrement, suivi des deux frères, se présenter au légat à Montefiascone, et le prie de le faire sénateur de Rome. Albornoz, voyant d'une part les sympathies du peuple pour le tribun, de l'autre les désordres des seigneurs romains et l'insuffisance du sénateur Guido d'Isola pour les réprimer, se détermine à faire Rienzi sénateur et à l'envoyer à Rome (2). (Voir aux *Pièces justificatives*, n° 44.) Celui-ci, au comble de ses vœux, prend à sa solde deux cent cinquante cavaliers et deux cents fantassins que Malatesta de Rimini venait de congédier, et, à leur tête, s'avance vers Rome (3).

La nouvelle de son approche réveilla un moment tout l'ancien enthousiasme du peuple pour lui. La cavalerie romaine se porta à sa rencontre jusqu'au mont Mario. Des rameaux d'olivier étaient dans toutes les mains en signe

(1) La Vita, l. II, c. xv.

(2) Epist. card. Albornot. ad Innocentem.

(3) La Vita, l. II, c. xvi.

de victoire et de paix. La foule, ivre de joie, se pressait sur ses pas ; on aurait dit un autre Scipion l'Africain. On dressa à la hâte des arcs de triomphe sur le pont, sur les places et dans les rues qu'il devait traverser. Les femmes se dépouillaient de leurs parures pour les orner. L'allégresse était partout. On étendait des tapis sur son passage ; on les jonchait de fleurs et de feuillage. Comme autrefois à l'entrée de Jésus à Jérusalem, les airs retentissaient de cette acclamation : « Béni soit le libérateur « qui vient à nous ! » Sa marche jusqu'au Capitole ressembla plutôt au triomphe d'un ancien dictateur, revenant après une glorieuse expédition, qu'au retour d'un proscrit (1). Arrivé au Capitole, le tribun se retourna du côté de la foule et se mit à la haranguer. S'inspirant avec talent de la circonstance, il parla de cet exil de sept ans qui l'avait séparé de sa patrie et de sa famille ; ajouta que, grâce à la Providence, il se voyait rétabli dans sa puissance première, et décoré par l'autorité du pape de la dignité sénatoriale ; qu'à la vérité sa capacité était loin de répondre à la grandeur de son mandat ; mais que ce mandat suppléerait à tout, et qu'il allait travailler au rétablissement du bon État.

Ce discours achevé, il nomma capitaines et gonfaloniers de la république romaine les frères Arimbald et Brettone, créa chevalier Francesco de Pérouse, son conseiller, et lui donna un habit brodé d'or, pour marque de sa dignité. Il s'occupa ensuite de notifier une si heureuse restauration aux villes du territoire de Rome (2).

Après les vicissitudes politiques qu'avaient subies les Romains, si Rienzi eût eu la modération du pouvoir

(1) La Vita, l. II, c. XVII.

(2) Id., loc. cit.

comme il avait eu l'art de le reconquérir, il aurait pu gouverner longtemps et avec bonheur ; mais le pouvoir était pour lui comme un breuvage enivrant qui troublait sa raison ; il ne l'eut pas plutôt entre les mains, qu'oubliant les leçons de sa propre expérience, il commença à en abuser. Peu de jours s'étaient écoulés depuis sa triomphante réintégration, et déjà le peuple pouvait entrevoir, aux satellites armés qui environnaient son tribun, qu'il n'avait recouvré qu'un tyran. Il en fut tout à fait convaincu quand il vit le changement qui s'introduisait dans ses mœurs. C'est en vain qu'on cherchait dans lui cette sobriété dont il avait donné naguère de beaux exemples ; il était devenu passionné pour la bonne chère, buvait outre mesure, n'observait aucune règle dans l'heure de ses repas, excusant ces excès sur le besoin de réparer les privations de l'exil. Ce régime immodéré développa bientôt chez lui une obésité qui rendit son corps difforme ; sa face se couvrit d'une hideuse rougeur, ses yeux s'enflammèrent d'une ardeur fébrile et se teignirent d'une couleur de sang (1) ; le moral même s'affecta, ses pensées ne se suivaient plus ; il n'était pas rare de le voir renoncer, sans motif, l'instant d'après, à ce qu'il avait résolu l'instant d'auparavant. Ses profusions insensées épuisaient le trésor de l'État ; le sien n'avait pas tardé à l'être. Pour en combler le vide, il imposa, sous le nom de subside, une taxe nouvelle sur le vin, sur le sel et autres denrées. Le peuple commença à murmurer (2).

Ce n'est pas tout : loin de se mettre en devoir de rembourser à Fra Moreale ses 4,000 florins, Rienzi trouva le moyen de lui en extorquer 4,000 autres, et dépouilla ses

(1) La Vita, l. II, c. XVIII.

(2) Id., l. II, c. XXIV.

frères de tout ce qu'ils possédaient. Fra Moreale se rendit à Rome, soit que les barons l'y eussent appelé pour exploiter son ressentiment (1), soit qu'il se fût lui-même déterminé à ce voyage pour réclamer le paiement de sa dette. Rienzi le mande auprès de sa personne, et, sous prétexte de le punir de ses déprédations, le fait juger, condamner et exécuter à mort le 29 d'août 1354 (2). Sans doute Fra Moreale méritait son sort, mais on savait à Rome le service que le condottiere avait rendu à Rienzi, et l'on vit dans ce traitement moins un acte de justice qu'une noire trahison. Les esprits s'émurent d'indignation, et toute l'éloquence du tribun ne put suffire à les calmer (3). Encore s'il s'en fût tenu là; mais le billot était encore sanglant du supplice de Fra Moreale, qu'il fut rongé d'un sang bien autrement pur, de celui d'un citoyen romain universellement estimé pour sa sagesse et sa probité, appelé Pandolfuccio di Guido. Le tribun le fit saisir et décapiter uniquement parce que la popularité de cet homme lui inspirait de l'ombrage (4).

A dater de cette exécution, la stupeur s'empara des esprits. Personne dans les conseils n'osait plus contredire la volonté du tyran : toutes les voix se turent (5). Ce sombre silence, qu'il aurait dû regarder comme l'avant-coureur d'une grande colère, Rienzi le prit pour la marque d'une soumission sans bornes; il se crut tout permis afin d'intimider davantage, et chaque jour voyait traîner au Capitole

(1) *Matt. Vill.*, l. IV, c. xxiii.

(2) *La Vita*, l. II, c. xxi et xxii.

(3) *Id.*, l. II. *Morto questo valente uomo, li Romani ne stavano forte efferati.* (C. xxiii.)

(4) *Id.*, l. II, c. xxiv.

(5) *In loco consilii obtinebat omnem voluntatem, nullo consiliatore contradicente.* (Loc. cit.)

de nouvelles victimes, auxquelles le tribun arrachait ou la liberté, ou la fortune, ou la vie (1).

Tous les tyrans ont une fin digne d'eux; celle de Rienzi approchait sans qu'il s'en doutât. Les émissaires des Colonna et des Savelli, secrètement répandus parmi le peuple, la préparaient (2). Le 8 d'octobre 1354 (3), le tribun, encore dans son lit, se lavait le visage avec du vin grec, lorsque tout à coup le cri formidable de : « Vive le peuple ! vive le peuple ! » frappe ses oreilles. Le peuple se rassemble, des hommes armés accourent des quartiers du château Saint-Ange, de Ripa, de Colonna, de Tricjo. Alors cette multitude change le cri de : « Vive le peuple ! » en celui de : « Mort au traître Cola di Rienzi ! » Le palais du Capitole est bientôt investi ; les vociférations redoublent : « Mort ! ajoute-t-on, mort au traître qui a imposé la gabelle ! » D'abord le tribun avait méprisé cette émeute ; il croyait l'apaiser en montrant les pouvoirs qu'il avait reçus du pape, et, dans cette confiance, il n'avait pas fait sonner le beffroi du Capitole pour appeler à sa défense le peuple des quartiers qui lui étaient dévoués. Mais, quand il entendit les clameurs de la multitude demander sa mort, il regarda autour de lui pour chercher un conseil, et il frémit de sa solitude, car, à l'exception de trois, ses serviteurs et ses ministres l'avaient tous abandonné. Dans cette extrémité, une pensée courageuse traverse son esprit ; il a si souvent maîtrisé les passions de la multitude par le charme de sa parole, pourquoi ne se présenterait-il pas dans ce moment à elle ? pourquoi ne lui parlerait-il pas ? Et soudain il revêt son armure, et, le gonfanon du peuple à la main, il se

(1) La Vita, loc. cit.

(2) Matt. Vill., l. IV, c. xxvi.

(3) La Vita place la mort du tribun au 8 septembre, Matteo Villani au 8 d'octobre. Cette date a été préférée généralement.

montre seul au balcon supérieur du palais. Mais sa main étendue commande en vain le silence ; mais inutilement il s'efforce d'élever la voix au-dessus des rugissements de la multitude furieuse ; on ne lui répond que par de nouveaux cris de mort et une grêle de projectiles lancés sur le balcon ; sa main droite en est blessée, et il se décide à rentrer. Cette tentative infructueuse a troublé ses pensées. Après de longues hésitations, après mille desseins formés et aussitôt abandonnés, il se résout à tenter une fuite au travers de la foule. Déjà le palais était en flammes, la seconde porte était consumée, le fracas de l'émeute se rapprochait de lui, le moindre retard devenait mortel. Alors il se dépouille de son armure, rejette au loin les marques de sa dignité, se coupe la barbe, noircit son visage, se drape d'un vieux manteau de paysan, et charge sa tête d'un matelas, comme l'ayant pillé dans la maison. Ainsi déguisé, il descend, traverse heureusement l'incendie, et se mêle aux flots du peuple, contrefaisant ses manières et répondant dans le dialecte des gens de la campagne aux questions qu'on lui adresse. Tout paraissait sauvé, lorsqu'un homme, apercevant des bracclets d'or qu'il avait oubliés, le saisit par le bras et lui crie : « Où vas-tu (1) ? » Rienzi, déconcerté, se fait connaître. On s'attroupe, on s'empare de lui, on le traîne au perron du Lion, où il avait fait prononcer tant de sentences capitales. Il y reste pendant une heure, muet, immobile, dans le honteux costume de son déguisement, exposé aux risées de la multitude. Personne, toutefois, n'osait porter la main sur lui. A la fin, un certain Francesco del Vecchio, dégainant son glaive, le lui plongea tout entier dans le ventre ; le notaire Trejo lui fendit la tête ; il fut ensuite frappé de mille coups. La populace,

(1) Non gire, dove vai tu ?

toujours prête à outrager le jour présent ce qu'elle adorait la veille, insulta son cadavre; on en livra les restes aux flammes (1).

Ainsi périt Cola di Rienzi. La première période de sa domination sur Rome avait duré sept mois, mêlé de bien et de mal. La seconde fut encore plus courte, et tout entière tyrannique. Rienzi devait tomber pour deux raisons : d'abord parce qu'il voulut remettre en honneur des idées étrangères à celles de son siècle et opposées au caractère de la société au milieu de laquelle il vivait, ensuite parce qu'il était un homme incomplet. Capable de faire une révolution, il ne l'était pas de la diriger; doué d'assez de talent pour s'élever jusqu'à la suprême puissance, il en manquait pour s'y asseoir. Il lui aurait fallu de la politique, et il n'avait que de l'instruction; du courage, et il n'avait que de la témérité; du caractère, et il n'avait que de la jactance. Le pouvoir lui échappa parce qu'il ne fut pas assez fort pour le retenir. Toutefois, malgré ses erreurs, Rienzi a laissé une trace profonde dans l'histoire, parce qu'il y a eu, en effet, dans son entreprise, quelque chose de libéral et de grand qui la distinguera toujours de ces entreprises vulgaires dans lesquelles des hommes obscurs et corrompus agitent les masses pour se pousser à la tyrannie.

(1) La Vita, l. II, c. xxiv.

LIVRE DIXIÈME.

SOMMAIRE.

Premières opérations d'Albornoz contre Giovanni di Vico. — Grande compagnie. — Combat de Saint-Laurent. — Prise de Corsidio et de Toscanella. — Cruauté de Vico. — Combat de Castellaccio. — Siège d'Orvieto. — Soumission de Vico. — Conquête du duché de Spoleta. — Invasion de la Marche d'Ancône par le légat. — Gentile de Mogliano. — Ligue des tyrans de la marche d'Ancône et de la Romagne. — Soumission de Rodolphe de Camerino. — Charles IV en Italie. — Le légat le visite à Sienne. — Les Malatesta de Rimini. — Leur défitte et leur soumission. — Opérations de l'armée pontificale en Romagne et dans le Patrimoine. — Reddition de Santo Archangelo, de Savignano, de Ravenne et de Gervia. — Soumission de Bernardino da Polenta. — Ordelaifi de Forli. — Sa cruauté. — Expédition de Fernand Blasco sur le Tronto contre la grande compagnie. — Défaite de Manfredi de Faenza. — Le légat s'apprête à attaquer Ordelaifi. — Préparatifs de ce tyran. — Héroïsme de sa femme Marzia, chargée de défendre Césène. — Capitulation de cette place. — Siège de Forli. — Rappel d'Albornoz. — L'abbé de Cluny, Androin de la Roche, le remplace. — Réception d'Albornoz à Avignon. — Compagnies de France, les *Routiers* et les *Tard-Venus*. — Leurs ravages. — Ils rançonnent Avignon. — Sac de Pont-Saint-Esprit. — Deuxième légation d'Albornoz en Italie. — Il achète l'éloignement de la grande compagnie. — Reddition de Forli. — Tyrannie d'Oleggio à Bologne. — Portrait de Bernabos, neveu et successeur de Giovanni Visconti. — Ce tyran convoite Bologne. — Oleggio remet cette ville entre les mains d'Albornoz. — Guerre entre le légat et Bernabos. — Détresse du légat. — Apparition des Hongrois. — Retraite de Bernabos. — Nouvelle détresse du légat. — Il négocie en vain avec le roi de Hongrie. — Succès de Bernabos. — Situation critique de Bologne. — Stratagème du vieux Malatesta en faveur du légat. — Bataille de San Ruffello. — Défaite de Bernabos. — Soumission entière des États de l'Église. — Affaire d'Espagne; Pierre le Cruel. — Affaire de France et d'Angleterre. — Négociations infructueuses d'Innocent VI pour la paix. — Bataille de Poitiers. — Chagrin d'Innocent VI. — Paix de Brétigny. — Affaires d'Allemagne. — Mission de Philippe de Cabasole. — Le bienheureux Pierre Thomas : ses commencements, ses légations en Orient, ses succès contre les Turcs. — Mort d'Innocent VI.

Pendant que les révolutions agitaient la ville de Rome, le légat Ægidius Albornoz avait commencé cette longue sé-

rie d'exploits qui rétablirent si glorieusement l'autorité du Saint-Siège dans les États de l'Église. Dès qu'il eut mis le pied sur les terres du Patrimoine, les portes de Montefiascone, de Montefeltro, d'Aquapendente, de Bolsena, s'ouvrirent devant lui; mais Trani, Amelia, Narni, Orvieto, Viterbe, Marta et Canino, où dominait le préfet Giovanni di Vico, lui restèrent obstinément fermées. Ce fut avec un douloureux étonnement que le cardinal mesura du regard le faible coin de terre que l'usurpation avait laissé à l'Église (1). Il fixa son quartier général à Montefiascone. Mais, avant même de faire son entrée dans cette ville, il avait essayé si la voie des négociations ne réussirait point à ramener Giovanni di Vico au parti de la justice, et les deux conseillers de l'archevêque Visconti étaient partis de Sienne pour Viterbe. A force de bonnes paroles, ces envoyés déterminèrent le prefetto à venir à Montefiascone saluer le légat et s'aboucher avec lui quand il y serait arrivé.

En effet, il y eut à Montefiascone, entre le cardinal et le prefetto, une conférence dans laquelle ce dernier, après de longues hésitations, promit de rendre à l'Église les forteresses qu'il tenait de sa libéralité. Déjà la nouvelle que tout allait se terminer par un accommodement excitait l'allégresse des peuples, lorsque, de retour à Orvieto, le prefetto refusa de tenir ses engagements. Toutes les sollicitations pour l'y amener furent inutiles. Alors le légat, déployant le pouvoir de l'Église, frappa Giovanni d'une sentence d'excommunication (2).

(1) *Legatus paucas adeo civitates et loca, Ecclesiæ subesse videns summo opere obstupuit.* (Fragmenta Hist. romanæ, ap. Murat., *Antiq. italicæ*, t. III, c. v.)

(2) *Sepulveda*, l. I, n^{os} 40 et 45. — *Lescalle*, l. I, p. 52 et 62. — *Fragm. Hist. romanæ*, ubi supra. — *Matt. Vill.*, l. III, c. cix. — *Chron. d'Orvieto*, Murat., t. XV, p. 688.

Mais, pour réduire ce perfide et puissant ennemi à l'obéissance, il fallait un moyen plus énergique que les censures canoniques, dont se moquait Giovanni. Ici Albornoz se trouvait dans la situation la plus critique. Quoiqu'il eût reçu les milices de Pérouse, de Florence et de Sienne, son armée était bien inférieure à celle du *prefetto*, surtout en cavalerie, et chaque jour les désertions l'affaiblissaient encore, car la disette y régnait. Les subsides qu'Innocent VI avait promis n'arrivaient point; et, quoique l'évêque de Badajoz, envoyé à la cour d'Avignon, mît tout en œuvre pour en hâter l'expédition, elle était toujours différée, vu la pénurie du trésor. D'un autre côté, le patriarche d'Aquilée, l'évêque de Todi, et plusieurs autres qui avaient promis des vivres, manquaient à leur parole, et les vaisseaux qui devaient en apporter de Corse et de Sardaigne tombaient aux mains des pirates. Ce fut en vain que le légat essaya d'attirer sous ses drapeaux la compagnie de Montréal; après bien des négociations avec son chef, tout ce qu'il put en obtenir fut qu'elle ne ferait rien contre les intérêts de l'Église.

Ainsi, malgré son foudroyant manifeste, Albornoz se vit contraint de rester derrière les remparts de Montefiascone, au pied desquels le *prefetto* poussait chaque jour des partis, comme pour insulter à la faiblesse de son adversaire (1).

Déjà plus de trois mois s'étaient écoulés dans cette inaction forcée. Le légat comprenait que, au début d'une expédition comme la sienne, la cause de l'Église était perdue s'il ne frappait un coup vigoureux, et il eut recours au stratagème. A l'époque dont nous écrivons l'histoire, ce

(1) Sepulv., l. I, nos 46 et 47. — Lescale, l. I, p. 64, 65 et 66. — Compendio della guerra memorab., in-4°, Bologna, l. I, c. vi, vii et seq.

n'était plus avec des soldats nationaux, intéressés à la conservation et à la gloire de la patrie, que les États d'Italie faisaient la guerre. La même erreur qui avait autrefois perdu Carthage se répétait chez les républiques de la Péninsule pour les perdre à leur tour. Tandis que les citoyens des villes se livraient aux opérations de l'industrie, aux jouissances de la fortune, aux intrigues de la politique, ils confiaient le soin de les défendre à des *condottieri*, ou aventuriers gagés, qui faisaient une spéculation des batailles, un trafic de leur sang ; qui, sans haine et sans affection, servaient toutes les causes, combattaient sous tous les drapeaux. Étrangers sans patrie, et guerriers sans honneur, la solde était l'unique aiguillon de leur courage. Comme leur profession n'avait d'autre but que le gain, on les voyait toujours prêts à quitter le maître qui les payait pour se vendre à un plus haut enchérisseur. Ainsi, la guerre n'était plus qu'une affaire d'argent, et, quelque grands que fussent les revers éprouvés sur les champs de bataille, la cause d'un État n'était jamais perdue tant qu'il était assez riche pour acheter ces milices mercenaires. L'armée de Giovanni di Vico était en grande partie composée de pareils soldats. Il vint à l'esprit du légat de tenter leur cupidité. D'habiles émissaires, à l'aide d'une solde plus forte et de promesses brillantes, réussirent à gagner quelques chefs, et cinq cents cavaliers avec leurs capitaines se détachèrent du prefetto et passèrent sous les drapeaux de l'Église (1).

Désormais assez fort pour tenir la campagne, le cardinal s'ébranla de Montefiascone au commencement de mars 1354, et se porta sur Orvieto. Non loin de cette ville se trouvait une église dédiée à saint Laurent, bâtie sur

(1) Sepulv., l. I, c. xx. — Lescale, l. I, p. 74.

une éminence que l'art avait encore fortifiée. C'était là un poste avancé dont Giovanni di Vico avait senti l'importance, car une nombreuse garnison le défendait. Le cardinal fait attaquer cette église, l'emporte en un jour, y jette cent cinquante hommes, la protège par la construction d'une redoute, dans laquelle il place un détachement, et, après avoir ainsi menacé Orvieto, il feint de retourner à Bolsena avec son armée. Ce qu'il avait prévu arriva. Giovanni di Vico voulut profiter de la retraite de son adversaire pour assaillir le poste de Saint-Laurent et le reprendre. Déjà ses colonnes touchent à la redoute, et aucun mouvement ne s'y manifeste. Inquiet d'une embuscade, il s'arrête pour faire éclairer son front et ses flancs; mais, pendant cette manœuvre, il est attaqué brusquement en queue par toutes les troupes d'Albornoz; en même temps, les garnisons de l'église et de la redoute exécutent une sortie. Vico, surpris et presque enveloppé, ne combat que pour obtenir sa retraite sur Orvieto, où il se renferme précipitamment. A la suite de cette victoire, le cardinal court à Corsidio, l'assiège, s'en empare, et, sans s'arrêter, emporte Toscanella (1).

Le prefetto, que ces échecs étonnaient sans le décourager, entreprit de les réparer en opérant une diversion, qui aurait, effectivement, entraîné les plus graves inconvénients pour le légat. Dans cette vue, il sort une seconde fois d'Orvieto, et se porte rapidement sur Aquapendente, dans l'intention de surprendre cette place et de se rendre ainsi maître des magasins de son adversaire. Mais, celui-ci, bien servi par ses espions, avait été instruit à temps de ce dessein. Giovanni trouva tout à coup sur sa route un des

(1) Sepulv., l. I, nos 21 et 22. — Lescale, l. I, p. 74 et 75. — Compendio, l. I, c. ix. — Chron. d'Orvieto, p. 680.

lieutenants pontificaux, Salmoncelli, avec lequel il fallut engager un combat meurtrier, et qui l'obligea à se replier sur Orvieto.

Ces rapides succès grandirent prodigieusement la renommée du cardinal Alborno. L'astucieux Visconti, qui avait attendu l'issue des événements pour accomplir ou retirer ses promesses, se hâta d'envoyer le contingent de troupes qu'il s'était engagé à fournir. Plusieurs seigneurs gibelins, frappés de terreur, rappelèrent, de leur côté, les secours qu'ils avaient donnés à Giovanni di Vico pour se mettre eux-mêmes en défense ; et, ce qui était plus précieux encore, des subsides et trois cents chevaux français arrivèrent au camp pontifical (1).

Le prefetto, déjà affaibli par les batailles et les défections, se trouvait encore sans argent. Pour s'en procurer, il imagina de frapper une forte contribution sur les Guelfes d'Orvieto. Cet expédient rétablit un peu ses finances, à la vérité, mais mécontenta les Orviétins, au point qu'un grand nombre d'habitants sortirent de la ville. Un acte inouï de cruauté, que Vico ajouta à cette spoliation, acheva de le ruiner dans l'opinion. Comme il se sentait détesté, il voulut se défaire de ses ennemis. Dans ce but, il envoie à la fois à Orvieto et à Viterbe des agents chargés d'organiser une émeute. Tout à coup le cri : « Aux armes ! Vive le peuple ! » se fait entendre. Les ennemis du tyran se réunissent à ce signal, dans l'espoir de le renverser ; mais Giovanni à Viterbe et son fils à Orvieto se tenaient tout prêts ; ils entrent, chacun de son côté, suivis de leurs hommes d'armes, fondent sur les séditeux et en font un effroyable massacre (2).

(1) Sepulv., l. I, n^{os} 23 et 24. — Lescale, l. I, p. 76.

(2) Matt. Vill., l. III, c. xcviij. — Chron. d'Orvieto, p. 680.

Après cette exécution sanglante, le *prefetto*, croyant sa domination affermie, se prépara à tenter de nouveau la fortune de la guerre. Le légat avait détaché vers Rome Giordano et Fernand Blasco, avec ordre d'y rallier le contingent de cette ville, résolu qu'il était d'attaquer Corneto. Giovanni envoya sur-le-champ, au secours de cette place, Victorio, un de ses meilleurs capitaines, avec cinq cents chevaux. Celui-ci, chemin faisant, forma le projet d'enlever Montefiascone à l'Église.

Il y avait, non loin de Montefiascone, un château du nom de Castellaccio, qui appartenait au *prefetto*. Victorio appelle à lui le stratagème : il se concerta avec le commandant de Castellaccio, qui écrit confidentiellement à Charles Aduadula, gouverneur de Montefiascone, de se rendre, le lendemain avant le jour, sous les murs de la forteresse, pour en recevoir les clefs. Aduadula, charmé, répond au commandant qu'il se trouvera au rendez-vous. Mais, comme il n'était pas complètement rassuré sur la bonne foi de cet officier, il prit avec lui l'élite de la garnison de Montefiascone, marchant en bon ordre. Victorio l'attendait derrière un bois dont il avait masqué ses cinq cents chevaux. Aduadula était perdu s'il eût débordé l'embuscade. Mais, arrivé à la hauteur du bois, il arrête ses soldats et détache en avant cent cinquante hommes vers le château pour s'assurer des bonnes dispositions du commandant. A la vue de ce petit corps, cet officier s'imagine que c'est l'escorte d'Aduadula, que le stratagème a réussi, et fait pousser le cri de : « Vive l'Église ! » : c'était le signal convenu. Aussitôt la garnison du fort fait une décharge de traits, et Victorio, sortant de son embuscade, s'élanche sur les cent cinquante hommes pour les écraser ; mais, dans l'élan même de cette charge, il est assailli par Aduadula, qui accourait au secours de ses gens, et auquel

il cède bientôt le champ de bataille et la victoire (1).

Ce succès ouvrait au légat les portes de Corneto ; il y courut en effet. Mais Vico étant parvenu à jeter des renforts dans la place avant l'arrivée d'Albornoz, celui-ci se contenta d'en ravager les environs, ainsi que ceux de Celeno et de Vetralla ; puis il vint mettre le siège devant Orvieto (2). Vico se débattait en vain contre sa mauvaise fortune. Un instant il avait compté sur la compagnie du chevalier de Montréal, puis sur les sympathies du parti gibelin. Mais, d'un côté, le cardinal s'était assuré de la neutralité de la compagnie ; de l'autre, les villes gibelines, effrayées du progrès des armes pontificales, s'empresaient à l'envi par des traités de prévenir l'attaque du légat (3). Battu de toutes parts, voyant ses châteaux les plus forts aux mains de son adversaire, Orvieto dévouée au parti guelfe, n'opposant aux assauts qu'une résistance molle qui faisait présager une reddition prochaine, ses troupes éclaircies et découragées, il se convainquit, en homme prudent, que la lutte n'était plus possible, et il songea à faire sa soumission. Ses envoyés se présentèrent au camp du légat, devant Orvieto, et, sans demander aucune condition, remirent entre ses mains tout ce que leur maître avait usurpé sur l'Église. Le fils même de Giovanni, laissé en otage, devait garantir la sincérité d'une telle soumission, qui fut sur-le-champ acceptée. L'archevêque de Saragosse et l'évêque de Badajoz allèrent, avec deux cents chevaux, prendre possession de Viterbe, et, le 9 juin, le légat fit son entrée solennelle dans Orvieto avec toute son armée, au milieu de l'allégresse générale. Les clefs de la ville lui furent re-

(1) Sepulv., l. I, n^{os} 27 et 28. — Lescale, l. II, p. 84, 85 et 86. — Compendio, l. I, c. xi.

(2) Matt. Vill., l. IV, c. ix. — Fragm. Hist. romanæ, l. III, c. v.

(3) Sepulv., l. I, passim.

mises. Il alla prendre son logement à l'évêché. Tous ceux que la tyrannie du prefetto avait forcés de s'exiler rentrèrent à la suite du vainqueur, qui promit de respecter tous les statuts, règlements et toutes les franchises du peuple d'Orvieto. Après cette soumission importante, Sutri, Terni, Narni, Celerio, Cepignano, Spolete, Assise, Nuceria, vinrent d'elles-mêmes se ranger sous l'obéissance de l'Église (1).

Albornoz savait allier la clémence à la victoire. Après avoir humilié Giovanni di Vico, il ne crut pas qu'il fût dans les intérêts de l'Église de l'anéantir, et il lui laissa pour douze ans le vicariat de Corneto, de Civita-Vecchia et de Respampano. Cette transaction était sage; car elle montrait aux autres chefs gibelins que le Saint-Siège voulait ses droits, non leur ruine; et toutefois, quand la nouvelle en fut connue à Avignon, elle y excita plus de mécontentement que la défaite du prefetto n'y avait répandu de joie. Soit que la jalousie, ce mauvais génie qui habite les cours, eût prévenu Innocent VI contre son légat, soit que ce pontife ne vît, en effet, de sûreté pour ses conquêtes que dans la ruine entière de Vico, il écrivit au cardinal que, laisser entre les mains d'un ennemi tel que celui qu'il venait de vaincre les places du domaine ecclésiastique, ce n'était pas seulement une indécente récompense de la tyrannie, mais encore une politique funeste à la tranquillité du domaine recouvré; qu'ainsi il lui ordonnait de casser une pareille transaction et de compléter la ruine de l'ennemi. Albornoz comprit que ses succès deviendraient inutiles s'il souffrait que ses actes fussent contrôlés par une autorité supérieure, à la vérité, mais étrangère au théâtre des événements. Il répondit au Saint-Père avec

(1) Sepulv., l. I, nos 37 et 38. — Matt. Vill., l. IV, c. x. — Chron. d'Orvieto, p. 684. — Fragm. Hist. romanæ, l. III, c. v.

le respect d'un fils soumis; mais il expliqua sa conduite, en fit ressortir l'à-propos; ajouta qu'il y aurait un danger imminent à revenir sur un traité conclu; qu'on pouvait, au reste, compter sur la fidélité de Giovanni di Vico. Puis il termina ainsi sa lettre: « Maintenant, si ces raisons
« ne suffisent pas à Votre Sainteté et qu'elle répugne à ce
« que le vaincu reste en possession du vicariat que je lui
« ai confié, je la conjure, au nom de Dieu, de charger un
« autre que moi de l'en priver (1). »

Cette généreuse réponse suffit; Innocent VI n'insista pas; il comprit qu'il fallait laisser faire les traités à celui qui savait gagner les batailles. Albornoz, sans perdre de temps, envoya sommer Giovanni de Cantuccio, tyran d'Aggobio, de restituer sans délai la ville qu'il avait usurpée sur le Saint-Siège, sous peine d'être frappé d'anathème et de voir toutes les forces de l'Église sous ses remparts. L'exécution de ces menaces ne fut pas nécessaire. Cantuccio sentit qu'il était trop faible pour lutter contre le vainqueur de Vico, et quelques négociations suffirent pour remettre le Saint-Siège en possession d'Aggobio, dont le vicariat fut dévolu au brave Charles Aduadula (2).

Cette reddition eut lieu vers la fin de juin 1354. Ainsi, en quatre mois, le cardinal Albornoz avait restitué à l'autorité de l'Église romaine, soit par la force des armes, soit par l'habileté de ses négociations, tout le patrimoine de saint Pierre et le duché de Spolète, et, réunissant ses forces, il se présentait sur les frontières de la Marche d'Ancône. C'était là que l'attendaient les grandes difficultés de sa mission; car, sur ce nouveau théâtre, il allait se trouver aux prises avec des milices autrement

(1) Sepulv., l. I, nos 40, 41 et 42. — Lescale, l. II, p. 123 et 124. — Compendio, l. I, c. xvii. — Fragm. Hist. romanæ, l. III, c. v.

(2) Sepulv., l. I, c. xxxvi. — Matt. Vill., l. IV, c. xiii.

belliqueuses que les condottieri du prefetto, et les deux Malatesta de Rimini, Manfredi de Faenza, Ordelaïfi de Forli, qui les commandaient, étaient les premiers hommes de guerre de l'Italie. Albornoz ne l'ignorait pas; mais il avait à leur opposer des lieutenants dévoués et intrépides, une armée nombreuse, aguerrie, victorieuse, électrisée par le prestige de sa renommée, et, par-dessus tout, les inépuisables ressources de son génie militaire.

On se demande ici comment des hommes tels qu'Ordelaïfi et les Malatesta, au lieu d'unir leurs efforts à ceux de Giovanni di Vico contre le légat, dont il était aisé de pénétrer le dessein, pour l'écraser et le rejeter en Toscane, l'avaient laissé tranquillement accabler le prefetto, et ne songèrent à lui résister qu'au moment où ils le virent se préparer à fondre sur eux. Les fautes des hommes politiques s'expliquent le plus souvent par leurs passions. Les usurpateurs du domaine ecclésiastique étaient tous jaloux et ennemis les uns des autres. Ainsi, chacun d'eux avait vu avec un secret plaisir l'abaissement d'un voisin puissant et dangereux, espérant éviter son sort en s'abritant à propos derrière les articles d'un traité favorable. De son côté, Albornoz avait habilement bercé ces espérances en prêtant l'oreille à toutes les ouvertures qu'on lui faisait, gagnant à agir un temps que ses imprévoyants adversaires perdaient à négocier. Dès son entrée en Italie, les députés des Malatesta étaient venus le trouver à Fornoue, et ils en avaient reçu des paroles rassurantes. Ils revinrent de nouveau à lui au moment où il achevait la conquête du duché de Spolète, et offrirent d'acheter la paix au prix de 12,000 ducats de tribut annuel, et de trois cents chevaux qu'ils s'engageaient à entretenir pendant trois mois au service de l'Église. Mais Albornoz, qui n'avait plus besoin de délai, leur déclara nettement qu'une soumission expli-

cite et la remise entière de toutes leurs places entre les mains du pape étaient la condition première et indispensable de la paix, et, sur leur refus de souscrire à cette condition, il lança contre les Malatesta une sentence d'excommunication, et se prépara à la guerre (1).

Pour aller jusqu'aux Malatesta, il y avait deux principautés, celle de Camerino et celle de Fermo ; la première se trouvait aux mains de Ridolphe, la seconde en celles de Gentile de Mogliano. Ce dernier était peu l'ami des Malatesta. Anciennement, des rivalités avaient eu lieu entre lui et ces deux seigneurs, provoquées par des intérêts ou des jalousies, et, si d'impérieuses circonstances avaient fait taire ces rivalités, le souvenir n'en était point effacé dans la mémoire du tyran de Fermo. Albornoz ne l'ignorait pas ; convaincu qu'en offrant à Gentile l'occasion de venger ses anciennes injures, il lui serait facile de le gagner à la cause de l'Église, il lui fit porter des propositions de paix et d'amitié, à condition qu'il se séparerait des Malatesta et se rangerait de son côté. Gentile n'hésita point ; il était faible, le cardinal puissant ; les intérêts de ses anciens ennemis devaient le toucher peu dès l'instant qu'il pouvait en séparer les siens : il se décida donc à résigner Fermo et ses dépendances, à se contenter de la seigneurie de quelques châteaux, et vint lui-même apporter à Foligno sa soumission au légat. La ville de Fermo fut aussitôt occupée par une garnison pontificale (2).

Cette défection ouvrit les yeux aux Malatesta ; ils résolurent alors de faire ce qu'ils auraient dû accomplir vingt mois auparavant. Ils envoyèrent vers tous les seigneurs de la Romagne et de la Marche représenter que

(1) Sepulv., l. I, n° 9, et l. II, n° 11. — Compendio, l. II, c. 1.

(2) Sepulv., l. II, n° 3. — Lescale, l. II, p. 136. — Compendio, l. II, c. II et III. — Mett. Vill., l. IV, c. XXXIII.

leur cause était la même, que l'ambitieux légat menaçait également l'indépendance de tous, et qu'il n'y avait qu'un seul moyen de conjurer l'orage qui se formait, celui d'oublier leurs vieilles inimitiés et de réunir leurs forces contre l'ennemi commun. La proposition des Malatesta était trop sage pour être repoussée; on l'accepta partout avec empressement, et, sur-le-champ, les seigneurs gibelins conclurent entre eux une ligue dont les Ordellaffi de Forli, les Manfredi de Faenza, les Malatesta de Rimini, furent les principaux membres (1).

L'année 1355 commençait; l'armée pontificale était dans ses quartiers d'hiver. Mais il était important de ne point laisser la confédération gibeline s'organiser tranquillement, et le légat reprit incontinent les opérations de la guerre. Ne gardant qu'un petit nombre de gens auprès de sa personne, il donna à Fernand Blasco la plus grande partie de ses troupes, renforcées de deux cents chevaux envoyés par la ville de Todi, et le poussa en avant. La nouvelle de la marche de ces troupes ne se fut pas plutôt répandue, que les petits seigneurs gibelins, frappés de terreur, envoyèrent de toutes parts leur soumission au cardinal. Fernand Blasco n'eut que la peine de prendre possession de Recanata, de San-Severino. Ridolphe, seigneur de cette dernière ville, pour recevoir le général de l'Église avec plus d'honneur, sortit à sa rencontre jusqu'à la distance de deux milles. Il suivit de plus les drapeaux du Saint-Siège (2).

Ces brillants succès furent tout à coup interrompus par des lettres venues d'Avignon. Après avoir excité son légat à la guerre, Innocent VI lui écrivait de ne point la conti-

(1) *Matt. Vill.*, l. IV, c. LII et LVII.

(2) *Sepulv.*, l. II, n° 3. — *Matt. Vill.*, l. IV, c. LVII.

nuer jusqu'à ce que sa domination fût affermie dans les nouvelles conquêtes. Il fallut donc suspendre les opérations déjà commencées, informer le pontife de l'état où se trouvaient les choses, et attendre qu'il envoyât la permission de reprendre les hostilités, ce qui causa un mois d'inaction. Il est vrai que Fernand Blasco répara un peu cette interruption en enlevant, coup sur coup, aux Malatesta, Falero, Moro et trois autres places ; mais les confédérés avaient eu le temps de s'organiser, de prendre à leur solde deux mille chevaux et mille fantassins, de porter la masse de leurs forces à plus de quatre mille hommes de cavalerie, de détacher du parti de l'Église, par la séduction des promesses et le spectacle imposant de leur puissance, ce même Gentile de Mogliano, qui, sans respect pour les serments les plus solennels, chassa la garnison pontificale de Fermo, et se rangea sous les étendards de la ligue (1). Ainsi, malgré ses premiers succès, le légat était devenu inférieur à ses ennemis, tant la perte du temps est funeste à la guerre.

Dans ces entrefaites, un événement, qui pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences pour les opérations de l'armée ecclésiastique, attirait les regards de toute l'Italie. L'empereur Charles IV venait de faire, avec l'agrément du pape, son entrée dans la Péninsule, et, après avoir reçu la couronne de fer à Monza, se dirigeait vers Rome pour y prendre la couronne impériale. Mais le caractère du monarque allemand ne se démentit point. Tel il s'était montré lorsque les suffrages des électeurs, dirigés par Clément VI, l'avaient élevé à l'empire, tel on le vit au milieu des républiques italiennes, oubliant les traditions gibelines de ses prédécesseurs, constamment l'allié des Guel-

(1) Sepulv., l. II, n° 9. — Matt. Vill., l. IV, c. LI.

fes, dévoué aux intérêts de l'Église, et accomplissant à la lettre les promesses qu'il avait faites (1).

Albornoz reçut à Foligno la nouvelle de l'arrivée de l'empereur à Sienne, par l'évêque de Vicence et Senetio, comte palatin, que le prince lui envoyait pour l'inviter à honorer son couronnement par sa présence (2). Comme la charge d'accomplir cette auguste cérémonie appartenait de droit au cardinal d'Ostie, en l'absence du pape, et que le rôle d'Albornoz, dans cette occasion, n'aurait été que secondaire, il ne se rendit point à Rome, mais il alla attendre l'empereur à Sienne, par où ce prince devait passer à son retour de Rome. Seul, le motif de saluer Charles IV n'aurait pas suffi au légat pour lui faire abandonner le théâtre de la guerre, dans les circonstances difficiles où il se trouvait. Mais les Malatesta avaient offert de se rendre aussi à Sienne, et de remettre à l'arbitrage de l'empereur leur querelle avec le Saint-Siège (3); et Albornoz, qui préférait, pour terminer les différends, la voie pacifique des traités aux moyens violents des armes, avait accepté l'offre de ses adversaires. Mais la démarche des Malatesta n'avait été qu'un expédient, imaginé à l'époque de leur faiblesse pour gagner du temps : les Malatesta, devenus chefs d'une confédération redoutable et en état de soutenir hautement leurs prétentions, n'eurent garde de paraître au rendez-vous (4).

Trompé dans ses espérances d'un accommodement, le cardinal utilisa sa visite d'une autre manière : il demanda à l'empereur et en obtint un secours de cinq cents chevaux allemands, avec lesquels il retourna à Foligno. Ce

(1) Raynald, ann. 1355, n° 19.

(2) Sepulv., l. II, n° 7. — Lescale, l. II, p. 149.

(3) Archivio storico italiano, n° 24, p. 400.

(4) Matt. Vill., l. V, c. xv.

renfort, joint à six cents autres cavaliers levés à ses dépens, aux contingents de Lomo d'Æsio, de Ridolphe de Camerino, d'Emeduccio de San Severino, le mit en état de faire tête à la ligue (1). Cependant, malgré cet accroissement de forces, le nombre des soldats pontificaux était bien inférieur à celui de l'ennemi.

Mais le génie militaire d'Albornoz lui avait appris que le grand secret de la supériorité, à la guerre, ne consiste pas à commander plus de soldats que ses adversaires, mais à être le plus fort sur un point donné, et il conçut le projet d'affaiblir l'armée des confédérés en la divisant. Dans cette vue, il partage lui-même ses troupes, en donne la plus grande partie à Alphonse de Tolède, avec ordre de tirer sur Rimini, en saccageant tout sur son passage, tandis que lui demeure campé à Foligno avec l'autre partie. Cette manœuvre réussit. Dans le but de secourir Rimini menacé, et, tout à la fois, de s'opposer aux entreprises d'Albornoz, les Malatesta partagent leurs forces. Le corps principal, sous les ordres de Galeotto Malatesta, se porte contre Alphonse de Tolède, afin de le détruire ou de le forcer à la retraite; l'autre reste en observation devant le légat. Mais celui-ci n'a pas plutôt reçu la nouvelle du départ de Galeotto, qu'il s'ébranle de Foligno, dérobe son mouvement au corps qui l'observe en le couvrant des ombres de la nuit, et, par une marche rapide, opère sa jonction avec Alphonse de Tolède à l'instant même où Galeotto arrivait en présence de l'autre côté. Des deux parts on se dispose au combat : Galeotto, parce qu'il ne croit avoir affaire qu'à Alphonse de Tolède; le légat, parce qu'il se sent supérieur à son adversaire. Les deux armées s'abordèrent avec une

(1) Sepulcr., l. II, n° 40. — Matt. Vill., l. IV, c. LXVII, et l. V, c. XVIII. — Fragm. Hist. romanæ, l. III, c. VI.

égale ardeur : il y eut une mêlée sanglante. Longtemps la victoire resta indécise, mais enfin elle se déclara pour l'Église. Galeotto, qui s'exposait en soldat, fut fait prisonnier; ce fut le signal de la défaite : elle fut complète pour les confédérés, car elle mit entre les mains du légat Santo Archangelo, Verruchio, deux autres forteresses et presque toutes les villes situées dans le territoire de Rimini. Fernand Blasco emporta Æni de force; Macerata se rendit d'elle-même (1).

Malgré la perte qu'il venait d'essuyer, Malatesta l'ainé avait encore, sur les frontières de la Romagne, des forces imposantes en cavalerie et en infanterie, avec lesquelles il aurait pu relever sa fortune. Mais, battu au début de la campagne, voyant son frère prisonnier, son trésor diminué, il perdit courage, et pensa que le parti le plus sage était de ne point attendre sa ruine, et de restituer bénévolement à l'Église les domaines usurpés sur elle. Nicolas Acciajoli, ministre de Naples, que les frères Malatesta, à l'époque où l'espoir d'une puissante coalition n'exaltait point encore leur audace, avaient déjà fait médiateur entre le Saint-Siège et eux, Nicolas Acciajoli fut prié de porter au cardinal un appel à sa clémence. Ce ministre, à qui ses talents et son caractère personnel donnaient une grande considération dans toute l'Italie, parvint à intéresser au sort des Malatesta Charles IV et le cardinal d'Ostie, et se présenta au légat avec des lettres de recommandation de ces deux hauts personnages; il y ajouta ses prières, auxquelles Galeotto joignit le spectacle de sa soumission. Albornoz se laissa aisément toucher; car, d'un côté, Rimini et Ancône, les deux principales villes de la Marche, n'étaient pas en-

(1) Sepulv., l. II, n^{os} 21, 23 et 25. — Lescale, l. II, depuis la page 157 jusqu'à la page 175. — Compendio, l. II, c. iv, v, vi, vii et viii. — Matt. Vill., l. V, c. xviii et xxiv.

tre ses mains, et il venait d'apprendre que Pérouse, Mantoue et Padoue, s'étaient secrètement unies aux Malatesta; d'un autre côté, Innocent VI écrivait que l'état de ses finances ne lui permettant pas d'envoyer le plus léger subside à son armée, il fallait borner là la guerre. Albornoz se crut heureux de pouvoir, au prix de quelques concessions, diminuer le nombre de ses ennemis, et il consentit à la paix. Les Malatesta renoncèrent à toutes les terres qu'ils possédaient, s'engagèrent à entretenir au service de l'Église, pendant trois mois, cent chevaux, et à payer pour la rançon de Galeotto 30,000 ducats. En retour, ils reçurent, pour douze ans, la libre juridiction et la seigneurie de Rimini, de Pesaro, de Fano, de Fossombrone et de leurs dépendances, moyennant un tribut annuel de 6,000 ducats. Charmés de sa générosité, les Malatesta se mirent, dès ce moment, à la suite du cardinal, et devinrent ses plus fidèles compagnons (1).

Si le légat eût alors exécuté les ordres qu'il avait reçus du pape, ce traité aurait terminé la guerre; mais un parti qui n'avait été conseillé à Innocent VI que par l'envie ne pouvait être suivi que par l'imprudence. Quoique entamée par la défaite des Malatesta, la ligue n'était point détruite. Gentile de Mogliano, les Manfredi de Faenza, les Polenta de Ravenne, et les Ordellaffi de Forli, étaient encore debout sous les armes, et décidés à ne point fléchir. Cesser de combattre avant d'avoir achevé de vaincre n'était pas seulement laisser son œuvre incomplète, c'était encore compromettre des conquêtes récentes, mal affermies, où restaient des seigneurs que la nécessité seule avait forcés à l'obéissance, et qui n'attendaient qu'une occasion favora-

(1) *Fragm. Hist. romanæ*, l. III, c. vii. — *Sepulv.*, l. II, n° 16, 17, 18, 19 et 20. — *Lescale*, l. III, depuis la page 178 jusqu'à la page 179. — *Matt. Vill.*, l. V, c. XLVI. — *Cron. di Bologna*, . XVIII, p. 437.

ble pour secouer le joug et venger la honte de leurs défaites. Albornoz voyait trop loin pour ne pas être frappé de ces considérations. C'est pourquoi, malgré les lettres du pape, il résolut de pousser la guerre sans interruption contre les autres confédérés.

La paix avec les Malatesta avait été conclue à la fin de mai ; dès le commencement de juin le légat se remit en campagne. Cette fois, pour profiter de la dispersion des milices ennemies, et pour opérer avec plus de promptitude et sur plusieurs points à la fois, il partagea son armée en trois corps. Le premier, sous la conduite du valeureux Fernand Blasco, fut envoyé contre Gentile de Mogliano ; le second, sous le commandement d'Alphonse de Tolède, eut l'ordre de se porter contre Césène, de commencer le blocus de cette place, et d'en ruiner les environs ; Boniface d'Orvieto conduisit le troisième en arrière vers Corneto, pour châtier Giovanni di Vico, dont on avait à se plaindre, ou peut-être pour lui enlever le vicariat de cette ville. Fernand Blasco s'acquitta avec son activité ordinaire de sa mission ; il ravagea pendant dix jours le territoire de Fermo, puis assiégea cette ville et l'emporta d'assaut. La garnison, réfugiée dans la forteresse, s'y défendit avec son chef encore douze jours, après lesquels toute espérance d'échapper étant perdue, Gentile de Mogliano se rendit à discrétion. Blasco, aussi généreux que vaillant, sollicita et obtint du cardinal le pardon de ce seigneur ; mais, en l'accordant, Albornoz exila Gentile du territoire de Fermo, pour le punir de sa trahison. De son côté, Alphonse de Tolède prit Santo-Archangelo, Savignano, et porta ses ravages jusque sous les murs de Césène (4).

(4) Sepulv., l. II, nos 21 et 22. — Lescale, l. III, p. 191, 192, 193 et 194.

La vigueur de ces opérations jeta la terreur dans l'âme de Bernardino da Polenta. Le cardinal l'apprit, et bientôt Ravenne vit le patriarche d'Aquilée, avec un camp volant, s'établir devant ses portes. Bernardino n'attendit pas d'être attaqué pour entrer en négociation : il promit de payer comptant une grosse somme d'or, d'entretenir cent cinquante chevaux au service du pape pendant toute la durée de la guerre, à la condition de posséder, en qualité de vicaire du Saint-Siège, Ravenne et Cervia. Ces offres furent acceptées d'autant plus volontiers, qu'elles répondaient aux besoins pécuniaires du cardinal. Ravenne et Cervia ouvrirent leurs portes aux garnisons pontificales (1).

De tous les seigneurs confédérés contre le Saint-Siège, Albornoze n'avait plus devant lui que Riccardo, Manfredi de Faenza et Francesco des Ordelaffi, de Forli. Eux abattus, la conquête du domaine ecclésiastique était achevée. Avant de les attaquer par les armes, le légat, suivant les formalités ordinaires de l'Église, lança contre eux une sentence canonique, dans laquelle les seigneurs de Faenza et de Forli étaient signalés comme hérétiques, rebelles à l'Église et condamnés ; puis il ajouta à cette sentence la prédication d'une croisade, accordant les faveurs des guerres saintes à tous ceux qui serviraient, l'espace de deux ans, sous les drapeaux du Saint-Siège (2).

Manfredi et Ordelaffi virent sans trembler, pendant toute la dernière moitié de l'année 1555, les apprêts menaçants de leur terrible adversaire ; ils semblaient se jouer de la tempête, se fiant à leur valeur et à leur puissance pour la dissiper. Ordelaffi surtout manifesta la plus insolente audace. Lorsqu'il entendit le son de la cloche annon-

(1) Sepulv., l. II, n° 23. — Lescale, l. IV, p. 495 et 496.

(2) Matt. Vill., l. VI, c. xiv. — *Fragm. Hist. romanæ*, l. III, c. viii. — Chron. d'Orviète, p. 684.

cel la sentence d'excommunication fulminée contre lui par le légat, il ordonna sur-le-champ qu'on sonnât toutes les autres cloches de la ville, et excommunia, à son tour, le pape et les cardinaux. Il fit brûler publiquement leurs images, et, tournant en plaisanterie, avec ses familiers, cette scène impie : « L'on nous a frappés d'anathème, dit-il, nous ne cesserons pas pour cela de boire et de manger. » Puis, joignant la plus atroce barbarie à l'impiété, il déchaîna la persécution contre le clergé, forçant les prêtres à célébrer malgré l'interdit. L'évêque de Forli, personnellement outragé, se vit forcé à l'exil; les prêtres qui refusèrent de célébrer furent ou pendus, ou écorchés vifs, ou expirèrent dans d'autres tourments non moins affreux (1).

Cependant, Ordelaïff n'était pas tellement occupé de ces lâches vengeances qu'il ne travaillât activement à préparer les moyens de combattre son adversaire avec succès. Pendant que, de concert avec Riccardo Manfredi, il envoyait solliciter des secours auprès de Galeazzo et de Bernabos Visconti, qui avaient succédé dans la seigneurie de Milan au célèbre Giovanni, leur oncle, mort l'année précédente, tâchant de représenter à ces princes la politique du légat comme l'ennemie secrète ou déclarée de tous les Gibelins, et tendant à soumettre, si l'on n'y prenait garde, tous les États de l'Italie à la puissance de l'Église, il cherchait à gagner la grande compagnie et à lui faire opérer une di-

(1) Hic Franciscus quum campanam ad excommunicationem adversus seipsum pulsari audivit, protinus jussit ut ceteræ campanæ concreparent, et pontificem cum cardinalibus communionem privavit... Cum ingenuis amicis suis colloquia miscens dicebat : Nos anathemate perculsi sumus ; non ob id tamen panis, caro et vinum... nauseam gustui creant... Octo qui celebrare noluerunt, sancto martyrio cæsi occubuere. Septem laqueo suspensi et alii septem pelle corporis nudati perierunt. (Fragm. Hist. rom., l. III, c. vii.)

version dans la Marche d'Ancône. Cette compagnie, que le chevalier de Montréal avait organisée, ne s'était point débandée après la mort de ce chef; le comte Conrad de Lando, le plus renommé des compagnons du chevalier, en avait pris le commandement, et, à l'époque dont il s'agit, elle parcourait les deux Abruzzes, que la faiblesse du gouvernement de Jeanne lui laissait piller impunément. Francesco des Ordelaïff et Riccardo Manfredi parvinrent à soudoyer ce ramas de brigands, qui s'engagèrent à attaquer Albornoz au midi, tandis que les confédérés le combattraient au nord (1).

Le légat était au courant de ces intrigues, et s'appliquait à les déjouer. Il écrivit promptement au pape d'employer son influence auprès des frères Visconti pour les détourner de secourir les ennemis de l'Église. Quant à la grande compagnie, il s'agissait de prendre des mesures pour arrêter sa marche vers la Romagne. On était au mois de février de l'année 1356; la prédication de la croisade avait réuni sous les drapeaux du Saint-Siège douze mille combattants, et le nombre total des troupes ecclésiastiques était de trente mille hommes, sans compter les garnisons des villes conquises (2). Cette masse imposante de forces permettait au cardinal de les diviser sans s'affaiblir. Il les partage donc, en donne la moitié à Alphonse de Tolède pour opérer contre Césène, et envoie l'autre moitié, sous la conduite de Fernand Blasco, vers les frontières des Abruzzes, pour faire face à la grande compagnie. Ce général, chemin faisant, grossit ses troupes avec les garnisons des places, s'empare d'Ascoli par composition, soumet également les seigneurs de Fabriano et l'évêque de Foligno, et, ralliant les

(1) Lescale, l. IV, p. 497 et 498. — Compendio, l. II, c. x.

(2) *Fragm. Hist. romanæ*, l. III, c. viii.

milices du pays, il va s'établir sur le Tronto, étendant le front de sa ligne le long du fleuve en s'appuyant sur Ascoli, et faisant garder jour et nuit les gués par où l'ennemi pouvait passer. Ce ne fut qu'au mois de juillet que le comte Lando, avec ses bandes chargées de butin, se présenta sur la rive opposée du Tronto; mais lorsqu'il vit les soldats de Blasco rangés en bataille de l'autre côté, il crut qu'il y aurait de la témérité à tenter le passage et redescendit le fleuve jusqu'à son embouchure, où, ayant découvert un gué, sans doute oublié par Blasco, il entra sur les terres de l'Église et se mit en devoir de marcher sur Ascoli. Le nombre des troupes pontificales, leur bonne contenance, l'arrêtèrent. Fondre sur ces aventuriers, les écraser et en rejeter les débris dans les Abruzzes était la pensée de Fernand Blasco; mais les prudentes instructions du cardinal s'y opposaient. Il n'y aurait qu'une gloire stérile à vaincre une pareille armée, une perte irréparable à en être vaincue; il suffisait de lui imposer. On traita avec elle. Moyennant 5,000 ducats d'indemnité, Lando s'engagea à évacuer, dans l'espace de douze jours, les domaines ecclésiastiques sans y faire aucun dégât (1).

Ainsi s'évanouirent les espérances que la ligue avait fondées sur la grande compagnie. Toutefois, peu s'en fallut qu'elle ne profitât de sa courte diversion. L'actif Ordelaffi, saisissant le moment où la plus grande partie des troupes pontificales étaient occupées sur le Tronto, fondit tout à coup sur le corps d'Alphonse de Tolède; mais heureusement Galeotto Malatesta vint à propos renforcer ce général avec cent chevaux, et Ordelaffi, vigoureusement reçu, fut ramené avec perte dans Forli (2).

(1) Lescale, l. IV, p. 199 et 200. — Matt. Vill., l. VI, c. xx, xlv, xlvi et lvi. — Compendio, l. II, c. xi.

(2) Lescale, l. IV, p. 202 et 203.

Affranchi de toute crainte du côté des aventuriers de Lando, Albornozi put réunir tous ses efforts contre Riccardo Manfredi. Pendant que Fernand Blasco occupe Fermo et les postes importants de son territoire, Alphonse de Tolède, ralliant Bernardino da Polenta, marche contre Faenza pour la bloquer, et commence par en dévaster les environs. Riccardo Manfredi contemplant, du haut des remparts de sa capitale, ses campagnes livrées à la fureur du soldat. Ne consultant que son indignation, il exhorte ses nombreuses milices à seconder son courage, et, sortant de la ville à leur tête, il présente la bataille à Alphonse de Tolède. Le combat fut long, sanglant, et la victoire disputée; mais enfin, quoiqu'il eût fait éprouver de grandes pertes à son adversaire, Manfredi, rompu sur tous les points, se vit obligé de céder le champ de bataille et de rentrer en désordre dans Faenza, qui fut sur-le-champ investie et battue par toutes les machines de guerre. Autant Manfredi avait montré de confiance en lui-même avant le combat, autant il manifesta d'abattement après sa défaite. Quand il aurait pu, avec les forces qui lui restaient, avec un allié tel qu'Ordelaïff, lutter avantageusement, il crut toute résistance inutile, et, remettant ses possessions entre les mains du cardinal, il se résigna, lui qui avait élevé sa maison à un si haut degré de puissance, à ne posséder, le reste de sa vie, que la faible seigneurie de Bagnacavallo (1).

La chute de son dernier allié annonçait à Francesco des Ordelaïff que c'était à lui désormais à porter tout le poids de la guerre. Cette pensée n'abattit point son courage. Il convoqua les principaux habitants de Forli, et leur demanda conseil sur ce qu'il avait à faire dans la situation

(1) Sepulv., l. II, nos 27 et 28. — Lescale, l. IV, p. 207, 209 et suiv. — Compendio, l. II, c. XII. — Matt. Vill., l. VII, c. XXXIV.

où il se trouvait. Ceux-ci, après s'être consultés, lui firent cette réponse: « Seigneur, notre fidélité et notre amour
 « pour ta maison ne se sont jamais démentis. Lorsque tes
 « ancêtres eurent besoin de nos biens et de notre sang
 « pour recouvrer leur souveraineté, nous leur prodigâmes nos biens et notre sang. Ce que nous fîmes pour
 « eux, nous voulons également le faire pour toi quand
 « une occasion favorable se présentera. Mais dans ce moment tu es seul contre toute la puissance de l'Église;
 « car il n'y a aucun secours à espérer. Entreprendre une
 « lutte si prodigieusement inégale serait téméraire. Traite
 « donc avec le légat aux meilleures conditions possibles.
 « C'est le conseil que nous te donnons. »

Ordelaffi avait écouté en silence. Quand l'orateur eut cessé de parler : « Or, entendez, dit-il, maintenant quelles
 « sont mes intentions. Je ne veux faire aucun traité avec
 « l'Église que Forli et toutes les places que je possède ne
 « me soient conservées; car je suis décidé à les défendre
 « jusqu'à la mort. Je soutiendrai d'abord un siège dans
 « Césène, dans Forlimpopoli et dans chacun de mes châteaux. Ces places perdues, je défendrai les murailles de
 « Forli; ses murailles prises, je disputerai pied à pied
 « ses rues, ses places, mon palais, jusqu'à la dernière tour
 « de mon palais, avant de donner mon consentement à la
 « perte de la moindre de mes possessions. Jurez-moi une
 « fidélité inviolable, ou craignez ma vengeance (1). »

Malgré son caractère intraitable et cruel, Ordelaffi, par des bienfaits répandus à propos, avait su gagner les cœurs des habitants de Forli. Personne ne répliqua; tous promirent de s'attacher à la fortune de leur seigneur (2). Déjà

(1) *Matt. Vill.*, l. VII, c. xxviii.

(2) *Ordelaffus, intima Foroliviensibus amicitia conjunctus, ab illis affectuose diligebatur.* (*Fragm. Hist. rom.*, l. III, c. vii.)

les hostilités avaient commencé de la part du légat, déjà Alphonse de Tolède, avec l'armée pontificale, battait la campagne. Dans une de ses courses, il vint presque jusque sous les remparts de Forli. Ordelaïff sortit brusquement avec la garnison pour lui enlever son butin. Il ne fut pas heureux : attiré dans une embuscade, il perdit deux cents hommes et fut rejeté dans Forli. L'âme d'Ordelaïff était forte ; son adversaire avait chèrement payé son succès, ce revers ne le déconcerta pas. En se chargeant de défendre lui-même Forli, il confia la garde de Césène à son épouse Cia ou Marzia, fille de Vanni de Susinana des Ubaldini. Cette femme héroïque, loin de s'effrayer d'une pareille commission, l'accepta courageusement. « Défendez Forli, écrivit-elle à son mari, je répons de Césène (1). » Armée de pied en cap comme un chevalier, elle s'enferme dans la ville avec deux cents chevaux, une nombreuse infanterie, Sinibaldo, son jeune fils, sa fille déjà nubile, deux de ses neveux encore enfants, les deux filles de Gentile de Mogliano, et un certain Sgariglino de Petragudula, qui devait lui servir de conseiller. Elle eut bientôt l'occasion de justifier la confiance dont l'avait investie son époux (2).

Alphonse de Tolède, après avoir battu Ordelaïff, pris Castelvechio et dévasté le pays, vint mettre le siège devant Césène vers la fin d'avril 1357. Césène est divisée en deux parties : la ville basse, qui en est la portion la plus considérable, mais dont les fortifications sont faibles ; la ville haute, entourée de fortes murailles, et qu'on nomme pour cette raison la *Murata*. La citadelle couronne ces deux villes de ses créneaux et de ses tours. Les habitants de la ville basse n'eurent pas plutôt aperçu sous leurs dé-

(1) Signior mio, piacciave de havere bona cura de Forli, che io haverajo bona cura de Cesena. (Hist. rom. Frammenta, l. III, c. IX.)

(2) Matt. Vill., l. VII, c. LVIII.

biles remparts l'appareil de la guerre, que, désespérant du succès de la lutte qui allait s'engager, ils traitèrent avec le cardinal, et, le 29 avril, lui remirent cette partie de Césène, qu'il fit incontinent occuper par quinze cents chevaux. Cette négociation fut conduite avec un secret tel, que Marzia n'en eut connaissance que par la vue des troupes pontificales. Elle n'eut que le temps de se retirer précipitamment, avec la garnison, dans la *Murata*. Mais trois des citoyens qui avaient signé la capitulation tombèrent entre ses mains; on leur trancha la tête sur la muraille même et on jeta leurs cadavres à l'ennemi. Peu de jours après cette exécution, elle découvrit que Sgariglino, son unique conseiller, la trahissait; elle lui fit subir le même supplice. Dès ce moment, Marzia ne se fia plus qu'à elle-même du soin de toutes choses. Nuit et jour armée, nuit et jour visitant les postes, animant les travaux, surveillant tout, ordonnant tout, inquiète à la moindre alerte, la première à l'attaque, la dernière dans la retraite, elle semblait se multiplier. Grâce à son infatigable activité, le légat, après un mois de siège, n'avait pu gagner un pouce de terrain dans la *Murata* (1). Albornoz avait trouvé dans une faible femme un adversaire digne de lui.

Cependant, le 28 mai, les choses changèrent de face. Le cardinal, qui s'était préparé ce jour-là pour un grand effort, donna le signal d'un assaut général. Il étendit son attaque à tous les points à la fois, et, pour qu'elle ne souffrit aucune interruption, de nombreuses réserves remplaçaient immédiatement les divisions fatiguées. Pendant longtemps Marzia fit face de tous côtés sans céder aucun avantage. Mais, à la fin, voyant ses troupes, harassées de fatigue et éclaircies sur le point d'être forcées, elle abandonna

(1) Matt. Vill., l. VII, c. LVIII et LXIV.

la *Murata*, et se réfugia, avec les débris de sa garnison, dans la citadelle. Vaincue et non découragée, elle se prépara à soutenir un troisième siège dans ce dernier asile. Vainement, dans cette position suprême, son vieux père vint la trouver et employa, pour la décider à rendre la place, tout ce que la tendresse paternelle a de plus irrésistible ; elle répondit à son père que son époux lui avait défendu de la rendre jamais, et elle le renvoya désespéré, mais ravi d'admiration (1).

Toutefois, l'héroïne de Césène n'avait pas prévu tous les obstacles que devait rencontrer son dévouement, et il s'en présenta un alors contre lequel son courage ne pouvait rien. Jusque-là ses soldats, généreusement attachés à sa fortune, avaient déployé sous sa conduite la plus énergique valeur ; mais ils n'avaient pas l'indomptable constance de leur chef. Quand ils virent la forteresse à demi ruinée par les travaux continuels des assiégeants, le cœur leur manqua et ils allèrent trouver Marzia : « Dame, lui « dirent-ils, tant que nous avons eu l'espérance de re- « pousser l'ennemi, nous avons combattu avec courage. « Mais, dans l'état où sont les choses, il n'est plus en « notre pouvoir d'empêcher la ruine de la citadelle. C'est « pourquoi nous voulons la rendre, que vous le vouliez ou « non ; car nous désirons sauver nos vies. » Cette déclaration anéantissait la possibilité d'une plus longue défense, et Marzia consentit à traiter. Mais, jusque dans cet acte où elle était forcée d'avouer sa défaite, cette héroïne porta la fierté de son caractère. En rendant ce qu'elle ne pouvait plus garder, elle exigea que ses soldats se retireraient francs et libres. Quant à ce qui la concernait, elle dédaigna de rien stipuler, et resta, avec sa famille, prisonnière

(1) Matt. Vill., l. VII, c. LXVII et LXIX.

du légat, qui, rempli d'admiration pour sa noble conduite, la traita avec les plus grands honneurs. Cette importante capitulation eu lieu le 21 juin 1357 (1).

Césène rendue, la cavalerie pontificale se porta incontinent sur Castel-Novo di Cesena, qui, mal pourvu de défense, lui ouvrit ses portes. De là, elle courut à Bretinoro. Cette place était un des boulevards de l'État de Forli, et renfermait une nombreuse garnison. Il fallut l'assiéger; mais on l'attaqua avec tant de vigueur, que, réduite aux abois en quelques jours, elle se rendit le 5 juillet.

De toutes les possessions d'Ordelaïff il ne restait plus que Forli, et rien ne semblait devoir retarder la ruine de cette capitale, quand tout à coup le comte Lando reparut en ennemi sur le territoire de la Romagne; soit que l'appât du pillage le ramenât, soit que le seigneur de Forli eût réussi encore une fois à lui faire accomplir une diversion. Le cardinal fut obligé d'interrompre ses opérations pour se retourner contre ce méprisable adversaire. Or, pendant qu'on prêchait à Florence une croisade, qu'on menaçait Lando et qu'on traitait avec lui, deux mois se passèrent, et Ordelaïff respira. Enfin, Albornoï, de concert avec Florence, parvint à acheter à prix d'or l'éloignement de cette importune compagnie, qui alla porter ses ravages en Lombardie (2). Mais, alofs même que la situation du seigneur de Forli redevenait dangereuse, un autre événement vint à son secours. Cet événement fut le départ d'Albornoï, qu'Innocent VI rappelait auprès de lui, et le remplacement de ce grand capitaine par l'abbé de Cluny, Androin de la Roche, homme d'une certaine valeur politique, mais dé-

(1) Matt. Vill., l. VII, c. LXXVII.

(2) Florence paya pour sa part 16,000 florins. (Lettre de la seigneurie au pape, ex Archivio storico, n° 24, p. 414.) — Matt. Vill., l. VII, c. LXXIX, LXXX, LXXXIII, LXXXIV, LXXXV et LXXXIX.

pourvu de talent pour la guerre. Ce changement avait été notifié au cardinal Albornoz dès le mois d'avril, et à cette époque l'abbé de Cluny était déjà présent à l'armée ; mais les instances réunies des généraux, des soldats, de l'abbé de Cluny lui-même, et la gravité des circonstances, l'avaient décidé à retenir le commandement jusqu'à la fin d'août (1).

Albornoz fut reçu à Florence avec une pompe extraordinaire. La seigneurie le fêta pendant cinq jours consécutifs et le combla de riches présents (2). Mais c'était à Avignon que l'attendaient les plus grands honneurs. Son entrée dans cette ville ressembla au triomphe d'un dictateur. Le pape et tout le Sacré Collège allèrent au-devant de lui jusqu'à la distance de deux mille pas et le conduisirent au palais pontifical. Innocent VI le complimenta lui-même, et, aux applaudissements universels, le proclama *Père de l'Église* (3).

Les motifs du rappel d'Albornoz préoccupèrent fortement l'opinion publique. On le regarda assez généralement alors comme l'effet d'une disgrâce provoquée par une intrigue de cour (4). Cette opinion ne nous semble pas fondée. Les historiens l'appuient sur les conjectures les plus diverses, et les honneurs dont le légat fut l'objet à Avignon la repoussent. Il est plus naturel de croire que, après les triomphes d'Albornoz et l'extrémité où se trouvait réduit le seigneur de Forli, Innocent VI crut pouvoir con-

(1) Matt. Vill., l. VIII, c. ciii, et l. VII, c. lvi. — Baluze, t. I, p. 359.

(2) Id., l. VII, c. c.

(3) Sepulv., l. II, n° 34. — Lescale, l. IV, p. 227. — Baluze, Vitæ, t. I, p. 359 et 360.

(4) Les *Fragmenta* (l. III, c. viii) disent que le rappel du cardinal eut lieu à l'instigation du comte de Savoie, à qui ses déprédations faisaient craindre un tel homme. Matteo Villani se contente de relater les diverses conjectures qui avaient cours alors.

fier à d'autres mains le soin d'achever une entreprise dont l'issue n'était plus douteuse, et mettre à profit sur un autre théâtre le génie de celui qui avait détruit tant d'armées et abaissé tant de tyrans.

Parmi les embarras qu'avait alors la cour romaine, nous ne devons pas oublier ceux que lui causaient des ennemis semblables à ceux qui, sous la conduite du comte Lando, faisaient trembler l'Italie. Dès le commencement de l'année 1357, une compagnie d'aventuriers ou routiers (1) s'était formée dans la province de Limoges, sous le nom de *Société de l'Acquisition* (2). Cette compagnie reconnaissait pour chef un certain *Arnaud Quénole* ou *Cervole*, Périgourdin de nation, et qu'on appelait l'Archiprêtre de *Vezzins* (3), apparemment de ce que, quoique chevalier, il possédait un archiprêtré de ce nom. Le but de ces aventuriers, assemblés de tous les pays, était de s'enrichir par des brigandages, que la France, épuisée par la guerre et presque réduite à l'anarchie, était incapable de réprimer. Le meurtre, le ravage, la désolation, tous les fléaux marchaient à leur suite. Après avoir parcouru, durant la première moitié de l'année 1357, l'Auvergne, le Forez, le Lyonnais et les bords du Rhône, recrutant partout sur la route les bandits qu'animait la soif du pillage, ils entrèrent le 15 juillet en Provence, du consentement d'Amédée des Baux, de Raymond des Baux, comte d'Avellino, et de plusieurs autres seigneurs du pays. Ces barons ne cherchaient qu'à venger la mort d'un autre Raymond, comte d'Avellino, sénéchal de Naples, que Louis, roi de Naples, avait fait, dit-on, assassiner. La Provence était alors sous

(1) En latin *ruptuarii, rutarii*. (Ducange.)

(2) Baluze, t. I, p. 360. *Societas del Acquisto*.

(3) Archipresbyter de Verniis. (Baluze, p. 334.)

le gouvernement de Philippe, prince de Tarente, frère du roi Louis (1).

Peu de jours suffirent à l'archiprêtre pour réunir au pont de Sorgues, entre le Rhône et la Durance, plus de quatre mille hommes, presque tous de cavalerie. De là, comme un torrent, il inonda tout le pays situé entre Orange et Carpentras, prit Salon, Saint-Maximin et plusieurs autres châteaux. Philippe de Tarente voulut, avec les troupes qu'il possédait, s'opposer à cette invasion, et vint prendre position à Orange. Mais il reconnut bien vite que c'était avec une armée entière et non avec une poignée de soldats qu'il fallait entrer en campagne contre de tels ennemis. La terreur était partout, et la cour romaine surtout tremblait pour Avignon, dont l'opulence devait vivement tenter la cupidité de ces bandits.

Cependant, les capitaines députèrent au pape pour l'assurer, lui et sa cour, qu'ils ne leur feraient aucun mal, et qu'ils respecteraient les terres du Saint-Siège. Ils offraient même de confirmer cette promesse par serment, protestant qu'ils n'avaient d'autre intention que de faire la guerre au prince de Tarente. Mais Innocent VI, comptant peu sur les serments de gens sans foi, implora le secours de Charles IV, du dauphin de France, du comte d'Armagnac, et, en attendant, arma quatre mille Italiens, la plupart de ses vassaux, et mit la ville en état de défense. Le comte d'Armagnac accourut de Montpellier à la tête de mille lances, avec lesquelles il reprit quelques châteaux et remporta plusieurs avantages. Mais les *routiers* n'en continuèrent pas moins leurs déprédations. On prit enfin le parti

(1) Baluze, t. I, p. 360. — Matt. Vill., l. VII, c. lxxxvii. — Froissart, l. I, part. II, c. lx. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 379. — Hist. du Languedoc, t. IV, p. 292. — Mémoire de M. de Zurloben sur les routiers, etc., dans Leber, Collection des meilleures dissertations, t. XVIII, p. 435

de traiter avec eux (1). L'Archiprêtre fut invité à se rendre à Avignon. « Et vint sur bonne composition, et la plus grand'partie de ses gens, et fut aussi révéremment reçu comme s'il eût été fils au roi de France, et dîna par plusieurs fois au palais de-lez le pape et les cardinaux ; et lui furent pardonnés tous ses péchés, et au partir lui fit délivrer quarante mille écus pour départir à ses compagnons. Si s'espartirent ces gens-là : mais toujours tenoient-ils la route le dit Archiprêtre (2). »

Innocent VI saisit l'occasion de cette alerte pour faire continuer les remparts dont son prédécesseur avait commencé d'entourer la cité papale. A cet effet, on imposa de fortes contributions à la cour romaine, à tous les ecclésiastiques de France et d'Allemagne. Les ouvriers, les marchands du Comtat Venaissin furent taxés, et, outre cela, chaque individu paya un florin. La crainte qu'inspiraient les compagnies excita la générosité des citoyens, et, en peu de temps, Avignon vit presque se terminer cette magnifique enceinte de murailles dont le voyageur admire encore aujourd'hui l'élégante structure (3).

Les précautions d'Innocent VI ne furent point vaines. L'année suivante la même compagnie reparut. Après avoir saccagé Manosque, Cucurron, Ausonis, elle rentra en Provence au mois de mars, et assiégea la ville d'Aix. Mais elle fut repoussée par les habitants, et Jean Siméonis, jurisconsulte de Vence, à la tête de deux mille hommes, la battit en diverses rencontres, et la força à la retraite (4).

En 1360, une autre bande de *routiers*, qui avaient pour

(1) Zurlouben, Mémoire cité. — Hist. du Languedoc, lieu cité.

(2) Froissart, lieu cité.

(3) Matt. Vill., l. VIII, c. XIII. — Bouche, Hist. de Provence, t. II, p. 379.

(4) Id., p. 379 et 380. — Gaufridi, Hist. de Provence, t. I, p. 223.

chefs Guiot du Pin, Lamit et le Petit Méchin, et qu'on nomma les *Tard-Venus*, parce que ceux qui les avaient précédés avaient moissonné la France, et que ceux-ci ne faisaient qu'y glaner, descendit la rive droite du Rhône, et s'abattit sur la ville de Pont-Saint-Esprit, la nuit de la fête des Saints-Innocents. Cette ville, qui ne s'attendait point à cette brusque attaque, ne s'était pas mise en défense. Cependant, Jean Sauvain, sénéchal de Beaucaire, entreprit de repousser les assaillants avec quelques troupes ; mais une chute l'ayant mis hors de combat, les *routiers* le firent prisonnier et s'emparèrent de la ville, puis de celle de Uadenet, où ils commirent les plus affreux excès (1). Froissart raconte ainsi la prise de Pont-Saint-Esprit : « Bati-
« lier, Guiot du Pin, Lamit et le Petit Méchin chevauchè-
« rent, eux et leurs routes, sur une nuit bien quinze lieues,
« et vinrent sur le point du jour à ladite ville du Saint-Es-
« prit, et la prirent, et tous ceux et toutes celles qui de-
« dans étoient : dont ce fut pitié, car ils y occirent maints
« prud'hommes et violèrent maintes damoiselles, et y con-
« quirent si grand avoir que sans nombre, et grandes
« pourveances pour vivre un an tout entier (2). »

La possession de Pont-Saint-Esprit fit concevoir aux *routiers* l'espérance de rançonner la cour romaine. Chaque jour leurs partis couraient de là jusqu'aux portes d'Avignon, interceptant toutes les communications avec cette capitale. Innocent VI crut devoir essayer sur eux la force de l'autorité spirituelle du chef de l'Église, et les fit sommer de se retirer, les menaçant, en cas de refus, de procéder contre eux. Mais des brigands, accoutumés au meurtre et au pillage, tinrent peu de compte de menaces

(1) Hist. du Languedoc, t. IV, p. 310.

(2) L. I, part. II, c. cxlvii.

qui ne s'adressaient qu'à la conscience. Non-seulement ils les méprisèrent, ils envoyèrent encore, à leur tour, sommer le pape de rétracter les procédures commencées contre eux, menaçant de mettre toute la chrétienté en combustion. Alors le pontife en appela à la force; il fit publier une croisade, accorda à tous ceux qui viendraient se ranger sous les bannières de l'Église les faveurs spirituelles des guerres saintes, et nomma chef de la croisade Pierre Bertrandi, cardinal d'Ostie, qui établit son quartier général à Carpentras (1). Six cents hommes d'armes et mille fantassins, que le roi d'Aragon envoya au secours de l'Église, arrivèrent dans ces entrefaites; d'un autre côté, le sénéchal de Carcassonne et le connétable de Fienne étaient en marche avec les milices du Languedoc. Tous ces secours, joints aux croisés qui s'assemblaient à Bagnols, firent baisser le ton aux *routiers*. Ils envoyèrent au souverain pontife des députés avec des propositions d'accommodement. Innocent VI renvoya ces députés avec Jean-Ferdinand d'Héradia, châtelain d'Empostes, grand prieur de Saint-Gilles, et l'on négocia. « Or, avint que le pape et les cardinaux
 « s'avisèrent d'un moult gentil chevalier et bon guer-
 « royeur, le marquis de Montferrat, qui avoit grand temps
 « tenu guerre contre les seigneurs de Milan et encore fai-
 « soit : si le mandèrent; et il vint en Avignon, si y fut
 « moult honoré du pape et de tous les cardinaux. Là fut
 « traité devers lui que, parmi une grande somme de flo-
 « rins qu'il devoit avoir, il mettroit hors de la terre du
 « pape et delà environ les compagnies, et les emmeneroit
 « en Lombardie. » Le marquis s'entendit avec les capitaines, et les fit consentir, moyennant une prime de 60,000

(1) Lettre d'Innocent VI, dans Martenne et Durand, *Thes. anecd.*, t. II, p. 851 et seq.

florins (1), à le suivre en Italie : le pape ratifia tout et accorda de plus aux *routiers* l'absolution de leurs péchés. A ces conditions, le pays fut délivré de ces terribles bandes (2).

La cour romaine était à peine délivrée de ce fléau, qu'elle se trouva en proie à un autre plus terrible, et contre lequel la force ni la prudence ne pouvaient rien. La peste reparut en Provence, et, en général, dans tout le royaume de France, et y sévit avec tant de rigueur, que, dans la seule ville d'Avignon, depuis le 29 mars jusqu'au 25 juillet, il succomba dix-sept mille personnes, dont cent évêques et cinq cardinaux (3). Un grand nombre de clercs et d'officiers de la cour romaine moururent, et le nombre total de membres que perdit le Sacré Collège fut de neuf (4). La grande peste de 1348 n'avait point fait, à beaucoup près, tant de nobles victimes.

Ces événements nous ont fait perdre de vue la situation des domaines ecclésiastiques d'Italie. Le successeur d'Albornoz, après son départ, vint mettre le siège devant Forli. La vigoureuse résistance d'Ordelaïff l'obligea à le lever vers la fin de 1357. Il le reprit au mois d'août 1358, avec une armée augmentée par des renforts considérables. Mais, quoiqu'il environnât la ville assiégée de ses travaux, quoique ses assauts répétés laissassent peu de repos aux assiégés, ses progrès furent nuls. Ordelaïff se montra constamment supérieur à son adversaire, et repoussa victorieusement toutes les attaques. Les débris de la grande compagnie du comte Lando, qu'une expédition

(1) La II^e Vie d'Innocent VI, dans Baluze, ne note que 33,000 florins.

(2) Froissart, l. I, part. II, c. cXLVIII et cXLIX. — Hist. du Languedoc, t. IV, p. 311 et 312.

(3) Rebdorff, Annales, p. 443.

4) Baluze, ad notas, p. 973.

malheureuse dans les Apennins avait presque anéantie, se jetèrent alors sur les terres de l'Église, où ils exercèrent mille brigandages, sans que le faible légat se mît en devoir de les réprimer. Ordelaffi put même prendre à sa solde une bonne partie de ces débris, et les introduire dans la ville assiégée sans trouver d'obstacle (1).

Ces fautes, et les fâcheuses conséquences qu'elles produisaient parmi les Gibelins des nouvelles conquêtes, ouvrirent les yeux au pape sur la faiblesse de son représentant en Romagne, et le cardinal Albornoz reçut l'ordre d'aller en toute hâte reprendre une légation qu'on n'aurait jamais dû lui retirer. L'Italie le revit vers la fin de décembre 1358. Il se rendit d'abord à Florence, où des négociations avec la république demandaient sa présence ; puis, de cette ville, il se dirigea sur Imola par Bologne (2). Tout le monde s'attendait à le voir exterminer la grande compagnie. Florence, qui entretenait régulièrement dans l'armée pontificale une force de cinq cents cavaliers, en avait, dans cette espérance, porté le nombre à sept cents. Mais, ici, il y eut déception pour tous. Au lieu de combattre les aventuriers de Lando, le cardinal, qui, dès son arrivée, avait entamé des négociations avec ce chef, conclut avec lui, le 21 février 1359, sans l'aveu de la république, un traité par lequel, moyennant 45,000 florins à la charge de l'Église, et 80,000 à la charge de la république, Lando s'engageait à respecter le territoire de Florence et celui de l'Église durant l'espace de quatre ans (3). Les Florentins élevèrent de vives réclamations contre ce traité, qu'ils regardaient comme attentatoire à l'indépendance de leur

(1) Lescale, l. V, p. 232. — Sepulv., l. III, n° 4. — Matt. Vill., l. VIII, c. xxix et lxx.

(2) Id., l. VIII, c. ciii et civ.

(3) Id., l. IX, c. vi.

gouvernement et déshonorant pour tous, et firent répondre au légat qu'ils ne souscriraient point à ses conditions. Albornoz promit alors de combattre. Mais, un mois après, ayant trouvé le moyen de séparer la cause de l'Église de celle de la république, il conclut seul avec la compagnie un accord par lequel elle s'engageait, pour le prix de 50,000 florins, à évacuer les terres de l'Église (1).

Le cardinal fut fortement blâmé d'avoir deux fois traité avec la grande compagnie lorsque, disait-on, il aurait pu la détruire, et il fut accusé par les uns de lâcheté, par les autres de perfidie (2). Mais ce n'est point sur des blâmes intéressés que l'on doit juger la conduite d'un homme tel qu'Albornoz. S'il évita constamment d'engager une lutte avec la grande compagnie, c'est qu'il voyait beaucoup d'inconvénients et peu de profit à se commettre avec elle. Quelque désastre qu'il lui eût fait essuyer, il n'aurait point anéanti cette hydre qui renaissait d'elle-même, et il y aurait usé ses moyens. D'ailleurs, une expédition contre la grande compagnie l'aurait obligé à se déplacer, à interrompre l'exécution de ses plans, à laisser respirer ses ennemis : elle l'aurait écarté de son but. Une composition à prix d'argent évitait tout cela. L'homme d'État doit avoir quelquefois assez de force d'âme pour résister à l'opinion publique.

Dégagé des soucis que lui causait la grande compagnie, Albornoz put reporter toute son attention au siège de Forlì, qui recommença plus vivement que jamais. Ordelaffi le soutint jusqu'au mois de juillet; mais alors, voyant que de

(1) Matt. Vill., l. IX, c. vi. — Cron. d'Orvieto, p. 83. — Cron. di Rimini, t. XV, p. 907.

(2) Tous les Florentins n'étaient pas également injustes envers Albornoz. Mattéo Villani (loc. cit.) dit qu'il était *di grand' impresse*, mais, ajoutait-il, *era savio e discreto*.

nouveaux efforts ne feraient que retarder sa ruine, il prit le parti de s'en remettre à la clémence du légat, et conclut avec lui, le 4 juillet, une capitulation, à la suite de laquelle l'armée pontificale occupa aussitôt Forli et son château. La confiance qu'Ordelaïffo avait eue dans la générosité de son vainqueur ne le trompa point ; Albornoz lui accorda un pardon plein et entier, lui laissa pour dix ans la seigneurie de Forlinpopoli, de Castrocaro, et lui rendit sa femme et toute sa famille (1). Ainsi la Romagne reconnut l'autorité pontificale, à l'exception de Bologne pourtant. Mais, alors même, se préparaient des événements qui allaient permettre à l'Église de recouvrer la domination sur cette cité.

En sortant des mains des Pepoli, Bologne n'avait pas tardé à tomber entre celles de Giovanni d'Oleggio, que l'archevêque Visconti y envoya pour gouverneur, à la suite de son traité avec Clément VI, traité qui lui avait inféodé la seigneurie de cette ville pendant douze ans. Après la mort de l'archevêque, Giovanni d'Oleggio profita avec habileté des événements, et parvint à se créer dans Bologne une situation presque indépendante, au grand déplaisir des héritiers du prélat. Un grand historien a dit de Bologne qu'elle était moins la mère des sciences qu'un foyer de sédition (2). Eh bien ! on aurait dit que la Providence semblait prendre à tâche de faire expier à cette ville l'inconstance qui la portait sans cesse à échanger le régime paternel de l'Église contre le joug des tyrans. Le gouvernement des Pepoli avait pesé lourdement sur elle, celui des Visconti ne fut guère plus doux, et la domination d'Oleggio était tout à fait oppressive. Fondant la sécurité de son

(1) *Matt. Vill.*, l. IX, c. xxxvi.

(2) *Bononia quæ non tam studiorum mater quam seditionum alitrix.* (*Æneas Sylvius, Europa*, c. III.)

pouvoir sur les gens de guerre, et uniquement occupé du soin de se concilier leurs affections, Oleggio chargeait ses sujets de taxes arbitraires, poursuivait, sur les moindres soupçons, les citoyens opulents, confisquait leurs biens à son profit, et les envoyait en exil quand il ne leur ôtait pas la vie (1). Mais, tandis qu'il se rendait odieux au dedans, Oleggio affermissait merveilleusement sa puissance au dehors, car il était homme de tête et de cœur, et possédait la science des affaires. Chose rare ! en gardant une constante neutralité entre les intérêts rivaux qui se combattaient autour de lui, il était parvenu à n'en froisser aucun, à se tenir bien avec tous les partis ! Oleggio avait fait plus : les petits seigneurs lombards s'étant ligués contre les frères Visconti, il s'était joint à eux contre ses anciens maîtres, et, lorsque la paix fut conclue, en 1358, il sut profiter de la position de ces derniers pour leur faire reconnaître sa souveraineté sur Bologne. Puis, se retournant de leur côté avec autant de générosité que d'à-propos, il venait tout récemment d'envoyer à l'armée de Bernabos un secours de six cents cavaliers, pour l'aider à soutenir la guerre que ce seigneur faisait au marquis de Montferrat. D'autre part, son zèle à seconder les entreprises d'Albornoz, une utile intervention qu'il venait de lui prêter lors des négociations avec Ordelaïff, assuraient à Oleggio la bienveillance de ce légat. Il n'y avait pas jusqu'au chef de la grande compagnie avec lequel il n'entretint des rapports bienveillants (2).

Mais ici la générosité d'Oleggio envers les Visconti allait lui devenir funeste. Le neveu de l'archevêque, Giovanni, avait hérité de cette politique envahissante et perfide

(1) Sepulv., l. III, n° 7.

(2) Sismondi, Hist. des républiques italiennes, t. VI, p. 350 et suiv. — Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 449.

qui avait rendu l'oncle si formidable à ses voisins. Mais Giovanni Visconti, doué d'une certaine élévation de caractère, savait répandre sur les actes de son ambition personnelle un vernis de grandeur et de libéralité qui en palliait, en quelque sorte, l'injustice, tandis que Bernabos, tyran bas et vil, ne prenait pas même la peine de couvrir l'odieux de sa conduite de formes honorables. Ce n'était pourtant point une de ces natures médiocres qui ne sont capables de déployer, sur le théâtre de la puissance, que des vices méprisables. Bernabos possédait, pour le gouvernement, des talents supérieurs, des vues étendues, lumineuses, un esprit fécond en ressources, une activité infatigable. Mais chez lui le cœur était pervers et le caractère ignoble. Aucun principe de religion et de moralité ne dirigeait ses actions. Amitié, reconnaissance, fidélité, étaient pour lui des mots sans signification. Son âme égoïste ne comprenait que l'intérêt du moi. Ce vil objet était à la fois celui de sa pensée, de son culte, et le mobile de ses passions. A des êtres ainsi faits ne demandez rien de noble, rien de généreux. Malheur aux peuples quand le pouvoir tombe entre leurs mains !

Un homme de cette trempe n'était guère disposé à renoncer aux vues de son ambition pour un service rendu. Si jusque-là Bernabos avait dissimulé ses projets sur Bologne, c'est qu'il attendait une occasion favorable de les mettre au jour, c'est qu'il préparait lui-même cette occasion dans le secret de sa perfidie. Oleggio était dans la plus parfaite sécurité, quand il apprend tout à coup que Bernabos, sans avoir eu besoin de tirer l'épée, s'était débarrassé du marquis de Montferrat en achetant la compagnie du comte de Lando et celle d'Anichino de Baumgarten, autre aventurier à la solde du marquis ; que l'armée entière de leurs adversaires avait passé sous les dra-

peaux des Visconti ; que les six cents hommes qu'il avait envoyés à leur secours étaient engagés à leur service, et que Bernabos, profitant à la fois de sa sécurité et de sa détresse, lui déclarait la guerre. Il ne douta plus du sort que lui préparait son nouvel ennemi lorsqu'un mois après, au commencement de décembre 1359, il vit Francesco d'Este, général de Bernabos, entrer sur le territoire de Bologne avec trois mille cavaliers, quinze cents Hongrois, quatre mille fantassins, mille arbalétriers, et prendre position à Casalecchio (1). A une pareille invasion, Oleggio, peu fourni d'argent, avec une armée réduite de moitié, ne pouvait opposer qu'une faible et courte résistance. Il prit d'abord le seul parti qui lui permettait de soutenir les premières attaques, celui de distribuer ses soldats dans les places fortes, d'en bannir les citoyens suspects et d'attendre ainsi les secours qu'il se mit à solliciter de toutes parts. Mais personne ne répondit à son appel : tous craignaient de s'attirer sur les bras la formidable puissance des Visconti (2).

Francesco d'Este poussa vigoureusement la guerre. Le 20 décembre, il était maître du château de Crevalcuore ; au mois de février 1360, il le fut de Castiglione, et, de son camp de Casalecchio, ses partis couraient tout le pays, interceptant les communications, gâtant les récoltes et commettant mille excès. Au milieu de l'abandon général où ses timides voisins laissaient Giovanni d'Oleggio, un seul homme vint à son secours : ce fut le cardinal Albornoz. Convaincu que Bologne serait indéfiniment perdue pour l'Église si elle retournait une fois aux mains des Visconti, ce grand politique jugea qu'il devait tout faire

(1) Matt. Vill., l. IX, c. LVI et LVII.

(2) Id., l. IX, c. LVII.

pour la retenir sous l'autorité d'Oleggio, et il lui envoya d'abord un renfort de quatre cents cavaliers. Il ne tarda pas à augmenter ce secours, y joignant encore des convois de vivres (1). En vain Bernabos, pour éloigner d'Oleggio un si puissant auxiliaire, essaya-t-il d'effrayer le légat en le menaçant de lui susciter des affaires en Romagne (2). Albornoz, fidèle à son but, ne ralentit point son zèle pour Oleggio ; mais il le fit solliciter sous main de rendre Bologne à l'Église, lui promettant en échange une autre souveraineté, ayant eu soin de prendre, avant toute chose, l'assentiment du pape pour une telle négociation, lequel assentiment, malgré toutes les manœuvres de Bernabos à Avignon, avait été accordé au légat dès le mois de février 1360 (3).

Comme tous les hommes à qui on demande un grand sacrifice, Oleggio hésitait, flottant, indécis, ne pouvant se résoudre à abandonner son magnifique domaine. Mais les progrès de l'ennemi lui enlevaient chaque jour quelque chose de ses espérances. Le 2 mars il perdit Molinella ; peu de jours après le château de Serravalle lui fut encore pris (4). Bientôt sa situation devint telle, que, pour échapper à sa ruine, il n'eut d'autre ressource que d'accepter la proposition du légat ou de traiter avec Bernabos lui-même, qui offrait des conditions. Oleggio aima mieux s'entendre avec un ami qu'avec un ennemi, et, le 17 mars 1360, il conclut avec le cardinal une convention par laquelle il restituait à l'Église romaine la souveraineté de Bologne, et recevait, en compensation et pour sa vie, la

(1) Matt. Vill., l. IX, c. LXV. — Cron. d'Orvieto, p. 686.

(2) Minacciandolo che se non se rimanese, li farebbe novita nella Romagna. (Matt. Vill., l. IX, c. LXV.)

(3) Id., l. IX, c. LXIII.

(4) Cron. di Bologna, p. 452.

seigneurie de Fermo dans la Marche d'Ancône (1). Le même jour, Fernand Blasco entra à Bologne. Toutefois, conformément à la convention, la ville continua à reconnaître l'autorité de Giovanni d'Oleggio jusqu'à la fin de mars. Ce fut seulement le 1^{er} avril que Gomez Albornoz, neveu du cardinal, vint, avec le titre de gouverneur, en prendre définitivement possession au nom du Saint-Siège. Le peuple de Bologne, si longtemps pressuré par ses tyrans, reçut le commandant pontifical avec des transports de joie et aux cris mille fois répétés de : « Vive l'Église (2) ! » Le nouveau gouvernement se hâta de rappeler les exilés, de restituer les biens confisqués, de soulager le peuple en abolissant les taxes arbitraires, d'effacer, en un mot, les traces odieuses de la servitude en rétablissant la liberté (3).

Gomez Albornoz fit alors notifier aux troupes milanaises que, Bologne étant désormais entre les mains du pape, elles eussent à évacuer son territoire. Bernabos fit répondre qu'il n'obéirait point à une telle sommation avant d'en savoir les motifs, et, sans rien ajouter de plus, il donna ordre à ses gens de continuer leurs opérations. Ceux-ci étendirent d'abord leurs ravages jusqu'à Faenza; puis, laissant un camp retranché devant Bologne, ils se portèrent sur Cento, croyant surprendre cette place; mais, après quelques attaques, l'ayant trouvée trop bien défendue, ils allèrent s'emparer de Budrio. Une trahison faillit même amener en leur pouvoir Forli, cette ville si laborieusement conquise. Heureusement, le bon esprit des habi-

(1) Lescale, l. V, p. 248. — Sepulv., l. III, n° 7. — Chron. Placent., Murat., t. XVI, p. 505.

(2) Viva la santa Chiesa!

(3) Lescale, l. V, p. 258, 264 et 265. — Sepulv., l. III, n° 14. — Matt. Vill., l. IX, c. LXXV.

tants fit échouer cette perfidie, dont les auteurs furent sévèrement punis (1).

Maître de Bologne, le légat se trouvait dans la situation la plus critique ; il n'avait aucun moyen d'arrêter les progrès de Bernabos et de défendre par la force une acquisition due tout entière à son habileté. Le conquérant manquait d'argent, et par conséquent d'armée. 30,000 ducats de ses revenus personnels, le produit de la vente de sa vaisselle, avaient déjà été employés à pourvoir aux besoins les plus pressants (2), et il ne lui restait plus aucune faculté de créer d'autres subsides. A la vérité, on lui envoya d'Avignon une somme de 120,000 florins ; mais, comme cet argent fut payé en trois termes et d'une manière irrégulière, il ne servit qu'à solder des arrérages (3). Les milices qui servaient de garnison à ses forteresses n'étaient entretenues que par les faibles contributions qu'il levait, avec la plus grande peine, dans le Patrimoine, le duché de Spolète et la Romagne, pays ruinés par la guerre (4). De quelque côté qu'il se tournât, tout espoir semblait détruit. L'empereur était éloigné ; Florence, avec laquelle le pape entretenait des négociations à cet égard, alléguait, pour se dispenser de prendre part à sa querelle, ses traités avec les Visconti, et aucune considération ne pouvait l'arracher à sa neutralité. Depuis le mois de mars jusqu'au commencement de septembre, l'intrépide légat fut obligé de rester spectateur immobile des ravages de ses campagnes et de la chute de ses places fortes. Tout paraissait désespéré. Mais, au moment où l'on croyait que Bernabos allait compléter la conquête du Bolois par celle de sa

(1) Matt. Vill., l. IX, c. LXXVII, LXXIX et LXXX.

(2) Lescale, l. V, p. 238.

(3) Matt. Vill., l. IX, c. xci.

(4) Id., l. IX, c. c.

capitale, tout à coup, le 15 septembre 1360, il leva son camp et se replia avec précipitation sur la Lombardie. Cette brusque retraite venait d'être déterminée par la nouvelle qu'un grand corps de troupes hongroises marchait au secours de l'Église. En effet, sept mille Hongrois arrivèrent le 30 septembre à Bologne. L'armée milanaise n'eut pas plutôt disparu, que les Bolognais, s'unissant aux troupes pontificales et ayant Galeotto Malatesta à leur tête, firent une sortie contre le camp retranché que l'ennemi avait laissé devant la ville, l'enlevèrent de force, et prirent ou passèrent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouvait. La reddition de Varignano vint compléter ce premier succès (1).

L'apparition inattendue du secours devant lequel Bernabos fuyait était l'œuvre de la politique d'Albornoz. Repoussé de tous côtés, ce légat s'était adressé au roi de Hongrie; des négociations avaient eu lieu à Florence entre les envoyés du cardinal d'une part, et les ambassadeurs de Louis de l'autre, et, malgré tous les efforts de l'astucieux Visconti pour en empêcher le résultat, le monarque hongrois s'était engagé à prendre une part active à la guerre (2). La politique de Bernabos ne fut pas alors plus heureuse que ses armes. Quoique ce prince assiégeât Bologne et soutint une lutte déclarée avec l'Église romaine, il ne laissait pas d'entretenir à la cour d'Avignon des ambassadeurs, des avocats, des protecteurs, occupés à y poursuivre juridiquement la légitimation de ses prétentions. Ceux-ci se plaignaient que l'Église était injuste envers leur maître; qu'aux termes de la convention passée avec Clément VI, il avait encore quatre années à posséder Bologne; ils rappelaient les bulles de ce pape, et répandaient surtout beaucoup d'ar-

(1) Cron. di Bologna, p. 456. — Chron. Placent., t. XVI, p. 505.

(2) Matt. Vill., l. X, c. v.

gent. On dit, à tort ou à raison, qu'il y avait alors parmi les membres du consistoire assez d'âmes vénales pour faire espérer à Visconti un succès décisif de ce honteux moyen. Mais la grande majorité des cardinaux resta fidèle aux intérêts de l'Église. On finit par répondre aux ministres de Bernabos que, à la vérité, la convention passée entre Clément VI et l'archevêque Giovanni accordait au seigneur de Milan, pour douze années, la souveraineté de Bologne, mais moyennant une redevance; et l'on ajouta que, cette convention n'ayant jamais été remplie par les neveux de l'archevêque, le Saint-Siège était en droit de regarder la convention comme annulée; qu'au reste, depuis quelques années, la seigneurie de Bologne n'était plus entre les mains des Visconti, mais bien dans celles de Giovanni d'Oleggio, qui, en rendant cette ville à l'Église, avait par là même renoncé à tous les droits qu'il pouvait tenir des Visconti; qu'en conséquence, l'Église romaine était résolue de se maintenir dans la possession de Bologne. Cette décision fut immédiatement notifiée à Bernabos, et le pape s'adressa en même temps aux princes d'Allemagne, aux seigneurs guelfes de la Lombardie et aux républiques de la Toscane, afin d'en obtenir les subsides dont le trésor pontifical avait besoin pour continuer la guerre (1).

Sans doute, avec les sept mille Hongrois nouvellement arrivés, Albornois aurait été en mesure de la pousser vigoureusement si ces soldats avaient été susceptibles de quelque discipline. Mais ce n'étaient que des barbares, plus disposés à piller qu'à combattre. Ils étaient venus en amis, et une armée ennemie n'aurait pas laissé sur son passage plus de ruines et de dévastations. Le cardinal, pour s'en

(1) Lescale, l. V, p. 255 et 256. — Sepulv., l. III, n° X. — Matt. Vill., l. IX, c. xci.

débarrasser et rejeter ce fléau sur les terres de son adversaire, leur adjoignit un corps de troupes, sous les ordres de Galeotto Malatesta, et les poussa vers Modène et Parme, dont ils ravagèrent le territoire pendant vingt-cinq jours sans rencontrer de résistance. Après ces exploits, ils revinrent à Bologne (1). Mais alors, soit que le légat ne fût pas assez riche pour satisfaire leur cupidité, soit que, leurs services devenant trop onéreux, il ne pût s'en accommoder plus longtemps, ces mercenaires abandonnèrent la cause de l'Église et se dispersèrent. Une partie s'enrôla sous les drapeaux de Bernabos, l'autre se répandit dans la Romagne et y forma une nouvelle compagnie. Leur chef, Simon della Morte, retourna en Hongrie. Le bruit se répandit alors que cette dispersion des Hongrois était le fruit des largesses de Visconti, qui, redoutant de se mesurer avec ces bandes sauvages, avait préféré les corrompre (2). L'inaction de Bernabos justifiait cette opinion; il acheva de la confirmer en écrivant d'un ton ironique au légat : « La peur que vous avez voulu me causer tournera bientôt à votre confusion (3). »

En effet, par suite de la défection des Hongrois, le légat se trouva tout d'un coup sans armée et rendu à sa première détresse, tandis que son adversaire, qui pouvait disposer de 600,000 florins sans s'appauvrir, allait reparaître avec une nouvelle armée d'aventuriers allemands que lui amenait le comte de Lando. Tout annonçait que la reprise des hostilités, un instant suspendues, serait le signal de la chute de Bologne. Pour la prévenir, Albornoz quitta l'Italie au milieu de mars 1361, passa en Hongrie, et se rendit en personne à la cour du roi Louis. Tout parut

(1) Cron. di Bologna, p. 458.

(2) Chron. Placent., t. XVI, p. 306.

(3) Matt. Vill., l. X, c. xv, xxi et xxviii.

d'abord flatter ses espérances, car il portait dans ses paroles une irrésistible séduction. Mais les ambassadeurs de Bernabos ne tardèrent pas d'arriver à leur tour. Albornoz était pauvre; ceux-ci avaient les mains chargées de présents. Tout fut changé : les sympathies favorables s'évanouirent, et, malgré la supériorité de sa politique, le légat ne put rapporter de sa mission qu'une défense aux Hongrois qui servaient dans l'armée de Bernabos de combattre contre l'Église, défense qui demeura sans exécution (1).

Dès la fin de mars, les opérations militaires avaient recommencé de la part de Visconti. « Je veux que Bologne soit à moi ! » s'était-il écrié en ouvrant la campagne. Le 1^{er} avril, la trahison l'avait déjà rendu maître de Montevoglio. Le 15, lui-même, débouchant par Modène à la tête d'un renfort de deux mille cavaliers, vint s'établir à Castel-Franco, et fit aussitôt attaquer Pimaccio, dont il s'empara le 9 mai. Cinq jours après, il prit encore Girone et se rapprocha de Bologne, tandis que Giovanni Manfredi, fils de Riccardo Manfredi, seigneur dépossédé de Faenza, et Francesco des Ordelfaffi, excités par lui à la révolte, et placés à la tête de corps considérables, rallumaient la guerre en Romagne (2).

Bernabos resta peu de temps à son armée; il la quitta pour retourner dans le Milanais, où des affaires exigeaient sa présence, et en laissa le commandement à Giovanni Bizozero ou Bileggio, vaillant chevalier et chef expérimenté, pour qui il avait la plus grande affection. Ce général s'occupa sur-le-champ de resserrer Bologne en construisant deux redoutes; la première au pont du Reno,

(1) *Matt. Vill.*, l. X, c. xli, xlv et xlix.

(2) *Id.*, l. X, c. xli et xlviii. — *Cron. di Bologna*, p. 461.

la seconde à Corticella. Bientôt, de toutes les routes à l'aide desquelles cette ville communiquait avec le dehors, la route seule de Florence resta libre. Bileggio résolut de l'intercepter comme les autres, et y envoya deux cents barbutes. Mais Gomez Albornoz lança sur eux, pendant la nuit, Malatesta Unghero, qui les força à la retraite après leur avoir fait éprouver une perte considérable (1).

Ce faible succès d'une garnison qui ne comptait que quelques centaines de cavaliers ne pouvait que retarder un peu la prise de Bologne. L'heure critique de cette ville allait sonner lorsque le vieux Malatesta, en désespoir de cause, s'avisa d'un stratagème. Il expédie à Giovanni Bileggio un émissaire secret et affidé, qui lui annonce que, tout récemment, lui, Malatesta, a découvert, par une lettre du légat que le hasard a fait tomber entre ses mains, que ce prélat perfide n'attendait qu'une occasion pour lui enlever le reste de sa seigneurie, et qu'ainsi, dans la vue de prévenir sa ruine entière, il était tout disposé à se joindre aux Visconti, s'ils lui envoyaient une force imposante et qui le mît en état de n'avoir rien à craindre de la puissance d'Albornoz dans le pays. L'adroit Romagnol ajoutait que son frère Galeotto, parfaitement au courant de ses projets, sortirait de Bologne à un signal convenu, entraînant avec lui l'élite de la garnison, sous prétexte de secourir Rimini, qu'on ferait menacer à propos par Ordelaffi, et qu'ainsi cette ville, étant privée de la meilleure partie de ses défenseurs, ne pourrait manquer de succomber. Une lettre supposée d'Ordelaffi, que le même envoyé remit au général milanais, en l'avertissant que ce seigneur était d'accord avec Malatesta, lui apprenait qu'Ordelaffi

(1) Cron. di Bologna, p. 464. — Matt. Vill., l. X, c. LVIII.

n'attendait que le secours demandé pour s'emparer de Forli.

Le caractère entreprenant de Malatesta, le désir tout naturel de rentrer dans sa souveraineté, une intrigue si bien ourdie, tout portait à croire que les propositions de l'envoyé étaient sérieuses. Bileggio donna dans le piège ; et, détachant aussitôt quinze cents hommes, c'est-à-dire la moitié de son armée, il les envoie en Romagne pour y accomplir, sous les ordres d'Ordelaffi, l'expédition prétendue contre Rimini. Les auteurs du stratagème n'attendaient que cette fausse démarche ; mais il fallait se hâter de peur que la vérité, promptement reconnue, ne vint détruire l'effet d'un plan si habilement concerté. Sur-le-champ Galeotto Malatesta s'échappe de Bologne, comme pour aller secourir Rimini, et se porte tout d'un trait sur Faenza, par Imola. Là, il rallie Pierre Farnèse avec cinq cents cavaliers et trois cents Hongrois, et, retournant brusquement sur ses pas, il rentre à Bologne dans la nuit du 19 juillet. Sa marche avait été si rapide, et en même temps si secrète, que le camp ennemi ne s'en aperçut point, et que les habitants de Bologne, en entendant les pas de tant de nouveaux soldats, crurent simplement entendre le mouvement accoutumé de la garde qui se relevait (1).

Pendant que ces manœuvres s'accomplissaient, Bileggio, qui s'imaginait n'avoir bientôt affaire qu'à une garnison affaiblie, s'appêtait à porter le dernier coup à Bologne. Le 16 juillet, à la tête de quinze cents cavaliers et de deux mille fantassins, il s'avança sur la route de Pianoro jusqu'au pont de San-Ruffello, sur la Savenne, sans trouver aucune résistance. Là, sous les murs de la ville et dans

(1) Bolognesi ch' erano à dormire pensando fossero gente di guardia. (Matt. Vill., l. X, c. lxx.)

le lit même de la Savenne, il fit travailler à une troisième redoute destinée à fermer enfin la route de Toscane à Bologne. Les travaux de cette redoute furent poussés, pendant les trois jours suivants, avec une activité d'autant plus grande, qu'aucune démonstration de la part de la garnison ne vint contrarier les travailleurs. Mais, le 20, la scène changea tristement de face pour les Milanais. Sitôt que Galeotto eut revu Bologne avec son renfort, Gomez Albornoz fit annoncer qu'au signal de la cloche tous les bourgeois et les soldats devaient se trouver en armes et prêts à combattre. Cette proclamation répandit une telle ardeur, que le reste de la nuit fut employé aux préparatifs de la guerre. Dès les premiers feux du jour, les portes de Bologne s'ouvrent, et Gomez Albornoz, Fernand Blasco, Galeotto Malatesta, Malatesta Unghero et Pierre Farnèse sortent à la tête de sept cents cavaliers, de trois cents Hongrois, et de quatre mille bourgeois, qui se rangent en bataille sur les deux rives de la Savenne. Grande fut la surprise de Bileggio et de ses gens quand ils virent, au lieu d'une garnison réduite à quelques hommes, toute une armée venir contre eux. Cependant, comme ils avaient encore l'avantage du nombre et qu'ils étaient des hommes de cœur, ils se préparèrent au combat. Mais, surpris dans une position qu'ils n'avaient pas choisie, et assaillis avec fureur, ils ne tardèrent pas à être rompus. Leur défaite fut horrible. Gomez Albornoz ayant manœuvré dès le commencement de l'action de manière à leur couper la retraite, peu d'entre eux échappèrent au désastre. Sept cents morts, six cents blessés, neuf cent quarante-six prisonniers, au nombre desquels se trouvait le général en chef Giovanni Bileggio, un butin immense, furent le résultat de cette incroyable victoire. Elle coûta cher toutefois à l'armée pontificale, qui y perdit le brave Fernand Blasco, deux cents hommes,

et dont la plupart des chefs revinrent plus ou moins grièvement blessés (1).

A la nouvelle de cette défaite, la douleur de Bernabos fut extrême ; il prit le deuil, et demeura plusieurs jours sans vouloir parler à personne. Ordelaffi se portait contre Rimini quand il apprit le désastre de l'armée milanaise ; il rebroussa chemin aussitôt, et, parcourant en vingt-quatre heures cinquante-six milles, il arriva, avec ses troupes, à Luco. La victoire de San-Ruffello rendit au légat, sur Bernabos, une supériorité que celui-ci n'essaya plus de lui disputer (2).

Si la puissance temporelle de la Papauté triomphait en Italie, son influence morale n'obtenait pas ailleurs le même succès. En Espagne, en France, l'autorité d'Innocent VI était méconnue. En Espagne d'abord.

De bonne heure, le successeur du grand Alphonse XI, Pierre, surnommé le Cruel, avait attiré sur sa conduite les regards du chef de l'Église. Nous avons déjà touché quelque chose du caractère de cet homme atroce, l'horreur de son siècle et de la postérité. Disons maintenant la cause de sa querelle avec le Saint-Siège. Dès les premiers jours de son règne, Pierre s'était épris d'un amour désordonné pour une jeune dame, nommée Maria Padilla, qui n'avait pour tout mérite qu'une jolie figure. Les hommes sages qui environnaient le trône crurent pouvoir mettre un frein à cette passion naissante en procurant à leur jeune maître une compagne qui, tout en fixant son cœur, ajouterait encore par sa naissance un nouvel éclat à la couronne de

(1) Sepulv., l. III, n° 20. — Lescale, l. VI, p. 279, 280 et 281. — Matt. Vill., l. X, c. LIX. — Cron. di Bologna, p. 461. — Il est question de cette victoire mémorable dans deux lettres d'Innocent VI, l'une aux Bolognais, l'autre à Galeotto Malatesta. (Anecd., t. II, p. 1024 et 1025.)

(2) Matt. Vill., l. X, c. LIX.

Castille, et ils jetèrent les yeux sur une princesse de la noble maison de France. En 1352, l'évêque de Burgos et Alvarez Garcia d'Albornoz, envoyés à Paris, obtinrent du roi Jean, pour épouse à Pierre, Blanche de Bourbon, une des femmes les plus accomplies de son siècle. Cette princesse arriva, le 21 février 1353, en Espagne, suivie d'une nombreuse escorte de barons, qui l'accompagnèrent jusqu'à Valladolid, et son mariage avec le prince fut célébré le 3 juin avec une pompe et une allégresse qui semblaient présager une union plus heureuse (1).

Un instant l'amour que Pierre parut concevoir pour sa royale épouse fit croire que son cœur allait se fixer à ce noble objet ; mais la cérémonie des noces était à peine achevée, que l'inconstant monarque répudiait sa vertueuse compagne et courait se jeter dans les bras de la Padilla. Un pareil scandale révolta la Castille. De nombreux seigneurs, à la tête desquels se montraient la tante et la mère du roi, se soulevèrent en faveur de Blanche. Mais Pierre, sans se soucier de ces mouvements, continua ses débauches. Bien plus, il abandonna tout à coup Maria Padilla, se fit une autre maîtresse de Jeanne de Castro, et contracta publiquement avec cette dernière un mariage, accusant de nullité celui qui l'unissait à Blanche. Deux prélats, indignes flatteurs des impudiques amours du monarque, l'évêque d'Avila et l'évêque de Salamanque, osèrent, de leur autorité privée, prononcer la séparation des époux (2).

A ces nouvelles, qui ne tardèrent pas d'être portées à Avignon, Innocent VI envoya en Castille l'évêque de Césène, avec le titre d'internonce, cita les deux prélats audacieux à comparaître devant le Saint-Siège apostolique

(1) Ferreras, *Hist. générale d'Espagne*, t. V, p. 294. — Mariana, *de Rebus Hispan.*, l. XVI, c. xvii.

(2) Ferreras, p. 259 et 267. — Mariana, l. XVI, c. xviii.

pour y rendre compte de leur étrange conduite, et adressa à Pierre, au nom de la religion et de la morale, d'énergiques reproches : « L'univers entier, disait-il, retentit du « bruit de vos désordres ; le scandale de votre vie n'est « plus un secret pour personne, il rejaillit sur votre « gloire ; le salut de votre âme, votre réputation, l'honneur de votre royaume, la majesté de votre couronne, « sont gravement compromis. O crime ! ô infamie ! Quoi ! « Dieu vous avait établi pour redresser les erreurs des peuples, et c'est vous qui égarez les peuples ! Le glaive que le « Très-Haut a remis dans vos mains pour châtier les méchants et défendre les bons, vous le tirez pour persécuter une femme innocente ! O crime ! ô infamie !.... (1) »

Des reproches si mérités, et qui tombaient de si haut, semblèrent produire quelque impression sur Pierre. Il eut à Toro, avec l'internonce, une entrevue, à la suite de laquelle il promit de rétablir Blanche dans son rang d'épouse et de reine, et de quitter Jeanne de Castro ainsi que Maria Padilla, à laquelle il était revenu. Il ajouta que cette concubine, dégoûtée du monde, ne demandait elle-même qu'à se retirer dans un couvent de Sainte-Claire pour s'y livrer, le reste de sa vie, aux travaux de la pénitence. Mais ces promesses, qui séduisirent l'internonce, n'étaient qu'une feinte pour tromper la ligue des seigneurs dont la reine mère était chef, et qui tenait le roi comme prisonnier à Toro. Ayant de la sorte réussi à s'échapper de cette ville vers la fin de l'année 1354, il retrouva avec la liberté ses scandaleuses amours, entra en guerre avec ses sujets, prit de force Tolède, fit enfermer Blanche au château de Sigüenza, jeta dans les fers l'évêque de cette ville, qui avait osé prendre le parti de la reine malheureuse, et se vengea par

(1) Ep. Innocentii VI, ap. Raynald, ann. 1354, n° 21.

des supplices de l'opposition qu'il avait un instant rencontrée (1).

Le Saint-Siège s'en était d'abord tenu aux représentations ; mais, au récit de tant de perfidie et de cruauté, Innocent VI envoya l'ordre à son internonce de sévir si, à un terme désigné, le monarque n'avait fait aucune réparation. Dans cette circonstance, le clergé de Castille réunit ses instances à celles de l'évêque de Césène, pour supplier le roi de se rendre aux remontrances du Saint-Siège ; mais Pierre, déterminé à tout braver, ne tint compte ni des unes ni des autres, et l'internonce, après les trois sommations canoniques, déployant l'autorité de l'Église, prononça sur lui, ainsi que sur les deux concubines, la sentence de l'excommunication, et lança l'interdit sur tous les États de Castille (2). Cet acte de vigueur redoubla le courage et l'ardeur de la ligue et lui gagna un plus grand nombre de partisans, mais ne vainquit point l'obstination du roi. La Castille, peu d'années auparavant victorieuse, paisible et florissante, se vit, par les excès d'un seul homme, plongée dans la plus affreuse confusion.

Pierre le Cruel aurait dès lors succombé à l'horreur qu'il inspirait si l'autorité qui avait frappé un premier coup eût gardé la main haute ; mais Innocent VI, naturellement bon, trop bon peut-être, ne put soutenir le spectacle de la guerre civile, et, retournant aux voies de douceur, il voulut essayer si, par de nouvelles négociations, on ne parviendrait pas à amener le roi à de meilleurs sentiments, oubliant qu'avec les hommes sans foi les négociations font le triomphe de la perfidie. Il rappela donc l'évêque de Césène vers la fin de 1355, et nomma à sa

(1) Ferreras, *Hist. d'Espagne*, t. V, p. 273 et 285. — Mariana, l. XVI, c. xx et xxi.

(2) Ferreras, p. 285 et suiv. — Raynald, ann. 1355, n° 29.

place, avec le titre de légat *a latere*, Guillaume de la Jugee, cardinal de Sainte-Marie in Cosmedin. Ce prélat, hâtant sa marche, arriva, le 24 novembre, devant Toro, qu'assiégeait Pierre, et ne tarda pas à lui déclarer qu'il venait en Espagne pour traiter avec Sa Majesté de l'incarcération de l'évêque de Siguença, acte qui attentait aux immunités ecclésiastiques, de ses injustices envers la reine Blanche, de son commerce adultère avec Maria Padilla, de la discorde qu'il avait allumée entre lui et ses sujets, et demanda une réponse nette et franche sur toutes ces questions. Les paroles les plus explicites ne coûtaient rien à Pierre, résolu qu'il était de n'en tenir aucune; il donna au même instant, sur chacun des points énoncés, les explications que désirait le légat, s'excusa de la captivité du prélat, s'engagea à le relâcher, promit de quitter la Padilla, de traiter Blanche en épouse et en reine, et jura, foi de roi, de faire la paix avec sa mère et ses frères. Satisfait d'un si heureux début, Guillaume révoqua les sentences portées par l'évêque de Césène, et se hâta d'informer le pape des dispositions favorables où se trouvait le roi. Mais, tandis que le pape, joyeux d'une aussi prompte soumission, écrivait à Pierre pour l'en féliciter, ce monarque avait déjà violé toutes ses promesses, et le légat remettait l'interdit sur la Castille. L'élargissement de l'évêque de Siguença fut l'unique résultat de cette négociation; les débauches, les cruautés de Pierre et la guerre civile continuèrent (1).

L'année suivante, le désordre s'aggrava encore par les brouilleries qui survinrent entre la Castille et l'Aragon. Innocent VI crut alors nécessaire la présence d'un second légat en Espagne, et y envoya, vers la fin de novembre, l'é-

(1) Ferreras, p. 286 et 287. — Raynald, ann. 1333, nos 30 et 31.

vêque de Comminges, lui recommandant de s'entendre avec le cardinal de la Jugée pour opérer une réconciliation (1). Puis, profitant de la circonstance, il écrivit de nouveau à Pierre de mettre un terme aux scandales de sa conduite. Cette dernière exhortation fut inutile comme les précédentes ; le monarque n'y répondit que par un surcroît de tyrannie à l'égard de l'Église, dont il extorquait les revenus et persécutait le clergé.

Cependant tout était en mouvement pour la guerre dans les deux royaumes. Le Castillan, comme le plus agressif, entra le premier en campagne dès le commencement de l'année 1357. Le roi d'Aragon accourut pour le repousser. Déjà les deux armées étaient en présence et le sang allait couler, lorsque tout à coup le cardinal de la Jugée s'interpose, va d'un camp à l'autre, suppliant, au nom de Dieu et de son Église, tantôt le roi d'Aragon, tantôt celui de Castille, de ne point en venir aux mains, de se souvenir que les Musulmans les contempnent, se disposant à profiter de leurs dissensions, et de ne pas livrer l'Espagne à ces ennemis du Christ. A la vue du vénérable prélat s'abaissant aux supplications, les courroux s'apaisent, les deux partis choisissent le cardinal lui-même pour arbitre de la paix, et s'engagent par serment à se conformer à sa décision. Le cardinal régla en effet les conditions d'une trêve. Le roi d'Aragon, fidèle à son serment, s'y soumit ; mais le roi de Castille, en qui les bonnes dispositions étaient courtes, refusa obstinément d'y souscrire (2). D'ennui et de dégoût, le cardinal de la Jugée quitta l'Espagne. L'évêque de Comminges continua encore, pendant toute l'année 1358, à tenter le Castillan pour l'amener à la paix et à la cessa-

(1) Raynald, ann. 1356, n° 37.

(2) Ferreras, t. V, p. 304 et 305. — Raynald, ann. 1357, n° 8. — Mariana, l. XVII, c. 1.

tion de ses débauches; mais les exhortations du légat, comme celles du pape, demeurèrent inutiles, et l'on fut obligé d'en revenir à l'excommunication et à l'interdit. Enfin, en 1359, Innocent VI, à la sollicitation du roi d'Aragon, envoya en Espagne le cardinal Gui de Boulogne. Le choix de ce légat sembla de bon augure: la haute naissance de Gui de Boulogne, la considération dont il jouissait par toute l'Europe, son habileté, firent espérer qu'il viendrait à bout de ce que n'avaient pu faire ses devanciers. En effet, le cardinal fut d'abord gracieusement reçu de tous, et ses premières ouvertures pour la paix entre les deux royaumes trouvèrent peu d'obstacles. Mais les difficultés survinrent bientôt, elles se compliquèrent, et ce ne fut qu'après deux ans et des peines inouïes que ce légat parvint à aplanir les voies à une réconciliation, et à faire accepter aux deux monarques ennemis, à condition que chacun restituerait ses conquêtes, un traité de paix (1). Moins de deux ans après, ce traité n'existait plus. Quant à ce qui concernait l'infortunée Blanche, les bons offices du légat n'aboutirent à rien. Pour se débarrasser de nouvelles importunités, Pierre envoya à cette princesse des sicaires qui la mirent à mort dans sa prison (2).

Les paternels efforts d'Innocent VI avaient échoué en Espagne contre l'immoralité inouïe d'un homme; en France, ce furent l'ambition d'une part, de l'autre la présomption, qui les paralysèrent. Nous avons vu comment le cardinal Gui de Boulogne, peu de temps avant la mort de Clément VI, s'était rendu à Paris dans le but de changer en un traité de paix la trêve qui existait entre Jean II et Edward III. Ce prélat avait pris sur lui toute la responsa-

(1) Ferreras, t. V, p. 517 et 536.

(2) Mariana, l. XVII, c. iv.

bilité de cette difficile mission, et voulut l'accomplir à ses frais. Malgré son désintéressement et son habileté, il ne put obtenir ce qu'il désirait, et tous ses efforts n'aboutirent qu'à un prolongement de la dernière trêve, qui fut prorogée d'année en année jusqu'en 1355, et à des conférences qui devaient avoir lieu à Avignon en présence du pape (1).

Ces conférences eurent lieu en effet en 1354. La France y envoya pour plénipotentiaire messire Pierre de Bourbon, et l'Angleterre Henry, duc de Lancastre. « Si furent
« ces deux seigneurs en Avignon un grand temps, et y tin-
« rent grand état et noble ; et là eut grands parlements et
« traités de paix, et plusieurs choses proposées et parle-
« mentées devant le pape. Mais à ce temps on n'y put onc-
« ques trouver moyen de paix. » On se sépara donc sans avoir rien fait ; les choses restèrent dans l'état où on les avait prises ; et, comme la trêve expira dans ces entrefaites, les hostilités recommencèrent (2). Elles furent le signal de nouveaux désastres pour la France. Les Anglais entrèrent en campagne sous la conduite du prince de Galles, dit le prince Noir, fils d'Edward III, les Français sous celle du roi Jean. D'abord, toutes les chances se trouvèrent en faveur de ce monarque, qui, combattant sur son territoire et avec des forces supérieures, réduisit son adversaire aux plus fâcheuses extrémités. Toutefois, ce début prospère devint la cause de tous ses malheurs.

Malgré le peu de succès des conférences d'Avignon, Innocent VI n'avait pas renoncé à réconcilier les deux partis. Il n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de la reprise des hostilités qu'il envoya, pour les arrêter, le cardinal Élie de Talleyrand et le cardinal de Saint-Vital, Nicolas Capoccio.

(1) Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 308.

(2) Froissart, l. I, part. II, c. XIV. — Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 324. — Du Tillet, *Recueil des traités*, p. 244 et 245.

Les légats accoururent en toute hâte sur le théâtre de la guerre; ils trouvèrent les deux armées en Poitou, se préparant à une lutte suprême. Ils entamèrent sur-le-champ des négociations avec les chefs des deux partis; mais les dispositions des esprits étaient telles, que les légats travaillèrent en vain. Les Français, fiers de la supériorité du nombre, voulaient à tout prix battre les Anglais; ceux-ci, quoique plus faibles que leurs adversaires, ayant pour eux le souvenir de leurs anciennes victoires, espéraient vaincre encore. Cependant leur position était critique, car, du côté des Français, plus de vingt mille hommes d'armes, cent vingt ducs ou comtes, se présentaient au combat, tandis que les Anglais ne pouvaient mettre en ligne que deux mille hommes d'armes et six mille archers (1). Le cardinal de Périgord déploya dans cette occasion solennelle une conduite qui l'a immortalisé.

Déjà les deux armées étaient en présence, rangées dans leur ordre de bataille, et n'attendaient que le signal du combat, lorsqu'un cavalier accourt à toute bride et se présente au camp des Français : c'est le cardinal de Périgord lui-même. Il se jette aux pieds du roi et le supplie à mains jointes de retarder la charge un instant : « Très-cher sire, « dit-il, vous avez ci toute la fleur de la chevalerie de vo- « tre royaume assemblée contre une poignée de gens que « les Anglois sont au regard de vous ; et, si vous les pou- « vez avoir, et qu'ils se mettent en votre merci sans ba- « taille, il vous seroit plus honorable et profitable à avoir « par cette manière, que d'aventurer si noble chevalerie « et si grand' que vous avez cy : si vous prie, au nom de « Dieu et d'humilité, que je puisse chevaucher devers le « prince et lui montrer en quel danger vous le tenez. »

(1) Froissart, l. I, part. II, c. xxii et xxvii.

Cette permission lui est accordée, il en profite pour aller offrir au chef anglais un accommodement ; le prince de Galles y consent volontiers. Pendant toute la journée du lendemain, le cardinal de Périgord passa d'un camp à l'autre, essayant de rapprocher les deux chefs, objectant qu'un traité quelconque valait mieux qu'une bataille, quelque glorieuse qu'elle pût être au parti que favoriserait la victoire. Le prince de Galles, général non moins sage que vaillant chevalier, à la vue de la faible ligne de soldats qu'il avait à opposer aux nombreuses phalanges du roi, n'était point éloigné d'accepter une transaction honorable. Il offrait même, pour le bien de la paix, de restituer aux Français toutes les conquêtes de la campagne, de rendre tous les prisonniers et de faire serment de ne point armer contre le royaume de France pendant sept ans. Ces offres renfermaient tout ce que l'honneur du prince lui permettait d'accorder, et un ennemi prudent et généreux les aurait acceptées. Mais Jean était enivré de l'espoir d'une facile victoire, et, malheureusement, son conseil, composé de jeunes et téméraires chevaliers, partageait sa funeste confiance. On regarda les propositions du prince de Galles comme le résultat de la frayeur, et l'on répondit qu'un accommodement ne serait possible qu'autant que le prince et cent chevaliers viendraient se constituer prisonniers du roi (4).

Tous les efforts du cardinal de Périgord furent inutiles pour faire changer ou du moins modifier cet *ultimatum* ; et, comme ses instances devenaient importunes à cette jeunesse bouillante et téméraire, « il lui fut dit yeusement « que il retournât à Poitiers, ou là où il lui plairoit, et que « plus ne portât aucunes paroles de traité ni d'accord, car

(4) Froissart, l. I, part. II, c. xxxii.

« il lui en pourroit bien mal prendre. » Nous voudrions pouvoir effacer cette réponse de l'histoire. Accablé de chagrin, le légat alla trouver une dernière fois le prince de Galles et lui dit : « Beau fils, faites ce que vous pourrez ; « il vous faut combattre. — C'est bien l'intention de nous « et des nôtres, repartit le prince ; Dieu veuille aider le « droit (1) ! »

Il l'aida, en effet, dans le combat qui suivit, combat connu sous le nom de bataille de Poitiers (2), puisque douze mille Anglais y battirent près de soixante mille Français. Jamais, de la part de nos guerriers, bataille n'avait été engagée avec plus de présomption, et jamais bataille ne fut perdue avec plus de honte. Quelques heures suffirent aux Anglais pour disperser leur nombreuse armée. Sept cents hommes d'armes et six mille soldats restèrent sur la place ; le roi, un de ses fils, une foule de grands seigneurs, furent pris (3). Le résultat de cette journée était décisif. L'armée du roi, dispersée et sans chef, n'existait plus ; la France était ouverte et sans défense. Si le prince de Galles avait eu plus de forces ou plus d'audace, il aurait pu marcher droit à Paris et s'en rendre maître. Mais, étonné lui-même de sa victoire, et n'osant se fier à sa fortune, il se replit sur Bordeaux, emmenant avec lui son royal captif, et la France fut sauvée (4).

La France entière jeta des cris de douleur et se couvrit de deuil à la nouvelle de cet immense désastre. Innocent VI, qui n'avait pu le prévenir, mit aussitôt la main à l'œuvre pour le réparer. Il écrivit à la fois au prince de Galles, au dauphin Charles, qui avait saisi les rênes du

(1) Froissart, c. xxxiv. — Baluze, t. I, p. 329 et 330.

(2) 19 septembre 1356.

(3) Froissart, l. I, c. xlvii.

(4) Id., c. l.

gouvernement et à l'empereur. Tout en félicitant le premier de la victoire presque miraculeuse dont la Providence avait gratifié ses armes, il l'invitait à en user avec la modération d'un vainqueur sage et généreux. Il consolait le second par des considérations chrétiennes, l'exhortait à travailler activement à la restauration des affaires et à s'entourer de conseillers prudents. Quant à l'empereur, il le pria de vouloir accepter le rôle de médiateur entre les deux puissances, et d'unir ses efforts aux siens pour les amener à la paix (1). Ce monarque avait convoqué à Metz la diète de l'Empire; le pape chargea l'abbé de Cluny, Androin de la Roche, d'aller y négocier ce point important. Les cardinaux de Périgord et de Saint-Vital, qui avaient suivi le roi captif à Bordeaux, reçurent ordre d'y passer pour appuyer la mission de l'abbé de Cluny. Les plénipotentiaires anglais s'y rendirent de leur côté. On y vit aussi le dauphin Charles (2). Mais là encore, malgré tous les efforts du médiateur, l'on ne put convenir de rien. La hauteur des prétentions avait passé avec l'enivrement de la victoire du côté d'Edward; et il fallait bien que ces prétentions fussent exorbitantes, puisque, dans le besoin extrême que la France avait de la paix, on ne put pas même conclure une simple trêve (3). Ce fut le prince de Galles qui accorda à Bordeaux cette trêve à l'archevêque de Sens, Guillaume de Melun, au comte d'Eu et au sire de Tancarville, parce qu'il en avait besoin lui-même pour conduire en Angleterre son auguste prisonnier (4).

Le monarque vaincu arriva à Londres le 24 mai 1357,

(1) Raynald, ann. 1356, nos 7, 8, 9 et 10.

(2) Id., nos 11, 12 et 13. — Du Tillet, Recueil des traités, p. 247. — Benessii de Weitmil Chron., l. IV, ann. 1357.

(3) Baluze, Vitæ, t. I, p. 538.

(4) Daniel, Hist. de France, t. V, p. 474.

et le superbe Edward put repaître ses regards de l'humiliation de son fier suzerain, devenu son captif. Les cardinaux de Périgord et de Saint-Vital se transportèrent à Londres. Les négociations recommencèrent, mais elles rencontrèrent les mêmes difficultés qu'à Metz, et tout ce qu'on put obtenir fut une confirmation de la trêve passée à Bordeaux entre le prince de Galles et les commissaires français. Elle devait durer depuis la fête de Pâques 1357 jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste 1359 (1). Ce terme expiré, Edward recommença la guerre contre un royaume sans armée, ravagé par les compagnies, et dont les factions, soulevées les unes contre les autres, semblaient se disputer les lambeaux. Humainement, rien n'était capable d'empêcher le monarque anglais d'achever la conquête de la France. Le ciel prit soin de la défendre. L'armée ennemie, à qui rien ne pouvait résister, fut presque écrasée sous les murs de Chartres par un orage (2). Edward reconnut dans cette catastrophe la main de Dieu qui châtiât son opiniâtreté; et, cédant enfin, il songea sérieusement à la paix. Les négociations s'ouvrirent dans un village nommé Brétigny, situé à une lieue de Chartres. L'abbé de Cluny, Androin de la Roche, Marc-Hugues de Genève, frère Simon de Langres, docteur en théologie, y représentèrent l'autorité pontificale, et la paix fut conclue le 18 mai 1360. Cette paix, qui réduisit la France à quelques provinces et accorda à l'Angleterre une prépondérance si prodigieuse, fut, dit-on, l'œuvre d'Androin de la Roche. L'état d'épuisement où se trouvait la France pouvait seul la justifier, et, toutefois, on la regarda alors comme un chef-d'œuvre de politique. Il est permis peut-être aujourd'hui encore de le

(1) Raynald, ann. 1357, n° 4. — Froissart, l. I, part. II, c. iv. — Voir la note de Baluze, t. I, p. 778.

(2) Froissart, c. cxxvi.

croire quand on considère le besoin impérieux qu'on avait de la paix, les difficultés qu'il fallut vaincre pour y arriver, l'allégresse qu'elle inspira aux deux partis, la reconnaissance dont son auteur devint l'objet, puisque Anglais et Français se réunirent pour demander au pape de récompenser l'abbé Androin par le chapeau de cardinal (1). Mais peut-on se dissimuler que l'influence de l'autorité qui avait, par tant de sacrifices et de négociations, obtenu un si faible résultat, n'eût fait un pas en arrière ?

En Allemagne, l'empereur Charles IV donna un instant de sérieuses inquiétudes. Animé d'un zèle louable dans son intention, mais peu conforme aux règles de la prudence chrétienne, il s'imagina de réformer le clergé de l'Empire sans le concours de l'autorité à laquelle appartient le gouvernement de l'ordre ecclésiastique. Cette prétention éclata en 1359, à l'occasion d'une mission délicate que remplissait alors en Allemagne Philippe de Cabassole. La chambre apostolique se trouvait à cette époque dans la plus grande détresse pécuniaire. La conquête des domaines de l'Église en Italie, la pauvreté où les *routiers* avaient réduit la France par leurs dévastations, les rançons qu'il fallait payer à ces brigands, la construction des remparts d'Avignon, avaient épuisé le trésor, et le pape s'était vu dans la nécessité de recourir à la charité des fidèles pour en combler le vide. L'Allemagne ayant moins souffert que les autres pays des désordres de la guerre, ce fut là que l'évêque de Cavaillon eut l'ordre de se présenter (2). Comme ce nonce avait besoin de l'autorisation de l'empereur pour

(1) Froissart, c. cxxvi et cxxvii. — Du Tillet, Recueil des traités, p. 250 et 251. — Raynald, ann. 1360, n° 3.

(2) Il paraît, en effet, que la commission de Philippe de Cabassole se réduisait à une simple quête de dons volontaires. La Chronique de Mutius le donne à entendre.

remplir sa mission, il alla le trouver, et lui en exposa l'objet. Charles IV n'accorda ni ne refusa, mais il convoqua à Mayence une diète, à laquelle assistèrent les archevêques de Mayence, de Trèves, de Cologne, les ducs de Bavière, de Saxe, et un grand nombre de barons. L'ouverture de l'assemblée faite, le prince invita le nonce apostolique à s'expliquer sur le sujet de sa venue, ce que fit aussitôt l'évêque de Cavailon. Mais à peine ce prélat eut-il cessé de parler, que l'empereur se leva : « Je m'étonne, dit-il, que la cour romaine ose demander de l'argent quand elle en fait un usage aussi mondain, aussi profane ! Eh quoi ! réformez plutôt votre clergé, montrez-vous, par une bonne vie, dignes de Jésus-Christ et de ses saints, et la charité ira au-devant de vos besoins, avant même que vous la sollicitiez. Voyez vos prédécesseurs et vos modèles, avez-vous avec eux la moindre ressemblance ? » Il y avait là un chanoine de Mayence, nommé Cuno de Falkenstein, qui était coiffé d'un bonnet de soie brodé d'or. L'empereur, se tournant de son côté, lui demanda ce bonnet, et, le posant sur sa tête, après en avoir ôté le sien, beaucoup plus simple, il s'adressa aux barons qui siégeaient dans l'assemblée : « Que vous en semble ? dit-il ; n'ai-je pas plutôt l'air d'un cavalier que d'un prêtre ? » Et chacun de rire, tandis que le chanoine confus gardait le silence. Mais l'empereur, quittant le ton plaisant et prenant un visage sévère, s'étendit longuement sur les devoirs des clercs et sur le danger où ceux-ci mettaient l'Église en affectant des mœurs étrangères à leur état. Puis, en finissant, il apostropha vivement l'archevêque de Mayence, et lui ordonna de ramener son clergé à de meilleures voies, de faire disparaître ce luxe ridicule d'habillements, ainsi que l'abus non moins indécent des festins et des jeux, de forcer ses prêtres à s'appliquer à la prière et à la mortification ; sans quoi il se

chargerait lui-même de pourvoir les bénéfices d'hommes pieux et capables.

Le rôle que s'arrogeait ici Charles IV était bien aussi inconvenant que les abus qu'il signalait ; mais, soit surprise, soit crainte, personne ne réclama. L'évêque de Cavaillon prit seul la parole, et s'efforça de montrer que l'empereur se faisait une idée fausse de l'administration pontificale ; que le pape travaillait activement à corriger les relâchements, mais qu'il fallait du temps pour faire prévaloir le bien, et que, d'ailleurs, les hommes étant imparfaits de leur nature, on ne parviendrait jamais à bannir tous les abus de leur société (1).

Ces sages observations n'arrêtèrent pas Charles IV, qui, se croyant obligé par sa conscience à attaquer les désordres qui l'indignaient, se mit à sévir contre les prélats dont la conduite lui paraissait le plus s'éloigner des règles de la discipline, sans tenir compte des immunités qui affranchissaient l'ordre clérical de la juridiction civile. Mais, de la part de Charles IV, qui devait tant au Saint-Siège, une opposition quelconque ne pouvait être ni longue ni sérieuse. Le prince céda aux premières remontrances que lui adressa Innocent VI, et Philippe de Cabassole put tranquillement achever sa mission. Du reste, le souverain pontife mit lui-même la main à l'œuvre de la réforme, et écrivit aux archevêques de Trèves, de Cologne, de Mayence et de Brême, des lettres pressantes par lesquelles il leur ordonnait d'exercer sur le clergé de leurs diocèses une surveillance plus active et plus sévère (2).

L'évêque de Cavaillon disait vrai quand il représentait à Charles IV le pape sérieusement occupé à restaurer la

(1) Germ. Chron., l. XV, p. 898. — Naucler., t. II, p. 403. — Antiquitates Goslarienses, ap. Lenkfeld, p. 352.

(2) Raynald, ann. 1359, nos 41, 42 et 43.

bonne discipline dans l'Église. Régulier et sévère, Innocent VI voulait qu'autour de lui tout fût régulier et sévère (1); mais, pour étendre au loin les effets de son action réformatrice, il manquait de force de caractère. Comme il y avait dans son esprit une indécision qui faisait flotter ses idées, de même il y avait dans sa volonté de l'hésitation et de l'embarras; ses mesures n'avaient point ce nerf qui brise les résistances. Peut-être sa vieillesse et les infirmités qui l'accablèrent vers les derniers temps de son pontificat avaient-elles affaibli son âme comme son corps (2); peut-être aussi son activité, absorbée en grande partie par les affaires politiques, fut-elle par là enlevée aux salutaires intentions de sa piété, les hommes de génie seuls ayant le privilège de suffire, sans s'épuiser, à mener à la fois plusieurs entreprises différentes.

Cependant, au milieu des dégoûts et des chagrins qui abreuvaient le cœur du bon pape, d'heureuses nouvelles arrivèrent de l'Orient. Ces nouvelles apprenaient les brillants succès d'un personnage que les historiens ont beaucoup trop dédaigné, et qui est une des figures les plus intéressantes de l'époque. Ce personnage était le bienheureux Pierre Thomas. Il naquit à Salinose, au diocèse de Sarlat, de parents pauvres (3), si pauvres, que, dans sa première jeunesse, il fut obligé de mendier, au nom de Dieu, son pain de chaque jour. Chose rare! cette condition abjecte, qui avilit d'ordinaire le moral de l'homme et engendre la paresse, ne nuisit point au développement des

(1) Baluze, t. I, p. 361 et 362.

(2) Id., p. 343. Fuit multum oppressus et gravatus gutta et podagra, propter quod fuit multoties impeditus, et præsertim in ultimis diebus, in quibus fuit admodum debilitatus et valetudinarius.

(3) La vie de Pierre Thomas se trouve au tome II du Recueil des Bollandistes.

heureuses qualités de Pierre Thomas, et ne ralentit pas un seul instant son ardeur naturelle pour la science. Il employait une partie de la journée à quêter sa subsistance, l'autre à assister aux leçons de l'école. En peu de temps il fit dans l'instruction des progrès tels, qu'on lui confia celle de ses compagnons de classe. Il vint ensuite à Agen, et y étudia la grammaire, la logique, la dialectique, jusqu'à l'âge de vingt ans (1).

Le prier des Carmes d'Agen remarqua sa capacité et l'attira dans son couvent, où il lui fit enseigner les enfants, jusqu'à ce que le prier de Condom l'emmenât à son tour au monastère de Condom pour en faire le maître des jeunes frères. Il passa deux ans dans cet emploi. Partout une ardente piété, une tendre dévotion à Marie, une angélique pureté, distinguèrent Pierre Thomas. Il prit l'habit des Carmes, et, devenu prêtre, les supérieurs de l'ordre l'envoyèrent successivement à Bordeaux, à Albi, et enfin à Paris pour s'y fortifier dans les sciences ecclésiastiques. Il vint après cela à Cahors exercer les fonctions de lecteur. C'est dans cette dernière ville qu'il fit connaître son rare talent pour la prédication (2). La charge de procureur, dont on le revêtit, lui fournit l'occasion de se présenter dans la cité papale. Sur ce brillant théâtre, où toutes les belles intelligences comme toutes les grandeurs du siècle aimaient à se produire, un homme tel que Pierre Thomas ne pouvait que paraître avec éclat. Le cardinal de Talleyrand entendit parler de lui, et, ayant appris qu'il était Périgourdin, par conséquent son compatriote, il voulut l'avoir à dîner. Pour utiliser les causeries qui suivaient le repas, il était d'usage, chez le cardinal, d'agiter quelques questions

(1) Vita B., c. 1, n° 4.

(2) Ibid., n° 3 et 5.

de science. Le procureur carme déploya dans ce petit exercice académique tant d'érudition, tant de savoir, il disserta avec une si merveilleuse facilité, qu'il emporta l'admiration de tous les convives (1).

Cet événement fit du bruit. Clément VI régnait alors; ce pape, qui aimait les savants, désira voir et entendre Pierre Thomas. L'humble religieux prêcha devant le chef de l'Église, et le séduisit. Dès ce moment, notre Carme fut en faveur à la cour. Tous les salons s'ouvrirent devant lui, toutes les chaires retentirent de son éloquence. Il lui arriva de prêcher jusqu'à trois fois dans un jour. Pierre Thomas devint à la mode. On se le disputait au point que c'était un honneur recherché par les cardinaux eux-mêmes de l'avoir à leur table (2). Ce n'est pas toutefois que l'éloquence du Carme flattât la vanité des grands; la sainte liberté qui présidait à ses discours n'épargnait personne, pas même le pape (3). Mais nul ne s'en offensa, car l'homme de Dieu possédait le secret de cette éloquence apostolique à laquelle rien ne résiste, de cette éloquence qui soulève et calme à son gré les flots des passions, de cette puissance qui saisit un auditoire, le domine, le maîtrise, et lui interdit tout autre sentiment que celui de l'admiration. D'ailleurs la vie de Pierre Thomas était le modèle des préceptes que sa bouche annonçait (4).

Innocent VI se connaissait en hommes; il jugea que Pierre Thomas était capable de réussir dans les affaires, et le nomma nonce apostolique dans le royaume de Naples. Notre religieux justifia pleinement l'idée que le pape s'é-

(1) Vita B., c. II, n° 7.

(2) Ibid., c. II, n° 9.

(3) In prædicatione sua utique parcebat nulli, nec domino papæ nec cuiquamque. (N° 13.)

(4) Ibid., n° 13.

tait formée de lui ; il se conduisit, dans cette première nonciature, avec prudence et dignité, et, à son retour, il fut gratifié de l'évêché de Patti, en Sicile. Une seconde nonciature, qu'il accomplit en Allemagne et en Bulgarie, ne fit qu'ajouter à sa réputation (1), et le pape résolut de se servir de lui pour réconcilier le roi de Hongrie et les Vénitiens, qui se faisaient une guerre meurtrière, sans but comme sans résultat. Un des bienfaits de cette réconciliation devait être de rendre disponibles les forces militaires des deux puissances, pour les tourner contre les Mahométans. Comme nous l'avons vu, la pensée des croisades, bien que depuis longtemps stérile, animait encore les chefs de l'Église, et la réalisation en était regardée, par chacun d'eux, comme devant faire la gloire de son règne. A cette époque, les progrès toujours plus alarmants des Turcs remuaient cette pensée avec plus de force. Ces barbares, après avoir soumis presque toute l'Asie Mineure sous Orkhan, leur second empereur, avaient franchi les Dardanelles sous Amurat I^{er}. Andrinople, la clef de la Grèce, la seconde ville de l'Empire, venait de tomber entre leurs mains, et, de là, ils menaçaient la cité de Constantin. L'Empire, réduit à quelques provinces morcelées, et séparées les unes des autres, ne se défendait plus, il se débattait dans les convulsions de l'agonie. Un généreux et puissant effort des guerriers de l'Occident pouvait seul en empêcher la ruine.

Dès l'année 1553, au début de son pontificat, une tentative des Turcs pour s'emparer de Smyrne, et des lettres pressantes par lesquelles l'empereur Cantacuzène implorait son intervention tutélaire dans les affaires de l'Empire, avaient tourné les regards d'Innocent VI vers l'Orient. La pénurie de son trésor, et les besoins urgents auxquels il fal-

(1) Vita B., c. III, nos 16 et 17.

lait faire face, ne lui permirent pas alors de répondre effectivement aux supplications des Grecs, et il se contenta, en attendant meilleure fortune, de réchauffer le zèle d'une ligue formée sous Clément VI entre les Vénitiens, le roi de Chypre, les chevaliers de Rhodes, et d'en aider les opérations par le produit d'une levée de décimes, qu'il ordonna pendant trois années (1). Mais ce n'était point une coalition de ce genre, faible et mal unie, qui pouvait refouler dans leurs déserts les hordes nombreuses et fanatiques des Ottomans; il fallait une grande expédition que tous regardaient comme impossible, excepté deux hommes peut-être, Innocent VI et Pierre Thomas.

Celui-ci n'eut qu'à se montrer à Venise. Ses pieuses exhortations, son éloquence insinuante, les raisons politiques qu'il sut faire valoir, y inspirèrent aussitôt des dispositions pacifiques. Il courut en Hongrie les annoncer au roi Louis. Ce monarque reçut Pierre Thomas avec tous les honneurs dus à un envoyé du Saint-Siège. Non-seulement il consentit à la paix, mais, enflammé encore par les chaleureuses excitations du saint homme, il jura solennellement entre ses mains de se mettre lui-même en personne à la tête d'une croisade, et voulut sur-le-champ prendre la croix (2). Malheureusement, Pierre Thomas quitta Louis, et ce prince, dès qu'il cessa d'entendre l'énergique éloquence du religieux, oublia son serment.

Cependant, l'empereur de Constantinople réitérait plus vivement que jamais la demande d'un secours, et, pour l'obtenir plus efficacement, il promettait la réunion des deux Églises, réunion si souvent tentée et que la mauvaise foi des Grecs avait toujours fait échouer. Jean Paléologue,

(1) Raynald, ann. 1353, nos 19 et 22.

(2) Vita B., ubi supra, c. iv, n° 25. — Raynald, 1356, n° 24.

qui venait de succéder à Cantacuzène, envoya, en 1356, à Avignon, l'archevêque de Smyrne et Nicolas Sigeros Megatériorque. Ces ambassadeurs arrivèrent à la cour pontificale vers la fête de la Pentecôte, et y reçurent l'accueil le plus favorable. Ils étaient porteurs de lettres de l'empereur, qu'ils lurent devant le consistoire assemblé. Ces lettres produisirent une sensation profonde, et, bien qu'on fût accoutumé à se défier des promesses des Grecs, Innocent crut devoir prendre celles de Jean Paléologue en sérieuse considération. Ce fut à Pierre Thomas qu'il confia le soin d'en poursuivre l'accomplissement (1). Notre bienheureux eut pour compagnon dans cette nonciature Guillaume, évêque de Sozopolis. L'empereur et les princes de l'Empire environnèrent des plus grands honneurs les envoyés pontificaux à leur arrivée à Constantinople. Pierre Thomas se mit incontinent à l'œuvre. La ville impériale se ressentit bientôt des effets de son activité. Ses prédications et ses conférences sur l'union des deux Églises dissipèrent les préjugés d'un grand nombre d'esprits. Plusieurs seigneurs de la cour furent entraînés. L'empereur lui-même, convaincu, et devenu zélé catholique, écrivit au pape qu'il reconnaissait la suprématie de son autorité, lui jurait obéissance, travaillait activement à y ramener ses sujets, et, pour preuve de la sincérité de son retour à l'union, il lui annonçait la déposition du patriarche schismatique de Constantinople, et son remplacement par un prélat dévoué à l'Église romaine (2).

Tels furent d'abord les succès de Pierre Thomas. Mais sa mission ne devait pas se borner à procurer l'union des deux Églises ; elle devait préparer les éléments d'une expé-

(1) Raynald, ann. 1356, n° 33.

(2) Vita B., ubi supra, c. v, nos 28, 29, 30, 31 et 32.

dition sainte. Après avoir si heureusement jeté les semences de la réconciliation de l'Orient avec l'Occident, le nonce partit de Constantinople au milieu des regrets de la cour impériale, dont il avait su captiver à un si haut degré l'estime et l'affection, et se rendit en Chypre. Sa réputation l'avait précédé dans ce royaume; les honneurs qui l'accueillirent à son débarquement furent tels, que son humilité s'en trouva alarmée, et qu'il se crut obligé de les repousser : « Vous vous trompez, dit-il avec cette inaltérable douceur qui ne le quittait jamais, vous vous trompez; je ne suis ni un nonce ni un légat du pape; je ne suis qu'un pauvre moine pèlerin qui désire visiter le sépulcre du Sauveur (1). » C'était là, en effet, toute l'ambition de son âme. Il la satisfit. Malgré la faiblesse de son corps, épuisé par une rude maladie, malgré les instances du roi, malgré les mille dangers du voyage, il s'embarqua pour la Palestine. Jérusalem le vit s'agenouiller sur ce sépulcre sacré, baiser et arroser de ses larmes les lieux que le Rédempteur du monde arrosa de son sang. Pendant le séjour qu'il fit au milieu des fidèles de la ville sainte, il fut pour eux comme l'ange de Dieu, les édifiant par sa piété, les consolant par ses prédications (2).

En Chypre comme à Constantinople, tout avait réussi au gré des désirs de Pierre Thomas. Mais tout n'était pas fait, et cette première mission accomplie n'était que le prélude d'une autre plus solennelle. Innocent VI chargea de nouveau le bienheureux, devenu évêque de Coronée, de retourner dans les mêmes contrées qu'il venait de par-

(1) *Dicens benigne* : Non sum nuntius, sive legatus papæ, sed quidam frater peregrinus pauper, desiderans sepulcrum Domini videre. (Vita B., c. vi, n° 34.)

(2) *Ibid.*, c. vi, nos 34, 35 et 36.

courir, et cette fois non plus avec le simple titre de nonce, mais avec celui de légat *a latere*. Pierre Thomas se remet en route avec une nouvelle ardeur, rallie les galères vénitiennes, celles des chevaliers de Rhodes, visite avec elles Smyrne et les autres villes maritimes de sa légation, ranime parmi les populations chrétiennes le courage et l'espérance, et arrive enfin à Constantinople, où il est reçu avec des transports d'allégresse.

Jean Paléologue soutenait contre les Turcs une guerre qui n'était pour lui qu'une suite de désastres. Pierre Thomas joint ses galères aux siennes, offrant ce premier secours comme l'annonce d'un plus puissant qui s'organise, et remet l'activité dans les opérations militaires. Les Turcs attaquaient, il les force à se défendre, et les chrétiens retrouvent la victoire. La flotte confédérée était en vue de Lampsaque, dont les Turcs avaient fait une place fortifiée. L'intrépide légat, sans calculer le nombre de ceux qui la défendent, en ordonne l'attaque; les chrétiens l'escaladent et la dévastent. Après ce hardi coup de main, Pierre Thomas regagnait tranquillement la flotte avec ses gens lorsqu'un corps de Turcs s'élançait d'une embuscade et se jette sur sa troupe. Les chrétiens, surpris, prennent la fuite; le légat reste seul avec cinquante chevaliers de l'Hôpital et quelques hommes d'élite. Sans s'émouvoir, il se retourne contre les Turcs, fait tête à leur multitude avec cette poignée de braves. Reculant et combattant, ne cessant de se défendre que pour attaquer à son tour, il rejoint enfin la flotte, après avoir fait mordre la poussière à trois cents Turcs et à leur chef (1).

L'activité de Pierre Thomas ne connaissait pas de bornes. Il prêchait, baptisait, combattait à la fois. Smyrne, Con-

(1) Vita B., c. vii, nos 30 et 40.

stantinople, les îles de Rhodes, de Chypre, de Crète, virent tour à tour en lui l'apôtre infatigable, le politique habile, le chef intrépide. Toujours en action, par les frimas de l'hiver comme par les ardeurs de l'été, tantôt avec une flotte entière, tantôt avec quelques galères; bravant tous les périls, ne s'effrayant d'aucune difficulté, ne se lassant jamais, il se montra constamment supérieur aux Turcs, et readit même tributaire un de leurs émirs. Il fit plus: il éteignit l'hérésie en Crète, réduisit les schismatiques de Chypre à reconnaître la suprématie romaine, et se montra la providence des peuples durant une contagion terrible qui désola ce dernier pays. Animé par les excitations de cet homme apostolique, le roi de Chypre résolut de se transporter lui-même en Occident pour y organiser un passage général en Orient. Pierre Thomas accompagna le monarque (1); mais il ne devait plus trouver Innocent VI. Ce pontife avait succombé à l'âge et aux infirmités le 22 septembre 1362, dans la dixième année de son pontificat (2).

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons déjà dit d'Innocent VI. Ce fut un bon pape; il lui manqua le génie qui fait les grands papes. Le palais apostolique d'Avignon lui doit la construction de la grande chapelle haute et du corps de logis formant la portion méridionale de l'édifice (3). Mais, quoiqu'il ait largement contribué à l'édification du Vatican avignonnais, Innocent VI avait à Ville-neuve un autre palais qu'il affectionnait davantage. Il était situé dans l'emplacement où est aujourd'hui le cloître supérieur de la Chartreuse, dont la fondation lui appartient. Il aimait à y résider, et une grande partie de ses lettres

(1) Vita B., c. vii, n^{os} 40, 41, 43 et 45; c. viii, n^o 51; c. x, c. xi, n^{os} 61 et 62.

(2) Baluze, t. I, p. 344.

(3) Joudou, Avignon, ses papes, etc., p. 421.

sont datées de ce lieu privilégié, qu'il fit appeler la *Vallée de bénédiction* (1). Nous avons vu sa chapelle qui existe encore; elle est contiguë au réfectoire de la Chartreuse. Ses murs sont couverts de fresques dégradées. Le peintre qui les a exécutées a dû être un des artistes distingués de l'époque; son nom nous est inconnu. Innocent VI voulut être inhumé dans le lieu qu'il avait tant affectionné pendant sa vie. Les religieux lui élevèrent, dans l'église du couvent, un mausolée gothique de la plus grande magnificence. Mais aujourd'hui il ne reste plus que de vénérables souvenirs dans l'habitation splendide du bon pape; son tombeau même en a été enlevé; il est dans l'église de l'hôpital, où le voyageur vient encore en admirer l'élégante structure, quoique mutilée par le temps et le vandalisme des révolutions.

(1) Baluze, p. 342 et 969. — Teyssier, *Hist. des souverains pontifes*, etc., p. 226.

LIVRE ONZIÈME.

SOMMAIRE.

Quatrième conclave d'Avignon. — Élection d'Urbain V. — Histoire de ce pontife. — Commencement de son règne. — Suite de la guerre entre le légat et Bernabos. — Ligue contre ce tyran. — Urbain V fulmine contre lui. — Défaite de Bernabos, près de Salaruolo. — Arrivée du roi de Chypre et du légat Pierre Thomas à Avignon. — Mouvements pour une croisade. — Négociations avec Bernabos. — Pierre Thomas à Milan. — Il parvient à ménager un accommodement entre le Saint-Siège et les Visconti. — Enthousiasme pour l'expédition sainte. — Départ de Venise du roi de Chypre et du légat Pierre Thomas. — Prise et abandon d'Alexandrie. — Mort de Pierre Thomas. — Efforts d'Urbain V pour détruire les grandes compagnies. — Bertrand Duguesclin les emmène en Espagne. — Zèle d'Urbain V pour rétablir la paix parmi les princes, et restaurer la bonne discipline dans l'Église. — Voyage de l'empereur Charles IV à Avignon. — Urbain V se résout à reporter le Saint-Siège en Italie. — Changements politiques à Rome. — Tristes effets du séjour de la Papauté à Avignon. — Urbain V notifie son départ. — Joie de l'Italie. — Efforts du roi de France pour retenir le pape. — Niclas Orème. — Départ d'Urbain V. — Lettre de Pétrarque. — Mort du cardinal Albornoz. — Son éloge. — Entrée du pape à Rome. — Canonisation d'Elzéar de Sabran. — Réforme d'Urbain V dans le gouvernement de la ville. — Dans l'abbaye du Mont-Cassin. — Charles IV vient en Italie. — Sa honteuse expédition contre Bernabos. — L'empereur d'Occident et l'empereur d'Orient à Rome. — Grandeur d'Urbain V. — Il annonce son retour en France. — Sainte Brigitte. — Départ du pape. — Sa mort.

L'homme à qui devait revenir l'honneur de remplacer le pontife défunt était bien l'illustre conquérant de l'État ecclésiastique, le cardinal Ægidius Albornoz. Son habileté politique, sa longue expérience des affaires, la vigueur de son caractère, répondaient à la gravité des conjonctures

dans lesquelles Innocent VI avait laissé le monde chrétien. Aussi les vues de plusieurs de ses collègues se tournèrent-elles vers lui, et des lettres pressantes de se rendre au conclave lui furent-elles adressées. Tout porte à croire que, s'il eût cédé à ces instances, la majorité des suffrages se serait réunie sur sa tête; mais Albornoz, aussi modeste que grand, refusa de poursuivre une dignité dont il voyait bien moins le prestigieux éclat que l'immense responsabilité (1).

Les cardinaux entrèrent au conclave au nombre de vingt et un, excessivement partagés sur celui d'entre eux qu'ils se proposaient de donner pour chef à l'Église. Cependant, la cause même qui devait prolonger le conclave faillit le terminer avant la fin du premier jour. Le 28 septembre, par l'effet du partage des opinions qui engageait les électeurs à perdre leurs voix avant d'en venir à une épreuve sérieuse, le cardinal Hugues Roger, frère de Clément VI, obtint quinze voix : c'était plus des deux tiers des suffrages, ce qui le faisait pape; mais Hugues Roger était un prélat rempli d'humilité, uniquement appliqué aux œuvres de sanctification, et qui n'avait jamais songé à la tiare. Le résultat du scrutin le fit trembler. Il se jugea incapable de soutenir le fardeau de la Papauté, et il eut l'héroïque courage de le refuser (2).

Cette élection déplaisait au conclave; elle n'avait point encore été rendue publique, on accepta sans peine le refus d'Hugues Roger, et les épreuves recommencèrent. Pendant les trois jours qui suivirent, le scrutin ne produisit que des résultats insignifiants. Un premier candidat, le cardinal de Toulouse, Raymond de Canilhac, obtint onze

(1) Sepulv., l. I II, n° 22. — Lescale, l. VI, p. 284. Compendio, l. III, c. x.

(2) Matt. Vill., l. II, c. xxvi. — Baluze, Vita, t. I, p. 848.

voix ; un second, dix ; un troisième, neuf. Les autres épreuves offrirent successivement une division de suffrages plus marquée encore. La face du conclave devint orangeuse. D'un côté, l'obstination des Limousins à vouloir conserver la tiare à une province qui venait de donner, coup sur coup, deux papes à l'Église ; de l'autre, la persistance de leurs adversaires à l'en déplacer, et, plus que tout cela peut-être, l'ambition personnelle des cardinaux de Boulogne et de Périgord, les deux personnages les plus influents du Sacré Collège, rendaient tout accord impossible. Pour terminer ce conflit, qui menaçait de devenir scandaleux, les plus sages proposèrent d'élire un sujet étranger au cardinalat. Cet avis prévalut, et toutes les voix se réunirent sur l'abbé de Saint-Victor de Marseille, Guillaume Grimoard (1).

Le prélat qu'une fortune si peu attendue venait de porter ainsi au trône pontifical avait vu le jour dans le Gévaudan, au château de Grisac, éloigné de deux lieues de la ville de Mende. Son père, le chevalier de Grimoard, était seigneur du lieu, et sa mère, Amphélise de Montferrand, pouvait, aussi bien que son époux, se glorifier d'une noblesse ancienne. Si l'on en croit les récits du temps, des circonstances merveilleuses auraient accompagné la naissance de Guillaume Grimoard. (2) Venu au monde comme une masse informe de chair, saint Elzéar de Sabran, son parent, qui se trouvait alors au château de Grisac, aurait obtenu, par ses prières, la réformation de cette mons-

(1) Matt. Vill., loc. cit. — Froissart, I. I, part. II, c. CLI. — Specimen Historiæ Sozomeni Pistoriensis, Murat., t. XVI, p. 1069.

(2) Urbain V était fils de Guillaume Grimoard de Beauvoir, chevalier, baron du Roure, et d'Amphélise de Montferrand, fille du comte d'Ariano, de la maison de Sabran, en Provence, sœur de saint Elzéar. (Moreri, Dictionn., article Urbain V.)

trueuse figure, et, après l'avoir tenu sur les fonts du baptême, le même saint aurait prédit la grandeur future de cet enfant (1). Dès le plus bas âge, Guillaume déploya les vertus qui font les bienheureux, la pureté surtout. A peine sorti de l'enfance, ses parents l'appliquèrent à l'étude des arts libéraux, de la jurisprudence civile, du droit canon et de la théologie. Il s'y fit remarquer par les plus brillants succès, et il fut successivement proclamé lauréat et docteur dans les Universités de Montpellier, de Toulouse, d'Avignon et de Paris. On l'appelait de son temps la *lumière du droit* (2). Ses goûts le portant vers l'état monastique, il se détermina pour l'ordre de Saint-Benoît, et en prit l'habit dans le prieuré conventuel de Chiriac. Ce fut dans le même prieuré de Chiriac qu'il reçut tous les ordres sacrés. Pendant vingt ans, il professa, soit à Montpellier, soit à Avignon, le droit canon et l'Écriture sainte avec un éclat qui attira à ses leçons un grand nombre d'auditeurs distingués. Il exerça ensuite la charge de vicaire général dans les évêchés de Clermont et d'Uzès, et s'y fit une grande réputation d'intégrité et de fermeté. Les Mémoires de Cluny nous apprennent qu'il remplit aussi les fonctions de doyen dans cette abbaye (3). Des affaires, que l'histoire ne spécifie point, l'ayant appelé en cour de Rome, sous le pontificat de Clément VI, ce pape fut bientôt frappé de la capacité de Guillaume Grimoard, et le fit abbé de Saint-Germain d'Auxerre, à la place d'Étienne de Chétry (4). Innocent VI le transféra ensuite à Saint-Victor de Marseille.

Ces deux pontifes honorèrent Guillaume de plusieurs

(1) Duchesne, Preuves de l'histoire des cardinaux, p. 408.

(2) *Eo tempore vocabatur lucerna juris.* (Chron. Cornelii Zautliet, ap. veter. script. Collect., t. V, p. 281.)

(3) Duchesne, Hist. des cardinaux français, t. II, p. 582.

(4) Id., Preuves, p. 410.

légations difficiles et importantes en Italie. Ce fut lui qui, en 1352, conclut, entre l'Église et l'archevêque Giovanni, le traité qui concédait aux Visconti la souveraineté de Bologne pendant douze ans (1). Pendant cette même légation, il termina avec le marquis de Ferrare une autre affaire non moins avantageuse au Saint-Siège (2). Innocent VI l'envoya de nouveau à Milan; enfin, quand arriva la mort de ce pontife, Guillaume retournait pour la troisième fois en Italie, dirigeant cette fois ses pas vers le royaume de Naples. Sa mission était de présenter à la reine Jeanne les condoléances du souverain pontife à l'occasion du trépas de Louis de Tarente, son époux; de veiller, pendant le veuvage de la reine, à ce que le royaume ne souffrît aucun dommage et que rien n'y fût entrepris contre les droits suzerains du Saint-Siège apostolique (3). Il était alors âgé de cinquante-trois ans (4).

La nouvelle de la mort d'Innocent VI l'atteignit à Florence (5), mais elle ne l'empêcha point de continuer sa route. Ce fut à Corneto, où il était sur le point de s'embarquer pour le lieu de sa nonciature, que le messenger expédié par le conclave lui remit le décret de son élection. Au lieu de faire voile pour Naples, il fit voile sur-le-champ pour la France, prit quelque repos à Gênes (6), et arriva le 28 octobre à Marseille. Le même jour il envoya son consentement aux cardinaux, encore enfermés dans le conclave, et, le 31, il fit secrètement son entrée dans Avi-

(1) Lescale, l. V, p. 253.

(2) Baluze, t. I, p. 978 et 979. — Vita Urbani V, ap. Duchesne, t. I, p. 408.

(3) Raynald, ann. 1362, n° 2. — Baluze, ubi supra.

(4) Papyre-Masson, p. 300.

(5) Matt. Vill., loc. cit.

(6) Georgii Stellæ Annales Genuenses, Murat., t. XVII.

gnon (1). Le lendemain, l'élection, qui avait été jusque-là tenue cachée, fut solennellement publiée aux applaudissements unanimes du peuple. Le dimanche suivant, 6 novembre, il reçut la consécration épiscopale et la couronne papale des mains du cardinal de Maguelone, Audoin Aubert, et prit le nom d'Urbain V. Un de ses biographes remarque que la *cavalcata*, usitée au couronnement des souverains pontifes, n'eut point lieu à celui d'Urbain V, quoique tout eût été préparé pour cela. La modestie du nouveau pape lui fit supprimer cette brillante parade (2).

Le choix que les cardinaux avaient fait, contre l'usage, d'un sujet étranger au Sacré Collège pour l'élever sur le siège de Pierre, avait d'abord excité quelques murmures; mais le mécontentement fit bientôt place à l'opinion que l'élection d'Urbain V était l'effet d'une inspiration divine (3). « Saint-Père, lui écrivait Pétrarque, ne croyez pas qu'aucun des cardinaux ait jamais songé, je ne dis pas à vous faire pape, mais à demander que vous le fussiez. C'est Dieu seul qui vous a élu, en mettant votre nom dans leur bouche (4). » Le mérite personnel de l'élu semblait, en effet, justifier une telle opinion. Urbain V n'avait pas, il est vrai, un génie transcendant, mais il possédait une réunion de qualités peut-être plus rare que la supériorité du génie. On admirait chez lui de grandes lumières jointes à beaucoup de modestie, une piété scrupuleuse sans la moindre faiblesse d'esprit, de la grandeur

(1) Segretamente. (Matt. Vill., loc. cit.)

(2) Libro del Polistore, Murat., Rerum ital. script., t. XXIV, p. 846. — Baluze, t. I, p. 499 et seq. et 976.

(3) Contin. Gulliel. de Nangis, ap. Dachery, Spicileg., t. II, p. 129.

(4) Nemo te fallat, pater, nemo tibi persuadeat esse aliquem tuorum cardinalium, qui vel semel unquam cogitaverit te ad papatum, non dicam promovere, sed poscere... Deus te profecto, Deus, inquam, solus et nemo mortalium, te elegit. (Senil., l. VII, ep. 1.)

sans emphase ni prétention, de la fermeté avec une douceur inaltérable, des mœurs sévères sans rudesse, un caractère aimable et pourtant absolu, une justice inflexible, la science des affaires, une activité infatigable.

Le roi de Danemark, Waldemar III, et le roi de France, à peine sorti de sa prison de Londres, vinrent en personne complimenter Urbain. Il faut dire pourtant que des raisons d'État les avaient aussi guidés à la cour pontificale. Le monarque du Nord venait réclamer le secours de l'autorité apostolique contre plusieurs villes voisines de son royaume qui, après lui avoir juré fidélité, s'étaient mises en révolte et y persévéraient. Quant au roi de France, il voulait négocier un mariage entre son fils et la reine Jeanne (1). Les plaintes de Waldemar semblèrent justes au pape, qui envoya ordre aux évêques de Lubeck, de Camin et de Linkœping, de contraindre à la soumission, par les censures ecclésiastiques, les villes révoltées (2). Pour la négociation de Jean, elle ne réussit point, et Jeanne épousa bientôt après Jacques, roi titulaire de Majorque (3).

Presque toutes les cours de l'Europe envoyèrent des ambassadeurs à Avignon pour saluer l'élévation d'Urbain V. Ceux de Pologne demandèrent et obtinrent l'érection d'une Académie pour la ville de Cracovie (4). Dans la circonstance présente, le concours des royales félicitations fut favorisé par la tranquillité presque générale dont jouissait alors la chrétienté. Les princes d'Allemagne, à qui l'humeur pacifique de Charles IV n'inspirait aucune défiance, ne remuaient point. La France et l'Angleterre respiraient enfin à l'ombre du traité de Brétigny. La Castille et l'Ara-

(1) Contin. Gulliel. de Nang., Spicileg., t. II, p. 129.

(2) Maillet, Hist. du Danemark, t. IV, l. IV, p. 219.

(3) Baluze, Notæ, p. 982. — Raynald, ann. 1362, n^{os} 10 et 11.

(4) Oldoinus, ap. Ciacconium, t. II, p. 555. — Baluze, t. I, p. 417.

gon avaient aussi posé les armes. Il s'ensuivit de là qu'Urbain V ne trouva devant lui qu'une seule question politique à résoudre, celle de Bologne. Mais Bernabos, qui l'avait soulevée et la compliquait de sa puissance et de son astuce, était un adversaire assez sérieux pour occuper toute l'attention du chef de l'Église. Urbain tourna donc ses regards de ce côté. Avant tout, il importait de continuer au cardinal Albornoz la légation des États ecclésiastiques. Le pape se hâta de le faire par une lettre dans laquelle il prodiguait les louanges les plus flatteuses au vainqueur de l'Italie (1). En même temps, pour frapper un coup vigoureux, il lança, le 28 novembre, une bulle terrible, où, après avoir longuement énuméré les injustices, les cruautés, les blasphèmes, les persécutions, les crimes de tout genre dont le tyran des Milanais s'était rendu coupable, il le citait à comparaître devant le Saint-Siège apostolique dans le délai de trois mois (2). Ce manifeste, publié avec une grande solennité, devait appuyer les opérations militaires du légat.

En effet, Visconti, un moment atterré par le désastre de San-Ruffello, s'était bientôt relevé ; son inépuisable trésor lui avait procuré une seconde armée aussi formidable que la première, et, reparaissant tout à coup aux portes de Bologne à la tête de deux mille chevaux, il avait essayé de s'en ouvrir l'entrée en appelant la trahison à l'appui de la force. Il est vrai que, déjoué dans son projet par l'active vigilance d'Albornoz, il s'était retiré avec honte (3) ; mais on ne pouvait espérer qu'un ennemi aussi acharné bornerait là ses attaques. La difficulté qu'entrevoyait le prédécesseur d'Urbain V de fournir à son légat le moyen d'y

(1) Sepulv., l. III, n° 22. — Raynald, ann. 1362, n° 12.

(2) Raynald, ann. 1362, n°s 12 et 13.

(3) Matt. Vill., l. X, c. LXXIV.

résister plus tard lui avait fait proposer au cardinal de céder pour un temps à l'empereur le vicariat de Bologne, à moins qu'il n'aimât mieux se débarrasser de Bernabos en traitant avec lui aux meilleures conditions possible (1). Heureusement Albornoz avait dans son génie des ressources qui le dispensaient de recourir à ces mesures extrêmes.

La domination de l'Église inspirait peu de défiance aux seigneurs italiens, tandis que celle de Bernabos était devenue pour tous un sujet d'alarmes. Le cardinal exploita habilement ces alarmes, et, s'en faisant une arme terrible contre son ennemi, il conclut, au mois d'avril 1362, par l'entremise de l'archevêque de Saragosse, une alliance offensive et défensive entre l'Église, d'une part, Cane della Scala de Vérone, les Carrara de Padoue, les d'Este de Ferrare, les Gonzaga de Reggio, de l'autre, à la charge pour les confédérés de fournir à l'Église quinze cents hommes de cavalerie, qui, joints à un nombre égal que commandait le légat, devaient porter l'effectif de ses forces à trois mille hommes de cavalerie (2). C'est en cet état qu'Urbain V trouva les choses.

Bernabos vit sans s'étonner cette coalition se former contre lui; il l'avait prévue sans doute, et il comptait la dissiper bien plus par les manœuvres de sa politique que par la force des armes. Quand les confédérés lui envoyèrent la note par laquelle ils le sommaient de cesser la guerre qu'il faisait à l'Église, il s'en moqua, et n'y répondit qu'en envoyant à son tour aux confédérés des présents d'un symbolisme dérisoire et menaçant (3). Il ne reçut pourtant pas de

(1) Epist. Innocentii VI, 249 et 250, ap. Thesaur. anecd., p. 407 et 4072.

(2) Sepulv., l. III, n° 23. — Matt. Vill., l. X, c. xcvi. — Specimen Hist. Sozom. Pistor., t. XVI, p. 4066. — Chron. Veronense, Murat., t. VIII.

(3) Matt. Vill., ubi supra. — Specimen Hist. Sozom., loc. cit.

la même manière le monitoire apostolique qui le citait devant le Saint-Siège pour y répondre aux accusations dont il était l'objet. Soit reste de déférence, soit crainte de l'effet moral que pourrait produire une sentence définitive, il se décida à envoyer des ambassadeurs à Avignon pour se justifier, et fit prier le roi Jean, encore présent à la cour du pape, d'interposer sa médiation en sa faveur.

Urbain V accepta les avances de Bernabos et la médiation du roi Jean ; mais il exigea, avant toute chose, que Bernabos restituât à l'Église romaine les places dont il s'était emparé, et le seigneur de Milan n'offrait que de retirer ses prétentions sur Bologne, à la condition qu'on lui payerait, en six termes, une indemnité de 500,000 florins. Encore, cette somme, le roi Jean la demandait-il à titre de prêt pour satisfaire aux engagements qu'il avait contractés envers Edward III (1). Si le pape eût accepté une semblable proposition, il aurait fait la paix avec Bernabos, non point au profit de l'Église, mais au profit du roi de France. Elle fut rejetée comme elle devait l'être. Le terme fixé par le monitoire étant arrivé, et les envoyés milanais n'ayant présenté qu'une insuffisante justification de la conduite de leur maître, Urbain V fulmina, le 3 mars 1365, contre Bernabos, sa famille, ses adhérents, les censures dont il les avait menacés, et cela malgré le déplaisir que le roi de France et une partie des cardinaux témoignèrent que l'on en vînt ainsi et si tôt aux dernières extrémités (2). Il se plut même à environner de circonstances inusitées cet acte formidable pour en augmenter la terreur ; car, après avoir proféré la sentence debout, il se jeta à genoux ; puis, élevant ses deux mains jointes et in-

(1) Matt. Vill., l. XI, c. xxxii. — Specimen Hist. Sozom., p. 1070.

(2) Raynald, ann. 1365, n° 2.

voquant l'Église triomphante, il demanda à haute voix que la sentence qui venait d'être portée sur la terre fût ratifiée dans le ciel (1).

Visconti eut bientôt à déplorer un malheur plus sensible pour lui. L'armée confédérée assiégeait Modène; Bernabos se porta de sa personne, le 16 avril, avec une masse de deux mille cinq cents chevaux, pour la surprendre. Lopez de Luna, Garcias Albornoz, neveu du légat, et Feltrino de Gonzaga commandaient l'armée pontificale. Ces trois chefs, ayant appris à temps la marche de l'ennemi, ne voulurent point l'attendre dans une position qui leur semblait désavantageuse, et, levant leur camp, ils marchèrent à sa rencontre. Les deux armées se joignirent près de la petite ville de Salaruolo. Bernabos, prévenu, ne put reculer, et il s'engagea aussitôt une bataille sanglante où Garcias Albornoz perdit la vie, mais où Bernabos essuya une défaite plus désastreuse encore que celle de San-Ruffello. Ambroise Visconti, un de ses fils naturels, les principaux officiers de son armée, plus de mille cavaliers, tombèrent entre les mains des confédérés (2). L'humiliation de Visconti était au comble. C'était le moment de fondre de toutes parts sur lui, de l'écraser et par là d'affranchir l'Église de son plus mortel ennemi, et l'Italie du plus cruel de ses tyrans. Mais un incident imprévu vint tout à coup changer la politique d'Urbain et la rendre pacifique.

Nous avons vu comment, vers la fin du règne d'Innocent VI, le légat Pierre Thomas avait déterminé le roi de Chypre à se transporter en Occident pour y exciter les princes à tenter un passage général. Ce monarque fit, le

(1) *Matt. Vill.*, loc. cit.

(2) *Matt. Vill.*, l. II, c. XLIV. — *Specimen Hist. Sozom. Pist.*, p. 1071. — *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 467. — *Sepulv.*, l. III, n^o 23 et 24. — *Lescale*, l. VI, p. 288, 289 et 290.

29 février 1363, son entrée à Avignon, où le pape, le Sacré Collège et le roi de France l'accueillirent avec les transports de la plus vive allégresse. Il ne tarda pas à déclarer le but de son voyage et à représenter au Saint-Père combien, « pour sainte chrétienté, ce seroit noble chose et « digne qui ouvreroit le saint voyage d'outre-mer et qui « iroit sur les ennemis de Dieu (1). » Le pape et toute la cour romaine approuvèrent avec enthousiasme un tel projet. Urbain V prêcha lui-même la croisade. On était dans la semaine sainte, et le souvenir de la passion du Sauveur ajoutant à l'éloquence du pontife, son discours produisit un effet extraordinaire. Le roi de France, celui de Danemark, tous les seigneurs qui l'entendirent, ne purent retenir leurs larmes, et jurèrent de se joindre au roi de Chypre pour combattre les infidèles et délivrer les lieux saints. Les choses allèrent même si loin, que le souverain pontife put fixer sur-le-champ l'époque de l'expédition. Le roi de France en fut nommé généralissime, le cardinal Talleyrand de Périgord légat; le roi de Chypre eut la charge de la préparer. Tous les princes, ainsi qu'un grand nombre de seigneurs de la plus haute distinction, reçurent la croix des mains du pape (2).

Mais, malgré la bonne volonté des princes, il y avait, dans la guerre que Bernabos faisait à l'Église romaine en Italie, un grand obstacle à l'expédition sainte. Toutes les ressources du Saint-Siège venaient s'absorber dans les frais immenses qu'exigeait l'entretien d'une armée toujours en activité, et on avait besoin des ressources du Saint-Siège. Urbain V plaçait la croisade au-dessus de tout. Cela explique comment, au milieu de ses succès les plus brillants et

(1) Froissart, l. I, part. II, c. ciiiv.

(2) Id., lieu cité. — Baluze, *Vitæ*, t. I, p. 167. — *Vita B. Petri Thomasi*, Bolland., t. II, c. xi.

lorsqu'il pouvait forcer Bernabos à la paix, il songea à la lui demander. L'intérêt particulier du Saint-Siège parut au pape devoir céder, en cette occasion, au bien général de la chrétienté. Le roi de France et le roi de Chypre offrirent leur médiation, et leurs ambassadeurs partirent pour Milan. Ceux de Pierre de Lusignan étaient le bienheureux Pierre Thomas, devenu archevêque de Crète, et Philippe de Maisière, son compagnon et plus tard son biographe. D'abord, tous les honneurs de la cour de Milan furent pour les représentants du roi de France ; Pierre Thomas et son humble compagnon, ne se distinguant par aucun éclat, furent à peine remarqués du superbe Visconti. Mais les choses changèrent bientôt de face. Tout paraissait s'opposer à la paix. D'un côté Bernabos, irrité par son dernier revers, rugissait comme un lion et méditait contre l'Église les plus terribles vengeances ; de l'autre, le cardinal Albornoz, qui tenait dans ses mains la victoire, voulait la pousser jusqu'à ses conséquences extrêmes. Les ambassadeurs français, qui avaient d'abord paru vouloir attirer à eux tout l'honneur de la négociation, voyant, après quelques tentatives infructueuses, que les difficultés ne s'aplanissaient point, désespérèrent d'arriver à une solution raisonnable et se retirèrent, laissant aux représentants du roi de Chypre le soin de continuer la médiation.

Ce fut alors que Bernabos commença à remarquer l'archevêque de Crète. Il eut plusieurs conférences avec lui, et tel fut l'ascendant que cet habile homme sut prendre sur l'esprit de Visconti, que ce seigneur, à la suite d'une de ces conférences, dit à l'archevêque en poussant un profond soupir : « Vous m'avez persuadé. Eh bien ! que la
« paix soit donc entre l'Église et moi. Je veux être désor-
« mais un fils soumis et docile de l'Église. Allez trouver
« le cardinal, annoncez-lui mes intentions et traitez avec

« lui comme vous le jugerez à propos ; je m'en remets
« pleinement à votre sagesse (1). »

Ces dispositions conciliantes amenèrent d'abord une trêve qui fut signée au mois de septembre 1363, et servit de préliminaire à la paix, pour laquelle on travailla dès lors activement des deux côtés. L'honneur de traiter dans une cause pour laquelle il avait combattu avec tant de gloire revenait tout naturellement au cardinal Albornoz. L'homme qui avait servi si heureusement les intérêts de l'Église dans la guerre méritait bien de les servir encore dans les négociations. Mais Bernabos ne redoutait rien tant que de se trouver en présence de ce grand politique. Avant l'ouverture des conférences, il demanda à ce qu'il en fût écarté ; et telle était, à la cour d'Urbain V, l'envie d'arriver à la paix, qu'on accepta cette insidieuse condition (2). Le traité de Brétigny venait de faire au cardinal Androin de la Roche une brillante renommée d'habileté ; Bernabos jeta ses vues sur ce prélat et l'obtint du pape. Ce n'était pas sans motif que le choix du duc avait distingué l'ex-abbé de Cluny. Des honneurs presque infinis, dit une chronique (3), accueillirent le nouveau légat à son arrivée à Milan. C'est de la sorte qu'en usait le perfide Visconti quand il espérait séduire. Les conférences ne durèrent que treize jours, et le traité définitif de paix fut signé le 3 mars 1364. On accusa, avec raison, le représentant du Saint-Siège d'y avoir sacrifié les droits et l'honneur de l'Église romaine (4). A la vérité, Bernabos renonça pour

(1) Vita B. Petri Thomasii, c. xii.

(2) Bernabos non volle aver pace col messere Egidio, cardinal legato, ma voleva far pace colla Chiesa e che mandasse un altro cardinal. (Cron. di Bologna, p. 472.)

(3) Ebbe sì grande onore che fu infinito. (Cron. di Bologna, p. 473.)

(4) Matt. Vill., l. XI, c. Lxiv. — Specimen Hist. Sozom. Pist., p. 1071.

jamais aux prétentions des Visconti sur Bologne, restitua au pape Luco, Crevalcuore et toutes les places qu'il avait conquises, ainsi qu'au seigneur de Ferrare les forteresses qu'il lui avait enlevées, mais ce fut à la condition que le pape lui payerait la somme exorbitante de 500,000 florins, que tous les prisonniers seraient rendus et que le cardinal Albornoz quitterait la légation de Bologne. Ce dernier article était un des principaux, tant la présence de son vainqueur était insupportable au fier Visconti ou lui inspirait de terreur ! L'héroïque légat sortit de Bologne, remplacé une seconde fois par Androin de la Roche (1), et se contenta d'administrer à l'avenir la Marche d'Ancône et le Patrimoine. Le désir qu'Urbain V avait de la paix doit l'excuser d'avoir souscrit à un pareil traité ; rien n'excusera jamais Androin de la Roche de l'avoir fait.

Aucun obstacle ne semblait plus devoir arrêter l'exécution de la croisade projetée ; toute l'Europe était pacifiée. Le roi de Chypre, qui en parcourait les États, excitait partout l'enthousiasme dont il était lui-même animé, et recevait des promesses favorables. Et, toutefois, cette expédition pour laquelle on venait de faire de si grands sacrifices, de rassembler tant d'éléments, cette expédition que tout annonçait comme devant être puissante et glorieuse, cette expédition devait échouer comme celles qui l'avaient précédée. Le roi de France, qui en était le chef, le cardinal de Périgord, qui devait en être le légat, moururent presque à la même époque. Il est vrai que ce dernier fut dignement remplacé par le bienheureux Pierre Thomas, devenu patriarche de Constantinople. Mais il y eut encore d'autres contre-temps. D'un côté, les Vénitiens, qui avaient d'abord promis leur concours à la croisade, se virent for-

(1) Lescale, I. VI, p. 295 et 296. — Raynald, ann. 1364, n° 5.

cés de le retirer par la révolte de l'île de Crète, et tout ce que put faire le bienheureux fut d'obtenir d'eux qu'ils fourniraient à leurs dépens la moitié des vaisseaux destinés au transport de l'expédition. D'un autre côté, grand nombre de croisés qu'on était parvenu à enrôler, n'ayant point trouvé, au terme fixé pour l'embarquement, le roi de Chypre, qui parcourait toujours les cours de l'Europe, se dégoûtèrent; en sorte qu'à leur arrivée au port Pierre de Lusignan et le légat ne rencontrèrent plus que cinq cents chevaux et six cents fantassins. Il n'était pas possible de rien entreprendre avec des forces réduites à de si mesquines proportions. Toutefois, le roi de Chypre et le légat ne se découragèrent pas; ils s'embarquèrent solennellement avec ces cinq cents chevaux et ces six cents fantassins comme s'ils avaient eu une armée entière, et arrivèrent, au bout de quelques jours d'une heureuse navigation, en vue de l'île de Rhodes. Là, le prince d'Antioche, frère du roi, vint le rallier avec soixante navires auxquels s'étaient jointes les galères des hospitaliers de Saint-Jean, montées par cent chevaliers, et toutes les forces de Pierre de Lusignan se composèrent de dix mille fantassins et de quinze cents chevaux (1).

Ce fut néanmoins avec cette poignée de soldats que Pierre Thomas et le roi de Chypre, toujours animés du désir de délivrer les lieux saints, résolurent d'attaquer la puissance du soudan d'Égypte. Un tel projet n'aurait pas été digne de ceux qui le concevaient s'ils eussent cru le réaliser avec de si faibles moyens. Mais ils se berçaient de l'espoir que l'Europe songeait à eux, que les princes chrétiens organisaient un passage général, et que leur expédition n'était que l'avant-garde d'une grande et formida-

(1) Vita E. Petri Thomasii, c. xiv et xv.

ble expédition. Illusion dont on devait bientôt revenir ! Enflammée toutefois par elle et les brûlantes exhortations du légat, cette petite armée fit voile vers Alexandrie avec une joie et une ardeur incroyables. Tous demandaient où était cette ville, et, dans leur naïve confiance, se représentaient l'antique capitale de l'Égypte comme un petit château dont ils étaient déjà les maîtres. Aussi, dès que la flotte parut en vue du rivage, ni la multitude des Sarrasins qui le couvraient, ni la difficulté d'arriver jusqu'à eux, ni l'élévation des murailles qu'il fallait escalader pour entrer dans Alexandrie ne les retinrent ; ils se précipitèrent sur l'ennemi, qui, ne se doutant pas du petit nombre des assaillants, céda à leur furie et s'enfuit dans la direction du Caire, abandonnant Alexandrie, où les croisés firent leur entrée le 4 octobre 1365.

Cette importante conquête accomplie, il fallait s'y fortifier et y attendre les événements ; c'était l'avis du légat et de Lusignan. Mais leurs soldats s'y refusèrent, malgré les prières du roi et les exhortations de Pierre Thomas. Ces hommes, qui avaient attaqué les Mameluks avec un si grand courage, craignirent alors d'être obligés à les repousser et demandèrent à grands cris le rembarquement. Ainsi, l'armée évacua Alexandrie le quatrième jour de la conquête et remit à la voile pour retourner à Chypre (1). Bientôt, Pierre Thomas, consumé par les travaux de tant de pénibles légations, et plus encore par le chagrin de n'avoir pu affranchir le tombeau du Sauveur de la tyrannie de ses ennemis, Pierre Thomas fut enlevé à toutes les espérances qu'on pouvait concevoir encore. Il tomba malade le jour de la fête de Noël, et mourut le jour de l'Épiphanie, 1366. Sa vie avait été celle d'un apôtre et d'un héros,

(1) Baluze, t. I, p. 372.

sa mort fut celle d'un bienheureux. L'éminence de ses vertus, les prodiges qui les glorifièrent après sa mort, et le jugement de l'Église, lui en ont assuré le titre (1).

Pendant que cette faible expédition d'une croisade si laborieusement préparée se dissipait d'elle-même, on ne s'en occupait plus, en Occident, qu'à la cour d'Avignon. Encore étaient-ce les circonstances malheureuses où se trouvait la France qui en inspiraient l'idée. De nouvelles compagnies, pareilles à celles qui avaient ravagé ce pays cinq ans auparavant, le parcouraient de nouveau dans tous les sens. Leur nombre semblait s'accroître à mesure que les ressources diminuaient. Il serait horrible de raconter les déprédations, les cruautés, que les compagnies exerçaient sur leur passage. Elles appelaient le royaume de France *leur chambre*, et le traitaient ni plus ni moins que s'il leur eût appartenu (2). Urbain V lança d'abord contre elles des sentences d'excommunication ; puis il exhorta les peuples à poursuivre ces hordes sauvages, promettant des indulgences à tous ceux qui travailleraient à en délivrer le pays. Ces mesures obtinrent d'abord quelque succès ; elles effrayèrent un assez grand nombre de routiers, et provoquèrent, en divers endroits, de la part des populations, une résistance qui ralentit les progrès de leurs bandes (3).

Mais des efforts isolés n'étaient point assez énergiques pour détruire les compagnies, et l'on éprouvait de plus en plus le besoin de s'en délivrer. Il vint alors à l'esprit du pape de les employer à la croisade. L'idée était ingénieuse et salutaire. Urbain V la communiqua à l'empereur, qui l'approuva, et offrit même de faire passer à ses frais en Hongrie, au roi Louis, ces bandes importunes, ou, si ce

(1) Vita B. Petri Thomasi, c. xv, xvi, xviii et xix.

(2) Froissart, l. I, part. II, c. cxcvii.

(3) Baluze, t. I, p. 368 et 369.

monarque refusait de les incorporer à ses troupes, de les embarquer à Venise sur les galères de la république et de les envoyer au roi de Chypre. Ici, je ne sais pourquoi ce dernier moyen, qui devait entraîner beaucoup moins d'inconvénients que le premier, semblait au pape et à l'empereur d'une exécution plus difficile. Urbain V en écrivit au roi de France, qui entra parfaitement dans ces vues (1). On traita donc avec les chefs des compagnies ; mais, quelques promesses qu'on leur fit pour les décider à une guerre utile et honorable, ils n'y voulurent jamais consentir. Ces hommes, accoutumés à guerroyer pour le butin, refusèrent de s'exposer à des dangers sans profit. D'ailleurs, l'idée seule de combattre les Turcs, qui les feraient, disaient-ils, mourir de *male mort*, les frappait de terreur et leur ôtait toute envie de passer en Orient (2). De cette manière, tout espoir d'employer les compagnies contre les infidèles s'évanouit. Heureusement une voie s'ouvrit pour s'en débarrasser. Urbain V venait tout récemment de déclarer déchu de la couronne Pierre le Cruel, et d'inféoder le royaume de Castille à son frère bâtard, Henri de Transtamare. Ce prince réclama le secours des compagnies. C'était aussi une croisade que d'aller délivrer l'Espagne d'un monstre qui la désolait par ses fureurs depuis vingt ans. On parvint à décider ces bandits, en leur donnant pour chef Bertrand Duguesclin, à passer les Pyrénées, mais ce ne fut pas sans leur avoir fait compter une somme de 200,000 francs d'or, que fournit la chambre apostolique (3).

Peu après le départ des compagnies, Urbain V apprit à la fois la prise d'Alexandrie, la retraite de la flotte, et les armements que préparaient les infidèles pour se venger sur

(1) Raynald, ann. 1365, n° 2.

(2) Froissart, lieu cité.

(3) Id., c. cxcviii. — Hist. du Languedoc, t. IV, p. 529.

l'île de Rhodes de l'insulte que les chrétiens leur avaient faite. Il se hâta d'écrire au roi Charles V, qui avait succédé à Jean, son père, mort à Londres, d'envoyer un prompt secours au roi de Chypre, lui représentant que Rhodes et Chypre étaient le boulevard de la chrétienté en Orient, qu'elle allait courir les plus grands périls si les Musulmans parvenaient à s'emparer de ces îles (1). Cette lettre ne produisit aucun effet. Charles V, appelé au gouvernement d'un royaume ébranlé par les factions intestines, et désolé par les calamités récentes de la guerre étrangère, avait trop à faire chez lui pour songer à une expédition lointaine et aventureuse. La Hongrie et la république de Venise, auxquelles le pape avait également adressé ses exhortations, n'y firent aucune réponse (2). Heureusement le roi de Chypre, avec la flotte qui avait pris Alexandrie, sut imposer silence aux menaces des Musulmans. Il fit plusieurs descentes sur les côtes de Syrie, prit Tripoli, Tortose, Laodicée, les livra aux flammes, et le sultan d'Égypte, qui avait d'autres ennemis à combattre, ne songea qu'à traiter (3).

L'autorité d'Urbain V était plus heureuse sur d'autres points. Un de ses premiers soins après son couronnement avait été de pacifier les comtes de Foix et d'Armagnac, qui se faisaient une guerre cruelle au sujet de la succession de la maison de Béarn. L'évêque de Cambrai se rendit alors près d'eux, en qualité de nonce, pour moyenner une réconciliation. L'influence de ce prélat ne fut point assez puissante, il est vrai, pour empêcher la sanglante bataille de Launac ; mais, après la victoire qu'y remporta le comte de Foix, il réussit à inspirer à ce prince une généreuse modération, qui amena enfin, le 14 avril 1363, dans l'é-

(1) Raynald, ann. 1366, n° 15.

(2) Id., nos 10 et 12.

(3) Michaud, Hist. des croisades, t. V, p. 188, édit. de 1841.

glise de Saint-Volusien de Foix, une paix définitive et sérieuse (1). L'année suivante, à la fin d'août, Urbain termina également, par l'entremise de ses nonces, l'archevêque de Ravenne et le général des Frères Mineurs, une autre guerre désastreuse que se faisaient Florence et Pise (2). Il eut encore la satisfaction de réconcilier les Vénitiens avec la maison de Carrara de Padoue (3). Enfin, il trouva le moyen de calmer, entre l'empereur Charles IV et Louis, roi de Hongrie, un différend que l'amour-propre des deux monarques envenimait, et qui menaçait de mettre l'Allemagne et la Hongrie en feu (4).

Du reste, l'attention d'Urbain ne se portait pas seulement sur les relations internationales des gouvernements chrétiens ; elle s'exerçait avec non moins d'activité et de succès sur l'organisation intérieure de l'Église. Dès les premiers jours de son pontificat il en avait entrepris la réforme et la poursuivait sans relâche. Quelques débris de Vaudois et de Begards, épars dans les Alpes, cherchaient, sous les dehors de la piété, à y ressusciter l'erreur ; il les fit disparaître en appelant sur eux la surveillance des évêques et le zèle des inquisiteurs (5). Les concubinaires, tous ceux dont les mœurs étaient un scandale, surtout ceux qui déshonoraient le sanctuaire, éprouvèrent la sévérité de ses règlements, qui en ramenèrent un grand nombre à la pratique de la morale et de la discipline (6). Il persécuta à outrance ces hommes odieux qui sucent le sang des peuples

(1) Hist. du Languedoc, t. IV, p. 320.

(2) Murat., Annali d'Italia, t. XII, ann. 1364.— Archivio storico italiano, n° 24, p. 412.

(3) Murat., Annali d'Italia, ann. 1365.

(4) Raynald, ann. 1363, n° 11.

(5) Raynald, ann. 1363, n° 27, et 1365, n° 17.

(6) Baluze, t. I, p. 394.

par des prêtres usuraires, et l'on assure que les restitutions amenées par ses poursuites dépassèrent, pour la cour de Rome seule, la somme de 200,000 florins. Les simoniaques, cette lèpre de l'Église, ces clercs qui achetaient et vendaient les bénéfices et trafiquaient des choses saintes comme d'une vile marchandise, il en purgea la cour romaine, où ils ne s'étaient que trop souvent introduits, et atteignit par des ordonnances sévères ceux qui comptaient se dérober aux yeux de l'autorité par l'éloignement. Il y avait des prélats courtisans qui abandonnaient le soin de leurs églises pour suivre la cour romaine; il y en avait d'autres qui, sans rester à la cour, n'en étaient pas moins étrangers à leurs troupeaux. Il les obligea tous, sous les peines les plus graves, de garder la résidence. « Très-bien, Saint-Père, « lui écrivait sur cela Pétrarque; car que serait-ce si l'on « voyait les matelots quitter les rames et les cordages, « abandonnant la manœuvre pour venir sur la poupe en- « tourer le pilote et le troubler dans ses fonctions (1)? » Il réprima ensuite l'avidité de ces ecclésiastiques qui, ne pouvant se contenter d'un seul bénéfice, en accaparaient plusieurs, au risque de ne remplir les obligations d'aucun; tandis que des sujets de mérite languissaient de besoin, et il publia contre eux la célèbre décrétale *Horribilis* (2). « Rien de plus juste, ajoutait le poète; n'est-il pas hon- « teux de voir des hommes sans mérite regorger de ri- « chesses, pendant que des gens qui valent mieux qu'eux « meurent de faim (3)? »

Urbain crut devoir étendre ses soins à la réforme de certaines nouveautés prétentieuses que la vanité avait introduites dans le costume des religieux. Ainsi, les moines

(1) Senil., l. VII, ep. 1.

(2) Baluze, t. I, p. 394 et seq.

(3) Petrarch., loc. cit.

noirs de Saint-Benoît mettaient sur leurs capuchons des bonnets hauts et recourbés auxquels on donnait le nom de cornettes et qui ressemblaient par la forme à la coiffure du doge de Venise. Le pape défendit l'usage de ces bonnets, et il y avait des officiers spécialement chargés de les arracher de force quand ils en verraient dans le palais (1). Il statua encore, toujours dans le but de réprimer la vanité, que tous les écoliers des universités eussent un même habit d'étoffe simple, afin que les riches n'y fussent pas distingués des pauvres, et que ceux-ci ne fussent point dégoûtés des études par la dépense de l'habillement (2). Pour remédier plus efficacement à l'invasion des abus, il renouvela les anciennes ordonnances de ses prédécesseurs sur la tenue des conciles provinciaux, dont l'usage était depuis longtemps négligé (3). Et le pape ne se contentait pas seulement de réveiller dans les autres le zèle de la discipline ecclésiastique ; il donnait lui-même, à cet égard, l'exemple de la régularité la plus parfaite. Il voulait que les consistoires et les conseils fussent tenus aux jours et aux heures fixés par la règle. Dans l'expédition des affaires, son principe était de mettre la plus grande promptitude, et de donner la préférence aux affaires des pauvres. Grâce à la bonne organisation qu'il établit dans la chancellerie, les brigues en furent bannies et la plus stricte justice y régna. Avant lui, les procureurs et les avocats de la cour romaine, sous prétexte d'observer les formalités, suscitaient mille difficultés arbitraires qui retardaient indéfiniment la solution des affaires contentieuses, industrie qui était pour eux une source de bénéfices. Urbain détruisit cet abus et dressa à cet effet des règlements qui

(1) Baluze, t. I, p. 424.

(2) Id. •

(3) Raynald, ann. 1365, n° 16.

ne laissaient aux officiaux aucun milieu entre le consciencieux accomplissement de leurs devoirs et le châtimement de leurs malversations (1).

La nomination aux bénéfices était toujours précédée d'exactes informations sur la capacité des candidats qui les postulaient, et les plus pieux et les plus instruits étaient toujours les plus honorablement pourvus. Il arrivait même assez souvent que le mérite qui se croyait profondément enseveli dans l'ombre s'étonnait d'avoir été deviné et de se trouver tout à coup placé, sans s'y être attendu, sur le chandelier. Jamais notre pontife ne céda aux recommandations ou aux importunités de qui que ce fût pour élever aux honneurs de l'Église les sujets dont ses informations avaient constaté l'indignité. Sur ce point, il n'avait égard à aucune protection. Dans chaque province il avait chargé un certain nombre de personnes prudentes et d'une conscience sévère de recueillir les renseignements propres à l'éclairer et de lui en faire des rapports fidèles. De cette manière il acquit, en peu de temps, une connaissance nette et précise des mœurs, de la science et de la piété de presque tous les ecclésiastiques. Il envoyait ensuite des visiteurs qui, sans acception de personne, récompensaient les bons, sévissaient contre les mauvais et en venaient quelquefois jusqu'à la déposition (2).

Ses prédécesseurs, Clément VI et Innocent VI, pour des raisons à eux personnelles, avaient retenu l'évêché d'Avignon, le faisant desservir par un vicaire. Un des premiers soins de notre pontife fut d'abolir cette commende et de pourvoir la cité papale d'un pasteur. Il investit de ce titre Anglic Grimoard, son frère. Un biographe remarque qu'Ur-

(1) Baluze, t. I, p. 395 et 394.

(2) Id., p. 396 et 397.

bain V n'éleva aux honneurs de l'Église que deux de ses parents, son frère Anglic et un neveu qu'il fit évêque de Saint-Papoul (1). Il promut dans la suite Anglic au cardinalat; mais ce ne fut qu'après les instances réitérées du Sacré Collège; car, bien que l'évêque d'Avignon eût déployé pendant son épiscopat les plus rares qualités, il ne se croyait pas en droit de conclure que l'étendue de son esprit fût en harmonie avec la position élevée d'un prince de l'Église (2), tant il craignait que les préjugés du sang n'égarassent son jugement! Un ami du cardinal Talleyrand de Périgord demandait un jour à ce prélat ce qu'il pensait d'Urbain V. « Ce que je pense, répondit le vieux cardinal, « c'est que nous avons un pape. Le devoir nous faisait « honorer les autres; mais nous craignons et révérons « celui-ci, parce qu'il est puissant en paroles et en œu- « vres (3). »

En même temps qu'Urbain réformait l'Église, il savait en faire respecter énergiquement au dehors les droits et les immunités. Il avertissait d'abord avec charité; mais, si les avis n'étaient point écoutés, il n'hésitait pas à ramener par les censures les violateurs à la justice. Il obligea Pierre d'Aragon à rendre au Saint-Siège l'hommage qui lui était dû pour la Sardaigne et la Corse, dont Boniface VIII avait accordé l'investiture à la couronne d'Aragon, ainsi qu'à payer à la Chambre apostolique le tribut qui était la conséquence de cette investiture et dont les arrérages remontaient à dix ans. Il réclama du même monarque la restitu-

(1) Bernard et Chateauneuf. Baluze, p. 397 et 4054.

(2) L'abbé Rose, Études historiques et religieuses sur le quatorzième siècle, in-8°, Avignon, 1842, p. 359. — Baluze, t. I, p. 417.

(3) *Modo habemus papam: alios ex debito honorabamus, et istum necesse est nobis timere et revereri, quia potens est opere et sermone.* (Baluze, p. 414.)

tion de certains revenus ecclésiastiques dont il avait cru pouvoir s'emparer, et, sur ses réponses dilatoires, le cita à comparaître devant le Saint-Siège pour y rendre compte de sa conduite (1). Il réclama également, près d'Edward III, le tribut de 1,000 marcs d'argent que l'Église percevait sur le royaume d'Angleterre depuis le règne de Jean I^{er}, et qui depuis trente ans n'avait pas été payé. Le pape représenta au roi que, si le Saint-Siège n'avait pas exigé ce tribut pendant un si grand nombre d'années, les calamités de la guerre auxquelles l'Angleterre s'était vue en proie en avaient été l'unique cause; mais que ce long silence ne devait nullement justifier une prescription. La prospérité étant revenue dans le royaume, il n'y avait plus de motif pour différer l'acquittement de cette dette (2). Cependant, malgré ces réclamations motivées, Edward refusa de remplir le pieux engagement de son prédécesseur, alléguant qu'il avait été purement personnel et ne devait point, à ce titre, être considéré comme obligatoire pour les successeurs de Jean I^{er}. Nous ne voyons pas qu'Urbain V ait rien fait pour contraindre le monarque récalcitrant à y satisfaire, soit que, dans le moment où ce refus lui parvint, il se trouvât occupé d'affaires plus importantes, soit qu'il voulût ménager le fier Anglais, ayant besoin de toute son influence sur lui pour maintenir entre la France et la Grande-Bretagne la paix, qui devenait de jour en jour plus chancelante (3).

Au mois de mai de l'année 1365, l'empereur Charles IV vint à son tour à Avignon visiter Urbain V. Un brillant cortège de nobles allemands l'accompagnait dans ce voyage. Il fit avec eux son entrée dans la cité papale, revêtu de

(1) Raynald, ann. 1365, n° 11.

(2) Id., 1365, n° 15.

(3) Sponde, Annales, 1370, p. 575.

tous les ornements impériaux, et fut reçu en cet état par le souverain pontife et le Sacré Collège. Tous les honneurs dus à son rang suprême lui furent prodigués. Le jour de la Pentecôte, à la messe solennelle célébrée par le pape, il se montra de nouveau avec tous les insignes de l'Empire, le diadème en tête et le sceptre à la main. Il descendit ensuite le Rhône pour visiter la ville d'Arles. Là, il se crut chez lui, car le royaume dont cette antique cité était la capitale avait autrefois appartenu à l'Empire, et il lui vint en fantaisie de s'en faire couronner roi. L'archevêque Guillaume de la Garde se prêta complaisamment à cette ridicule cérémonie. Singulière vanité des princes d'attacher du prix à des titres sans réalité ! car Charles IV ne pouvait en aucune manière être le roi d'une ville sur laquelle l'Empire conservait à peine une ombre de suzeraineté. Cette usurpation blessait d'ailleurs les droits de la reine de Naples, souverain naturel du royaume d'Arles, qui ne tarda pas à lui en faire ses plaintes. Charles répondit en homme qui sentait ses torts, c'est-à-dire par des excuses ; ce qui ne l'empêcha pas, cette année même, de faire à Louis, comte d'Anjou et fils du feu roi Jean, une entière cession de ses prétentions chimériques, en récompense d'un brillant festin que ce prince lui avait donné à Villeneuve-lès-Avignon (1). Cette inqualifiable légèreté donne la mesure du caractère de Charles IV.

Le pape et l'empereur eurent ensemble plusieurs conférences secrètes (2). A en juger par les lettres d'Urbain, la croisade en fut le principal objet. Mais les événements apprirent bientôt qu'une affaire plus importante y avait été traitée : celle de la restauration de la Papauté dans son

(1) Baluze, t. I, p. 370.—Bouche, Hist. de Provence, t. I, l. VII, p. 831, et t. II, l. IX, p. 381 et suiv.

(2) Raynald, ann. 1365, n° 2.

siège naturel. Il était temps, en effet, de songer à cette grande affaire. Rome venait d'accomplir une dernière tentative pour rappeler dans son sein la présence de son pasteur (1). Elle en avait le plus grand besoin ; car la turbulence des factions y avait à peu près détruit toute autorité. Après la chute de Rienzi, le cardinal Albornoz, par la supériorité de sa politique, était parvenu à dominer un instant les diverses factions de la noblesse et du peuple (2); mais ses occupations en Romagne, sa lutte avec les Visconti, ne lui permirent pas de maintenir longtemps cette influence salutaire, et l'esprit des Romains se trouva bientôt rendu à toute son impatience. Innocent VI crut remédier au mal en nommant un sénateur étranger à la ville. Cette mesure n'eut pas le résultat qu'il s'en était promis ; les Romains s'en offensèrent comme d'un attentat à leur honneur national, et, dans leur indignation, abolirent la dignité sénatoriale et instituèrent à la place sept magistrats qui prirent le nom de réformateurs de la république (3). Innocent VI supporta pendant un an cette séditieuse innovation, et n'y mit fin qu'en nommant sénateur le roi de Chypre, Hugues de Lusignan, qui réprima et contint avec énergie l'inquiétude du peuple. Mais ce monarque avait à peine remis sa dignité à son successeur, Paolo d'Argento, comte de Campello, qu'une nouvelle révolution inaugura la honteuse dictature d'un cordonnier nommé Lello Pocardote ou Bonadote Calzolajo. Les Romains ne savaient plus que faire pour s'avilir (4). Cependant, le pouvoir de

(1) Baluze, t. I, p. 402.

(2) Curtius, *Commentarii de Senatu romano*, p. 428.

(3) Romani... non vollero più il senatore, e crearono sette loro cittadini, a quali diedero il titolo di reformatori della repubblica romana. (Gigli, ap. Vital, *Storia diplomatica de' senatori di Roma*, t. I, p. 289.)

(4) Id., p. 290 et 295.

Lello dura peu, mais ce fut pour faire place à la réintégration des sept réformateurs, et Urbain V subissait cette magistrature depuis son avènement au souverain pontificat. Il y avait donc un danger imminent pour l'existence même de Rome à la laisser plus longtemps sous l'empire de cette anarchie, et l'on s'accordait à reconnaître que la Papauté pouvait seule, par son retour, y ramener l'ordre et la subordination. Mais un motif plus pressant encore devait l'engager à revenir dans sa capitale.

Quand on rapproche la condition temporelle de la Papauté en 1365 de ce qu'elle était en 1300, époque où nous l'avons prise, on ne peut se dissimuler qu'un changement ne fût survenu dans sa situation à son désavantage. Lorsque le conclave de Pérouse appela Clément V à la tiare, malgré l'affront qu'elle avait essuyé en la personne de Boniface VIII, la Papauté n'avait pourtant rien perdu encore de l'éclat, de la considération, de l'influence dont les deux siècles précédents l'avaient vue entourée. Elle était toujours la grande puissance, celle à qui rien ne résistait, et qui jetait un poids décisif dans la balance politique du monde. Sous Clément V elle commença à fléchir d'une manière visible. Il est vrai qu'elle se releva vigoureusement sous le pontificat de Jean XXII, et sembla retrouver son antique énergie; mais elle ne tarda pas à retomber sous l'administration faible et vacillante de Benoît XII. Les rares talents de Clément VI lui procurèrent quelques beaux jours; puis elle reprit plus rapidement que jamais, sous Innocent VI, sa marche descendante, qu'Urbain V s'efforçait d'arrêter, et qu'il ne pouvait que ralentir.

Qu'est-ce qui obligeait ainsi à fléchir ce pouvoir si fortement établi par Grégoire VII, si vigoureusement défendu par ses successeurs, si enraciné dans l'amour et le respect des peuples? Cette invincible loi de l'instabilité humaine,

qui veut que tout ce qui a son progrès ait aussi son déclin? mais cela n'explique rien. L'affaiblissement de l'esprit religieux dans le corps social? mais cet esprit était toujours le même, aucune corruption notable n'en avait altéré la pureté. Avait-il donc failli à sa mission bienfaisante et tutélaire? mais ses efforts avaient tendu constamment au bonheur des nations. Il n'avait point cessé de défendre la liberté contre la tyrannie, le faible contre le fort, le droit contre l'injustice. Qu'est-ce donc qui obligeait ce pouvoir à fléchir? une situation que la Papauté ne s'était point faite, dont elle n'était pas responsable, mais enfin une situation fautive, anormale. Je dis une situation que la Papauté ne s'était point faite à elle-même; car n'allons pas accuser (comme l'a fait plus d'un écrivain), d'après de légères conjectures, les papes du quatorzième siècle d'avoir pris vis-à-vis de la royauté française le honteux engagement de résider au delà des monts. Sans doute les rois de France firent tout ce qu'ils purent pour les retenir chez eux: c'était leur intérêt, personne n'en doute; mais ils ne se prévalurent jamais d'aucun engagement de cette nature, et les moyens qu'ils employèrent ne dépassèrent pas les limites de l'influence; et la preuve qu'aucun engagement ne contraignit les papes de séjourner en France, c'est qu'ils n'y sont restés qu'autant qu'ils l'ont voulu, et qu'ils en sont partis quand ils l'ont voulu, et malgré tous les efforts des rois de France.

Les véritables causes qui déterminèrent, en 1305, la Papauté à rester au delà des monts, furent les circonstances politiques dans lesquelles Rome et l'Italie se trouvaient alors. Clément V, qui, à l'époque où il n'était encore qu'archevêque de Bordeaux, avait pu juger par lui-même de ces circonstances, eut peur, dit une chronique, d'aller se faire couronner à Rome, quoiqu'il l'eût d'abord promis

au Sacré Collège, et préféra accomplir cette cérémonie en France (1). La crainte qui agitait Clément V, nous l'avons vue agiter également son successeur immédiat, Jean XXII (2). D'ailleurs, il est évident, pour quiconque connaît les faits de l'histoire, que les papes n'auraient pu effectuer prudemment leur retour en Italie avant la conquête de l'État ecclésiastique par le cardinal Ægidius Albornoz. Ils s'y seraient trouvés dans une situation bien plus mauvaise qu'en France, puisqu'ils n'y auraient joui d'aucune indépendance territoriale ; et l'on ne peut prévoir ce qui serait advenu pour eux si ce grand homme n'y eût rétabli leur autorité à force de victoires (3). Après cela, la Papauté s'étant trouvée dans la nécessité de désertir son siège naturel, on conçoit sur-le-champ pourquoi elle a éprouvé tant de peine à y revenir. C'était un colosse, et les colosses ne se meuvent pas aisément.

Mais, quels que soient les motifs qui retenaient la Papauté à Avignon, je dis que sa position y était fautive, anormale. Sans doute Rome ne fait pas le pape ; quelque lieu de la terre qu'il habite, le successeur de saint Pierre sera toujours le vicaire de Jésus-Christ, le souverain pontife, le chef suprême de l'Église ; mais il est vrai de dire

(1) Clemens V avea paura di venire à Roma a coronarsi che pero ordino che dovessero gire in Francia à coronarlo. (Diar. roman. di Stefano d'In-fessura.) — Murat., t. III, pars II, p. 4444.

(2) Un écrivain dont on ne peut repousser le témoignage, en sa qualité d'Italien, dit que le séjour de la Papauté au delà des monts fut le châtiement des injures que les Romains avaient faites aux souverains pontifes : Deserta Roma della pontificale presenza pagave il fio delle molte irreverenze fatte ai pontefici. (Luigi Tosti, Storia della Badia di Monte-Cassino, t. III, l. VII, p. 43.)

(3) Fue este insigne prelado la causa principal, para que los pontifices romanos pudiessere la Santa Sede restituyr a la ciudad de Roma, su originario y devido lugar. (Garibay, Compendio historial, 1628, t. II, l. XIV, c. XII.)

pourtant qu'à certains égards, sous le rapport temporel, par exemple, tout autre lieu ne remplace qu'imparfaitement l'antique reine du monde. Or, Avignon n'était point Rome. Le Rhône, qui baignait ses murs, n'était pas le Tibre ; la roche des Dons n'était pas le Capitole ; ni son château gothique ce Latran, d'où tant d'oracles souverains étaient partis, d'où la tiare avait si longtemps dominé les autres couronnes. Au milieu d'une société jeune, impressionnable, n'y avait-il pas un danger réel pour la Papauté, qui puisait une grande partie de sa puissance temporelle dans l'opinion des peuples, à séjourner loin du siège naturel de sa domination, de ce siège où tous les souvenirs réunis de la religion et de la gloire, et je ne sais quel prestige mystérieux inhérent au nom de la ville éternelle, l'entouraient comme d'une auréole ? Aussi, sous le beau ciel de la Provence, et malgré les royales splendeurs qui l'entouraient, ressemblait-elle plutôt à une puissance abaissée à laquelle on avait accordé l'hospitalité de l'exil qu'à la puissance qui imprimait le mouvement à toutes choses.

Et ce n'était là qu'un côté des inconvénients que sa position transalpine la forçait de subir. Ses représentants étaient Français ; le Sacré Collège était presque en entier composé de Français. Les habitudes, les mœurs, les affections, étaient devenues françaises, comme le lieu qu'on habitait. C'était là un honneur pour la France sans doute. Mais ce ton, si exclusivement local, ne donnait-il pas à la cour romaine un air de nationalité qui allait mal avec ce caractère d'œcuménicité qui l'annonce et la distingue ? ne nuisait-il point un peu à l'impartialité de ses conseils ? n'inspirait-il point quelque défiance aux peuples étrangers à la France ? ne froissait-il point leur amour-propre ? n'était-il pas de nature à rétrécir l'influence de cette cour

et à la réduire, avec le temps, aux mesquines proportions d'une cour ordinaire? Un cardinal gascon conseillait un jour à Jean XXII d'ôter à Rome le souverain pontificat et de le transporter à Cahors. Le pape crut le prélat en délire, et lui répondit : « Si je prenais le parti que vous me conseillez, mes successeurs ne seraient que des évêques de Cahors, pendant que le pontife qui régnerait à Rome serait le vrai pape; car, ajouta-t-il, Rome sera toujours la capitale du monde, de notre gré ou non (1). »

Le perspicace vieillard devinait donc merveilleusement la situation que tendait à faire à la Papauté un séjour prolongé loin de Rome. Et puis, son indépendance n'ensouffrait-elle point? N'est-ce pas un fait notoire que les rois de France mirent tout en jeu pour influencer sur ses conseils, et que les moyens de persuasion qu'ils employaient laissèrent plus d'une fois transpirer la menace? Philippe le Bel avait donné l'exemple de ce qu'on pouvait oser. Ce fut un grand bonheur que ce monarque n'ait pas eu des successeurs de son génie et de son caractère : la Papauté serait peut-être tombée dans la servitude. On comprend, après cela, où était la cause de cet affaiblissement graduel qui se faisait remarquer dans la marche temporelle de la Papauté. Les choses en étaient au point que toutes les intelligences élevées d'alors se préoccupaient fortement du danger qu'il y avait pour l'Église à ce que les souverains pontifes restassent plus longtemps à Avignon. Avant son élévation à la tiare, Urbain V s'était distingué parmi ceux qui désiraient avec le plus de vivacité la restauration du Saint-Siège à Rome. A Florence, quand le bruit de la mort d'Innocent VI commença à se répandre, et alors même que l'abbé de Saint-Victor ignorait le choix que le conclave faisait de lui pour le remplacer, il avait dit publi-

(1) Petrarch., Senil., tit. XV.

quement que : « Si par la grâce de Dieu il lui était donné de
« voir un pape qui s'occupât sérieusement de reporter le
« Saint-Siège en Italie, il mourrait content le lendemain (1). »

Cependant, au début de son règne, Urbain V parut un instant oublier les sentiments de Guillaume de Grimoard. Ses soins semblèrent d'abord ne s'appliquer qu'à orner Avignon, comme s'il eût voulu, à l'exemple de ses prédécesseurs, en faire sa résidence. Il achevait les murailles de cette ville, mettait la dernière main à la construction du palais apostolique par cette merveilleuse tour des Anges, la plus belle de l'édifice, et décorait les appartements situés à l'orient de jardins spacieux, qui rendirent cette partie du palais si magnifique, qu'on la désigna plus tard sous le nom de *Rome* (2). Mais il fut bientôt ramené à ses premières pensées par un incident qui offrait le caractère d'une monition céleste. Pierre d'Aragon, jeune prince qui avait échangé les grandeurs du siècle contre la pauvreté des religieux de Saint-François, vint tout exprès à Avignon pour communiquer à Urbain une vision qu'il avait eue, et dans laquelle le Sauveur du monde lui ordonnait de dire au pape de retourner au plus tôt à Rome afin d'y travailler à la réforme de l'Église (3).

Dès ce moment les idées d'Urbain se dirigèrent exclusivement vers l'Italie. « Non-seulement, » écrivait-il, au mois de juin 1364, à l'empereur, « non-seulement nous avons
« le désir, mais encore la ferme détermination de visiter

(1) Oso dire che se per grazia di Dio vedesse papa che avesse in cura di venire in Italia e alla vera sedia papale e l'altro di morisso, sarebbe contento. (Matt. Vill., l. XI, c. xxvi.)

(2) Baluze, t. I, p. 392. — Hist. manuscrite d'Avignon, par Teyssier, t. II, p. 27.

(3) Wading., Annales Minorum, ann. 1366, nos 11 et 12. — Gobelini, Personæ Cosmodromium, Francofurti, 1599, in-fol., p. 248.

« la cité des Apôtres (1). » Il fit une réponse semblable l'année suivante aux ambassadeurs romains venus à Avignon pour solliciter son retour (2). La même année, visitant sa chère abbaye de Saint-Victor, il confirma cette résolution en annonçant qu'il irait en Italie et à Rome, quand ce ne serait que pour réveiller la dévotion des fidèles (3). Pétrarque applaudit avec transport à cette parole dans une lettre qu'il écrivait à Urbain en 1366 ; il la juge digne d'une éternelle mémoire, et déploie toute son éloquence pour en amener la prompte réalisation. Heureusement le pape n'avait pas besoin de telles excitations ; s'il avait différé jusque-là d'annoncer officiellement son dessein, c'est que, d'un côté, la guerre de l'Église avec Bernabos, la lutte engagée en Toscane entre les deux républiques de Florence et de Pise, et qui troublait la paix de l'Italie ; de l'autre, les compagnies qui ravageaient la France et menaçaient le Comtat-Venaissin, ne lui avaient pas permis d'en préciser l'exécution. Mais, en 1366, aucun de ces obstacles n'existait plus : la paix était faite avec Bernabos, la concorde rétablie en Toscane, les bandes de routiers dispersées ou transportées au delà des Pyrénées. Urbain V informa donc le monde chrétien qu'il fixait son départ pour l'Italie au temps de Pâques de l'année 1367. En même temps il écrivit au cardinal Albornoze de disposer le palais de Viterbe, où il comptait faire quelque séjour, et de seconder Gaucelin de Pradalho, qu'il envoyait devant lui pour réparer celui de Rome. Des ordres furent également expédiés pour

(1) *Licet non solum desiderium, sed etiam propositum habeamus.* (Epist., ap. Raynald, ann. 1364, n° 11.)

(2) *Id.*, ann. 1365, n° 9.

(3) *Senil.*, l. VII, ep. 1. *Dixisti inter multa : quod nisi esset alia causa Romam atque Italiam petendi nisi ut devotionem fidelium excitates, abunde quidem hæc solum sufficeret.*

préparer les livrées des cardinaux. Le gouverneur du Patrimoine, le chapitre de la basilique de Saint-Pierre, le sénateur et le peuple romain, reçurent des lettres spéciales(1).

A cette nouvelle, la ville entière tressaillit d'allégresse; on y célébra des fêtes, la joie publique ne connut plus de bornes. Des ambassadeurs partirent immédiatement pour aller déposer aux pieds d'Urbain l'expression de la fidélité et du dévouement de tout le peuple (2). Il y eut rivalité entre les divers États maritimes de l'Italie pour fournir au souverain pontife les moyens d'accomplir son voyage avec la splendeur qui convenait au chef de l'Église. Naples offrit cinq galères, Pise trois, Gènes quatre, Venise dix, Lucques et Marseille deux. Urbain accepta ces offres. L'empereur, de son côté, lui proposa de précéder son départ ou de le suivre avec une armée, demandant son choix (3).

Au milieu de ces témoignages d'intérêt qu'excitait le projet d'Urbain V, un seul homme montrait de l'indifférence, et même ne pouvait déguiser son effroi : c'était Bernabos Visconti. Le bruit des apprêts militaires de Charles IV inquiétait son oreille. Il laissa percer sa défiance jusque dans les hommages qu'il porta aux pieds du pape, Urbain crut devoir écrire au duc pour lui annoncer le but de son voyage en Italie, l'inviter à ne pas troubler la paix publique par de nouvelles guerres, et le rassurer sur les armements de Charles IV, qui n'avait, disait-il, aucune intention hostile (4). Bernabos, en effet, ne troubla point la paix, mais nous verrons bientôt qu'il se préparait sourdement à la guerre.

Tandis qu'au delà des Alpes une jubilation générale des

(1) Raynald, ann. 1366, n° 26.

(2) Id., n° 26.

(3) Id., n° 26. — Cron. di Pisa, Murat., t. XV, p. 1049.

(4) Raynald, ann. 1366, n° 27.

peuples célébrait d'avance le retour du souverain pontife, tout se remuait en France pour l'empêcher. Aussitôt que Charles V fut instruit du projet d'Urbain, il lui envoya, de Paris, Nicolas Oresme, personnage qui jouissait alors de la plus haute renommée de savoir et d'éloquence, et auquel il accordait une confiance illimitée, l'ayant eu pour maître. Nicolas Oresme n'était point inconnu à la cour romaine; il avait déjà prononcé devant Urbain V, la veille de Noël 1362, un discours officiel sur les abus que l'administration ecclésiastique avait laissés s'introduire parmi le clergé, discours rempli de déclamations que ne justifiait aucun fait saisissable, et qui lui a mérité la faveur d'être invoqué par les novateurs comme une preuve péremptoire de la légitimité de leur réforme (1). Admis devant le consistoire des cardinaux, l'orateur ne démentit point la réputation qu'il s'était faite; il prononça un long sermon farci de citations tirées de l'Écriture sainte, rempli de banalités, de ridicules et fausses applications des faits de l'histoire. En voici une qui peut faire juger de toutes les autres. Oresme appliquait à Urbain V ce trait de saint Pierre, qui, rencontrant Jésus-Christ, lui demanda : « Où allez-vous ? » à quoi Jésus-Christ répondit : « Je vais à Rome pour y être de nouveau crucifié. » Au milieu de ce fatras, l'orateur s'efforçait de prouver au pape qu'il devait rester en France : 1° parce que, dans les situations critiques, les pontifes ses prédécesseurs y avaient toujours trouvé un asile sûr; 2° parce que c'était le lieu de la terre où les sciences et les études ecclésiastiques étaient le plus en honneur, attendu que les études, ayant été transportées de Rome à Paris par Charlemagne, la gloire des Romains

(1) Flaccius Illyricus, *Catalogus testium veritatis*, in-fol., 1562, ex p. 542 usque ad p. 549.

avait passé aux Français; 3° parce que ce n'était point Rome, mais Marseille, qui marquait le centre de l'Europe depuis que la Grèce était devenue schismatique; 4° parce que la France était mieux gouvernée que l'Italie; 5° parce que c'était la patrie du pape, et que Jésus-Christ lui-même n'était pas sorti de son pays; 6° parce que la situation de la France facilitait au souverain pontife l'administration des diverses parties du monde chrétien; 7° enfin parce que la voie de la mer, que le pape choisissait pour retourner à Rome, n'était point sûre (1).

Ces somnolentes inepties, exprimées dans un style lourd et trivial, n'étaient pas de nature à produire une grande impression sur l'esprit positif et éclairé d'Urbain V. Pétrarque nous apprend que cette harangue opéra un effet contraire à celui que l'orateur s'était proposé, car elle fit hâter les préparatifs du départ (2). L'opposition que soulevait le Sacré Collège était plus sérieuse. Les cardinaux, presque tous étrangers à l'Italie, ou ne la connaissaient pas, ou n'avaient que des préjugés contre elle. Retenus par les charmes de la patrie, accoutumés au beau ciel de la Provence, aux paysages verdoyants du Comtat, aux nombreux hommages qu'ils y recevaient; affectionnés aux riches demeures qu'ils avaient fait construire, soit à Avignon, soit à Villeneuve, ils ne pouvaient se résoudre à retourner dans des campagnes désertes, brûlées, couvertes de ruines, au milieu de populations qui leur étaient in-

(1) Du Boulay, Hist. universit. Parisiensis, t. IV, p. 397. L'original de ce discours se trouvait, du temps de Du Boulay, dans les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Victor, marqué de ces deux caractères *B. F. 31*, sous le titre latin de : *Notable proposition faite au pape Urbain V, en présence des cardinaux, de la part du roi de France.*

(2) *Non modo non distulisti destinatum iter, sed accelerasti.* (Ed. Basil., p. 849.)

connues, de républiques turbulentes, et ils ne cessaient d'assiéger le pape de leurs plaintes, de leurs répugnances et de leurs reproches. Excepté les cardinaux des Orsini, de Capoccio et de Viterbe, qui, en leur qualité d'Italiens, soupiraient après le retour à Rome, tous les autres exprimaient un refus formel de suivre le pape. Mais la résolution d'Urbain était irrévocablement prise, rien ne put l'ébranler. Il menaça les récalcitrants de les priver du chapeau, de mettre en leur place des Italiens, et il fallut à la fin se résigner (1).

Vers la fin de l'année 1365, le pape s'était rendu à Apt et à Marseille. Son but, dans ce voyage, avait été d'abord de prier à Apt sur le tombeau d'Elzéar de Sabran, son noble parent, celui qui l'avait tenu sur les fonts du baptême, et dont la sainteté devenait de jour en jour plus populaire (2); puis, de visiter à Marseille sa chère abbaye de Saint-Victor, où il avait goûté un bonheur qu'il ne connaissait plus peut-être sur le trône de la Papauté (3). Avant de quitter la France, il voulut revoir aussi la cité de Montpellier, où il avait longtemps professé avec succès, et où, trois années auparavant, l'abbé d'Aniane avait jeté au nom du pape les fondements d'un monastère de Bénédictins sous l'invocation de saint Benoît et de saint Germain. Ce fut le 7 janvier 1367 qu'il partit pour cette ville. Il y séjourna deux mois, pendant lesquels le peuple de Montpellier ne cessa de l'honorer des témoignages solennels de son respect et de son

(1) Il papa minacciò di privarli del cappello e di farne d'italiani. E dicendo tosto, essi si mossero tutti. (Cron. di Bologna, Murat., t. XVIII, p. 481.)

(2) L'abbé Rose, p. 548.

(3) La chronique citée par l'abbé Rose fait entrer Urbain à Apt le 22 octobre 1365, et la II^e Vie d'Urbain, dans Baluze, fait partir ce pontife de Marseille pour Avignon le 24 octobre de la même année. Il y a sûrement erreur de date d'un côté ou d'un autre.

amour (voir aux *Pièces justificatives* n° 15) (1); puis il revint à Avignon, où l'expédition des affaires le força de s'arrêter jusqu'à la fin d'avril.

Enfin, le dernier jour de ce mois, il dit adieu au magnifique palais qu'il avait fait achever, et prit la route de Marseille (2). Il emmenait avec lui les cardinaux de Boulogne, de Bragose, d'Aigrefeuille, de Saint-Martial, de Montaigu, de Marseille, de Viterbe et de Capoccio. Ces prélats furent les seuls qui eurent le courage d'accompagner le pape sur l'élément orageux auquel il allait confier la fortune de l'Église. Les cardinaux des Orsini, de Pampelune, de Carcassonne, de Limoges, de Beaufort, de Syracuse et de Grimoard devaient le rejoindre à Viterbe, en suivant la route de terre par Bologne et Rimini (3). Les cardinaux de Canilhac, de Blauzac et Itier restèrent à Avignon; et, comme ils n'y furent investis d'aucune autorité (4), il y a tout lieu de croire que rien n'avait pu les décider à entreprendre le voyage d'outre-monts. Avec les cardinaux Androin de la Roche et Ægidius Albornoz, qui commandaient, le premier à Bologne, le second dans la Marche d'Ancône, le duché de Spolète et le Patrimoine, ces dix-huit prélats composaient toute la cour romaine.

Ce premier jour de pérégrination, on se contenta d'aller coucher au pont de Sorgues, dans cette campagne que Benoît XII avait créée, et dont notre pontife aimait aussi le séjour. Malgré sa ferme résolution, Urbain V semblait n'a-

(1) Hist. du Languedoc, t. IV, p. 333.

(2) Garosci de Ulmoisca, *Iter italicum Urbani V*; Baluze, *Vitæ*, t. II, p. 768.

(3) Cron. di Bologna, p. 482.

(4) Ce fut Philippe de Cabassole qui resta chargé de régir le Comtat, Avignon et son district, et d'administrer l'évêché de cette ville. (Cottier, *Notes historiques concernant les recteurs pontificaux*, in-8°, p. 75.)

bandonner qu'à regret le délicieux pays de France. Toutefois, du pont de Sorgues il se rendit tout d'un trait à Marseille (1), où l'attendait la plus brillante réception. Il alla prendre son logement dans l'abbaye de Saint-Victor, qu'il avait restaurée, embellie, enrichie et dotée des plus rares privilèges. Là, il accrut sa cour en élevant au cardinalat Guillaume d'Aigrefeuille, jeune ecclésiastique de vingt-huit ans seulement, mais du plus haut mérite, neveu de Guillaume d'Aigrefeuille, déjà cardinal du titre de Sainte-Marie au delà du Tibre. Il trouva dans le port une flotte de vingt-trois bâtiments qui l'attendait (2).

Le séjour de Marseille se prolongea jusqu'au 19 mai. S'il faut en croire Pétrarque, lorsque la flotte mit à la voile les cardinaux firent une dernière tentative pour dégoûter le pape de son dessein, et plusieurs d'entre eux l'accablèrent de reproches (3). Mais Urbain resta impassible. La flotte suivit la côte, relâcha successivement à Toulon, au port Saint-Étienne, à Albenga, et fit, le 23, son entrée dans le port de Gênes. L'allégresse que la présence du chef de l'Église répandit parmi les habitants fut telle, que plus de mille personnes se vêtirent de blanc (4). Urbain laissa à Gênes le cardinal de Viterbe pour y négocier la paix entre la république et Bernabos, et en repartit le 28. Il fit une halte de trois jours à Porto-Venere, se remit en mer le 31, visita en passant Porto-Pisano, Piombino, sans vouloir s'arrêter à Pise, quoique cette ville eût fait de grands préparatifs pour le recevoir et envoyé de riches présents à la cour romaine; ce qui mortifia vivement la républi-

(1) *Iter italicum*, p. 768.

(2) Baluze, t. I, p. 376. — Ruffi, *Hist. de Marseille*, in-fol., t. I, p. 200. — *Iter italicum*, loc. cit.

(3) Senil., l. IX, ep. II.

(4) *Annales Genuenses*, Murat., t. XVII, p. 1099.

que (1). Enfin, le 3 juin, il aborda au port de Corneto (2). En descendant à terre, il fut reçu par le cardinal Albornoz, au milieu d'un immense concours de seigneurs et de prélats de l'État ecclésiastique. Le rivage était couvert de tentes, les unes de soie, les autres de feuillage. Le pape entra dans celle qu'on lui avait préparée, y prit quelque repos, assista à une messe solennelle offerte sur un autel improvisé, puis il monta à cheval et se rendit à Corneto. Il séjourna dans cette ville jusqu'au 8 juin, y célébra la fête de la Pentecôte, et y reçut une ambassade des Romains qui vint déposer à ses pieds la souveraineté de Rome avec les clefs du château Saint-Ange. Le 9, il fit son entrée à Viterbe. Cette ville fut aussitôt remplie par les ambassades que les diverses puissances chrétiennes envoyaient pour le complimenter sur son heureux voyage. L'empereur, la reine de Naples, le roi de Hongrie, la république de Toscane, semblèrent lutter, en cette occasion, de magnificence et de dévouement (3). Au reste, l'on peut dire que jamais hommages ne furent plus sincères. Le patriarche de Constantinople, accompagné d'un certain nombre de grands seigneurs orientaux, vint augmenter ce concours ; il apportait la nouvelle du retour de l'empereur grec à l'unité catholique et de la prochaine arrivée de ce prince à la cour pontificale (4).

A ces congratulations des princes et des peuples, Pétrarque, ivre de joie, osa joindre les siennes. « Saint-Père, « écrivait-il à Urbain, Israël est sorti de l'Égypte, la maison de Jacob n'est plus au milieu d'un peuple barbare.

(1) Cron. Sanese, Murat., t. XV, p. 192.

(2) *Iter italicum*, p. 768.

(3) Cron. Sanese, Murat., t. XV, p. 192. — *Bzovii Annales*, ann. 1367, n° 411.

(4) *Iter italicum*, p. 769. — *Vitæ*, t. I, p. 378 et seq., et 406.

« Dans le ciel, les anges en ont fait éclater leur joie, et sur
 « la terre les hommes pieux y ont répondu par leur allé-
 « gresse. Béni soit le jour où vous avez ouvert les yeux à
 « la lumière, où comme un astre heureux vous vous êtes
 « levé sur le monde ! C'est maintenant que vous m'appa-
 « raissez comme le souverain pontife, le pontife romain,
 « le successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le vé-
 « ritable Urbain. Sans doute vous l'étiez avant par la puis-
 « sance, la dignité, les fonctions, mais vous l'êtes double-
 « ment aujourd'hui par les sentiments et la piété. En
 « quelques jours, vous avez réparé les torts de cinq de vos
 « prédécesseurs pendant plus de soixante ans. Grâce à
 « Dieu et à vous, bienheureux Père, je vois ce que je dé-
 « sirais sans l'espérer ; je vois ma mère rétablie dans son
 « siège. Vous l'avez rendue à sa demeure, vous la gué-
 « rirez aussi de ses blessures. Rétablissez l'antique pu-
 « reté de ses mœurs, et que, réintégrée dans sa gloire par
 « votre zèle, elle redevienne comme autrefois vénérable à
 « tout l'univers (1). »

Les cardinaux qui avaient pris leur route par terre étant arrivés à Viterbe, le pape se trouva environné de tout le Sacré Collège. Mais bientôt, dans cette cour si brillante et si fêtée, le deuil succéda à l'allégresse. Le conquérant de l'Italie, celui dont l'habileté et la vigueur avaient préparé le triomphe dont jouissait la Papauté, le cardinal Albornoz mourut le 24 août (2). Quelques mots deviennent nécessaires ici pour compléter l'histoire de cet homme célèbre.

Après la pacification définitive des États pontificaux par le traité de Milan, Albornoz s'était occupé à faire fleurir,

(1) Senil., l. IX, ep. 1.

(2) Baluze, t. I, p. 378.

par de sages règlements, les provinces qu'il avait si vaillamment recouvrées. Non moins habile dans l'art de gouverner que dans celui de combattre, il dressa des lois que le pape sanctionna aussitôt de son autorité, lois devenues fameuses sous le nom de *Constitutions Ægidiennes* (voir les *Pièces justificatives*, n° 16); lois si parfaitement assorties à l'esprit et aux besoins des peuples, dont elles étaient destinées à régler les intérêts, qu'elles furent accueillies avec un enthousiasme unanime. Les siècles postérieurs ratifièrent cet accueil des contemporains, et les *Constitutions Ægidiennes* régissaient encore au seizième siècle les peuples de la Romagne avec non moins d'autorité que le droit canon lui-même (1).

Ces soins administratifs furent interrompus par une mission que le légat reçut du pape, en 1365, de se transporter dans le royaume de Naples pour y détruire les restes des Fratricelles, y protéger la reine Jeanne contre les révoltes des grands barons, et y faire respecter de tous les droits du Saint-Siège. Albornoz déploya dans l'accomplissement de cette mission son habileté et sa prudence ordinaires. Il reçut l'hommage de la reine, apaisa les troubles du royaume, força les grands du clergé et de la noblesse à prêter serment de fidélité entre ses mains, poursuivit les restes des Fratricelles, et revint comblé d'honneurs et de présents (2).

Mais il n'est pas de mérite si haut placé qui ne soit atteint par l'envie. Le cardinal avait toujours eu à la cour des détracteurs de sa conduite, et Urbain V eut un instant la faiblesse de céder à leurs malignes insinuations. On dit qu'arrivé à Viterbe il demanda à son légat une reddition

(1) Sepulv., l. III, n° 26. — Lescale, l. VI, p. 298 et 299.

(2) Raynald, ann. 1365, n° 40. — Sepulv., l. III, n° 6. — Baluze, t. I, p. 404.

de compte de l'emploi qu'il avait fait des revenus ecclésiastiques pendant les quinze années de sa gestion. « Je suis prêt à le faire demain, Saint-Père, » répondit Albornoz. Le lendemain, en effet, il conduisit le pape à une des fenêtres du palais, et, lui montrant du doigt une voiture que quatre bœufs traînaient à peine, chargée des clefs des villes et des forteresses qu'il avait recouvrées : « Voilà, Saint-Père, à quoi j'ai employé les revenus de l'Église. » Urbain V avait l'âme trop grande pour ne pas comprendre la noble réponse de son légat. Il n'en demanda pas davantage, honteux de s'être laissé prévenir : « Je vous remercie, » dit-il, cardinal, d'un compte si fidèle : c'est moi qui vous dois le reste (1) .»

Tous les historiens contemporains ont exalté à l'envi la magnanimité, le courage, l'équité, la sagesse, les vertus, en un mot, du cardinal Ægidius Albornoz (2). Nous devons lui pardonner, nous, sa carrière militaire de quinze ans, en réfléchissant au temps où il vécut, au besoin qu'on avait de ses talents, aux idées et aux mœurs du quatorzième siècle, qui ne repoussaient point encore l'alliance des titres de général d'armée et de prêtre, enfin à la dignité qu'il sut mettre dans l'accomplissement de fonctions si disparates. Nul ne posa jamais aussi fortement que lui le pied en Italie. Il eut la gloire d'y restaurer la puissance du Saint-Siège ; il travaillait à l'y affermir lorsqu'un trépas imprévu l'enleva aux espérances de l'Église. En effet, le dernier jour de juillet, une ligue offensive et défensive, fruit de

(1) Lescale, l. VI, p. 343.

(2) Baluze, t. I, p. 378. — Chron. Placent., Murat., t. XVI, p. 499. — Murat., Annali d'Italia. — La Chronique de Rimini (t. XV, p. 910) dit que : Albornoz fu tenuto il più virtuoso e saputo uomo che mai passasse in Italia. — Don Gil fue uno de los señalados hombres, y que mas lustre ha dado a nuestra España, de quantos en ella se han visto. (Gonzalo Illescas, p. 33.)

sa profonde politique, et qu'il destinait à contre-balancer la puissance des Visconti, avait été conclue à Viterbe entre le pape, l'empereur, la reine de Naples, les seigneurs de Padoue, de Ferrare, de Mantoue, de Reggio, de Vérone, les républiques de Sienne et de Pérouse. Florence seule s'abstint d'en faire partie, alléguant des engagements avec les seigneurs de Milan (†).

Une émotion populaire excitée par la plus minime des causes, et qui faillit avoir les plus funestes conséquences, suivit de près la mort du grand Albornoz. Des hommes du peuple s'étant pris de querelle avec quelques-uns des gens des cardinaux de Bragose et de Carcassonne, il s'ensuivit un conflit. Ceux qui se trouvaient là prirent fait et cause pour les leurs, qu'ils croyaient offensés. Ces premiers combattants en attirèrent d'autres. Bientôt la ville entière s'émut. On assiégea les demeures des deux cardinaux, et plusieurs de leurs domestiques perdirent la vie en voulant repousser cette brusque agression. Les résistances qu'on opposa à cette émeute en augmentèrent la fureur. On vociférait des menaces contre le Sacré Collège, contre le pape lui-même. Les cardinaux de Bragose et de Carcassonne coururent se réfugier au palais pontifical, le premier sans chapeau, le second déguisé en habit de Frère Mineur; tous y cherchèrent un asile. Ce désordre dura trois jours. Enfin, l'autorité des citoyens influents d'une part, de l'autre la présence d'un corps de troupes arrivé de Rome, imposèrent silence à la révolte. On arrêta trois cents coupables; sur ce nombre cinquante furent bannis, et sept pendus devant les maisons des cardinaux de Bragose et de Carcas-

(†) Raynald, ann. 1367, n° 17. — Cron. Sanese, Murat., t. XV, p. 192. — Parmi les plénipotentiaires de ce traité, nous ne trouvons pas, néanmoins, le nom du cardinal Albornoz. Sans doute il ne put assister à la conclusion de cette œuvre, étant déjà atteint de la maladie dont il mourut.

sonne (1). Toutefois, nonobstant cette répression vigoureuse et les excuses que vinrent lui adresser les principaux de la ville, cette insurrection, sans but et sans motif, produisit sur l'esprit d'Urbain une impression fâcheuse que rien ne put effacer (2).

Plus de trois mois s'étaient écoulés depuis que ce pontife avait pris terre en Italie, et Rome ne l'avait point encore vu. Il se préparait à s'y rendre, quand l'échauffourée de Viterbe lui apprit qu'il ne devait pas se confier aux mobiles dispositions d'un peuple qui passait avec cette facilité de la soumission à la révolte, et il crut prudent d'attendre les secours que le marquis de Ferrare, Niccolo d'Este, avait promis d'amener. Il n'attendit pas longtemps. Parti de Ferrare le 3 octobre, avec sept cents hommes d'armes et deux cents fantassins, Niccolo d'Este arriva le 12 à Viterbe. Fort de ce secours et de la fidélité du marquis, Urbain crut dès lors n'avoir plus rien à craindre et se mit en mouvement le 15 pour la capitale du monde chrétien. Ce fut le 16 qu'il fit son entrée dans Rome, où depuis plus de soixante-trois ans aucun souverain pontife n'avait posé le pied. Le marquis de Ferrare, avec mille cavaliers, ouvrait la marche; puis venait Malatesta Unghero, généralissime des troupes de l'Église, avec mille barbutes, puis la bannière pontificale, puis le gonfanon de l'Église. Onze cardinaux, avec leurs familles, marchaient derrière ces étendards; ils étaient suivis par Galeotto Malatesta et huit cents hommes d'armes. C'était immédiatement après ce corps de troupes que s'avancait le Saint-Père, entouré des prélats de la cour. Rodolphe de

(1) *Iter italicum*, p. 769. — *Vite*, t. I, p. 379 et 420. — *Contin. Gulliel. de Nang.*, in *Spicileg.*, t. II, p. 159.

(2) *Dixit quod erat initium malorum et Ecclesia debebat multa mala tolerare.* (*Baluze*, t. I, p. 420.)

Camerino et quatre cents hommes d'armes venaient ensuite. Enfin, la marche était fermée par plus de deux mille évêques, abbés, prêtres et religieux à cheval (1).

Ce cortège imposant s'avança d'un pas lent et processionnel, au milieu des cris de joie et des chants d'actions de grâces mille fois répétés de toute la population romaine, qui se pressait pour contempler les traits de ce pasteur si ardemment désiré et si longtemps attendu. Arrivé devant Saint-Pierre, Urbain s'arrêta pour entrer dans l'église, y faire sa prière, prendre possession de la chaire du Pêcheur, et alla ensuite loger au palais du Vatican. Le lendemain, il visita l'église de Saint-Jean de Latran, et, le dernier jour d'octobre, il offrit solennellement la messe sur l'autel de Saint-Pierre, où personne depuis Boniface VIII ne l'avait célébrée. Quatre mois après, dans une seconde visite qu'il rendit à la même église, il fit extraire du grand autel, où ils étaient renfermés depuis l'année 850, époque de la dévastation de Saint-Jean de Latran par les Sarrasins, les deux chefs de saint Pierre et de saint Paul, et, lui-même, prenant dans ses mains le chef de saint Pierre, tandis que le cardinal Capoccio portait celui de saint Paul, il monta sur l'amphithéâtre qui regardait la place et produisit aux yeux de tout le peuple assemblé ces reliques vénérables. Elles furent plus tard placées sur l'autel dans deux châsses magnifiques, en forme de bustes, représentant les deux apôtres et confectionnées par les ordres et aux frais du pape. Lorsqu'il revint de cette cérémonie et se rendit au Vatican en cavalcata, selon l'usage, on remarqua qu'il ne s'écarta point, comme le faisaient ses prédécesseurs, du lieu où l'on disait que la prétendue papesse Jeanne avait accou-

(1) Chron. Estense, t. XV, p. 488 et 489. — Chron. Riminense, t. XV, p. 910. — Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 484.

ché (1), soit que le bon sens d'Urbain lui fît mépriser une précaution qui ne servait qu'à accréditer une fable absurde, soit que déjà le crédit de cette fable fût tombé même aux yeux du vulgaire (2).

Parmi les actes religieux accomplis par Urbain V, nous ne devons pas oublier la canonisation d'Elzéar de Sabran. Nous avons parlé des obligations que le pape avait au serviteur de Dieu. Elzéar de Sabran, baron d'Ausonis, seigneur de Cadenet, comte d'Ariano et grand justicier de Naples sous le roi Robert, montra sous l'armure des chevaliers, et au milieu des délices de la cour, la piété d'un anachorète. Uni de bonne heure à un ange de beauté, Delphine de Signe, il sut inspirer à cette compagne l'esprit qui l'animait et contracta avec elle l'engagement héroïque de garder une chasteté perpétuelle. Pendant les trente-huit ans qu'il vécut sur la terre, le monde put admirer en lui une modestie virginale, une douceur inaltérable, une charité sans bornes. Le jour où il rendit le dernier soupir, personne ne doutait que cette âme sublime n'eût pris son vol vers les cieux.

Depuis 1323, époque de la mort d'Elzéar, son tombeau n'avait pas cessé d'être glorifié par des miracles, et le vœu unanime du clergé et du peuple appelait sa canonisation. Les états de Provence la demandèrent à Clément VI par une députation solennelle. Clément VI céda à un désir si hautement exprimé, et ordonna des procédures qui furent poussées avec activité. Mais ni lui ni son successeur ne décidèrent rien. Il était réservé au pontife à qui Elzéar avait doublement rendu la dignité humaine de décorer son front

(1) Baluze, p. 380 et seq. — *Iter italicum*, p. 774. — *Preuves de l'histoire des cardinaux français*, p. 409.

(2) On ne conçoit pas comment des hommes du mérite de Lenfant et de Spanheim ont pu consacrer leur talent à raviver ce conte ridicule.

de la céleste auréole. D'autre part, Urbain V semblait n'avoir retardé un instant ce triomphe que pour le rendre plus solennel en le décernant dans la cité des martyrs. Ce fut le 15 avril 1369 que le pape paya à son noble parent ce grand tribut de reconnaissance. Rien ne pouvait être plus touchant que le spectacle d'un chef de l'Église proclamant la sainteté de l'homme auquel il devait lui-même le titre de chrétien. Urbain prononça, dans cette circonstance, une chaleureuse allocution qui émut tous les assistants. On dut s'étonner alors que l'angélique Delphine n'eût pas été unie dans ce brillant triomphe à son vertueux époux, car le pape avait déjà rempli la formalité de l'enquête. « Nous scruterions en vain les motifs de « cette omission, dit l'éloquent historien du noble couple. « La glorification de la sainte ne vint que plusieurs an-
« nées après, et son culte, quoique d'une plus fraîche
« date, n'en est pas moins devenu l'heureux rival de celui
« de son époux (1). »

Ces soins de sa piété ne faisaient pas perdre de vue à Urbain ceux de l'administration. Il s'occupa d'abord de reconstituer le gouvernement de la capitale. Pour consoler les Romains, qui voyaient avec peine à la tête de la république un sénateur étranger, et en même temps abolir l'innovation injurieuse au Saint-Siège des réformateurs, il créa une nouvelle magistrature composée de trois membres qui prirent le nom de conservateurs, et devaient fonctionner sous la dépendance du pape conjointement avec un sénateur d'origine étrangère. Ce dernier s'intitula sénateur par la grâce du Saint-Siège, et ses pouvoirs ne devaient durer que six mois (2).

(1) L'abbé Rose, *Études sur le quatorzième siècle*, p. 379. — Baluze, t. I, p. 385.

(2) Gigli, ap. Vital, t. I, p. 302.



Cependant, ces réformes d'Urbain, si sages et si importantes qu'elles paraissent, ne portaient pas encore sur le mal. Les souverains pontifes avaient dans Rome un foyer d'insubordination d'où partaient toutes les révolutions qui changeaient la face de la ville. C'était la puissance des bannerets. Ceux-ci, dans le principe, s'appelaient *capporioni*, ou chefs de *quartier*, parce qu'ils présidaient aux treize régions de Rome. Mais, comme chaque région avait sa bannière, *bandiera*, ils prirent, en 1362, le nom de bannerets, *banderesi*. Quoique le pouvoir de ces magistrats eût été de tout temps considérable à cause de leur influence sur la multitude, il ne s'était jamais élevé aussi haut que dans le moment où ils changèrent de nom. Alors l'administration de la république se trouva presque tout entière dans leurs mains ; avec le droit de vie et de mort, ils avaient la garde de la ville, dirigeaient la presque totalité des affaires publiques, et ne laissaient au sénateur que le soin de rendre la justice. Il fallait soumettre ou annihiler cette magistrature. Urbain V choisit ce dernier parti et l'abrogea. Mais nous verrons qu'il ne réussit qu'imparfaitement à en neutraliser la pernicieuse influence (1).

Il rappela ensuite de Bologne, sans que l'histoire dise pourquoi, le cardinal Androin de la Roche, et lui substitua, avec le titre de gouverneur général de l'État ecclésiastique, son frère Anglic Grimoard. La discorde ayant éclaté dans le royaume de Naples entre quelques-uns des grands barons, et cette discorde troublant le repos public, il y envoya en qualité de légat le cardinal d'Aigrefeuille l'ancien. Bientôt la reine de Naples elle-même se transporta à Rome pour rendre ses devoirs au pontife. Elle y trouva le roi de

(1) Bonincontri, Murat., t. XXI, p. 48. — Murat., *Antiquit. ital. medii ævi*, t. II, p. 857. — Vital. *Storia diplom.*, t. I, p. 505. — Bzovius, ann. 1370, n° 5.

Chypre, qu'un nouveau projet de croisade avait attiré une seconde fois en Occident. Cette rencontre donna lieu à un incident singulier. On était alors au milieu du carême, époque où le souverain pontife bénit la rose d'or pour en faire honneur à quelque prince chrétien. Contre l'attente générale, Urbain V donna la rose de cette année à la reine de Naples, quoique le roi de Chypre se trouvât présent. Le motif de cette préférence fut la prééminence du royaume de Naples sur celui de Chypre (1). Elle ne laissa pas néanmoins d'exciter des murmures. Il y eut des cardinaux qui blâmèrent ouvertement la conduite du pape, et l'on alla jusqu'à lui dire en face qu'on n'avait jamais vu une reine recevoir la rose d'or en présence d'un roi. Urbain fit taire ce reproche en répondant avec beaucoup d'esprit : « qu'on n'a :
« vait jamais vu non plus d'abbé de Saint-Victor de Mar-
« seille pape (2).

L'abbaye du Mont-Cassin, ce berceau de l'ordre de Saint-Benoît, attira son attention. Un tremblement de terre avait renversé une grande partie des bâtiments, il en fit relever les ruines. Une suite d'administrations faibles avaient laissé s'introduire le relâchement parmi les religieux, dont un grand nombre avaient adopté une manière de vivre toute séculière ; il éloigna ces moines peu réguliers, et appela à leur place, des monastères voisins, ceux qui se distinguaient par leur piété. Il ne s'agissait plus que d'entretenir l'esprit de ferveur dans cette communauté ainsi renouvelée, en mettant à la tête un abbé qui donnât par sa vie l'exemple des vertus, et maintint par la fermeté de son caractère la sévérité de la discipline. Longtemps il le chercha sans le trouver parmi les monastères de l'ordre. A la

(1) Ealuze, t. I, p. 384.

(2) *Dimittatis ista verba, quia etiam nunquam fuit visum quod abbas Massiliensis fuisset papa. (Iter italicum, p. 774.)*

fin, passant sur toutes les considérations pour arriver à son but, il s'adressa au célèbre André de Faenza, religieux camaldule d'une grande renommée de sainteté, dont le caractère lui faisait espérer une administration vigoureuse, et, au grand étonnement de tous, il le décora du titre d'abbé du Mont-Cassin. André de Faenza justifia le choix que le souverain pontife avait fait de sa personne, et contribua à restaurer dans cette célèbre abbaye le véritable esprit de saint Benoît (1).

Cependant, pour accomplir les engagements contractés avec Urbain V, Charles IV avait quitté la Bohême au mois d'avril 1368. Il arriva, le 5 mai, à Conegliano, où le marquis de Ferrare, Niccolo d'Este, vint lui présenter ses hommages. Il était accompagné de l'impératrice, des ducs de Saxe, d'Autriche, de Bavière, des marquis de Moravie et de Misnie, de divers autres grands seigneurs, et suivi d'une armée que quelques historiens élèvent au chiffre de cinquante mille hommes de cavalerie, tous parfaitement équipés, et animés de la plus grande ardeur. Ce nombre est très-certainement exagéré; mais, comme les auteurs les plus modérés l'évaluent à trente mille, nous devons croire qu'il était considérable. Cette armée fut encore grossie, à Figheruolo, par l'adjonction des contingents que les autres membres de la ligue devaient fournir (2).

Bernabos n'avait pas eu besoin de voir de ses yeux cette formidable expédition pour deviner quel en était l'objet. La conclusion de la ligue de Viterbe lui en avait assez appris, et il se tenait prêt à tout événement. Cependant, à la vue de l'immense armée que traînait après lui le chef de l'Em-

(1) Baluze, t. I, p. 389. — Luigi Tosti, Storia della badia di Monte-Cassino, t. III, l. VII, depuis la page 54 jusqu'à la page 58.

(2) Chron. Estense, p. 490. — Chron. Riminese, p. 944. — Annales Mediolanenses, Murat., t. XVI.

pire, le cœur aurait dû lui manquer, car la moitié de ces forces suffisait pour conquérir le Milanais. Mais Bernabos connaissait Charles IV, prince faible, dépourvu d'activité et de suite dans les desseins. Il espérait le combattre par la ruse d'abord, puis l'enlacer dans les replis de sa politique. Il ne se trompait pas. Charles débuta par assiéger sans succès Ostiglia, petite forteresse du Véronais, qu'il abandonna pour passer le Pô. Mais là, Bernabos, qui surveillait ses mouvements, le mit dans le plus grand danger en faisant rompre les digues du fleuve. Charles laissa tous ses bagages dans les eaux. Puis, quand il eut réussi à leur échapper, il alla établir son quartier général à Mantoue et y consuma deux mois du temps le plus favorable aux opérations militaires. Et lorsqu'enfin, non le désir de poursuivre son ennemi, mais le manque absolu de ressources dans un pays épuisé par le séjour de tant de soldats, l'eut forcé à se remettre en mouvement, il alla perdre encore deux mois à Vérone (1).

Cette inconcevable inaction ne tarda pas à être expliquée. On sut bientôt que Bernabos avait tendu un piège à l'avarice de Charles, et que ce prince lui avait vendu pour de l'argent une trêve qui fut suivie d'une paix définitive, publiée le 15 février 1369. Ainsi, cette formidable expédition qui avait fait trembler toute la Lombardie, et dont l'effet devait être l'anéantissement de la puissance des Visconti, cette expédition s'évanouit avant d'avoir franchi les frontières de la Péninsule. N'ayant plus besoin de son armée, Charles en renvoya en Allemagne la plus grande partie (2). Il vint ensuite à Modène, d'où, passant par Bologne, Lucques et Pise, il se rendit à Viterbe.

(1) Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1368. — Herm. Corneri chr. ubi infra.

(2) Murat., loc. cit. — Herm. Corneri chron. ap. Eccard, corp. hist., t. II.

Il y arriva le 13 octobre. Après s'être abouché avec Urbain, qui y séjournait de nouveau, il partit pour Rome. Le pape l'y suivit, et fit une seconde entrée solennelle dans cette ville. L'empereur, à pied, lui servit d'écuyer et l'accompagna jusqu'à Saint-Pierre en tenant les rênes de sa monture. Le 1^{er} novembre, Rome eut le spectacle du couronnement de l'impératrice, quatrième femme de Charles IV. Pendant la messe que le pape célébra à cette occasion, l'empereur fit les fonctions de diacre et servit le vicair de Jésus-Christ du livre et du corporal, sans chanter toutefois l'Évangile, privilège qu'il n'exerçait que le jour de Noël (1).

Ces faits accomplis, Charles reprit la route de la Toscane. Son séjour en Italie ne servit qu'à faire éclater le mépris qu'inspirait sa personne. Les Siennois le chassèrent de leur ville ; les Pisans lui refusèrent l'entrée de la leur. A peine s'il put trouver un asile à Lucques. Enfin, après avoir extorqué aux républiques qu'il visita le plus d'argent qu'il put, et nommé pour son vicair le cardinal Gui de Boulogne, il retourna en Allemagne (2), laissant la Lombardie et une portion de la Toscane en guerre, les Guelfes frustrés de l'espérance qu'il leur avait fait concevoir d'abaisser la puissance des Visconti, de délivrer l'Italie des brigands qui l'infestaient, et le pape dans la plus fausse position vis-à-vis de divers seigneurs, notamment de Bernabos. Heureusement pour Urbain V les circonstances lui permirent de reprendre, à l'égard des Visconti, une attitude menaçante ; car, par ses intrigues, Bernabos ayant mécontenté Florence, cette république, qui n'avait point voulu prendre part à la première ligue que la trahison de

(1) Baluze, t. I, p. 383 et 409. — *Iter italicum*, p. 771.

(2) Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1369. — Baluze, t. I, p. 385.

l'empereur venait de dissoudre, en sollicita elle-même, près du pape, une seconde qui fut conclue, le 31 octobre 1369, entre elle, le Saint-Siège, le marquis de Ferrare, celui de Padoue, Bologne, Pise et Lucques (1).

Il était réservé à l'année 1369 de montrer à l'Italie ce qu'elle n'avait point vu depuis le partage définitif de l'empire romain entre les enfants du grand Théodose : les empereurs d'Occident et d'Orient la visitant à la fois. Charles IV avait à peine quitté cette Péninsule que Jean Paléologue y arriva à son tour. Le monarque allemand n'avait paru sur le théâtre de l'antique gloire romaine que pour y chercher des humiliations, le monarque grec y vint apporter les siennes. Le successeur de Constantin ne conservait guère de l'héritage de cet illustre empereur que le titre qui y donnait droit. Pour l'empire, il n'existait plus que dans une capitale sans cesse menacée et dans quelques provinces dévastées dont les Turcs emportaient chaque année des lambeaux. Ce ne pouvait être de victoires remportées aux extrémités de l'Asie que Jean Paléologue venait entretenir la ville éternelle. Pauvre et vaincu, ayant même besoin des lettres protectrices d'Urbain pour traverser avec sécurité des mers où régnait jadis le noble pavillon de ses prédécesseurs, il venait annoncer sa détresse et mendier des secours pour prolonger de quelques instants encore l'agonie de son empire. Le pape le reçut avec les honneurs dus à son titre auguste, de manière à lui faire oublier sa faiblesse et son infortune. De son côté, Jean Paléologue prononça l'abjuration la plus explicite des erreurs des Grecs sur le mystère de la Sainte-Trinité, la matière de l'Eucharistie, et reconnut la suprématie de l'Église romaine sur toutes les autres Églises, d'abord en présence

(1) Specimen Hist. Sozom. Pistor., t. XVI, p. 1086.

des cardinaux d'Ostie, de Naples, des Orsini et de Saint-Pierre, ensuite plus solennellement quelques jours après, dans l'église de Saint-Pierre, en présence du pape et de toute la cour romaine; il se prosterna devant le souverain pontife, qui l'admit au baiser des pieds, des mains et du visage, et lui donna un magnifique banquet (1). Quant au but réel de son voyage, Jean Paléologue dut bientôt se convaincre qu'il n'avait rien à espérer. Ce fut en vain qu'Urbain essaya d'engager les compagnies à passer en Orient. Ces milices, faites au brigandage, refusèrent, en Italie comme en France, de renoncer à des guerres faciles et lucratives pour aller éprouver la barbare et fougueuse valeur des Ottomans. Ce fut inutilement encore qu'il recommanda le monarque de Byzance au roi de France, à la reine de Naples, aux Génois et aux Vénitiens. Ces derniers même, comme il revenait de France, l'arrêtèrent à Venise pour ses dettes, et le successeur du grand Constantin n'obtint la faculté de retourner à Constantinople que grâce à la générosité de son fils Emmanuel, qui vint se constituer prisonnier à la place de son père (2).

Pour Urbain V, il semblait parvenu au comble de la gloire. L'Orient et l'Occident s'étaient réunis pour lui rendre hommage. Jamais aucun de ses prédécesseurs n'avait contemplé un plus grand nombre de souverains agenouillés devant la majesté de la tiare. Presque toutes ses entreprises avaient été couronnées du succès; les provinces placées naguère sous le joug des tyrans reconnaissaient l'autorité du Saint-Siège. Les Pérousins seuls avaient résisté; mais, après une courte lutte, ils se disposaient aussi

(1) Baluze, t. I, p. 388. — *Iter italicum*, p. 773. — Raynald, ann. 1369, nos 1, 2 et 3.

(2) Id., n° 4, et ann. 1370, n° 4. — Chalcond., de Rebus turcicis, édit. venit., p. 20.

à la soumission. L'influence morale de la Papauté, qu'Urbain V, au début de son règne, avait trouvée affaiblie, il l'avait relevée au point d'imprimer de la crainte à tous les princes de l'Europe (1), et il pouvait dicter la loi à l'Italie. Sans doute, une large part de ces glorieux résultats était due aux talents du pontife, à son noble caractère ; mais n'étaient-ils pas aussi le fruit de sa nouvelle position ? En revoyant la cité des Apôtres, Urbain avait retrouvé le siège de Pierre ; en rentrant dans le palais où les ombres des Grégoire VII, des Innocent III, semblaient régner encore, il s'était replacé au foyer de leur influence, et avait accru la sienne de tout le prestige qui entourait la mémoire de ces illustres pontifes.

Et toutefois, au milieu de cette situation si capable d'enivrer un cœur d'homme, qui le croirait ? Urbain V n'éprouvait que des dégoûts ! Celui qui, pour restaurer la Papauté dans son siège naturel, avait brisé tant d'oppositions, accompli tant de sacrifices, renoncé à tant d'affections, ne supportait qu'avec peine le séjour de la patrie. On aurait dit que le regret d'avoir quitté l'exil le poursuivait comme un remords. De même que s'il eût étouffé dans l'atmosphère qui l'entourait, on le voyait promener avec inquiétude la cour romaine de Rome à Viterbe et de Viterbe à Montefiascone. Il avait fini par s'arrêter à cette dernière ville. L'air y convenait mieux à sa santé ; et puis les sites pittoresques des environs, des campagnes plus fraîches, lui rappelaient sans doute les sites poétiques et les plaines verdoyantes du Comtat-Venaissin. Le palais y tombait en ruines ; il le fit reconstruire sur un meilleur plan. Ce lieu manquait de bonnes eaux ; il fit exécuter avec activité des travaux qui en amenèrent en abondance. Montefiascone

(1) *A cunctis mundi principibus timebatur.* (Baluze, t. I, p. 416.)

n'avait point de siège épiscopal ; il y en érigea un. Tout paraissait annoncer que ce nouveau séjour allait fixer l'âme inquiète et malade du pontife (1). Mais bientôt Montefiascone, avec son palais embelli, ses limpides eaux, son air pur, ne put suffire à Urbain ; il ne voyait plus que la France. D'ailleurs, habitué au calme profond dont il jouissait dans ce beau pays, les luttes politiques qu'il fallait recommencer sans cesse avec les Italiens le fatiguaient. Avec son âme douce, bienfaisante, ses intentions si droites, il ne pouvait comprendre qu'il y eût besoin de briser des oppositions pour faire prévaloir une autorité toute paternelle. Enfin, au mois de mai 1370, il déclara à la cour romaine qu'il voulait retourner à Avignon, et que chacun eût à se disposer au voyage. Le motif qu'il donna au monde chrétien pour justifier cette subite résolution fut le besoin d'aller sur les lieux travailler à la réconciliation des rois de France et d'Angleterre, que la guerre divisait de nouveau (2).

Cette nouvelle pénétra de douleur tous les vrais fidèles, qui voyaient dans le départ d'Urbain recommencer l'exil de la Papauté. Il y avait alors à Rome une sainte dame suédoise nommée *Birgitta* ou *Brigitte*, illustre par sa naissance, plus illustre encore par sa piété. Élevée sous les sombres cieux de la Scandinavie, elle avait, dans sa vertu même, quelque chose d'austère et de rude qui ressemblait au climat où elle avait vu le jour. L'indication seule de ses pénitences ferait frémir ; on les prendrait pour des fables si l'on ne savait pas que l'amour divin élève la nature humaine au-dessus d'elle-même. Du reste, Brigitte n'était dure que loin des regards étrangers ; car, dans tous ses rapports avec le

(1) Baluze, t. I, p. 382.

(2) Id., t. I, p. 390 et seq.

monde, elle ne laissait voir que modestie, docilité, douceur, charité, grâces même. La piété s'était développée chez elle presque au sortir du berceau. A l'âge de sept ans, Dieu commença à l'honorer de ses communications. Cette faveur devint fréquente dans la suite. A dix ans, elle vit Jésus crucifié, et apprit de la bouche même de l'homme-Dieu que tous ceux qui méprisaient ses grâces renouvelaient son supplice. Ce fut à la suite d'une de ces visions qu'elle entreprit le pèlerinage de Rome. Son but était d'obtenir l'approbation du Saint-Siège pour la règle d'un ordre qu'elle avait fondé (1). Mais la voix céleste qui l'avait déterminée à visiter la capitale du monde chrétien lui avait, dit-on, ordonné d'y rester jusqu'à ce qu'elle y eût vu le pape et l'empereur. La présence d'Urbain V et de Charles IV semblait devoir borner la mission de Brigitte. Mais le Seigneur lui apprit qu'elle en avait une autre à accomplir. Le départ du pape n'eut pas plutôt été annoncé, qu'elle connut en vision que, si Urbain V retournait au lieu où il avait été élu souverain pontife, il ne tarderait pas à recevoir sur le visage un coup dont ses dents seraient ébranlées et ses yeux obscurcis, et qu'il serait bientôt traduit devant le tribunal suprême pour y rendre compte de son administration (2).

Cette révélation, où les plus grands malheurs étaient prédits à Urbain, fut d'abord communiquée au cardinal de Beaufort. Elle émut vivement ce prélat; mais la crainte l'empêcha d'en parler au pape. Alors Brigitte se transporta elle-même à Montefiascone, et lut, dit-on, de sa propre bouche, au souverain pontife, le manifeste divin (3). Mais,

(1) Vastovius, de Vitis Sanct. Scandinaviæ, in-fol., 1623.

(2) Revelationes S. Brigittæ, in-fol., édit. Anvers, l. IV, c. cxxxviii.

(3) Raynald, 1370, n° 49. — Gobelini, Personæ Cosmodrom., c. lxxiii, p. 248.

soit qu'Urbain refusât de croire à la divinité de cet oracle, soit qu'il eût l'intention d'en décliner la menace en revenant plus tard en Italie lorsqu'il aurait terminé les affaires d'outre-monts, sa résolution n'en fut pas ébranlée. Les ambassadeurs du sénat et du peuple romain qui vinrent le solliciter de retourner dans leur ville ne l'émurent pas davantage. « Soyez les bienvenus, leur dit-il ; l'Esprit-
« Saint m'a conduit en ces lieux pour l'honneur de l'Église;
« il me conduira ailleurs pour la même fin. Si je ne suis
« point avec vous de corps, j'y serai assurément de cœur (1). » Il les congédia avec cette réponse. Le gouvernement de Rome l'occupa alors, et il publia plusieurs ordonnances par lesquelles il intimait au peuple romain et au sénateur Bernard Monaldesco de maintenir les réformes qu'il avait faites, et surtout de ne jamais rétablir la magistrature détruite des bannerets, sous peine d'encourir les anathèmes de l'Église et d'être traîtres à la patrie. Il nomma, pour succéder à Monaldesco dans la dignité de sénateur Delio Panziatico, personnage issu d'une noble maison de Pistoie; établit pour ses vicaires, dans l'ordre spirituel, les évêques d'Arezzo et de Lucques, les chargea d'achever les réformes qui n'étaient qu'ébauchées, de dresser les règlements nécessaires au maintien de la paix et à l'approvisionnement de la ville (2), et, le 5 septembre 1370, il s'embarqua, avec toute la cour romaine, au port de Corneto, sur les galères de la France, de Naples, de l'Aragon et de la Provence. Le 16 du même mois, après une heureuse navigation, il débarqua à Marseille, et, le 24, il fit son entrée à Avignon au milieu des transports d'une allégresse d'au-

(1) Bene veneritis, filii mei; sanctus Spiritus duxit ad me partes istas, et reducet me ad alias ad honorem Ecclesiæ sanctæ. Et, si non sum vobiscum personaliter, tamen ero cordialiter. (Iter italicum, p. 774.)

(2) Bzov., ann. 1370, n° 5.

tant plus vive qu'on y avait craint de ne plus le revoir (1).

Mais cette allégresse devait bientôt se changer en deuil. La terrible menace de Brigitte ne tarda pas à s'accomplir. Dans la plénitude de sa force, de son activité, et lorsqu'il promettait un long règne, Urbain fut tout à coup saisi d'une maladie dont les rapides progrès firent pressentir sa fin prochaine. Tant que ses forces le lui permirent, il expédia les affaires de l'Église ; il reçut même les ambassadeurs de Pérouse, et eut le courage d'écouter une longue et fade harangue (2). Comme cet empereur, il pensait qu'un souverain doit mourir debout. Mais bientôt, sentant la vie l'abandonner, il comprit qu'une seule chose devait l'occuper désormais, celle de se préparer à paraître devant le tribunal du Dieu suprême, et ses derniers instants furent exclusivement consacrés aux pensées de la religion. On dit qu'alors un vif regret d'avoir ramené le Saint-Siège en France s'empara de son âme, et qu'il exprima le vœu de retourner à Rome si le Très-Haut lui rendait la santé. Mais son heure était venue. Ni l'Italie ni Rome ne devaient le revoir. Perdant toute espérance, il se fit transporter dans le palais de son frère Anglie Grimoard, qui ne se doutait pas, à Bologne, de la perte qui le menaçait. Ce fut là que, le 19 décembre 1570, après avoir fait ouvrir les portes de l'appartement, afin que tous les fidèles pussent voir comment mourait un pape, couché sur un mauvais lit, revêtu de l'habit de Saint-Benoît qu'il n'avait jamais quitté, tenant dans ses mains l'image de Jésus crucifié et donnant tous les signes de la plus sublime résignation, il rendit son âme à Dieu. Il avait à

(1) Baluze, t. I, p. 391.

(2) Papyre Masson, in Urbanum V.

peine commencé la neuvième année de son pontificat. Son corps fut d'abord déposé provisoirement dans l'église de Notre-Dame-des-Dons. Plus tard on le transporta dans celle de Saint-Victor de Marseille, qu'il avait choisie pour le lieu de sa sépulture (1).

(1) Baluze, t. I, p. 398 et 442. — Duchesne, Preuves de l'histoire des cardinaux français, p. 409.

LIVRE DOUZIÈME.

SOMMAIRE.

Éloge d'Urbain V. — Pierre Roger de Beaufort. — Son élection. — Il prend le nom de Grégoire XI. — Occupation de Pérouse par le cardinal d'Estaing. — Philippe de Cabasole remplace d'Estaing. — Il meurt. — Le cardinal de Saint-Ange, Guillaume Noellet, lui succède. — Grégoire XI ne réussit point à réconcilier la France et l'Angleterre. — Mort de Pierre le Cruel en Castille. — Légation en Espagne du cardinal Gui de Boulogne. — Grégoire réconcilie la Sicile avec le Saint-Siège. — Il pense à une croisade. — Son zèle pour le bien de l'Église. — Nouvelle défaite de Bernabos. — Situation des Visconti. — Ils obtiennent une trêve avec l'Église. — Soulèvement d'une partie de l'État ecclésiastique contre le Saint-Siège, à l'instigation de Florence. — Révolte de Bologne. — Sainte Catherine de Sienne. — Elle est députée à Avignon par les Florentins. — Perfidie des Florentins. — Donato Barbadori. — Les négociations sont rompues. — Légation du cardinal Robert de Genève à la tête de la compagnie des Bretons. — Sac de Césène par les Bretons. — Grégoire XI se dispose à retourner en Italie. — Motifs de sa détermination. — Le roi de France lui députe le duc d'Anjou pour le détourner de son projet. — Derniers actes de Grégoire XI en France. — Son départ. — Relation de son voyage. — Son entrée à Rome. — Mort de Pétrarque ; jugement sur ce poète. — Boccace. — Tableau de Rome vers la fin du quatorzième siècle. — Population de cette ville. — Embarras de Grégoire XI à Rome. — Apparition de Wicief. — Ses erreurs. — La révolte des domaines ecclésiastiques continue. — Mission de sainte Catherine de Sienne à Florence. — Son courage. — Les parlis se décident à traiter. — Bernabos choisi pour arbitre de la paix par le pape. — Congrès de Sarzana. — Maladie de Grégoire XI. — Sa mort.

L'amour que l'on portait à Urbain V se révéla à sa mort par une explosion universelle de douleur, de même que pendant sa vie il s'était manifesté par un élan général d'enthousiasme. A Bologne, la consternation fut extrême. La noblesse prit le deuil, les affaires restèrent suspendues

pendant huit jours comme dans les grandes calamités, et l'on y célébra, le 3 janvier, pour le repos de l'âme du bon pape, un service qui fut presque un événement ; car les princes, les seigneurs voisins et plusieurs villes s'y firent représenter (1). Urbain V était digne de provoquer ce témoignage public de l'estime et de l'affection des peuples. On a écrit de lui que pendant le cours de son administration il ne fit jamais aucun mécontent (2). Cet éloge, que n'a point démenti la postérité, si rigoureuse envers les souverains, vaut à lui seul tout un panégyrique et nous donne la mesure de l'homme. Notre pontife connut, en effet, un grand secret ignoré de la plupart des princes, celui de régner pour les peuples et non pour soi. La justice fut constamment la règle de ses actions ; il la recommandait aux cardinaux, il la recommandait aux rois, et en punissait sévèrement les violateurs (3). Accessible à tous, affable pour tous, il l'était principalement pour les pauvres. Il partageait avec eux les mets de sa table, s'inquiétait de leurs besoins, de leurs maladies, faisait rechercher avec soin ceux que la honte de paraître nécessiteux retenait captifs dans leurs maisons ; pensionnait les veuves, servait de père aux orphelins, dotait, selon leur condition, les filles nubiles, afin que leur vertu pût trouver une sauvegarde dans le mariage.

Il ne s'inquiétait nullement de grossir le trésor pontifical (4). L'argent ne lui semblait utilement employé que lorsqu'il avait servi à faire des heureux. Il est des talents

(1) Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 490 et 498.

(2) Petrarck., Senil., l. III, ep. XIII.

(3) Inquisitio commissariorum Clementis VII, in Vitam Urbani V, apud Bzovium, anno 1370. C'est du procès-verbal de cette enquête que nous avons tiré ce que nous disons de la vertu d'Urbain.

(4) Non enim curavit coacervare pecunias. (Baluze, t. I, p. 396.)

que la pénurie de ressources oblige à rester dans l'obscurité; Urbain porta sa sollicitude sur ces capacités étouffées par la gêne, et il y eut, pendant tout le temps de son pontificat, au moins mille étudiants, dans diverses écoles, nourris et entretenus à ses frais (1). Il fonda, à Montpellier, un collège de douze écoliers en médecine, auxquels il assigna un revenu suffisant pour les conduire au bout de leurs études (2). Pendant une disette, il y eut un grand nombre de personnes en Guienne, à Avignon, dans le Comtat-Venaissin et jusqu'en Italie, qui ne durent la conservation de leur vie qu'à la charité du pape.

Urbain ne possédait pas seulement les qualités qui font les bons princes; il pratiquait encore les vertus qui font les saints. Chaque jour, après avoir dévotement confessé ses péchés, il célébrait le sacrifice de la messe ou y assistait. Sa ferveur dans la prière allait quelquefois jusqu'à lui faire verser d'abondantes larmes. Sa manière de vivre était celle du religieux le plus austère; il n'y admettait aucune satisfaction pour la nature; son repas était frugal et assaisonné d'une pieuse lecture. Il jeûnait le Carême et l'Avent tout entier; le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine il ne prenait que du pain et de l'eau. Nous ne parlerons point des secrètes macérations qu'il savait ajouter à ce régime sévère. « L'or et l'argent, disait-il, ne sont que de la terre souillée! » Aussi n'en voyait-on point dans ses appartements. Tout y respirait la simplicité; sa chambre ressemblait plutôt à la cellule d'un pauvre moine qu'à la chambre du chef suprême de l'Église. Le népotisme lui était en horreur. Nous avons vu qu'il n'éleva aux dignités de l'Église que deux membres de sa famille dont le mérite

(1) *Quandiu vixit in papatu, suis expensis tenuit mille studentes in diversis studiis.* (Baluze, p. 395.)

(2) *Id., loc. cit.*

personnel était incontestable. Les autres durent se contenter de simples bénéfices ou de quelque emploi dans la cour romaine. Quant aux laïques, aucun ne lui dut sa fortune. Il s'opposa même à ce que son père acceptât une pension de 600 livres que le roi de France lui offrait en considération du pape, et il voulut que son neveu, auquel l'héritage paternel revenait tout entier, choisît une compagne dans un rang inférieur au sien (1). Sa sainteté éclata après sa mort par des miracles si nombreux, que le roi de France, le roi de Danemark, la reine de Naples, les évêques de Languedoc et de Provence, sollicitèrent sa canonisation. En effet, Clément VII commença des procédures ; des informations furent recueillies. Mais le malheur des temps empêcha l'Église de terminer cette affaire. Depuis, elle n'a plus été reprise. Urbain V a laissé quelques opuscules en vers et en prose et un volume de lettres dont le manuscrit est conservé au Vatican (2).

La Providence voulut que le grand homme que l'Église venait de perdre fût dignement remplacé par le cardinal Pierre Roger de Beaufort, neveu de Clément VI. Ce pontife avait deux frères, Hugues Roger, que nous avons vu refuser si glorieusement la Papauté dans le conclave où fut élu Urbain V, et Guillaume de Beaufort en Vallée, seigneur de Rosière et de Chambon. Ce dernier eut en premières noces, de Marie de Chambon, dix enfants. Pierre Roger, le second de ces enfants (3), suivit la carrière ecclésiastique et devint successivement prieur de La Haye aux Bonshommes d'Angers (4), notaire apostolique, archidiacre de l'église

(1) Baluze, t. I, p. 397.

(2) De Sade, Mémoires pour la vie de Pétrarque, t. III, p. 772. — Ruffi, Hist. de Marseille, t. II, p. 159 et 160.

(3) Baluze, t. I, ad notas, p. 831 et 1059.

(4) On voyait encore, au dix-septième siècle, sur la cheminée de la

de Rouen, de Sens, chanoine de Narbonne, de Paris, doyen de Bayeux, et enfin cardinal du titre de Sainte-Marie-la-Neuve. Il avait à peine dix-huit ans lorsque son oncle l'éleva à cette dernière dignité. Un mérite supérieur pouvait seul justifier une aussi précoce promotion ; celui du jeune Roger l'était en effet. De bonne heure il déploya, pour la théologie, la philosophie et la jurisprudence, des talents qui étaient comme héréditaires dans sa famille. Ces talents, cultivés par d'habiles mains et un travail assidu, le rangèrent plus tard parmi les hommes de son temps les plus distingués dans la science (1). Tout cardinal qu'il était, il ne crut point rabaisser la majesté de la pourpre en allant à Pérouse entendre les leçons du célèbre Balde des Ubaldis, que la voix publique proclamait alors le premier jurisconsulte de son siècle. Sous un maître si remarquable, Pierre Roger fit de tels progrès dans la jurisprudence, son jugement acquit une telle maturité, que Balde lui-même interrogeait la pensée de son disciple, prenait son avis avant de répondre aux consultations qu'on lui adressait, et, s'étayant avec une noble modestie de l'opinion de Roger comme d'une autorité décisive, avait coutume de dire en pareille occasion : « Notre maître a parlé « ainsi sur cette loi (2). » A ces rares talents de l'esprit, le neveu de Clément VI joignait les qualités du cœur, plus précieuses encore. Rien ne ternit jamais la pureté virgi-

salle, ses armes : d'argent, à la bande d'azur accompagnée de six roses de gueules. (Duchesne, Hist. des cardinaux français, p. 645.)

(1) Qui ita in multis scientiarum generibus profuit, ut eminentissimus scientiæ doctor a cunctis haberetur. (Baluze, t. I, p. 478.) — Era Gregorio doctissimo en todo genero de ciencia, y principalmente en derecho canonico y civil. (Gonzalo Illescas, p. 58.)

(2) Sæpius ejus dicta allegaret dicens : Dominus noster in hac lege sic dicit. (Baluze, t. I, p. 479.)

nale de son corps (1). Il mêlait à tout ce qu'il faisait un parfum de piété qui l'avait fait surnommer le *pieux Pierre de Beaufort* (2). Tous les historiens ont vanté à l'envi son humilité, sa modestie, sa prudence, sa libéralité, sa douceur inaltérable, son affabilité (3). La réunion de dons si rares lui avait acquis dans le Sacré Collège une réputation que ne lui disputait pas même la jalousie, l'ennemie née des mérites supérieurs, parce qu'il n'affichait aucune prétention et ne voyait autour de lui que des frères, non des rivaux (4). Il n'y avait pas jusqu'à la faiblesse de la santé de Pierre Roger qui ne prêtât de l'attrait à sa personne. Il était, disent les biographes, pâle, d'une complexion délicate, malade (5); et l'on sait qu'il y a dans cette pâleur, cette débilité corporelle des hommes qui règnent par la beauté et l'énergie de leur intelligence, un charme secret qui séduit et captive. Ce fut ce jeune et brillant cardinal que le Sacré Collège, d'une voix unanime, donna pour successeur au pape défunt, le 30 décembre 1370, après avoir tenu le conclave une nuit seulement. Cette élection ne surprit et ne contrista qu'un seul homme, celui-là même qu'elle élevait à la première des dignités humaines. Long-

(1) *Hic, ut famabatur, erat incorruptæ carnis.* (Cornelius Zantfliet, ap. Martenne et Durand, script. Veter. Collect., t. V, p. 294.)

(2) *Dictus fuit pius Petrus de Belloforti.* (Magn. Chron. Belg., ap. Pistor., t. III, p. 346.)

(3) Voir la note de Baluze, t. I, p. 4060, et la p. 426.

(4) *Humanus et pius ab omnibus ut unice diligeretur.* (Platina.) — *Era sommamente amado de todo el mundo.* (Gonzalo Illescas, p. 38.)

(5) *Papa Gregorius a juventute satis debilis et valetudinarius.* (Baluze, t. I, p. 441.) — *Vultu pallidus et complexionis admodum delicatæ.* (Id., p. 479.) — *Vir debilis complexionis et frequenter languidus.* (Cornel. Zantfliet, p. 294.) — Froissart dit encore : Ce pape étoit de petite complexion, et ressoingnoit tant peine que nul plus de lui, car il étoit tout maladeux. (L. II, c. xx.)

temps il refusa d'accepter une charge qu'il jugeait beaucoup trop au-dessus de ses forces ; mais enfin il fallut céder aux pressantes sollicitations des cardinaux et surtout à la considération du bien de l'Église. Il avait à peine quarante ans. Comme il n'était encore que diacre, il fut ordonné prêtre par le cardinal Gui de Boulogne, le 4 du mois de janvier, puis sacré évêque et couronné pape sous le nom de Grégoire XI. Dans la *cavalcata* qui suivit, selon l'usage, la cérémonie du couronnement, le duc d'Anjou, qui se trouvait à Avignon, servit d'écuyer au nouveau pontife (1).

Peu de jours après cette intronisation, le roi de Navarre, qui venait tout récemment de se réconcilier avec le roi de France, arriva à Avignon pour complimenter le nouveau pape sur son élévation. Il y fut bientôt suivi par les ambassadeurs du roi d'Aragon, qui prêtèrent serment de fidélité, rendirent l'hommage lige au Saint-Siège et renouvelèrent les traités faits avec Boniface VIII. Un des premiers soins de Grégoire fut de faire respecter les droits ecclésiastiques. Le roi d'Aragon opprimait la liberté de l'Église dans la province de Tarragone ; le roi de Portugal avait enlevé à l'archevêque de Brague le domaine de cette ville ; il écrivit à ces deux monarques de cesser de tels abus. Il invita de même Amédée, comte de Savoie, à restituer à l'évêque de Gênes les privilèges dont il l'avait dépouillé (2). Il porta ensuite son attention sur l'Italie. Quoique Pérouse eût été réconciliée avec le Saint-Siège par Urbain V, Grégoire XI refusa de confirmer le vicariat qu'il y avait établi, malgré les instances des ambassadeurs florentins, qui demandaient cette confirmation. Le pape mettait pour condition *sine qua*

(1) Contin. Guiliel. de Nang., in Spicileg., t. III. — Baluze, t. I, p. 426 et 451.

(2) Raynald, ann. 1371, nos 4, 5 et 6.

non à cet acte le rappel des exilés. Les envoyés de Pérouse s'obstinèrent à rejeter cette condition, et quittèrent Avignon sans avoir rien obtenu. Mais, pendant que les négociations duraient encore, le cardinal d'Estaing, que le feu pape avait établi gouverneur du Patrimoine, profita habilement d'une disette de vivres qu'éprouvait Pérouse, forma une intrigue avec les exilés et leurs amis influents, et parvint à se faire déclarer seigneur de cette ville dont il prit possession au nom de l'Église avec une grande solennité (1).

Ce succès jeta l'alarme dans Florence. On n'y vit pas sans effroi cette extension subite de la puissance pontificale. La république s'en plaignit vivement. Grégoire XI, qui voulait maintenir ses bons rapports avec les villes de la Toscane, s'excusa, et ne trouva rien de mieux, pour faire droit à ces plaintes, que d'ôter au cardinal d'Estaing la légation du Patrimoine en le chargeant de celle de Bologne, d'où le cardinal Anglic Grimoard fut rappelé. Mais on eut soin de conserver Pérouse. Philippe de Cabassole, promu au cardinalat par le feu pape, vint remplacer Pierre d'Estaing : c'était là un excellent choix. Cabassole avait une haute probité, un noble caractère, de rares talents, une longue expérience des affaires : nul mieux que lui n'était capable de faire revivre la sage administration du grand Ægidius Albornoz. Mais il resta à peine une année à Pérouse. Son âge était avancé, sa santé ne put se faire au climat de l'Italie, et il mourut au mois d'août 1372. Girard du Puy, abbé de Montmajour en Touraine, et parent du pape, succéda à Cabassole (2). Quelque temps après, Pierre d'Estaing fut lui-même rappelé de Bologne, et remplacé par le

(1) Buoninsegni, *Hist. florentina*, in-8°, Florence, p. 551 et 552. — Baluze, t. I, p. 427. — *Specimen Hist. Sozom. Pistor.*, t. XVI, p. 1091.

(2) Buonins., p. 552. — *Specimen Hist. Sozom. Pistor.*, p. 1091. — De Sade, t. III, p. 785.

cardinal de Saint-Ange, Guillaume Noellet. Cette rapide succession de légats, dont les deux derniers, étrangers aux mœurs de l'Italie, et sans expérience des affaires, n'étaient point au niveau de leur position, produisit de fâcheux effets au milieu de populations mal soumises, naturellement inquiètes, disposées à la révolte, et déjà sous l'influence d'un secret mécontentement.

Grégoire XI s'occupa aussi de la grande affaire qui avait ramené Urbain V d'Italie à Avignon, de la réconciliation de la France et de l'Angleterre. Ici la face des choses était bien changée. Depuis la rupture de la paix entre les deux gouvernements, le génie profond de Charles V et les talents militaires de Bertrand Duguesclin avaient donné à la France, sur sa rivale, une prépondérance victorieuse. Ce n'était plus la France qu'il fallait sauver des mains de l'Angleterre, mais l'Angleterre qu'il s'agissait de soustraire aux vengeances de son ennemie. Grégoire chargea de cette mission pacifique les cardinaux Jean de Dormans et Simon Langham. Pour manier des esprits aussi profondément irrités que ceux des deux monarques, il aurait fallu des négociateurs au moins désintéressés dans la querelle. En cela le choix du pape ne fut pas heureux. Il est vrai que c'était celui de son prédécesseur, et qu'il ne voulut point y déroger ; mais il tombait sur les hommes les moins capables de mener à bout une mission si délicate. Tous deux avaient été les chanceliers et les amis personnels de leurs monarques respectifs. Dans les conférences qui s'ouvrirent en Picardie, ils montrèrent de la partialité : on ne put s'entendre ; les conférences furent rompues, et les deux légats revinrent à Avignon sans avoir même pu faire conclure une simple trêve (1).

(1) Baluze, t. I, p. 427. — Reynald, ann. 1371, n° 1. — Du Tillet, Recueil des traités, etc., p. 285.

Grégoire XI réussit mieux en Espagne. Depuis le moment où cette péninsule avait attiré l'attention du Saint-Siège, elle avait subi d'étranges révolutions : Pierre le Cruel, après avoir lassé la patience de ses peuples par ses débauches, sa tyrannie, ses excès de tout genre, venait enfin d'en recevoir la punition. Nous avons vu, en 1365, les compagnies passer les Pyrénées sous la conduite de Bertrand Duguesclin pour aller soutenir les prétentions de Henri de Transtamare au trône de Castille. Pierre ne put lutter contre cette terrible invasion, et fut obligé d'abandonner à son frère la couronne avec la vie, que celui-ci osa lui arracher de ses propres mains. L'année 1369 vit ce tragique dénouement. Dans toute autre circonstance l'action de Henri de Transtamare aurait excité une horreur générale ; mais, après les excès de Pierre le Cruel, elle fut accueillie comme un bienfait et Henri comme un libérateur.

Cependant, si le calme était rendu aux peuples, la discordie divisait encore les princes, et la guerre menaçait de se rallumer entre la Castille, le Portugal, l'Aragon et la Navarre. Pour apaiser cette querelle naissante, Grégoire XI envoya en Espagne l'évêque de Brescia et Bertrand de Cosnac, évêque de Comminges, qui devint cardinal pendant cette légation (1). Ces prélats, après bien des démarches, parvinrent à moyenner une trêve, à Castel-Fabi, entre la Castille et l'Aragon (2). C'était là un heureux préliminaire. Pour achever l'œuvre commencée, le pape jugea nécessaire la présence du grand négociateur qui avait déjà une fois pacifié l'Espagne, et il donna ordre au cardinal Gui de Boulogne de s'y rendre. Le légat mit la plus grande diligence dans l'accomplissement de sa mission, et arriva

(1) Raynald, ann. 1374, n° 4.

(2) Ferreras, Hist. générale d'Espagne, t. V, p. 439.

à Ciudad-Rodrigo, d'où il annonça à Henri le but de son voyage; puis, sans s'arrêter, il passa en Portugal pour traiter avec Ferdinand. Tout lui réussit. Par sa sagesse, sa dextérité, il sut calmer l'aigreur des esprits, inspirer à Henri victorieux des propositions modérées, à Ferdinand l'oubli de la vengeance. Les deux monarques eurent ensuite sur le Tage une entrevue où ils arrêtèrent les conditions d'une paix définitive, que vint bientôt cimenter le mariage de l'infant, don Sanche, frère de Henri, avec dona Béatrix, sœur de Ferdinand. Cette première paix fut bientôt suivie d'une seconde entre la Castille, la Navarre et l'Aragon. Le cardinal de Boulogne en eut encore la gloire. Choisi pour arbitre entre les parties belligérantes, il prononça avec cette équité souveraine qui commande la soumission, et, des deux côtés, on posa les armes. Cet acte fut le dernier de Gui de Boulogne. Ce grand politique finit peu après sa carrière à San-Dominico, où les conférences avaient eu lieu entre les deux rois (1).

Grégoire termina encore à l'avantage de l'Église romaine une affaire qui avait été, pendant plus de soixante ans, un des plus grands embarras de la Papauté: la réconciliation de la Sicile avec le royaume de Naples. Depuis que le premier Frédéric d'Aragon avait usurpé cette île sur l'héritage de la maison d'Anjou, toutes les tentatives de concordats entre les Siciliens et les souverains de Naples avaient échoué, ce qui entretenait les premiers dans un état permanent d'hostilités avec le Saint-Siège. Grégoire voulut enfin régulariser une situation qu'il n'était plus au pouvoir de qui que ce fût de changer. Après quelques négociations avec les deux cours de Naples et de Palerme, on finit par s'en-

(1) Ferreras, Hist. gén. d'Esp., p. 435 et 436. — Raynald, ann. 1375, nos 23 et 24. — Baluze, t. I, p. 430.

tendre. La conquête du premier Frédéric fut reconnue, le successeur de ce prince proclamé roi, et Jeanne dut renoncer pour toujours à la possession de l'une des plus belles portions de ses États. Seulement, en compensation de ce grand sacrifice, on statua que le nouveau royaume serait un fief de celui de Naples ; que ses souverains, en raison de leur vassalité, rendraient l'hommage lige à la reine ainsi qu'à ses successeurs ; leur payeraient annuellement un tribut de 3,000 onces d'or ; seraient obligés à leur fournir, en cas de guerre, un secours de dix galères et de cent hommes d'armes, et devraient, à perpétuité, se contenter du titre de rois de Trïnacrie. A ces conditions, réciproquement consenties par les souverains et ratifiées par le chef de l'Église, en 1372, la Sicile fut déchargée du terrible poids des anathèmes ecclésiastiques, et rendue aux affections du Saint-Siège. Les négociations qui amenèrent cette importante pacification furent habilement conduites par Jean de Révellon, évêque de Sarlat et légat du pape (1).

Ces différentes réconciliations que Grégoire XI tentait ou effectuait n'avaient pas simplement pour but de rendre à la société chrétienne sa bonne harmonie, elles devaient encore fournir au pape les moyens d'organiser une expédition contre les ennemis de la foi en Orient. C'était aussi là le rêve de Grégoire : ses lettres l'attestent. Ici le zèle du pontife pour la guerre sainte avait été réveillé par les cris de détresse de Marie, reine d'Arménie, qui réclamait le secours de l'Occident pour arracher aux Turcs son époux et ses enfants. Grégoire aurait bien voulu répondre sur-le-champ aux vœux de la princesse par une croisade ; mais on ne pouvait rien faire sans la France, et il ne fallait rien

(1) Baluze, t. I, p. 432. — Raynald, ann. 1372, n^{os} 3 et seq.

attendre de cette puissance tant qu'y durerait la lutte avec l'Angleterre. Dans l'espoir de faire plus un jour, le pape se contenta de prier, par ses lettres, le prince de Tarente, oncle de Marie, le roi de Hongrie, les doges de Venise et de Gênes, le prince d'Antioche, régent de Chypre, et le grand maître des chevaliers de Rhodes, de s'intéresser au sort d'une princesse qui tenait par le sang à ce qu'il y avait de plus illustre en Europe. Et, pour que leur intervention produisît plus d'effet, il exhorta ces princes, Frédéric de Sicile, ainsi que Jean Paléologue, empereur de Constantinople, les seigneurs, évêques et prélats de la Grèce et des îles de l'Archipel, à tenir à Thèbes, au mois d'octobre de l'année 1373, un congrès où serait organisée une ligue contre les Ottomans. De son côté, pour subvenir aux frais de cette expédition projetée, il nomma des collecteurs chargés de parcourir les divers royaumes de l'Europe, afin d'y quêter des subsides (1). Mais ces efforts du pape restèrent sans effet. La discorde qui se ralluma violemment entre les républiques de Venise et de Gênes empêcha la tenue du congrès, et l'Orient demeura exposé, sans défense, à la fureur des Ottomans. Bientôt le pontife eut lui-même des embarras qui lui firent bien oublier les soucis de la croisade.

Au milieu de ces préoccupations toutes politiques, Grégoire veillait soigneusement aux intérêts spirituels de l'Église. Quoique l'empereur Jean Paléologue eût abjuré les erreurs et le schisme des Grecs, il n'avait point entraîné dans son retour à l'unité sa nation, qui continuait à repousser la suprématie de Rome. Conséquemment, le pape envoya à Constantinople deux religieux, l'un de Saint-Dominique, l'autre de Saint-François, avec des lettres pressan-

(1) Raynald, ann. 1373, nos 30 et seq.

tes qui exhortaient le clergé et le peuple à imiter l'exemple de leur souverain. L'Arménie reçut, dans le même but, de semblables nonces. Les Valaques, tout récemment convertis à l'unité, n'avaient point encore d'évêques, Grégoire chargea l'archevêque de Strigonie d'en instituer. En même temps, il renouvelait la constitution de son prédécesseur sur les conciles provinciaux, excitait les évêques à soutenir, contre les prétentions des seigneurs laïques, les droits de leurs églises, réprimandait le roi d'Aragon de ce qu'il ne respectait pas suffisamment les immunités cléricales, résistait avec énergie au roi d'Angleterre, qui s'opposait aux réserves de certains bénéfices dans son royaume, et faisait sur ce point prévaloir son autorité. Enfin, il poursuivait activement les vieilles hérésies, dont quelques débris dispersés remuaient en Allemagne, en Sicile et dans les montagnes de la Savoie.

Cependant l'éternel ennemi de l'Église romaine, Bernabos, ne pouvait demeurer en repos, et son inquiète ambition ne tarda pas à troubler de nouveau l'Italie. Le marquis de Ferrare, ce seigneur que nous avons vu dévoué de cœur et d'âme aux intérêts du Saint-Siège, avait fait, à tort ou à raison, des tentatives pour se rendre maître de Castel Reggio, cédant au désir des habitants qui le voulaient pour seigneur. Cette place appartenait à Feltrino de Gonzaga, qui, désespérant de se défendre contre Niccolo d'Este, appela à son secours le prince milanais. Bernabos accourut et acheta lui-même, pour son propre compte, le domaine de la ville et de ses dépendances, que Feltrino lui céda, le 17 mai 1371, en échange d'une somme de 30,000 florins (1). Cette acquisition, qui témoignait assez que la maison des Visconti n'avait point renoncé à ses pro-

(1) Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1371.

jets d'agrandissement, ne pouvait être vue avec indifférence par le Saint-Siège et les puissances confédérées avec lui. Grégoire XI menaça Bernabos de l'excommunication. Mais cette menace l'effraya peu (1), et la guerre recommença. Les premières opérations furent favorables aux Visconti. Ambrogio, fils naturel de Bernabos, entra sur le territoire de Reggio à la tête de sept cents lances et de mille fantassins, et gagna sur les troupes de la ligue, le 2 juin 1372, une sanglante bataille où la moitié de celles-ci restèrent prisonnières entre ses mains. De son côté, Galeazzo assiégea Asti, qui était la clef des États du marquis de Montferrat (2).

Mais, vers le mois de septembre, les choses changèrent de face. Déterminés par les sollicitations du pape, l'empereur, le roi de Hongrie, le comte de Savoie et Amédée VI, formèrent une ligue et choisirent pour général le comte de Vertus. En même temps, des renforts arrivèrent de Naples, de Bologne; et plus que tout cela, le plus fameux des condottieri de l'Italie, l'Anglais Jean Haukood, qui était au service des Visconti, le quitta pour passer au service de la ligue (3). Ces heureuses circonstances rendirent inutile la victoire de Bernabos, et donnèrent la supériorité aux confédérés. Ils en profitèrent. D'une part, le comte de Vertus attaqua le marquis de Saluces, qui tenait pour les Visconti, et lui prit Coni, Varail, Valgrana, Cental et plusieurs places encore (4). D'autre part, le 11 novembre, un corps de troupes, au nombre de treize cents hommes d'ar-

(1) *Ma di cio egli pocco curava.* (Cron. di Bologna, t. XVIII, p. 495.)

(2) *Annales Mediolanenses*, t. XVI, p. 743 et 748. — *Chron. Placent.*, t. XVI, p. 514.

(3) *Chron. Placent.*, p. 514. — *Annales Mediol.*, p. 750. — Guichenon. *Hist. de la royale maison de Savoie*, in-fol., Turin, 1778, t. I, p. 424.

(4) *Id.*, loc. cit.

mes, commandé par Dondacio de Malvicino, Jean Hanoood, Guy de Pluyna, parent de Grégoire XI, Ugolin de Savignano, et un vieux capitaine gascon, nommé Eymeric de Pomiers, se jeta sur le territoire de Plaisance, qui appartenait à Galeazzo, et emporta de force Borgo-Nuovo, que les paysans armés ne purent défendre. Le résultat de ce succès fut la révolte de tout le pays contre les Visconti, et la levée du siège d'Asti, que Galeazzo se vit obligé d'abandonner précipitamment, en laissant tout son attirail de guerre, pour voler au secours de ses places menacées.

Les choses n'en restèrent pas là : Bernabos, dans la vue de dégager les terres de son frère, imagina à son tour de faire une diversion dans le Bolonais, et mit sous les ordres de Gianotto dei Visconti mille lances et trois cents archers, qui débouchèrent, au mois de janvier 1375, par Bozzaro et Zola et vinrent prendre position à Saint-Georges, d'où ils menacèrent la ville de Bologne. Mais, à cette nouvelle, Jean Hanoood partit sur-le-champ, laissant toutefois dans le Pavésan et le Plaisantin un corps de troupes suffisant pour protéger les conquêtes de la ligue, et se porta en diligence, avec quatorze cents lances, vers Bologne. Gianotto n'eut pas plutôt appris la marche de l'Anglais, qu'il se replia en toute hâte sur Reggio et Parme, afin de mettre son armée à l'abri derrière les fortifications de Cési. Mais ce mouvement avait été prévu par l'habile condottiere. Gianotto trouva l'ennemi précisément au passage le plus difficile de sa retraite, entre le canal de Modène et le Panaro ; il fallut en venir aux mains, et il y eut un combat auquel se mêlèrent à propos les milices de Bologne envoyées par le légat de l'Église. Les troupes de Gianotto, resserrées dans leur position, furent battues avec une perte énorme. La prise du château de San-Gio-

vanni, chef du Plaisantin, compléta ce succès décisif (1).

Les frères Visconti se trouvèrent alors dans une situation d'autant plus critique, que, pendant qu'ils étaient battus dans le Bolonais, on les attaquait du côté des Alpes. Dès le mois de février 1375, le comte de Savoie, Amédée, s'était mis en mouvement avec une nombreuse armée, composée d'aventuriers. Il força d'abord la ville de Côme, se rendit maître de la citadelle par composition, prit ensuite les châteaux de Santhia et de San-Germano, dans le Vercellais ; puis, débouchant par Novare et Pavie, surprit Confienza et le château de Galiato ; après quoi il entra dans les États de Milan, et se porta à Borgo-Vimercato sans être inquiété sérieusement. En effet, Bernabos, soit qu'il n'osât affronter la fougue de ce nouvel ennemi, soit qu'il jugeât prudemment qu'une armée indisciplinée comme celle du comte ne manquerait pas de se détruire en détail, Bernabos évita tout engagement, et se contenta d'escarmoucher. Cette tactique lui réussit. La disette de vivres obligea bientôt Amédée de quitter Borgo-Vimercato et de se porter sur l'Adda, où, pour être maître des deux rives du fleuve et communiquer avec le Bergamasque, il fit jeter un pont de bois près du château de Brinio. Cette position, moins mauvaise que celle de Borgo-Vimercato, ne laissait pourtant pas d'être désavantageuse, car Bernabos ne permettait aucun repos au comte, qui était sans cesse obligé d'en venir aux mains pour le moindre brin de fourrage : son armée se fondait. Il fit demander des secours à Bologne, et le légat envoya l'ordre à Jean Haukood, qui se trouvait du côté de Ferrare, de passer le Pô, et d'opérer sa jonction avec Amédée. Le condottiere obéit ; et, suivi du sire de Coucy, d'Ay-

(1) Chron. Placent., p. 516. — Annales Mediol., p. 752. — Cron. di Bologna, p. 493 et seq.

meric de Pomiers, il passa le Pô à Stellata, et se dirigea vers l'Adda.

Il était de la dernière importance pour les Visconti que les deux armées confédérées restassent séparées l'une de l'autre. Galeazzo le sentit, et marcha rapidement à la rencontre d'Haukood, qu'il joignit près du fleuve Chiesi, sur la frontière de l'évêché de Brescia. L'aventurier anglais, brusquement attaqué, eut d'abord le dessous; mais les gens de Galeazzo, au lieu de poursuivre leur avantage, s'étant amusés à piller, Haukood rallia ses soldats, et, revenant sur les Milanais, leur arracha la victoire. Galeazzo eut de la peine à sauver sa personne. Ce dernier, pourtant, tout battu qu'il était, obtint son but, qui était d'empêcher la jonction d'Amédée et d'Haukood. Bientôt le comte de Savoie, malade et incapable de rien entreprendre avec une armée presque détruite, revint dans ses États (1).

La guerre continua avec des alternatives de succès et de revers, mais mollement, soit que tant de combats sanglants eussent épuisé l'ardeur belliqueuse des deux armées, soit que les Visconti, ayant déjà entamé des négociations pacifiques à la cour pontificale, négligeassent de pousser activement des hostilités qu'ils prévoyaient devoir bientôt finir par une paix avantageuse. En effet, dès que le sort des armes avait cessé de leur être favorable, les Visconti s'étaient repliés sur la politique, moyen qu'ils employaient toujours avec succès. Il leur réussit cette fois peut-être au delà de leurs espérances. Par l'influence des amis qu'ils avaient à la cour d'Avignon, et par la médiation du duc d'Autriche, ils obtinrent une trêve qui fut

(1) Guichenon, p. 421 et suiv. — Chron. Placent., p. 518. — Annales Mediol., p. 754 et seq.

signée le 6 juin 1374 (1). Cette trêve fut le terme de la prospérité de Grégoire en Italie. Elle était une faute en effet. Il fallait ou conclure avec les Visconti une paix définitive ou les accabler. Leur accorder une trêve dans les circonstances où l'on se trouvait, c'était fournir à ces perfides ennemis le moyen de préparer une terrible revanche. Il arriva un malheur plus grand encore. Le cardinal de Saint-Ange, Guillaume Noellet, qui avait remplacé le cardinal d'Estaing dans la légation de Bologne, ne sachant que faire des mercenaires d'Haukood, que la trêve rendait inutiles, et ayant à se plaindre de Florence, laissa cette tourbe d'aventuriers se jeter sur les terres de la république, où ils portèrent le ravage et cherchèrent à surprendre Prato (2). De son côté, l'abbé de Montmajour, qui commandait à Pérouse, saisit l'occasion d'une discorde survenue entre les Siennois et les Salimbeni pour se déclarer contre Sienne, et soutint la cause de ces derniers (3).

On attribua alors cette double expédition à un dessein prémédité par le légat de Bologne et celui de Pérouse de soumettre Florence et Sienne à la domination de l'Église. Mais cette opinion paraît d'autant moins probable que les historiens contemporains accordent une humeur pacifique, un génie peu entreprenant à Guillaume Noellet (4), et qu'un projet de la nature de celui qu'on suppose aurait été le plus gigantesque des projets. D'ailleurs, la plupart des chroni-

(1) Raynald, ann. 1374, n° 15. — Cron. di Bologna, p. 496. — Buonins., Hist. florent., l. IV, p. 559.

(2) Cron. Riminese, t. XV, p. 915. — Poggii Bracciolini, Hist. florent. Murat., t. XX, l. XI, p. 224.

(3) Id., loc. cit. — Buonins., l. IV, p. 562.

(4) Vir antea vitæ, quietis et pacis amator. (Bonincontri, t. XXI, p. 23.) — Havea fama di buono uomo e di... pooco animo. (Buonins., p. 558.) — Bonus homo et timidus. (Specimen Hist. Sozom. Pistor., p. 1093.)

queurs italiens de cette époque sont peu propres à éclaircir ce point. Ils donnent leurs propres hypothèses ou bien les bruits publics pour des faits : ce qui répand mille contradictions dans leurs récits. La chronique de Pise prête à la conduite du cardinal de Saint-Ange un motif plus sensé et plus naturel, motif qui tendrait à expliquer comment le pape s'était décidé à conclure une trêve avec les Visconti. « Comme le pape, dit-elle, faisait la guerre à Bernabos et à son frère Galeazzo, de concert avec la ligue, il envoya, au mois de mai 1374, des nonces à Pise, Sienne, Florence, et à toutes les villes confédérées, demander des subsides pour payer les troupes que l'Église entretenait à sa solde, et ces subsides furent refusés. Alors, le pape, indigné, fit sa paix avec les seigneurs de Milan, et envoya ensuite en Toscane la compagnie des Anglais, commandée par Haukood (1). » Ainsi, d'après ce témoignage non empreint de passion, l'expédition d'Haukood aurait été un châtimeut infligé à la Toscane. Mais la vérité est que cette expédition n'a jamais été le fait du légat de Bologne. Grégoire XI protesta solennellement contre cette inculpation dans une lettre adressée à la seigneurie de Florence, au mois d'août 1375. « Pourquoi, dit-il, reprochez-vous au cardinal de Saint-Ange d'avoir souffert ce qu'il ne pouvait empêcher, savoir, que les compagnies portassent le ravage sur vos terres plutôt que sur celles de l'Église? Qui ne sait que ces bandes sont à la fois avides de pillage et impatientes de toute discipline? Vous-mêmes, n'avez-vous pas plus d'une fois rejeté sur vos voisins ce fléau qui vous menaçait (2)? » Il semble qu'une dénégation aussi formelle vaut bien le témoignage de chroniques passion-

(1) Cron. di Pisa, t. XV, p. 4067.

(2) Raynald, ann. 1375, n° 16.

nées. Quant à l'abbé de Montmajour, quoique sa conduite soit plus difficile à justifier, aucun monument historique de quelque valeur ne prouve que les secours fournis par lui à la maison de Salimbeni aient eu pour but d'attenter à l'indépendance de Sienne. Le caractère remuant et inconsidéré de ce légat suffit pour expliquer comment il prit fait et cause dans une querelle qui ne le concernait point.

Quoi qu'il en soit des motifs qui provoquèrent cette double expédition, elle eut des suites désastreuses. Florence se débarrassa de Jean Haukood et de sa compagnie en lui comptant 150,000 ducats; mais le ravage de ses campagnes l'avait exaspérée, et la vengeance bouillonnait dans les cœurs de ses citoyens. Elle rompit son alliance avec le pape, en conclut une autre avec les Visconti, nomma la fameuse magistrature connue sous le nom des *huit de la guerre*; et, déployant un étendard sur lequel était écrit en lettres d'or : *Liberté!* elle appela à la révolte tous ceux qui étaient mécontents du gouvernement pontifical (1).

Ils n'étaient que trop nombreux. Avec les intentions les plus pures, Grégoire XI avait fait de mauvais choix dans ceux qui le représentaient dans les États de l'Église. Quoiqu'on doive prodigieusement rabattre des déclamations répandues dans les chroniqueurs italiens, l'unanimité des plaintes montre bien qu'il y avait des légats peu dignes de la haute confiance dont ils étaient dépositaires. On les accusait, non sans quelque fondement, de s'inquiéter peu de la justice, de déployer du faste, de l'ambition, de se laisser diriger par les principes d'une politique mondaine. Ces accusations tombaient principalement sur l'abbé

(1) Chron. Placent., p. 220. — Poggii Bracciol., Hist. florent., l. II, p. 223, 226 et 227. — Specimen Hist. Sozom. Pistor., p. 1095.

de Montmajeur (1), et l'autorité pontificale en souffrait notablement dans l'esprit des peuples.

La première ville qui répondit à l'appel des Florentins fut Citta di Castello. Cette défection fut un signal qui entraîna aussitôt celle de Viterbe, de Montefiascone et de Narni. La révolte se répandit comme une contagion. Le mouvement insurrectionnel avait commencé au mois de novembre 1375, et, à la fin de décembre, Pérouse, Assise, Spolete, Euggubbio, Camerino, Radicofani, Urbino, Todi, presque tout le Patrimoine, et le duché de Spolete, avaient secoué le joug de l'Église romaine, exemple qu'allaient bientôt suivre Civita-Vecchia, Ravenne, Ascoli, et presque toute la Marche d'Ancône et la Romagne (2).

A ces nouvelles désastreuses, qui tombaient coup sur coup, le trouble fut grand à Avignon. Pour faire face à la ligue florentine, châtier tant de révoltes, et contenir Bologne, où se faisait déjà remarquer une grande fermentation, Grégoire XI prit à sa solde une compagnie de Bretons, commandés par deux vaillants chevaliers, Jean de Malesroit et Silvestre de Bude, qui, au nombre de six mille hommes de cavalerie et de quatre d'infanterie, rançonnaient les provinces méridionales de la France; soldats d'une valeur sauvage et indisciplinée, aussi renommés par leur jactance que par leur bravoure. On leur demandait s'ils espéraient entrer à Florence : « Si le soleil y entre, » répondirent ces hommes, qui ne doutaient de

(1) Era uomo più mondano che spirituale e molto tiranescamente teneva la signoria di Perugia. (Buonins., l. IV, p. 564.) — Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1375.

(2) Cron. Sanese, t. XV, p. 247. — Chron. Estense, t. XV, p. 913. — Chron. Placent., p. 521. — Buonins., l. IV, p. 565 et 566. — Baluze, t. I, p. 454. — Leonard. Aretini, *Hist. florent.*, l. IX. — Platina, in *Gregorium XI.* — Gonzalo Illescas, p. 39.

« rien, pourquoi n'y entrerions-nous pas aussi (1) ? »

Toutefois, avant d'en venir aux hostilités, Grégoire XI envoya des nonces à Florence pour tenter les voies de conciliation. Il offrait de rendre Pérouse et Citta di Castello à la liberté, demandant, en retour, qu'on ne poussât pas les choses plus loin, et que Bologne surtout ne fût pas soustraite à la domination de l'Église. Ces avances étaient raisonnables, et tout ce qu'il y avait de sage et de modéré à Florence inclinait à les accepter et à ne point rompre la paix. Mais les hommes qui avaient excité la guerre se trouvaient à la tête de la république, et leurs vues étaient bien éloignées de la paix. Pendant que les nonces négociaient avec eux, ils minaient sourdement l'autorité de l'Église à Bologne, soit en y ravivant l'esprit de faction, soit en y répandant adroitement de faux bruits propres à irriter le peuple. Ayant trouvé le moyen d'éloigner Haukood en faisant révolter Granariolo, tout à coup un de leurs agents, Antonio Bracciolo, entre dans la ville, soulève la multitude, proclame la liberté, et force le légat à chercher, presque nu, un asile à Ferrare (2). Toutes les autres places du Bolognais suivirent l'exemple de la capitale. La nouvelle de cette révolution fut reçue à Florence avec des cris de joie. Les huit de la guerre envoyèrent au nouveau gouvernement deux cent cinquante lances pour le soutenir et quatre conseillers pour le diriger ; de leur côté, les Bolognais informèrent, par une ambassade, les Visconti du changement survenu dans leur situation, et demandèrent à faire partie de la li-

(1) Risposono che se vi entrava il sole vi intrerrebano essi. (Buonins., p. 567.)—Les exploits des Bretons ont été chantés en vers par Guillaume de la Perenne. (Voir Martenne et Durand, *Thesaurus Anecdotorum*, t. III.)

(2) S. Antoninus, pars III, tit. XXII, c. 1. — Cron. di Bologna, p. 499, 500 et 501. — Cron. Riminese, t. XV, p. 916.

gue (1). C'est ainsi que les villes d'Italie, cédant à quelques mécontentements passagers, se soulevaient contre la puissance tutélaire qui avait jusque-là protégé leurs intérêts, pour s'unir à leur ennemi naturel et consolider sa tyrannie. C'est la remarque d'un des historiens les plus judicieux de cette époque (2). Mais telles sont les républiques : les passions de quelques hommes, et non l'amour du bien public, y entraînent les conseils, et elles payent plus tard, par de longues calamités, l'erreur d'un moment.

La révolte de Bologne rompit toutes les négociations, et les nonces retournèrent à Avignon annoncer l'étrange félonie des Florentins. A la nouvelle de ces faits, Grégoire XI crut ne devoir plus rien ménager. Il donna ordre à la compagnie des Bretons de passer les Alpes sous la conduite du cardinal des Douze-Apôtres, Robert de Genève, lança l'interdit sur Florence, frappa les chefs de la république des plus graves anathèmes, et les cita à comparaître en personne devant le Saint-Siège apostolique. Poussant plus loin la rigueur, il chassa d'Avignon tous les négociants florentins, et, les poursuivant sur toutes les places de l'Europe, il permit de confisquer leurs marchandises, d'emprisonner leurs personnes et de les vendre comme esclaves ; ce qui bouleversa tout le commerce de Florence et lui causa une perte de 3,000,000 de florins (3).

Cette guerre désastreuse, que le pape déclarait à la république, déconcerta ses chefs, et les fit songer à demander la paix. A cette époque, le couvent des sœurs de la Pé-

(1) Buonins., l. IV, p. 568. — Poggii Bracciol., Hist. florent., p. 220. — Sismondi, Hist. des républiques italiennes, t. VII, p. 80. — Leonard. Aretini, Hist. florent., l. IX.

(2) Buonins., l. IV, p. 568.

(3) Baluze, t. I, p. 435. — Buonins., l. IV, p. 569. — Raynald, ann. 1376, nos 4 et seq.

nitence de Saint-Dominique de Sienne renfermait une sainte fille, nommée Catherine, dont la vie ressemblait à celle des anges. C'était une de ces natures d'élite que le Très-Haut se plaît à former à la perfection dès l'âge le plus tendre pour les montrer au monde comme la merveille de sa grâce. Elle n'avait que vingt-neuf ans, et, toutefois, l'Italie était pleine de la renommée de ses vertus. Ce fut sur cette fille que la seigneurie de Florence jeta les yeux pour défendre ses intérêts à la cour d'Avignon, la jugeant plus propre qu'aucun autre à fléchir la colère du souverain pontife. L'humble servante de Dieu fut donc mandée à Florence ; on l'y entoura d'honneurs ; les principaux citoyens de la ville allèrent à sa rencontre, la suppliant de prendre en main l'œuvre de leur réconciliation avec le Saint-Siège. Catherine accepta, pour la gloire de Dieu, cette mission délicate ; et cette jeune vierge, dont la vie s'était jusque-là écoulée paisible dans le silence du cloître et l'extase de la prière, se trouva tout à coup devenue l'ambassadeur d'une puissante république (1).

Grégoire XI reçut Catherine avec toute la distinction que méritaient son dévouement et ses vertus, et, pour lui prouver à la fois la confiance qu'elle lui inspirait et son désir d'arriver à une réconciliation, il remit entre ses mains les conditions de la paix, se bornant à lui recommander l'honneur de l'Église. Heureux si les adversaires du Saint-Siège eussent été animés de pareilles dispositions ! Mais les hommes qui présidaient aux conseils de Florence voulaient tout autre chose. Si les procédures du pape les avaient un instant étonnés, ils s'étaient bientôt rassurés sur l'état d'impuissance où ils croyaient avoir réduit le

(1) Vita B. Catharinæ Sennensis, ap. Bolland., t. III (30 aprilis), pars III, c. VIII, n° 419

Saint-Siège, et, pendant que leur angélique ambassadeur s'efforçait d'aplanir les voies à la paix, ils lui suscitaient par-dessous main de perfides entraves (1). En envoyant Catherine à Avignon, ils s'étaient engagés à la faire suivre immédiatement par des députés qui ne devaient agir que d'après ses ordres. Or, ces députés se mirent en route si tard que tout espoir de les voir arriver semblait perdu à la cour, et que le pape dit un jour à la sainte : « Croyez-
« moi, Catherine, ils m'ont trompé et ils vous trompe-
« ront : ils n'enverront point d'ambassade; ou bien, s'ils en
« envoient une, elle sera telle qu'il n'en résultera rien. » Grégoire avait deviné juste. Les députés arrivèrent enfin ; mais, lorsque la sainte se présenta à eux pour leur rappeler la promesse que la seigneurie lui avait faite et leur exposer les pleins pouvoirs dont le pape l'avait investie, ceux-ci lui répondirent qu'ils n'avaient reçu aucun ordre de s'entendre avec elle, et que leurs instructions étaient de traiter simplement avec le pape (2).

Ils furent en effet admis à s'expliquer en plein consistoire devant le souverain pontife. La curiosité avait réuni ce jour-là dans la salle un grand concours de spectateurs. Donato Barbadori, chef de l'ambassade, prit la parole; il s'étendit longuement sur les injustices des représentants de l'autorité pontificale à l'égard des républiques de la Péninsule, sur les entreprises qu'ils avaient formées contre leur indépendance; il parla ensuite avec complaisance de la fidélité inébranlable, du **dévouement**, que les Florentins en particulier avaient manifestés dans tous les temps envers l'Église romaine, des sacrifices d'hommes et d'argent

(1) Verum quidam viri qui regebant tunc civitatem prædictam, licet verbo se dicerent petere pacem, intrinsecus tamen pleni omni dolo, no intendebant ad pacem. (Vita, c. viii, n° 420.)

(2) Vita, ubi supra, n° 420.

qu'ils n'avaient cessé de faire pour la défense de ses intérêts ; il ajouta que rien n'aurait pu les déterminer à prendre les armes contre cette Église si elle ne les eût menacés de leur enlever un bien dont ils jouissaient depuis quatre cents ans, et que chaque citoyen estimait à l'égal de la vie : la *liberté* ! Puis il supplia le pape de ne point ajouter foi aux calomnies de leurs ennemis, et en appela à sa justice (1).

Ce discours, prononcé avec émotion, arracha des larmes à l'auditoire ; mais il renfermait plus de talent que de bonne foi, plus d'éloquence que de vérité. Si l'on y touchait quelques points de la question, on taisait ou on dénaturait les autres. Grégoire XI n'eut pas de peine à montrer qu'on exagérait de beaucoup les torts des légats, que les prétendues entreprises contre l'indépendance des villes avaient bien plus de réalité dans les défiances et les préventions qu'on avait su malignement inspirer aux peuples que dans les intentions de ses ministres ; qu'il y avait surtout de la dérision de la part des Florentins à vanter leur dévouement et leur fidélité à l'Église romaine, quand ils promenaient partout dans ses domaines le drapeau de la révolte.

La conclusion de la réponse de Grégoire fut la confirmation de toutes les censures déjà portées dans la bulle. Les députés florentins étaient présents lorsque le pape prononça cette deuxième sentence, et l'on dit que Donato Barbadori, se retournant alors vers l'image du Christ placée au fond de la salle, l'apostropha en ces termes d'une voix haute, et de manière à être entendu du souverain pontife : « Juste Dieu, nous en appelons à ta justice suprême de

(1) Foggii Bracciol. hist. flor., l. XI, p. 229. — S. Anton., pars III, tit. XXII, § III. Leonard. Aret., Hist. florent., l. IX.

« l'inique sentence de ton vicaire (1). » C'était bien l'hypocrisie qui jouait cette fois le rôle de victime.

Pendant que les négociations des Florentins n'aboutissaient qu'à aggraver les censures qui pesaient déjà sur eux, le cardinal Robert de Genève, avec les dix mille Bretons à la solde de l'Église, franchissait les Alpes, et s'avancait, par Asti et Alexandrie, vers les frontières du Bolognais. En traversant les États des Visconti, il conclut avec ces seigneurs, au nom du Saint-Siège, une paix particulière, paix qui fit peu d'honneur au talent ainsi qu'au caractère du cardinal, puisqu'elle livra sans garantie, à leurs plus mortels ennemis, les Guelfes qui avaient soutenu les intérêts de l'Église romaine (2).

A la nouvelle que les Bretons approchaient, l'armée florentine, sous la conduite de Rodolphe de Varano, seigneur de Camerino, se porta précipitamment vers Bologne pour couvrir cette ville, et fit occuper toutes les issues des Apennins, afin d'empêcher le torrent de déborder sur le territoire de Florence. Les Bretons s'emparèrent successivement des châteaux de Saint-Georges, de Crespelano, d'Oliveto, de Monteveglio; puis ils mirent le siège devant Bologne. La garnison de cette ville était nombreuse et commandée par le brave Rodolphe de Varano. Ce guerrier expérimenté, sachant bien qu'il ne pouvait se mesurer en rase campagne avec ses fougueux ennemis, se borna à défendre les remparts de Bologne, et résista constamment à toutes les provocations que lui adressa le cardinal de Genève de venir le combattre hors des murs. « Je reste dans la ville, » répondait-il, afin que vous n'y entriez point. »

Ce qu'il avait prévu arriva. Les soldats de Sylvestre de

(1) Leonard. Aret., l. IX. — Poggii Bracciori. hist. flor., l. XI, p. 233.

(2) Baluze, t. I, p. 436. — Chron. Placent., t. XVI, p. 526.

Bude, s'ennuyant bientôt de combats qui ne leur rapportaient aucun profit, refusèrent de continuer les travaux du siège et se mirent à dévaster le pays. Le cardinal de Genève essaya d'abord de s'opposer à des ravages qui déshonoraient la cause de l'Église, mais ses représentations restèrent sans effet sur cette troupe de brigands indisciplinés, qui ne faisaient la guerre que pour le pillage. Ils transportèrent leur camp entre Bologne et Modène, et y consumèrent tout ; ils se rendirent ensuite entre Bologne et Imola, puis à Bertinoro, où ils commirent les mêmes désordres. Enfin, l'hiver étant venu, ils se retirèrent à Césène (1). Leur séjour dans cette ville devint bientôt intolérable par les excès de tout genre qu'ils s'y permirent. Les habitants portèrent des plaintes au légat, mais celui-ci était sans autorité sur des gens qui n'obéissaient qu'à leurs barbares instincts. Alors le peuple, poussé à bout, se soulève, le premier jour de février 1377, et, aux cris de : « Vive l'Église ! meurent les Bretons ! » attaque brusquement ces bandits, auxquels il tue une centaine d'hommes. Ceux d'entre eux qui purent gagner la citadelle s'y renfermèrent ; le reste fut obligé de quitter la ville. Cette justice peu légale, il est vrai, mais excusable de la part de citoyens exaspérés par les vexations d'une soldatesque brutale, irrita la colère du légat. Haukood, avec sa compagnie, était cantonné à Faenza depuis la révolte de Bologne, Robert de Genève lui envoie en toute hâte l'ordre de se rendre à Césène pour en châtier les habitants. Au rapport des chroniques, Haukood n'entra point sans coup férir dans l'infortunée Césène. Les citoyens, qui prévoyaient sans doute le sort qu'on leur réservait, défendirent vigoureusement leurs foyers. Ce ne fut qu'après trois jours et trois nuits d'un

(1) Murat., *Annali d'Italia*, ann. 1376.

combat acharné que le condottiere anglais, secondé par les Bretons, put pénétrer dans la ville. Alors commença un cruel massacre. Anglais et Bretons, également irrités, les uns par la vengeance, les autres par la durée du combat, se baignèrent dans le sang. Hommes, femmes, vieillards, enfants, malades, tous ceux que la fuite ne déroba point à la fureur du soldat, furent passés par le tranchant du glaive. D'autres excès accompagnèrent, dit-on, cette affreuse boucherie. Heureusement pour l'humanité et l'honneur du cardinal de Genève, les historiens racontent avec une partialité évidente cette tragique histoire et en mentionnent diversement les circonstances, ce qui permet de croire qu'elle a été singulièrement exagérée (1). Mais à qui revenait la première responsabilité de ces maux de la guerre? N'était-ce pas à ceux qui, en employant la perfidie, avaient entraîné dans la révolte des cités paisibles?

Cependant, Grégoire XI se disposait à revenir à Rome. Depuis le jour où il s'était assis sur la chaire de Pierre, ce pontife nourrissait le projet de restituer définitivement à la ville sainte la présence de son pasteur. Les menaces de Brigitte à son prédécesseur, celles qui le regardaient lui-même, vibraient fortement à son oreille (2) : mais des obstacles successifs l'avaient empêché de réaliser ce dessein. Déjà, au mois d'octobre 1374, il écrivait à l'empereur : « Nous ne voulons plus différer notre visite à la ville « sainte, et nous avons résolu, avec le secours de Dieu, de « partir au mois de septembre de l'année prochaine (3). » Trois mois après il annonçait la même détermination aux

(1) Cron. Sanese, t. XV, p. 252. — Chron. Estense, t. XV, p. 500. — Cron. Riminese, t. XV, p. 917. — Murat., Annali d'Italia, ann. 1377. — Platina in Gregorium XI.

(2) Revelationes S. Brigittæ, c. cxxxix, p. 357.

(3) Raynald, ann. 1374, n° 23.

rois de France, d'Angleterre, de Castille, de Portugal, d'Aragon et de Navarre (1). Malgré cet avis solennel, Grégoire était encore à Avignon au commencement de 1376; l'espoir d'amener plus efficacement la France et l'Angleterre à des dispositions pacifiques lui avait fait encore remettre son départ. Pendant cet intervalle, la chute des villes pontificales et l'anéantissement presque complet des conquêtes du grand cardinal Albornoz purent faire croire un instant que l'exécution d'un projet si salutaire allait être indéfiniment ajournée. Mais tout à coup Grégoire, fidèle à sa parole, déclara qu'aucune raison ne pourrait désormais le retenir à Avignon.

Plus d'un historien a placé le motif qui détermina alors le départ du pape dans l'espoir que l'autorité de sa présence pacifierait l'Italie. Mais, quand on considère que c'étaient les dissensions de la Péninsule qui avaient si longtemps retenu la Papauté au delà des monts, on voit peu de probabilité à ce que les chances incertaines d'une pacification aient pu décider Grégoire XI à quitter le paisible séjour d'Avignon pour venir, seul et sans allié, exposer la dignité pontificale aux insultes de populations soulevées contre elle. On a fait, dans cette décision, une large part à sainte Catherine de Sienne. Sans doute l'influence que cette pieuse vierge exerçait sur l'esprit du pape autorise à penser que ses exhortations eurent quelque poids. Mais les lettres mêmes que la sainte lui écrivait à ce sujet semblent indiquer qu'une raison plus puissante que son influence devait déterminer Grégoire à entreprendre le voyage de Rome : « Mon aimable Père, » lui disait-elle, en 1376, dans une de ces lettres, « vous me demandez mon avis « touchant votre retour; je vous répons, de la part de Jé-

(1) Raynald., ann. 1375, n^o 21 et 22.

« sus crucifié, que vous reveniez à Rome le plus tôt qu'il
 « vous sera possible. S'il y a moyen, venez dès le com-
 « mencement de septembre, et, si vous ne le pouvez,
 « n'attendez pas que ce mois soit écoulé (1). »

Pourquoi l'indication si précise d'une époque ? pourquoi cette exhortation pressante de ne point dépasser cette époque sans se mettre en chemin ? Il y avait donc quelques complots funestes dont il importait de prévenir l'explosion ? Il y en avait en effet : c'est un des biographes de Grégoire XI qui nous l'apprend. « En ce temps-là, dit-il, il fut insinué
 « au pape Grégoire, par des lettres et des envoyés spé-
 « ciaux, de se transporter personnellement en Italie, s'il
 « voulait faire cesser les complots et les machinations
 « qu'on tramait contre l'Église, complots et machinations
 « dans lesquels les sages entrevoyaient des maux plus
 « grands encore que ceux qu'on déplorait (2). »

Ce que le biographe n'indique ici qu'avec mystère, des témoignages, dont l'authenticité ne saurait être révoquée en doute, le disent ouvertement. Ils disent qu'à la fin d'août 1376, au moment même où Grégoire faisait les préparatifs de son départ, Luca Savelli et un autre citoyen romain vinrent à Avignon, qu'ils supplièrent le pape, au nom de la ville de Rome, d'y transporter le Saint-Siège, et d'y faire à l'avenir sa résidence avec le Sacré Collège, parce qu'autrement le peuple romain était décidé à se créer un pape qui resterait au milieu de lui. Ils ajoutent qu'on s'entretenait publiquement à Avignon de ce qu'avaient dit ces

(1) Lettres de sainte Catherine de Sienne, Paris, 1694, in-8°, ep. II.

(2) Fuit per litteras et nuntios speciales insinuatam Gregorio papæ quod si ipse personaliter veniret ad partes Italiæ, confestim cessarent machinata et procurata et tractata contra statum Ecclesiæ, quæ secundum relationes et considerationes plurium majora ac pejora prioribus existebant. (Baluze, t. I, p. 437.) — Gonzalo Illescas, p. 40.

députés. Et ce n'était pas là une vaine menace. Les esprits étaient extrêmement montés à Rome contre l'absence des souverains pontifes. On y parlait ouvertement de renouveler le scandale accompli sous Louis de Bavière ; on avait envoyé à l'abbé du Mont-Cassin, pour s'assurer de son consentement au cas où le clergé et le peuple romain lui offriraient la tiare, et le prélat avait répondu que, en sa qualité de citoyen romain, il n'avait rien à refuser. Enfin, les choses en étaient au point que le cardinal de Saint-Pierre, pour lors légat à Rome, crut devoir informer le pape de ces manœuvres, et l'avertir qu'un prompt retour était l'unique moyen d'empêcher un schisme (1). En face d'un pareil danger, quelle que fût la situation de la Péninsule, il est clair qu'il n'y avait pas à balancer, et Grégoire XI accepta résolûment le sacrifice que lui imposait la nécessité.

Quand il fut connu que l'intention formelle du pape était de se rendre en Italie, tout s'émut autour de lui. Les cardinaux objectèrent leur éternel dégoût pour le séjour d'outre-monts ; le père, les frères, les parents, les amis intimes du pontife firent parler leurs prières, leurs larmes, leur désespoir ; le roi de France fit entendre le langage de la politique. Par son ordre, le duc d'Anjou se rendit à Avignon, et employa, pour ébranler la résolution de Grégoire, tous les arguments que pouvait fournir le double intérêt de l'Église et de la Papauté : « Père saint, dit-il en le quittant, vous
« allez en pays et entre gens où vous êtes petitement aimé,
« et laissez la fontaine de la foi et le royanme où l'Église
« a plus de voix et d'excellence que en tout le monde, et
« par votre fait pourra l'Église cheoir en grande tribula-
« tion ; car si vous mourrez par delà, ce qui est bien ap-

(1) Voir la note de Baluze, t. I, p. 4194. — Herm. Corne. Chron., p. 4127.

« parent, si comme vos maîtres de physique me dient, les
 « Romains qui sont merveilleux et traîtres seront maîtres
 « et seigneurs de tous les cardinaux, et feront pape de
 « force à leur volonté. » Ces dernières paroles ne se vé-
 rifièrent que trop. Mais Grégoire, dans un corps débile, ren-
 fermait une âme forte ; rien ne put l'émouvoir : il se mon-
 tra insensible à toutes les considérations, car il avait dit
 « que : il vouloit aller à Rome et iroit (1). »

Avant son départ, il s'occupa de pourvoir au gouverne-
 ment des États de l'Église en deçà des Alpes. Par une bulle du
 23 août 1376, il confirma les privilèges des Avignonnais ;
 par une autre du 1^{er} septembre, il défendit d'aliéner ja-
 mais, pour quelque raison que ce fût, la cité d'Avignon et
 le pays dont elle était la capitale ; par une troisième, enfin,
 du 7 septembre, il statua que : dix personnes de chaque
 judicature majeure du Comtat s'assembleraient, une fois
 chaque année, en présence du recteur, pour traiter des
 affaires du pays ; puis il laissa la rectorie entre les mains
 de son frère, Guillaume Roger de Beaufort, vicomte de Tu-
 renne, et nomma Jean de Blauzac, cardinal évêque de Sa-
 bine, pour son vicaire, avec les pouvoirs les plus éten-
 dus (2). Cinq autres cardinaux devaient rester avec Jean de
 Blauzac, soit que la volonté de Grégoire l'eût ainsi ordonné,
 soit que rien n'eût pu décider ces prélats à abandonner
 une seconde fois le séjour d'Avignon. Ces cinq cardinaux
 étaient : Anglic Grimoard, évêque d'Albano, frère d'Ur-
 bain V ; Gilles Aysselin de Montaigu, évêque de Tusculum ;
 Pierre de Montéruc, du titre de Sainte-Anastasie, vice-
 chancelier ; Guillaume de Chanac, du titre de Saint-Vital ;

(1) Froissart, l. II, c. xx.

(2) Fantoni, Storia della città d'Avignone, etc., t. I, c. II, p. 245, nos 48
 et 49. — Cottier, Notes historiques concernant les recteurs pontificaux,
 p. 90 et 91.

et Hugues de Saint-Martial, du titre de Sainte-Marie in Porticu.

Le 15 septembre 1376, Grégoire XI quitta le palais pontifical et la ville d'Avignon pour ne plus les revoir. Le deuil des habitants fut extrême, car ils voyaient, par cette séparation, s'évanouir pour toujours une gloire et une prospérité dont ils jouissaient depuis plus de soixante années. Un incident singulier marqua ce départ. Lorsque le pape voulut monter à cheval dans la cour du palais, l'animal se cabra au point que le Saint-Père eut beaucoup de peine à l'enjamber ; puis, à quelques pas de là, près de l'abattoir public, il refusa tout à fait de porter son auguste cavalier : il fallut amener un autre cheval. Cet incident, dont tout le peuple fut témoin, redoubla la tristesse. On semblait y lire qu'un voyage, commencé avec tant de difficulté, pourrait bien ne pas être heureux (1). Grégoire emmenait avec lui les cardinaux de Florence, de Limoges, de Glandève, de Bretagne, de Narbonne, de Poitiers, d'Amiens, de Viviers, d'Aragon, de Saint-Ange, des Orsini, d'Aigrefeuille et de Milan. Les cardinaux de Genève, de Montmajour, de Saint-Pierre et d'Estaing étaient déjà en Italie. Le cardinal de Saint-Eustache devait rejoindre par terre le cortège pontifical.

Cette première journée de marche se termina à Noves, où l'on passa le dimanche. Le 16, l'auguste voyageur était à Orgon. Ici l'historien de cette pérégrination, qui n'avait pas cessé de verser des larmes depuis le moment où il avait vu fuir les tours d'Avignon, peignant la position d'Orgon, resserré entre la Durance et les Alpines, s'écrie dans sa naïve douleur : « O Dieu ! pourquoi n'avez-vous pas fermé devant nous toutes les issues, afin

(1) Baluze, t. I, p. 455.

« que nous ne trouvions aucun chemin pour sortir (1) ! »

Le 17, on vit l'antique et royale cité d'Aix ; on visita ensuite Saint-Maximin, en mémoire de sainte Magdelaine, puis Auriol. Tout le long de la route apparaissaient de nombreuses troupes d'hommes et de femmes ; on accourait pour contempler une dernière fois ce Père chéri qu'on ne devait plus posséder. Tous les visages exprimaient une morne tristesse, et, par intervalles, des sanglots étouffés, un bruit tumultueux de gémissements, se faisaient entendre (2). Le 20, le cortège pontifical fit son entrée à Marseille. Elle fut remarquable par sa solennité. Tous les ordres religieux, tout le clergé de la ville, vinrent processionnellement à la rencontre du pape, et la foule qui se pressait sur ses pas était telle, qu'il ne pouvait qu'à grand'peine en fendre les flots. Grégoire XI descendit à l'abbaye de Saint-Victor, où reposait le corps de son illustre prédécesseur, et y passa douze jours (3). Vingt-deux galères l'attendaient dans le port. La plus grande partie de ces bâtiments appartenait à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem ; les autres avaient été fournis par diverses puissances. On comptait même dans ce nombre un très-beau navire que Florence avait fait équiper, malgré la guerre qu'elle soutenait contre l'Église romaine. Cette flotte obéissait aux ordres du grand maître, Jean-Ferdinand d'Heredia, qu'accompagnaient les prieurs de Saint-Gilles, d'Angleterre, de

(1) *Itinerarium D. Gregorii XI, auctore Petro Amelio Alectensi, ep. Sinigagliae, ap. Papyre Masson.* Cette relation curieuse est en prose rimée.

O Deus! quare ergo non clauditur, ne unquam semita inveniatur?

(2) *Id.*, p. 308.

Convenit turba magna quæ currit, uterque sexus facie immutata,
Oriuntur suspiria gemitusque, reserantur cordis secreta,
Traditur familia; cum dolet Dominus, franguntur viscera cuncta!

(3) *Id.*, p. 309. — Baluze, t. I, p. 453.

Rome, et une quantité considérable de commandeurs et de chevaliers de l'ordre.

On mit à la voile le 2 octobre. Le départ d'Avignon s'était accompli au milieu d'une affliction muette : elle n'était pas encore à son comble ; on voyageait toujours dans le pays de France, on n'avait pas dit adieu à son beau ciel. Mais, lorsque le pape et les cardinaux eurent pris place sur les vaisseaux et qu'ils se retournèrent pour saluer d'un dernier regard ces rivages chéris, dont une brise légère les éloignait lentement, ce fut comme une explosion de douleur : « Dieu ! s'écrie notre bon historien, Dieu ! qui pourra
« jamais se représenter les lamentations, les gémissements,
« les sanglots, les soupirs, les rugissements qui se firent
« entendre alors ! Non, les douleurs de l'enfantement sont
« moins cruelles que ne le furent celles d'une telle sépa-
« ration ! » Le pape lui-même pleura ; tous les visages étaient baignés de larmes, tous les cœurs étaient brisés (1). Grégoire montait la galère du grand maître Jean-Ferdinand d'Heredia. Le même historien nous peint cet illustre chevalier avec son air martial, sa contenance assurée, sa barbe blanche et bifurquée, maniant lui-même, malgré son grand âge, le timon du vaisseau qui portait la fortune de l'Église (2). On eut besoin de toute la capacité, de tout le sang-froid d'un tel pilote pour lutter contre les tempêtes

(1) *Itinerarium D. Gregorii XI. etc.*, p. 340.

*Deus, quis unquam cogitare poterit, quæ et quanta fuerint lamenta,
Gemitus, lachrimæ, rugitus, mugitusque, suspiria nunquam extiterunt tanta,
Partus mulierum dolores excedunt recessus tui terra benedicta,
Dominus lachrimatur, omnis maxilla lachrimis rigatur, fragantur viscera cuncta!*

(2) *Id.*, *ibid.*

*Crucem sanctam fert miles strenuus, sancti Johannis præcingitur balteo,
Gentem sanctam regit, admirallusque pelago minatur suo baculo,
Barbam bifurcatam gerit senex, tyrioque pollet vultu procero.*

qui commencèrent à se déchaîner contre la flotte dans les parages de Toulon, de Fréjus et de Saint-Tropez. Elles devinrent bientôt si incommodes, qu'on fut obligé de relâcher au port de Villa-Franca, afin de s'y reposer quelques jours. On n'en put sortir que le 15, et, le 18, on arriva en vue de Gênes (1). Le pape et les cardinaux prirent encore un repos de onze jours dans cette ville. On remit à la voile le 29; mais la violence de l'orage obligea de chercher un abri à Porto-Fino, où le Saint-Père descendit à terre et alla célébrer la fête de tous les Saints dans le monastère bénédictin de San-Girolamo. Il arriva le 7 novembre à Livourne, reçut là des rafraîchissements envoyés par la ville de Pise, et y prit terre encore pendant onze jours (2). De Livourne à Piombino, la navigation fut assez calme; mais, au sortir du port de Piombino, l'orage redoubla de violence; la flotte fut dispersée, plusieurs bâtiments perdirent leurs agrès, et l'on se vit dans la nécessité de rentrer à Piombino. Les équipages étaient rendus. Les cardinaux de Glandève, d'Amiens, de Narbonne, étaient malades. Ce dernier surtout, d'un tempérament usé par l'âge, ne put se remettre de ses fatigues; transporté à Pise, il y expira quelques jours après. Enfin, après avoir relâché encore une fois à Orbitello, on aborda au port de Corneto le 6 décembre (3).

Grégoire XI s'arrêta plus d'un mois dans cette petite ville, soit pour s'y refaire des secousses d'une si pénible navigation, soit pour y expédier quelques affaires; il la quitta le 15 janvier 1377, remonta le Tibre, et, le 17, vint débarquer à Saint-Paul. L'allégresse des Romains en

(1) *Itinerarium D. Gregorii XI, etc.*, p. 314.

(2) *Id.*, p. 312 et 313.

(3) *Id.*, p. 313, 314 et 315. — Baluze, t. I, p. 454. — *Cron. Sanese*, t. XV, p. 251.

revoyant leur évêque fut incroyable. Ils se portèrent en foule sur son passage; les toits des maisons étaient chargés de spectateurs; les femmes pleuraient de joie. Le 18 janvier, le pape, à cheval, se rendit, vers le soir, en procession à Saint-Pierre. A mesure qu'il passait on lui jetait des roses; on éclairait sa marche avec des flambeaux. Toute la ville retentissait des cris de : « Vive le « pape ! » auxquels se mêlaient le bruit de toutes les cloches et les fanfares de la musique. Pendant cette procession triomphale, le grand maître Jean-Ferdinand d'Heredia portait la bannière de l'Église devant le pape, et, à sa suite, venaient le sénateur, les conseillers et les bannerets, revêtus de leurs costumes somptueux. Une foule d'évêques, de prêtres, en habits pontificaux et sacerdotaux, terminaient le cortège. Rien ne manqua à la pompe de cette solennité (1). Si l'illustre poète qui avait si souvent appelé de ses vœux le retour des souverains pontifes dans la ville éternelle eût eu le bonheur de contempler celui-ci de ses yeux, il en serait peut-être mort de joie; mais il ne pouvait plus en être témoin.

Depuis 1370, la santé de Pétrarque n'avait fait que décliner. Pour la rétablir, il se retira à Arquà, village riant près de Padoue, où il avait fait construire une maison de campagne dans laquelle il habitait avec ses livres, se livrant à l'étude comme s'il eût été encore dans la force de l'âge et la plénitude de sa vigueur (2). Le 19 juillet 1374, ses serviteurs, en entrant dans sa chambre, le trouvèrent près de sa bibliothèque, incliné sur un livre et sans mouvement. Comme ils l'avaient vu souvent passer des journées entières dans cette attitude, ils n'en furent pas d'abord

(1) *Itinerarium D. Gregorii XI*, etc., p. 316 et 317. — Baluze, t. 1, p. 455.

(2) De Sade, t. III, p. 749 et 750.

effrayés; mais, ayant reconnu qu'il ne donnait plus aucun signe de vie, ils firent éclater leur douleur : Pétrarque était mort (4).

Cette triste nouvelle se répandit avec une extrême rapidité dans le monde, et y excita une sensation proportionnée à la renommée que le poète s'y était acquise. Cette renommée était immense; jamais homme de lettres n'en avait eu une semblable. Aujourd'hui encore elle n'a point faibli. Comme savant, Pétrarque a rendu à la science des services éminents, car c'est à lui que nous devons les meilleurs manuscrits des auteurs anciens. Comme poète italien, il est au premier rang, et ses *Canzoni* sont autant de chefs-d'œuvre. Il est vrai que, poète latin, il ne s'élève guère au-dessus du médiocre; que son poème de l'*Africa* est une œuvre sans invention, sans machine poétique, sans chaleur; que ses églogues et ses épîtres sont bien loin des beaux types qui lui servaient de modèles. Mais, à une époque où la latinité était tombée si bas, c'était quelque chose qu'une versification comme celle de Pétrarque. Il est vrai encore que, prosateur, il n'atteint pas à cette perfection dont Érasme et d'autres humanistes, un siècle plus tard, devaient retrouver le secret. Mais ce n'est pas, ce ne peut être la perfection qu'on doit chercher dans Pétrarque, c'est la renaissance du bon goût, l'impulsion donnée aux bonnes études, la restauration de l'esprit antique. Il avait recueilli des matériaux pour une histoire romaine, dont quelques fragments nous restent dans les livres qui ont pour titre : *des Choses mémorables*. Il a aussi laissé un *Abrégé des hommes illustres*. Ces fragments et cet abrégé font regretter que Pétrarque n'ait pas donné une forme définitive à son travail. Malgré leurs imperfections,

(4) De Sade, t. III, p. 799.

les lettres du poète sont la portion de ses œuvres la plus intéressante. Il nous en est parvenu près de trois cents, classées dans trois recueils. Elles sont, en général, de la plus haute importance pour les événements, les mœurs, la littérature du quatorzième siècle. C'est dans ces lettres que l'homme se révèle, qu'il faut venir étudier son caractère, les secrets de sa vie privée, de ses amitiés, de ses relations.

Plusieurs de ces lettres renferment, sur les mœurs de la cour romaine d'Avignon, des déclamations dont les ennemis de l'Église se sont servis pour la décrier. Mais on accorde généralement trop de valeur à ces diatribes, qui n'articulent aucun fait. Sans doute, dans une cour composée de grands seigneurs, il devait bien y avoir quelques allures mondaines, des goûts et un faste qui n'étaient pas toujours conformes à la simplicité ecclésiastique; mais était-ce à un chanoine comme Pétrarque, dont la vie ne différait pas de celle des séculiers, à s'en établir le censeur? Quel cas doit-on faire d'un moraliste qui ne rougissait pas d'afficher publiquement sa passion pour une femme? Je me défie d'un réformateur qui a lui-même besoin de réforme. D'ailleurs, malgré son beau génie, le poète avait un caractère aigre, chagrin, jaloux, qui le rendait souvent injuste; et il semble que, peu confiant dans la vérité de ses accusations, il ait craint d'en prendre la responsabilité, car elles sont presque toutes renfermées dans le recueil des lettres qui sont sans titres.

Pétrarque eut pour amis tous les savants de son temps; mais celui dont le nom est le plus connu, et qui par ses talents glorifia peut-être autant que le poète les lettres latines et italiennes, est Giovanni Boccaccio. Il était né, en 1313, à Certaldo, château situé à vingt milles de Florence. Singulière destinée de la Toscane d'avoir donné le

jour aux trois plus grands génies littéraires du quatorzième siècle! Boccaccio fut d'abord destiné au négoce, comme Pétrarque l'avait été à la jurisprudence; mais, comme le poète, Boccaccio ne put suivre une carrière antipathique à ses goûts, et s'adonna à la science. Plus tard, il devint un des principaux personnages de Florence, et la république l'envoya successivement en qualité d'ambassadeur auprès des seigneurs de Polenta, à Ravenne, de Louis de Bavière, de Clément VI, et enfin d'Urbain V (1). Ce fut lui qui porta à Pétrarque le décret par lequel la seigneurie rendait au poète ses droits et ses biens. On ne pouvait mieux choisir. Ce message contribua à resserrer les nœuds de l'amitié qui unissait déjà ces deux hommes. Dans les intervalles de loisir que lui laissait le soin des affaires publiques, Boccaccio partageait son temps entre l'étude et les plaisirs. C'était un aimable et gracieux *signore*, qui entendait à merveille l'art de faire sa cour aux dames, mais dont la réputation était fort équivoque. Il faut dire toutefois qu'il s'efforça noblement, vers la fin de sa vie, de faire oublier les erreurs de sa jeunesse.

Boccaccio a écrit beaucoup d'ouvrages qui sont ensevelis dans la poussière des bibliothèques, quoiqu'ils aient un mérite incontestable; car, à l'exemple de son ami, il avait beaucoup travaillé sur l'antiquité. Un seul est aujourd'hui connu des lecteurs, et perpétue sa renommée: c'est son *Décameron*, recueil de contes qu'il composa, dit-il, pour amuser le beau sexe pendant la grande peste qui ravagea le monde en 1348. Boccaccio déploie au suprême degré, dans ces bluettes, le talent de narrer, et il en revêt les fictions d'un style qui a placé le *Décameron* en

(1) Ginguené, Hist. de la littérature italienne, t. III, c. xv, p. 41.— Archivio storico italiano, n° 26, p. 393 et 418.

tête des chefs-d'œuvre en prose de la langue italienne. Pourquoi faut-il que ce livre, si supérieur pour la forme, contienne des obscénités qui révoltent la morale et en ont fait justement interdire la lecture par le concile de Trente ? Je ne sais pourquoi l'abbé de Sade, tout en convenant que le *Décameron* est un mauvais livre, veut excuser Boccaccio de l'avoir composé (1). Je ne rapporterai pas les raisons qu'allègue le complaisant critique, je me contenterai de dire que ce sont celles d'un moraliste qui veut excuser l'erreur par le talent et le libertinage par le besoin du plaisir. Boccaccio ne survécut que d'une année à Pétrarque : peut-être la douleur que lui causa la perte de son ami abrégé-t-elle sa vie. Il mourut à Certaldo, où il était né, le 21 décembre 1375, à l'âge de soixante-deux ans (2).

Nous voici arrivés à la restauration définitive de la Papauté à Rome, sans avoir encore rien dit de l'état physique de cette capitale, quoique nous ayons suivi pas à pas toutes les variations de sa constitution politique pendant l'absence de ses souverains. La curiosité du lecteur appelle sans doute un tableau iconographique de la cité papale, et le moment est venu de le tracer.

Au treizième siècle, malgré les ravages du temps et des barbares, Rome n'avait pas encore considérablement perdu de sa physionomie antique. La ville païenne conservait à peu près tous ses grands monuments, et la plupart de ses édifices inférieurs plus ou moins dégradés. La ville chrétienne étalait avec orgueil ses trois basiliques constantiniennes toutes resplendissantes d'or et d'argent, et un nombre presque infini d'autres que la munificence et la piété des souverains pontifes avaient successivement élevées ou embel-

(1) De Sade, t. III, p. 610 et suiv.

(2) Ginguéné, t. III, c. xv, p. 33.

lies (1). Mais, au quatorzième siècle, la destruction, qui avait agi jusque-là d'une manière lente, acquit une force progressive. Considérons-la d'abord à l'égard de la ville païenne.

Dans les premières années du siècle précédent, un anonyme, à travers beaucoup de fables, donne à entendre que les monuments anciens charmaient encore les yeux par leur beauté ; puis il note très-distinctement, comme conservés, trois cent soixante et une tours qui flanquaient les murs de la ville, dix-huit palais ou édifices regardés comme tels, douze arcs de triomphe, onze thermes ou bains publics, sept théâtres, le Colisée, le Panthéon, les temples de la Piété, de la Concorde, de Mars, d'Apollon, de Jupiter, de Minerve Chalcidicis, de Vesta, de Vénus, de Junon, de Janus, et un grand nombre d'autres (2). En 1540, c'est-à-dire deux siècles après, quand le Pogge traça son admirable tableau des ruines qu'offrait la cité de Romulus, une bonne partie de ces constructions n'existaient plus (3). Ainsi, il ne restait que trois arceaux sur six du temple de la Paix, avec une seule colonne de marbre, une portion de celui de Minerve, seulement le portique du temple de la Concorde. On ne voyait aucun vestige de ceux de Junon et de la Terre. Il ne subsistait que de beaux restes des thermes de Dioclétien, de Sévère-Antonin et d'Alexandre-Sévère. Les arcs de triomphe entiers étaient ceux de Sévère, de Vespasien, de Constantin, de Titus ; celui de Trajan ne conservait plus qu'une de ses parties. Le nombre des autres édifices était diminué en proportion de ceux que nous venons de mentionner.

(1) Voir Alexandro Donate, *Roma vetus et recens*, in-4°, l. IV.

(2) Liber de Mirabilibus Romæ, ap. Montfaucon, *Diarium italicum*, depuis la page 283 jusqu'à la page 301.

(3) Ex his paucorum vestigia supersunt. (Voir le livre de *Varietate fortunæ*, in-4°, Paris, 1823, l. I.)

Quelles furent, pendant cet intervalle, les causes de cette prodigieuse démolition ? Ici il y aurait de l'injustice à mettre tout sur le compte du séjour des papes à Avignon. Nous ne voyons pas, en effet, que les prédécesseurs de nos pontifes français se fussent beaucoup préoccupés d'arrêter la ruine des monuments qui rappelaient le souvenir de la superstition et de la corruption païennes ; ils la laissèrent bien marcher comme elle voulut, et leur indifférence à cet égard était parfaitement secondée par celle des populations. La connaissance de l'antiquité et le goût des beaux-arts avaient disparu. Les chrétiens du moyen âge voyaient avec horreur les objets souillés par l'idolâtrie. Il ne leur venait pas en pensée de les reproduire par l'imitation, comment auraient-ils tenu à conserver les originaux (1) ? De bonne heure, on purifia quelques-uns des temples anciens pour les appliquer au culte chrétien ; ceux-là trouvèrent leur salut dans cette destination. Mais les temples qu'on ne put utiliser à de pieux usages, on les détruisit peu à peu pour en employer les matériaux à l'érection des églises (2). Il est permis sans doute de déplorer ces démolitions, qui nous ont enlevé bien des chefs-d'œuvre de l'antiquité ; il serait malaisé de les blâmer. Heureux encore si ces illustres débris eussent toujours servi à d'aussi nobles œuvres ! Quant aux palais, aux thermes, aux théâtres, ces édifices n'ayant plus aucun rapport avec les mœurs, les goûts, les habitudes, les besoins du nouveau peuple qui avait remplacé le peuple roi, et l'administration municipale ne s'en occupant point, ils étaient, par leur inutilité et leur abandon, voués à toutes les injures qu'on voulait leur faire. D'ailleurs, depuis que la popula-

(1) Manuelis Chrysoloræ Epist. ad Joannem imperatorem, ap. Georgium Codinum, *Excerpta de Antiquitatibus Constantinopolit.*, édit. Venet., p. 93.

(2) Id., p. 84. — Voir aussi le Pogge et l'anonyme que nous avons cité.

tion, amoindrie par les révolutions, avait quitté les extrémités de la ville pour se serrer autour du Capitole, comme la vie se retire vers le cœur, beaucoup de ces monuments ne pouvaient même plus servir d'ornement public et se trouvaient, dit Gibbon, pour ainsi dire dans un désert (1). Alors, ce que le temps avait épargné, on s'en emparait dans le besoin pour bâtir ou réparer les habitations de la nouvelle ville.

Un autre agent de destruction encore plus actif était les discordes intestines qui ne permettaient pas à Rome de goûter un seul instant de calme. Quand on suit attentivement l'histoire des innombrables séditions dont Rome a été le théâtre depuis la chute de l'empire de Charlemagne, des hostilités quotidiennes qu'exerçaient les uns contre les autres des barons devenus plus barbares que les Vandales et les Goths ; quand on pense que les monuments antiques servirent fréquemment de forteresses contre ces hostilités, on a lieu de s'étonner qu'il en reste encore et que tous n'aient pas succombé à de si rudes épreuves. L'auteur de la vie de Célestin V dit que, pendant les six mois qui suivirent la mort de Nicolas IV, la guerre désola la ville ; les machines ne cessèrent de lancer d'énormes pierres, les maisons furent mises à jour par les coups du bélier, les tours livrées aux flammes, et les édifices voisins défigurés par la fumée (2).

Cependant, bien que ces deux causes de dévastation

(1) Décadence de l'Empire romain, édit. du Panthéon, t. II, p. 936.

(2) Card. S. Georgii Op. metricum.

Mensibus exactis, heu ! sex, belloque vocatum
 In scelus, in socios, fraternaque vulnera patres ;
 Tormentis jecisse viros immania saxa,
 Perfudisse domos trabibus, fecisse ruinas,
 Ignibus incensæ turres, obscuraque fumo
 Limina vicino.

eussent agi sous les yeux des souverains pontifes, il est vrai de dire que leur absence en favorisa l'activité. Pendant la longue période qui s'écoula depuis la mort de Boniface VIII jusqu'au retour d'Avignon, Rome, à quelques intervalles près, gémit constamment sous l'empire de l'anarchie. Les émeutes devinrent plus fréquentes. Pour se mettre à l'abri de leurs violences, chaque noble fortifiait son habitation, et, pour cela, dépouillait les anciens ouvrages.

Du reste, alors comme auparavant, c'était l'ignorance où l'on était de la gloire de Rome qui faisait que ses propres citoyens dégradèrent sans pitié ses monuments. Pétrarque s'indigne que l'histoire romaine soit moins ignorée des étrangers que des Romains, et que Rome soit plus connue ailleurs qu'à Rome même (1). Il écrit à un membre de la famille Annibaldi, à laquelle la renommée imputait plusieurs des dégâts humiliants que nous avons signalés : « Ces restes attestent quelle fut la splendeur de Rome à l'époque de sa gloire. Si elle est aujourd'hui dévastée, ce n'est point seulement le temps et les barbares qu'il faut accuser; ce sont les plus illustres de ses enfants; ils ont renversé avec le bélier ce que le glaive d'Annibal avait été forcé de respecter (2). »

(1) Qui enim magis ignari rerum romanarum sunt quam Romani cives? Invitus dico, nunquam Roma minus cognoscitur quam Romæ. (Fam., l. VI, ep. II.)

(2) Carmina, l. II, ep. XII.

Quanta quod integræ fuit olim gloria Romæ
Reliquiæ testantur adhuc; quas longior ætas
Frangere non valuit, non vis aut ira cruenti
Hostis, ab egregiis franguntur civibus, heu! heu!
..... Quod ille nequivit (Hannibal).
Perficit hic aries.

Et le poète reprochait aux barons romains quelque chose de plus honteux encore qu'une dévastation ignorante et barbare ; il leur reprochait une dévastation vénale. « Non
 « contents, dit-il, de spolier les temples, de se partager
 « les palais, la fortune publique, les honneurs de la ma-
 « gistrature, ces hommes turbulents et séditieux sont en-
 « trés dans une ligue inhumaine contre des ponts, des
 « remparts, des pierres innocentes. Après que les palais
 « qui avaient naguère appartenu à d'illustres héros ont
 « succombé sous les coups réunis du temps et de la vio-
 « lence, après la chute de ces arcs de triomphe pour les-
 « quels leurs ancêtres ont versé leur sang, ils ne rou-
 « gissent pas de trafiquer de leurs débris. O douleur ! ô
 « crime ! vos colonnes de marbre, les portiques de vos
 « temples, les statues qui décorent les tombeaux où repo-
 « sent les cendres de vos aïeux, vont embellir l'oisive cité
 « de Naples. C'est ainsi que vos ruines mêmes disparais-
 « sent (1). »

Ce n'était pas simplement dans la capitale du roi Robert qu'allaient se perdre les débris de Rome vendus par ses propres citoyens ; le dôme d'Orvieto en fut tout entier bâti. On prenait là le marbre plus souvent qu'à Carrare, pour ainsi dire, et les Orsini et les Savelli particulièrement en donnèrent une quantité de grands blocs qu'ils enlevaient, sans aucun doute, aux anciens monuments. Enfin, on employait continuellement pour les fours à chaux des blocs de marbre et de travertin (2). Aussi, lorsque le Grec Emmanuel Chrysoloras, à la fin du quatorzième siècle, écrivit sa description de Rome, après avoir exalté jusqu'aux nues l'antique splendeur de cette cité, dit-il que tant de

(1) Epist. hortatoria ad Nicolaum Laurentium.

(2) Papencordt, Rienzi et Rome à son époque, c. 1, p. 46. — Voir encore le Pogge dans l'ouvrage cité.

merveilles n'existent plus que dans des ruines. Puis il note, soit dans l'hippodrome, soit dans les autres parties de la ville, un grand nombre de piédestaux encore debout, dont les statues avaient disparu ou disparaissaient chaque jour, et représente en général ce qui restait des anciens édifices et des objets d'art qu'ils renfermaient dans un état affreux de mutilation, couvert de broussailles ou de fange, ici jonchant la terre, là formant des monceaux de décombres, ailleurs fournissant des matériaux qu'on employait aux plus indignes usages (1).

La ville chrétienne avait non moins souffert que la ville païenne, mais plus directement, de l'absence de ses pasteurs. Tous les historiens sont unanimes à déplorer le tort qu'elle en reçut. « La translation du Saint-Siège en France, « dit un des plus anciens biographes des pontifes, causa « de grands maux à la chrétienté, mais principalement à « la ville de Rome, dont les temples tombèrent en ruine à « cause de la solitude où ils furent réduits (2). » Rome, par la bouche de Pétrarque, se plaignait à Clément VI qu'elle avait autant de blessures que de palais et de temples, et que ses murailles croulaient de toutes parts (3), et le poète répétait à Urbain V cette plainte éloquente (4). Il n'aurait pu en être autrement. Rome n'était plus que de

(1) Manuel. Chrysol. épist., p. 92 et 93.

(2) Platina, in Clementem V. — *Mœnia et basilicæ et publica et privata ædificia ubique ruinam minabant.* (Id., in Gregorium XI.)

(3) Carmina, l. II, ep. v.

Quot sunt mihi templa, quot arces,
Vulnera sunt totidem, crebris confusa ruinis
Mœnia.

— L'auteur de l'Itinéraire de Grégoire XI atteste cet état de ruine dans une lamentation incidente qui ne manque pas d'éloquence. (Pap. Masson, p. 317.)

(4) Senil., l. VII, ep. 1.

nom la capitale du monde chrétien ; une autre cité jouissait de la réalité de cette faveur. L'action puissante que la Papauté exerçait sur les événements ne fonctionnait plus dans son sein ; le mouvement et la vie partaient d'un centre nouveau. Ces cortéges de princes qui venaient jadis étaler leurs magnificences dans ses murs et y répandre la richesse dirigeaient alors leurs pas vers Avignon et prodiguaient leurs présents à cette cité gauloise. Comme une reine découronnée, Rome était délaissée et n'avait plus de cour. Sa gloire lui restait seule ; sa puissance avait disparu. C'était la pauvreté qui détruisait cette ville. Privée de son chef, et conséquemment des ressources que concentre dans ses mains le gouvernement général de l'Église, Rome ne peut se suffire à elle-même. Née pour être la capitale du monde, il faut qu'elle le soit sous peine de ne devenir qu'une ville de second ordre, parce que les frais de son entretien excèdent de beaucoup ses revenus et qu'elle ne possède aucun de ces éléments de richesses qui, dans d'autres villes, suppléent à l'absence de celui qui administre la fortune publique. Le séjour de la cour romaine à Avignon l'a prouvé jusqu'à l'évidence. Alors les souverains pontifes faisaient servir les deniers de la chrétienté soit à fortifier, soit à embellir leur nouvelle résidence. De leur côté, les cardinaux, oublieux de leurs titres, ne songeaient qu'aux splendides palais d'Avignon et de Villeneuve, et consacraient l'excédant de leurs revenus à doter leurs patries de belles églises et de riches chapelles.

Ainsi livrées à leurs propres ressources, les quatre cent quatorze basiliques de Rome tombèrent dans un délabrement facile à concevoir. Il y avait impossibilité de les réparer ; on ne pouvait même fournir des ornements aux autels ; les choses nécessaires au culte manquèrent ; les

prêtres se voyaient forcés de célébrer les saints mystères avec de misérables vêtements (1).

A plusieurs reprises les papes envoyèrent des secours d'argent. Ainsi, Clément V fit relever Saint-Jean-de-Latran, qu'un incendie avait presque anéanti en 1308; Benoît XII répara la toiture du Vatican (2). Mais ces secours passagers ne faisaient face qu'aux besoins les plus apparents, et la dégradation n'en poursuivait pas moins son œuvre. Si le bas-relief qui décore le mausolée de Grégoire XI est l'image fidèle de la ville à l'époque où ce pontife y mourut, les murailles et les édifices sacrés étaient dans la situation la plus déplorable (3).

La dépopulation avait suivi le progrès de la destruction. Quand la prospérité abandonne une ville, elle perd immédiatement cette classe nombreuse et active de citoyens que la prospérité y attirait et qui s'en vont la chercher ailleurs. C'est ce qui était arrivé à Rome après le départ de ses pontifes. On est étonné, en étudiant l'histoire des soixante-douze années pendant lesquelles elle en fut privée, d'y trouver à peine les traces de la bourgeoisie; tandis que ce corps, à la même époque, était si nombreux et si puissant à Florence, à Pise, à Bologne. De fait, il y était réduit à une grande faiblesse numérique qu'on ne peut raisonnablement imputer qu'à la désertion. Il ne restait donc à Rome que la classe pauvre et la noblesse, dont cette cir-

(1) *Carmina*, Ep. ad Benedictum XII.

Aspice templa Dei : multo fundata labore
Ruitara tremunt, nullisque altoria gazis
Accumulata silent modico fumantia thure;
Aspice quam rarus subeat penetralia hospes,
Quamque inopi sub veste petat delubra sacerdos.

(2) Alex. Donato, *Roma vetus et recens*, l. IV, p. 363.

(3) Cancellieri, *Storia delle solenne possessi*, in-4°, p. 52. — Voir Gonz. Illescas, p. 40 et 41.

constance explique la prépondérante supériorité et l'insolente tyrannie.

Il serait toutefois impossible de fixer d'une manière exacte le nombre d'habitants qu'elle avait conservé. Les données contemporaines manquent à cet égard, et le chiffre de dix-sept mille, cité par Cancellieri (1), est appuyé sur une tradition trop incertaine pour faire autorité. Malgré cela, nous aurions de la peine à nous ranger à l'avis de Papencordt, qui indique soixante mille âmes (2). D'abord, cette population nous semble peu en rapport avec l'état physique de la ville, et il nous serait facile de prouver que pendant la plus grande partie du quinzième siècle, alors que les souverains pontifes résidaient dans ses murs et s'appliquaient à en relever les ruines, Rome ne dépassa pas ce chiffre, s'il est vrai qu'elle l'atteignit un instant. Ensuite, les raisons qu'allègue Papencordt pour le justifier ne sont nullement péremptoires; elles se réduisent à des calculs approximatifs, dressés sur le nombre d'hommes capables de porter les armes. Mais, s'il faut comprendre dans ce nombre la population suburbaine, comme en effet on ne peut l'en exclure, que deviennent ces calculs? D'ailleurs, la population de Rome a été de tous temps fort mobile. Plus tard, au seizième siècle, sous Léon X, elle atteignit quatre-vingt-cinq mille âmes; puis, trente ans après, sous Paul IV, elle tomba à cinquante mille âmes. C'était un déficit de trente-cinq mille. Or, peut-on raisonnablement affirmer que les causes de dépopulation aient été plus énergiques pendant cette période du seizième siècle qu'elles ne l'avaient été au quatorzième? Nous croirons donc nous rapprocher davantage de la vé-

(1) Cancellieri, loc. cit.

(2) Ouvrage cité, c. 1, p. 46.

rité en prenant le milieu entre les évaluations de Cancellieri et de Papencordt, et en adoptant le chiffre de trente-trois mille, cité par Gibbon, d'après l'autorité du docteur Lancisi (1). Encore quelques années d'absence des pontifes, et la grande Rome n'aurait plus été qu'un village.

A son entrée dans la ville, Grégoire XI retrouva debout la magistrature des bannerets, qui s'était relevée depuis le départ d'Urbain V, malgré les défenses expresses de ce pape. Mais ceux-ci vinrent déposer aux pieds du pontife leurs baguettes, emblèmes de leur pouvoir, et remettre en ses mains le plein domaine de la ville (2), et Grégoire, qui ne voulait pas être en arrière de générosité, ne voulut point signaler l'exercice de sa souveraineté par aucune réforme dans le gouvernement. Il eut bientôt lieu de s'en repentir. Les bannerets, accoutumés à commander, se lassèrent d'obéir et ne tardèrent pas à vouloir ressaisir leur indépendance. Ils ne furent pas seulement poussés à cela par leur instinct séditieux, mais encore par les sourdes excitations des Florentins, qui, appliqués à susciter des affaires au Saint-Siège, leur écrivirent secrètement que le souverain pontife, objet de si ardents désirs, ne venait point dans la ville pour y fixer son séjour, mais pour y enchaîner la liberté, et méditait d'abord l'anéantissement des bannerets, qu'il savait bien être le plus puissant obstacle à l'établissement de la servitude.

Tout n'était pas faux malheureusement dans cet avis perfide. Une fraction des nobles, auxquels la magistrature des bannerets était aussi odieuse qu'au pape, vint lui offrir son concours pour la détruire. Il y eut un complot auquel prirent part Luca Savelli et le comte de Fondi, et

(1) Hist. de la décad., t. 2, p. 956. Traité de Rom. Cœli qualitibus.

(2) Itinerarium Gregorii XI, p. 316.

qui devait être secondé par Jean Haukood. Mais il ne réussit pas. Pendant qu'on négociait avec la cour romaine pour lui faire accepter des mesures violentes, qu'on avait en vue, il fut découvert, et Grégoire se vit forcé de subir l'insolence de ceux qu'il avait voulu annuler (1).

A ces complications politiques vint tout à coup se joindre la nouvelle alarmante qu'une grande hérésie se formait en Angleterre. L'auteur de cette hérésie était un théologien d'Oxford, curé de Luthelworth, au diocèse de Lincoln, nommé Jean Wicléf, esprit inquiet et superbe autant que versé dans les subtilités de la scolastique. Nommé d'abord à la charge de gardien dans l'Université d'Oxford, on la lui ôta quelque temps après pour la donner à un moine. Le docteur voua dès lors aux moines une haine qui s'exhalait dans de virulentes déclamations contre tout ce qui portait l'habit monastique. Le Saint-Siège ayant confirmé cette expulsion, Wicléf tourna sa colère contre le pape. Dans les premiers temps, le novateur se contenta de renouveler les erreurs de Marsile de Padoue et de Jean Jandun sur les biens temporels de l'Église, le mépris des censures et la supériorité des princes à l'égard du clergé. Il est permis de croire, d'après cela, que le but de Wicléf était de soulever l'Angleterre contre l'Église romaine. Les dispositions d'un grand nombre d'esprits favorisaient son audace; il trouva deux protecteurs puissants dans le duc de Lancastre et lord Percy, et il était soutenu par les *Lollards*, branche de *Frérôts* ou *Beguards*, sorte de *Fratricelles*, qui affectaient dans leur extérieur une grande austérité.

Les progrès de Wicléf donnèrent de sérieuses inquié-

(1) Baluze, t. I, p. 438. — Voir Vitale, Storia diplomatica, t. II, les premières pages.

tudes aux évêques, et ils envoyèrent à Rome dix-neuf propositions qui exprimaient les principales erreurs de l'hérésiarque. Grégoire XI ne fut pas peu effrayé de la hardiesse que déployait le novateur; il se hâta, dans une congrégation de cardinaux, de condamner les propositions, et écrivit au roi Richard II, à l'archevêque de Cantorbéry, à l'évêque de Londres et à l'Université d'Oxford, d'employer des mesures promptes et vigoureuses pour étouffer ce mal naissant (1). Les lettres du pape trouvèrent Richard mort; mais l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Londres exécutèrent leur commission. Ils citèrent, à Lambeth, devant leur tribunal, Wicief, qui se rendit à la citation accompagné de ses deux protecteurs, le duc de Lancastre et lord Percy. Cette circonstance empêcha qu'on y fit rien. D'abord on perdit du temps à disputer si Wicief répondrait assis ou debout; puis celui-ci, habile à déguiser sa pensée, donna, sur les propositions objectées, des explications tellement conformes à la doctrine orthodoxe, que de plus longues procédures contre lui furent jugées inutiles. Mais il continua à dogmatiser avec plus d'audace que jamais. Ce ne sera que plus tard que, éclairé par les nouveaux écrits du réformateur sur ses vrais sentiments, le clergé le forcera à quitter sa cure, et préludera par ses censures aux anathèmes du concile de Constance.

Il y a dans la doctrine de Wicief le côté philosophique et le côté théologique. Sous le premier aspect, la doctrine du réformateur est un mélange grossier de manichéisme, de panthéisme et de fatalisme. Selon lui, Dieu est soumis au diable, ou, en d'autres termes, le bon principe obéit au mauvais; toute créature participe à la nature divine; une aveugle nécessité est la raison unique de tout ce qui

(1) Raynald, ann. 1377, n° 4.

arrive; d'où il suit qu'il n'y a dans Dieu ni providence, ni liberté, ni puissance. Sous le point de vue théologique, la doctrine de Wiclef est la théorie pure du presbytérianisme, car le pape n'est pas le chef de l'Église militante, il n'est nul besoin de cardinaux, de patriarches, d'évêques, de conciles, non plus que de gouvernement général de l'Église : les prêtres et les diacres suffisent à tous ses besoins. Du reste, tout ce qui peut rendre le Saint-Siège et le clergé odieux, Wiclef l'entasse, le tourne et le retourne dans ses Dialogues. Vienne après cela Luther, il trouvera rassemblés dans l'arsenal antipapiste de Wiclef toutes les machines propres à battre en brèche l'édifice catholique. Cet homme, si réputé pour la fécondité de ses inventions, n'aura guère de neuf que l'originalité de son caractère, car il ne fera que mettre au jour, en y ajoutant le piquant du sarcasme, les nouveautés et les déclamations oubliées du docteur d'Oxford. Quand il nous dira que l'Église romaine est la synagogue de Satan, que le pape est l'Antechrist, qu'on doit se moquer de ses anathèmes et se rire de ses indulgences, il ne sera que l'écho du pasteur de Luthelworth; seulement, il jettera les brandons de la discorde sur des matières combustibles ramassées d'un bout de la chrétienté à l'autre par un siècle de révolutions religieuses, et la chrétienté sera embrasée (1).

Cependant, la présence de Grégoire XI en Italie n'y calmait point les fureurs de la guerre; le retour à la concorde, qu'on lui avait fait espérer devoir être le résultat de sa visite, ne s'effectuait pas. Il y avait déjà plus de cinq mois qu'il siégeait à Rome, et aucune des puissances qui étaient en hostilité contre l'Église ne parlait sérieusement

(1) Bzovii Annales, ann. 1377, nos 3, 4, 5 et 6. — Natalis Alexandri Hist. ecclesiast., t. VII, article Wiclef. — Pluquet, Dictionnaire des hérésies, t. II.

de paix. Bien loin de là, le nombre des villes révoltées s'était encore accru. Ainsi, ce voyage, si généreusement résolu, si laborieusement accompli, n'aboutissait qu'à une cruelle déception. Le bon pape devenait de jour en jour soucieux, mélancolique. Il se transporta à Anagni pour y chercher un air plus calme et plus pur. Comme son prédécesseur Urbain V, il se trouvait mal dans cette atmosphère italique, où il ne respirait que des miasmes d'indépendance et de rébellion (1).

Quand on considère, en effet, Grégoire au milieu d'un pays où il était étranger, seul, sans alliance, avec peu de moyens pécuniaires, en face d'une ligue formidable, luttant contre l'esprit de révolte qui menaçait d'envahir le domaine ecclésiastique tout entier, on doit convenir que peu de pontifes s'étaient vus dans une situation plus critique. Elle l'était d'autant plus, que tous les efforts que tentait Grégoire pour en sortir semblaient amener de nouvelles complications. Dès son arrivée à Corneto, il avait envoyé à Florence des nonces pour demander à la seigneurie qu'on lui renvoyât les mêmes ambassadeurs qui étaient venus à Avignon. Ces ambassadeurs se rendirent bien à Rome, mais ils y apportèrent de si hautes prétentions, qu'on ne put parvenir à s'entendre. D'autre part, Haukood quitta, dans ces entrefaites, le service de l'Église pour passer à la solde des Florentins, et devint l'ennemi de la cause qu'il avait si vaillamment défendue (2). Pour comble de malheur, le neveu du pape, qui combattait en Toscane l'armée de la ligue, fut obligé de reculer devant elle, et vint se faire battre et prendre prisonnier par le prefetto de Viterbe, Francesco di Vico. Grégoire se trouvait dans ce moment à

(1) Baluze, t. 1, p. 458 et 456.

(2) Platina, in Gregorium XI.

Anagni. On essaya une troisième fois de renouer les négociations, et une troisième fois il fallut les briser encore : on échoua également dans une tentative qu'on fit pour détacher Bernabos de la ligue : rien ne réussissait donc. Cependant, vers la fin de novembre 1377, le *prefetto* se lassa de la guerre, et fit sa paix particulière avec l'Église. Bologne revint aussi à l'obéissance, pour cinq ans seulement, à la suite de négociations conduites à Ferrare par le cardinal de Saint-Ange. Grégoire ratifia à Rome cette paix, s'engageant à payer 40,000 florins aux Bolognais, qui, de leur côté, promirent de fournir trente lances pendant six mois, chaque fois que l'Église serait en guerre avec la Lombardie. A ces conditions, Bologne reçut deux nonces chargés de la régir au nom du Saint-Siège (1).

Mais Florence semblait plus que jamais étrangère aux dispositions pacifiques. Les huit de la guerre y régnaient et s'opposaient systématiquement à toutes les propositions qui avaient pour but de ramener la concorde. Il y avait pourtant dans la république un parti nombreux qui désirait la paix ; mais souvent le parti raisonnable, malgré le nombre, n'est pas le plus fort, parce qu'étant composé d'hommes modérés, il manque d'énergie ; les brouillons agissent, les autres se contentent de gémir et s'abstiennent. On révéla à Grégoire l'existence de ce parti ; on ajouta qu'en essayant de communiquer à cette masse bien intentionnée, mais inerte, un peu de vie et de mouvement, il ne serait pas impossible d'arriver à un bon résultat, et le pontife ne jugea personne plus propre à remplir cette mission que sainte Catherine de Sienne. Une seconde fois cette jeune vierge se vit arrachée au calme de la solitude et

(1) Buoninsegni, l. IV, p. 584. — Poggii Bracciolini, *Hist. florent.*, p. 259. — *Specimen Hist. Sozom. Pistor.*, t. XVI, p. 1104. — *Cron. di Bologna*, t. XVIII, p. 513 et 515. — Baluze, t. I, p. 440.

de la contemplation pour se mêler aux agitations de la politique. On la reçut à Florence avec vénération ; elle se mit à l'œuvre, et agit avec tant d'habileté, qu'au bout de quelques jours elle parvint, avec l'aide de Niccolo Soderini, et d'autres personnages influents du parti modéré, à organiser contre les huit de la guerre une réaction qui les renversa. Mais ceux-ci avaient pour eux la multitude et l'appelèrent à leur secours. Il éclata tout à coup à Florence une furieuse insurrection, dans laquelle les maisons des chefs modérés furent dévastées et livrées aux flammes, et où ceux d'entre eux qui ne purent fuir perdirent la vie. La sainte courut elle-même le plus grand danger. Recherchée par les satellites de la populace, et abandonnée de tous ses amis, elle ne dut son salut qu'à son héroïsme (1).

Cependant, après cet orage populaire, les passions politiques parurent se calmer. L'évêque d'Urbino, envoyé de Rome à Florence, sut profiter de ce moment de modération pour faire de nouvelles propositions d'accommodement. Il avait ordre de demander que le différend de l'Église avec les puissances liguées fût remis à l'arbitrage de Bernabos. Une résolution, qui confiait ainsi les intérêts du Saint-Siège au plus puissant de ses adversaires, était le coup d'une politique hardie et bien entendue ; elle ne pouvait qu'être favorable à l'Église, qui forçait par là son ennemi à répondre à la confiance par la générosité. Les Florentins en manifestèrent leur surprise, et il parut dangereux à plus d'un citoyen de soumettre la décision d'une si grande affaire à un homme dont le caractère perfide était connu ; mais on ne pouvait récuser Visconti sans le blesser profondément et s'exposer à le voir quitter la ligue et se ranger

(1) Vita B. Catharinæ Senensis, Bolland., t. III, c. VIII, nos 420, 421, 422, 423, 424 et 425.

sous les drapeaux du Saint-Siège. D'ailleurs, on commençait à être las de vivre sous le poids des censures ecclésiastiques. Les Bolognais, qui avaient en grande partie causé la guerre, venaient de rentrer en grâce auprès du souverain pontife. Ainsi, les esprits, moitié par nécessité de position, moitié par lassitude de la guerre, se décidèrent à traiter de la paix. Bernabos accepta l'arbitrage, qu'une députation solennelle vint lui offrir. On fixa la ville de Sarzana pour le lieu où les conférences devaient se tenir. Bernabos s'y rendit des premiers. Le cardinal d'Amiens y arriva bientôt après. Ils y furent suivis par les députés du roi de France, de la reine Jeanne, des Vénitiens et des Florentins. On n'eut point à se repentir d'avoir confié les intérêts du Saint-Siège à Bernabos. Ce seigneur montra dans cette occasion qu'il avait à cœur de réparer ses torts envers l'Église romaine. Les conditions qu'il posa étaient toutes en faveur du Saint-Siège. L'arbitre y stipulait 80,000 florins pour défrayer le pape des dépenses de la guerre. La plus grande partie de cette somme devait être à la charge des Florentins, l'autre à la charge des alliés (1); enfin, contre toute espérance, une guerre qui avait failli anéantir la puissance de l'Église allait se terminer à son avantage, lorsque tout fut arrêté par la mort de Grégoire XI.

Ce pontife, d'un tempérament faible, n'avait jamais eu qu'une santé languissante, qui le rendait sujet à mille souffrances journalières, notamment à celle de la pierre (2). Depuis son arrivée en Italie, ses maux, loin de diminuer,

(1) Poggii Bracciol., *Hist. florent.*, p. 239 et 241. — Leonard. Aretin., *Hist. florent.*, l. VIII. — Buonins., l. IV, p. 593 et 594. — *Specimen Hist. Sozom. Pistor.*, p. 4404. — *Annales Mediolanenses*, t. XVI, p. 764 et seq. — Baluze, t. I, p. 441.

(2) Teyssier, *Hist. des souverains pontifes*, p. 322. — Platina, in *Gregorium XI*.

s'étaient accrus de tous les chagrins que lui faisaient éprouver les désastres de la guerre, la révolte de ses villes, et les tracasseries du peuple romain. Vers la fin de février 1378, son état devint plus grave, et il ne put se dissimuler que le terme de sa vie ne fût proche.

Les derniers jours de ce bon pape furent agités par les prévisions des funestes événements qui devaient suivre son pontificat. D'un côté, il voyait Rome et l'Italie, impatientes de n'avoir pour maîtres que des étrangers dont la présence et l'affection étaient pour d'autres pays, préparées à tout braver pour obtenir un pape italien ; de l'autre, il voyait la plupart des cardinaux dominés par des intérêts purement mondains, séparés en plusieurs factions, et disposés, pour procurer le triomphe de leurs factions, à faire traîner en longueur une élection dont les circonstances réclamaient la rapidité, et il se repentait d'avoir quitté la cité d'Avignon. Il se proposait, à l'exemple de son prédécesseur, d'y revenir sitôt que ses forces le lui permettraient ; mais ces forces déclinaient de jour en jour. Alors, pour éloigner, autant qu'il était en son pouvoir, les calamités qui menaçaient l'Église, il dressa une constitution dans laquelle il ordonnait que, si sa mort arrivait avant la fin de septembre, époque fixée pour son retour en France, les cardinaux présents, sans attendre les absents, tiendraient le conclave dans le lieu qu'il leur plairait, changeraient même ce lieu s'ils le jugeaient convenable, et que, sans avoir égard aux règles anciennes qui prescrivaient les deux tiers des suffrages pour la validité de l'élection, ils s'en tiendraient, pour cette fois, à la majorité absolue, voulant que le candidat qui réunirait cette simple majorité fût reconnu et proclamé, sans conteste, souverain pasteur de l'Église universelle. Et, comme si une telle mesure ne l'eût point encore suffisamment rassuré,

sentant sa dernière heure imminente, il fit venir auprès de son lit tous les cardinaux ; là, après leur avoir de nouveau communiqué ses appréhensions avec cette lugubre solennité que donne aux paroles la présence de la mort, il les supplia de garder entre eux la plus étroite union, et d'élire son successeur sans délai, à la pluralité des voix, sans s'inquiéter de la neuvaine d'usage pour les obsèques du pape, ni de la constitution *Ubi majus*, dont il suspendait les décrets pour cette élection (1).

Un écrivain grave ajoute que, sur le point de rendre le dernier soupir, les yeux fixés sur le corps de Jésus-Christ, qu'il tenait entre ses mains, il recommanda encore à ces mêmes cardinaux de se garder soigneusement de ces hommes et de ces femmes qui, sous le voile de la religion, débitent les visions de leur tête ; que c'était pour s'être laissé séduire par leurs conseils qu'il avait amené l'Église sur le penchant d'un schisme, dont la miséricorde seule de Dieu pouvait la préserver (2). Ces paroles, qui tombent visiblement sur sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne et le bienheureux Alphonse d'Aragon, ont toujours paru extraordinaires dans la bouche de Grégoire XI. Ni l'autorité de Gerson, qui les rapporte, ni les justes préoccupations dont l'état alarmant de l'Église agitait l'âme du pape mourant, ne nous semblent de nature à les justifier ; et, si nous les rapportons, c'est uniquement pour ne pas manquer à l'impartialité que nous nous sommes constamment imposée.

Grégoire XI est le dernier des pontifes que la France ait donnés à l'Église. Quand il quitta la Provence pour retourner en Italie, il y avait soixante et onze ans trois mois et huit jours que la Papauté résidait en France. Lui-même

(1) Raynald. ann. 1378. — Baluze, t. I, p. 1222 et 1224.

(2) Gerson, Tract. de examinat. Doctrina, pars II, consid. III.

porta la tiare sept ans deux mois et vingt-huit jours. De tous nos papes avignonnais, il fut le moins heureux. Son règne si court fut rempli de calamités. Cependant, si l'on regarde aux qualités morales de l'homme, à sa douceur, à sa libéralité, à sa modestie, à sa générosité, à sa justice, nul ne mérita mieux que Grégoire d'être révééré et chéri comme un père, et la moitié de l'Italie se souleva contre lui comme contre un tyran. Si l'on regarde ensuite à la supériorité de ses talents, à son activité, à sa science des affaires, nul ne devait mieux que lui encore espérer un règne glorieux et prospère, et le sien ne fut qu'un enchaînement de projets avortés. C'est ainsi que la Providence divine rend inutiles parfois la vertu et le génie, lorsqu'elle a résolu d'exercer sa justice sur les hommes.

Le corps de Grégoire XI devait être porté au monastère de la Chaize-Dieu, où l'attendait celui de son oncle, Clément VI ; mais les circonstances ne permirent pas d'accomplir en ce point les suprêmes volontés du défunt, et il repose dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. On lit sur son mausolée cette inscription d'une date bien postérieure :

CHR. SAL.
 GREGORIO XI. LEMOVICENSI
 HUMANITATE, DOCTRINA, PIETATEQUE
 ADMIRABILI, QUI UT ITALIÆ SEDITIONIBVS
 LABORANTI MEDERETVR, SEDEM PONTIFICIAM
 AVENIONEM DIV TRANSLATAM, DIVINO
 AFLATVS NVMINE, HOMINVMQUE MAXIMO
 PLAVSV POST ANNOS SEPTVAGINTA ROMAM
 FELIGITER REDVXIT,
 PONTIFICATVS SVI ANNO VII.

S. P. Q. R. Tantæ religionis et beneficii
 non immemor, Gregorio XIII. Pont. Opt. Max.
 comprobante, anno ab orbe redempto
 M. D. LXXXIV, P. OS.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NUMÉRO 1.

Jugement de Jean XXII par Sismondi.

Voici le portrait que Sismondi a tracé de Jean XXII dans son *Histoire des républiques italiennes*, t. V, p. 197 : « Le pape Jean XXII, dit-il, qui avait mieux aimé vivre sujet à Avignon que souverain à Rome, paraissait bien moins le chef de la chrétienté que la créature et l'instrument du roi de France. Luxurieux, avare, vindicatif, il bouleversait l'Empire par des prétentions ambitieuses dont ses partisans eux-mêmes reconnaissaient l'injustice ; il troublait la paix de l'Église par des questions oiseuses, qu'on le vit agiter avec les Franciscains, sur la pauvreté du Christ ; avec ses cardinaux, et ensuite avec la Sorbonne, sur la vision béatifique. Il mettait à l'enchère les dignités ecclésiastiques ; il permettait, il encourageait peut-être par son exemple, la corruption des mœurs, qui faisait de sa cour le scandale de la chrétienté. Cet homme, si peu fait pour porter le titre de Père des fidèles, avait nommé, pour le représenter en Lombardie, le cardinal Bertrand du Poyet, qui se disait son neveu, mais qu'on croyait être son fils. »

Quoique la biographie que nous avons écrite de Jean XXII réponde suffisamment à ces infâmes calomnies, nous éprouvons le besoin de les relever plus particulièrement et de les marquer du sceau de l'indignation.

Jean XXII, qui avait mieux aimé vivre sujet à Avignon que souverain à Rome. Sismondi est-il pardonnable, lui qui a tracé le tableau de l'état où se trouvait l'Italie sous le pontificat de Jean XXII, est-il

pardonnable, dis-je, de faire d'Avignon un lieu de servitude pour les souverains de Rome? N'est-il pas de notoriété de fait que l'autorité des papes n'était plus que nominale en Italie? qu'avant de se réfugier en France, ils avaient été forcés d'errer dans l'État ecclésiastique bien plus en fugitifs qu'en souverains? et Sismondi n'a-t-il pas raconté comment les papes, selon lui si souverains à Rome, se sont vus obligés, pour y rentrer, de faire la conquête de cette ville et de son territoire, pour ainsi dire, pied à pied?

Et quand Jean XXII aurait été aussi souverain à Rome qu'il le dit, s'ensuivrait-il qu'il était sujet à Avignon? N'y était-il pas dans son domaine? n'y commandait-il pas à des sujets? y subissait-il la suzeraineté de qui que ce fût? Que veut donc dire Sismondi quand il avance que Jean XXII était *sujet à Avignon*? Il va peut-être nous l'expliquer en s'écriant : qu'il y paraissait moins le chef de la chrétienté que la créature et l'instrument du roi de France. Quelle insigne fausseté! Nous connaissons la vie de Jean XXII, nous avons vu s'il a été le chef de la chrétienté, et s'il y a eu beaucoup de papes qui aient déployé dans l'administration de l'Église une vigueur pareille à la sienne. Eh quoi! Jean XXII la créature et l'instrument du roi de France! On est la créature de quelqu'un quand on tient tout de lui, et Jean XXII n'a jamais été redevable de quoi que ce fût au roi de France, pas même de l'évêché de Fréjus. On est l'instrument de quelqu'un quand on n'agit que par sa volonté. Et quand donc Jean XXII a-t-il réglé ses démarches sur les volontés du roi de France? Est-ce, par exemple, quand il refusait de mettre à sa disposition le trésor du Saint-Siège, ou bien les décimes pendant six ans sur tous les biens de l'Église, ou bien d'appliquer celles qu'il lui accordait à d'autre usage qu'à celui de la croisade (1)? ou bien encore lorsqu'il menaçait ce monarque de l'anathème s'il venait à Avignon autrement qu'avec un cortège pacifique (2)? Si ce sont là les actes d'un instrument, il faut avouer qu'il n'était guère docile.

Luxurieux. Jean XXII luxurieux! un pape dont tous les historiens, à commencer par Villani, ont loué la moralité; un théologien qui ne quittait son cabinet d'étude que pour se rendre au consistoire, qui n'était entouré que de théologiens et de canonistes, qui se levait la nuit pour prier, dont le palais ne fut jamais ouvert à aucune femme!

(1) Giov. Vill., l. II, c. cxcviii.

(2) Bzovius, ann. 1334, n° 8.

Un tel homme luxurieux ! mais il faudrait donner au moins quelques preuves d'une accusation si étrange et ne pas se contenter de la formuler.

Avare. Ici Sismondi ne récuserait pas, s'il vivait, le témoignage d'un contemporain, surtout si ce témoignage est un blâme. Eh bien ! voici ce que le chroniqueur Albert de Strasbourg reproche à Jean XXII: *Ille ad magnificandum et ditandum consanguineos, ad vestiendum annuatim plus quam LXX comites et milites intendebat.* P. 125.) Or, peut-on dire qu'un homme à qui on peut reprocher sa libéralité soit avare ? Mais Jean XXII a laissé à sa mort la somme exorbitante de 25,000,000 de florins. Et qu'importe ! on n'est avare qu'autant qu'on recueille des richesses pour soi ; et si Jean XXII ne les a amassées, comme nous l'avons montré, que pour servir l'Église, la défendre contre ses ennemis, la rendre plus grande, plus protectrice, plus bienfaisante, où est l'avarice ? A ce prix, tout prince qui cherchera à accroître les finances de son royaume devra mériter le reproche d'avarice. Y a-t-il rien de plus absurde ? Au reste, nous faisons observer que nous n'admettons pas le blâme d'Albert de Strasbourg.

Vindictif. Nous avons feuilleté bien des chroniques et nous n'avons trouvé dans aucune cette épithète de *vindictif*, si ce n'est toutefois dans une petite chronique de Bernard de la Motte, éditée par Duchesne, dans les preuves de l'*Histoire des cardinaux françois*, page 289. Et, disons-le, Sismondi n'y a point puisé, car il l'aurait citée avec triomphe. Mais ce n'est point le témoignage qui prouve, c'est sa valeur. Or, quelle est la valeur de la chronique en question ? Nous ne la connaissons pas ; son auteur est obscur ; sa brièveté extrême ferait croire qu'elle a été un recueil de notes personnelles plutôt qu'une œuvre destinée à devenir publique. Elle ne se distingue par aucun des caractères qui recommandent un récit, et un des traits sous lesquels est peint Jean XXII serait seul capable de faire douter du jugement de son auteur. Le pontife y est appelé *nimis credulus*. Qui croira, en effet, que Jean XXII, l'homme de son siècle le plus savant, le plus expérimenté, le plus fin, le plus initié aux mystères des passions humaines, était crédule ? D'ailleurs, pour prouver que Jean XXII fut vindictif, la chronique ne cite que le fait d'un certain baron de Lombardie que le pape fit punir du dernier supplice, fait dont on ne rencontre aucune autre trace dans les monuments de l'époque. Ce n'est point sur une pareille autorité qu'on peut baser une qualification aussi grave que celle de *vindictif*.

Il bouleversait l'Empire par des prétentions ambitieuses. Établissons un principe. Était-ce le droit consacré au quatorzième siècle que la dignité impériale dépendit d'une élection accomplie selon les formes légales et de la confirmation pontificale? Je ne crois pas qu'on puisse nier ces deux points sans nier en même temps l'authenticité de toutes les pièces dans lesquelles ce droit est reconnu. Cela posé, peut-on dire que Louis de Bavière eût pour lui une élection légale, lui qui n'avait été nommé que par une portion des électeurs légaux? Peut-on dire ensuite que son élection eût été ratifiée par l'approbation pontificale, quand on voit que le Saint-Siège ne cessa pas un seul instant de réclamer contre elle? Mais, si l'élection de Louis de Bavière ne jouissait d'aucun des caractères qui devaient la rendre légitime, je le demande à tout lecteur de bonne foi, lequel *bouleversait l'Empire par des prétentions ambitieuses*, ou de Jean XXII qui défendait la constitution de l'Empire, ou de Louis qui la violait indignement en usurpant des droits et des titres qui ne lui appartenaient point?

Il troublait la paix de l'Église par des questions oiseuses. Il nous semble avoir raconté avec assez de détails l'erreur franciscaine sur la pauvreté pour être dispensé ici de prouver que cette erreur, quoique ridicule sous un point de vue, était loin d'être *oiseuse*, et de justifier la conduite de Jean XXII à cet égard. Quant à la question de la vision béatifique, il n'est pas le moins du monde clair qu'elle soit plus *oiseuse* qu'une foule d'autres questions débattues entre les catholiques et les protestants, et que Sismondi, en sa qualité de dévot réformé, a dû regarder comme très-importantes. Du reste, il est toujours important que les esprits ne flottent point indécis sur les questions dogmatiques, et, parmi ces dernières, celles qui se rattachent aux mystères de la destinée humaine dans une vie future ont plus de rapports qu'on ne pense avec la tranquillité de la vie présente.

Il mettait à l'enchère les dignités ecclésiastiques. A entendre Sismondi, ne dirait-on pas qu'il y avait dans le palais d'Avignon des ventes par licitation où l'on venait miser des évêchés, des abbayes, des doyennés, des prébendes? Mais y a-t-il, pendant tout le pontificat de Jean XXII, un seul exemple d'une dignité vendue? Peut-être Sismondi, sous ce terme d'*enchère*, veut-il parler des grâces expectatives. Dans ce cas, nous avouerons qu'il y avait dans la dispensation de ces grâces des dangers de simonie qui ont forcé plus tard l'Église

à les supprimer. Mais, à l'époque dont il s'agit, ces dangers ne s'étaient point encore montrés. Or, y a-t-il ombre de rapport entre ces grâces et une enchère ?

Mais voici le comble de l'iniquité : *Il permettait, il encourageait peut-être par son exemple, la corruption des mœurs, qui faisait de sa cour le scandale de la chrétienté.* Nous avons étudié aussi sérieusement que Sismondi le pontificat de Jean XXII ; eh bien ! nous lui donnons un démenti formel pour ce qui est des scandales de sa cour. Nous allons plus loin, nous défions qui que ce soit de prouver que cette cour n'a pas été aussi grave, aussi sévère, qu'aucune de celles qui l'avaient précédée. Mais, quand il s'y serait passé quelques-uns de ces scandales que suppose si gratuitement Sismondi, serait-il permis d'avancer, sans aucune preuve et sur la foi d'un *peut-être*, que ces scandales étaient encouragés par l'exemple du pape ?

Cet homme, si peu fait pour porter le titre de Père des fidèles, avait nommé, pour le représenter en Lombardie, le cardinal Bertrand du Poyet, qui se disait son neveu, mais qu'on croyait être son fils. Ici Sismondi, au moins, n'a pas le mérite de l'invention. Villani (1) avait déjà écrit : Que quoiqu'on appelât Bertrand du Poyet neveu du pape, on le croyait vulgairement son fils. La même chose est répétée par Pétrarque dans sa troisième lettre *sine titulo* : *Beaucoup de gens, dit le poète, assuraient que Bertrand du Poyet était le fils du pape.* La raison que ces deux auteurs allèguent de cette opinion mérite d'être citée : le cardinal avait avec Jean XXII une ressemblance frappante. Ainsi, tout homme qui ressemble à un autre devra être son fils, si ce dernier est assez âgé pour avoir pu lui donner le jour ! Quelle logique ! Aussi Villani et Pétrarque croient-ils si peu à la vérité de ce qu'ils avancent, qu'ils n'osent en prendre la responsabilité et ne le donnent que comme un *dit-on* malin qui courait l'Italie. Certes, s'écrie ici Aubery (2), *il faut que cette calomnie fût bien éloignée de vraisemblance, puisque ces deux auteurs, italiens de nation et par conséquent ennemis jurés des papes d'Avignon, ne l'ont pas osé faire passer pour une vérité indubitable.* Tous les biographes des papes, excepté un seul, Onuphre Panvini, en ont été révoltés et l'ont ou passée sous silence ou repoussée avec indignation. Nous avons droit, sans doute, d'attendre de Sismondi qu'il rougirait de relever

(1) L. II, c. vi.

(2) Hist. des cardinaux français, in-4°, t. I, article Jean XXII.

un si ridicule mensonge. Mais qu'importe la calomnie même la plus inepte à l'homme qui s'est fait du dénigrement un système? ne faut-il pas qu'il parvienne à son but? Beaumarchais a dit : « Ca-
« lomniez, calomniez ; il en restera toujours quelque chose. »

Mais la vérité est que Bertrand du Poyet n'était pas même le neveu du pape. Villani est le seul qui indique cette parenté. Bernard Guido et Amauri Auger n'en disent pas un mot ; on n'en trouve aucun vestige dans les actes où ce cardinal est nommé ; Duchesne, Baluze, Aubery, n'y ont pas cru ; elle ne soutient pas une discussion sérieuse.

Voilà donc à quoi se réduit le portrait que Sismondi a tracé du plus grand de nos pontifes, d'abord à des suppositions avancées gratuitement sans la moindre preuve, ensuite à des calomnies dédaignées par tous les écrivains graves, et ramassées seulement par ces écrivains décriés qui ne reculent devant aucune infamie ; enfin à des traits malignement exagérés ou travestis. Sismondi, au reste, ne parle pas autrement des papes. A ses yeux, un souverain pontife est nécessairement un homme pervers et corrompu. C'est ainsi que la haine rabaisse des hommes de talent au niveau de cette stupide plèbe qui insulte quand elle ne peut déchirer.

N. 2.

Lettre par laquelle la reine Jeanne donne avis aux Florentins, ses alliés, de la mort du roi André, son mari, et de la manière dont il avait été assassiné. (Arch. de Florence.)

Joanna Dei gratia Jerusalem et Siciliae regina, salutem et sinceritatis affectum. Infandum scelus, scelesti nefas, piaculare flagitium, Deo abominabile mundoque horrendum, in personam quondam domini viri nostri per impiorum dextras, innoxii sanguinis effusione cruentas, immani severitate commissum, ad notitiam vestram gementes ac fletas, ac doloribus vehementibus saucie vidimus perferendum... Dum quidem, octodecimo hujus mensis, ipse dominus vir noster tarde, hora intrandi cubiculum, descendisset ad quemdam parcum contiguum Cayfo aule nostri hospitii in Aversa, imprudenter et incaute imo juveniliter, sicut frequenter ibi et alibi suspecta hora abire consueverat, nullius in hoc acquiescens consilio, sed tantum sequens motus precipites juventutis, non admittens socium, sed ostium

post se firmans, nosque expectassemus eundem, jamque in ipso cubiculo capte fuisset a somno, ex mora nimia quam trahebat, nutrix sua bona et honesta domina ipsum cum candela cepit anxie querere, et tandem prope murum dicti parci eum reperit jugulatum. De quo quantum nobis legendum occurrat nos cogitare non possumus, usque in cor posset ascendere alicujus; et licet de illo nequam inauditi hujus sceleris patrator fuerit, quantum exquiri et considerari potuit, crudelis facta justitia, tamen respectu malignitatis presumpta omnis rigiditas debet facilitas reputari.

Ad causam namque instigationis sue nequam ipse patrator adduxit, quod verens inferendum sibi mortis supplicium ex provocatione ipsius quondam domini viri nostri, propter sua demerita contra eum, cogitavit sicut aliter Judas, desperationis ausum, quem tantum modo cum uno famulo non adhuc reperto, peregrina iniquitate perfecit... Datum Aversæ, sub annulo nostro secreto, die 22 septembris 1345.

N. 3.

Extrait de la lettre du pape Clément VI à Louis, roi de Hongrie, au sujet de l'assassinat de son frère André. (Ap. Raynald, ann. 1346.)

Super eo quod postulas, ut tibi et præfato Stefano germano tuo præfatum regnum Siciliae dare et locare velimus, breviter respondemus, quod licet desideremus tibi et dicto germano tuo, quantum cum Deo et rationabiliter possemus, istis præsertim temporibus, quibus vobis sic diu afflictis compatimur, complacere; attamen scire potes et debes, fili dilectissime, quod hoc facere sine offensa Dei et læsione justitiæ, præsentialiter non valemus: cum enim dicta Joanna regina Siciliae, ad quam dictum regnum hereditario et successionis jure pervenit, in possessione pacifica dicti regni existat, pro quo nobis et Ecclesie romanæ fidelitatem et homagium ligium præstitit, et investituram ipsius a nobis recepit, prout prædecessorum suorum tempore extitit observatum, nondum de dicto scelere convicta sit aut confessa, nec judicialiter dicto regno privata, vel quod dictum regnum perdidit declaratum, et ob hoc nondum sit certum, prædictum regnum ad nos et romanam Ecclesiam ob causam hujusmodi vel alias devolutum; videat et prudenter attendat, quæsumus, regia

celsitudo, quomodo id, quod ipsa regina tanquam domina possidet, et quod adhuc nostrum esset non apparet, nec ad manum nostram et romanæ Ecclesiæ pervenisse, possimus tibi concedere, et in hoc cum alterius injuria et læsione justitiæ complacere.

In hoc autem fiduciam te volumus habere, quod si dictam reginam de nece prædicta culpabilem reperiri, et ob hoc regnum ipsum ad nos devolvi contingat, super quibus et aliis supra dictis si vias aliquas aperias, justitia et ratione suffultas, eas quantum cum Deo et justitia fieri poterit, favorabiliter admittemus: ad te enim et germanum tuum prædictum, directe de domo Siciliæ procedentes, specialem et paternam considerationem habere intendimus, et inter alios tam ex causa prædicta quam in consolationis deflebilis (vicem) favorem apostolicum sine alterius præjudicio, exhibere.... Porro super dispensatione matrimonii dictæ reginæ, super qua nihil tibi scripsisse reperimus, pro qua non fienda devotius supplicasti, rescribimus, quod licet pro obtinenda dispensatione prædicta multoties, et a multis magnæ auctoritatis viris nobis fuerit supplicatum; attamen supplicationem hujusmodi noluimus exaudire, nec ad concedendam dispensationem hujusmodi intendimus propetare, nec ad ipsam faciendam procedere, nisi justæ et rationabiles causæ suaserint, quæ ad concedendum dispensationem prædictam movere merito debeant servitutis apostolicæ puritatem.

Illud nempe non omittimus, quod mirari non debes, fili amantissime, neque nobis aliquid imputare, si negotium coronationis Andreæ fratris tui prædicti non per annos, ut scribis, sed per menses aliquos est dilata: scis enim quod negotium de se erat arduum, insolitum, et non clare sub juris regulis limitatum: propter quod utrum de jure posset hoc fieri, multi magnæ auctoritatis viri probabiliter dubitabant, asserentes quod coronatio magis ex gratia quam justitia dependebat: et super ordinandis cautelis, quæ in coronatione adhiberi debebant, non modica fuit altercatio, prout negotii qualitas exigebat. Et ideo tum ex iis, tum etiam quia ambassiatores tui super provisione coronationis fiendæ vias varias tetigerunt, quæ deliberationes habuerunt necessario prorogare, cum etiam propter diversa negotia, ad sedem apostolicam undique confluentia, quæ intermitti totaliter non decebat, negotium coronationis prædictæ aliquandiu extitit necessario prorogatum.

Denique, fili charissime, mirari cogimur, quod celsitudo regia dilectum filium nostrum Tallayrandum tit. S. Petri ad Vincula, pres-

byterum cardinalem, de scelerata lue germani tui conscium litterarum prædictarum serie descripsisti : licet enim ipse in negotio dicti regni Siciliae pro nepotibus suis interdum institerit, eorum justitiam allegando, et pro eorum provisione sine juris alterius præjudicio pure in ipso negotio procedendo ; non debuisti propterea vel quisvis alius existimare, quod idem cardinalis, qui de præclaro et antiquo genere trahens originem, magna probitate et litterarum scientia existit præditus, et multiplicibus virtutibus insignitus, tanti sceleris conscius fuerit, vel ei dederit initium, consilium, auxilium, vel favorem : nam, ut cum veritate loquamur, audita nece prædicta, indicia evidentia, signa patentia ingentis tristitiæ et doloris noscitur ostendisse. Cessante igitur, quæsumus, apud te suspicione prædicta, quæ caret procul dubio veritate, credas quod prædictus cardinalis in prædicti regni, vel quocumque alio negotio, nihil scienter ageret, quod divinam crederet offendere majestatem, aut maculam in gloriam suam poneret, vel suam et domus suæ nobilitatem aliquo modo denigraret... Postremo Serenitatem Tuam rogamus, obsecramus, et in Domino exhortamur, quatenus progenitorum tuorum clara sequens vestigia, qui tanquam benedictionis filii devotione purissima romanam Ecclesiam matrem suam sunt singulariter prosecuti ; considerans quoque favores et beneficia, quæ progenitores tui reges Ungariæ ab eadem Ecclesia receperunt, in devotionem ejusdem Ecclesiæ studeas perseverare constanter ; et ipsius tanquam piæ matris consiliis et beneplacitis te coaptans, nihil minus sano ductus consilio attentare procures, quod posset in offensionem Dei et prædictæ Ecclesiæ redundare. Dat. Aveni. II id. Martii, pontif. nost. ann. IV.

N. 4.

Extrait du contrat de vente de la ville d'Avignon.

In nomine Domini, amen. Universis præsentibus litteras seu præsentibus instrumentum publicum inspecturis, Joanna, Dei gratia Hierusalem et Siciliae regina, Provinciae et Forcalquerii comitissa, et domina civitatis Avenionensis, salutem et præsentibus perpetuam dare fidem. Notum facimus, quod in præsentia notariorum publicorum infra scriptorum, ad et proxime infra scripta coram nobis accersitorum specialiter et vocatorum, personaliter existentes, gratia, sponte et

non coacta, non seducta, nec ab aliquo in aliquo circumventa, sed ex mera, libera et spontanea animi voluntate nostra super hoc ducta, et ex certa nostra scientia, de et cum voluntate et consensu illustrissimi viri domini Ludovici de Tharenta, comitis Provinciæ, legitimi viri et mariti nostri, ad hæc præsentis, et ad infra scripta licentiam et auctoritatem, si et quatenus, in hac parte indigemus, nobis super omnibus et singulis sequentibus præstantis; vendimus, cedimus, et ad perpetuum quittamus pro nobis et hæredibus ac successoribus nostris quibuscumque, sanctissimo et beatissimo patri, domino Clementi, divina providentia papæ VI, sacrosanctæ romanæ ac universalis Ecclesiæ romanæ, venerabili viro magistro Guilielmo de Malesicco, clerico cameræ ipsius domini nostri papæ ac procuratoris in hac parte per eundem dominum nostrum papam, tam pro se, quam etiam nomine dictæ romanæ Ecclesiæ ad hæc legitime constituto, ibidem præsentis et recipienti, ac pro ipso domino nostro papa, ejus successoribus ac Ecclesiæ memoratis, super singulis infra scriptis solemniter stipulanti, ac in ipsos dominum sanctissimum pontificem, ejus successores et Ecclesiam prælibatam, titulo procuratorio perpetuæ venditionis transferimus irrevocabiliter pleno jure, ad habendum, tenendum, et perpetuo ac pacifice possidendum per dictum dominum nostrum papam et ejus successores ac romanam Ecclesiam supra dictam, et aliter ad faciendum eorum omnimodam voluntatem, videlicet, nostram civitatem Avenionensem cum toto territorio et confinibus quæ prætenduntur intra territoria et confinia castrorum ad pontem Sorgiæ et Vedena Castrinovi, et de Cavis montibus ex parte una, et Comitatum Venesim ex alia, et territoria Castrinovororum, Castri Raynardi et de Borbeatinæ ex alia; et territoria castrorum rupe Mauræ et Podii alti, Rupe fortis de Sado, et de termino ac flumine Rhodani, quantum ad nos spectat, secundum confinia et limites civitatis ejusdem ac territorii ipsius et reliqua; ac omnibus et singulis villis, castris, burgis, locis adjacentibus, pertinentiis et sequelis universis, hominibus, vassallis, emphyteutis, nomine homagiis, feudis, retro-feudis, fortalitiis ingressibus et egressibus, ac omni dominio, et omni jurisdictione et justitia alta, media et bassa, mero et mixto imperio, superioritate, omnique actione reali et personali ad nos pertinentibus ratione prædictæ civitatis Avenionensis et aliorum præmissorum, vel alicujus ex his infra fines territorii et districtus ipsius civitatis consistentium, et cum omnibus et singulis censibus, redditibus, residentiis, juribus, de-

veriis, honoribus, servitiis, emolumentis et explectis, quos, quas et quæ habemus et habere possumus et debemus, quoquo modo ea ad nos spectant et pertinent, quacumque causa seu ratione in civitate prædicta ejusque territorio et districtu et pertinenciis eorundem; nihil actionis, petitionis, possessionis, proprietatis, dominii, jurisdictionis, meri et mixti imperii, honoris, ressorti, superioritatis, servitutis, emolumentis seu explecti, seu cujuscumque alicujus juris nobis seu successoribus nostris in prædictis, seu prædictorum aliquo penitus retinendo; pro pretio videlicet octuaginta millium florenorum de Florentia, boni et legitimi ponderis.

Quos quidem octuaginta mille florenos auri, nos dicta regina venditrix, recognoscimus publice et in veritate legitime confitemur nos habuisse et recepisse plenarie et integre pro pretio ante dicto, per manum reverendi patris in Christo domini Stephani, Dei gratia episcopi Sancti Pontii, thesaurarii camerarii ejusdem domini nostri papæ et apostolicæ sedis, in bona et electa pecunia numerata. Et de quo quidem pretio præfatum dominum papam, et ejus successores, atque Ecclesiam romanam, pro nobis, hæredibus et successoribus nostris, in perpetuum solvimus, quittamus omnino, cum pacto solemnem et valido per hoc super nos interposito, de ulterius ab eisdem domino papæ, ejus et successoribus et Ecclesia romana, causa vel ratione hujusmodi aliquid non petendo. Cujusmodi pecuniam nos dicta regina recognoscimus in evidentem utilitatem nostram ac pro necessariis et utilibus negotiis fuisse conversam.

Et ex nunc quidquid dicta civitas Avenionensis cum ejus territorio, pertinenciis et districtu, juribus supradictis plus valet seu in futurum plus valebit pretio ante dicto; considerantes quod, secundum apostolum verba Domini Jesu memorantem, beatius est dare quam accipere; ideo præfato domino summo pontifici et dicto ejus procuratori recipienti et stipulanti ut supra, ac dictæ Ecclesiæ romanæ et certa scientia, donatione pura, simplici et irrevocabili facta cum insinuatione præsentium, solemniter inter vivos totum illud plus meliori modo et forma, quibus possumus, damus, cedimus, concedimus ad perpetuum, ac penitus quittamus et donamus.

Cedentes nihilominus et quittantes nos dicta regina prædicta sanctissimo patri et domino nostro papæ, ejus successoribus, ac romanæ Ecclesiæ prælibatæ, ac in eos transferentes titulo et causa prædictis, perpetuo, totaliter, pleno jure, omnia jura, nomina et actiones quascumque et quidquid juris, actionis, jurisdictionis, meri

et mixti imperii, honoris, superioritatis, ressorti, census, redditus, residentiae, servitii, emolumenti et explecti, proprietatum, cognitionis, possessionis et deverii habemus, habere debemus et possumus, quacumque causa seu ratione in dicta civitate Avenionensi, ejusque territorio et districtu, villis, burgis, locis, adjacentiis, confuibus, sequelis et pertinenciis eorumdem, ratione civitatis Avenionensis, ac in et cum omnibus hominibus, vassallis, subditis nostris, civitatis, territorii et districtus ipsius, cujuscumque conditionis existant, nec non ordines, actiones reales et personales, mixtas, utiles, prætorias ac civiles nobis et nostris immediate competentibus et competituris in præmissis omnibus et singulis, ac contra quascumque personas, ratione et occasione præmissorum seu alicujus ex eis.

Ac insuper prædictum dominum nostrum sanctissimum pontificem, ejusque successores ac romanam Ecclesiam memoratos ex nunc facimus et constituimus in omnibus et singulis prædictis, veros dominos proprietarios, possessores, procuratores, actores ut in rem suam propriam, devestientes nos de civitate prædicta, ejusque territorio et districtu, pertinenciis, et sequelis, ac omnibus aliis universis et singulis, sicut præmittitur, per nos venditis perpetuo et quittatis, et de omni jure nobis et nostris in præsentem et in futurum quomodo libet et competenti et competituro in eisdem.

N. 5.

Extrait d'une charte portant : Reçu et emploi des 80,000 florins donnés par le pape pour prix de la ville d'Avignon. (Archives de Naples.)

Ludovicus et Joanna, Dei gratia rex et regina Jerusalem et Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, Provincie et Forcalquerii ac Pedemontis comites; tenore presentis finalis quietancie apodixe notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod olim infra annum proximo preterite prime indictionis, nos in romana curia pro nostris agendis personaliter existentes, non modica pecunie quantitate nobis plurimum necessaria opus habentes, mandavimus ore tenus viro nobili Nicolao de Aczajolis, comiti Terlitii, et magno regni nostri Sicilie senescalco, dilecto consiliario, familiari et fideli nostro, ut requiri et recipi faceret nomine et pro parte nostra in eadem romana curia de camera sanctissimi in Christo Patris et Domini, do-

mini Clementis, divina providentia sacrosancte romane ac universalis Ecclesie summis pontificis, de pecunia nobis debita per cameram ipsam, pro pretio civitatis nostre Avenionensis, certo modo alienate, per nos, eidem Domino summo pontifici florenorum de auro octoginta millia, per certos ad hoc deputatos, prout de intentione ac plenaria conscientia et voluntate nostra processit; fecit ad opus et pro parte nostra de dicta curia recipi et haberi, de quibus Nicolaus ipse ad diversa mandata nostra per nos ei ore tenus suis vicibus inde facta solvi fecit atque converti per eosdem, qui pecuniam prefatam, ut prefertur, receperant. (Suit l'emploi de l'argent et le nom des personnes auxquelles il a été compté pour prix de leurs services.) Datum Neapoli, per magistros rationales, anno Domini MCCCXLVIII, die X^o mensis julii II indict., temporum nostri regis, anno 1^o (Il faut anno 11^o) nostre vero regine anno VIII.

N. 6.

Ambassade de Rienzi à Rome.

L'abbé de Sade, et avec lui plusieurs historiens de marque, veulent que Cola di Rienzi ait été adjoinct à la grande ambassade envoyée par le peuple romain à Clément VI en l'année 1342. Cette opinion est inadmissible pour plusieurs raisons. 1^o D'après l'auteur des *Fragmenta, hist. rom.* (L. I, c. XII), et d'après l'auteur contemporain de la troisième vie de Clément VI, dans Baluze (t. I, p. 286), l'ambassade dont il s'agit est envoyée par le sénat, le clergé et le peuple romain; celle au contraire où figure Rienzi est envoyée par les treize notables de Rome (1). 2^o Dans la première, c'est Stefano Colonna, sénateur de la ville; c'est Francesco di Vico, personnage illustre; c'est Lælio, fils de Pietro Stefano di Cosechi, syndic de Rome, qui ont l'honneur de porter la parole (2), honneur que Pétrarque nous apprend avoir partagé avec eux (3). Mais ni l'auteur des *Fragmenta*, ni le biographe de Clément VI, ni Pétrarque, ne font mention de Rienzi. 3^o Giovanni Villani (4) raconte la mission de

(1) *Tredici buoni uomini di Roma.* (*La Vita*, c. 1.)

(2) Baluze, t. I, p. 287.

(3) *Ep. poetic.* XI, 5.

(4) L. XII, c. XC.

Rienzi, et ne lui assigne aucun collègue. 4° Le *registum* de Clément VI, mentionnant la concession du notariat de la chambre faite à Cola, fixe la date de cette concession au mois d'avril 1344. Or, est-il croyable que les ambassadeurs de l'année 1342 fussent restés deux ans à Avignon ? 5° Dans *la Vita*, il est dit que : Rienzi, disgracié et devenu malade, fut sur le point d'aller à l'hôpital. Mais une pareille circonstance serait-elle vraisemblable encore si Rienzi eût fait partie d'une ambassade composée de barons et de grands dignitaires civils et ecclésiastiques ? Il est évident que les difficultés qui s'attachent à ce point d'histoire ne peuvent être levées qu'en admettant deux ambassades distinctes, l'une accomplie en 1342, et l'autre en 1343 (1).

Mais, tout en détachant de l'ambassade romaine de 1342 celle de Cola di Rienzi, Papencordt et M. Thomas Gar, son annotateur, m'ont paru commettre une erreur quand, pour expliquer comment le futur tribun avait été envoyé à Avignon par les treize notables de Rome, ils supposent une révolution dans laquelle le peuple romain, après avoir chassé les sénateurs, aurait transféré le pouvoir suprême à treize notables (*buoni uomini*), lesquels treize notables, remplissant leurs fonctions au nom du souverain pontife, auraient envoyé à Avignon l'ambassade dont Rienzi a fait partie, ou qu'il a constituée seul, si on le veut. Ces treize notables ne sont autres que les treize bannerets, choisis effectivement par le peuple pour présider aux treize quartiers de Rome, et dont les attributions étaient très-étendues sous les pontifes d'Avignon. Les monuments écrits du temps n'indiquent aucune trace d'une révolution pareille à celle dont parlent les auteurs cités. De plus, il n'y a pas de lacune saisissable dans la succession des sénateurs à l'époque où l'on place cette révolution. Bertoldo de' Figli d'Orso et Stefano Colonna occupent la dernière moitié de l'année 1342, Matteo de' Figli d'Orso et Paolo di Conti remplissent l'année suivante, et c'est dans le courant de cette année qu'a dû avoir lieu l'ambassade de Rienzi. M. Gar cite à l'appui de son opinion un témoignage qui était bien capable de faire illusion ; il est tiré de la *Série chronologique des sénateurs* de Vendettini (2), où on lit effectivement que, dans la première moitié de l'année 1343, la ville de Rome se trouvait sous le gouvernement de treize notables, députés

(1) Voir Zephirino Re, p. 389.

(2) P. 35.

par le peuple avec l'agrément du souverain pontife. (*Tempore regiminis XIII bonorum virorum ad urbis regimen per Romanum populum deputatorum, nos XIII boni viri ad urbis regimen per populum romanum deputati ad beneplacitum D. nostri P. P.*) Ce témoignage, qui paraît victorieux de prime abord, perd bien vite de sa force quand on l'examine avec attention. L'année 1343 n'est pas la première où l'on rencontre treize notables députés par le peuple pour le gouvernement de la cité, avec l'agrément du pape. L'année 1335 avait déjà offert, sous le pontificat de Benoît XII, un exemple de cette magistrature. Nous voyons dans Vitale (1) : *Tredici buoni uomini, deputati dal popolo romano al reggimento di Roma a beneplacito di Benedetto papa XII*. Mais la preuve que l'apparition subite de ces treize notables n'était pas l'indice d'une révolution dans le gouvernement, c'est que l'on trouve en même temps deux sénateurs, qui sont Riccardo Fortebraccio de' Figli d'Orso et Giacomo del Sig. Giordano di Colonna. Or, nous n'avons aucune raison de croire que ce qui avait existé en 1335 n'ait pas eu lieu en 1343. Il est facile d'expliquer l'importance des treize bannerets dans les annales par l'importance de leurs fonctions dans la ville, puisque à eux appartenait, dit Vitale, l'administration de la chose publique, comme qui dirait le gouvernement économique de Rome. Tels qu'ils étaient, les bannerets se trouvaient assez puissants pour envoyer, en leur nom, un ambassadeur au pape, sans avoir besoin de supposer que le pouvoir suprême leur avait été délégué par le peuple.

N. 7.

Lettre de Clément VI à Raymond d'Orvieto et à Cola di Rienzi. (Manusc. de Pelzel.)

Venerabili fratri Raymundo episcopo Urbevetano; nostro in spiritualibus urbis vicario, et dilecto filio Nicolao Laurentio civi romano familiari, dictæ urbis et districtus ejusdem rectoribus; inter cætera desiderabilia cordis nostri ferventibus desideriis affectamus, urbem inclitam ejusque populum et habitatores infra nostra et sedis apostolice precordia recumbentes sub cultu fidelitatis et justitiæ, repres-
sis multorum insolentiis, pacis et securitatis ubertate lætari. Nuper

(1) Storia diplomatica, etc., t. I, p. 247.

siquidem ad nostri apostolatus audientiam tam verbali quam litterali relatione perducto, quod dictus populus in vigilia festi Penthekostes proxime præteriti ad ejusdem urbis Capitolium accedentes et sperantes, quod statui dicte urbis repressis multis excessibus et insolentiis statum predictum pacificum non parum turbantibus per vestram circumspectam et fidelem diligentiam poterat divina et nostra vobis assistente gratia provideri, vos in rectores ipsius urbis et districtus ejusdem, confidentes de nostri beneplacito super hiis, unanimiter et concorditer elegerunt, vosque attendentes prudenter, quod olim in promotionis nostre ad apicem summi apostolatus primordiis prædictus populus senatorie, capitaneatus, syndicatus et alia prefate urbis officia prout pertinebant ad eos, nobis ad vitam nostram sub propria voluntate libera et spontanea concesserunt, sub nomine et honore nostri et Ecclesie romane hujusmodi rectorie suscepistis, ac illud exercuistis et exercitis continue diligenter. Nos igitur, præmissis et certis aliis nobis circa ea serius expositis, plenius intellectis et attento, quod sicut multorum habeat assertio nobis grata, per vestrum regimen eisdem urbi et districtui nec non et circumviciniis in eodem cultu observato justitie multa et diversa pervenerunt commoda, ut bona hujusmodi continuentur, et, sicut desideranter appetimus, augeantur, vos rectores urbis et districtus prædictorum, quousque aliud super hoc ordinaverimus, tenore præsentium deputamus, faciendi, gerendi, mandandi, statuendi, et plenarie omnia et singula que ad hujusmodi spectant officium exercendi vobis potestatem plenariam concedentes. Quocirca discretione vestre per apostolica scripta mandamus, quatenus ea, que laudabiliter cepistis, ut premititur, laudabilius prosequentes, sic in eadem urbe ipsiusque districtu et pertinenciis observare ac observari cultum justitie, fidelitatis et pacis quibuscumque parzialitatibus penitus relegatis facere studeatis, quod ex vestro regimine sperati fructus divina vobis assistente gratia proveniant, vosque proinde divinam et postram et ejusdem sedis gratiam acquiratis uberius non indigne. Datum Avinion., VI kal. julii, pontif. nostri anno VI.

N. 8.

Lettre de Clément VI au peuple romain. (Manusc. de Petzel.)

Dilectis filiis populo romano nostris et Ecclesie romane fidelibus et devotis : quanto specialius urbs inclita, quam decoratam precipuorum apostolorum sanguine divina dispositio statuit caput orbis, intra precordia nostra et apostolice sedis recumbit, tanto eam ad tolli potioribus honoribus cupimus ac bonorum spiritualium et temporalium habundantius ubertate repleri. Ut in pacis, quietis et securitatis pulchritudine status foveatur ipsius, libenter adhiberemus nostre partes sollicitudinis, prout ad hoc nos suscepti regiminis cura sollicitat, inducit ratio, et invitat spiritualis dilectionis affectus. Sane quamvis de turbationibus, oppressionibus, gravaminibus, que hactenus propter inordinata urbis ejusdem regimina tam vos quam nonnulli alii, sicut intelleximus, passi estis, quandoque nobis mentio extiterit aliquo modo, illa tamen sic plene ac integre, sicut a paucis circiter temporibus, ad nostram deducta notitiam non fuerunt ; pro certo illa nequaquam sub dissimulationis preterissemus neglectu, si nobis fuissent sic explicitè nuntiata. Eis autem pridem non sine displicentia magna plenius et serius intellectis, mox cepimus sedulis studiis cogitare, qualiter et per quem modum possemus melius, celerius et utilius providere de opportuno et salubri remedio super eis, et interim ne status ejusdem urbis subiceretur periculis, sed potius gravaminibus, oppressionibus et dispendiis, que patiebatur per mala regimina hujusmodi, posset relevari aliquo modo, quousque hujusmodi nostra provisio, circa quam intendebamus solerti diligentia, suam realem consequeretur effectum, nostras dilecto filio nostro Bertrando tituli Sancti Marci presbytero, cardinali apostolice sedis legato, disponebamus litteras destinare, ut ipse, si posset commode, ad urbem eandem se conferens, alias autem discretas et providas partes transmittens, aliquos viros strenuos et providos circa urbem prædictam deputaret seu deputari auctoritate nostra faceret pro bono et utili regimine dicte urbis ; sed cum premissa cum omni qua poteramus diligentia, studiosis sollicitudinibus ageremus, ad nos repente tam verbalis quam litteralis relatio fide digna perduxit, quod vos in vigilia sancti Penthecostes proxime præterita ad ejusdem urbis Capito-

lium accedentes, officialibus qui tunc erant ejectis et repulsis, et inde venerabilem fratrem Raymundum, episcopum Urbevctanensem, nostrum in spiritualibus in eadem urbe vicarium, et dilectum filium Nicolaum Laurentium familiarem nostrum, continue vestrum, in rectores predictæ urbis confidentes de nostro beneplacito unanimiter et concorditer elegistis, eisdem pro hujusmodi regimine utilius exercendo non modicam armigere gentis multitudinẽ assignando. Et licet nos hiis auditis exinde ammirati fuerimus, non indigne procul dubio extimantes fuisse debitum et honestum pro nobis, quibus ad vitam nostram senatorie capitaneatus, syndicatus et alia urbis predictæ officia, in quantum ad vos pertinere poterant, dudum propria voluntate vestra spontanea et libera obtulistis, nos illa pro certis protestationibus, modis et formis duximus acceptanda, ut predictis notificatis primitus de beneplacito et voluntate nostris procederetur ad illa, que circa premissa existerent honesta et utilia in hac parte; quia tamen ex hiis que facta sunt circa statum ejusdem urbis et partium vicinarum per predictorum episcopi et Nicolai fidelem et circumspectam prudentiam et diligentiam operosam multam commoda legalitatis audivimus provenisse, videlicet, quod ad præsens urbs predicta, vos et alii habitatores ejusdem, repressis per viam justitiæ quorumlibet insolentium excessibus et presumptuosis temeritatis refrenatis, adeo serenitatis, justitiæ, pacis et securitatis quiete letamini, quod quilibet suis contentus viribus, alicujus oppressiones et gravamina contra justitiam non aspirat, ac indigenis ac alienigenis itinerantibus, peregrinis et Romipetis undecumque ad urbem accedentibus antefatam in personis et rebus eorum tam in urbe ipsa, quam circumposite regionis locis securitas plena paratur, nos, qui ubique coli cultum pacis et justitiæ, et præsertim in urbe predicta intra nostra precordia jugiter recumbente desideranter affectamus, ex causis et commodis reipublice hujusmodi, maxime cum illa, que circa regimen urbis predictæ facient, faciunt et fecerunt ad honorem nostrum et ejusdem romane Ecclesie ab aliis exigendo et recipiendo, ut intelleximus, exultantes in Domino multipliciter et letantes, volumus et concedimus quod prenominati episcopus et Nicolaus, quem alias et experto novimus esse utilitatis ejusdem reipublice fervidum zelatorem, dicte urbis ejusque districtus regimen de beneplacito auctoritatis nostre, quousque aliud super hoc ordinaverimus, valeant exercere. Nos autem super hiis nec non et cum litteris nostris confectis super ordinatione anni quinquagesimi jubilei certam personam provida dis-

cretione pollentem ad vos et urbem ipsam destinare intendimus, que vos de intentione nostra super predictis plenius et serius informabit. Dat. Avinion., V. kal. julii, ann. VI.

N. 9.

CANZONE.

Spirito gentil, che quelle membra reggi
 Dentro le qua peregrinando alberga
 Un signor valoroso, accorto e saggio,
 Pòi che se' giunto all' onorata verga,
 Con la qual Roma e suoi erranti correghi,
 E la richiami al suo antico viaggio.
 Io parlo a te, però ch' altrove un raggio
 Non veggio di virtù, ch' al mondo è spenta,
 Nè trovo chi di mal far si vergogni.
 Che s'aspetti non so, nè che s'agogni
 Italia, che suoi guai non par che senta,
 Vecchia oziosa e lenta
 Dormirà sempre, e non fia chi la svegli?
 Le man l'avess' io avvolte entro icapegli.

Non spero, che giammai dal pigro sonno
 Muova la testa per chiamar ch' nom faccia,
 Si gravemente è oppressa e di tal soma.
 Ma non senza destino alle tue braccia,
 Che scuoter forte e sollevarla ponno,
 È or commesso il nostro capo Roma.
 Pon man in quella venerabil chioma
 Securamente, e nelle treccie sparte,
 Si che la neghitt esca dal fango.
 I', che di e notte nel suo strazio piango,
 Di mia speranza ho in te la maggior parte :
 Che s' l' popol di Marte
 Dovesse al proprio onor' alzar mai gli occhi,
 Parmi pur, ch' à tuoi di la grazia tocchi.

L' antiche mura, ch' ancor teme ed ama,
 E trema 'l mondo quandò si rimembra
 Del tempo andato, e' indietro si rivolge,
 R i sassi, dove fur chiuse le membra
 Di tai, che non saranno senza fama,
 Se' l' universo pria non si dissolve,

E tutto quel, ch' una ruina involve,
 Per te spera saldar ogni suo vizio.
 O grandi Scipioni! o fedel Bruto!
 Quanto v' aggrada, se gli è ancor venuto.
 Rumor laggiù del ben locato officio,
 Come cre' che Fabrizio
 Si faccia lieto udendo la novella!
 E dice: Roma mia sarà ancor bella.

E se cosa di qua nel ciel si cura,
 L' anime che lassù son cittadine,
 Ed hanno i corpi abbandonati in terra,
 Dal lungo odio civil ti pregan fine,
 Per cui la gente bea non s' assicura.
 Onde 'l cammino a' lor tetti si serra,
 Che fur già si devoti, ed ora in guerra
 Quasi spelunca di ladron son fatti,
 Tal ch' a' buon solamente uscio si chiude,
 E tra gli altari, e tra le statue ignude
 Ogni impresa crudel par che si tratti,
 Deh quanto diversi atti!
 Nè senza squille s' incomincia assalto,
 Che per Dio ringraziar fur poste in alto.

Le donne lagrimose, e 'l vulgo inerme
 Della tenera etate, e i vecchi stanchi,
 C' hanno sè in odio e la soverchia vita,
 E i neri fraticelli, e i bigi, e i bianchi,
 Con l' altre schiere travagliate e 'inferme,
 Gridan: O signor nostro! aita, aita!
 E la povera gente sbigottita
 Ti scopre le sue piaghe a mille a mille,
 Ch' Annibale, non ch' altri, farian pio.
 E se ben guardi alla magion di Dio,
 Ch' arde oggi tutta; assai poche faville
 Spegnendo, sien tranquille
 Le voglie, che si mostran si 'ntiammate:
 Onde fian l' opre tue nel ciel laudate.

Orsi, lupi, leoni, aquile e serpi
 Ad una gran marmorea colonna
 Fanno noia sovente, ed a se danno
 Di costor piange quella gentil donna,
 Che t' ha chiamato, acciocchè di lei sterpi
 Le male piante che fiorir non sanno.
 Passato è già più che 'l millesim' anno
 Che 'n lei mancar quell' anime leggiadre,

Che locata l'avean là dov'ell'era.
 Ah! nova gente oltra misura altera,
 Irreverente a tanta ed a tal madre!
 Tu marito, tu padre,
 Ogni soccorso di tua man s'attende,
 Che 'l maggior Padre ad altra opera intende.

Rade volte adivien ch'all'alte imprese
 Fortuna ingiuriosa non contrasti;
 Ch'agli animosi fatti mal s'accorda.
 Ora sgombrando 'l passo, onde tu intrasti,
 Fammisi perdonar molt'altre offese,
 Ch'almen qui da se stessa si discorda:
 Però che quanto 'l mondo si ricorda,
 Ad uom mortal non fu aperta la via
 Per farsi, come a te, di fama eterno,
 Che puoi drizzar, s'i' non falso discerno,
 In stato la più nobil monarchia.
 Quanta gloria ti fia
 Dir: Gli altri l'aitar giovane e forte,
 Questi in vecchiezza la scampo la morte.

Sopra 'l monte Tarpeo, canzon, vedrai
 Un cavalier, ch'Italia tutta onora,
 Pensoso più d'altrui che di se stesso.
 Digli: Un che non ti vide ancor dappresso,
 Se non come per fama uom s'innamora,
 Dice che Roma ogni ora
 Con gli occhi di dolor bagnati e molli
 Ti chier mercè da tutti sette i colli.

N. 10.

Lettre de Cola di Rienzi au pape Clément VI. (Manusc. de Peitzel.)

Sanctissime pater et clementissime domine. Quantum misericorditer gratia Sancti Spiritus prosequatur hunc statum sanctissimum vestre urbis et vestrum romanum populum, gaudio triumphali sanctitati vestre cupio notum esse. Sane Johannes præfectus urbis pridie in reprobum sensum datus nolens subesse justitie nec deponere tyrannicam feritatem, contra sanctam romanam Ecclesiam, personam vestram, que urbis et orbis caput existit, romanum populum et me temerarie rebellionis cornua erexerat, ad cujus proterviam domandam

procuravi per justam dampnari sententiam, et privari dignitate et officio prefecture in pleno et publico parlamento, nisi usque ad determinatum diem ad mandata veniret, et sic ipsum officium prefecture reservavi michi ad beneplacitum Sanctitatis Vestre de unanimi vestri romani populi voluntate, ne proinde posset invidie stimulus inter alios dissensionis materiam procurare, contra eundem Johannem victoriosum vestrum romanum exercitum mittere in eundem non obmittens sub vexillo sancte matris Ecclesie. Qui exercitus cum Spiritu Sancti gratia et favore Vetrallam ad primum prelium occupavit, instituit ad expugnandam Rocham ipsius de novo pro tenenda sub servitute urbe constructam, et tyrannide liberius exercenda trabuchis, asinellis, et diversarum aliis machinarum generibus, ut fierent subterraneae fossiones, et crebro jactu lapides per trabuchos die noctuque non cessantes projicere muros dicte Roche diruerunt, ut ipsius ac turris propugnacula demolirent, quod nulla intrinsecus esse poterat spes tutelæ vel hora quietis; nec omittebatur propterea continuus contra Viterbium processus ad guastum, per quod Viterbienses, quia in rebellionem commoverent, dampnificati fuerunt ultra XL (millia) florenorum. Videns autem Johannes de Vico tunc prefectura privatus, se potentie vestri romani populi non posse resistere nec amplius se tueri, coactus et victus, venit ad obedientiam vestri romani populi atque mandata; in parlamento solempnissimo meos prostratus ad pedes humiliter, et supplicans pro venia reverenter mandata sanctæ matris Ecclesie, sanctitatis vestre, mea, populique romani juravit super sanctissimo corpore Domini nostri Jesu Christi, ac super capite et vexillo beati Georgii militis et tutoris; et ipso ad mandata recepto, clementer ad officium prefecture restitui et singulos ad honores; et quamvis Rocham Rispanpani de conscientia mea et romani populi teneat, dum eyacuat rebus suis, et evacuare non cessat. Nichilominus ne in hoc falli valeam, ipsum in Capitolio teneo carceratum.

Nec Vestram lateat Sanctitatem, quod venerabilis pater dominus R. (Raymundus) Urbevitanus episcopus et vester in urbe vicarius et collega et dominus meus, et ego pro quibusdam concessionibus, dationibus, translationibus, alienationibus, donationibus jurisdictionum, officiorum et rerum, nec non officialibus perpetuis et ad tempus factis per romanum populum, imo verius per tyrannos, quum populum tenebant sub jugo miserabilis servitutis, facientes de libito licitum juxta velle, declarari ambo volumus, si de jure romanus populus revocare poterat concessionem, dationem et alienationem hujusmodi in prejudicium sui

factas, de quibus tyranni predicti fecerant privilegia scribi per illos scribas senatus, qui a nobis falsitatis crimine sunt dampnati; super quo collegium omnium judicum et utriusque juris peritorum urbis, et plurium aliorum juris peritorum de Tuscia et etiam Lombardia duximus consulendos, et invenimus per eos unanimiter in urbe concordem, quod eos, et quidquid populus romanus in prejudicium sui fecerat, quocumque tempore et cuicumque persone seu etiam ratione, ad se poterat juridice revocare, causam autem, quare dominus vicarius et ego volumus istud scire, ipse novit, et certus existo, gratam Vestre existere Sanctitati, prout ipsa Sanctitas videbit operis per effectum. Heri igitur prosequens, quamvis dominus vicarius prefatus profectus in patrimonium beati Petri per obitum rectoris ejusdem ab urbe absens existeret, congregavi plenum publicum et solempnissimum parlamentum, in quo non solum romanus populus, imo omnes urbis prelati, clerici et religiosi, et seniores, nobiles, magnates et principes convenerunt, et secundum prefatorum sapientum consilia sine discrepatione concordium in idipsum vester romanus populus omnes hujusmodi concessionem, dationem, translationem, donationem, ac alienationem jurisdictionum, officiorum et rerum ad se omni modo et jure, quibus melius potuit, revocavit, sub honore et reverentia sancte matris Ecclesie et Sanctitatis Vestre concessa michi per eundem vestrum romanum populum faciendi de hiis legem et notificationem per totum orbem plenissima potestate.

Et quia restabat, et blandientis cum favore Spiritus Sancti temporis qualitas exigebat ut honorem et negotia Dei, sancte matris Ecclesie, Sanctitatis Vestre, cujus sum humilis creatura, et jura vestri romani populi prosequendo, viriliter procederem contra Nicolaum Gayetanum, Fundorum comitem et Ecclesie sancte hostem et rebellem, vestri romani populi atque meum, in pleno et publico parlamento vocari feci comitem prefatum ipsamet die, et, nisi infra terminum sex dierum sancte romane Ecclesie, Sanctitatis Vestre, romani populi et mei mandatis veniat pariturus, ex nunc eum pro diffidato et rebeli populi habiturus et privaturus eum militari honore ac etiam comitatu procedere disposui per exercitum contra eum, recepto per me in Dei nomine militie honore, ad quam pro decore ipsius alme urbis in kalendis augusti futuris proxime promovebor, sperans, imo tenens a certo, quod cum Dei auxilio et prosecutione Clementi in campo habebam XV equitum strenuorum cum illis, qui sunt michi per civitates Tuscie pro tribus mensibus elargiti, et quingentos ballistarios januenses et

pedites alios infinitos; et, confisus in Deo et Sanctitate Vestra, non dubito ipsum totaliter conculcare, quod in perpetuum non resurget, desiderate namque michi grate consummationis effectum principia bona promittunt, et Spiritus Sanctus et beatissimi apostoli Petrus et Paulus, quorum causam prosequor, gressus meos dirigunt et disponunt, id tenens experientia docente certissimum et per ea, que licet indignus ab ore Sanctitatis Vestre me recolo audivisse, quod hoc quod pro servitio et honore Dei et justitia, pace et libertate alme urbis vestre, et securitate omnium peregrinorum, et aliorum viatorum est ordinatum et factum, gerat Sanctitas Vestra gratum, cui semper placuerunt juste, pie, sancte, et laudabiles actiones, per quas ad apostolatam Vestra Sanctitas est promota, supplicans, quatenus dignemini non credere quibuscumque de curia vel de urbe sinistro oculo respicientibus urbem vestram et sanctissimum statum istum, et specialiter illis, a quorum faucibus et ore leonico semiglutum populum Spiritus Sanctus traxit in me, dignemini ipsum vestrum populum et me habere Dei intuitu commendatos, ut tantorum bonorum (om. multitudo), in qua sancte Ecclesie et Sanctitatis Vestre honor queritur et augetur, non deperat nec decrescat, imo semper de bono in melius augeatur.

Nec omitto quod nobiles urbis, quos usque pridie retinui carcervatos, relaxavi, qui omnes futuris adesse honoribus mee militie se letis preparant faciebus, et ut ipsi non veniant ad ruinam, in tantum sunt populo odiosi; et sumpta predicta militia dispono in festo sancte Marie de mense augusti laurea tribunitia coronari solita in honoris præmium hactenus dari tribunis ab antiquo, et prout eis promotis interdum ab aratris ad honores non erat pudori redire perfecto regimine ad aratrum, sic me non pudebit redire ad calamum sicut prius; ceterum cupio scire Sanctitatem Vestram, quod sciens ad onus tanti officii, quod semper augetur, meos humeros imbecilles jam his proposui in pleno consilio, quod officium-hujusmodi regiminis singulo trimestri tempore finiretur, et assumeretur novus officialis ad illud, hoc ratione multiplici persuadens, et quod proinde poterant in hujusmodi officiis multi cives fieri per exercitum virtuosi, tamen, Pater Sanctissime, omnes de consilio, hic vestibus laceratis, hic lacrimis manans, ille faciam ungue secans, omnes conjuncti minis pre dolore clamabant, prius singuli moriamur, quam nos amodo alterius, quam vestrum regimen habeamus satis enim et cum destructionibus et servitutibus nostris sumus qualitatem alterius regiminis jam ex-

perti, et videmus ad oculos, quod Spiritus Sanctus pro te in civitate ista tot miracula operatur, quod in diebus istis vivimus et vivemus in justitia et pace et dulcissima libertate; propter quod, Sanctissime Pater, nec invitum oportuit remanere, facturum mente et opere, quidquid poterit mea devotio, et obsequiis et honore sancte Ecclesie et Vestre Clementissime Sanctitatis, cui supplico reverenter, quatenus dignemini pro Deo vestris mandare officialibus presentibus et futuris in patrimonio, quod servent in jure et in virtute constantiam nec donec et blanditiis romanorum magnatum vestram almam urbem cupientium absorbere se falli permittant in contrarium hujus status. Pridie namque capitaneus Patrimonii, qui favebat hosti Dei et Ecclesie contra urbem et statum presentem, quasi ymo firmiter Deo vindice, et cooperantibus beatis apostolis Petro et Paulo, quorum causa agitur, subito expiravit, et sic credo indubie et spero firmissime in Deo, cujus sunt occulta judicia, idem evenire debere singulis, qui huic sancto statui presumerent contraire. De juribus autem Ecclesie, que conservari illesa augerique intentio mea querit, et causis, que verterent inter eam et populum romanum, ut judex medius haberetur, tamen semper fiat et fiet per me, quod Sanctitati Vestre gratum extiterit et acceptum. Nec miretur Sanctitatis Vestre opinio, si super hiis vester populus romanus non scribit, eum per Dei gratiam populus et ego in eodem velle sistamus, et pro parte dicti vestri romani populi cito ambassiator ad pedes vestre Clementie transmittetur. Dat. in Capitolio urbis vestre, ubi regnante justitia vigeo recto corde, XXVII die mensis julii, XV indictione, libertatis reipublice anno primo.

Et quia istarum litterarum transmissio dilata est propter nuntii tarditatem, post datam Vestre significo Sanctitati, quod in calendis augusti, die pontificali et imperiali, per manus omnium prelatorum urbis, nec non et ipsius alme urbis et militum et ipsorum syndicorum urbis et civitatum Tuscie et vicinarum, Spiritus Sanctus me licet indignum in Lateranensi Ecclesia dignatus est ad militiam promovere, et in paragonica pelvi, in qua Constantinus extiterit baptisatus, recepi lavacrum militare, et congregato toto urbis populo, et civitatum aliarum hominibus infinitis, prout a Spiritu Sancto processit, de consensu venerabilis vestri in urbe vicarii nobis in omnibus assistentis, ad civilitatem urbis recepi omnes Tuscie civitates, omnes et singulos electos, electores et quicumque in electione romani imperii ac ipso imperio jus pretendunt, generali edicto citavi, ut cum eorum ju-

ribus quisque ad festum Penthecostes proxime futurum in urbe coram vicario vestro et me ipsoque romano populo debeant comparere; alioquin, prout de jure fuerit, in ipsius electionis negotio procedetur. Quum autem honesta et pura ad actum citationis hujusmodi Spiritus Sancti provisio me induxit, ut electorum et eligentium inquietatio talis inter eos virium ambiguitatem inducat, et ipsa dubietas ad sanctam romanam Ecclesiam et Sanctitatem Vestram cum reverentia majori recurrere cogat eos, ymo Deum et sedem eandem Vestramque Sanctitatem devotius et reverentius recognoscant, et ut impius armorum strepitus et effusio seivissima sanguinis christiani depereant, et vigeat pax ubique, ambassiatorum vestri romani populi atque mea ad Sanctitatem Vestram, reges Francorum et Anglie, et singulos alios reges catholice fidei notabilesque duces, principes, nec non ad predictos electos et electores ambassiatia precipua et honorabilis dirigitur; omnia namque cum reverentia et honore Sanctitatis Vestre continue operabor, a quibus non desistam, quamdiu fuerit michi vita, et cum auxilio Spiritus Sancti spes certa me confovet, quod in anno Domini jubileo Vestra Sanctitas erit Romæ, ac imperator vobiscum, quod unum erit ovile et unus pastor, per gratie ejusdem Spiritus Sancti in paucorum dierum circulo sub meo regimine rempublicam liberavit, et auxit, et in kalendis augusti, prefatis ad militiam mea humilitas est promota, michi Augusti nomen et titulus est, ut infra scribitur, attributus. Dat. ut supra die V augusti.

Humilis creatura, candidatus, Spiritus Sancti miles, Nicolaus
severus et clemens, liberator Urbis, zelator Italie, amator orbis et tribunus
augustus se ad pedum oscula beatorum.

..... Nec Vestram lateat Sanctitatem, quod heri IV^o presentis mensis augusti fui pro parte regis Ungarie requisitus, et pro ejus michi fuit parte oblatum dare michi in quolibet meo exercitu quingentos equites stipendiis ejus, quoties michi existere opportunum, et quod placeret michi, quod ipse posset stipendiare in urbe mille equites, quos volebat, et pro ipsorum stipendiis obtulit se soluturum ad meam et ipsorum equitum voluntatem; ego vero id nolui acceptare, imo renuntiavi expresse, et favi alteri parti et favcho imposterum ob vestri reverentiam juxta posse.

N. 11.

Décret de citation des empereurs et des électeurs. (Manusc. de Pelzel.)

Ad honorem et gloriam summi Dei Patris, Filii et Spiritus Sancti, et beatorum apostolorum Petri et Pauli, sancti Johannis Baptiste in ejus sanctissimo templo in Ecclesia (emend. concha) videlicet sanctissimi principis gloriose memorie domini Constantini imperatoris christianissimi et Augusti baptismum et lavacrum glorie militaris recepimus (*Dans le manuscrit de Turin on lit : Sancto templo in concha sancti principis et gloriosæ memoriæ sancti Constantini imperatoris Christi amicissimi et Augusti lavatorium et baptismum glorioso militari accepimus, præfulgentem ; et dans Hocsemius : Sacratissimo templo in concha videlicet sacratissimi principis gloriam militarem accepimus præfulgente.*) præfulgente titulo Spiritus Sancti, cujus indignus servus et miles existimus, nec non ad reverentiam et honorem sancte romane matris Ecclesie et domini nostri summi pontificis, et statum prosperum et augmentum sancte romane urbis, sacre Italie et totius fidei christiane.

Nos candidatus Spiritus Sancti miles, Nicolaus, severus et clemens, liberator urbis, zelator Italie, amator orbis, tribunus augustus, volentes et desiderantes donum Spiritus Sancti tam in urbe quam per universam Italiam recipi et augeri, ac voluntates, benignitates et liberalitates antiquorum Romanorum principum, quantum a Deo nobis permittetur (*Dans Hocsemius : Donum Spiritus Sancti et libertates antiquorum romanorum principum imitari. Dans le manuscrit de Turin : Domini Spiritus Sancti et libertates antiquorum romanorum principum, quomodo a nobis promittitur, imitari.*) imitari, notum facimus, quod pridem post assumptum a nobis tribunatus officium, romanus populus, de consilio omnium et singulorum judicum, sapientum et advocatorum urbis, recognovit se habere adhuc illam auctoritatem et potestatem et jurisdictionem in toto orbe terrarum, quas habuit in principio et summo augmento urbis prefate, et omnia privilegia facta in prejudicium juris, auctoritatis, potestatis et jurisdictionis hujusmodi revocavit expresse.

Nos itaque propter auctoritatem, potestatem et jurisdictionem antiquam et arbitrariam potestatem nobis concessam a romano populo

in publico parlamento, et nuper a domino nostro summo pontifice, ut patet per publicas et apostolicas bullas ejus, ne videamur de gratia et Dono Spiritus Sancti ingrati quomodolibet vel avari tam romano populo quam populis sacre Italie supradictis, et ne per negligentiam jura et jurisdictiones romani populi permittamus amplius deperire, auctoritate et gratia dicti Spiritus Sancti (emendo : Dei et Spiritus Sancti), et omni modo jure et forma quibus melius possumus et debemus, decernimus, declaramus et pronuntiamus ipsam sanctam romanam urbem, caput orbis et fundamentum fidei christiane, ac omnes et singulas civitates Italie liberas esse, et easdem ad cautelam integre libertati dedimus et donamus ac omnes prefatos populos totius sacre Italie liberos esse censemus, et a nunc omnes prefatos populos et cives civitatum Italie facimus, declaramus et pronuntiamus cives esse romanos, romane libertatis privilegio de cetero volumus eos gaudere.

Item eadem auctoritate et gratia Dei et Spiritus Sancti ac romani populi supradicti dicimus, confitemur ac etiam declaramus, romani imperii electionem, jurisdictionem et monarchiam totius sacri imperii ad ipsam aliam urbem et ejus populum nec non ad universam sacram Italiam pertinere; et ad easdem esse legitime devoluta multis rationibus et causis, quas faciemus suo loco et tempore declarari, dantes et prefigentes in his scriptis omnibus et singulis prelati, imperatoribus electis et electoribus, regibus ducibus, principibus, comitibus, marchionibus, populis, universitatibus, et quibuscumque aliis in specie et communi cujuscumque preeminentie status et conditionibus existant, contradicere volentibus se (emend. seu, *comme portent Hocsemius et le manuscrit de Turin*) in electione prefata et in ipso imperio auctoritatem et potestatem pretendentibus quoquomodo terminum hinc ad festum Pache Penthecostes proxime futurum, quod infra dictum terminum in ipsa alma urbe et sacrosanta Lateranensi Ecclesia coram nobis et aliis officialibus domini nostri pape et romani populi debeant cum eorum juribus comparere; alioquin a dicto termino in antea procedemus secundum quod de jure fuerit et Spiritus Sancti gratia ministrabit. Et nichilominus ad predicta omnia citari in specie faciemus (em. : facimus) illustres principes infra scriptos :

Dominum Ludovicum, ducem Bavarie ;	} qui se asserunt Romanorum imperatores vel ad Imperium jam electos.
Dominum Carolum, regem Bohemie ;	
Dominum ducem Bavarie ;	

Dominum ducem Austrie ;
 Dominum Marchionem Brandenburgie ;
 Dominum archiepiscopum Moguntinensem ;
 Dominum archiepiscopum Treverensem ;
 Dominum archiepiscopum Coloniensem ;
 Dominum ducem Saxonie .

(Dans l'exemplaire que renferme la Chronique de Modène (Chronicon Mutinense), publiée par Muratori dans le tome XV Rerum italic. script., page 609, on lit : Dominum marchionem Brandeburgensem camerarium, dominum ducem Bavarie dapiferum, dominum ducem Saxonie ensis portitorem, dominum comitem palatinum pincernam, dominum archiepiscopum Moguntinum cancellarium Germaniæ, dominum archiepiscopum Treverensem cancellarium Galliæ, dominum archiepiscopum Coloniensem cancellarium Italiæ), quod in dictis urbe et loco infra terminum supradictum coram nobis et aliis officialibus domini nostri papæ et romani populi debeant personaliter comparere ; alioquin, ut prædicitur, procedetur coram nobis (omittend. cor. nob. Hocsemius et le manuscrit de Turin) eorum absentia et contumacia non obstante.

In predictis autem omnibus et singulis nostris actibus et processibus et executionibus quibuscunque, auctoritati et jurisdictioni sancte matris Ecclesie et domini nostri pape ac Sacri Collegii in nullo volumus derogari, quin ymo volumus ad augmentum et honorem eorundem semper actus nostros dirigere et, ut tenemur, per omnia imitari. Judic. XV mensis augusti, die prima, predicta fuerunt publicata coram romano populo et approbata per ipsum populum existentem in platea Ecclesie Lateranensis, presente domino vicario domini pape, domino Paulo del Conte, domino Gottfrido Scoto, fratre Jacobo preceptore Sancti Spiritus, fratre Ugolino ordinis Predicatorum, domino Francisco de Welletro iudice, domino Angelo de Tibure iudice, domino Mattheo de Reate iudice, Petro Donati Granelli et Paulo domini de Fustis.

N. 42.

Lettre de Cola di Rienzi à l'empereur Charles IV, écrite probablement au mois de juillet 1350.
(Manusc. de Pelzel.)

Serenissime Cesar Auguste. Placuit Serenitati Vestre petere, ut, que coram imperiali conspectu ore narraveram, referre curarem propriam per scripturam. Lector equidem, dum venerim ad civitatem regiam, in qua a terra argentum purgatur et aurum, examinatione purgentur etiam verba mea, in quibus si forsitan error suspectus existeret, tum arbitror michi expedire salubriter, si omnis actus erroneus aliorum prudentium eliminationibus excludatur. Quis ego sim, et qualis revera fuerim pro ecclesiarum, monasteriorum, hospitalium, miserabilium personarum et popularium omnium defensione pariter et salute, qualis etiam pro peregrinis, viatoribus et omnibus volentibus pure et de proprio vivere sine dolo, qualis et quantus adversus omnes tyrannos Italie pariter et latrones, dissimulari vel occultari non potest, tanquam sita civitas supra montem. Hoc namque sedes apostolica, romanus et omnis italicus populus non ignorat, et ipse clerus et peregrinatio approbant ab experto, immortalis denique fama multis acquisita sudoribus et periculis, licet brevi, obscurum me vivere non permittit. Verum dum ex amplitudine felicitatis et glorie, quibus indesinenter me Dominus elevaret, vane glorie et pompe mundane fraudibus me vertissem, sicut Deus corrector justissimus bene disposuit, ceciderunt status mei flores et fructus, et factus sum sterilis usque ad tempus, sicut arbor ventorum austeritatibus denudata. Deinde transductus ad tollerandas angustias et tribulationes múltiples, quibus Deus voluit meam superbiam suis tamen manibus hucusque demolire. Denique de imperiali honore et cesarea majestate confisus dico, licet contra quamdam inhibitionem michi factam ab homine, de quo loquar, qui michi fixit occultum negotium et secretum, sicut alias regie exposui majestati, quod dum a facie persequentium inimicorum aufugerem, quos alias Deo volente prostravi, non tamen pulsus ab homine, sed à Deo, et sponte in parlamento publico coram populo tribunali corona et sceptro justicie solempniter resignatis, recessi populo lacrymante, mansique in solitudine, expectans eum qui me a pusillanimitate salvaret; et etiam tempestate ubi in orationibus una cum heremitis in montibus Apen-

ninis in regno Apulie constitutis in pauperitatis habitu sum moratus, et dum jam per menses triginta quadam arta vita quodammodo laborassem supervenit frater quidam nomine Angelus de monte Vulcani, se asserens heremitam, quem multi heremiti, ut asseritur, reverentur. Hic me nomine proprio salutavit, in qua quidem salutatione satis obstupui, eo quod nomen meum erat apud ceteros occultum, dixitque michi, quod satis pro ista vice in deserto pro me ipso vacaveram, et quod deinceps oportebat me pro universali plus quam de proprio commodo laborare, aperiens michi quod divina revelatione sibi innotuerat me ibidem permanere, subjungens quod Deus intendit ad universalem reformationem a multis viris spiritualibus jam predictam, et hoc potissime precibus et instantia Virginis gloriose; et quod Deus mortalitatem magnam et terre motus propter peccata multa immiserat, et ad flagellum aliud gravius intendebat propter pastores et populos incorrectos, quibus quidem flagellis ante adventum beati Francisci Ecclesiam et populum castigare et terribiliter sagittare, sed ad instantiam ipsorum duorum Dominici videlicet et Francisci, qui, ut asserit, in spiritu Enoch et Helie predicantes Dei Ecclesiam tunc recentem penitus sustentarunt, prorogatum est Dei iudicium usque ad tempus presens. Sed quia jam, ut dixit, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum, nec etiam ipsi electi ad sustentationem Ecclesiæ virtutes retinent primitivas, idcirco Deus merito indignatus hujusmodi, preparavit et preparat ultionem, et quod in brevi erunt magne novitates, presertim pro reformatione Ecclesie ad statum pristinae sanctitatis cum magna pace non solum inter christicolasse inter Christianos et etiam Saracenos, quos sub uno proximo futuro pastore Spiritus Sancti gratia perlustrabit; asserens quod tempus instat, in quo Spiritus Sancti tempus ingreditur, in quo Deus ab hominibus cognoscetur; item (quod) ad hujusmodi spiritualis negotii prosecutionem electus sit adeo vir sanctus revelatione divina ab omnibus cognoscendus, qui una cum electo imperatore orbem terrarum multipliciter reformabunt, exclusis a pastoribus Ecclesie superfluitatibus deliciarum temporalium caducarum. Interrogatus subjunxit quod quidam sub quodam pastore Ecclesie mortificatus vel mortuus quatruiduanus resurget, ad cujus vocem fiet inter pastores Ecclesie terror magnus et fuga, in qua etiam summus pontifex erit in periculo personali, et quod deinde idem pastor angelicus Ecclesie Dei quasi ruenti succurret non minus etiam quam Franciscus, et totum statum Ecclesie reformabit, fietque de thesau-

ris ecclesiasticis templum Dei magnum ad honorem Sancti Spiritus dedicatum, quod Jerusalem vocabitur, et ibidem adorandum infideles venient etiam ex Egipto. Consuluit itaque michi, ut ad premonendum romanum Cesarem, qui extitit in ordine Augustorum centesimus, laborare penitus non differrem, sibi que consiliis et auxiliis assisterem ut precursor, nec dubitarem quia cito romana civitas papali et augustali sit diademate decoranda, cum jam sint anni XL completi quibus archa Domini translata de Jerusalem permansit propter peccata hominum debitum extra locum. Dixit autem quod acceptum habuisset Altissimus, si jubileo anno L nuper facto, juxta divinum preceptum in Levitico designatum, reversa fuisset ad propriam mansionem.

Verum, dum ego de verbis hujusmodi dubitarem et haberem adventum ad Cesarem ex quadam mea arrogantia antiqua suspectum, ille tunc michi quasdam diversorum spiritualium virorum exhibuit prophetias, easque michi exposuit tanquam breviter completuras; et licet magnam partem earum noverim adimpletam, tamen de reliquis illud teneo, quod Ecclesia Dei tenet. Recepi itaque illas et ad iter me exposui, timens ne, si a Deo hoc eveniebat negotium, per mei desidiam contumax apparerem; et sic confirmato quodammodo corde, veni ad pedes cesareos, illas ostendens puro animo, ut audistis. In eo vero quod me ille monuit vestris obsequiis me daturum, et si nunquam aliquis hoc monuerit, me offerre obsequiis romani principis, existimo recte factum, nec possum ab aliquo viro diligente justitiam deprehendi, si vobis qui estis dominus noster et princeps canonice et juste electus, obtuli me facturum et curaturum cum romano populo et cum aliis Italie populis qui alias imperio restiterunt, quod vos habeatis viam pacificam et sine sanguine preparatam, et quod adventus vester non sit causa desolationis urbis et totius patrie circumstantis, sicut adventus aliorum predecessorum vestrorum. Verum unde culpa emanaverit, novit Deus, nec est aliquis potens Italicus, qui possit in hac parte conferre quantum ego, qui a Romanis omnibus desideror et expector et diligor pre ceteris Italicis ab omni populo circumstanti, nam Ursinos et Columpnenses habere non poteritis uniformes, sicut imperatores alii sunt experti, sed sub meo regimine ipsos prostratos habebitis et totum populum sine divisione quacunque. De his omnibus poterit Vestra Serenitas melius informari et providere, si poteritis cum aliquo alio vestro domestico et extraneo facere melius, quam mecum in Italia facta vestra. Obtuli Sereni-

tati regie filium meum obsidem, nam paratus sum pro salute populi Isaac unigenitum immolare, amor equidem reipublice magis quam Imperii me accendit, ut reformetur justitia jam defuncta. Quecumque peto cum parvo vestro favore in statum prodeunt et in lucem, nec peto favores, ut multum illis indigeam, sed ut meum regimen imperiali licentia justificatum apud conscientiam meam existat, quoniam adulter est omnis rector Romanorum in temporalibus, si Imperio non vacante preter imperatoris licentiam nomen accipiat gubernantis, sed forsitan impediante Satana, prout consuevit sepius, opus bonum differitur, quod adesse verissimiliter excurabam; verum, quia a Deo omnis potestas est, ipse per suam gratiam pro salute mundi dirigit vias vestras.

N. 13.

Extrait d'une lettre de Pétrarque à Francesco Nello, prieur de l'église des Saints Apôtres, à Florence.

.... Quod hodiernum est, his ad te perlatum literis accipies. Poesis divinum et paucorum hominum jam vulgari, ne prophanari dicam ac prostitui, cepit. Nihil est quod indignantius feram; tu amice, si stomachum tuum novi, ferre nullo posses modo. Nunquam, Athenis aut Rome, numquam Omeri Virgiliique temporibus tantus sermo de vatibus fuit, quantus est ad ripam Rodani etate hac, cum tamen nullo unquam loco aut tempore tam nullam rei hujus notitiam fuisse arbitrator. Volo bilem risu lenias, et discas inter tristia joculari. Venit ad curiam nuper, imo vero non venit, sed captivus ductus est Nicolaus Laurentius, olim late formidatus tribunus urbis Rome, nunc omnium hominum miserrimus, et quod extremum mali genus est, nescio anne valde miser, sic minime miserabilis. Qui cum in Capitolio tanta cum gloria mori posset, boemicum et mox lemovicensem carcerem tanto sue et romani nominis et reipublice ludibrio sustinuit. In quo laudando monendoque quantus hic calamus fuerit, notius est forte, quam vellem. Amabam virtutem, laudabam propositum, mirabarque animum viri, gratulabar Italie, alme urbis imperium, mundi totius requiem providebam, tot ex radicibus oricens gaudium dissimulare non poteram, videbarque mihi totius glorie particeps, si currenti sibi stimulos addidissem, quos, ut nuncii ejus testabantur et littere, in

verbis meis acutissimos sentiebat, tanto ego magis ardebam adiciebamque animum, si quid excogitare possem, quod fervens illud ingenium inflammaret; et qui probe nossem nulla re magis quam gloria et laudibus generosum pectus inardescere, et inserebam laudes magnificas et multorum forte iudicio nimias, sed mea opinione verissimas, preteritumque commendans hortabar ad reliqua. Extant aliquot mee epistole, quarum me hodie non penitus pudet, divinare enim non soleo; atque utinam me ipse etiam divinasset; profecto autem quod, dum scriberem, agebat acturusque videbatur, non mea tantum sed totius humani generis laude et admiratione dignissimum erat; an tamen ob hoc unum eradende sint, nescio, quod turpiter vivere maluit, quam honeste mori; sed de impossibilibus non est consultatio, etsi enim delere illa valde velim, non potero, in publicum egressa mei juris esse desierunt. Itaque ceptum sequor.

Intravit curiam humilis atque contemptus is qui malos orbe toto tremefecit et terruit, bonos spe letissima atque expectatione complevit, et universo quondam populo romano italicarumque urbium primitibus comitatus, ut aiunt, duobus hic illic stipatus satellitibus ibat infelix plebe obvia videndique avida faciem ejus, cujus modo tam clarum nomen audierat. Erat autem a romano rege ad romanum pontificem missus. O mirum commercium, non audeo quod sequitur dicere, neque hoc ipsum dicere, sed quod inceperam! Ut ergo pervenit illico, pontifex maximus tribus e numero principum ecclesie causam ejus discernendam dedit, quibus impositum est videant quo supplicii genere dignus sit qui rempublicam liberam esse voluit. O tempora! o mores! o sepe mihi exclamatio repetenda! Est quidem, fateor, omni supplicio dignus, quia quod voluit non adeo perseveranter voluit, ut debuit et rerum status necessitasque poscebant, sed liberalis patrociniū professus, libertatis hostes cum opprimere simul omnes posset, quam facultatem nulli unquam imperatori fortuna concesserat, dimisit armatos. O diram tetramque caliginem sepe in mediis maximarum rerum conatibus mortalium se luminibus ingredientem! nempe si alteram tantum cognominis sui partem et non illam, que morbo reipublice necessaria erat, dici, enim se severum clementemque volebat, si ergo clementiam solam in publicos parricidas exercere decreverat, poterat eos nocendi instrumentis omnibus excussos precipueque superbis arcibus exarmatos vite relinquere, atque ita urbi romane vel de hostibus cives vel de timendis hostibus contempnendos facere, de qua re non ociosam me sibi tunc epistolam

scripsisse sum memor, cui si habita fides esset, alio loco respublica staret, nec Roma hodie serva foret, nec ipse captivus. Certe neque hoc quod sequitur, qualiter excusari possit, intelligo, quod cum in se honorum tutelam et malorum exterminium suscepisset, post non longum tempus, ipse forte causam noverit, ego enim eum postea non vidi, sed malefacti ratio procul dubio etsi ab homine diserto aliqua fingi possit, vera tamen esse penitus nulla potest, repente mutatus animo ac moribus non sine gravi periculo nutuque honorum mali favere totumque se illis credere incepit; atque utinam ex malis non pessimos elegisset, de quo alia etiam ad eundem epistola mea est, nondum prolapsa jam nutante republica. Hec hactenus, loquor enim ardentius et per singulos orationis mee passus subsisto mestus, ut vides, ut qui in illo viro ultimam libertatis italice spem posueram, quem diu ante mihi cognitum dilectumque post clarissimum illud opus assumptum colere ante alios mirarique promiseram. Ideo que quanto magis speravi, tanto nunc magis doleo spe prorepta, fateorque, qualiscunque sit finis, adhuc non possum principium non mirari.

Venit autem non vinctus, hoc unum defuit publico pudori, ceterum eo habitu, ut spei nihil esset in fuga; inque ipso civitatis ingressu de me quesivit infelix, an in curia essem, seu opem forte aliquam ex me sperans, que in me, quod ego quidem noverim nulla est, seu sola veteris eisque ipsis in locis contracte olim amicitie memoria. Nunc ergo viri salus, de cujus manu tot populorum salus incolumitasque pendebant, de manibus pendet alienis, vita simul et fama in ambiguo sunt, non advertes, quum vibrante sententia vel intestabilem illum audies vel extinctum; vel extingui quidem cujuscunque mortalis licet sanctissimum corpus potest, at neque mortem neque infamiam virtus timet, inviolabilis est, nulli prorsus injurie, nullis felis obnoxia. Utinam non ipse suum decus vel desidia vel mutatione propositi deformasset! nil sibi nisi in torpore ab hac sententia metuendum esset, quamvis ne nunc quidem ullum inde sibi fame discrimen impendat apud eos, qui veram gloriam falsumque dedecus non opinione vulgari sed quibusdam certioribus suis notis examinant, et, eventus virorum illustrium virtutis non fortune judicio metiuntur. Quod ita esse ex objecti criminis qualitate perpenditur, nihil enim ex eis, que bonis omnibus in illo viro displicent, arguitur, neque omnino finis sed principii reus est; non sibi obicitur quod malis adhererit, quod libertatem destituerit, quod e Capitolio fugerit, cum nusquam honestius vivere,

nusquam gloriosius mori posset. Quid ergo illud unum sibi crimen opponitur? unde si condemnatus fuerit, non m. hi quidem infamis sed eterna decoratus gloria videbitur, quod scilicet cogitare ausus sit, ut salvam ac liberam vellet esse rempublicam et de romano imperio deque romanis potestatibus Rome agi; o cruce vulturibusque dignum scelus! Romanum doluisse quod patriam suam, jure omnium dominam, servam vilissimorum hominum videret, hec certe criminis summa est, hinc supplicium poscitur.

In hoc statu, ut jam tandem audias cur incepti, habeasque quod rideas post dolorem, unam sibi relictam spem salutis amicorum litteris edidici, quod vulgo fama percrebuerit, poetam illum esse clarissimum, itaque nephas videri talem et tam sacro studio deditum hominem violare, illa quidem preclara sententia jam in vulgus effusa, qua pro Aulo Licinio Archia præceptore suo apud judices suos usus est Cicero, quam non apposui, quum orationem illam ab extremis olim Germanie advectam, dum loca illa visendi ardore juvenili peragrarem, et anno altero in presentia vobis transmissam habetis studioseque legitis, quod in litteris inde venientibus recognosco. Quid vero nunc dicam? Gaudeo equidem, et plus quam dici potest, gratulor tantum etiam nunc honorem musis esse, quod que magis mireris, apud musarum inscios, ut hominem alioquin ipsis iudicibus invisum salvare possint solo nomine. Quid plus sub Augusto Cesare meruissent, quando illis summus honor habitus, quando ille vatum ex omni regione concursus Rome fuit ad spectandam preclarissimam illam faciem unici principis et amici poetarum et rerum Domini? Quid amplius queso tum tributum musis esset, quam ut hominem, non laboro quanto dignum odio, odiosum certe, neque cujus reum criminis, reum tamen conyictumque et confessum concordique voto iudicum capitali sententia feriendum, periculo mortis eriperent. Iterum dicam, gaudeo gratulorque sibi et musis, sibi hoc esse presidium, musis hunc hominem, neque ancipitis spei reo in extremis casibus hoc salutiferum poetæ nomen invideo. Si me tamen interrogas, Nicolaus Laurentii vir facundissimus est et ad persuadendum efficax et ad oratoriam promptus, dictator quoque dulcis ac lepidus non multe quidem sed suavis colorateque sententiæ. Poetas puto, qui communiter habentur, omnes legit, non tamen ideo magis est poeta quam textor ideo, quia manibus alienis texta clamyde induitur, et licet ad poetæ nomen perveniendum non sufficiat solum carmen sitque verissimum illud Horatii: Neque enim contexere verbum (Horat., : concludere ver-

sum) dixeris esse satis, nec si quis scribit uti nos sermoni propiora, putes hunc esse poetam, iste tamen nunquam vel unicum carmen, quod ad aures meas venerit, contexit, neque enim ad id animum applicuit, sine quo nihil quantumlibet facile bene fit. Hoc tibi notum facere placuit, ut de assertoris olim publice fortuna doleas, de insperata gaudeas salute, de salutis autem causa mecum pariter indigeris et redeas cogitesque, siquidem, utinam accidat, sub clypeo poetico Nicolaus e tantis periculis evaserit, unde non evasurus esset Maro; sed sub his iudiciis aliam ob causam periret, quum scilicet non poeta, sed negromanticus haberetur.

N. 14.

Lettre du cardinal Egidius Albornoz au pape Innocent VI. (Archiv. colleg. Hisp. Albornot., Bononien., vol. vi, n° 7).

Pater beatissime, mandavi Nicolaum Laurentii in urbem; et licet nulla persona resistantiam possit facere... quod Sanctitas Vestra mihi commisit hucusque distuli propter multa in quibus dubitabam contra, ut dictus dominus episcopus Vestre Beatitudini clarius explicabit, concedo nunc quia isti nobiles de Mareno nunquam cessarunt nec cessant contra Ecclesiam... Et Stephanellus de Columna pro augendo statum popularem dicte urbis ligas et uniones faciebat vel firmabat, nec illis per illum bonum hominem Guidonem de Insula qui ibi erat senator resisti poterat, dictum Nicolaum Laurentii recognitum ab eis... prout... dictus episcopus... misi ad urbem, qui cum magno gaudio et honore fuit exceptus et introivit Capitolium... suis emulis: in isto principio bene se habet et spero in dies... quod si continuet factio... indubitatos Ecclesie rebelles per modum recognitionis, sicut hec et alia dictus episcopus Beatitudini Vestre plenius informabit oraculo vive vocis, cui dignetur Vestra Beatitudo credere in dicendis, quam Altissimus conservare dignetur incolumem... Dat. Viterbii, die V august. 1354.

La difficulté extrême de lire l'original de cette lettre a forcé de laisser les lacunes qu'on trouve dans la copie.

N. 15

Extrait du quatrième livre de l'Histoire de Montpellier, partie XI, t. II, par messire Charles d'Egrefeuille. Chap. II : sur le voyage du pape Urbain V à Montpellier.

Urbain V vint en effet, comme il avoit fait espérer. Et c'est au commencement de février 1367 que nos archives marquent son arrivée en cette ville.

Tout le monde sortit à sa rencontre. L'archevêque de Narbonne, *Pierre de la Jugée*, qui s'étoit rendu à Montpellier, conduisit le clergé et les religieux bien avant au delà de Castelnau. Les curiaux du roi de France pour la part antique, et ceux du roi de Navarre pour Montpellier, venoient ensuite ; les consuls, avec un riche dais à huit bâtons, l'attendoient à Castelnau. On marque que ce dais étoit garni de plusieurs écussons aux armoiries du pape et à celles de la ville, avec vingt-quatre clochettes d'argent doré.

Le pape, suivi des cardinaux de *Boulogne*, de *Canillac*, de *Terragone* et de *Sarragoce*, descendit au monastère des Augustins, qui étoit sur son chemin, pour y prendre les habits pontificaux, avec lesquels il vouloit faire son entrée. Après s'en être revêtu, il s'avança vers la ville étant sous un dais porté par les consuls ; et, à la porte du pile Saint-Gilles, il trouva le duc d'Anjou qui l'y attendoit pour le recevoir. Ce prince, à son approche, descendit de cheval et l'accompagna à pied jusqu'à l'Hôtel de Ville, où l'on avoit préparé le logement du pape.

À peine y fut-il entré, qu'il alla du même pas à Notre-Dame-des-Tables, et, après y avoir fait sa prière, il revint à l'Hôtel de Ville, où il reçut les respects et les soumissions des seigneurs de la province, qui s'étoient rendus à Montpellier, et ensuite de tous les corps les plus considérables de la ville.

Parmi ceux qu'il distingua davantage, on marque le recteur de la part antique, qui étoit un vénérable vieillard avec qui Urbain V avoit conversé familièrement tandis qu'il enseignoit le droit canon à Montpellier. Le pape l'embrassa fort tendrement, et il écouta avec bonté une longue harangue qu'il lui fit, où il tâcha de lui exprimer sa joie particulière et celle de toute la ville. Il ne manqua point de rappeler dans son discours le voyage des papes, ses prédécesseurs, qui avoient honoré Maguelone et Montpellier de leur présence, sçavoir :

Urbain II, Gélase II, Caliste II, Alexandre III, Nicolas IV et Clément V. D'où il conclut que si la ville avoit été alors fort honorée, elle l'étoit incomparablement plus, ayant l'honneur de recevoir un pape qui avoit été un de ses habitants, et qui, ayant illustré son Université, vouloit bien encore l'honorer de sa visite dans le changement le plus éclatant de sa fortune.

Toutes les harangues finies, le pape, après dîner, voulut aller visiter l'église de Saint-Germain (qu'on bâtissoit alors par son ordre). Il se fit revêtir de ses habits pontificaux, et monta à cheval, suivi des consuls, qui marchaient à pied après ses gardes. Il trouva l'église comme elle l'est encore, longue de vingt-huit toises dans œuvre, depuis la porte jusqu'au chevet, et large de quatorze depuis le fond d'une chapelle à l'autre. La nef a neuf toises de largeur, qui, avec les deux et demie que chaque chapelle a de profondeur, font les quatorze toises. Néanmoins, le pape n'en parut pas content, et, en s'adressant à l'architecte : « J'avois mandé, dit-il, de bâtir une église, et vous n'avez fait qu'une chapelle. » Puis, en examinant le derrière du cloître : « Vous faites, ajouta-t-il, la maison des serviteurs plus grande que celle du maître. » Mais l'église étant trop avancée pour pouvoir y retoucher, on se contenta de la perfectionner et de la préparer pour la dédicace que le pape vouloit faire du grand autel.

Tandis qu'on y travailloit avec une diligence incroyable, les consuls employoient les orfèvres à un tabernacle d'argent, où ils firent enchâsser une image de la Vierge, d'argent doré, dont le pape leur avoit fait présent, avec beaucoup de pierreries, pour orner tout l'ouvrage. Dès qu'il fut achevé, on le porta processionnellement dans la nouvelle église, le 30 janvier, où nos Annales marquent que l'archevêque de Narbonne officia en présence de Sa Sainteté, par ordre duquel il donna des pardons fort amples à ceux qui, étant contrits de leurs péchés, prendroient une bonne résolution de mieux vivre.

Enfin le jour de la dédicace fut marqué au 14 de février, où le pape s'étant rendu à la nouvelle église, consacra le grand autel à l'honneur de la Vierge Marie, de Dieu et de saint Benoît. Il marqua celui de la droite pour saint Blaise, et celui de la gauche pour saint Germain ; après quoi il chanta la messe pontificalement, et bénit le peuple, en l'exhortant à la reconnaissance qu'il devoit à Dieu pour les biens qu'il en recevoit. Après midi on revint à l'église pour y chan-

ter vêpres, après lesquelles l'archevêque de Narbonne monta en chaire, et expliqua au peuple la cérémonie de la dédicace, qui, dans l'esprit de l'Église, nous représente, dit-il, la joie des saints à louer Dieu dans le ciel. Il publia ensuite les indulgences accordées par le pape, par les cardinaux et par les évêques qui se trouvoient à Montpellier; car il n'y en eut aucun qui ne voulût répandre, en ce jour de fête, les grâces spirituelles dont la disposition leur est commise.

Le lendemain, 15 février, le pape donna des marques particulières de son estime à la Faculté de Droit, en nommant un de ses docteurs régent à l'évêché de Cahors, qui venoit de vaquer par la mort de *Bertrand de Cardaillac*. Le nouvel évêque étoit appelé *Bec de Castelnau*, docteur en droit, et actuellement lisant en l'Université de Montpellier, comme disent nos Annales. Il fut sacré le dimanche suivant, 21 du mois, avec quelques autres nouveaux évêques, dans l'église de Saint-Germain, par le cardinal de Canillac.

Pendant le séjour que le pape Urbain cinquième continua de faire à Montpellier, il accorda aux conseils diverses bulles, qu'on a pris grand soin d'insérer dans nos archives, où on les voit encore : l'une est la confirmation de celle de Grégoire VIII, qui défendoit aux ecclésiastiques d'exiger de l'argent pour les mariages et pour les sépultures; l'autre d'Honoré III, contre les exactions qu'on faisoit pour le droit de sépulture avant que d'ouvrir la terre. Par un bref particulier, le pape Urbain continua la censive que la ville de Montpellier faisoit au Saint-Siège depuis longtemps, en écus de monnaie courante; et, par une grâce spéciale pour les marchands de la ville, il leur permit d'équiper six navires chargés de leurs marchandises pour commercer dans les terres du soudan de Babylone, mais à la charge de ne pas lui apporter des armes prohibées, et de ne faire avec lui aucun traité qui pût nuire au passage des armées chrétiennes; voulant de plus qu'ils ne pussent transmettre à aucun autre le présent privilège.

Je crois ne devoir pas oublier la cérémonie que le pape fit le jour de la Chandeleur à l'église des Jacobins de cette ville, où la bénédiction des cierges ayant été faite pendant Matines dans le chapitre du couvent par le cardinal Anglic, le pape s'y rendit pendant l'office de Prime, y chanta solennellement la messe, et distribua les cierges bénits à douze cardinaux et à quantité d'autres prélats, qui s'étoient rendus à Montpellier depuis son séjour en cette ville.

Enfin, le pape, qui méditoit un plus grand voyage, partit de Montpellier le huitième de mars pour se rendre à Avignon, jusques où nos consuls et les personnes les plus qualifiées de la ville allèrent l'accompagner.

N° 16.

Constitutions ægidiennes.

Je dois à l'obligeance des RR. pères jésuites de la ville de Lyon d'avoir eu entre les mains un exemplaire des *Constitutions*, appelées ægidiennes, du nom de celui qui en fut auteur. Comme je suppose, avec quelque raison, que ces Constitutions sont rares et peu connues, les lecteurs me sauront gré d'en donner ici une notice.

Le cardinal Ægidius Albornoz a été vraiment le législateur de la Romagne, de la Marche d'Ancone, de l'Ombrie, du duché de Spolete, en un mot, des provinces si glorieusement reconquises au Saint-Siège par ses armes. Depuis longtemps les populations de ces provinces, celles de la Marche d'Ancone surtout, gâtées d'abord par la tyrannie, puis corrompues par la licence, avaient perdu toute subordination, et vivaient dans une barbarie sauvage (1). Le célèbre légat entreprit de restaurer parmi ces populations l'état social et y réussit. Sa haute renommée, l'éclat de ses actions, que l'Italie entière admirait, l'habileté qui dirigeait ses conseils, l'autorité de son caractère personnel, la vigueur de son administration, finirent par triompher de ces masses démoralisées et par les ramener au respect des lois. Le gouvernement du vainqueur de l'Italie devint pour elle une source de prospérité, comme il avait été pour l'Église une époque de gloire. Quand j'ai dit que les *Constitutions ægidiennes* furent accueillies partout avec des transports unanimes et qu'elles acquirent un crédit égal à celui du droit canon lui-même, je n'ai fait que signaler l'estime que ces ordonnances inspiraient aux peuples. Je dois ajouter que l'Église la partagea constamment. Les souverains pontifes comprirent de bonne heure l'importance de cette législation relativement aux contrées soumises à la domination du Saint-Siège apostolique, et l'ap-

(1) *Picenus ager universa Italia omnem fere humanitatem una cum legibus perdiderat* (Rodolph., p. card., in Proemio).

puyèrent de toute leur autorité. Vers la fin du quinzième siècle, Sixte IV ordonnait aux légats *a latere*, aux gouverneurs, ainsi qu'aux officiers chargés de les représenter, de veiller à l'inviolable exécution des décrets ægidiens. Léon X promulgua de nouveau, approuva et confirma ces décrets au milieu du cinquième concile de Latran, déclarant formellement qu'il voulait qu'ils fussent suivis. En 1538, Paul III répétait ces injonctions de ses prédécesseurs, en y en ajoutant de nouvelles (1).

Telles qu'elles furent publiées par l'auteur, les Constitutions ægidiennes formaient six livres. Le premier se composait des lettres pontificales concernant la légation confiée au cardinal : c'était comme les pièces justificatives de ses pouvoirs. Le second contenait les constitutions relatives aux recteurs et aux officiers chargés de protéger et de maintenir les droits de l'Église et de l'État. Le troisième renfermait les constitutions qui réglaient l'office des recteurs et des juges dans les matières spirituelles. Le quatrième réunissait les constitutions pénales. On lisait dans le cinquième ce qui regardait l'office des juges dans les causes purement civiles. Enfin le sixième traitait des fonctions des juges d'appel. Toutes les constitutions comprises dans ces six livres n'étaient pas d'Albornoz. L'illustre cardinal en avait trouvé un certain nombre parmi les actes des légats antérieurs. Mais, comme elles étaient tombées en désuétude avant lui, il les avait, pour ainsi dire, fait revivre en se les appropriant et en leur donnant la sanction de son autorité.

Il y avait déjà quatre-vingts ans que l'imprimerie était connue en Europe, et l'on n'avait point encore songé à appliquer aux Constitutions du législateur de la Romagne le mode de publicité que recevaient, de toutes parts, des œuvres bien moins importantes que la sienne; et l'on se contentait des manuscrits dressés à l'époque de la première compilation, exemplaires devenus insuffisants par la promulgation de beaucoup de nouvelles ordonnances que les circonstances ou le besoin d'interprétation avaient successivement rendues nécessaires. Enfin, Rodolphe Pio, cardinal de Carpo, légat dans la Marche d'Ancone sous le pontificat de Paul III, conçut le projet de faire imprimer l'œuvre de son illustre prédécesseur. Ce projet fut approuvé de Paul III, qui consentit à faire lui-même une partie des

(1) Voir la bulle par laquelle ce pontife approuve le recueil des Constitutions ægidiennes.

frais de l'édition. Rodolphe Pio fit donc de nouveau compiler les *Constitutions œgidiennes* par une commission de savants juriconsultes. Il a cru devoir conserver dans sa préface les noms de ses collaborateurs. Ce furent Jean-Baptiste Ciappardello, Papyrio Virginio, Fabio Alavolino, Juliano Brolio, Octavio Ferro, Bartholomeo Appoggio, Philippo Gyptio, Angelo Androtio, Francesco Jardino, Jean-Baptiste Braccono, Franceschino Rodolphino, Leonardo Mancinello, Leonardo Blancutio, Jean-Pierre Fideli, Bernardino Ruffo et Nicolas Farfaro ; Rodolphe Pio dirigea lui-même leurs travaux.

Ces compilateurs respectèrent l'ordre dans lequel ces Constitutions avaient été primitivement publiées ; ils ne firent que corriger les fautes que la négligence des copistes avait laissées s'introduire dans le texte, et ajoutèrent à chaque livre les ordonnances postérieures. Le recueil de Rodolphe Pio forme un volume petit in-folio de cent quarante-sept feuillets, selon la manière de numéroter à l'époque : ce qui fait deux cent quatre-vingt-quatorze pages. Il fut imprimé à Rome, et porte à la fin le millésime MDXLIII.

Nous avons dit que le premier livre des *Constitutions œgidiennes* contient simplement les lettres pontificales relatives à la légation du cardinal. L'œuvre d'Albornoz ne commence qu'au second livre. Là, il définit les attributions des recteurs de provinces, le nombre et les distinctions respectives de leurs offices, les fonctions des juges ; il déroule, en un mot, tout son système administratif. Or, soit que le législateur ait trouvé dans les traditions des provinces les éléments de ce système, soit que son expérience les lui ait révélés, ce système accuse une science dont le génie seul possède le secret.

Nous n'analyserons pas ce corps de législation. Les dispositions qu'il renferme, trop étrangères à l'état de notre civilisation, n'auraient pour nous qu'un faible intérêt. Nous nous contenterons de citer, comme plus particulièrement remarquables en fait de sagesse, le quatrième livre, qui est la partie pénale des Constitutions, et le cinquième, où il est question du devoir des juges.

En général, ce qui frappe dans l'œuvre législative du grand cardinal, c'est la connaissance approfondie des hommes et des choses, le bon sens pratique. On voit que toutes les dispositions qu'elle renferme répondent parfaitement à l'esprit, aux besoins moraux et matériels de la société à laquelle elles s'adressent. Rien de spéculatif, d'inutile et de hasardé : tout va au but. Aussi les Constitutions

ægidiennes ont-elles fait longtemps la prospérité des États de l'Église. La longue expérience d'Albornoz lui avait appris ce qu'ignorent nos législateurs modernes, savoir : qu'il faut mouler les Constitutions sur les peuples, et non les peuples sur les Constitutions, si l'on veut qu'elles soient salutaires et durables.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.

LIVRE SIXIÈME. — Caractère de Jean XXII. — Son administration. — Son zèle pour la foi. — Ses réformes. — Chancellerie romaine. — Tribunal de la *Rota*. — Finances de la Papauté sous Jean XXII. — Annates, réserves, commendes, grâces expectatives, décimes. — Trésor laissé par Jean XXII. — Ce qui a empêché le succès d'une partie des desseins de ce pontife. — Dernières relations de Jean XXII avec Louis de Bavière. — Projet de croisade. — Vision béatifique; opinion du pape sur cette question. — Profit que Louis de Bavière et les Franciscains rebelles essayent d'en tirer. — Mort de Jean XXII. — Premier conclave d'Avignon. — Élection de Benoît XII. — Histoire de ce pontife. — Son caractère, son zèle pour la bonne discipline. — Sa sévérité dans l'administration de l'Église. — Il forme le dessein de retourner en Italie. — Commencement de Pétrarque. — Sa passion pour Laure de Noves. — Il complimente le pape sur son dessein. — Ce dessein échoue. — Benoît XII fait bâtir le palais pontifical. — Il termine les controverses sur la vision béatifique. — Ses rapports avec Louis de Bavière. — Il cherche à gagner ce prince par la modération. — Ses efforts n'aboutissent point. — Trêve entre la France et l'Angleterre. — Perfidie et immoralité de Louis de Bavière. — Nouveaux projets de croisade. — Grande victoire d'Alphonse XI, en Espagne, sur les Maures. — Légation du cardinal Bertrand de Deux en Italie. — Tentative pour la réunion des Églises grecque et latine. — Le moine Barlaam. — Couronnement de Pétrarque au Capitole. — Finances de Benoît XII. — Mort de ce pontife..... 1

LIVRE SEPTIÈME. — Commencements de Pierre Roger. — Il est élu pape dans le second conclave d'Avignon, et prend le nom de Clément VI. — Portrait du nouveau pontife. — Magnificence de sa cour. — Les Romains lui envoient une ambassade. — Il continue la construction du palais d'Avignon. — État de l'Europe. — Clément VI travaille à rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. — Humbert II, dauphin de Vienne. — Clément VI envoie divers légats en Italie. — Tyrannie de

Louis de Bavière. — Manifeste du pape contre ce monarque. — Soumission apparente de Louis. — Diète de Francfort. — Politique fallacieuse de Louis. — Clément VI songe à une nouvelle élection impériale. — Opposition qu'il rencontre. — Fermeté de Clément VI. — Charles de Luxembourg élu à Renss. — Situation critique du nouvel empereur. — Mort de Louis de Bavière. — Succès des légats apostoliques dans leurs négociations pour la paix entre la France et l'Angleterre. — Affaire de Naples. — Intrigues qui signalent le début du règne de Jeanne. — Caractère du prince André, son époux. — Opposition formée contre lui. — Philippia, dite la Catanaise. — Le moine Robert. — Philippe de Cabassole. — Légation du cardinal Aymeric de Châtelus, à Naples. — Philippe de Cabassole lui succède. — Voyage à Naples de la reine Élisabeth, mère d'André. — Assassinat de ce prince. — Indignation de Clément VI. — Légation du cardinal de Saint-Marc. — Procédures contre les meurtriers. — Menaces du roi de Hongrie. — Jeanne épouse Louis, prince de Tarente. — Le roi de Hongrie en Italie. — Conquête du royaume de Naples. — Fuite de Jeanne. — Mort tragique de Charles de Duras. — Entrée du roi de Hongrie à Naples. — Arrivée de Jeanne à Avignon. — Elle plaide sa cause devant le Saint-Siège. — Revers des Hongrois dans le royaume de Naples. — Rappel de Jeanne. — Elle vend Avignon à Clément VI. — Son arrivée à Naples. — Deuxième invasion du royaume par le roi de Hongrie. — Paix entre les deux souverains, par la médiation du Saint-Siège..... 80

LIVRE HUITIÈME. — Triste état de Rome sous la tyrannie de ses barons. — Cola di Rienzi entreprend de la délivrer. — Histoire et caractère de cet aventurier. — Il est envoyé ambassadeur à Avignon. — Sa faveur et sa disgrâce auprès de Clément VI. — Il reçoit la charge de notaire de la chambre apostolique et retourne à Rome. — Son début. — Symbole qu'il emploie pour émouvoir les Romains. — Il réussit à se former un parti. — Révolution qu'il opère. — Fuite de Stefano Colonna. — Rienzi est nommé tribun et notifie son élévation à l'Italie et à la cour d'Avignon. — Ses réformes. — Pétrarque le félicite et le chante dans ses vers. — Enthousiasme général qu'il inspire. — Vanité de Rienzi. — Ses fautes. — Les barons lui font la guerre. — Leur défaite. — Ses extravagances après la victoire. — Le légat Bertrand de Deux. — Il forme un parti contre le tribun. — Le comte de Minorbino. — Émeute. — Chute de Rienzi..... 147

LIVRE NEUVIÈME. — Peste noire. — Persécutions contre les Juifs. — Flagellants. — Jubilé séculaire. — Mission de Hector de Durfort en Italie. — L'archevêque Giovanni Visconti. — Hector de Durfort s'empare de Jean de Pepoli et le retient prisonnier. — Il le relâche. — Les Pepoli vendent Bologne à l'archevêque. — Diète d'Arezzo. — Ligue de Florence, de Sienne et de Pérouse contre Giovanni Visconti. — Négociations de ce prélat pour la paix à la cour d'Avignon. — L'archevêque obtient sa grâce et l'inféodation de Bologne pour douze ans. — Clément VI s'efforce en vain de réconcilier les Vénitiens et les Génois. — Les Églises grecque et latine. — Mort de Clément VI. — Son caractère. — Troisième conclave d'Avignon. — Le cardinal Talleyrand de Périgord et Jean Birel. — Élection d'Innocent VI. — Son portrait. — État politique de l'Europe. — La conquête du domaine ecclésiastique est résolue. — Légation du cardinal Aegidius Albornoz. — Commencements de cet homme célèbre. — Albornoz à Milan, à Florence, à Sienne, à Montefiascone. — Les Romains députent au cardinal. — État de Rome

après la chute de Rienzi. — Aventures de ce tribun. — Son séjour au Monte-Majella. — Son arrivée à Prague. — Ses rapports avec l'empereur. — Charles IV le remet entre les mains du pape. — Son procès. — Il obtient sa grâce. — Innocent VI l'envoie en Italie. — Ses intrigues pour ressaisir le pouvoir à Rome. — Albornoz le nomme sénateur. — Son entrée triomphale dans la ville. — Sa tyrannie. — Dernière chute de Rienzi, sa mort. — Jugement sur Rienzi. 188

LIVRE DIXIÈME. — Premières opérations d'Albornoz contre Giovanni di Vico. — Grande compagnie. — Combat de Saint-Laurent. — Prise de Corsidio et de Toscanella. — Cruauté de Vico. — Combat de Castellaccio. — Siège d'Orvieto. — Soumission de Vico. — Conquête du duché de Spolète. — Invasion de la Marche d'Ancone par le légat. — Gentile de Mogliano. — Ligue des tyrans de la marche d'Ancone et de la Romagne. — Soumission de Rodolphe de Camerino. — Charles IV en Italie. — Le légat le visite à Siègne. — Les Malatesta de Rimini. — Leur défaite et leur soumission. — Opérations de l'armée pontificale en Romagne et dans le Patrimoine. — Reddition de Santo Archangelo, de Savignano, de Ravenne et de Cervia. — Soumission de Bernardino da Polenta. — Ordelaifi de Forli. — Sa cruauté. — Expédition de Fernand Blasco sur le Tronto contre la grande compagnie. — Défaite de Manfredi de Faenza. — Le légat s'apprête à attaquer Ordelaifi. — Préparatifs de ce tyran. — Héroïsme de sa femme Marzia, chargée de défendre Césène. — Capitulation de cette place. — Siège de Forli. — Rappel d'Albornoz. — L'abbé de Cluny, Androin de la Roche, le remplace. — Réception d'Albornoz à Avignon. — Compagnies de France, les *Routiers* et les *Tard-Venus*. — Leurs ravages. — Ils rançonnent Avignon. — Sac de Pont-Saint-Esprit. — Deuxième légation d'Albornoz en Italie. — Il achète l'éloignement de la grande compagnie. — Reddition de Forli. — Tyrannie d'Oleggio à Bologne. — Portrait de Bernabos, neveu et successeur de Giovanni Visconti. — Ce tyran convoite Bologne. — Oleggio remet cette ville entre les mains d'Albornoz. — Guerre entre le légat et Bernabos. — Détresse du légat. — Apparition des Hongrois. — Retraite de Bernabos. — Nouvelle détresse du légat. — Il négocie en vain avec le roi de Hongrie. — Succès de Bernabos. — Situation critique de Bologne. — Stratagème du vieux Malatesta en faveur du légat. — Bataille de San Ruffello. — Défaite de Bernabos. — Soumission entière des États de l'Église. — Affaire d'Espagne; Pierre le Cruel. — Affaire de France et d'Angleterre. — Négociations infructueuses d'Innocent VI pour la paix. — Bataille de Poitiers. — Chagrin d'Innocent VI. — Paix de Brétigny. — Affaires d'Allemagne. — Mission de Philippe de Cabasole. — Le bienheureux Pierre Thomas : ses commencements, ses légations en Orient, ses succès contre les Turcs. 255

LIVRE ONZIÈME. — Quatrième conclave d'Avignon. — Élection d'Urbain V. — Histoire de ce pontife. — Commencement de son règne. — Suite de la guerre entre le légat et Bernabos. — Ligue contre ce tyran. — Urbain V fulmine contre lui. — Défaite de Bernabos, près de Salaruolo. — Arrivée du roi de Chypre et du légat Pierre Thomas à Avignon. — Mouvemens pour une croisade. — Négociations avec Bernabos. — Pierre Thomas à Milan. — Il parvient à ménager un accommodement entre le Saint-Siège et les Visconti. — Enthousiasme pour l'expédition sainte. — Départ de Venise du roi de Chypre et du légat Pierre Thomas. — Prise et abandon d'Alexandrie. — Mort de Pierre Thomas. — Ef-

forts d'Urbain V pour détruire les grandes compagnies. — Bertrand Duguesclin les emmène en Espagne. — Zèle d'Urbain V pour rétablir la paix parmi les princes, et restaurer la bonne discipline dans l'Église. — Voyage de l'empereur Charles IV à Avignon. — Urbain V se résout à reporter le Saint-Siège en Italie. — Changements politiques à Rome. — Tristes effets du séjour de la Papauté à Avignon. — Urbain V notifie son départ. — Joie de l'Italie. — Efforts du roi de France pour retenir le pape. — Nicolas Orême. — Départ d'Urbain V. — Lettre de Pétrarque. — Mort du cardinal Albornoz. — Son éloge. — Entrée du pape à Rome. — Canonisation d'Elzéar de Sabran. — Réforme d'Urbain V dans le gouvernement de la ville. — Dans l'abbaye du Mont-Cassin. — Charles IV vient en Italie. — Sa honteuse expédition contre Bernabos. — L'empereur d'Occident et l'empereur d'Orient à Rome. — Grandeur d'Urbain V. — Il annonce son retour en France. — Sainte Brigitte. — Départ du pape. — Sa mort.....	333
LIVRE DOUZIÈME. — Éloge d'Urbain V. — Pierre Roger de Beaufort. — Son élection. — Il prend le nom de Grégoire XI. — Occupation de Pérouse par le cardinal d'Estaing. — Philippe de Cabasole remplace d'Estaing. — Il meurt. — Le cardinal de Saint-Ange, Guillaume Noellet, lui succède. — Grégoire XI ne réussit point à réconcilier la France et l'Angleterre. — Mort de Pierre le Cruel en Castille. — Légation en Espagne du cardinal Gui de Boulogne. — Grégoire réconcilie la Sicile avec le Saint-Siège. — Il pense à une croisade. — Son zèle pour le bien de l'Église. — Nouvelle défaite de Bernabos. — Situation des Visconti. — Ils obtiennent une trêve avec l'Église. — Soulèvement d'une partie de l'État ecclésiastique contre le Saint-Siège, à l'instigation de Florence. — Révolte de Bologne. — Sainte Catherine de Sienne. — Elle est députée à Avignon par les Florentins. — Perfidie des Florentins. — Donato Barbadori. — Les négociations sont rompues. — Légation du cardinal Robert de Genève à la tête de la compagnie des Bretons. — Sac de Césène par les Bretons. — Grégoire XI se dispose à retourner en Italie. — Motifs de sa détermination. — Le roi de France lui députe le duc d'Anjou pour le détourner de son projet. — Derniers actes de Grégoire XI en France. — Son départ. — Relation de son voyage. — Son entrée à Rome. — Mort de Pétrarque ; jugement sur ce poète. — Boccace. — Tableau de Rome vers la fin du quatorzième siècle. — Population de cette ville. — Embarras de Grégoire XI à Rome. — Apparition de Wicléf. — Ses erreurs. — La révolte des domaines ecclésiastiques continue. — Mission de sainte Catherine de Sienne à Florence. — Son courage. — Les partis se décident à traiter. — Bernabos choisi pour arbitre de la paix par le pape. — Congrès de Sarzana. — Maladie de Grégoire XI. — Sa mort.....	396

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Jugement sur Jean XXII par Sismondi	459
N° 2. — Lettre par laquelle la reine Jeanne donne avis aux Florentins, ses alliés, de la mort du roi André, son mari, et de la manière dont il avait été assassiné.	464
N° 3. — Extrait de la lettre du pape Clément VI à Louis, roi de Hongrie, au sujet de l'assassinat de son frère André.....	465

TABLE DES MATIÈRES.

507

N° 4. — Extrait du contrat de vente de la ville d'Avignon.....	467
N° 5. — Extrait d'une charte portant reçu et emploi des 80,000 florins donnés par le pape pour prix de la ville d'Avignon.....	470
N° 6. — Ambassade de Rienzi à Rome.....	471
N° 7. — Lettre de Clément VI à Raymond d'Orvieto et à Cola di Rienzi.....	473
N° 8. — Lettre de Clément VI au peuple romain	475
N° 9. — Canzone Spirito gentil	477
N° 10. — Lettre de Cola di Rienzi au pape Clément VI.....	479
N° 11. — Décret de citation des empereurs et des électeurs.....	485
N° 12. — Lettre de Cola di Rienzi à l'empereur Charles IV, écrite probablement au mois de juillet 1350.....	488
N° 13. — Extrait d'une lettre de Pétrarque à Francesco Nello, prieur de l'église des Saints-Apôtres, à Florence.....	491
N° 14. — Lettre du cardinal Ægidius Albornoz au pape Innocent VI.....	495
N° 15. — Extrait du quatrième livre de l'Histoire de Montpellier, partie XI, t. II, par messire Charles d'Egrefeuille; chap. II, sur le voyage du pape Urbain V à Montpellier	496
N° 16. — Constitutions ægidiennes.....	499